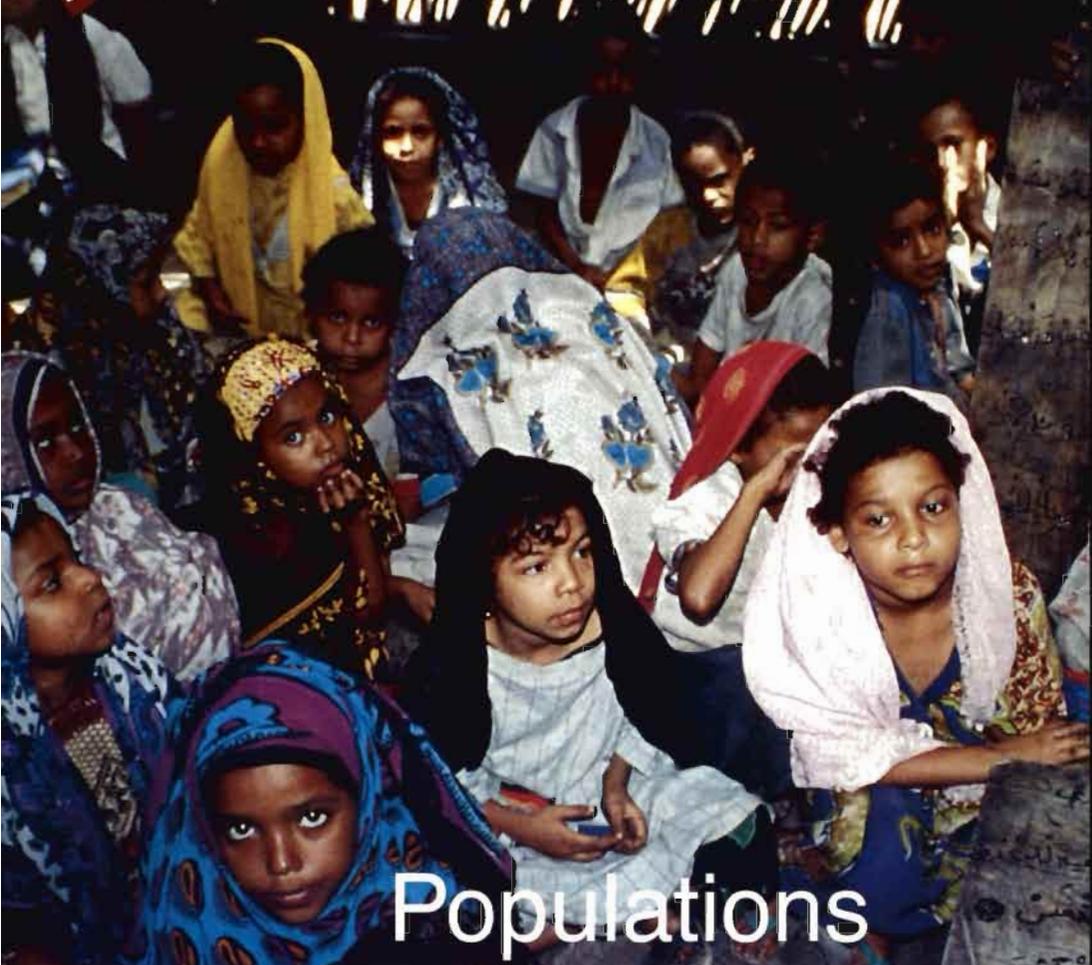


alloques

et

séminaires



Populations réfugiées

De l'exil au retour

Éditeurs scientifiques

Luc Cambrézy

Véronique Lassailly-Jacob



Populations réfugiées

De l'exil au retour

Populations réfugiées

De l'exil au retour

Éditeurs scientifiques
Luc Cambrézy et Véronique Lassailly-Jacob

Département société et santé
IRD

Centre d'études africaines
CNRS-EHESS

Éditions de l'IRD
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2001

Mise en page
IODE informatique

Traduction
Noal Mellot

Fabrication
Catherine Plasse

Maquette de couverture
Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure
Catherine Plasse

Photo de couverture

IRD/M.-A. Pérouse de Montclos : « Réfugiés somaliens originaires de Brava dans une école coranique du camp de Saint Annes, région de Mombasa, Kenya, 1997 »

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD Éditions, 2001

ISSN : 0767-2896

ISBN : 2-7099-1465-4

Remerciements

Nous remercions vivement le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le Centre d'études africaines et l'Institut de recherche pour le développement pour le soutien matériel et financier qu'ils ont apporté à la tenue du séminaire « Migrations forcées de population. Réfugiés, déplacés, migrants ».

Nous sommes également reconnaissants à l'UFR de Géographie de l'université de Paris-I de nous avoir accueillis au cours de ces deux années dans les locaux de l'Institut de géographie. Sans leur appui, ce séminaire n'aurait pu avoir lieu.

À l'IRD, nous devons la publication de cet ouvrage à la confiance de Marie-Noëlle Favier et de Pierre Rondeau de la Direction de l'information et de la communication. Nous saluons également l'efficacité d'Evelyne Baumann, mandatée par la Commission des Sciences sociales pour le suivi des publications. Enfin, que

Stéphanie Bertrand trouve ici l'expression de notre reconnaissance pour la disponibilité et la compétence qu'elle a montrées dans la réalisation ou la reprise des travaux cartographiques. À travers elle, nous ne saurions oublier de signaler l'importance des services rendus par le Laboratoire de cartographie appliquée du centre de Bondy dirigé par Pierre Peltre.

Au Centre d'études africaines, Marc Le Pape qui fut l'un des coordinateurs du séminaire a relu très attentivement une partie des contributions, et Jean-Pierre Dozon ainsi que Chantal Blanc-Pamard nous ont assurés de leur soutien bienveillant.

Enfin, Denise Nobre a généreusement donné de son temps pour la correction des épreuves, et Jean-Yves Marchal a exercé ses talents de dessinateur pour les croquis de cet ouvrage.

Que tous ces collègues soient ici chaleureusement remerciés.

Liste des auteurs

Denys **Barau**, archiviste, 5a, rue de la Résistance,
42000 Saint-Etienne, France.
email : denys.barau@wanadoo.fr

Annick **Bartoli**, consultante auprès du HCR, étudiante à
l'EHESS, 55, rue Condorcet, 75009 Paris, France.
email : bartoli@club-internet.fr

Michael **Barutciski**, avocat auprès du Barreau du Québec,
455, boulevard Saint-Laurent, Montreal, QC, H2Y 3T8,
Canada.
email : mbarutciski@yahoo.fr

Luc **Cambrezy**, géographe, IRD, 34, avenue Henri
Varagnat, 93143 Bondy cedex, France.
email : Cambrezy@bondy.ird.fr

Sophie **Caratini**, anthropologue, CNRS, Laboratoire Urbama,
université de Tours, 23, rue de la Loire, BP 7521, 37075 Tours
cedex 2, France.
email : caratini@rabelais.univ-tours.fr

Alain **Gascon**, maître de conférences de géographie à
l'IUFM de l'académie de Créteil, chargé de cours à l'Inalco
et membre du Centre d'études africaines, EHESS,
54, boulevard Raspail, 75006 Paris, France.
email : Gascon@ehess.fr

Nathalie **Gomes**, doctorante en anthropologie, Centre
d'anthropologie des mondes contemporains (CAMC),
EHESS, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris, France.
email : ngomes@wanadoo.fr

Edith **Kauffer**, politologue, El Colegio de La Frontera Sur,
Carretera Panamericana y Periferico Sur s/n, San Cristobal
de Las Casas, Chiapas, CP 29290, Mexique.
email : ekauffer@scl.ecosur.mx

Véronique **Lassailly-Jacob**, géographe, CNRS, Centre
d'études africaines, EHESS, 54, boulevard Raspail,
75006 Paris, France.
email : vjacob@ehess.fr

Julien **Mauriat**, doctorant en géographie, université de
Paris-X Nanterre, chargé de mission auprès du conseil
régional de Haute Normandie, 2 ter, rue du Tambour,
76000 Rouen, France.
email : jmauriat@yahoo.com

Fabrice Mignot, doctorant en géographie, université de Paris-IV, officier principal de protection des réfugiés, Commission des recours des réfugiés, 10, rue du Val de Fontenay; 94138 Fontenay-sous-Bois cedex, France.
email : mignot.merian@wanadoo.fr

Marc-Antoine Pérouse de Montclos, politologue, Ceped, 15, rue de l'École de Médecine, 75270 Paris cedex 06, France.
email : perouse@ceped.ined.fr

Stéphane de Tapia, géographe, CNRS, Centre de recherche sur l'Asie Intérieure, le monde turc et l'espace ottoman (Cerato:UMR 7571-Protasi), 23, rue du Loess, Bât.50, 67037 Strasbourg cedex 02, France.
email : stephane.detapia@c-strasbourg.fr

Christel Thibault, doctorante en géographie et Ater, université de Paris-IV, membre du Centre Prodig (Pacifica), 191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France.
email : christel_thibault@hotmail.com

Sommaire

Présentation	11
L. Cambrézy, V. Lassailly-Jacob	

Introduction – Les recherches sur les populations réfugiées, quelques précautions.....	21
L. Cambrézy	

La place et le rôle des migrations dans la construction de l'État

La mobilisation des philhellènes en faveur de la Grèce, 1821-1829.....	37
D. Barau	

Les Somali. Nomadisme, migrations et déplacements forcés	77
A. Gascon	

Réseaux financiers et <i>hawilad</i> . Le rôle de la diaspora somalienne dans la reconstruction du pays	95
M.-A. Pérouse de Montclos	

Rôle des flux migratoires et des réfugiés dans la construction d'un État. La Turquie.....	119
S. de Tapia	

Les modalités de l'accueil

Les camps de réfugiés palestiniens à Beyrouth, 1948-1998	151
J. Mauriat	

Les Sahraouis. Un peuple sans territoire	183
S. Caratini	

Camps de réfugiés et environnement au Kenya. Enjeux et contradictions	211
L. Cambrézy	

Politiques d'intervention auprès des réfugiés guatémaltèques au Mexique. De l'organisation pour le retour à l'intégration nationale.	233
E. Kauffer	
Des réfugiés mozambicains sur les terres des Zambiens. Le cas du site agricole d'Ukwimi, 1987-1994.	269
V. Lassailly-Jacob	
Solidarité et réseaux dans l'exil. Les réfugiés somaliens clandestins au Kenya et en Éthiopie.	301
N. Gomes	

Retour et réintégration

Le droit international des réfugiés et le rapatriement involontaire.	323
M. Barutciski	
De la théorie à la pratique. L'ambiguïté des politiques de rapatriement du HCR au Koweït et dans l'ex-Zaïre.	337
A. Bartoli	
Terres spoliées, terres minées. Les obstacles au retour des réfugiés cambodgiens et les contraintes de la reconstruction nationale.	353
C. Thibault	
Le rocher de la prospérité. La réinsertion des réfugiés au Laos.	377
F. Mignot	
Résumés.	405
Abstracts.	413

Présentation

Cet ouvrage rassemble l'essentiel des communications qui ont clôturé les deux dernières années (1997-1999) d'un séminaire ayant pour thème « Les migrations forcées de population : réfugiés, déplacés, migrants ». Il fut organisé conjointement par des chercheurs du Centre d'études africaines (Véronique Lassailly-Jacob et Marc Le Pape) et de l'IRD (Luc Cambrézy). *Populations réfugiées. De l'exil au retour* fait donc suite à l'ouvrage *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte* qui regroupait les contributions des deux premières années de ce séminaire et qui fut publié dans la même collection en 1999.

La richesse de cet ensemble réside d'abord dans l'extrême diversité géographique des cas étudiés localisés tant en Afrique (Somalie, Somalie/Éthiopie, Somalie/Kenya, Sahara occidental/Algérie, Mozambique/Zambie, Angola/république démocratique du Congo), au proche et moyen-Orient (Turquie, Palestine/Liban, Irak/Koweït), dans la péninsule indochinoise (Thaïlande/Laos, Thaïlande/Cambodge), en Amérique latine (Guatemala/Mexique) et en Europe (Grèce). Son intérêt provient également de la pluridisciplinarité des approches car, si les géographes – au nombre de sept – sont majoritaires, on dénombre également un archiviste, deux politologues, deux anthropologues, un juriste et une consultante ayant exercé une activité auprès du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

La première partie de l'ouvrage, « La place et le rôle des migrations dans la construction de l'État », traite de la construction nationale sous plusieurs angles d'analyse : soit à travers la place occupée par la mobilisation humanitaire (D. Barau), soit par le biais du rôle des migrations (S. de Tapia, A. Gascon) et de l'impact économique des réfugiés (M.-A. de Montclos). Le paradoxe, et c'est l'un des intérêts de cette première partie, est celui du caractère positif de ces migrations. Il ressort en effet de tous ces exemples un formidable dynamisme et une capacité d'adaptation et d'innovation, de sociétés au départ malmenées, qui portent à l'optimisme. De ce point de vue, face au caractère dramatique des situations d'urgence contemporaines, l'analyse du temps long, le retour à l'Histoire, constituent au fond un excellent antidote contre la résignation. L'Histoire permet ce change-

ment de perspective et, au regard de la désespérance et de l'apparente incohérence de l'actualité, elle nous dit que l'espoir – que portent malgré tout en eux ces différents mouvements de population – est également une des conditions de leur reproduction sociale.

Il est banal de dire qu'on ne peut comprendre la complexité du présent qu'à la lumière du passé mais l'importance de la perspective historique est ici démontrée à plusieurs reprises. De ce point de vue, Denys Barau en fait sans doute la meilleure démonstration en évoquant l'extraordinaire mobilisation au début du XIX^e siècle de l'opinion publique internationale en faveur de l'indépendance de la Grèce. S'il ne s'agit pas ici de réfugiés bien qu'ils apparaissent en filigrane dans le texte, l'intérêt de cet article est de relater le premier mouvement d'opinion publique étrangère envers un peuple en difficulté, un mouvement qui associait enjeux politiques, aspirations idéologiques et pratiques philanthropiques. Il est d'ailleurs utile de rappeler que ce que nous avons coutume aujourd'hui de désigner sous le vocable « d'opérations humanitaires » avait un antécédent sous la forme des « opérations philanthropiques ». Lorsqu'on a en mémoire l'importance du rôle des médias dans des conflits comme la Somalie (1991), le Rwanda (1994) ou, plus récemment, le Kosovo, rappeler que cette mobilisation, la première du genre, selon l'auteur, se déroulait entre 1820 et 1830 remet l'urgence médiatique à sa juste place.

Les contributions qui portent sur la Somalie et sa population migrante apportent une note d'optimisme plutôt bienvenue. Elles donnent l'espoir que malgré l'abandon de la communauté internationale, l'avenir n'est peut-être pas aussi sombre que ce que les dix dernières années de guerre auraient pu laisser présager. Dans sa chronique de la Somalie, Alain Gascon nous dit que contrairement aux clichés habituels, les Somaliens ont une expérience ancienne de l'État. Ce seraient donc moins les rivalités claniques d'un peuple étonnamment homogène sur le plan ethnique et culturel, qui s'opposeraient au retour à la paix, que la disparition des modes de gestion traditionnelle de ces rivalités. D'une certaine manière – en attendant qu'une solution soit enfin trouvée – Marc-Antoine Pérouse de Montclos ne dit pas autre chose en montrant comment le « réseau somalien » qui vit à l'extérieur des frontières joue déjà un rôle essentiel dans l'assistance aux réfugiés comme aux populations qui sont restées en Somalie. On imagine sans peine combien leur contribution sera décisive dans la reconstruction du pays. Il n'y a donc pas de « fatalité somalienne », pas plus d'ailleurs

qu'il n'y aurait de « fatalité africaine ». Les fatalités sont plutôt à rechercher dans l'enchaînement catastrophique des événements lorsque la guerre civile vient à éclater. Car ce sont alors les intérêts particuliers – notamment, dans le domaine économique, celui des chefs de guerre – qui se substituent aux intérêts collectifs et qui entretiennent le chaos. À un certain niveau de désintégration – la Somalie et la république démocratique du Congo en sont d'excellents exemples – le défi qui se pose à la sortie de crise et à la fin des conflits est, face aux appétits individuels, locaux ou régionaux, celui du retour au sens de l'intérêt général.

D'un autre côté, si le cas de la Somalie montre bien que l'unité culturelle d'une nation n'est pas une condition suffisante à la paix, Stéphane de Tapia contribue de manière éclatante à enfoncer le clou sur certaines idées simplistes et pernicieuses quant à la dangerosité supposée des États pluri-ethniques. La Turquie est en ce sens un modèle du genre. Car, si ce pays est une terre d'émigration, vers l'Europe notamment, il était important de rappeler que la Turquie a été et reste en même temps une terre d'accueil pour un étonnant brassage de populations qui constitue le cœur, sinon le fondement, de la construction nationale. Parmi bien d'autres, les réfugiés du Kosovo exilés en Turquie sont les derniers en date à bénéficier de cette hospitalité. Voilà donc de quoi changer définitivement de perspective. Les mouvements de population, les migrations, ne sont pas seulement l'expression des drames vécus par ces populations. Elles témoignent – et parfois de façon positive – d'un monde qui se recompose en permanence. Au fond, en allant encore un peu plus loin vers une vision optimiste des choses, on se prendrait à dire que les mouvements de population sont peut-être utiles à sa « refondation ». À moins qu'ils n'en soient une des conditions.

La deuxième partie de l'ouvrage, « Les modalités de l'accueil », traite de l'exil dans les pays de premier accueil et des conditions de vie ou de survie dans ces enclaves hors du temps que sont les camps ou les sites agricoles. Six contributions ont le mérite d'offrir des matériaux de première main recueillis par des enquêtes personnelles menées dans des camps (L. Cambrézy, S. Caratini, J. Mauriat), des sites agricoles (E. Kauffer, V. Lassailly-Jacob) ou auprès de réfugiés spontanément installés (N. Gomes). Les problématiques de l'insertion ou de l'intégration des réfugiés dans leurs espaces d'accueil y sont abordées sous divers angles.

Julien Mauriat évoque les camps de réfugiés palestiniens enracinés depuis 50 ans dans la banlieue de Beyrouth. Pour ce jeune chercheur qui a séjourné dans ces lieux, « s'il ne fallait retenir qu'un seul intérêt à cette recherche, ce serait sans doute une forme de lutte contre l'oubli de ces populations qui vivent aujourd'hui dans le Liban de l'après-guerre mais qui sont largement marginalisées dans un processus de paix proche-oriental à la dérive ». L'auteur retrace l'histoire tragique et mouvementée de ces camps tour à tour investis, retranchés, militarisés, détruits puis reconstruits. Il montre l'évolution du statut de ces espaces qui, situés au départ en périphérie de la ville et repliés sur eux-mêmes tels des ghettos, ont été progressivement englobés dans le tissu urbain avec lequel des liens se sont tissés. Si J. Mauriat observe les multiples relations qui se sont nouées avec l'extérieur, c'est surtout la nature et le fonctionnement de ces enclaves plaquées dans la ville qui sont au cœur de ses interrogations. Par exemple, le paysage de ces camps toujours inscrit dans la précarité malgré le temps long, n'est-il pas significatif du refus de l'intégration et par là-même, de la revendication du droit au retour ?

Cette notion de l'éphémère et du provisoire se retrouve dans l'étude de Sophie Caratini quand elle évoque la situation des réfugiés sahraouis qui, après 25 ans passés sur la *hamada* de Tindouf en Algérie, vivent toujours sous la tente « autant par goût que pour manifester leur refus de s'implanter définitivement en territoire algérien ». Pourtant, ces réfugiés ont inscrit leur territoire perdu dans l'espace de l'exil en donnant les noms des villes ou des villages du Sahara Occidental à chaque camp et chaque quartier de camps. Ils ont aussi organisé leur espace de vie à l'intérieur des camps en conformité avec leurs traits identitaires. Enfin, tous ces « citoyens des camps » et en particulier les femmes, se sont trouvés investis d'un nouveau rôle social et d'une place dans cette société en devenir. En développant une conception active de l'exil, les réfugiés sahraouis se sont constitués en un peuple hors de son territoire.

La contribution de Luc Cambrézy, à travers l'étude de la situation environnementale dans la région d'accueil des réfugiés somaliens au Kenya, s'interroge sur les conséquences inhérentes à la mise en place de ces importantes structures que sont les camps de réfugiés. Évoquant la déforestation observée autour des camps de réfugiés, l'auteur impute cette situation non pas à la collecte de bois de chauffe des réfugiés mais aux besoins propres à la mise en place puis à la consolidation des camps. Au-delà du décalage entre les réfu-

giés et les organisations humanitaires qui tendent à juger ces derniers responsables des dégradations du milieu, cette étude confirme le rôle croissant de l'environnement dans l'économie de l'assistance humanitaire. À l'évidence, le risque de partialité dans le bilan des dégradations environnementales est d'autant plus élevé que les enjeux politiques et financiers sont importants. Or, comment pourrait-il en être autrement quand les gouvernements des pays hôtes utilisent l'argument de la dégradation environnementale pour subordonner l'accueil des réfugiés à la docilité et à la générosité des organisations humanitaires ? En marge de la question environnementale, c'est donc toute la question de la pérennisation de l'assistance humanitaire qui se trouve posée, mais ne nous trompons pas de cible ; globalement, les réfugiés sont entraînés dans une dynamique qui les dépasse très largement et, en dernière instance, les véritables responsabilités sont à rechercher du côté de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont une quelconque influence sur la poursuite ou la cessation des hostilités.

Toutefois, les camps ne sont pas tous ces vastes lotissements de type urbain où l'aide humanitaire est le principal moyen de survie. D'autres formes de regroupement de réfugiés, les sites agricoles, promus pendant plus de trente ans par le HCR, ont eu des objectifs d'autosuffisance et de relative autonomie, voire d'intégration. Deux contributions s'interrogent sur la réalité de ces objectifs. Edith Kauffer observe les politiques d'intervention du gouvernement mexicain auprès des réfugiés guatémaltèques qui se sont concrétisées soit pour certains par une aide au retour, soit pour d'autres, par une tentative d'intégration définitive au Mexique. Si le retour a surtout concerné les réfugiés dispersés au Chiapas, l'intégration a été soutenue politiquement pour ceux qui avaient été regroupés dans les sites agricoles ouverts dans les États éloignés du Quintana Roo et du Campeche. Contrairement à l'idée largement répandue que le rapatriement, incité ou volontaire, est la seule issue possible à l'exil dans un pays de premier accueil, l'exemple mexicain démontre qu'un État peut décider d'une politique d'intégration massive de réfugiés. Toutefois, le succès de cette politique dépend des droits qui sont octroyés à ces réfugiés, des droits qui doivent être semblables à ceux des citoyens de souche.

Véronique Lassailly-Jacob traite également de la situation de réfugiés regroupés dans des sites agricoles, mais elle se place à une échelle locale. Comme dans le cas mexicain, ce sont les troubles provoqués dans la zone frontalière par les

incursions de la guérilla qui ont incité le gouvernement zambien à éloigner les réfugiés mozambicains de la frontière pour les rassembler dans un site agricole. Au moyen d'enquêtes menées dans ce site où les réfugiés bénéficiaient d'exploitations agricoles et de nombreuses infrastructures, l'auteur s'interroge sur la réalité de leur insertion dans le milieu local. Pourquoi ces réfugiés « heureux » ont-ils accepté massivement un rapatriement que l'on peut qualifier d'anticipé ? En recherchant les causes des tensions entre deux communautés (réfugiée et autochtone) qui disposaient pourtant de nombreux atouts pour vivre en harmonie, V. Lassailly-Jacob met en lumière les rôles prépondérants de l'assistance internationale et de la politique d'asile de la Zambie.

La question de l'insertion des réfugiés dans le tissu local du pays d'accueil se pose dans des termes très différents lorsqu'il s'agit d'initiatives individuelles, non encadrées par l'État ou les organisations humanitaires, et, à ce titre, souvent clandestines. Nathalie Gomes montre comment des réfugiés somaliens qui ont trouvé refuge dans les villes frontalières du Kenya et de l'Éthiopie réussissent à s'intégrer socialement, économiquement et juridiquement dans le pays d'accueil. L'auteur souligne le rôle primordial joué par la solidarité de la parentèle somali dans l'intégration sociale de ces réfugiés ; elle montre aussi comment ces derniers réussissent à obtenir une certaine autonomie financière grâce aux envois de fonds de la diaspora par l'intermédiaire de banques parallèles, les *xawilaat*, un réseau étudié également par Marc-Antoine Pérouse de Montclos. Quant à leur intégration politique, elle se fait sous couvert de l'achat frauduleux de papiers d'identité ou grâce à la complicité de leurs hôtes.

Ces contributions nous livrent quelques conclusions qui vont à l'encontre de préjugés largement répandus et offrent matière à réflexion : tout d'abord, plus les camps se pérennisent, plus le désir du retour est ancré et le droit à rentrer « chez soi » revendiqué ; ensuite, les politiques des gouvernements d'accueil ne sont pas toutes tournées vers le rapatriement mais offrent parfois des possibilités légales d'intégration des réfugiés dont les motivations demandent à être explorées ; enfin, même confinés dans des camps, les réfugiés peuvent prendre en main leur destin et se reconstruire socialement et politiquement dans l'exil.

La troisième et dernière partie de cet ouvrage, « Retour et réintégration », rassemble des réflexions portant sur le retour

des réfugiés et la question de leur réintégration. Mais ce retour, dans certaines circonstances, peut être effectué sous la contrainte sans qu'il soit pour autant contraire au droit (M. Barutciski). Dans d'autres cas, il se déroule dans de telles conditions qu'on devine que la nécessité du rapatriement (même volontaire) répond parfois davantage à de subtiles considérations politiques, diplomatiques et financières de la part des organismes d'assistance humanitaire, qu'à une décision raisonnée de la part des réfugiés (A. Bartoli). Enfin, dans deux pays voisins, le succès ou l'échec du retour, analysé respectivement par F. Mignot et C. Thibault conduit à s'interroger sur les limites du comparatisme.

La question du retour sur la base du volontariat incite Michael Barutciski à aborder – pour mieux défendre ce principe – le problème du « rapatriement involontaire ». Dans la mesure où il soutient la thèse que ce dernier peut parfois s'imposer et qu'il est implicitement admis par le droit, on comprend sa prudence dans le choix des mots. À l'instar du HCR, coutumier de cette précaution sémantique et diplomatique, le « rapatriement involontaire » a une connotation évidemment moins musclée que le « rapatriement forcé » ou le « rapatriement sous contrainte ». Cette précaution de langage, de la part de Michael Barutciski, s'explique bien sûr par la nature polémique de ce débat. Nous avons tous, en France, la mémoire des « charters ».

C'est pourtant au nom de « la sauvegarde de l'institution de l'asile » et donc pour conserver l'assurance que la protection des réfugiés reste inscrite dans le marbre de la loi que l'auteur adopte cette position. En substance, son propos s'inscrit dans le débat entre « vrai réfugié » qui bénéficie à ce titre de la protection internationale et « faux réfugié » pour lequel ne peuvent s'appliquer que les lois de l'immigration de chaque pays souverain. Pour les réfugiés, le droit au retour volontaire est consubstantiel du droit d'asile inscrit dans la charte du HCR – elle-même fondée sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ce droit doit s'appliquer aux personnes *réellement* réfugiées et seulement à elles. Mais dès lors que la situation dans l'État d'origine est revenue à la normale, plus rien ne justifie le maintien des réfugiés dans le pays d'accueil. En même temps, puisque le retour à la paix rend caduc leur statut de réfugié, le pays hôte est fondé, en fonction de ses propres lois relatives à l'immigration, à reconduire ces derniers à la frontière... Les juristes ne parlent pas le langage des associations de défense des sans-papiers et on voit sans peine le fossé entre les deux approches. Entre la protection des droits de l'individu et la défense de « l'État de

droit », on mesure l'importance du fossé ; et voilà que tout d'un coup on se sent moins optimiste.

La question de la perception du rôle de l'assistance humanitaire est donc implicitement posée dans la plupart des contributions. Annick Bartoli, à travers deux exemples puisés dans son expérience personnelle, laisse deviner avec beaucoup de retenue ses doutes et sa perplexité quant à la manière dont les réfugiés sont « assistés » dans leur retour. Là, le point de vue adopté n'est plus celui de l'État ou du droit international. Entre les bédouins du désert que le gouvernement koweïtien a laissé apatrides et les réfugiés angolais rapatriés chez eux dans des conditions qui, à l'époque, en ont révolté plus d'un, c'est à la fois l'inadaptation du droit international à la réalité sociologique et le caractère très relatif de la notion de volontariat qui sont ici évoqués. Au-delà, et c'est peut-être le plus important, on voit à quel point le temps, continu par nature, est un concept qui s'accorde mal au fonctionnement binaire de l'esprit du droit. Quand un réfugié est de retour chez lui, il perd juridiquement son statut de réfugié. Mais est-il pour autant tiré d'affaire et prêt à renouer immédiatement avec une vie normale et digne de ce nom ? Annick Bartoli montre très clairement qu'il n'en est rien. Il en va de même pour les subtiles distinctions entre déplacés et « vrais » ou « faux » réfugiés. Le droit introduit des ruptures là où il n'y a souvent que des nuances, et les organisations internationales – contraintes par le droit – ont bien du mal à appréhender l'incertitude, l'ambiguïté, et la transition.

Au Cambodge, le retour des réfugiés que décrit Christel Thibault permet d'aborder le problème majeur de la question foncière. Après des années de guerre et d'exil, les rapatriés retrouvent un pays dévasté où les populations civiles rescapées du génocide restent les laissés pour compte. Entre le caractère apparemment attractif des solutions proposées pour le retour et la réalité, les réfugiés cambodgiens découvrent le hiatus. Car même si la plupart d'entre eux avaient fait le choix de retourner à la vie paysanne, l'importance des terres spoliées – par des militaires plus ou moins démilitarisés – ou impossibles à occuper du fait de l'abondance des mines, compromet en fait le succès de l'opération. Dans un pays pourtant encore peu peuplé, la guerre et ses conséquences risquent de déboucher sur un bouleversement total de la géographie du territoire. Si la question foncière pose toujours celle de la disponibilité en terres et de leur valeur, comme celle des densités démographiques et des mouvements de population, la preuve est faite une nouvelle fois que la fin de la guerre et le retour au pays débouchent rarement

sur un arrêt instantané des migrations. Les réfugiés d'un jour sont souvent les déplacés de demain ; et au bout du compte, ce genre de mouvement de population contribue souvent à une croissance urbaine rapide et massive. De ce fait, on peut regretter que cette question de la réinsertion soit presque exclusivement traitée et médiatisée dans sa dimension humanitaire (les victimes des mines) alors que c'est tout l'avenir d'un pays qui est en jeu. On voit donc l'importance du sujet traité par Christel Thibault.

Assez curieusement, les conclusions de Fabrice Mignot sur le Laos semblent être à l'opposé de la situation cambodgienne. Là, dans un contexte supposé moins favorable du fait de la plus grande hétérogénéité culturelle et linguistique, la réinstallation semble se passer plutôt mieux. Tout au moins dans le village étudié. Au « crépuscule d'un conflit », c'est l'hypothèse de « l'extraordinaire capacité de renaissance des réfugiés » qui est ici exposée. Mais faut-il s'étonner de ce constat aux antipodes des conclusions de Christel Thibault ? En fait, la comparaison a ses limites dès lors que les deux recherches sont conduites à des échelles et dans des contextes très différents. Le succès de la réinstallation de quelques milliers de réfugiés (dont seules quelques dizaines sont étudiées) doit être mesuré à l'aune des centaines de milliers de compatriotes qui ont définitivement quitté le pays.

Au fond, on retrouve à travers ces deux dernières contributions un problème que partagent tous les chercheurs : comment mesurer et interpréter en toute rigueur le rôle et les objectifs que s'assigne l'assistance humanitaire ? Dans le domaine des populations réfugiées, on sait bien que les chercheurs en sciences sociales sont particulièrement dépendants du contexte institutionnel dans lequel se conduisent leurs travaux. Cette dépendance, qu'il faudrait pouvoir convertir en un véritable partenariat, ne doit pas empêcher de chercher à construire une grille d'analyse qui permettrait une véritable approche comparative, et ce, quels que soient l'échelle géographique, le contexte ou le nombre de réfugiés. De ce point de vue, on serait heureux que cet ouvrage puisse contribuer à jeter les bases d'un véritable débat et à orienter les travaux futurs.

Luc Cambrézy, Véronique Lassailly-Jacob

Introduction

Les recherches sur les populations réfugiées, quelques précautions

L'objectif de ce séminaire était d'exposer les résultats de recherches et de réflexions sur le thème des populations réfugiées, de leur assistance, des conditions de leur exil et de leur retour dans leurs pays d'origine. Sur ce sujet, encore relativement peu exploré en France, il est compréhensible que la maturité de la réflexion – fondée sur une information plus ou moins abondante et fiable – soit très différente d'une contribution à l'autre. Dans certains cas, on devine derrière la richesse des références et des faits, le produit d'une très grande intimité avec le terrain et le sujet. Celle-ci est alors le fruit de nombreuses années de travail dans une même région et ce savoir dépasse d'ailleurs bien souvent le cadre relativement circonscrit de la problématique envisagée ici. Dans d'autres cas, lorsque le travail de terrain en est encore à ses débuts, il faut se féliciter de la prudence avec laquelle les interprétations sont généralement avancées. L'exposé par écrit de celles-ci reste d'ailleurs la meilleure manière de les clarifier.

Cette diversité a naturellement provoqué un certain nombre de débats et d'échanges entre les auteurs et les éditeurs de l'ouvrage. Au point où nous en étions, c'est par un séminaire réunissant l'ensemble des participants qu'il aurait fallu pouvoir conclure afin de susciter un débat de fond plus large ouvert sur l'ensemble de cette problématique. À défaut de cette rencontre, c'est la fonction de cet ouvrage que de mettre en perspective les idées et les points de vue défendus par les uns et par les autres.

Comme l'a justement fait remarquer Jean-Luc Piermay, lecteur attentif de ce travail, le point commun à la plupart de ces contributions est qu'elles sont issues d'une connaissance approfondie du terrain et des contextes locaux. La contrepartie peut en être un certain

empirisme que la complexité scientifique du sujet met d'autant plus en évidence. D'où la nécessité – et c'est encore J.-L. Piermay qui nous le suggérait – de donner dans cette introduction quelques-unes des clés de lecture qui permettent de mieux situer la spécificité de la problématique des réfugiés. À cet effet, il semble utile de s'arrêter un instant sur des questions telles que les migrations internationales, la diversité des acteurs impliqués ou encore les divergences d'interprétation quant aux concepts utilisés. Chacun de ces sujets justifierait, bien entendu, de longs développements, nous nous bornerons ici à suggérer quelques pistes de réflexion que la période très particulière dans laquelle nous nous trouvons placent au premier plan de l'actualité.

Les points chauds des migrations internationales

L'évolution récente de la situation politique et économique mondiale a radicalement renouvelé la problématique migratoire et, tout particulièrement, la question des migrations internationales. Nous sommes en effet entrés dans une période d'incertitudes dont on ignore encore l'issue mais qui, déjà, place les États devant un ensemble de contradictions qu'il leur faudra bien un jour lever.

La principale ambiguïté relève des tensions de plus en plus fortes entre d'une part, les changements introduits par la bourrasque de la mondialisation et, de l'autre, le problème, au niveau de chaque État, du contrôle et de la gestion des flux migratoires. En effet, qu'on s'en félicite ou qu'on le déplore, l'ouverture des frontières aux mouvements de marchandises, de capitaux et d'information est une réalité en marche alors que la libre circulation des hommes à la surface du globe reste encore très largement soumise au souci de chaque État d'en contrôler le rythme, et surtout, l'origine. Concrètement – et c'est une des raisons de l'inflation des filières clandestines – les mouvements de population restent contingentés en fonction des règles migratoires propres à chaque pays ou ensemble de pays lorsque – comme c'est le cas pour l'Europe – ils se sont définis des critères communs.

Autrement dit, en poussant un peu plus loin la réflexion, la situation actuelle pose dans des termes totalement nouveaux la question du

rôle des frontières. Mais la question est double puisque d'un côté, on assiste à un phénomène de durcissement des limites politiques des États et que, de l'autre, la globalisation exige une ouverture toujours plus grande de celles-ci. Ainsi, alors que la charte des Nations unies issue de la Seconde Guerre mondiale avait pour ambition de pacifier le monde en faisant de la souveraineté des États et de l'intangibilité des frontières le socle des relations internationales, la fin de la Guerre froide qui avait figé la carte du monde, a correspondu à la multiplication des conflits identitaires et indépendantistes et à la naissance de nouveaux États. Donc, réification des frontières et du territoire d'un côté – par la montée en puissance des revendications régionalistes, nationalistes ou ethniques –, mais aussi, d'un autre côté, transgression de ces mêmes frontières à l'échelle de la mondialisation et des idéologies universalistes. Car, c'est un fait, si le droit international fait du concept d'État souverain la base des relations entre les pays, cette notion se trouve chaque jour davantage ébranlée par plusieurs phénomènes convergents qui mettent à mal l'indépendance et la souveraineté des nations. Que ce soit la mondialisation économique, le devoir d'ingérence humanitaire au nom de l'universalité des droits de l'homme ou encore la création d'un Tribunal pénal international (TPI) permettant de juger les criminels de guerre, tous ces événements vont objectivement dans le sens d'une perméabilité croissante des frontières et d'une perte de substance du principe de souveraineté. Au passage, les (petits) tyrans ont de plus en plus de souci à se faire ; la démocratie et le respect des droits de l'homme, eux aussi, se mondialisent et bousculent les frontières.

Dans ce contexte chahuté, les migrations internationales et les questions qu'elles soulignent ne peuvent que prendre une importance croissante et appellent à une réflexion de fond qui renvoie à l'autre opposition – l'autre frontière – celle qui existe entre pays riches et pays pauvres. Entre ces deux pôles, tout concourt en effet à une accélération, en volume et en vitesse, des migrations : la multiplication des conflits et des mouvements de réfugiés, la libéralisation des échanges, le développement des transports et des moyens de communication, les différentiels de coûts de la main-d'œuvre et les délocalisations qu'ils suscitent sont les facteurs principaux de ce maelström migratoire. C'est pourquoi, il faut bien constater avec une certaine ironie que les pays riches, porteurs du libéralisme et de la mon-

dialisation, sont en même temps les premiers à envisager les migrations internationales comme un phénomène qu'il faut contrôler, continger et gérer en fonction de leurs intérêts propres. Autrement dit, alors que le « problème » est manifestement une question qui se pose à l'échelle mondiale et qui, pour autant, devrait être pensée dans ces termes, les égoïsmes nationaux reviennent en force en recourant aux bons vieux arguments de la souveraineté des États et du caractère inviolable des frontières. On voit donc l'hypocrisie des pays nantis lorsque, médias aidant, on s'horripile des conditions faites aux immigrants par les passeurs et autres trafiquants de clandestins. C'est en effet oublier que la clandestinité n'existe que parce que la frontière est fermée pour certaines populations et ouverte pour d'autres. On le voit, la discrimination ethnique ou raciale n'est pas une exclusivité des pays du Sud, et les pays du Nord portent une responsabilité toute particulière dans l'ampleur de ces différentes contradictions.

Avec les migrations comme cadre général de réflexion, nous entrons dans le domaine de l'incertitude des références temporelles et spatiales. Le temps ne cesse de déformer l'espace des mouvements de population et si nous savons identifier le point de départ et les raisons des migrations, il est en revanche plus difficile d'en percevoir la fin et le lieu d'aboutissement. Comme si – à l'échelle temporelle de l'histoire de l'humanité –, le phénomène était au fond un processus continu et consubstantiel des sociétés humaines. L'espace et le temps sont au cœur des questions migratoires, ils en balisent les contours ; et pour appréhender la complexité du processus à l'œuvre et en restituer son essence et son sens, il faut le regard de l'interdisciplinarité, celui de l'historien et du géographe, du juriste et du politologue, du démographe et de l'anthropologue. La tâche est ardue, elle justifie pleinement la polyphonie.

Des acteurs aux intérêts contradictoires

Il est évident que les divergences d'appréciation s'expliquent pour une large part par la diversité des acteurs et la nature contradictoire des intérêts en jeu. Pour tenter d'y voir plus clair, une première distinction commode peut être établie entre les parties prenantes directement

impliquées dans le conflit (les belligérants et les victimes) et les nombreux intervenants extérieurs qui, de diverses manières, par choix ou par nécessité, jouent un rôle de premier plan dans le domaine diplomatique et humanitaire (les pays d'accueil, les organisations humanitaires, les États donateurs, les médias, les opinions publiques).

Dans le cas le plus fréquent des guerres civiles, belligérants et victimes partagent une même nationalité, et les réfugiés appartiennent à l'un ou l'autre camp, parfois aux deux. Il faut, pour comprendre, remonter aux causes du conflit, et aux oppositions qui en sont à l'origine. Ces tensions naissent de rivalités ou d'ambitions politiques presque toujours sous-tendues par des différences d'appartenance ethnique, religieuse et régionale ; autant de différences que les belligérants n'ont de cesse de cultiver et d'instrumentaliser afin de conserver le pouvoir ou afin d'y accéder. On ne peut pas, dans ces quelques lignes, tenter une synthèse détaillée de l'évolution de ces conflits, du rôle des anciennes puissances coloniales et des conséquences, sur le terrain, de la période de la Guerre froide. Il reste que, là aussi, la donne semble avoir changé. L'effondrement de l'URSS puis la perte d'influence de la Russie sur la scène internationale, la lente progression de la démocratie en Europe de l'Est et dans les pays du Sud, la montée des mouvements identitaires, la persistance du sous-développement et l'inégale répartition des richesses, la corruption, le pillage des ressources, la faillite des États et des classes politiques, la circulation grandissante des armes, la dérive de générations sacrifiées par les guerres, sont autant d'éléments qui créent, en fonction d'une histoire et d'une géographie propres à chaque région, une situation toujours particulière, mais dans tous les cas, nouvelle. Les conflits et les guerres civiles ne peuvent plus se lire de la même façon qu'il y a dix ou quinze ans. En ce sens, la crise dans la région des Grands Lacs, qui s'est progressivement internationalisée et touche maintenant toute l'Afrique centrale, consacre la faillite définitive de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) et pourrait bien annoncer que le pire est encore à venir. Cette faillite – dont la responsabilité est très largement partagée – devrait inviter les gouvernements des pays africains et l'ensemble de la communauté internationale à réfléchir aux moyens de parvenir rapidement à un bouleversement radical de l'organisation politique, administrative, économique et sociale de ces pays. Cette réflexion, aussi ambitieuse et irréaliste qu'elle puisse paraître, n'a qu'un seul objectif :

rappeler que chaque année qui passe, sacrifie des milliers de victimes. Pourtant, au regard de l'impuissance des démocraties industrialisées, il est certain que les populations civiles paieront encore longtemps le prix de ces attermolements.

Le rôle des autres acteurs doit être mesuré à l'aune de ce terrible constat. La situation politique et économique des pays d'accueil des réfugiés est souvent tout aussi fragile et on comprend leurs réticences à supporter les conséquences multiples d'une arrivée massive de population étrangère. Ces pays s'en remettent d'autant plus aux organisations humanitaires qu'ils sont pauvres, désorganisés et incapables de faire face aux situations d'urgence de ce type. C'est donc aux agences des Nations unies, aux organisations non gouvernementales (ONG) ou à la Croix-Rouge internationale qu'il appartient d'assister les victimes. Toutes ces organisations paient un prix élevé en termes de victimes (agents assassinés ou pris en otage), et toutes dépendent du volume des contributions financières qu'elles reçoivent pour dispenser cette aide. Disons-le d'entrée, le système humanitaire est au bord de l'asphyxie financière et quoi qu'on puisse dire sur les gaspillages et les dépenses jugées parfois somptuaires de ces institutions, l'assistance est, en qualité comme en quantité, notoirement insuffisante. Et on ne peut pas, comme pour s'en justifier, invoquer le fait qu'il serait injuste et déstabilisateur d'accorder une assistance plus importante aux populations réfugiées qu'aux populations locales ; que ces régions incluent des réfugiés ou non, c'est le problème de leur développement global qui se trouve posé. Mais, s'il est urgent d'augmenter les ressources financières de ces organisations humanitaires, afin qu'elles puissent intervenir partout où cela est nécessaire, on sait aussi qu'il vaut mieux prévenir que guérir et que les donateurs, gagnés à leur tour par la désillusion, sont de moins en moins disposés à contribuer à remplir ce qui s'apparente chaque jour davantage à un puits sans fond.

De leur côté, les organisations humanitaires ont une claire perception de cette contradiction. Elles savent que l'assistance, « bonne conscience des démocraties », contribue d'une certaine manière au maintien d'un statu quo qui laisse entiers les problèmes de fond. Mais en même temps, parce que l'assistance aux populations en détresse est une exigence et un devoir moral, la situation actuelle, nécessitant toujours plus d'interventions, menace en permanence les

organisations humanitaires d'une dérive qui, au-delà de la morale humaniste, débouche sur un système qui gonfle, se reproduit, s'entretient de lui-même et devient partie prenante de l'économie libérale : le « charity business ». On voit donc que la solution se situe chez les donateurs puisque ce sont eux qui détiennent les clés politiques et financières du problème. Or, on sait que les principaux bailleurs de fonds sont constitués par un ensemble réduit de pays industrialisés, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne principalement. Les fonds publics contribuent à ces financements pour une très large part et transitent soit par les agences des Nations unies, soit, et de plus en plus, par les ONG. Ces fonds ne sont pas pour autant inépuisables et c'est la raison du pouvoir déterminant des médias lorsqu'il s'agit de mobiliser les opinions publiques. Directement ou indirectement, ces dernières apportent aux catastrophes humanitaires une aide essentielle, soit sous forme de dons privés, soit, et de façon plus décisive encore, par la pression qu'elles exercent sur les pouvoirs politiques.

Mais le temps médiatique n'est pas le temps de l'humanitaire. Car on oublie trop souvent que l'assistance aux victimes ne se résume pas aux urgences des premières semaines d'une crise. Bien au contraire – et c'est une donnée fondamentale du problème des réfugiés – la principale caractéristique de ces mouvements de population est qu'ils s'inscrivent dans la durée. Les réfugiés afghans, sahraouis, somaliens ou angolais (pour ne citer que ceux-là) connaissent la vie des camps depuis dix, vingt ou trente ans. L'assistance y poursuit son travail au quotidien dans la plus grande discrétion. Médias et opinions publiques ont oublié depuis longtemps l'existence de ces réfugiés et c'est en général dans ce type de situation que les financements font le plus cruellement défaut. C'est pourquoi la responsabilité des médias et des opinions publiques ne s'arrête pas à la prise de conscience d'une urgence humanitaire. Elle se poursuit bien au-delà, jusque dans leurs capacités d'oubli.

La boucle est ainsi bouclée, il n'y aurait sans doute pas d'assistance humanitaire aussi massive et aussi présente partout dans le monde sans les populations des démocraties occidentales. Mais on en a vu les limites et les contradictions. C'est la raison pour laquelle il ne pourrait rien arriver de pire que d'imaginer voir se pérenniser le cycle de la guerre, de l'intervention humanitaire, des médias et de

l'opinion publique. D'un autre côté, face à la croissance en apparence sans fin des crises humanitaires, se laisser aller à penser que l'avenir de ces pays en guerre appartient en définitive aux peuples qui les habitent et aux gouvernements qu'ils se seraient « choisis », n'est-ce pas, aussi, une forme de résignation ?

Ce rapide tour d'horizon des principaux acteurs serait incomplet si nous ne mentionnions pas l'inconfortable position des chercheurs. Peu impliqués dans l'assistance humanitaire, c'est pourtant à travers elle qu'ils peuvent espérer atteindre les régions d'accueil des réfugiés afin d'y poursuivre leurs recherches. Cette cohabitation obligée avec les ONG ou les agences des Nations unies conduit à quelques arrangements, parfois à certaines compromissions, ou, au minimum, à un certain devoir de réserve vis-à-vis des objectifs et des pratiques des agents humanitaires. Les résultats et les conclusions ne peuvent manquer de s'en ressentir, il vaut mieux le savoir. Par ailleurs, mener des recherches sur le thème des populations réfugiées conduit à s'exposer à des critiques d'ordre éthique telles que le voyeurisme supposé du chercheur ou encore la méfiance quant à la qualité des enquêtes et des recherches lorsque celles-ci sont soumises à des variables aussi importantes que l'insécurité ou les conditions de vie des populations. Enfin – et ce n'est pas le moindre des problèmes –, il faut bien rappeler que le temps de la recherche n'est ni le temps médiatique ni celui de l'action humanitaire. Entre celui qui témoigne et celui qui agit, où se trouve la place du chercheur ? Habitué à prendre du recul et à travailler sur le temps long, n'est-il pas démuné face à l'étude de l'urgence ou de l'éphémère ? Cette interrogation, sous forme de constat, doit conduire à réfléchir sur les objectifs et les limites d'une collaboration entre ces deux catégories d'acteurs. Mais les expériences, en France, sont encore trop rares, trop récentes et trop dispersées pour qu'on puisse en tirer des conclusions qui auraient valeur de « lois ». Il est d'autant plus urgent pour le moment de multiplier ces collaborations. Et à ce propos, on ne peut que se féliciter de voir les chercheurs du Sud s'investir de plus en plus dans ce domaine de recherche. Même si cet engouement pour les problèmes humanitaires n'est pas neutre.

Mots, catégories, frontières, divergences

En marge du débat scientifique proprement dit, il faut d'abord noter que dans le contexte des crises humanitaires, la charge émotionnelle des termes qui les décrivent est terriblement lourde. Réfugiés, exil, fuite, famine, épidémies, rapatriement..., tous ces termes véhiculent l'image du drame et de la contrainte physique ou psychologique. Parce que les réfugiés ne fuient pas par choix mais par nécessité de survie, la violence des événements auxquels ils sont confrontés semble être le seul moteur de leurs réactions comme de leur propre violence. Or, pour les observateurs de ces drames – et tous les non réfugiés le sont d'une manière ou d'une autre –, l'émotion ressentie est un sentiment qui n'est pas seulement proportionnel à la distance ou relatif à la fonction occupée et à son origine culturelle ; il est aussi et en même temps, propre à chaque individu. Dans ce contexte, on comprend sans peine que l'appréciation de la réalité dépend aussi de cette variable *aussi* subjective que discrète.

Il faut dire par ailleurs quelques mots de la très forte connotation idéologique et culturelle de certains termes tels que « factions armées » ou « seigneurs de guerre ». Dans ces deux cas, l'usage de ces expressions en dit parfois plus sur celui qui les emploie que sur ce que l'on prétend décrire. Les « factions » désignent implicitement le banditisme des coupables et disculpe par avance les victimes de toute responsabilité dans l'origine des affrontements. À l'inverse, les « seigneurs de guerre » – piètre traduction de l'expression anglaise « *warlords* » qui, elle, présente au moins l'avantage d'une phonétique plus légère – évoquent autant la chevalerie moyenâgeuse que la barbarie féodale ; au risque d'auréoler la guerre d'on ne sait quelle vertu. Non, la guerre n'est pas jolie et on peut douter que l'une ou l'autre de ces connotations puisse aider à donner une interprétation plus intelligible des conflits. C'est d'ailleurs sans doute la raison d'une évolution récente du vocabulaire des chercheurs et des analystes de ces situations ; une plus grande retenue et une approche moins ethnocentrique des événements les invitent de plus en plus à employer le terme plus neutre de « chef de guerre »...

Les catégories utilisées peuvent se ranger en plusieurs groupes, les unes permettant de qualifier le migrant (réfugié, déplacé, clandestin), les autres désignant plutôt une étape particulière de la migra-

tion ou l'une de ses modalités : exode, exil, déportation, retour, rapatriement (volontaire ou pas), diaspora, réinstallation, intégration, relèvent de cette seconde catégorie. La dénomination des migrants est indissociable de la notion de frontière politique des États (limite géographique qui confère à chaque individu sa nationalité) et donc de leur statut juridique, légal ou illégal, au regard du droit international et des lois relatives à l'immigration propres à chaque pays. Le terme de réfugié reçoit une définition stricte en droit international. Est reconnue réfugiée, ou en droit de revendiquer ce statut, toute personne contrainte à franchir la frontière du pays dont elle a la nationalité et craignant pour sa vie ou sa liberté en raison de ses convictions politiques ou religieuses ou encore du fait de son appartenance à un groupe social ou ethnique menacé. Cette définition en apparence précise, issue de la déclaration universelle des droits de l'homme, n'est pas pour autant toujours très aisée à interpréter sur le terrain.

En effet, le premier motif de l'exil est d'abord souvent la volonté de fuir les combats, plutôt que l'atteinte aux libertés fondamentales d'opinion et d'expression. Dans le cas des mouvements massifs de civils fuyant les affrontements, on observe donc une première interprétation du droit. Celle-ci est d'autant plus heureuse que l'attribution du statut de réfugié est la condition indispensable pour que les organisations internationales – et notamment le HCR – puissent intervenir efficacement. Le problème de l'appréciation de la réalité des drames vécus par ces migrants est donc au cœur des décisions qui sont prises à leur égard. On ne compte pas les exemples où les migrants de la première heure reçoivent le statut de réfugié (et l'assistance qui l'accompagne) alors que celui-ci sera plus tard refusé à des populations affamées, et pourtant de même nationalité. Un conflit « de basse intensité » – comme disent les experts – crée des conditions moins favorables à l'accueil des réfugiés fuyant les zones de combat qu'une guerre plus classique où l'affrontement généralisé provoque des déplacements massifs de population.

C'est ensuite par opposition à la définition du réfugié que sont désignées les personnes *déplacées ou clandestines*. Les premières, souveraineté oblige, déplacées à l'intérieur de leur propre pays ne peuvent bénéficier du statut de réfugié, tandis que les secondes séjournent dans un pays étranger à l'insu des autorités légales. Tout

dépend alors de l'origine du migrant et du pays d'arrivée. À l'intérieur de l'espace européen, la notion de clandestinité va de pair avec les catégories d'étrangers qui sont jugés indésirables. Là encore, la frontière entre ces deux catégories est éminemment mobile selon le temps et le lieu. Les Américains, qui affichent avec pragmatisme leur politique des quotas, ne se cachent pas d'expliquer que leur politique d'immigration fonctionne selon ces règles ; les Européens, d'une certaine manière plus ambigus, sont tentés d'en faire autant en admettant, gênés, que la « nouvelle économie » peut justifier l'accueil d'informaticiens indiens alors que les frontières restent fermées pour le petit commerçant malien.

La question du *retour* ou du *rapatriement* est elle aussi sujette à un difficile problème d'interprétation. En droit, le retour spontané ou le rapatriement organisé des réfugiés dans leur pays d'origine n'est permis que dans la mesure où les raisons qui ont provoqué l'exil ont disparu. La question posée est alors celle de l'appréciation de la réalité de ces menaces. Lorsqu'un pays a été ravagé par la guerre pendant des années, la paix ne revient pas en un jour. Il faut des mois et des années pour désarmer les bandes autrefois rivales et déminer les sols. Certaines catégories de population, en fonction de leur participation réelle ou supposée dans le conflit passé, restent menacées de représailles, d'autres ont tout perdu ou se sont vues dépouillées de leurs terres et de leurs biens. Dans ces conditions, comment décider que le retour de la paix puisse signifier la fin de la réalité des menaces ?

On l'aura compris, la question des *frontières* n'est pas seulement un problème de géographie. S'agissant d'un problème de classification, donc de « dedans » et de « dehors », la notion de limite ou de seuil traverse toutes les disciplines. En droit international, la frontière politique et géographique permet de distinguer un réfugié d'un déplacé, mais en sociologie, en anthropologie ou en sciences politiques, la frontière est aussi une catégorie permettant d'identifier et de différencier des groupes sociaux, des communautés ethniques, des nations. Mais, parce qu'il s'agit toujours de constructions historiques et sociales, qui se font – et parfois se défont –, l'ethnie ou la nation ne peuvent recevoir de définition durable et universelle. La charte des Nations unies s'en est d'ailleurs bien gardée et c'est l'une des raisons de la difficulté que nous éprouvons à qualifier les conflits contemporains. Par exemple, sur quelles bases et comment

faire la distinction entre la guerre d'indépendance d'un peuple (jugée légitime si le caractère « national » lui est reconnu) et le conflit ethnique (jugé inacceptable parce que de nature xénophobe) ? Et de ce fait, quel statut accorder à des réfugiés issus d'une nation non reconnue par les Nations unies, mais qui se construit dans et *par* la guerre et qui, un jour, deviendra un État ?

Au regard d'une multitude de conflits qui recomposent le monde sous nos yeux, parce que les frontières géographiques et sociales sont par nature mobiles, il est temps d'admettre qu'il n'y a rien de moins intangible que « l'intangibilité du tracé des frontières ». Comme si, par cette incantation, les Nations unies, puis plus tard d'autres instances internationales comme l'OUA, avaient eu le surnaturel pouvoir d'arrêter le temps et de faire des frontières, de toutes les frontières, des objets intemporels et non historiques. Comme si l'idéal secret de la « communauté internationale » avait été, déjà, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, d'annoncer « la fin de l'histoire ». Aveuglement, idéalisme ou totalitarisme intellectuel ? Certes, la paix passait alors par la fin des revendications territoriales, du moins le pensait-on, mais les choses ont-elles réellement changé depuis ?

Enfin, les divergences s'expliquent autant par l'imprécision des concepts évoqués précédemment que par la diversité des acteurs et de leurs points de vue. Il est banal de constater que la réalité change selon le point d'observation. L'origine culturelle et professionnelle, l'importance des enjeux que représente la question au regard des intérêts qu'on défend sont autant de raisons suffisantes pour apprécier de façon très différente ces conflits et pour agir de manière non moins différente auprès des populations impliquées. Le regard d'une ONG humanitaire n'est pas, et ne peut pas être, celui d'une agence des Nations unies ; la position d'une puissance mondiale, grande mais lointaine, ne peut pas être celle d'un pays d'accueil, malheureux voisin d'un pays en guerre ; la diffusion médiatique d'une crise humanitaire en Afrique et sa perception par l'opinion publique en France ne peuvent être comparées à ce que l'une et l'autre seraient aux États-Unis ; l'analyse d'un chercheur « indépendant » n'est pas soluble dans celle du consultant rétribué par le HCR... Tous ces points de vue modifient le regard et donnent, en définitive, une vision partielle sinon partielle de cette réalité. Selon les cas, selon les situations, le

porte-parole de l'une ou l'autre de ces institutions se voit encouragé à la prudence ou au contraire au « témoignage », voire à la provocation ; mais tout message doit être interprété en fonction de son origine ; tous restent partiels, connotés et culturellement marqués. Que cet ouvrage n'échappe pas à la règle est plutôt à prendre comme une bonne chose dans la mesure où la diversité des points de vue constitue la meilleure manière d'appréhender la complexité du sujet.

C'est notamment dans l'usage de certains termes que les échanges ont été les plus animés. Ainsi, plusieurs auteurs ont été invités à préciser ce qu'ils entendaient par « intégration », « réintégration », « rapatriement involontaire » ou « diaspora ». Les raisons de ces discussions, voire de ces désaccords, sont nombreuses : prudence, commodité de langage, interprétation multiple d'un concept ou d'un mot encore mal balisé, sont quelques-uns de ces motifs. En même temps, parce que ces débats rappellent que les sciences humaines n'ont pas la rigueur formelle des mathématiques, ils témoignent de la difficulté à définir les termes qui sont censés circonscrire nos objets de recherche. Et, sur ce sujet, plus que sur beaucoup d'autres sans doute, tout discours est non seulement daté mais également géographiquement situé. Ce constat vaut bien sûr pour cet ensemble de textes, nous ne prétendons donc pas échapper à la règle. Parler des réfugiés n'est pas parler *en* réfugié.

Cette incertitude sémantique se retrouve à propos de l'usage du mot *diaspora*. La racine même de ce terme prête à plusieurs interprétations. Elle peut être synonyme de dispersion voire de dilution ; la diaspora désigne et qualifie alors le mouvement plus que la population elle-même. Mais les diasporas – surtout pour celles qui sont chargées d'histoire – signifient aussi le regroupement et la solidarité nés dans l'exil et l'éloignement de la terre d'origine. Bref, tout le contraire de la fusion d'un groupe ou d'un peuple dans la population d'accueil. Dans cette perspective, la notion de diaspora interroge celle de *l'intégration*, autre terme aux contours difficiles à cerner. Car cette solidarité d'une diaspora met à jour sa spécificité et sa *différence* par rapport à la société dans laquelle elle s'inscrit. Enfin, et à l'inverse, comment poser la question de l'intégration de réfugiés dans le pays d'accueil quand ceux-ci – même après plusieurs années

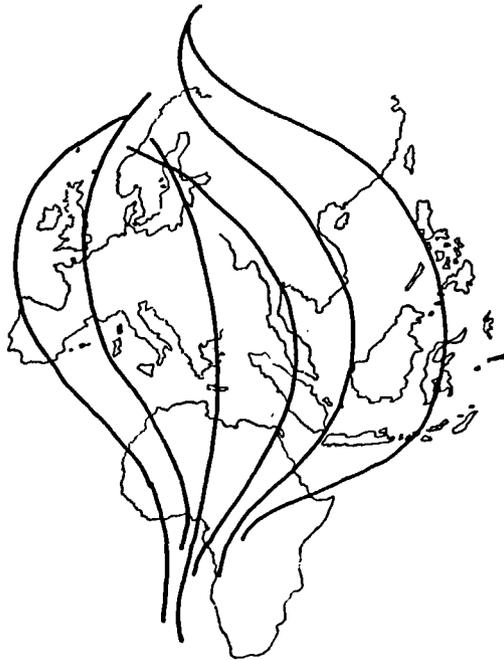
d'exil – envisagent le retour dans leur pays d'origine avant même que les conditions de leur retour soient réunies ?

Une définition minimaliste de l'intégration consiste à penser que l'objectif est atteint lorsque les conditions économiques et sociales de l'immigrant sont comparables à celles de la population locale. Mais on sait bien que pour d'autres, il ne peut y avoir de réelle intégration sans une totale égalité de droits, et donc, en allant au bout de cette logique, sans la naturalisation. Mais l'intégration serait-elle pour autant réalisée ? Certains en doutent, car l'acquisition d'une nouvelle identité, que confère l'obtention de la nationalité du pays hôte, n'efface pas les héritages culturels du pays ou de la société d'origine. Sauf à renoncer à ces héritages multiples (langue, religion, etc.), et donc, d'une certaine manière, sauf à trahir ses origines, l'intégration est aussi affaire de temps.

Luc Cambrézy

La place et le rôle des migrations dans la construction de l'État

partie 1



La mobilisation des philhellènes en faveur de la Grèce, 1821-1829

Denys Barau
Archiviste

Lorsqu'en mars 1821, les Grecs se soulevèrent contre la domination ottomane, il y eut un grand mouvement à travers l'Europe pour les soutenir ; il se poursuivit avec une ampleur variable jusqu'à la reconnaissance de l'indépendance grecque en 1829. Quelques traces en sont restées dans la mémoire collective : le souvenir de la mort de Byron à Missolonghi, en 1824, un grand tableau de Delacroix évoquant les massacres de Scio, quelques vers de Victor Hugo. J'ai cherché à reconstituer ce que fut ce mouvement, le premier du genre (si on excepte le précédent du soutien français aux *Insurgents* américains), et à comprendre les ressorts d'un enthousiasme pour une cause étrangère, dont la force a pu s'imposer au-delà des clivages habituels de la vie politique, dans une période pourtant très conflictuelle – peut-être parce que s'y sont trouvés associés dans un équilibre très particulier, enjeux politiques, aspirations idéologiques et pratiques philanthropiques.

L'exposé qui suit rend compte d'une recherche en cours, inachevée, aussi bien du point de vue de l'enquête documentaire que du travail d'interprétation. D'où le caractère encore approximatif et incertain de certaines hypothèses. Je me suis appuyé principalement sur quatre catégories de sources : 1) ce que les contemporains pouvaient connaître : les publications nombreuses, textes ou images, concernant la « révolution grecque », qu'elles lui soient favorables ou contraires ; 2) des archives de police qui présentent un point de vue extérieur au mouvement, souvent hostile, au moins soupçon-

neux ; 3) à l'inverse, des archives de « militants » du mouvement philhellène – celles des philhellènes genevois, dont on verra le rôle très actif, ou celles du duc d'Orléans, qui prit part au mouvement – apportent un éclairage de l'intérieur ; 4) des archives diplomatiques ou militaires et celles de la chambre de commerce de Marseille offrent un point de vue sur la situation en Grèce et en Turquie. Des fonds restent à explorer, en Angleterre, en Grèce notamment ; d'autres peut-être sont à retrouver, comme les archives officielles du Comité grec de Paris, qui ont certainement existé, mais dont la trace est perdue. Et, malheureusement, mon ignorance de la langue m'interdit tout accès direct à la dimension allemande – pourtant essentielle dans cette mobilisation.

Je commencerai par situer schématiquement, pour mémoire, les différents éléments du contexte dans lequel le mouvement philhellène naît et se développe. Je ferai, ensuite, une description du mouvement lui-même : ses étapes, ses acteurs, les règles qu'il s'est fixé, les objectifs qu'il s'est proposés, ses formes d'action, les moyens qu'il s'est donnés. Enfin, à travers une analyse sommaire de quelques aspects particulièrement saillants du discours des philhellènes, j'essaierai d'approcher certains traits de la logique qui s'y trouvait à l'œuvre.

■ L'insurrection grecque et l'Europe de la Sainte-Alliance

Une insurrection attendue

Dans l'introduction de ses *Mémoires*¹, publiées en 1828, Philippe Jourdain, un officier de marine français qui a combattu plusieurs années avec les Grecs, écrit que leur insurrection était l'« objet des

¹ *Mémoires historiques et militaires sur les événements de la Grèce depuis 1822, jusqu'au combat de Navarin*, Paris, 1828, t. I : XI

vœux des philanthropes de tous les pays, et dès longtemps prévue ». Les articles qu'une publication d'inspiration libérale, la *Revue encyclopédique*, consacre, dès sa création en 1819, aux progrès des lumières en Grèce, sont un témoignage parmi d'autres de cette attente. Et l'opinion européenne s'est émue déjà quand, en 1819, l'Angleterre qui exerce désormais son protectorat sur les îles Ioniennes, a cédé au pacha de Janina, Ali de Tébelen, la ville épiscopale de Parga.

Les voyages des Européens sont devenus plus fréquents dans le pays depuis les années 1780 : ils font souvent l'objet de récits publiés, comme celui que Chateaubriand décrit dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, ou celui de l'imprimeur Ambroise Firmin-Didot en 1816 et 1817. Les Anglais ont trouvé là au temps du blocus continental un territoire où maintenir la tradition du « Grand Tour ». En sens inverse, des Grecs sont venus en Europe, pour étudier ou pour faire du commerce. Le plus célèbre d'entre eux, Adamantios Koraïs (ou, comme on dit alors plus volontiers, Coray), originaire de Chio, s'est installé à Paris, en 1788, après des études de médecine à Montpellier, et a entrepris une édition monumentale des textes classiques ; il a beaucoup contribué à faire connaître la Grèce moderne dans les milieux lettrés. En 1803, dans un *Mémoire sur l'état actuel de la civilisation dans la Grèce* présenté à la Société des observateurs de l'homme à Paris, il décrivait un pays qui se régénère, que le développement de sa marine de commerce a enrichi, auquel la défaite des Turcs, battus par les Russes en 1769-1774, a redonné espoir, malgré l'écrasement du soulèvement suscité par les agents de Catherine II, et que l'exemple de la Révolution française a exalté. Il insistait en particulier sur le renouveau de l'instruction et la réappropriation par la jeunesse grecque de l'héritage classique.

L'œuvre et l'action d'un jeune poète grec établi à Vienne, Rhigas Velestinlis qui avait élaboré un projet de fédération balkanique et qui fut livré par les autorités autrichiennes aux Turcs et exécuté à Belgrade en 1798, l'exemple aussi des soulèvements serbes menés par Karageorge (1804-1813), puis par Milos Obrenovic en 1815, encouragent la création en Grèce même et dans la diaspora grecque en Russie (à Odessa, puis à Saint-Pétersbourg) d'une société secrète, l'Hétairie. Celle-ci prépare un soulèvement qu'elle pense

étendre à toute la péninsule des Balkans. En mars 1821, le chef de l'Hétairie, Alexandre Ypsilanti, issu de l'aristocratie grecque de Constantinople, les Phanariotes, et officier de l'entourage du tsar Alexandre, passe la frontière de la Moldavie, avec une petite troupe de jeunes Grecs, et tente de soulever les principautés de Moldavie et de Valachie – qui jouissent alors d'une certaine autonomie sous la suzeraineté ottomane. Mal soutenue par les boyards et les paysans roumains, l'entreprise échoue ; Ypsilanti, battu, s'enfuit en Autriche. Il y mourra en prison quelques années plus tard. Mais une insurrection s'est déclenchée aussi dans certaines îles de l'Archipel et en Morée², où l'Hétairie trouve appui auprès du clergé orthodoxe et auprès des nombreux bandits d'honneur (les « klephtes ») qui ont maintenu depuis la conquête au XVII^e siècle une tradition de dissidence et de lutte sporadique contre l'occupant turc.

Une insurrection intempestive

Alexandre Ypsilanti comptait sur l'appui de son ami l'empereur de Russie, au nom de la solidarité orthodoxe. Au contraire, le tsar condamne fermement son initiative : il y voit une menace contre l'ordre édifié au Congrès de Vienne après la victoire des coalisés sur l'empire napoléonien. L'Acte final, signé le 9 juin 1815, avait fixé l'organisation territoriale de l'Europe avec le seul souci de l'équilibre des forces, sans égard à un quelconque droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ni aux aspirations nationales naissantes. Deux traités signés en septembre 1815 et en octobre 1818 avaient ensuite organisé l'alliance des cinq principales puissances européennes : Autriche, Russie, Prusse, Angleterre, France. Le premier institue la « Sainte-Alliance », affirmation symbolique de la fraternité des princes « délégués de la Providence » pour le gouvernement des « branches d'une même famille » : la « nation chrétienne », et qui s'engagent à ne suivre dans leur conduite que « les préceptes de cette religion sainte, préceptes de justice, de charité et de paix ». Le

² Nom sous lequel à l'époque on désigne le plus souvent la presqu'île du Péloponnèse.

second met en place un système de congrès réguliers entre les États, destinés à prévenir tout conflit entre eux par la négociation et à mettre en œuvre au nom du principe de légitimité, un droit d'intervention dans les États menacés de révolution. Peut-être cette si étroite connexion entre les aspects intérieurs et extérieurs de la vie politique européenne instaurée par le « système Metternich » a-t-elle contribué, plus qu'à d'autres époques, à fixer l'attention de l'opinion sur des causes étrangères. Ce système n'empêche toutefois pas que se manifeste la rivalité entre les deux plus fortes puissances, l'Angleterre et la Russie : elle a son principal enjeu en Méditerranée autour de l'héritage escompté d'un Empire ottoman dont on évoque volontiers l'imminente et inéluctable disparition.

En politique intérieure, certains États européens, comme la France, font l'expérience difficile et tâtonnante du régime représentatif et du libéralisme constitutionnel à l'exemple de l'Angleterre, mais le spectre des révolutions violentes semble resurgir : attentats spectaculaires comme l'assassinat du poète Kotzebue par l'étudiant Sand en mars 1819 et celui du duc de Berry en février 1820, émeute à Paris en juin 1820, conspirations des sociétés secrètes en Italie, en France ou en Allemagne, agitation « radicale » en Angleterre. À Naples, puis en Piémont, des mouvements révolutionnaires imposent des constitutions, une intervention militaire autrichienne les écrase. En Espagne – comme au Portugal –, une junte constitutionnelle a pris le pouvoir : le Congrès de Vérone, en 1822, charge la France d'y rétablir la légitimité.

La marche vers l'indépendance

Le soulèvement grec a paru d'abord s'inscrire en parfaite continuité avec les révolutions d'Italie et d'Espagne. D'où la condamnation des cabinets et le soutien des libéraux. Mais les massacres de Grecs à Constantinople et à Smyrne en représailles de l'insurrection de Morée, l'exécution du patriarche de Constantinople, principale autorité spirituelle de l'Eglise orthodoxe, amènent peu après la rupture des relations diplomatiques entre Russie et Turquie ; l'éventualité d'une guerre préoccupe les cabinets et l'opinion jusque vers le mois de juin 1822.

Sur le terrain, les insurgés grecs ont pu s'implanter solidement dans le Péloponnèse et dans l'Archipel ; ils repoussent les contre-offensives des troupes ottomanes et dominent aisément sur mer. Mais les avancées en Grèce continentale (à l'ouest autour de Missolonghi, à l'est autour d'Athènes) restent limitées : les insurgés subissent là des revers comme à Péta en juillet 1822. La guerre civile qui se déclenche en janvier 1824 opposant certains chefs militaires au gouvernement élu par l'Assemblée nationale, compromet les chances des insurgés. Quand, en 1825, sur la requête du Sultan, les troupes égyptiennes, formées à l'euro-péenne, débarquent en Morée, tout semble perdu. Les très longs sièges de Missolonghi puis de l'Acropole d'Athènes symbolisent la résistance opiniâtre et un peu désespérée des Grecs. En avril 1827, la désignation par l'Assemblée nationale d'un président de la Grèce, le noble corfiote Jean Capodistria, ancien ministre du tsar, semble pourtant annoncer une stabilisation de la situation intérieure.

Sur le plan diplomatique, les choses évoluent plus favorablement : après l'arrivée au pouvoir de George Canning, en 1823, l'Angleterre prend des positions favorables aux Grecs qui envoient une députation à Londres ; la mort d'Alexandre 1^{er}, en décembre 1825, permet un changement de la position russe. À travers négociations et conférences, l'idée s'impose progressivement d'une intervention en faveur de la Grèce, malgré la résistance de la diplomatie autrichienne. Le refus opposé par le gouvernement ottoman à toutes les démarches conciliatrices amène à la signature du traité de Londres en juillet 1827 : l'Angleterre, la Russie et la France s'engagent à imposer une solution. Le 20 octobre, les flottes alliées coulent celles des Turcs et des Égyptiens dans la rade de Navarin, dépassant un peu l'attente des gouvernements. Les Turcs n'acceptent cependant le principe de l'indépendance grecque qu'en septembre 1829, après qu'une expédition française en Morée ait obtenu l'évacuation sans combat des troupes égyptiennes (août-septembre 1828) et surtout après les victoires russes de l'été 1829 qui menacent directement Constantinople.

I Une description du mouvement

Les étapes de la mobilisation

On peut distinguer quatre phases dans le développement du mouvement philhellène.

1) Du printemps 1821 à fin 1822, la presse est attentive aux événements de Grèce ; livres et brochures se multiplient ; on commence à lancer des souscriptions. Surtout des volontaires partent combattre aux côtés des Grecs. Beaucoup viennent d'Allemagne, où des comités se forment pour les aider ; il s'en forme aussi en Suisse. Des Français partent également. Le 14 juillet 1821, le ministre de l'Intérieur prescrit une étroite surveillance, demande d'identifier les recruteurs, mais reconnaît l'impossibilité d'empêcher les départs, si les voyageurs sont en règle. Les contingents sont de plus en plus nombreux et de mieux en mieux organisés, jusqu'au départ depuis Marseille, le 22 novembre 1822, du plus gros convoi : 132 volontaires, dont 95 Allemands, embarquent sur le *Scipion*.

2) En 1823 et en 1824, le mouvement reflue nettement. De nombreux volontaires sont revenus déçus, faisant souvent des conditions d'existence qui leur ont été faites, et du comportement des Grecs, un tableau peu flatteur ; certains de ces témoignages ont été publiés, avec la bénédiction des autorités ; le « bataillon des philhellènes » où se trouvaient regroupés, sous la direction du général wurtembergeois Charles de Normann, la plupart des volontaires européens, a été décimé à la bataille de Péta. Les départs pour la Grèce se font beaucoup plus rares. Et puis la presse et l'opinion, en France au moins, sont occupées ailleurs – par la grande affaire du moment : l'expédition de l'armée française en Espagne, qui remporte un succès inespéré. Pourtant, c'est dans cette période que le *London Greek Committee* se constitue (mars 1823) ; animé par des disciples de Jeremy Bentham, il regroupe des personnalités politiques et religieuses. Presqu'en même temps, une société philanthropique française, créée à la fin de l'année 1821, la Société de la morale chrétienne, institue en son sein un comité pour l'organisation d'une sous-

cription en faveur des réfugiés grecs. En février 1824, peu après l'arrivée à Londres des deux députés grecs (André Louriotis et Jean Orlando), un premier emprunt de 800 000 £ est consenti au gouvernement grec.

3) De la fin 1824 à octobre 1827 (la bataille de Navarin), le mouvement connaît son plus grand essor : à Paris, en février 1825, la presse annonce la création d'une Société philanthropique en faveur des Grecs, dirigée par un comité de 25 personnalités, le « comité grec de Paris ». D'autres comités se constituent dans le courant de la même année à Marseille, et dans d'autres villes de province françaises (notamment à Lyon, à Nîmes, à Mulhouse, à Toulouse), dans d'autres capitales européennes (Bruxelles, La Haye, Copenhague, Stockholm, Berlin, Munich) ou aux États-Unis (New York, Boston, Philadelphie, Baltimore). Un réseau particulièrement dense couvre la Suisse, jusque dans de très petites localités ; il a son centre à Genève, dont le comité a été créé en septembre 1825. Un homme d'affaire genevois, Jean-Gabriel Eynard, ami personnel de Capodistria, membre des deux comités de Paris et de Genève, consacrant sans compter à la cause son temps et son argent, organise leur coopération, qui devient l'axe du mouvement à l'échelle de l'Europe. Le très long siège de Missolonghi, que l'opinion européenne suit avec passion – malgré une information difficile et très différée, est sans doute ce qui cristallise le moment fort du mouvement, au printemps et à l'été 1826, quand se multiplient souscriptions et initiatives. La manifestation la plus spectaculaire a été le concert donné au Vauxhall en présence du duc d'Orléans le 28 avril. Les publications sont de nouveau nombreuses ; la *Note sur la Grèce* que publie Chateaubriand, l'été 1825, traduite immédiatement en allemand, en espagnol et en grec moderne, s'étoffe à mesure des éditions successives. L'imprimerie Firmin-Didot publie même à partir de juin 1826 une revue spécialisée : les *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce publiés d'après les communications du comité philhellénique de Paris*.

4) Après octobre 1827, le mouvement commence à décliner : les publications se font moins fréquentes, la périodicité des *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce* se ralentit (ils cessent de paraître en 1829), le rendement des souscriptions s'effondre.

Actions individuelles et mouvement organisé

Durant toute son histoire, le mouvement présente une combinaison entre initiatives spontanées et action organisée, mobilisant également des individus et des institutions. De manière assez prévisible, les publications littéraires ou les productions artistiques, dont on verra plus tard l'importance, relèvent plutôt de l'initiative individuelle : certes, Benjamin Constant écrit un *Appel aux nations chrétiennes en faveur des Grecs* au nom du comité des Grecs de la Société de la morale chrétienne, mais son ami, Claude Fauriel, lorsqu'il publie un recueil de *Chants populaires de la Grèce moderne*, ne s'autorise que d'une enquête entreprise avant même l'insurrection. Cette publication a été son unique contribution à la cause, en dehors d'une participation à une tardive et éphémère *Société hellénique pour la propagation des lumières en Grèce* en 1828 et 1829. De même, Delacroix ou Ary Scheffer choisissent en toute indépendance les sujets des toiles qu'ils exposent aux Salons ; Delacroix note en mai 1823, dans son journal, tout simplement : « Je me suis décidé à faire pour le Salon des scènes du Massacre de Scio ». Comme l'a montré Paul Bénichou dans *Le Sacre de l'écrivain*³, si les écrivains ou les artistes de ces années aiment à intervenir dans les affaires publiques, ils n'envisagent de le faire qu'en toute indépendance, souverainement. Mais beaucoup de ceux qui vont combattre en Grèce – notamment des Français – et surtout dans la première période, le font aussi de leur propre initiative, sans le secours d'aucune organisation. Ainsi de l'un des plus célèbres d'entre eux, le colonel Fabvier : ancien officier de l'Empire, impliqué dans différentes conspirations contre les Bourbons et dans les tentatives malheureuses pour soulever les troupes de l'expédition d'Espagne, il s'embarque sous un faux nom en décembre 1823 ; il a pu jouer un rôle important, devenir une sorte de symbole du philhellénisme combattant aux yeux de l'opinion française, tout en conservant son indépendance vis-à-vis des institutions du mouve-

³ Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain*, Paris, José Corti, 1985. Nouvelle édition : Gallimard, 1996.

ment. Dans les *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand rapporte : « Les dépêches de M. Fabvier faisaient souffrir le comité ; il nous grognait fort ».

On a vu, dès la première émergence du mouvement, des comités se former en Allemagne et en Suisse, précisément pour aider ceux qui s'en vont combattre. D'autres se formeront un peu plus tard pour secourir les réfugiés grecs en Europe, et puis d'autres encore qui se proposeront plus généralement d'agir « en faveur des Grecs ». Principalement le « Comité grec de Paris », c'est-à-dire le comité central de la « Société philanthropique en faveur des Grecs ». Les circonstances de sa création demeurent obscures ; la réponse des députés grecs à Londres à une lettre du 21 décembre 1824 annonçant sa formation est la trace la plus ancienne que je connaisse (Dallegio, 1949 : 131-132) – les cinq destinataires de cette réponse, futurs membres du comité – Charles de Lasteyrie, Alexandre de Lameth, Guillaume Ternaux, Alexandre de Laborde et Ambroise Firmin-Didot – en ont sans doute pris l'initiative pour appuyer le lancement d'un nouvel emprunt au bénéfice du gouvernement grec. L'adhésion à la Société coûte 50 francs par an. Pendant les trois années d'exercice – 1825, 1826 et 1827 – pour lesquelles nous avons des listes de sociétaires, 523 personnes en tout ont adhéré⁴ ; 47 ont renouvelé leur adhésion les trois années, parmi lesquelles on remarque : Benjamin Constant, qui est également membre du comité grec de la Société de la morale chrétienne ; Marc-Antoine Jullien, propriétaire et directeur de la *Revue encyclopédique* ; le comte de Las Cases, l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène* (publié en 1828) ; Destutt de Tracy, l'un des principaux philosophes de l'école des « idéologues », et deux anciens ministres de la Restauration : le baron Louis et le baron Pasquier, qui était ministre des Affaires étrangères du ministère Richelieu, au moment où l'insurrection a éclaté.

⁴ Des listes d'adhérents sont publiées régulièrement à partir de mai 1826, dans les *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce* ; pour la période antérieure (depuis mars 1825), on trouve des listes manuscrites ou imprimées dans les archives de la banque Mallet-Neuflize, déposées aux Archives nationales, sous la cote 44 AQ 10.

Le comité constitué par cooptation compte 25 membres⁵. Forte présence aristocratique : quatre ducs (La Rochefoucault, Choiseul, Fitz-James et Dalberg), plusieurs comtes (Laborde, Lameth, Harcourt, Lasteyrie, Sainte-Aulaire), un vicomte, Chateaubriand. L'armée impériale est représentée par trois généraux : Mathieu Dumas, Étienne-Maurice Gérard, Horace Sébastiani (mais deux maréchaux, Soult et Mortier, adhérent à la Société en 1825). Le monde de la finance et de l'industrie est beaucoup plus présent : Guillaume Ternaux – qui préside le Comité et chez qui se tiennent les réunions, Benjamin Delessert (dont les deux frères, Gabriel et François, cotisent les trois années), Jacques Lafitte, Casimir Périer, et, moins connus, Dominique André et son associé Cottier, deux banquiers qui gèrent les fonds de la Société. Deux Genevois – Jean-Gabriel Eynard, qui est aussi financier, et le baron de Staël – ainsi que le duc de Dalberg qui est allemand, apportent une touche cosmopolite. Au monde des lettres appartiennent, outre Chateaubriand, l'imprimeur et helléniste Ambroise Firmin-Didot, et Abel Villemain, professeur à la Sorbonne, mais aussi Laborde, auteur de récits de voyage, ou Sainte-Aulaire, historien. Beaucoup ont une expérience de l'action philanthropique : le duc de La Rochefoucault, Benjamin Delessert, Laborde, Lasteyrie, Ternaux, le baron de Staël, Alphonse Mahul. Plus de la moitié sont ou ont été parlementaires : six pairs de France (Choiseul, La Rochefoucault, Sainte-Aulaire, Chateaubriand, Laine de Villevêque et Fitz-James), et sept députés : Casimir Périer, Delessert, Laborde, Lafitte, Lameth, Sébastiani et Ternaux. Trois ont exercé des fonctions ministérielles (Chateaubriand qui vient de quitter les Affaires étrangères, Laine de Villevêque qui a participé aux deux ministères Richelieu, en 1816 et en 1820, et Dalberg, membre du gouvernement provisoire formé par Talleyrand en avril 1814).

Le plus remarquable, c'est que se côtoient là, sans frictions apparentes, des représentants des courants politiques les plus opposés : à côté du duc de Fitz-James, ultra zélé, et de Chateaubriand qui anime la contre-opposition de droite au ministère Villèle, un fort contin-

⁵ La liste des membres du comité figure, notamment, en tête des numéros des *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce*.

gent de libéraux de premier plan : Sébastiani, Lafitte, Casimir Périer, Delessert, Ternaux... Détail anecdotique mais significatif : se retrouvent au comité Mathieu Dumas qui commandait les troupes envoyées par l'Assemblée pour arrêter la famille royale au moment de la fuite à Varennes, et le duc de Choiseul, alors jeune officier qui commandait de son côté le détachement envoyé par Boufflers à la rencontre des fugitifs. L'absence de La Fayette peut surprendre : son rôle récent à la tête de la Charbonnerie a pu le rendre indésirable dans un comité si ouvert, mais son alter ego, le général Mathieu Dumas, y figure ; des membres de sa famille cotisent à la Société. Comme premier prince du sang, le duc d'Orléans ne peut probablement pas non plus figurer dans ce genre de comité, mais il y exerce une influence certaine.

La stratégie du mouvement

Dans les instructions⁶ données au général Henri Roche, son représentant en Grèce, le comité de Paris pose en règle d'or de son action la neutralité par rapport aux débats et conflits politiques grecs. L'équilibre des tendances en son sein explique peut-être l'insistance qu'on y met, mais la même règle est reprise par le comité de Genève idéologiquement moins disparate. On ne recommande d'ailleurs pas seulement à ceux qui vont en Grèce de s'abstenir de prendre parti entre les factions, on leur demande de travailler à les réconcilier. Quant à la forme du gouvernement, Chateaubriand, dans sa *Note sur la Grèce*, soutient que les Grecs ont gagné par leur combat le droit d'en décider eux-mêmes, tout en précisant qu'ils voudront probablement une monarchie constitutionnelle. De quoi rassurer ceux qui souhaitent l'indépendance des chrétiens d'Orient, mais s'inquiètent de la constitution démocratique adoptée par la première Assemblée nationale grecque. Luttres de factions et problèmes de régime se compliquent d'enjeux internationaux, à mesure que se rapproche l'intervention des puissances. En juillet 1825, le gouvernement grec, jugeant la situation désespérée à la suite de l'invasion

⁶ Publiées dans les *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce*, n° 2, juillet 1826.

égyptienne en Morée, demande la protection de l'Angleterre. Le général Roche proteste⁷. Cette infraction à la règle de neutralité provoque un vif débat au sein du Comité de Paris ; on n'en sait malheureusement pas les termes exacts⁸. Roche est désavoué, puis rappelé. L'affaire révèle également des enjeux dynastiques : Roche et quelques autres philhellènes français intriguent pour faire nommer roi de Grèce, le duc de Nemours, un des fils du duc d'Orléans. D'autres candidatures se présentent, celle d'un prince de Suède, celle de Léopold de Saxe-Cobourg. Aussi, en janvier 1826, Jean-Gabriel Eynard, dans ses instructions à deux jeunes Genevois, Franck Marcet et William Romilly, qui partent pour la Grèce, répète et précise la règle : « Confirmez aux membres du Gouvernement grec et à tous les chefs militaires que nous ne voulons nous mêler en rien de leur politique intérieure, que la Grèce se donne le gouvernement qu'elle voudra, les comités ne sont et ne veulent être que les amis de l'humanité, ils ne sont pour aucun parti. Français, Anglais, Russes ou Autrichiens, peu importe et quels que soient la nation ou les moyens, qui fassent recouvrer à la Grèce son indépendance, pourvu qu'elle soit libre et à l'abri du sabre turc, c'est tout ce que les comités demandent⁹ ».

L'intervention de l'une ou l'autre des puissances européennes apparaît donc comme un moyen possible et acceptable pour atteindre ce but unique : l'indépendance. Il y a là un infléchissement important d'orientation, lié certainement à l'évolution du rapport de force sur le terrain, aux changements qui s'annoncent sur le plan diplomatique ; peut-être aussi à l'institutionnalisation du mouvement. Au début, beaucoup espèrent que la Grèce recouvrira son indépendance par elle seule : en septembre 1823, au cours d'une conversation

⁷ On trouve le texte de cette protestation dans les archives du duc d'Orléans déposées aux Archives nationales, sous la cote 300 AP (III) 23.

⁸ L'affaire est connue principalement par deux lettres du duc de Choiseul à Jean-Gabriel Eynard, datées des 10 et 20 septembre 1825 (Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup. 1884, folios 71-72 et 77-78).

⁹ Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers David Munier, Ms. 3226, folios 3-4.

avec Eynard, Capodistria lui-même se félicite que les Grecs n'aient pas bénéficié de la protection d'une puissance – la Russie, probablement, qui aurait pu, dit-il, les rendre « plus heureux », mais ne leur aurait pas donné l'occasion de développer leur « caractère »¹⁰. Au contraire, Chateaubriand, toujours dans sa *Note sur la Grèce*, ne cherche qu'à susciter une intervention diplomatique qui suffirait à son avis pour imposer l'indépendance. À travers cette oscillation ou cette évolution, deux définitions, concurrentes ou successives, de l'objectif du mouvement apparaissent : agir à la place des puissances et peut-être par là mettre en cause l'ordre de la Sainte-Alliance, ou au contraire susciter leur intervention et quand elle sera engagée, la seconder. Quelques semaines avant Navarin, le comité de Genève définit ce partage des tâches dans une circulaire : « L'œuvre des Puissances est de sauver la Grèce comme corps politique, comme corps chrétien ; la nôtre est de sauver des individus dénués de tout, et que les secours journaliers de la charité garantissent à peine des extrémités de la famine. L'œuvre des Puissances prépare à la Grèce un heureux avenir : la nôtre doit être de conserver jusqu'à la paix cette faible population opprimée par toutes les misères de la vie¹¹. » La mobilisation pourtant reflue vite dès que l'action des puissances se concrétise, comme si elle avait trouvé sa force dans le suspens entre ces deux définitions, comme si elle ne s'était imposée que de la défaillance des États, tout en se soutenant de l'attente de leur intervention.

Comment aider les Grecs ?

Dans une lettre à Eynard de septembre 1825, le duc de Dalberg évoque « notre première réunion quand le bon Lasteyrie et Didot demandaient des livres pour aider la cause grecque » et que lui-même voulait « qu'on envoyât avant tout des armes et qu'on cher-

¹⁰ Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms sup.1870 (Beaulieu, 6 septembre).

¹¹ Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers du pasteur Lûtscher, Ms sup.1891, folios 152-153

chât à concilier les chefs turbulents et factieux »¹². Un peu plus tôt, à Missolonghi, Byron, surtout soucieux d'organisation militaire, ironisait sur le « typographical colonel » Leicester Stanhope, représentant du comité de Londres, benthamien avant tout, et préoccupé d'abord d'implanter une imprimerie et de créer un journal : « *It is odd enough that Stanhope, the soldier, is all for writing down the Turks, whilst I, the writer, am all for fighting them down* » (Woodhouse, 1969 : 108). En fait, le philhellénisme n'a jamais vraiment tranché entre ces deux modes d'intervention, l'un comme l'autre ordonnés à l'indépendance de la Grèce, l'un plus politico-militaire, l'autre davantage philanthropique, ce qui a peut-être été une de ses forces. Toutefois le premier mouvement, on l'a déjà indiqué, c'est celui qu'évoque Victor Hugo dans son poème *Enthousiasme*¹³ : « En Grèce ! en Grèce ! adieu, vous tous ! il faut partir ! » – et partir pour se battre. L'Europe sort de plus de vingt ans de guerres presque ininterrompues, certains qui n'ont connu que l'état militaire n'ont pu se faire à la vie civile – comme le Philippe Bridau que Balzac met en scène dans *La Rabouilleuse* ; d'autres, plus jeunes, vivent dans la nostalgie de l'épopée – la « génération ardente, pâle, nerveuse » que Musset décrit avec force au début des *Confessions d'un enfant du siècle* : « Alors il s'assit sur un monde en ruines une jeunesse soucieuse ».

Le nombre de ces combattants volontaires est resté pourtant assez limité¹⁴ : à peine un millier sans doute (à titre de comparaison, on évalue à 32 000 les membres des brigades internationales pendant les trois années de la guerre d'Espagne)¹⁵. Sur les listes d'embarquements recueillies par la police à Marseille, on compte de nombreux

¹² Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup.1884, folios 69-70.

¹³ Publié dans *Les Orientales* en 1829.

¹⁴ Les informations sur ces volontaires proviennent principalement des dossiers de police conservés aux Archives nationales (cotes F⁷ 6722, 6723 A et B, 6724 et 6725) et aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône (cote 1 M 547).

¹⁵ Voir Rémi Skoutelsky, « L'engagement des volontaires français en Espagne républicaine », *Le Mouvement social*, n° 181, oct.-déc. 1997.

Allemands (environ 280) et Français (environ 220), une soixantaine d'Italiens, une cinquantaine de Suisses – une vingtaine d'Américains et des groupes plus restreints de Polonais, de Danois, d'Espagnols ou de Suédois. Une centaine d'Anglais ont rejoint la Grèce par d'autres voies. Près de 300 sont des militaires ou d'anciens militaires de tous rangs ; on compte aussi pas mal d'étudiants, et plus encore d'employés de commerce ou de gens des métiers artisanaux (parmi les Allemands surtout). La plupart sont jeunes, voire très jeunes : sur les 581, dont on sait l'âge, 418 ont moins de 30 ans, au moment de leur départ, 10 ont entre 14 et 17 ans, 61 entre 18 et 20 ans. Les 163 autres comptent entre 30 et 56 ans pour le plus vieux.

Les séjours, très décevants pour beaucoup d'entre eux, sont souvent brefs – de quelques mois. La plupart se font rapatrier par les autorités consulaires à Smyrne ou à Milo et reviennent à Toulon sur des bateaux de guerre. Après le séjour de rigueur au lazaret (la peste est encore endémique dans le Levant), les étrangers sont priés de rentrer dans leur pays par la frontière la plus proche. Quant aux Français, l'article 21 du Code civil prévoyant la déchéance de la nationalité pour qui servirait dans des armées étrangères, ils doivent attendre, quelquefois plusieurs mois, les résultats de l'enquête de police ; tous finissent par être autorisés, dès qu'un parent apporte sa caution, à retourner dans leur département d'origine, avec interdiction pour les provinciaux de se rendre à Paris.

Deux cas, entre beaucoup d'autres, illustrent assez bien les deux types indiqués plus haut. Celui de Maurice Persat, dont les mémoires écrits dans les années 1840 ont été publiés beaucoup plus tard¹⁶ : il a passé la trentaine, il a fait toutes les campagnes de l'Empire qu'il a terminées comme capitaine ; congédié à la Restauration, il court toutes les révolutions qui se présentent et lui offrent, comme il dit, « la chance de continuer honorablement (sa) carrière militaire et politique » : en Colombie avec Bolivar, à Naples, en Espagne aux côtés des Constitutionnels, où il se lie d'amitié avec Armand Carrel ; au passage, il participe, comme beaucoup de ses collègues officiers en demi-solde, aux troubles de juin 1820 à Paris. Son premier séjour en Grèce – d'août à novembre 1821 – se passe mal, les Grecs lui sem-

¹⁶ *Mémoires du commandant Persat*, Paris, 1910, et Archives nationales, F⁷ 6907.

blent lâches, perfides et cruels, et il a peu d'estime pour la plupart de ses compagnons européens. Il y retourne pourtant à deux reprises, après avoir été réintégré dans l'armée, en 1828-1829 avec l'expédition de Morée, et en 1831-1833, dans un corps expéditionnaire envoyé pour aider au maintien de l'ordre entre l'assassinat de Capodistria et l'arrivée du roi Othon. Entre temps, il a pris part à la conquête de l'Algérie.

Constantin Guys¹⁷, lui, a 18 ans lorsqu'il s'embarque en octobre 1821 à Marseille sur un bateau danois – et il se dit « étudiant ». Il ne repart qu'en novembre de l'année suivante, après avoir servi, semble-t-il, comme sous-lieutenant aux côtés de Mavrocordato ; il a été l'un des rescapés du combat de Péta, en juillet 1822. Sa famille l'a cru mort, a fait prendre des informations sur lui par un oncle qui est consul de France à Alep. À son retour à Toulon, en décembre 1822, il nie, comme beaucoup le font, avoir combattu en Grèce, prétend n'y avoir séjourné que « par pure curiosité et pour son instruction ». Il est retenu à Toulon jusqu'en février 1823, l'intervention de sa sœur, la bonne réputation de son père, commissionnaire de la marine, lui valent l'indulgence du ministre de l'Intérieur, qui, considérant aussi son extrême jeunesse, le juge « plus imprudent que coupable ». Il commençait là une longue carrière de voyageur, qui devait le mener comme dessinateur de presse (anglaise en particulier) sur d'autres terrains dangereux comme la guerre de Crimée ; Baudelaire a vu en lui « le peintre de la vie moderne ».

Avec les comités, la contribution militaire du philhellénisme prend une allure plus professionnelle. Elle vise d'abord à soutenir l'organisation d'une force militaire à l'européenne que le colonel Fabvier a déjà entreprise, sans égard aux objections de quelques autres, qui jugent plus conforme au caractère grec et donc plus efficace, la guerre de guérilla menée par les chefs klephtes¹⁸. On recrute, sous le contrôle du général Sébastiani, des officiers et des sous-officiers expérimentés

¹⁷ Archives nationales, F⁷ 6723 A, dossier 40 ; Emmanuel Bénézit, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays...* Paris, Gründ, 1976, t. 5 ; Charles Baudelaire, *Le Peintre de la vie moderne*.

¹⁸ Voir, en particulier, une lettre du capitaine Arnaud au duc d'Orléans le 28 avril 1827 (Archives nationales, 300 AP (III) 23).

pour encadrer cette armée régulière, ainsi que des ouvriers d'armement. Quatre expéditions partent de Marseille – en septembre 1825, janvier, mars et juillet 1826 – transportant en outre des fusils, des munitions, du matériel d'artillerie, des uniformes, des chaussures... ; les autorités ne font pas mine de s'y opposer¹⁹. L'envoi d'un chef militaire prestigieux est une préoccupation constante du comité ; on a pensé les premiers temps au général Drouot, qui s'est refusé²⁰ ; on consacre de grands moyens et beaucoup d'énergie à organiser le départ de l'amiral anglais Thomas Cochrane, qui vient de s'illustrer au service des révolutionnaires d'Amérique latine et qui partira après beaucoup de tergiversations en février 1827, à bord d'un bateau acheté par les comités à Saint-Tropez²¹. On a même envisagé un moment – à l'initiative de Eynard et avec la bénédiction de Chateaubriand – de détourner à son profit une frégate construite à Marseille pour le compte du pacha d'Égypte²².

Un médecin français de 30 ans, Étienne-Marin Bailly, disciple de Gall, l'inventeur de la phrénologie, et ami de Saint-Simon, à l'enterrement de qui il a prononcé un discours, accompagne la première expédition, en juillet 1825. Il a pour mission de « diriger la pharmacie et monter le service de santé » ; le duc d'Orléans a financé l'opération. Avec l'assistance de son neveu, le docteur Félix Blondeau, il pratique à la fois la médecine militaire et la médecine civile, au cours d'un long séjour qui dure jusqu'en 1828 ou 1829²³. Deux autres médecins au moins l'avaient précédé : en 1823, l'Anglais Julius Millingen, envoyé par le comité de Londres, et au

¹⁹ Voir la série des *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce* et la correspondance de Jean-Gabriel Eynard (Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms. sup. 1884).

²⁰ Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup. 1884.

²¹ En particulier Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup.1884-1885, et Papiers David Munier, Ms. 3226 ; Archives nationales, F⁷ 6722, dossiers 13, 14 et 22, F⁷ 6723 B, dossier 35 bis, et F⁷ 6724, dossier 43.

²² Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms sup. 1884 et Papiers David Munier, Ms 3226.

²³ Sur le docteur Bailly et son action en Grèce, voir : *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce*, n° 2, 4, 5 et 7. ↪

début de 1825, le chirurgien de marine américain Samuel Howe. En décembre 1826, Eynard envoie à Hydra un médecin genevois, Louis-André Gosse, qui reste en Grèce jusqu'en 1829²⁴. À la même époque, Eynard désigne ce même docteur Gosse, Bailly et le colonel bavarois Heideck pour constituer avec les amiraux grecs Miaoulis et Tombazis, deux commissions – l'une à Nauplie, l'autre dans l'île d'Hydra – chargées de gérer et de distribuer aux militaires comme aux civils les vivres envoyés en Grèce par les comités. Il s'agit d'assurer une distribution équitable et d'éviter les détournements. Ces envois de vivres ont été rendus nécessaires en particulier par les ravages systématiques des troupes d'Ibrahim Pacha en Morée. Ils sont organisés régulièrement par un réseau d'agents que Eynard avait mis sur pied à Livourne, à Ancône et dans les îles Ioniennes, dans les premiers mois de 1826, pour tenter de ravitailler Missolonghi assiégée²⁵.

La guerre provoque dans la Grèce insurgée des déplacements locaux de populations, fuyant les massacres et les pillages qui accompagnent l'avancée des armées turques ou égyptiennes ; les populations turques fuyant d'ailleurs de leur côté les exactions tout aussi violentes des Grecs. Mais c'est surtout dans les régions restées sous contrôle turc, à Constantinople et en Asie mineure – et dans les premiers temps de la guerre, que la population grecque est exposée à la violence. Après les massacres qui marquent la reconquête de l'île de Chio par les Ottomans en avril 1822 et dont les récits horrifient l'opinion européenne (on parle de 23 000 tués), les survivants se réfugient dans l'île insurgée d'Ipsara.

²³ suite *Rapport à MM. les membres du Comité philhellénique de Paris, par M. le docteur Bailly de Blois, agent du comité auprès du gouvernement grec*, Paris, 1831 ; *Revue encyclopédique*, février 1826 ; Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms sup. 1884-1885 ; Archives nationales, 300 AP (III) 23 et F⁷ 6724, dossier 3 ; et *Notice biographique sur le Dr Bailly de Blois*, Paris, 1837.

²⁴ Les papiers du docteur Gosse concernant son séjour en Grèce sont conservés à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève (cotes Ms. 2667-2690).

²⁵ Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup. 1884-1885 et Papiers David Munier, Ms. 3226.

On signale aussi des réfugiés grecs dans les différents ports de la Méditerranée, notamment à Marseille, où est établie une communauté grecque nombreuse et prospère. Le comité pour les Grecs de la Société de la morale chrétienne, qui s'est donné pour but précisément de secourir les réfugiés, aide en 1823 une trentaine de personnes à retourner en Grèce²⁶. L'affaire la plus marquante concerne aussi, la même année 1823, des réfugiés qui cherchent à rejoindre leur patrie. C'est un groupe d'environ 150 personnes, qui s'étaient d'abord réfugiées à Odessa, la plupart fuyant la répression en Moldavie et en Valachie après l'échec de l'expédition d'Ypsilanti. Autorisés par les Russes à rentrer chez eux, ces réfugiés ont voulu s'embarquer à Trieste ; les autorités autrichiennes les ont refoulés ; revenus à Odessa, repartis, ils ont été accueillis et pris en charge dans certaines villes allemandes, puis suisses, par des sociétés de bienfaisance ou par les comités grecs. Après de nombreux refus, sur les instances répétées des autorités fédérales suisses, le gouvernement français finit par accepter de les laisser traverser le territoire, de juin à novembre 1823, pour s'embarquer à Marseille, mais par petits groupes, selon un itinéraire soigneusement contrôlé, les comités suisses assurant leur subsistance²⁷.

À Chio, ou après la chute de Missolonghi, pour s'en tenir au plus spectaculaire, ceux qui échappent au massacre sont emmenés pour être vendus comme esclaves ; il s'agit le plus souvent de femmes et d'enfants. L'opinion européenne s'en indigne : au cours d'un débat à la Chambre des Pairs en mars 1826, Chateaubriand prononce un discours retentissant et fait voter un amendement prévoyant des poursuites contre tout marin français qui participerait d'une manière quelconque au transport et au trafic de ces esclaves. Son argumentation souligne le paradoxe qu'il y aurait à tolérer une traite des Blancs quand on vient d'interdire la traite des Noirs²⁸. Le Comité

²⁶ *Journal de la Société de la morale chrétienne*, n° 15 : 131-153.

²⁷ Archives nationales, F⁷ 6722, dossier 44 ; Archives départementales du Rhône, 4 M 402 ; Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 1 M 547 ; Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers du pasteur Lütcher, Ms sup. 1891 ; *Journal de la Société de la morale chrétienne*, n° 15 : 131-153.

²⁸ Archives parlementaires, tome 46, Chambre des Pairs, séance du 13 mars 1826 : 290-300.

grec de Paris pour sa part consacre des sommes importantes au rachat des esclaves grecs (9 600 F en 1828, soit presque 20 % des dépenses de cet exercice)²⁹.

Un chapitre permanent du budget du comité est consacré à la prise en charge de l'éducation de jeunes Grecs : 4 618 F en 1825, 17 172, 77 F en 1826, 19 707,10 F en 1827, et 13 336 F pour 1828³⁰. L'idée est apparue dès les premières réunions du comité ; on envisageait alors d'en faire l'offre aux principaux chefs militaires grecs pour leurs enfants, en vue – selon le témoignage d'Eynard – d'« exciter le courage et le zèle des Grecs ; en montrant à quel point on honore et on estime le dévouement des illustres défenseurs de cette cause, le comité espère qu'en gagnant la confiance des chefs grecs, il pourra avoir sur eux une influence morale utile³¹ ». À sa création, le comité de Genève inscrit l'éducation de jeunes Grecs en tête des objectifs qu'il se fixe, en donnant à ce projet un sens un peu différent ; on veut leur « donner une éducation qui les rendrait dans la suite, utiles à leur pays [...] suivant leur état et leurs dispositions dans les lettres et les sciences ou dans les métiers³² ». En 1824 déjà, les philhellènes anglais Blaquièrre et Hastings avaient ramené à Londres en vue de leur éducation une vingtaine de jeunes Grecs³³. À Paris, on prend en charge avec une dizaine d'autres le fils de Constantin Canaris, célèbre corsaire grec. Le pédagogue suisse Emmanuel de Fellenberg, émule de Pestalozzi, reproche au comité de « mettre en spectacle les rejetons des héros de la Grèce moderne, desquels on ne réussira, de cette manière, qu'à faire des

²⁹ *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce*, n° 10, juillet 1828-février 1829.

³⁰ *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce*, n° 2, 5, 7, 9, 10.

³¹ Lettre à Marc-Auguste Pictet, 13 février 1825, Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup.1871.

³² Lettre de Guillaume Favre-Bertrand, président du Comité de Genève, à Guillaume Ternaux, président du Comité de Paris, 18 octobre 1825, Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers David Munier, Ms 3228.

³³ Lettre de de Reverseaux au général Guillemot, 15 novembre 1824, Archives du ministère des Affaires étrangères (Nantes), Constantinople B 249.

incroyables à la mode de Paris³⁴ ». Lui-même demande en 1827 que le docteur Gosse lui choisisse six jeunes Grecs pour une expérience d'éducation modèle, dans son domaine-école de Hofwyl, pensant qu' « on ne peut assurer le salut de la Grèce qu'en lui préparant une éducation nationale capable de restaurer sa moralité [...] que le naturel distingué de la nation grecque a surtout besoin, que l'on isole ses générations naissantes vis-à-vis de Dieu et de la nature, au milieu du torrent de corruption qui les entraîne [...] (que) nous devons tâcher d'acquitter la dette, que nous a imposée la Grèce antique en fournissant à la Grèce moderne les éléments les plus essentiels d'une restauration morale complète, et enrichie par ce que nos progrès dans les sciences et les arts ont de bienfaisant³⁵ ». À Lausanne et à Bâle, des comités se sont même donné pour but exclusif l'éducation de jeunes Grecs. Ce souci pédagogique se retrouve aussi dans les articles que *La Revue encyclopédique* consacre à la Grèce, en parfaite conformité avec l'intérêt que porte son directeur, Marc-Antoine Jullien, aux questions d'éducation et aux pédagogues suisses en particulier³⁶. Ce souci rejoint les positions de Coray, assez réservé par rapport à la révolution en cours, qui aurait souhaité que la nation se forme par l'instruction avant de se constituer par les armes. Retrouvant pour sa part les préoccupations du colonel Stanhope, Maxime Raybaud, un jeune officier français, qui avait combattu en Grèce dès les premières années, et qui avait participé à deux des expéditions organisées par le comité de Paris, projette en 1828 d'y retourner installer une imprimerie et créer un journal³⁷. Le même souci phi-

³⁴ Lettre à J.-G. Eynard, 5 décembre 1827, Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup.1885, folios 252-523.

³⁵ Lettre à Guillaume Favre-Bertrand, 27 juillet 1827, Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers David Munier, Ms. 3227, folios 69-70.

³⁶ Voir R.R. Palmer, *From Jacobin to Liberal, Marc-Antoine Jullien, 1775-1848*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

³⁷ Lettres à J.-G. Eynard, 30 avril 1828, Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup.1885, folios 44-45 ; et 30 mai 1828, Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Etienne Dumont, Ms. Dumont 77, folios 184-185.

lanthropique d'édification – aux deux sens du mot – d'une Grèce nouvelle préside en décembre 1828 à la création à Paris d'une « Société hellénique pour la propagation des connaissances utiles en Grèce », à laquelle participent parmi de nombreuses personnalités du monde artistique, littéraire et universitaire, plusieurs membres du comité grec de Paris³⁸.

Les moyens d'actions

Cette activité multiforme requiert des moyens financiers – de l'argent – et des moyens intellectuels – de l'information. Pour l'argent, on utilise très largement la formule de la souscription lancée par les philanthropes quelques années avant la Révolution. C'est une pratique courante tout au long du siècle, utilisée à des fins très variées – depuis l'achat du château de Chambord pour le jeune duc de Bordeaux jusqu'au monument Henry, au moment de l'affaire Dreyfus, en passant par l'aide à la veuve du général Foy, le rachat de la maison de Lafitte après qu'il ait fait faillite ou l'édition des œuvres de Lamartine ; on y a aussi recours pour des causes beaucoup plus obscures et locales. Les souscriptions pour les Grecs commencent dès les premiers mois de l'insurrection, elles se font d'abord pour des objectifs précis : aider les jeunes Grecs étudiants en France que la guerre prive de leurs ressources, aider les jeunes Allemands partant combattre en Grèce, aider les réfugiés à rejoindre leur patrie.

Avec l'apparition des grands comités, les souscriptions deviennent permanentes et visent à aider les Grecs, sous toutes les formes qu'on jugera utile. Certains donateurs importants peuvent cependant encore affecter leurs dons à des objets définis comme le duc d'Orléans pour la pharmacie du docteur Bailly. Prosper Enfantin rapporte qu'une souscription des élèves de l'École polytechnique, pour laquelle il avait rédigé un appel en 1826, avait

³⁸ Archives nationales F⁷ 6700, dossier 12, et *Société hellénique, bulletin de ses travaux et de ses séances*, n° 1 et 2, 1829.

échoué parce que certains exigeaient qu'on achète des armes, et que d'autres estimaient qu'on avait davantage besoin de vivres et de médicaments³⁹. Les comités – les « boutiques à souscriptions »⁴⁰, sur lesquels Metternich ironise – souvent composés des premiers et des principaux donateurs, sont institués d'abord pour garantir le bon usage des fonds et publient régulièrement leurs comptes. Les souscriptions donnent lieu à deux autres types de publication : les appels à souscriptions et les listes de souscripteurs. Les premiers forment une sorte de genre littéraire : Charles de Rémusat⁴¹, Sismondi⁴² en ont rédigé, et Chateaubriand présente – avec l'inimitable fausse modestie qui lui est coutumière – sa *Note sur la Grèce* comme un simple appel à souscription. Ils sont publiés dans la presse, ou diffusés sous forme de prospectus, imprimés ou même manuscrits ; on y indique les lieux où souscrire : les bureaux de certains journaux, ceux d'un notaire, une banque... Quant aux listes de souscripteurs, Catherine Duprat, dans son livre sur *Le Temps des philanthropes*⁴³, souligne qu'elles marquent une rupture avec la discrétion qu'exigeait la charité chrétienne. Leur publication vise d'abord à susciter l'émulation, une sorte de concurrence généreuse, mais aussi dans un cas comme celui-ci, qui a une portée politique autant que philanthropique, à manifester une prise de position, comme le feront au siècle suivant nos manifestes et pétitions. Les dons considérables – parfois anonymes – de 1 000 francs ou plus – voisinent avec de très modestes (1 franc, 5 francs) ; ils viennent de toute la France ; la plupart sont individuels, mais certaines sommes sont collectées par l'intermédiaire de loges maçonniques (le grand maître du

³⁹ Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 7643 Correspondance de Prosper Enfantin, folio 24.

⁴⁰ Lettre à Neumann, 12 juin 1826 (DIMOPOULOS, 1962).

⁴¹ *Journal de la Société de la morale chrétienne*, n° 10 : 178-182.

⁴² Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers du pasteur Lütcher, Ms. sup. 1891, folios 138-139.

⁴³ *Pour l'amour de l'humanité, Le temps des philanthropes, La philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de Juillet*, t. I, Paris, Éditions du Comité des Travaux historiques et scientifiques : 54-55.

Grand Orient de France, le duc de Choiseul⁴⁴, est membre du Comité de Paris) ou – en Suisse en particulier – de cercles ou sociétés.

Le Comité de Paris, qui recueille aussi les sommes collectées par certains comités étrangers (en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède), annonce pour l'année 1825, 239 649 F de recettes, pour 1826 – la grande année – 1 232 891 F, pour 1827, 157 965 F, et pour 1828, 11 511 F⁴⁵. Soit sur l'ensemble des quatre années, un peu moins de 1 700 000 F collectés, dont plus des deux tiers pour la seule année 1826. (Les recettes budgétaires de la France pour 1815 s'élevaient à 618 millions)⁴⁶.

Eynard, qui est l'un des plus constants et des plus généreux donateurs, lance en 1827, quand les rentrées commencent à baisser, un système de souscription hebdomadaire, espérant – selon une autre technique en cours d'élaboration dans les mêmes milieux philanthropiques, celle de l'épargne populaire – élargir le public des donateurs⁴⁷. D'autres procédés ont été mis en œuvre : la quête des Dames de la bonne société parisienne ou lyonnaise a fait grande impression ; on a organisé des loteries alimentées par des dons d'œuvres d'artistes parisiens ou genevois, de livres, ou d'objets plus inattendus comme les semoirs offerts par Emmanuel de Fellenberg⁴⁸ ; Mademoiselle George a donné des représentations au bénéfice des Grecs à Lyon et à Grenoble ; le grand concert du Vauxhall a rapporté 18 750 F. Enfin beaucoup d'ouvrages – et

⁴⁴ Plus exactement « souverain grand commandeur du Suprême Conseil », voir Gérard Gayot, *La Franc-Maçonnerie française, textes et pratiques (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Paris, Gallimard, 1980 : 25.

⁴⁵ *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce*, n° 10 : 79.

⁴⁶ Voir André Jardin et André-Jean Tudesq, *La France des notables, 1. L'évolution générale, 1815-1848*, Paris, Le Seuil, 1973 : 21.

⁴⁷ Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers du pasteur Lütcher, Ms. sup. 1891, folios 150-151, et Papiers Eynard, Ms. sup. 1884, folios 11-14.

⁴⁸ Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup. 1885, folios 74-75.

des gravures – sont annoncés dans la presse ou dans la *Bibliographie de la France* avec la mention : « vendu au profit des Grecs ».

Pour utiliser au mieux les sommes collectées et répondre, comme ils se le proposent, aux besoins des Grecs, les comités ont besoin aussi d'informations – ce qui présente quelques difficultés. Les conditions de transport, dans un pays en guerre, imposent une extrême lenteur à la circulation des nouvelles ; cette lenteur crée entre l'action des philhellènes et les événements auxquels ils se réfèrent, sur lesquels ils voudraient peser, un décalage surprenant : le concert du Vauxhall, tout particulièrement dédié à l'héroïsme des défenseurs de Missolonghi, a lieu le 28 avril, la place est tombée le 22, on ne le saura en France que le 14 mai. Ce délai d'un mois ou davantage favorise les rumeurs et les fausses nouvelles, de même que l'absence d'un système d'information véritable : la première agence d'information, l'agence Havas, ne sera créée qu'en 1832 ; les journaux se contentent de reprendre les articles de confrères géographiquement plus proches de l'événement – *Le Spectateur oriental*, publié à Smyrne, proche des commerçants du Levant et très hostile à la cause grecque, ou certains journaux allemands comme *La Gazette d'Augsbourg* – ou de publier des correspondances de particuliers, collectées de façon un peu hasardeuse, et sans plus de vérification. Aussi le premier soin du Comité de Paris à sa création est d'envoyer sur place le général Roche, chargé avant tout autre chose de recueillir des informations pour orienter l'action du comité ; les responsables des expéditions successives – et plus particulièrement, un membre du comité, Eugène d'Harcourt – auront aussi une mission d'information. Le poids considérable que prend très vite Jean-Gabriel Eynard dans le mouvement philhellène provient pour beaucoup de sa capacité à recueillir et à transmettre des nouvelles : il a des liens très étroits avec le comte Capodistria et avec un prélat grec réfugié à Pise, le métropolite Ignace⁴⁹, qui entretiennent leurs propres réseaux d'information. Il saisit également toutes les occa-

⁴⁹ En particulier : Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup. 1888, folios 177-256.

sions, comme le désir de voyager en Grèce qu'expriment deux jeunes patriciens de Genève, rencontrés à Florence en janvier 1826, Franck Marcet et William Romilly⁵⁰ ; et il utilise aussi comme informateurs les agents ioniens ou italiens qui organisent pour lui l'achat, le transport et la distribution des secours en Grèce. Son abondante correspondance est en grande partie consacrée à rediffuser auprès des uns ou des autres ce qui lui a été communiqué. Et il devient une des principales sources d'information sur la Grèce de la presse parisienne ou genevoise.

Le discours du philhellénisme

Lieux et formes d'expression

La presse de la Restauration informe très médiocrement, surtout de ce qui se passe au loin, mais c'est d'abord une presse d'opinion – qui, en France au moins et en Angleterre, jouit, malgré toutes les entraves de la censure et les efforts du gouvernement Villèle pour se l'approprier, d'une liberté sans précédent, et suscite un intérêt passionné qu'elle ne rencontrera peut-être plus que rarement au même degré. C'est pour beaucoup à travers elle que se constitue et se diffuse le discours philhellène. À l'automne 1821, le premier – et le plus important – débat sur la question grecque oppose le royaliste Achille de Jouffroy, au retour du Congrès de Laybach, qui condamne l'insurrection au nom du principe de légitimité, dans les colonnes de *La Gazette de France*, et le non moins royaliste Louis de Bonald qui, dans *Le Journal des Débats*, justifie au contraire le combat des Grecs, en niant que le principe de légitimité puisse s'appliquer à l'Empire ottoman et en

⁵⁰ Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers David Munier, Ms. sup. 3226.

dehors de l'Europe chrétienne⁵¹. Une publication comme la *Revue encyclopédique* apporte un soutien constant à la cause, avec des articles importants de Jean-Baptiste Say, de Sismondi, du Grec Michel Schinas ou de l'Anglais Edward Blaquièrre. *Le Globe* qui soutient les Grecs dès sa création, en 1824, publie de petits articles de Sainte-Beuve consacrés aux îles grecques et une série de textes du philosophe Théodore Jouffroy sur la « Révolution grecque »⁵². À la différence de la presse, brochures et livres échappent à la censure et l'affaire grecque inspire de nombreux essais politiques, comme les cinq que publie en 1822, 1823, 1825, 1826 et 1828⁵³, un écrivain politique alors renommé, l'abbé de Pradt, ancien député à la Constituante, ancien archevêque de Malines et surtout agent diplomatique sous l'Empire. On écrit aussi, à chaud, l'histoire de la « régénération de la Grèce »⁵⁴, comme l'a fait Pouqueville – un médecin de l'expédition d'Égypte, qui, capturé après un naufrage, a passé plusieurs années en Grèce, et dont le monumental *Voyage dans la Grèce*, en cinq volumes, publié en 1820-1822, fait autorité. En 1825, Armand Carrel, le futur chef républicain, tente en 500 pages, un *Résumé de l'histoire des Grecs modernes*. Plusieurs de ceux qui sont partis combattre en ramènent des mémoires, plus ou moins fiables, comme ceux de Maxime Raybaud, Olivier Voutier ou Philippe Jourdain⁵⁵...

⁵¹ *Le Journal des Débats*, 20 septembre, 28 oct. et 8 novembre. 1821 ; *La Gazette de France*, 21 et 23 septembre, 3, 5, 14 et 21 octobre 1821.

⁵² *Le Globe*, 30 octobre, 20 novembre, 18 décembre 1824, 19 et 26 février, 16 et 19 avril 1825.

⁵³ De la Grèce dans ses rapports avec l'Europe (1822), Parallèle de la puissance anglaise et russe relativement à l'Europe, suivi d'un aperçu sur la Grèce (1823), Vrai système de l'Europe à l'égard de l'Amérique et de la Grèce (1825), L'Europe par rapport à la Grèce et à la réformation de la Turquie (1826), De l'intervention armée pour la pacification de la Grèce (1828).

⁵⁴ *Histoire de la Régénération de la Grèce comprenant le précis des événements depuis 1740 jusqu'en 1824*, en quatre volumes, Paris, 1824.

⁵⁵ Maxime Raybaud, *Mémoires sur la Grèce, pour servir à l'histoire de la guerre de l'Indépendance*, Paris, 1825 ; Olivier Voutier, *Mémoires du Colonel Voutier sur la guerre actuelle des Grecs*, Paris, 1823, et *Lettres sur la Grèce, notes et chants populaires, extraits du portefeuille du colonel Voutier*, Paris, 1826 ; Philippe Jourdain, *Mémoires historiques et militaires sur les événements de la Grèce*, Paris, 1828.

L'éloquence parlementaire, à laquelle l'opinion est très attentive, évoque bien sûr la cause des Grecs par les voix de Benjamin Constant, du général Foy, de Chateaubriand ou de Joseph Laîné. De façon plus volatile, mais sans doute pas moins efficace, elle est également présente dans les conversations : les notes où Eynard, lors de ses séjours parisiens, s'essaie à les transcrire, donnent un aperçu de ce qu'on peut dire des Grecs dans les salons⁵⁶. Mais la forme la plus caractéristique dans laquelle s'exprime l'enthousiasme philhellénique, c'est la poésie. La poésie de circonstance est alors de pratique courante – enregistrant avec une grande fidélité les émotions de l'opinion ; on chantera tour à tour la naissance du duc de Bordeaux, la prise du Trocadéro, les héros de Missolonghi, plus tard les Trois Glorieuses, la prise d'Alger, la révolution polonaise... Les plus grandes poètes – Victor Hugo ou Lamartine, Byron ou Shelley, les poètes à la mode (Casimir Delavigne avec ses *Messéniennes* ou Béranger) y sacrifient comme les versificateurs les plus obscurs ; on s'y livre en province autant qu'à Paris.

Une place à part doit être faite ici à l'ouvrage de Claude Fauriel – *Chants populaires de la Grèce moderne* – publié en deux volumes en 1824, avec beaucoup de retentissement ; ce pionnier de l'histoire littéraire comparée inaugure un genre, celui du recueil de poésie populaire à caractère national. Les chants qu'il a collectés auprès des Grecs résidant en France, à Venise et à Trieste sont présentés dans le texte grec avec une traduction en regard, et précédés d'un « argument » explicatif. Un long « discours préliminaire » donne une sorte de tableau ethnographique de la Grèce moderne, insistant en particulier sur la figure des « klephtes » qu'il rendra populaire, et sur les coutumes traditionnelles. Le poète allemand, Wilhelm Müller, à qui Schubert a emprunté les textes de son *Voyage d'hiver*, et qui avait publié dès 1821 des *Lieder der Griechen*, en fit une traduction allemande.

La multiplication des images participe enfin à sa manière à la mobilisation de l'opinion. La grande peinture – néo-classique ou romantique – y trouve un sujet riche en couleurs exotiques, en scènes

⁵⁶ Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup. 1868-1871.

dramatiques ou expressions pathétiques : Delacroix, bien sûr, mais aussi Géricault, que la mort a empêché de mener à bien son tableau grec, ou Ary Scheffer. La gravure popularise certains motifs. Et une imagerie de la vie quotidienne consacre et rend plus proche encore la présence de la cause grecque : étiquettes de produits comme le savon des Grecs, ou la liqueur des courageux Grecs..., une série d'assiettes à sujets de la manufacture de porcelaine de Montereau, un très grand papier peint panoramique réalisé par la maison Zuber de Rixheim, près de Mulhouse⁵⁷...

Axes thématiques

Pour le contenu de ce discours avec ce qu'il laisse paraître des ressorts de la mobilisation et de la signification de cet enthousiasme, j'en donnerai un aperçu très schématique à travers quatre axes plus immédiatement perceptibles : 1) le jeu entre hostilité à l'Empire ottoman et sympathie pour la Grèce ; 2) l'articulation entre l'image de la Grèce antique et les réalités de la Grèce moderne ; 3) l'équilibre entre la compassion pour les souffrances et l'admiration pour l'héroïsme ; 4) la tension entre adhésion à la cause et distance envers les hommes.

1) En 1821-1822, notant ses conversations fréquentes avec l'ambassadeur de Russie, Pozzo-di-Borgo, où l'un et l'autre spéculent sur les chances d'une guerre entre Russie et Turquie, Eynard laisse paraître plus que le désir d'une indépendance de la Grèce, dont il parle peu, celui de la destruction de l'Empire ottoman, du moins de son expulsion hors d'Europe et de la reconquête symbolique de Constantinople⁵⁸. Les Grecs ont eu la chance d'affronter un ennemi que l'opinion européenne « aimait à haïr », un méchant de bonne qualité. L'image de l'Empire turc, à peu près identifié à l'Islam, est devenue très négative depuis que Machiavel et Montesquieu en ont

⁵⁷ Musée du Papier peint, à Rixheim (Haut-Rhin).

⁵⁸ Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup. 1870.

fait le modèle du despotisme oriental. Accusant le fanatisme, les cruautés d'un pouvoir despotique ou les incapacités d'un régime archaïque, on peut le condamner au nom de la morale et de la religion comme au nom du progrès et de l'histoire. Sismondi fait dans un article de la *Revue encyclopédique* une description très sombre des institutions ottomanes : une justice corrompue, l'avidité et la vénalité des pachas, la dépendance même où l'incurie des Turcs les met envers ceux qu'ils entendent dominer, janissaires ou nobles phanariotes⁵⁹. Louis de Bonald, quant à lui, dans son débat avec Achille de Jouffroy, reprend le thème de la conquête – alors très couru en histoire et en philosophie politique – pour dénier toute légitimité à la présence turque en Europe ; l'image des Turcs campant dans les Balkans fait ressortir l'absence de cette assimilation civilisatrice, où il voit la justification *a posteriori* de la conquête⁶⁰. En cette période de reviviscence chrétienne, il paraît difficilement pensable de soutenir ceux qu'on désigne volontiers comme les « ennemis du nom chrétien ». Le silence, d'ailleurs, des autorités de l'Église catholique étonne et scandalise, contrastant avec la forte mobilisation des églises protestantes en Suisse ou en Angleterre. Metternich lui-même n'envisage jamais d'intervenir activement contre les Grecs ; il doit se contenter d'espérer discrètement que les Turcs, puis les Égyptiens, sauront en venir à bout. La Sainte-Alliance atteint là une frontière. Parce qu'elle s'affrontait à un ennemi qui ne participait pas de la civilisation européenne et chrétienne, la révolution grecque a échappé à l'écrasement rapide qu'ont subi celles d'Italie et d'Espagne. Mieux : elle a capté à son profit la métaphore de la Croisade. Celle-ci qui a beaucoup servi pour justifier aussi bien l'élan de la conquête révolutionnaire que la mobilisation européenne contre la Révolution, retrouve avec la publication de l'*Histoire des Croisades* de Joseph Michaud, entre 1825 et 1829, un peu de sa réalité historique – et la cause des Grecs paraît redonner actualité au mythe dans les lieux mêmes où il a pris naissance. Symboliquement, certains des étudiants allemands qui passent à

⁵⁹ Ainsi nommés à cause du quartier du Phanar où ils habitent à Constantinople. *Revue encyclopédique*, mai, juin et juillet 1825.

⁶⁰ *Le Journal des Débats*, 20 septembre 1821.

Strasbourg allant en Grèce, l'été 1821, arborent une petite croix de feutre rouge⁶¹.

2) L'enthousiasme européen aurait certainement été plus tiède, s'il s'était agi des Serbes ou des Bulgares, de tout autre peuple de la région que les Grecs. Est-il nécessaire de rappeler le rôle central de la référence à l'antiquité classique – et particulièrement grecque – dans la culture européenne ? Elle reste le principal fondement de l'instruction dispensée dans les lycées et collèges pour longtemps encore. On se trouve de plus à la fin d'une période de réactivation du modèle antique, dont témoignent les écrits de Winckelmann, des découvertes archéologiques – souvent spectaculaires (on vient justement de découvrir la *Vénus de Milo*, en 1820), la poésie d'André Chénier, la peinture et la sculpture néo-classiques – David et Canova, et bien sûr les souvenirs antiques qui obsèdent les acteurs de la Révolution française. Dans les premiers temps surtout, les textes en faveur des Grecs – comme l'appel que rédige Ambroise Firmin-Didot, à l'automne 1821 pour une des premières souscriptions⁶², ou le *Discours sur les services que les Grecs ont rendus à la civilisation*, prononcé à la séance publique de la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg, le 30 juillet 1821, par le professeur Schweighhauser, développent couramment le thème d'une dette dont l'Europe aurait à s'acquitter envers la Grèce, mère de la civilisation. Il a peut-être eu plus d'importance encore en Angleterre – malgré la parfaite indifférence affichée à cet égard par Byron, et surtout en Allemagne où l'idée d'une ressemblance entre leur pays et la Grèce antique hante des œuvres comme celle de Hölderlin ou de Guillaume de Humboldt ; le roi de Bavière voue à cette antiquité grecque un culte auquel Munich a dû une spectaculaire glyptothèque et la Grèce moderne, d'importants subsides, des renforts militaires et... trente ans de monarchie bavaroise. Le modèle des héros de Plutarque, qui enflammait plus d'un de ceux qui sont partis combattre en Grèce, a probablement contribué aussi beaucoup à leurs déceptions, quand ils ont eu à confronter cette

⁶¹ Archives départementales du Bas-Rhin, 3 M 20.

⁶² *Souscription française en faveur des Grecs*, Paris, s.d. [1821].

image à la réalité des guérilleros de la Grèce moderne. Dans le « discours préliminaire » de son recueil, Fauriel – pourtant spécialiste de la poésie homérique – déplore que les voyageurs « décidés d'avance à s'extasier sur les vestiges les plus douteux de ce qu'elle [la Grèce] fut il y a deux ou trois mille ans » n'aient parlé « qu'en passant » des « sept ou huit millions d'hommes, restes certains, restes vivants de l'ancien peuple de cette terre idolâtrée⁶³ ». Mais la Grèce a eu cette autre chance – au regard toujours de l'opinion européenne – de pouvoir aussi bien séduire les sensibilités néo-classiques (fréquentes dans les milieux libéraux) qu'offrir à l'exaltation romantique (encore plutôt de sympathie monarchiste et catholique) des images d'exotisme oriental ou la rudesse un peu barbare des brigands patriotes. Le titre qu'Edgar Quinet donne à son premier livre, le récit de son très rapide voyage en Grèce avec l'expédition scientifique de Morée : *La Grèce moderne et ses rapports avec l'Antiquité*⁶⁴, témoigne bien de cette coexistence des deux images. La continuité qu'on suppose entre les deux Grèce participe aussi de l'élaboration en cours de l'idée de nationalité, comme l'indique Augustin Thierry, dans la préface de son *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands*, en se référant au recueil de son mentor et ami, Claude Fauriel : « Le regret patriotique vit encore au fond des cœurs longtemps après qu'il n'y a plus d'espérance de relever l'ancienne patrie [...] Voilà ce que des travaux récents nous ont appris pour la nation grecque, et ce que j'ai trouvé pour la race anglo-saxonne, en recueillant son histoire où personne ne l'avait cherchée, dans les légendes, les traditions et les poésies populaires⁶⁵ ».

3) Le discours du philhellénisme – dans les appels à souscriptions en particulier – fait coexister aussi deux figures également mobilisatrices – celle du malheur des victimes et celle de l'héroïsme des combattants. L'évocation de femmes, d'enfants, de vieillards,

⁶³ *Chants populaires de la Grèce moderne*, t.1, Paris, 1824.

⁶⁴ Nouvelle édition par Willy Aeschmann et Jean Tucoo-Chala, Paris, Les Belles-Lettres, 1984.

⁶⁵ Cité par M. Gauchet, « Les Lettres sur l'histoire de France d'Augustin Thierry », *Les Lieux de Mémoire*, II, *La Nation*, vol. 1 : 314.

exposés à la famine, au meurtre, au viol, ou à l'esclavage émeut à coup sûr une sensibilité qui exalte la compassion pour les souffrances d'autrui, nourrie de la lecture de Rousseau comme, pour certains, des souvenirs de la Terreur et de l'émigration. Cette sensibilité – dont Adam Smith avait fait la doctrine dans la *Théorie des sentiments moraux*⁶⁶ et dont Luc Boltanski a récemment proposé une analyse – a pu contribuer à soutenir le mouvement philanthropique, qui connaît à l'époque un renouveau marqué. Charité chrétienne et philanthropie humanitaire peuvent très bien s'y confondre, comme l'indique le terme de « charité sociale » employé dans certains textes philhellènes. Mais on insiste souvent aussi sur le fait que ces souffrances sont assumées : il suffirait aux Grecs d'apostasier, de renier le christianisme pour y échapper. La souffrance devient martyr, une souffrance de témoignage, une souffrance héroïque. Ainsi cet épisode de la chute de Missolonghi rapporté avec admiration : certains des assiégés qui n'ont pu s'échapper provoquent une gigantesque explosion et payent de leur propre mort celle d'un grand nombre de leurs assaillants⁶⁷. L'admiration autant que la compassion incite à se porter au secours des Grecs. Eynard qui pense, par ailleurs, que « les Grecs ne deviennent des héros que parce qu'on les massacre »⁶⁸ soutient dans un autre texte qu'on ne doit pas abandonner les Grecs parce qu'ils ne se sont pas abandonnés eux-mêmes⁶⁹. « Aide-toi le ciel t'aidera », la formule lancée par Guizot en 1830 aura le succès que l'on connaît... En prolongement des deux motifs ainsi articulés, on a d'un côté l'évocation des dangers extrêmes qui menacent les Grecs ; c'est le thème récurrent de la « guerre d'extermination », introduit très tôt par Pouqueville, selon qui les Turcs auraient un projet délibéré d'ex-

⁶⁶ Nouvelle édition, Presses universitaires de France, 1999.

⁶⁷ *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce*, n° 1, juin 1826 : 16-17.

⁶⁸ 22 mai 1823. Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Papiers Eynard, Ms. sup. 1868.

⁶⁹ Prospectus pour la « Souscription ouverte à Genève en faveur des Grecs à trois sols par semaine jusqu'à la fin de mai 1827 », Papiers du pasteur Lüscher, Ms sup. 1891, folios 150-151.

termination des populations grecques⁷⁰, ou même chrétiennes. Il faut donc secourir les Grecs pour qu'ils survivent. Une variante désigne plutôt par cette formule le caractère de part et d'autre inexpiable du conflit, tel que les deux populations ne peuvent plus coexister : l'indépendance est la seule solution, et Sismondi, par exemple, envisage assez froidement les déplacements de population qui seront nécessaires pour assurer une certaine homogénéité aux nouveaux États⁷¹. Le thème de l'héroïsme se prolonge quant à lui dans l'idée d'une victoire presque certaine, imminente. Il faut soutenir les Grecs, parce qu'ils vont gagner – ou, variante, continuons à soutenir les Grecs pour que les sacrifices que nous avons faits jusqu'à présent n'aient pas été inutiles. La mobilisation a pu trouver de la force dans cette possibilité de considérer, alternativement ou simultanément, ces deux aspects de la guerre – souffrance et héroïsme – et ces deux perspectives – menaces d'extermination et assurance de la victoire.

4) On se plaît à souligner dans les récits de combat, la disproportion des forces, les victoires remportées par un petit nombre de guerriers démunis sur des troupes nombreuses, incomparablement plus fortes. Comme si, selon le modèle biblique de David vainqueur de Goliath, cette victoire du plus faible témoignait de quelque secours surnaturel – ou de la valeur supérieure de la cause – celle-là même qui, ordre providentiel ou nécessité historique, semble promettre une victoire certaine : celle de la civilisation (grecque, c'est-à-dire européenne) sur la barbarie (turque, ou asiatique). Trois termes à forte teneur axiologique reviennent avec insistance quand il s'agit de définir la cause : humanité, religion, liberté. La triade allie de façon caractéristique deux termes – liberté et humanité – qui participent du souvenir révolutionnaire, en écho notamment au décret de la Convention déclarant en novembre 1792, que la nation française « accordera fraternité et secours à tous les peuples qui veulent recouvrer leur

⁷⁰ Cité et commenté par Sismondi dans la *Revue encyclopédique*, mai 1825 : 385-388.

⁷¹ *Revue encyclopédique*, juillet 1825 : 78-80.

liberté »⁷² – à une référence chrétienne, qui pourrait convenir aussi bien aux crispations réactionnaires de la Congrégation qu'aux versions modernisées ou républicanisées qu'en proposeront bientôt Lamennais ou Buchez (mais qui renvoie aussi, en Suisse ou en Angleterre, à l'esprit missionnaire protestant). Cette synthèse contribue à rendre possible l'espèce d'unanimité qui finit par se faire autour de la cause des Grecs. Un peu en marge de l'action politique ordinaire, le philhellénisme représente – dans le cadre français – un moment de suspens : les libéraux à qui leur échec catastrophique de 1824 semble interdire tout espoir d'accéder au pouvoir dans un avenir pas trop lointain, comme Chateaubriand et ses amis, frustrés dans leurs ambitions ministérielles, y trouvent un terrain de repli avec une cause qui paraît transcender les petitesse de la politique ordinaire ; la droite gouvernementale, maintenant certaine de son pouvoir, peut de son côté d'autant mieux s'accorder le luxe de cette générosité lointaine que la diplomatie officielle s'oriente vers une intervention aux côtés des Grecs.

La cause a d'ailleurs aussi des définitions plus stratégiques ; beaucoup, en France ou en Angleterre, voient dans la création d'un nouvel État grec la meilleure barrière contre les visées impériales de la Russie en Méditerranée. Et elle autorise encore les élaborations utopiques qui n'ont pas manqué de s'accrocher à cette nouvelle frontière : le docteur Bailly soumet à l'Assemblée nationale grecque un projet d'exploitation du pays par une société de capitalistes semblable aux grandes compagnies coloniales⁷³ ; d'autres rêvent de colonies de peuplement qui feraient de la petite et si pauvre Grèce, une seconde Amérique⁷⁴.

⁷² Décret de La Révellière-Lépeaux, le 29 novembre 1792, cité par Mona Ozouf, « Alphonse Dupront et l'idée républicaine », *Le Débat*, n° 99, mars-avril 1998 : 69.

⁷³ Archives nationales, 300 AP (III) 23, et *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce*, n° 5, décembre 1826 - janvier 1827 : 31-34.

⁷⁴ Par exemple, *De l'empire grec et du jeune Napoléon*, d'après le compte rendu que fait de cette brochure M.-A. Jullien dans *La Revue encyclopédique*, octobre 1828 : 101.

Il y a quand même des réfractaires : une pétition de la Chambre de commerce de Marseille dénonce les méfaits des pirates grecs dans l'Archipel⁷⁵ ; le phénomène, endémique, s'est aggravé quand les chances de l'insurrection ont semblé perdues, et les efforts des autorités grecques pour y mettre un terme n'ont pas eu grand résultat. Les commerçants marseillais ne font que relayer l'hostilité de leurs collègues levantins, que le développement de la piraterie a exaspérée, mais qui est plus ancienne : les troubles liés à l'insurrection nuisent à la prospérité du commerce et pourraient même menacer la vie et les biens des populations franques ; le développement de la marine grecque déjà considérable fait craindre aussi que leur concurrence ne devienne irrésistible avec l'indépendance. La figure des pirates grecs – de leur insolence, de leur rapacité, de leur cruauté – entre de plus en consonance avec les témoignages défavorables de certains qui reviennent de Grèce. En un temps où l'on s'intéresse assez à la « psychologie des peuples », le caractère national grec se dessine presque à rebours de la sublimité de la cause. Au point que certains, comme l'Anglais David Urquhart, changeront leur engagement aux côtés des Grecs en une admiration sans réserve pour les Turcs (Woodhouse, 1969 : 149). Le portrait peu flatteur qu'un témoin très favorable à la lutte des Grecs comme Philippe Jourdain fait de leurs chefs politiques s'accorde mal également à la haute idée qu'on a du rôle des grands hommes dans l'histoire⁷⁶. La littérature philhellène s'efforcera donc d'expliquer ces défauts et ces faiblesses des Grecs par leur situation politique ou par l'influence délétère des Turcs, laissant espérer que l'indépendance, les progrès de l'instruction et une bonne constitution y remédieraient. Certains, plus indulgents ou plus heureux, pensent déjà comme Tomaso Petrini, un agent italien de J.-G. Eynard qui lui écrit au cours d'une mission en juillet 1826 : « jusqu'ici ma persuasion regardait plutôt la cause que les hommes. Mais je suis entraîné par tout ce que j'ai vu, et mes vœux seront toujours pour le succès de la

⁷⁵ Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique-Grèce-3, folios 96-97.

⁷⁶ Mémoires historiques et militaires sur les événements de la Grèce, Paris, 1828, t.1 : 29-34, 96-97.

cause, autant que pour la conservation et la prospérité de ces hommes admirables et intéressants⁷⁷ ».

Pour conclure, il est difficile d'apprécier exactement la portée d'une telle mobilisation. Des vies ont été sauvées, des affamés ont été nourris, des esclaves ont été rachetés et libérés, c'est certain, et c'est de toute façon beaucoup. Mais quel a été l'impact de cette mobilisation de l'opinion sur l'évolution des positions des États, sans laquelle l'issue de la guerre n'aurait probablement pas été la même ? Il y aurait aussi beaucoup à dire sur les conditions de l'indépendance grecque qui en ont résulté, sans que le mouvement philhellène se fasse beaucoup entendre, sur la question des frontières par exemple. Un certain oubli tombera d'ailleurs vite sur ce mouvement si brillant : rééditant son livre en 1857, Quinet se lamente : « Qui se souvient aujourd'hui de l'émotion qu'éveillait le nom seul de la Grèce, de 1821 à 1829⁷⁸ ? » On y avait pourtant vu le symbole de la puissance victorieuse de l'opinion, capable d'infléchir les froids et mesquins calculs des cabinets ; un modèle dont s'inspire dès 1831 le soutien à une nouvelle cause : celle de l'indépendance et de la réunification de la Pologne. Mais on n'atteindra plus une pareille ampleur, la dimension européenne du philhellénisme. Sans doute l'équilibre trouvé à ce moment entre enjeu politique et action humanitaire ne se retrouvera pas non plus ; il y aura d'un côté l'action d'organisations comme la Croix-Rouge, fondée sur une position de stricte neutralité, à laquelle beaucoup plus tard certaines ONG apporteront le correctif du droit d'ingérence et du devoir de témoigner – et de l'autre, des mouvements politiquement partisans, comme l'engagement des brigades internationales aux côtés des républicains espagnols, ou la protestation contre l'intervention américaine au Viêt-Nam, qui participent du développement de nouvelles formes de guerre dans lesquelles l'idéologie joue un rôle essentiel.

⁷⁷ Lettre de Petrini à J.-G. Eynard le 21 juillet 1826, publiée dans les *Documents relatifs à l'état présent de la Grèce*, n° 3, août-septembre 1826 : 20-27.

⁷⁸ Avertissement de l'édition de 1857 de *La Grèce moderne et ses rapports avec l'Antiquité*.

Bibliographie

BOUVIER-BRON (M.), 1963 – *Jean-Gabriel Eynard (1775-1863) et le philhellénisme genevois*. Genève, Association gréco-suisse Jean-Gabriel Eynard.

DAKIN (D.), 1955 – *British and American Philhellenes During the Greek War of Independence, 1821-1833*. Salonique, Institute for Balkan Studies.

DALLEGGIO (E.), 1949 – *Les Philhellènes et la Guerre de l'Indépendance*. Athènes, Institut français d'Athènes.

DEBIDOUR (A.), 1904 – *Le Général Fabvier, sa vie militaire et politique*. Paris, Plon.

DIMAKIS (J.), 1968 – *La guerre d'indépendance grecque vue par la presse française (période de 1821 à 1824) : contribution à l'étude de l'opinion publique et du mouvement philhellène en France*. Salonique, Institute for Balkan Studies.

DIMAKIS (J.), 1976 – *La presse française face à la chute de Missolongi et la bataille navale de Navarin*. Salonique, Institute for Balkan Studies.

DIMOPOULOS (A.), 1962 – *L'opinion publique française et la Révolution grecque, 1821-1827*.

Nancy, université de Nancy. Publications du Centre européen universitaire.

DRIAULT (E.), LHÉRIETIER (M.), 1925 – *Histoire diplomatique de la Grèce de 1821 à nos jours*. Paris, Presses universitaires de France.

ECHINARD (P.), 1973 – *Grecs et Philhellènes à Marseille de la Révolution française à l'indépendance de la Grèce*. Marseille, CNRS, Institut historique de Provence.

[Exposition, Institut français d'Athènes, nov.-déc. 1982], *Le Philhellénisme dans la vie quotidienne en France, 1824-1830* / catalogue par A. Amandry. Athènes, Institut français d'Athènes.

[Exposition, Bordeaux, Paris, Athènes, 1996-97], *La Grèce en révolte : Delacroix et les peintres français*. Paris, éditions de la Réunion des musées nationaux.

SAINT-CLAIR (W.), 1972 – *That Greece might be Free : the Philhellenes in the War of Independence*. Londres, Oxford University Press.

WOODHOUSE (C.M.), 1969 – *The Philhellenes*. Londres, Hodder and Stoughton.



Les Somali

Nomadisme, migrations et déplacements forcés

Alain Gascon
Géographe

■ Depuis sept ans déjà : un État en « miettes », une nation éclatée¹

Quand la crise somalienne a-t-elle commencé ? La crise ou les crises ? On ne sait plus. En 1991, après la chute de Siyaad Barre ? En 1988, avec le déclenchement de la guerre civile au Nord ? Après les guerres contre l'Éthiopie en 1977 ou en 1964 ? Après la sécheresse de 1974 ? Avant ou après la période coloniale ? Or, depuis 1991, la Somalie n'existe plus². Il n'y a plus d'État somalien ; y en aura-t-il jamais un autre ? Y aura-t-il jamais une autre Somalie ? Dira-t-on « somalisation » comme on a dit « congolisation » ou « balkanisation » ? Que deviendront les 10 millions de Somaliens qui seront probablement plus de 20 millions en 2025 ?

¹ Texte écrit en juin-octobre 1998 et repris pour l'épilogue en mai 2000.

² Les diplomates en poste dans les ambassades somaliennes à l'étranger sont payés par la Ligue Arabe.

Depuis le fiasco de l'intervention militaire dirigée par l'ONU (Onusom) entre 1992 et 1995, la disparition de la Somalie a cessé d'émouvoir les organisations internationales qui, semble-t-il, ont classé ce dossier. Peut-être, la révélation des exactions commises par les « soldats de la paix » : mitraillages délibérés des populations civiles, tortures... explique-t-elle cette discrétion, cette gêne (De Waal, 1998). Même l'humanitaire n'en sort pas tout à fait indemne : des ONG n'ont-elles pas tenté de manipuler l'information (Cachon, 1998) ? L'université française n'a pas hésité à escamoter la Somalie. Les derniers somalisants français, dont j'étais, ne réussirent pas à sauver l'enseignement du somali à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco). En Grande-Bretagne, en Italie, en Allemagne et en Scandinavie où les études somaliennes sont pourtant bien vivantes, les somalisants ont rarement été consultés à propos de la crise. De plus, l'effondrement de la Somalie remet en question certaines de leurs interprétations qu'ils croyaient acquises, une fois pour toutes. Ainsi I.M. Lewis, l'un des fondateurs des études somaliennes, a-t-il cessé d'écrire pendant plusieurs années. La brève présentation qui va suivre ne peut prétendre répondre à toutes ces questions mais peut-être à les mieux poser. Elle essaiera d'ébranler le mur des certitudes que certains « spécialistes » ont contribué à édifier, souvent à leur corps défendant.

■ Le « paradoxe somalien »

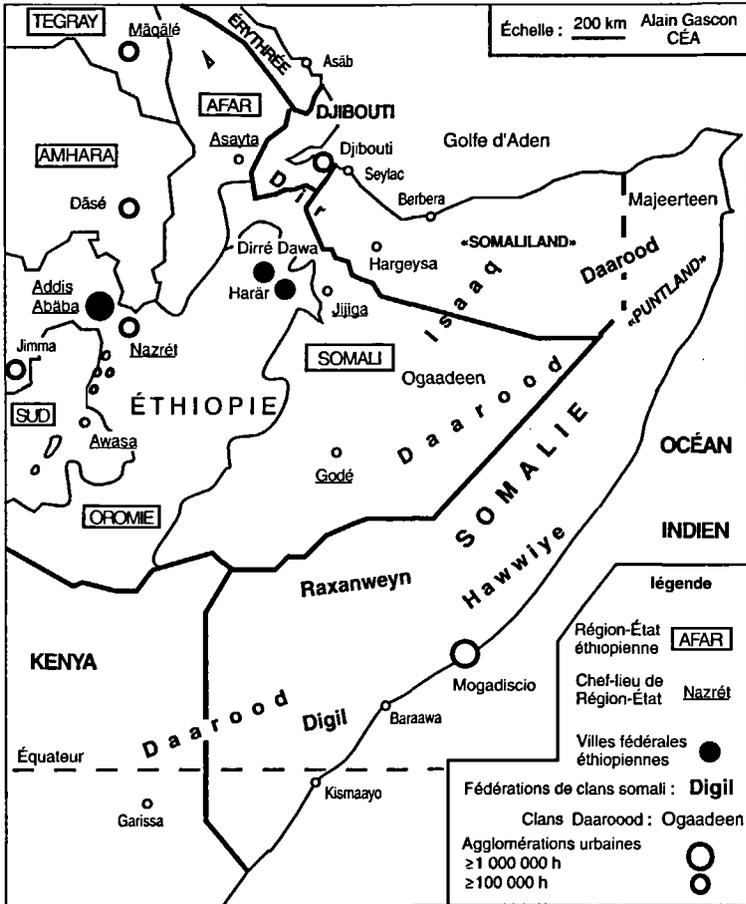
La Somalie est longtemps apparue comme le prototype parfait de l'État-nation dans l'Afrique au sud du Sahara. À plus de 98 %, les Somaliens parlent somali même si le swahili s'est infiltré le long de la côte méridionale ; tous sont musulmans sunnites de rite *shafi'ite*. Pourtant, cette « *Nation in Search of a State* » (Laitin et Samatar, 1987) est menacée d'anéantissement depuis l'effondrement de l'État somalien consécutif à la chute de Siyaad Barre, en 1991, comme le déplorent les textes des intellectuels somaliens réunis dans *Crisis Management in Somalia* (Mohamed Salih et Wohlgenut, 1994).

En ex-Somalie dont a divorcé le Somaliland, les seigneurs de la guerre, un temps unis pour défaire Siyaad Barre et pour repousser l'Onusom, se partagent et mettent en coupe réglée le territoire national et ses populations (figure 1). Les prédations, les guerres, les sécheresses récurrentes et les inondations de l'automne 1997 mettent en péril la pérennité des sociétés de pasteurs : « les éleveurs sont en bout de piste » (Gallais, 1994) et les mêmes menaces pèsent sur les agro-pasteurs. Des centaines de milliers de Somaliens ont dû fuir les guerres et les famines et vivent dans des camps en Éthiopie (1/3 des habitants de la région-État des Somali), au Kenya, au Somaliland ou dans des bidonvilles de Mogadiscio et de Djibouti (figure 2). La vie quotidienne de la majorité des 12 millions de Somali ce sont les camps, la distribution de l'aide internationale, les trafics, les jeunes armés de *kalashnikov*, rétifs à toute autorité.

Une tradition ancienne de migration, de nomadisme, de transhumance...

Les Somali³ ont une pratique ancienne de la migration : leurs *sheykh* ont toujours étudié en Arabie et leurs marins toujours vogué sur la mer Rouge et l'océan Indien. Dans les années 1960, les besoins en main-d'œuvre des États pétroliers ont dirigé vers le Golfe Persique 200 000 à 300 000 migrants, principalement des éduqués. L'Italie et la Grande-Bretagne, anciennes tutrices coloniales, sont le refuge des étudiants, des mouvements politiques en exil et de plus en plus, des réfugiés. C'est donc en Europe que I.M. Lewis, B. Andrzejewski, E. Cerulli... ont fondé les études somaliennes. Depuis 1991, Nairobi, Djibouti, Dirré Dawa et Addis Abäba sont devenus les bases de repli du commerce (et du trafic) somalien. En Éthiopie, la région-État des Somali offre une structure politique d'accueil pour les

³ Somali : les locuteurs du somali répartis entre la Somalie, le Kenya, Djibouti et l'Éthiopie. Somaliens : les ressortissants de la république de Somalie (figure 1).



D'après I.M. Lewis et L.V. Cassanelli pour la localisation des clans et des fédérations somali.
 D'après M.A.E. 1998 pour les limites des Régions-États éthiopiennes. Leurs capitales ne sont pas encore fixées.

Figure 1
 Les Somali dans la Corne de l'Afrique,
 le partage entre les États.

factions somaliennes, d'ailleurs observées de très près par le gouvernement fédéral éthiopien (figure 1). Ce dernier a désavoué l'accord de paix conclu au Caire, en janvier 1998, entre des mouvements somaliens, sans doute parce que les tractations s'étaient déroulées sans lui.

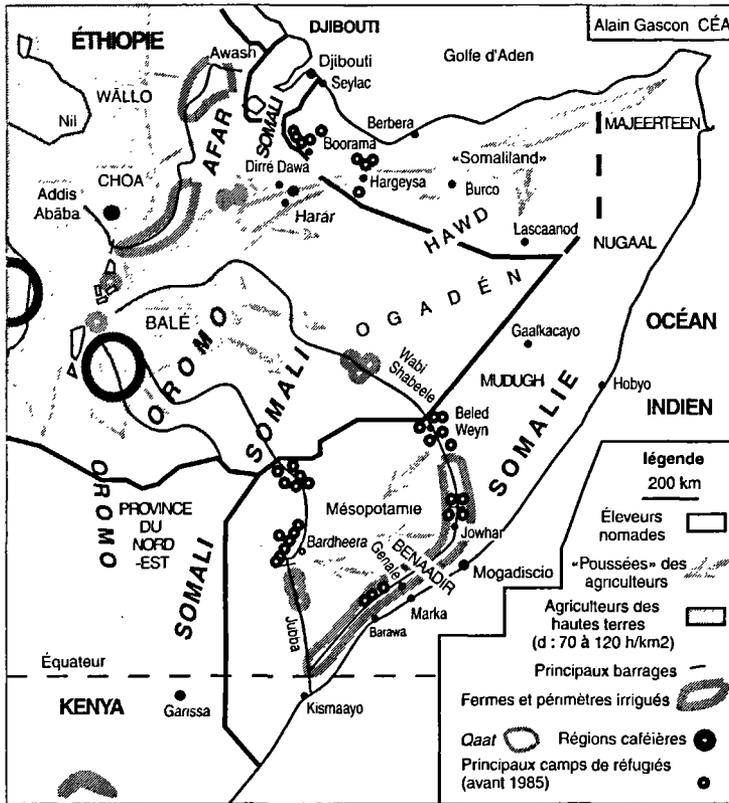


Figure 2
Situation précaire des réfugiés
et des éleveurs dans la Corne.

L'explication de « la » crise somalienne la plus souvent avancée ou la grille de lecture la plus fréquemment proposée par les médias et parfois par des « spécialistes », souligne l'incompatibilité, radicale, entre les sociétés segmentaires acéphales des éleveurs, structurées par les clans, et un État importé, hérité des colonisateurs. Cette compilation, à gros traits, des théories des anthropologues fonctionnalistes britanniques, fondateurs des *African Studies*, s'est imposée comme clé unique de compréhension d'une situation « insaisissable ». Or, ces commentateurs et ces journalistes

vulgarisent les apports d'une recherche déjà ancienne sans tenir compte des acquis les plus récents des études somaliennes. Les travaux actuels des somalisants, notamment de L.V. Cassanelli, de D. Compagnon, de M. Djama..., insistent précisément sur la dimension historique et sur les dynamiques spatiales (Djama, 1995). Ils observent, dans les deux derniers siècles, les effets de la monétarisation, plus ou moins précoce, des échanges, les conséquences de l'intégration, souvent antérieure à la colonisation, aux marchés régionaux et les tensions entre les groupes sociaux. En résumé, ils montrent que la « lutte des clans » n'empêche ni n'efface la « lutte des classes ». Les institutions claniques des agriculteurs du Sud ne représentent pas comme on l'a longtemps écrit, des formes « altérées » du « modèle » identifié chez les pasteurs du Nord, selon une règle qui ferait des éleveurs exclusifs, soumis aux plus rudes conditions d'aridité, des Somali plus « authentiques » parce que moins mélangés aux cultivateurs oromo ou « bantous » (Djama, 1997). Bien avant que les colonisateurs ne se la partagent, la péninsule somali a vu naître des cités-États, des sultanats et des émirats (Cassanelli, 1982 ; Djama, 1997). Les Somali ne sont pas, par nature, étrangers à l'État ; ils avaient l'expérience d'États centralisés qui réunissaient marchands, éleveurs, caravaniers et cultivateurs et qui résistèrent, un temps, aux contraintes écologiques et aux incursions étrangères, tant terriennes que maritimes.

Cette évocation très rapide, trop rapide, des controverses théoriques entre somalisants est sortie depuis bien longtemps du cadre des querelles scientifiques. Ainsi, en 1964, peu après l'admission de la Somalie à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), Aklilu Habtä Wäld, Premier ministre éthiopien, rétorquait-il au représentant somalien qui avait réclamé le retour de l'Ogadén⁴ à la mère-patrie, qu'on cherchait vainement dans l'histoire un État appelé Somalie alors que l'Éthiopie était connue depuis l'Antiquité (Gascon et Hirsch, 1990)...

⁴ Ogaadeen est le nom d'un clan de la fédération Daarood, Ogadén, l'ethnonyme par lequel on désigne la région rattachée, pour une grande part, à l'Éthiopie.

Le « cabotage » des éleveurs somali et les ports du Sahel équatorial

Les déplacements des éleveurs somali, dans un Sahel équatorial, s'apparentent, selon les études historiques, plus à un « cabotage » régional, à partir des puits et des vallées irriguées, qu'au nomadisme au long cours des Sahariens (Cassanelli, 1982). Ce sont ces cycles que freinèrent, limitèrent puis interrompirent les partages coloniaux, les guerres et les famines successives qui affectent la péninsule somali depuis plus d'un siècle.

Les nomades ne laissent jamais indifférents les sédentaires qui vivent à leur proximité : on respecte et/ou on craint leur indocilité, leurs vertus guerrières et leur férocité, à juste titre, parfois. Plus de 58 millions d'Éthiopiens craignent encore aujourd'hui, 12 millions de Somali et peut-être 100 000 Afar... On soupçonne les éleveurs musulmans d'être prêts, à tout moment, à repartir à l'assaut des hautes terres chrétiennes comme au XVI^e siècle, quand ils participèrent au *Jihad* de l'émir de Harär, Ahmed *Graññ* /Axmet *Guray* ⁵. Pour les experts, souvent marqués par les conclusions de Hardin dans « *The Tragedy of the Commons* » (Mathieu, 1991), ils sont, par leur inconscience, responsables de la dégradation irréversible de la couverture végétale et des sols et ce sont des prédateurs pour le droit foncier éthiopien traditionnel qui leur dénie tout droit sur leurs parcours.

Avant les bouleversements consécutifs à la grande sécheresse de 1973-1974, à la guerre somalo-éthiopienne de 1977-1978 et à la guerre civile qui a commencé en 1988, les éleveurs somali pratiquaient un cabotage nomade (par opposition au nomadisme au long cours des Afar). La carte de Cassanelli montre les mouvements « giratoires » à partir des *ceel* ⁶, les puits de clans ;

⁵ *Guray* en somali et *Graññ* en amharique (langue officielle de l'Éthiopie) signifient « gaucher » donc Ahmed le Gaucher.

⁶ Souvent écrit « El » et assimilé au « el » de l'arabe.

femmes, enfants et vieillards résidants dans les *gurri*, hameaux/villages, sous des *aqal*, des huttes cylindriques, entourées de haies d'épineux où sont parqués les petits ruminants et les bovins. Les hommes adultes accompagnent bovins et dromadaires, en quête de pâturages, pendant *xaaga* (juillet-août), la petite saison sèche et s'affrontent avec les autres *reer*, les segments de clans, à moins qu'un *shir*, une assemblée⁷, n'ait conclu un *xeer*, un pacte territorial interclanique qui lie les membres par le paiement de la *diya/mag*, le prix du sang. Cet intermède sec coupe *gu*, la grande saison des pluies (mars-juin) de *dayr*, la petite saison humide (septembre-octobre) qui, en 1997, se prolongea jusqu'à la fin de l'année, provoquant des inondations dévastatrices. Pendant *jilaal*, la grande saison sèche (novembre-février), les familles se regroupent, bêtes et gens, autour des puits. Ni les troupeaux, ni les familles ne se déplacent tous ensemble sauf lors des sécheresses décennales et parfois lors des minima secs interstadaires plus prononcés (tous les deux ou trois ans).

L'eau est partout proche en Somalie : les nappes phréatiques sont alimentées par les rivières qui naissent dans les hautes terres éthiopiennes et par les précipitations abondantes qui arrosent les montagnes de la Somalie « heureuse » au Nord (figure 2). Les pluies sont très faibles sur le rivage de l'océan Indien, pourtant à la latitude du Gabon mais soumis à un courant froid, et les isohyètes ne s'infléchissent qu'à la frontière du Kenya ou dans la Mésopotamie. Sur la dorsale montagneuse du Nord, on pratique des cultures pluviales et Siyaad Barre voulut y étendre le *dry farming* comme dans la Mésopotamie. On pratique l'agriculture de décrue autour des *war*, les mares alimentées par les pluies. La Somalie méridionale et centrale est traversée par deux fleuves pérennes allogènes, le Jubba et le Wabi Shabeele (le Nil de Mogadiscio des géographes arabes) qui inondent leurs vallées en fin d'été. Une partie du flot est stockée dans des *deshek*, les lacs temporaires. De gros villages

⁷ I.M. Lewis y voit le fondement de la *Pastoral Democracy*.

sont fixés sur les bourrelets de rives du Wabi Shabeele qui coule pendant 400 km parallèlement à la côte avant de rejoindre, les bonnes années, le Jubba. Les basses vallées sont couvertes de forêts-galeries, domaine des chasseurs-cueilleurs bantous (Waboni, Wagosha). La prospérité du Benaadir repose donc sur cette vallée irriguée, proche du littoral, dont les ports exportent les productions. Au Nord, les éleveurs transhument depuis la plaine littorale torride, *tihama*, du Guban jusqu'aux plateaux, domaine des céréaliculteurs à l'aire groupés en villages denses, comme au Harär (figure 2). La cueillette de l'encens qui apportait un complément de revenu, a beaucoup décliné.

Dès le milieu du XIX^e siècle, des entrepreneurs des ports du Benaadir avaient développé des plantations de coton dont la production, transformée dans leurs ateliers urbains, était vendue dans l'océan Indien. Des esclaves achetés à Zanzibar travaillaient dans ces grandes exploitations. Dans les années 1920-1930, les colons italiens reprirent ces périmètres irrigués, agrandis, en recourant à la main-d'œuvre déplacée (Guida, 1938). Rallié au socialisme, Siyaad les nationalisa puis tenta d'y attirer les capitaux arabes pour construire des barrages et des usines. Le Nord alimentait en viande, dès 1840, Aden, l'Arabie et les colonies européennes de l'océan Indien. Les entraves mises à la traite, l'ouverture du canal de Suez en 1869 et l'arrivée des produits manufacturés européens, puis le partage colonial et les troubles qui s'ensuivirent, ruinèrent l'activité industrielle des villes de la côte. Cassanelli, qui montre l'intégration précoce du Benaadir au marché de l'océan Indien, insiste sur les liens entre les éleveurs, les agriculteurs et les citadins. Lors des crises, les pasteurs envoyaient femmes et enfants chez des agriculteurs auxquels ils étaient liés par le clan ou qui leur étaient assujettis⁸. Petits ruminants et bovins étaient déplacés également et seuls restaient près des puits, les adultes hommes avec les dromadaires. Les citadins vendaient les

⁸ Les hors-clans descendaient d'esclaves « bantous » ou pratiquaient des métiers tabous (*midgan*). Ils pouvaient être adoptés par un patron selon le processus de l'*arifa*, véritable sujétion, prohibée sous Siyaad.

animaux en surnombre et achetaient de la nourriture. Avant de quitter les pâturages et de se résigner à cultiver, on tentait l'association avec d'autres éleveurs. Il y a une relation étroite qui se lit dans les archives coloniales, entre les sécheresses et les ventes de carcasses dans les ports. Au Nord, le commerce des animaux provoqua l'émergence, parmi les clans et en dehors des clans, d'entrepreneurs de caravanes et de collecteurs de troupeaux, promus comme rouages administratifs de base par les autorités coloniales puis récupérés par le gouvernement somalien (Djama, 1995, 1997).

Selon ces reconstructions historiques, la péninsule des Somali est engagée depuis plus d'un siècle dans des bouleversements économiques, sociaux et politiques bien avant le partage colonial ; celui-ci coïncida avec le retournement d'un cycle de prospérité dont il accéléra la fin.

Les Somali en quête d'abri : un siècle de migrations et déplacements forcés

On ne peut relater dans le détail l'histoire des Somali, passés de cycles de déplacements encadrés par les structures claniques et les agents des circuits commerciaux à des mouvements « browniens » de fuite, cherchant l'abri d'un camp ou d'une frontière. On peut néanmoins, sélectionner des temps forts qui scandent l'éclatement de l'espace politique, social et productif des Somali.

Entre 1887 (la prise de Harär par *ras* Mäkonnen) et 1920 (la prise de Taleex, la forteresse de Maxamed Cabdulle Xasan), les raids des Éthiopiens et des derviches somali ainsi que les offensives britanniques et italiennes déclenchèrent des ondes de choc qui ébranlèrent durablement l'équilibre territorial clanique des Somali. Ces derniers repoussèrent alors, par ricochet, les Afar et les Oromo, leurs voisins éleveurs nomades si bien qu'au Kenya, les Britanniques imposèrent une démarcation pour limiter l'expansion des Somali aux dépens des Oromo. En 1935, les Italiens utilisèrent la rancœur des Somali pour les enrôler aux côtés des contingents libyens et érythréens qui attaquèrent l'Éthiopie. Du côté éthiopien, on retrouva également des combattants somali par haine de la colonisation italienne. La British Military Administration qui

succéda aux Italiens, en 1941, lança l'idée d'une Grande Somalie qui aurait regroupé sous son protectorat tous les Somali. L'opposition de l'Éthiopie, de la France, de l'Italie et de l'URSS et les hésitations anglaises, eurent raison de ce projet et on en revint au *statu quo* en dépit de troubles graves. La répétition des « coups de pied dans la fourmilière » des clans a enclenché le processus de fragmentation qui offrit aux autorités des possibilités infinies d'instrumentalisation afin de diviser pour régner (Djama, 1997). Ainsi, dès que l'on envisage l'échelle régionale et à plus forte raison locale, les cartes de répartition des territoires claniques sont-elles sujettes à caution (figure 1). La structure confrérique de l'islam qui s'accrut au XIX^{ème} siècle a contribué à émietter encore l'espace et la société des Somali. Autour des tombes de saints fondateurs, les disciples, les derviches, se regroupent en *jamaca/zawiya* et forment de gros villages. Maxamed Cabdulle Xasan, qui résista de 1899 à 1920 à la pénétration britannique, s'appuya sur la Salihya et, à son instigation, ses partisans assassinèrent *aw (sheykh) Uwees* dont le tombeau est devenu un lieu de pèlerinage.

La spécialisation économique esquissée dès avant la colonisation fut prolongée par les autorités coloniales et post-coloniales (Janzen, 1986). Les plantations du Benaadir tournées vers l'exportation changèrent l'échelle des valeurs entre les clans plus prestigieux d'éleveurs Daarood, Dir, Isaaq et Hawiyye et les clans d'agriculteurs dépréciés Raxanweyn et Digil (figure 1). De plus, le contrôle de la terre et de l'eau devint un enjeu politique et économique : les Bantous furent expulsés sans ménagement, quand on construisit les barrages. Au Nord, l'exportation des animaux et des carcasses vers l'Arabie Saoudite (90 % du marché⁹) provoqua une extraversion complète de l'activité du Somaliland, aux mains des Isaaq, majoritaires. Profitant de l'amélioration du réseau routier, ils achetèrent des camions rentabilisés par le trafic des armes et du

⁹ En 1984, l'Arabie refusa d'acheter les bêtes, déclenchant un séisme économique.

*qaat*¹⁰ et par la contrebande avec Djibouti. À la saison humide, les Isaaq disputaient les pâturages du Hawd, partagé entre l'Éthiopie et la Somalie, aux Ogaadeeni, mais, comme il y a peu de puits dans la région, les éleveurs devaient la quitter, la sécheresse revenue. Les notables des clans Isaaq cimentèrent alors les réservoirs afin de demeurer sur place et d'empêcher l'accès du Hawd à leurs rivaux Ogaadeeni. Une escalade des affrontements s'ensuivit (empoisonnement des puits, abattage massif des bêtes à la *kalashnikov*) qui annonçait les violences de la guerre civile. En effet, les Ogaadeeni reçurent le soutien de Mogadiscio et les Isaaq obtinrent des armes de l'Éthiopie. Aucune des règles qui limitaient les vendettas ne fonctionnait plus : qui aurait pu payer le prix du sang en compensation de tels massacres ?

■ Siyaad Barre : migration, déracinement et disparition de la Somalie

Le nationalisme exacerbé et l'austérité de Siyaad Barre firent, un temps, illusion : ils lui attirèrent une certaine sympathie populaire. La phraséologie marxiste-léniniste du régime servit de masque à une dictature népotique, aux aspects totalitaires. Des *sheykh* opposés à l'usage de l'alphabet latin furent exécutés et, au nom de la « détribalisation », il fut interdit de mentionner toute référence au clan. Au cours de la redoutable sécheresse de 1973-1974, le régime prétendit se substituer aux solidarités claniques traditionnelles mais il profita de l'affaiblissement des pasteurs, qui avaient perdu un tiers

¹⁰ *Catha edulis* Forsk., stupéfiant, léger (*sic*). Khât en arabe, prononcé « tchat » en amharique.

de leur cheptel, pour précipiter la fin de leur mode de production, jugé « archaïque ». On envoya les lycéens, les étudiants et les professeurs leur prêcher la Révolution et les caractères latins. Environ 300 000 éleveurs¹¹ réfugiés dans les camps du Nord, souvent d'anciens *sovkhos*, furent embarqués en camion et par avion de l'*Aeroflot*, vers des villages édifiés à la hâte dans la Mésopotamie¹², et on prétendit même les fixer sur la côte pour en faire des pêcheurs. L'opinion internationale ne s'est guère émue de ces transferts, sans doute parce que c'étaient des éleveurs !

Avec la guerre somalo-éthiopienne de 1977-1978, le processus des va-et-vient de part et d'autre de la frontière s'enclencha pour aboutir au déracinement actuel. En 1977, l'offensive de l'armée somalienne vida l'Ogaden non seulement des « occupants » éthiopiens mais aussi des Oromo qui se somalisèrent pour éviter l'expulsion. En 1978, la contre-offensive éthiopienne et soviéto-cubaine se traduisit par un retour des expulsés et le reflux des Somali au-delà de la frontière dans des camps de réfugiés (figure 2). L'aide internationale destinée aux déplacés, 600 000 selon l'estimation officielle gonflée, devint la principale ressource de la Somalie (40 % du PIB) avec l'argent envoyé par la diaspora. Mogadiscio devint le lieu de tous les détournements et de tous les trafics alors que le Fonds monétaire international (FMI) engageait le gouvernement à licencier fonctionnaires et soldats et à privatiser les entreprises. La rancœur du Nord, marginalisé dans la distribution de la manne, se manifesta par des rébellions d'officiers du clan de Majeerteen localisé au nord-est du pays qui passèrent en Éthiopie (1981). Ils rejoignirent le Mouvement national somalien (MNS), soutenu par l'Éthiopie, qui prônait la sécession de l'ex-Somaliland britannique. La collectivisation et la villagisation imposées, à partir de 1985-1986, au Harär éthiopien par Māngestu, déclenchèrent la fuite vers les camps de Somalie du Nord, au-delà de la frontière, de milliers d'agriculteurs oromo et somali.

¹¹ Données extraites du bulletin d'information de l'Ambassade de Somalie à Paris (1990).

¹² Territoire situé entre les fleuves Jubba et Shabeelle (cf. figure 2).

En 1988, les deux dictateurs aux abois firent la paix sous l'égide de l'Italie, représentant l'Europe, chacun s'engageant à ne plus abriter ni à aider les rébellions. L'armée de Māngestu avait été étrillée en Érythrée et Siyaad préparait l'attaque des villes du Nord qui furent impitoyablement détruites alors qu'à Mogadiscio on arrêtait les Isaaq. Environ 300 000 Somali s'enfuirent en Ogadén éthiopien : pour la plupart, c'était un retour dans les plus mauvaises conditions, dans un territoire d'où ils avaient dû, quelques années plus tôt, s'enfuir. Au moment de l'interrègne entre la fuite de Māngestu et l'arrivée des *Wāyyané*¹³ à Addis Abāba, en mai 1991, des conflits éclatèrent entre les segments de clans. Des soldats débandés avaient, en effet, rejoint les divers fronts de libération parfois intitulés islamiques, d'autres avaient viré au banditisme.

■ Épilogue : la Somalie, combien de divisions ?

Les calamités qui fondent sur la Corne de l'Afrique, inondations de 1997, guerre éthio-érythréenne depuis 1998 et enfin sécheresse catastrophique depuis 1999, n'épargnent pas les Somali, à la pointe extrême de la Corne. On pourrait attendre de cet enchaînement tragique l'accélération du processus d'émiettement territorial qui aboutirait, après la disparition de la Somalie, à une sorte de dilution des Somali. Or, un mouvement inverse d'accrétion se produit autour des noyaux historiques : les villes-ports. Au Somaliland, auto-proclamé indépendant en 1991, la conférence de Boorama et d'autres *shir*, s'efforcent, après un bref épisode « islamique », de faire revivre les institutions qui scelleraient la réconciliation des

¹³ Nom que se donnent les maquisards du Front de libération du Tigray, au pouvoir à Addis Abāba depuis 1991.

reer, issus des clans majoritaires Isaaq et des minoritaires Dir (Farah et Lewis, 1997). Maxamed Ibraahim Cigaal, qui fut le dernier Premier Ministre de la Somalie démocratique (et le seul originaire du Nord) a été désigné à la tête d'un État en paix mais qu'aucun autre État n'a reconnu, sous la pression de la Ligue Arabe, instrumentalisée par l'Égypte et l'Arabie Saoudite, réconciliées pour l'occasion. Les Majeerteen ont annoncé l'indépendance du Puntland¹⁴ qui s'étend sur la pointe nord-est de la péninsule centrée sur le port de Boosaaso. Ils ne sont pas dotés d'un appareil politique ; pour le moment ? Au Sud, des seigneurs de la guerre, représentant un éventail inextricable de clans, se disputent le « Jubbaland » et le port de Kismaayo entretenant l'insécurité sur mer et sur terre jusqu'à la frontière du Kenya.

Le poids de l'Éthiopie dans les affaires somaliennes s'est accentué depuis que la guerre a repris avec l'Érythrée et avec l'exploitation prochaine d'un gisement important de gaz. Le Benaadir, riche arrière-pays agricole de Mogadiscio, est partagé de fait, depuis 1991, entre le « président » Cali Mahdi et les partisans de feu le général Faarax Ayddid, l'ennemi de l'Onusom, qui furent emmenés par son fils Xuseen Caydiid. Ce dernier, début 1999, s'est fait le « sous-traitant » du Front de libération des Oromo en accueillant des maquisards armés et transportés par les Érythréens afin de créer une diversion en Ogadén, contre l'Éthiopie, avec les fronts islamiques. Appuyé par l'armée éthiopienne qui a franchi la frontière, un « Front » des Digil et des Raxanweyn a détruit les bases de la guérilla et installé l'administration autonome des provinces du Baay et du Bakool. Pour secourir la région-État des Somali ravagée par la sécheresse, l'Éthiopie, enclavée, mise sur les ports de Djibouti et surtout sur Berbera, au Somaliland. Elle peut ainsi dénoncer comme un « piège » l'offre « généreuse » faite par l'Érythrée d'utiliser Asäb. À chacune des convulsions qui secouent la pointe de la Corne, ce sont, pour les Somali, des départs précipités pour rechercher un abri, un camp, un refuge, un havre où peut-être parviendra l'aide,

¹⁴ Les Égyptiens de l'Antiquité appelaient cette côte d'où venait l'encens, le pays de Pount.

au-delà de la frontière : en Éthiopie, à Djibouti ou au Kenya ? Pour combien de temps ? En dépit des guerres, des sécheresses et des troubles et peut-être à cause d'eux, les Somali ont beaucoup d'enfants ; un taux de natalité de 50 ‰ n'est-ce pas, à long terme, un espoir ? La nation somalienne peut-elle survivre sans État ? Pourtant le plus homogène qui puisse être ? Un observateur de la crise somalienne peut-il toujours écrire : « L'idée même d'un État en tant qu'autorité supraclanique est une catégorie fondamentalement étrangère à la culture somali » (Prunier, 2000) ?

Bibliographie

- BADER (C.), 1999 – *Le sang et le lait. Brève histoire des clans somali*. Paris, Maisonneuve et Larose, 1999.
- CACHON (S.), 1998 – Otages et dérapage. *Télérama*, n° 2521, 6 mai.
- CASSANELLI (L. V.), 1982 – *The shaping of Somali Society : Reconstructing the History of a Pastoral People, 1600-1900*. University of Pennsylvania Press, Philadelphia.
- CASTAGNO (M.), 1975 – *Historical Dictionary of Somalia*. (African Historical Dictionaries n° 6), The Scarecrow Press, Metuchen.
- COMPAGNON (D.), 1995 – *Ressources politiques, régulation autoritaire et domination personnelle en Somalie : le régime de Siyaad Barre, 1969-1991*. Thèse de doctorat, université de Pau.
- DE WAAL (A.), 1998 – Crises africaines et interventions internationales. En toute impunité humanitaire. *Le Monde Diplomatique*, avril.
- DJAMA (M.), 1995 – *L'espace, le lieu. Les cadres du changement social en pays nord-somali. La plaine du Hawd (1884-1990)*. Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- DJAMA (M.), 1997 – Trajectoire du pouvoir en pays somali, *Cahiers d'Études Africaines*, 146, XXXVII-2 : 403-428.
- FARAH (N.), 1994 – *Sweet Sour Milk (Du lait aigre et doux)*. Carouge-Genève, Éditions Zoé (traduit par Christian Surber).
- FARAH (N.), 1995 – *Maps (Territoires)*. Paris, Le Serpent à Plumes, (traduit par Jacqueline Bardolph).
- FARAH (N.), 1998 – *Gifts (Dons)*. Paris, Le Serpent à Plumes (traduit par Jacqueline Bardolph).

- FARAH (A. Y.), LEWIS (I. M.), 1997 – Making Peace in Somaliland. *Cahiers d'Études Africaines*, 146, XXXVII-2 : 349-377.
- GALLAIS (J.), 1994 – *Les tropiques. Terres de risques et violences*. Paris, Armand Colin, collection U, série « Géographie ».
- GASCON (A.), 1992 – Crise nationale et crise spatiale en Somalie. *Refuge (Canada's Periodical on Refugees)*, special issue on Somalia : The Tragedy of Somalia, vol. 12, n° 5, November-December : 14-20.
- GASCON (A.), 1994 – « La Corne de l'Afrique : une nation sans État ». in (A.) Dubresson, (J.-P.) Raison, (J.-Y.) Marchal, (ed.), *Les Afriques au sud du Sahara*, Paris/Montpellier, Belin/Géographie Universelle Reclus : 286-294.
- GASCON (A.), 1995 – « Ogadén/Ogaadeen : 1148 ; « Somalie » : 1410-1417 ; « Somaliland » : 1417-1418 », in (Y.) Lacoste (ed.), *Dictionnaire de Géopolitique*, Paris, Flammarion.
- GASCON (A.), HIRSCH (B.), 1990 – Naissance d'une frontière. Un siècle de conflit somalo-éthiopien. Colloque : *La géopolitique des diplomates, des militaires et des professeurs (Paris 26-27-28 mai)*, organisé par (P.) Claval, 12 p. et cartes.
- GOMES (N.), 1997 – Bandits du Nord-Kenya : les contradictions d'une revendication politique. *Les Cahiers de l'IFRA*, Minorités d'Afrique de l'Est face à l'intégration, n° 4, mars/avril : 29-69.
- Guida d'Italia della Consociazione Turistica Italiana, 1938 – *Africa Orientale Italiana*. Milano.
- HOGG (R.), 1996 – « Changing Mandates in the Ethiopian Ogaden. The Impact of Somali « Refugees and Returnees » on the UNHCR. » in (T.) Allen (ed.), *In Search of Cool Ground. War, Flight and Homecoming in Northeast Africa*, Trenton/Asmara, Africa World Press : 153-163.
- HOLT (J.), 1996 – « Looking Beyond the Towns. Facts and Conjectures about Rural Returnees in the Ogaden and « Somaliland » », in (T.) Allen (ed.), *In Search of Cool Ground. War, Flight and Homecoming in Northeast Africa*, Trenton/Asmara, Africa World Press : 143-152.
- JANZEN (J.), 1986 – Ländliche Entwicklung in Somalia, Strukturen, Probleme, Tendenzen, *Geographische Rundschau*, XXXVIII, 11 : 557-564.
- LAITIN (D. D.), SAMATAR (S. S.), 1987 – *Somalia, Nation in Search of a State*. Boulder, Westview Press, London, Gower.
- LEWIS (I. M.), 1982 – *A Modern History of Somalia. Nation and State in the Horn of Africa*. Harlow, Longman.
- MATHIEU P., 1991 – « Tragédies ou bienfaits des ressources communes ? », in (É.) Le Bris, (É.) Le Roy, (P.) Mathieu (dir.), *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala : 336-337.
- MOHAMED SALIH (M. A.), WOHLGEMUT (L.) (eds), 1994 – *Crisis Management and the Politics of Reconciliation in Somalia. Statements from the Uppsala Forum, 17-19 January 1994*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet.
- PRUNIER (G.), 2000 – Recomposition de la nation somalienne. *Le Monde Diplomatique*, avril.

Site *Internet* consulté de novembre
1997 à mai 2000 :
Panafrikan News Agency, Dakar,

AFRICANEWS Online. A project of
Africa News Service
(www.africanews.org/east/Somalia).

Note sur l'écriture et la prononciation du somali

Le somali est écrit en caractères latins depuis 1972. Les voyelles longues, pertinentes, sont prononcées et notées par le redoublement. Le e se prononce presque comme le é en français. Les consonnes spécifiques sont le q « explosif », le dh, proche du d anglais, le kh guttural, le x, équivalent du h de l'arabe, et le c qui note l'attaque glottal habituellement écrite « ' » par les arabisants.

Réseaux financiers et *hawilad*

Le rôle de la diaspora somalienne
dans la reconstruction du pays

Marc-Antoine Pérouse de Montclos
Politologue

La guerre, l'instabilité politique et la déliquescence de l'État en Somalie ont provoqué des déplacements massifs de populations. L'échec de la conquête militaire de l'Ogaden éthiopien en 1977, puis les rébellions armées des années 1980, l'effondrement de la dictature Siad Barre en 1991 et les luttes pour le pouvoir qui s'ensuivirent ont marqué les flux et reflux des réfugiés somali dans la région¹. Par strates successives, une véritable diaspora s'est constituée dans les pays voisins, en Afrique de l'Est, ainsi que dans la péninsule arabe et en Occident. Les Somaliens fuyant la destruction de leur pays ont été regroupés dans des camps ou bien ont rejoint des communautés qui s'étaient implantées depuis longtemps dans le Golfe et les anciens pays colonisateurs, à savoir la Grande-Bretagne et l'Italie. D'autres ont ouvert de nouvelles routes migratoires, notamment vers la Scandinavie, la Hollande et l'Amérique du Nord.

¹ Nous employons le terme de Somalien lorsque nous nous référons à la nationalité somalienne et celui de Somali, indéclinable, lorsque nous parlons de l'ethnie.

Avec ses réfugiés dans des camps, ses clandestins en milieu urbain ou rural et ses demandeurs d'asile en attente d'une régularisation, la diaspora somalienne paraît plutôt dispersée et hétérogène. Elle révèle néanmoins quelques traits caractéristiques dont nous avons par ailleurs pu rendre compte (Montclos, 1998, 1999, 2000 et 2001). En effet, les chemins de l'exode ont privilégié les grandes villes du fait des facilités de liaisons que celles-ci offraient, en particulier avec le pays d'origine. Londres, Rome ou Toronto abritent désormais des communautés substantielles de Somaliens. Les regroupements dans l'exil ont par ailleurs accusé un fort penchant clanique, ce qui révèle une certaine forme de solidarité en même temps qu'une vue étroite et segmentée de la nation somalienne.

Au-delà des changements identitaires liés à l'adaptation en terre étrangère, c'est une relation bien particulière qui nous intéresse ici : celle du pays d'origine et de la diaspora établie en Occident, de loin la plus riche. Plus précisément encore, l'exposé suivant se propose de traiter de l'impact des envois de fonds des migrants vers un pays somali dont l'implantation dans la Corne de l'Afrique déborde largement les limites officielles de la république somalienne. Le système consiste à faire transiter l'argent par des compagnies spécialisées, les *hawilad*. Les fonds sont canalisés par le secteur bancaire jusqu'à deux principaux points nodaux, Jeddah et Dubai, d'où ils sont retransmis de façon informelle vers les camps de réfugiés de la Corne, les villes d'Afrique de l'Est ou directement en Somalie. Les *hawilad* assurent le relais par le biais de fax qui donnent la liste des bénéficiaires. L'argent est redistribué sur place par des agents ou des commerçants qui voient aussitôt leurs comptes à l'étranger crédités d'un montant équivalent en devises, moyennant une commission allant de 5 % à 10 %. La manœuvre s'avère rapide et fort efficace, avec très peu de pertes en lignes.

La littérature consacrée aux remises des migrants de par le monde, cependant, est assez partagée sur le rôle de ces envois. Les conséquences en sont à la fois positives et négatives pour les économies du Sud. D'un côté, les remises rééquilibrent la balance des paiements, atténuent l'augmentation du prix des hydrocarbures dans les pays importateurs, facilitent les approvisionnements en biens essentiels, permettent d'accumuler le capital nécessaire à

l'investissement local, améliorent le niveau de vie et peuvent parfois redistribuer plus équitablement les ressources lorsque les migrants sont issus de familles pauvres et sans qualifications. De l'autre, ces transferts mécontentent la population qui ne bénéficie pas des largesses de la diaspora, perpétuent la dépendance de l'économie nationale, favorisent l'immobilier plutôt que l'industrie, se révèlent finalement peu productifs pour les entreprises locales et sont inflationnistes du fait qu'ils soutiennent la demande en biens de consommation (Russell, 1986). Le bilan apparaît mitigé, même s'il est souvent perçu de façon positive par les populations sur place, notamment dans le secteur de la construction, qui est par excellence un investissement social autant qu'économique (Peil, 1995).

■ Un rôle économique

En Somalie, de tels envois jouent indéniablement un rôle politique, social et financier fondamental. Leur montant est si important qu'il a pu devenir structurant pour le pays d'origine des migrants. Le constat, certes, est difficile à dresser car il s'agit d'une économie de guerre. En matière d'investissement comme de commerce, en particulier, l'apport des capitaux de la diaspora somalienne n'est pas évident à cause de l'irrégularité des financements et des risques que le pays présente. Une analyse plus précise nécessite quelques explications.

Un impact monétaire et inflationniste difficile à évaluer

A priori, le premier rôle des *hawilad*, celui d'agent de change, semble être bénéfique dans le sens où il permet aux commerçants de se procurer des devises pour faire leurs achats à l'étranger. Sans les *hawilad*, il y a longtemps que les ravitaillements de la Somalie auraient été sérieusement compromis, voire interrompus. L'accès aux devises est d'autant plus crucial que les transactions se font

principalement en dollars américains et en riyals saoudiens. Ceci n'a d'ailleurs rien de nouveau : au XIX^e siècle, la roupie indienne et le thaler Marie-Thérèse, frappé à l'effigie de l'impératrice d'Autriche, circulaient abondamment dans le Golfe et sur la côte est-africaine. Le colonisateur italien eut le plus grand mal à imposer la lire en 1925. Après un essai infructueux en 1905 puis une tentative de roupie italienne en 1910, les autorités durent plusieurs fois revenir à la livre sterling et au *besa* de Zanzibar. À l'indépendance, il fallut fondre en une seule monnaie l'*East African shilling*, qui avait cours au Somaliland et qui était rattaché à la livre sterling, et le *somalo*, qui circulait dans la Somalie sous mandat italien et qui était lié à la lire.

À présent, la Somalie est tout aussi dépendante des devises étrangères et elle connaît toujours plusieurs zones monétaires, à l'instar du Libéria pendant la guerre (Marchal, 1996a ; Montclos, 1996). Dans le Nord-est et l'aire d'influence de la coalition menée par Hussein « Aidid », voire une partie de l'Ogaden où il a longtemps été préféré au *birr* éthiopien, le vieux shilling somalien, le *Sosh*, continue d'avoir cours. À la mi-1992, le président autoproclamé Ali Mahdi a, de son côté, mis en circulation des coupures de N10, N20 et N50, les « *New sosh* » ou nouveaux shillings somaliens que Siad Barre avait fait imprimer en 1990 pour prévenir l'inflation avec une valeur faciale cent fois supérieure au *Sosh*, et ce pour un montant de vingt millions de dollars (*Africa Confidential* vol. 37, n° 4, 16/2/1996). Dans le Nord-ouest « indépendant », enfin, un shilling somalilandais, le *Slsh*, a été introduit fin 1994 avec l'appui d'Ibrahim « Dere », un gros commerçant isaaq de Djibouti.

Les envois de fonds de la diaspora pèsent évidemment sur le taux de change de ces monnaies. À meilleure preuve, ledit Ibrahim « Dere » s'est fait arrêter à Berbera pour avoir refusé de suivre les nouvelles consignes de la banque commerciale du Somaliland, qui tentait d'enrayer l'inflation en obligeant les déposants à garder 85 % de leurs recettes en devises sur un compte local, avec seulement 50 % ré-exportables pour l'achat de marchandises... Dès avant l'effondrement de la dictature Siad Barre en 1991, la diaspora a contribué à l'inflation en soutenant la consommation intérieure par le biais d'importations tarifées aux cours du marché noir.

L'exemple type dans ce domaine est le Yémen du Nord, où de tels transferts ont exacerbé la demande de biens de consommation et se sont traduits par une inflation dépassant les 50 %, ceci sans parler d'une chute de la production agricole due à la diminution de la main-d'œuvre disponible dans le pays. Tandis que les importations étaient multipliées par cinq entre 1973 et 1977, les exportations déclinaient entre-temps de 60 %. Le taux de couverture des importations par les exportations, qui était encore de 12 % en 1969, n'était plus que de 0,4 % dix ans plus tard (Steffen, 1982) ! Ces envois d'argent, passés de 53 millions de dollars en 1970 à 1,114 milliard en 1977, auraient presque suffi à combler le déficit de la balance commerciale du pays ; ils comptaient pour 70 % et 20 % des produits intérieurs bruts au Yémen du Sud et au Yémen du Nord respectivement.

En Somalie, la diaspora n'a pas été seule responsable d'une inflation qui vit le Sosh dépasser la barre des 7 000 pour un dollar à la fin des années 1980. La dérégulation des changes sous la coupe du Fonds monétaire international et la gratuité des prêts accordés par les banques somaliennes aux proches de Siad Barre ont aussi déprécié la monnaie nationale, qui fut officiellement dévaluée en septembre 1984. À partir de février 1985, un double taux de change subventionna les importations de première nécessité et laissa le marché fixer le cours des autres commodités.

Aujourd'hui, les *hawilad* ne sont pas non plus les seules à jouer un rôle inflationniste ou déflationniste. L'aide humanitaire a fait tomber les prix des produits alimentaires, relançant d'ailleurs les exactions de combattants qui voulaient maintenir à niveau les revenus tirés de la prédation. Il y a parfois eu déflation dans les zones où les factions armées n'avaient pas accès à la planche à billet et où des faussaires tentaient en vain d'introduire de mauvaises copies qui ne trompaient personne². Du fait que l'opération des Nations unies en Somalie (Onusom) avait établi son siège dans le sud de Mogadiscio tenu par la famille « Aidid », le Sosh a mieux

² En Ouganda, la guérilla de l'Allied Democratic Force a eu plus de succès dans ce domaine et aurait réussi en 1998 à mettre en circulation ↻

résisté à la dévaluation que dans le nord aux mains de Mahdi. Avant l'arrivée des Américains, c'était l'inverse et le dollar cotait 5 000 shillings dans le camp de Mahdi contre 8 000 dans celui de « Aidid » (Marchal, 1992 : 124). Au Somaliland, le dollar a dépassé la barre des 5 000 Shsh alors qu'il en valait officiellement 50 lorsque le gouvernement Egal a commencé à battre monnaie. Dans le sud aussi, le cours du Sosh est tombé après le départ de l'Onusom. Quand « Aidid » a chargé une compagnie malaisienne, Adorna, d'imprimer au Canada 170 milliards de Sosh en 1996, le cours du dollar est monté à 8 800. Ce taux n'avait jamais été atteint, même aux pires moments de la guerre, et a dépassé la cote symbolique des 10 000 lorsque « Aidid » a négocié un nouvel arrivage de 90 milliards de Sosh en 1999.

Un soutien fragile à l'investissement

Les conséquences monétaires des envois de fonds de la diaspora ne sont pas évidentes et elles ne sont certainement pas uniformes à l'échelle d'un pays éclaté. L'intérêt économique de ces transferts d'argent ne se limite cependant pas au domaine de la balance des paiements. Il touche également à l'accumulation du capital et à la production. La question est en fait de savoir si les *hawilad* peuvent favoriser l'investissement local ou simplement développer l'import-export à l'instar de ces banques islamiques qui, au Soudan, ont comblé les lacunes du secteur bancaire public dans le commerce en profitant de capitaux du Golfe après le boom pétrolier de 1973 et d'exemptions fiscales couvrant jusqu'à 60 % de leurs bénéfices. D'une manière générale, la plupart des études sur les remises des diasporas et le retour au pays des émigrés montrent des effets limités sur l'investissement. Seuls des secteurs comme le bâtiment font exception. Ainsi, au Yémen du Nord, l'argent de la diaspora a

2 suite 6 milliards de shillings ougandais imprimés en Italie (*Lettre de l'Océan Indien* n° 854, 17 avril 1999 : 6). Sur des procédés plus artisanaux, voir Heiby, Edmond : « La fausse monnaie à Madagascar ». *Revue internationale de criminologie et de police technique* vol. 17, n° 1, janvier 1963 : 58-62.

entraîné un boom de la construction. Les émigrés d'origine rurale ont préféré revenir s'installer en ville et ils ont constitué près des deux tiers des entrepreneurs du bâtiment au milieu des années 1980 (Meyer, 1991). De même, au Soudan, les deux tiers des émigrés de retour au pays ont investi dans des activités non productives du secteur tertiaire : commerce, hôtellerie, transports...

En Somalie à cette époque, les fonds envoyés par la diaspora étaient aussi placés dans l'immobilier urbain ou dans les plantations de la région Shebelle, qui avaient été nationalisées par le régime de Siad Barre et dont les nouveaux propriétaires résidaient à l'étranger. La dictature ne se prêtait pas à des investissements productifs : les industries tournaient à 20 % de leur capacité et le niveau d'épargne n'avait cessé de diminuer depuis la fin des années 1970 (Mubarak, 1996). Déjà, le maintien des lois protectionnistes de 1927 et 1930 avait rogné la compétitivité de la banane somalienne. Par la suite s'est plutôt développée une culture de la débrouille, dite *afmiinshaarism*, et de l'embrouille *bahabahaa* (Dool, 1999 : 13). Les nationalisations de 1969, les tentatives de collectivisation, la sécheresse de 1973-1975, la guerre d'Ogaden en 1977, la rupture avec le Fonds monétaire international en septembre 1987 et la diminution de l'aide occidentale en réaction au durcissement de la dictature ont achevé de précipiter l'effondrement de l'économie (Jamal, 1988a ; Ekstrom, 1993). Tandis que la part des produits alimentaires dans les importations passait d'un cinquième dans les années 1970 à un tiers dans les années 1980, le produit national brut réel chutait et la dette augmentait jusqu'à atteindre l'équivalent de soixante quinze années d'exportation de bananes : 2,85 milliards de dollars en 1989, 164 millions pour le seul service de la dette.

Aujourd'hui, la poursuite des combats et la vacance de l'État dans le sud de la Somalie n'incitent pas plus à des investissements. Le tissu industriel de Mogadiscio se réduit désormais à trois fabriques de macaronis et une usine d'eau minérale, Dayax ! Si le pillage s'insère dans l'économie locale et n'empêche pas les transactions, la guerre n'autorise qu'un commerce de l'urgence et de la survie qui vise à écouler les marchandises le plus vite possible et à anticiper la prochaine pénurie (Mubarak, 1997 ; Marchal, 1996b). En permettant des profits supérieurs à 50 %, contre 10 % en temps normal, les hostilités ont concrétisé la montée en force d'une

nouvelle classe marchande dont le fonctionnement ne correspond pas forcément aux besoins de reconstruction du pays.

Dans les années 1960, le commerce était dominé par les Isaaq et les Darod Mijertein, Dolbahante et Marehan. Les Darod Ogaden se retrouvaient plus dans la fonction publique et l'armée. Par la suite, les Isaaq et les Darod Mijertein ont été éliminés de ces circuits du fait de leur entrée en rébellion. De pair avec l'effondrement de l'État et de l'économie formelle, les migrations internes, notamment l'urbanisation, ont consacré l'émergence des Hawiye, en particulier le clan des Murosade qui aurait contrôlé jusqu'aux quatre cinquièmes du secteur des importations dans la capitale à la fin des années 1980. Avec la guerre civile au début des années 1990, un bon nombre de nomades se sont convertis au commerce de détail et sont devenus des camelots *jeblo* ou *garab rarato* (« l'étal sur l'épaule »), parfois des pillards *mooryaan*. À la différence du Somaliland et de la région du nord-est, où l'ancienne bourgeoisie est restée en place, les apparatchiks de Siad Barre dans le sud ont dû partir, laissant la place à de nouveaux commerçants qui, selon R. Marchal (1996b), ont pu accaparer jusqu'aux deux tiers du marché.

Or, ces entrepreneurs de guerre sont fragiles. On peut douter de leur survie une fois la paix restaurée et même penser qu'ils ont intérêt à faire durer la guerre. Ainsi à Mogadiscio en 1993, les commerçants du clan Habr Gedir ont préféré soutenir jusqu'au bout un général « Aidid » en perte de vitesse alors qu'ils auraient pu bénéficier de la manne humanitaire. Ils se méfiaient en fait de la restauration d'un État qui avait brimé leur essor ; perdre leur leader serait revenu à négocier en position de faiblesse (Marchal et Messiant, 1997). Quant aux anciens hommes d'affaires comme Ali Mahdi, dont l'hôtel Makkah el Mukarram, le plus gros de Mogadiscio, a symboliquement été détruit, ils ont perdu leurs biens dans la guerre et dépendent désormais des combats pour avoir leur part du gâteau national. En suivant strictement l'évolution de la situation militaire, cette économie de la prédation et de la débrouille ne laisse pas espérer une reprise durable du secteur agricole. En d'autres termes, si les *hawilad* ne favorisent pas l'investissement productif, c'est aussi qu'il n'y a pas d'autre alternative possible. La priorité donnée à l'import-export ou à l'immobilier n'est pas un choix économiquement irrationnel mais plutôt le reflet d'un contexte troublé.

|| Un rôle social

Les envois de fonds de la diaspora ont surtout le mérite de constituer une forme de sécurité sociale. Ils font en effet vivre une grande partie de la population restée en Somalie ou réfugiée dans les pays voisins, peut-être la majorité en milieu urbain. Déjà, du temps de la dictature, ces transferts d'argent subvenaient à 60 % des besoins des citadins : les activités informelles de ceux-ci et la nourriture fournie par la famille rurale n'auraient jamais suffi à compenser l'effondrement des salaires, un pouvoir d'achat qui avait chuté d'environ 90 % entre 1970 et 1986 (Jamal, 1988b et 1993). Aujourd'hui, les *hawilad* continuent de privilégier les habitants des villes. À elle seule, Mogadiscio recevrait quelque 36 millions de dollars par an, dont six passent par les agences de Barakat et 3,6 par la société AST (Broudic, 1997 ; USIP, 1999). De même, des 120 000 dollars transférés en 1997 par la compagnie Dahab Shil dans la région d'Awdal à l'ouest du Somaliland, la moitié ont convergé sur Borama, le chef-lieu de la province (Menkhaus, 1997).

D'une dépendance à une autre

Nombre de réfugiés somaliens en ville échappent ainsi au syndrome de la dépendance que dénoncent certaines organisations humanitaires. Leur mode de survie se distingue de celui d'autres communautés exilées comme les Rwandais, les Ougandais ou les Éthiopiens de Nairobi. D'après des chiffres donnés à titre indicatif car réalisés à partir d'un petit échantillon de 174 réfugiés établis à Nairobi, ces derniers n'étaient que 2 % à recevoir une aide de l'étranger dans les années 1980 (Headley, 1987). Visant à financer le démarrage de petites entreprises dans le secteur informel de l'économie dite *jua kali*, les prêts de l'African Refugee Education Programme à Nairobi sont aussi significatifs. En 1996, seulement deux Somaliens en ont été bénéficiaires face à 36 réfugiés soudanais, 23 Éthiopiens, 17 Érythréens, 16 Rwandais et sept Ougandais, Sud-Africains ou Mozambicains.

En effet, les Somaliens comptent plutôt sur le capital de leur diaspora pour ouvrir un commerce. Il faut dire que les Somali ont un lourd contentieux avec les populations du Kenya et que les autochtones n'étaient guère enclins à les aider. Les Kikuyu de Nairobi, en particulier, ont la réputation d'être avares : d'après leurs traditions par exemple, seulement trois proverbes sur mille recommandent d'être généreux à l'égard des pauvres (Barra, 1960). Appelés *walendo*, les Somaliens en exil ont donc dû se débrouiller seuls. Dynamiques et souvent innovateurs, ils ont même fini par devenir plus entreprenants que les Somali du Kenya, moqués pour leur ignorance et surnommés *siju* en swahili, c'est-à-dire « je ne sais pas » (Goldsmith, 1997). En l'occurrence, le cas des Somaliens en ville se rapproche plus de celui des Érythréens établis dans des agglomérations soudanaises comme Port Soudan, où 10 % de leurs revenus provenaient des dons de la diaspora, et Khartoum, où 30 % d'entre eux dépendaient complètement de l'aide de leurs familles ou amis à l'étranger (Marchal, 1989 ; Goitom, 1987).

Dans les camps, c'est sans doute différent car les réfugiés somaliens vivent surtout de l'aide humanitaire et sont plus difficiles à joindre. À Al-Gahain au Yémen, les restrictions de mouvements empêchent par exemple les réfugiés d'aller en ville chercher l'argent envoyé par des parents émigrés en Occident. Le camp n'est pas relié au téléphone. Parmi les petits commerçants qui se sont établis le long de la route d'accès au camp et qui dépendent eux-mêmes des fonds de la diaspora pour renouveler leur stock, un seul dispose d'un téléphone cellulaire faisant office de *hawilad* à des prix d'ailleurs bien plus élevés que sur le réseau public. Les téléphones portables sont mal vus des autorités parce qu'ils échappent à la censure et peuvent jouer le rôle d'une radio militaire : ils ont été interdits pendant un an après la guerre civile qui vit s'affronter le Nord et le Sud du Yémen en 1994.

Sachant que les populations des camps sont généralement plus pauvres que les diasporas urbaines, les transferts de fonds s'avèrent d'abord privilégier les familles qui, pour des raisons de prestige traditionnel ou de mérite personnel, s'étaient déjà insérées dans des économies de marché modernes en ayant des attaches à l'étranger. Dans le camp de Kebri Beyah en Éthiopie, l'argent des *hawilad* paraît profiter aux ménages les plus riches. La majorité ne bénéficie

pas d'une assistance de la diaspora ni même de la population alentour. Dépouillés de leurs biens au cours d'un exode à travers le territoire de clans ennemis, ils sont très démunis et la revente de leur ration alimentaire constitue les deux tiers de leurs revenus (SCF, 1996).

En d'autres termes, les *hawilad* ne sont certainement pas la seule source de capital dans les camps. Dans le nord du Kenya par exemple, les réfugiés établis à Dadaab ou à Kakuma ont ouvert des commerces en les finançant de façon très diverse. Certains ont économisé les revenus tirés de la revente de leur ration et des petites activités artisanales ou agricoles en la place. Parfois constitués en coopératives marchandes, ils se sont groupés à plusieurs pour acheter du bétail ou des biens de consommation courante. Afin de monopoliser la vente de viande aux particuliers, les bouchers des camps d'Ifo et Dagahaley à Dadaab se sont réunis en comités qui comptaient respectivement 660 et 500 membres en 1998. Quelques rares réfugiés ont aussi pu bénéficier de prêts d'institutions comme l'International Refugee Committee à Kakuma et la Cooperative for American Relief Everywhere à Dadaab. La plupart se fournissent en fait auprès de Somali Kenyans qui leur font crédit sous certaines conditions et qui, ayant la nationalité du pays d'accueil, peuvent franchir les barrages de police autour des camps pour approvisionner les réfugiés. Du fait que l'islam prohibe l'usure, les commerçants des camps remboursent les marchandises en partageant leur profit à hauteur d'un quart pour le prêteur. Le boutiquier n'étant pas forcément de la famille du propriétaire du magasin ou du stock, ces relations de confiance rappellent d'ailleurs le fonctionnement des *hawilad* ; elles transcendent les clivages claniques et reposent plutôt sur l'ancienneté des liens commerciaux, l'efficacité du partenariat et l'intégrité des associés en présence.

Épargne personnelle, tontines, prêts des autochtones et crédits des organisations humanitaires permettent donc aux occupants des camps de réunir un petit capital et de se lancer dans le commerce sans pour autant compter sur les versements de la diaspora. De même, les réfugiés établis hors des camps, en brousse, peuvent compléter leurs besoins alimentaires par d'autres moyens, les ruraux dépendant souvent moins qu'on le pense du revenu des membres de la famille émigrés en ville (Russell, 1984). Les

éleveurs aisés ont en effet obligation de redistribution aux plus démunis, ceci au nom de l'assistance *tacsi* ou *qaran* que l'on doit au clan en cas de décès ou de catastrophe. L'entraide en milieu pastoral a toujours été un devoir collectif et un honneur. La tradition *irmansi* consistait à accorder aux pauvres un droit de jouissance sur une partie du troupeau des membres les plus riches du lignage. Le prêt de bétail, appelé *dabarre* ou *daqaal*, pouvait porter sur une ou deux générations et prendre la forme d'un emprunt forcé qui n'entraînait pas de poursuites en justice du moment que le nécessaire prévenait le propriétaire et s'engageait à rembourser l'animal dans les meilleurs délais. Avec le temps, il est vrai que cette tradition s'est en partie perdue et se limite désormais à donner du lait plutôt que du bétail à traire, pratique dite du *xirsi*.

Aujourd'hui, les financements de la diaspora, eux, n'ont plus grand chose à voir avec le don *hiirb* collecté par la famille sous forme d'argent, de bétail, de céréales ou de nourriture. Ils rentrent dans le cadre d'une économie de marché, avec des commissions en guise de taux d'intérêt. Malgré leur dimension sociale, ils n'ont rien de philanthropique et n'ont pas le caractère caritatif d'une Islamic African Relief Agency à Khartoum par exemple, qui a ouvert des bureaux de collecte dans le Golfe et en Occident pour capter les fonds de la diaspora soudanaise, sans parler des financements saoudiens ou libyens (Bellion-Jourdan, 1997). Les *hawilad* ont largement profité de la guerre et les pessimistes disent même qu'elles y ont intérêt pour continuer à se développer.

Des effets pervers

En matière d'investissement comme d'assistance sociale, les transferts de fonds vers la Somalie ont surtout pour inconvénient de perpétuer une dépendance à laquelle les Somaliens s'étaient déjà habitués. La Somalie des années 1960 connaissait en effet un des plus forts taux d'aide par habitant en Afrique subsaharienne, de quoi assurer le tiers d'un budget de l'État dont 60 % était consacré au paiement des salaires de la fonction publique (Mehmet, 1971). Près d'un tiers de la consommation alimentaire a pu être fournie par l'aide internationale et les importations, ce qui a changé les habitudes culinaires des agriculteurs et surtout des nomades en

substituant riz et farine au sorgho et au maïs (Hossein Farzin, 1991). À leur manière, les envois de la diaspora ont par la suite produit des effets pervers assez similaires.

On leur reproche notamment de favoriser la consommation de qat. Appelé *miraa* au Kenya, cette plante euphorisante aide les réfugiés à oublier les problèmes de l'exode, notamment à Nairobi. Nul doute que la guerre a précipité sa consommation, interdite dans la Somalie de Siad Barre mais toujours autorisée au Kenya (Beileh, 1983 ; Cassanelli, 1986). Rien qu'à Mogadiscio, le commerce de qat représenterait un chiffre d'affaires annuel d'au moins six millions de dollars (Hashi, 1996). Près de la moitié de la population somalienne participerait assez régulièrement à des séances de qat, qui ont lieu l'après-midi. Le phénomène fait figure de fléau social, obligeant par exemple les administrations de Hargeisa à n'être ouvertes que le matin. Il a une incidence certaine sur la productivité et la santé des travailleurs. Mâché par les hommes, il grève considérablement le budget des ménages, entre 15 % et 18 % de celui des Somali Issa de Djibouti, de 18 % à 30 % de celui des Yéménites, populations au profil comparable dans ce domaine. Au moins le Yémen est-il un gros producteur de qat. Selon la Banque mondiale, cette culture fournit 16 % des emplois dans le pays et rapporte deux cents millions de dollars par an, soit le quart de la valeur de la production agricole, 25 % du produit intérieur brut et près de 6 % du produit national brut (*La dépêche internationale des drogues* n° 65, mars 1997 : 4).

Hormis la région nord-ouest, la Somalie, elle, dépend entièrement des importations. Sa population est donc très sensible aux variations de prix du qat, dont la botte *mijin* se vend entre trois et cinq dollars suivant les saisons. Un adulte ayant besoin d'au moins une botte par jour, il y a tout lieu de supposer que l'argent de la diaspora a grandement aidé les réfugiés sans travail à satisfaire leurs besoins. Les méfaits de ces envois de fonds ont pu être encore plus graves car les réseaux des *hawilad* coïncident avec ceux des trafics d'armes et de drogues. Au Canada, aux États-Unis, en France et en Suède, le qat est considéré comme illicite. Au Danemark, son commerce a suscité des heurts entre revendeurs et son importation est désormais interdite, ce qui oblige à faire transiter les arrivages par les pays l'autorisant encore, la Grande-Bretagne ou

l'Allemagne. Une fois exporté à New York, le prix de la botte peut atteindre jusqu'à vingt-cinq dollars, ce qui en fait une drogue de luxe comparée à une dose de crack à trois dollars. Résultat, les Somaliens établis en Amérique du Nord font l'objet d'une surveillance spéciale de la police et se plaignent d'un nombre croissant de rafles à leur rencontre. En Éthiopie et au Kenya, le qat a aussi pour effet de favoriser la contrebande. Partis de l'aéroport Wilson à Nairobi, les avions de qat reviennent de Mogadiscio chargés de marchandises en provenance du Golfe. Illégales en Afrique, les *hawilad* sont souvent liées aux activités criminelles des seigneurs de guerre. Une fille du général « Aidid » a ainsi fait de la prison en Arabie Saoudite parce qu'elle finançait la faction de son père en vendant des drogues dures en Italie. En octobre 1997, l'arrestation de trafiquants de drogue somaliens en Zambie a montré que ces connexions disposaient d'une réelle envergure internationale.

■ Un rôle politique

Au-delà de leurs implications sociales, les fonds de la diaspora, enfin, jouent un grand rôle politique, pour le meilleur et pour le pire. Pour le meilleur, ils ont permis de financer diverses tentatives de médiation et de reconstruction. En avril 1995, des Somaliens en exil à Londres, notamment des intellectuels, ont établi un comité de paix fort actif afin d'obliger les seigneurs de guerre opérant dans le Nord à trouver un terrain d'entente (Bryden, 1996 : 19). La diaspora s'est également mobilisée pour participer à la conférence de paix qui s'est ouverte à Djibouti en mai 2000. La difficulté est que l'absence de gouvernement et d'interlocuteur officiel pénalise de tels efforts, surtout dans le sud de la Somalie. De ce point de vue, les Somali d'outre-mer ne peuvent pas prétendre agir à l'instar de la diaspora ougandaise des Acholi par exemple, qui organise chaque année à Londres un grand rassemblement, dit *kacoke madit*, pour inciter le gouvernement Museveni à négocier avec la rébellion dans le nord du pays. En 1995, ces Acholi avaient obtenu le retour en Ouganda

d'un médiateur en la personne du général Titus Okello, un nordiste au pouvoir à Kampala avant d'être renversé par le président Museveni en 1986.

Le financement des factions armées

En Somalie, le meilleur a, en l'occurrence, côtoyé le pire. Les *hawilad* ont d'abord retardé l'effondrement économique du régime Siad Barre. De ce point de vue, elles ont joué un rôle politique assez similaire à celui des *remesas* cubaines aujourd'hui, qui dépassent les 800 millions de dollars par an et qui contribuent à assurer la survie économique du gouvernement Fidel Castro (*Le Monde* 23 janvier 1998 : 2). Les Somali de l'étranger ont également financé les factions armées de l'opposition. On sait désormais l'importance qu'a pu avoir la diaspora dans la fondation du SSDF (Somali Salvation Democratic Front) à Addis Abeba, de l'USC (United Somali Congress) à Rome ou du SNM (Somali National Movement) à Londres. Le SNM, en particulier, opérait dans le nord du pays, région dépeuplée et dévastée par les bombardements de la dictature. Il ne pouvait guère compter sur les fonds d'une population ruinée et délibérément laissée dans un état de sous-développement (Duffield, 1993). Entre 1985 et 1990, le régime Siad Barre avait reçu 1,4 milliard de dollars nets au titre de l'aide mais à peine 7 % de cette somme avait été dispensée dans le Nord, qui abritait un tiers des habitants du pays. Soutenu par les réfugiés dans les camps d'Éthiopie, le SNM a donc dû faire appel aux ressources de la diaspora et son autonomie financière a beaucoup légitimé son combat (Samater, 1997). La contribution *qaran* des Somaliens en exil lui a en effet évité de dépendre d'une aide américaine, soviétique ou libyenne, l'Éthiopie ne fournissant que des sanctuaires (*Africa Confidential*, 10 décembre 1990 ; Lewis, 1994).

Les mouvements armés apparus plus tardivement sur la scène somalienne, eux, ont seulement tiré parti des réseaux financiers déjà existants. Ils ne les ont pas suscités et se sont distingués en cela du SNM, qui a sans doute été la seule faction somalienne à avoir un tant soit peu encadré la diaspora du clan où il était né. À la différence d'autres guérillas comme la Sudan People's Liberation Army (SPLA), dont la contribution *tayeen* des populations civiles

se limite à ravitailler les combattants en nourriture, le SNM a en l'occurrence suivi le modèle de l'Eritrean Peoples Liberation Front (EPLF), dont l'impôt révolutionnaire prélevé en Occident équivalait à un mois de salaire et rapportait trois cents millions de dollars par an (Sorenson, 1990). De la même façon que les Isaaq en exil ont continué de s'impliquer dans le développement du Somaliland après la chute de Siad Barre, la diaspora érythréenne n'a pas cessé d'envoyer de l'argent au pays après l'indépendance en 1991, quelque deux cents millions de dollars par an. À l'occasion du conflit frontalier avec l'Éthiopie en juin 1998, les anciens réseaux de financement de l'EPLF se sont aussitôt remis en place : vingt millions de dollars sont arrivés des États-Unis en une semaine tandis que 300 000 volontaires se disaient prêts à partir sur le front (*Libération* 19 juin 1998 : 8).

En Somalie, la spécificité du SNM tient pour beaucoup à la tradition d'émigration des Isaaq. Dès les années 1930, la diaspora isaaq en Grande-Bretagne avait servi de lobby auprès du ministère des Colonies à Londres, court-circuitant les gouverneurs du Somaliland et du Kenya. Si une association des Somali de Grande-Bretagne s'est montée en 1937, les autres clans ont attendu les années 1940 pour relayer à l'étranger les revendications indépendantistes de l'United Somali Party et de la Somali Youth League (King, 1973). La position des Isaaq en Grande-Bretagne a aussi été facilitée par la sollicitude de fonctionnaires autrefois en poste au Somaliland et réunis au sein d'une Anglo-Somali Society. À l'indépendance du Somaliland en 1991, ces vieilles amitiés coloniales devaient jouer en faveur de Hargeisa, qui obtint la permission d'imprimer sa monnaie auprès de la compagnie Delarue à Londres.

Avec l'effondrement de la dictature Siad Barre, les *hawilad* ont continué de servir à acheter des armes et à payer les miliciens. Malgré des intérêts économiques transcendant les lignes de front, elles ont été partie prenante des dynamiques conflictuelles du fait de leur caractère clanique assez prononcé. Fin 1992, le maire de Hargeisa a ainsi fait appel à la diaspora isaaq dans le Golfe pour fournir des uniformes aux anciens du SNM qu'il essayait de recruter en vue de constituer une police municipale. De son côté, Amal Express, une compagnie de *hawilad* dirigée par Jama Orshe, a participé à la mise en place d'une administration darod mijertein

au Puntland, le fief du SSDF (Somali Salvation Democratic Front) dans le nord-est de la Somalie. Les autres factions darod ont utilisé les mêmes modes de financement. Autrefois proches de Siad Barre, certaines d'entre elles ont pour avantage de tenir les ambassades à la tête desquelles l'ancien président avait placé ses fidèles. Ces ambassades ont été maintenues en activités parce que la Somalie faisait partie de la Ligue arabe : les autres États membres règlent les charges locatives et les salaires des diplomates. Ces derniers survivent aussi en vendant des papiers administratifs de complaisance. À la différence de consuls dont la nomination tenait plus à l'ancienneté dans le pays, les ambassadeurs encore en poste ont une représentativité très discutable et n'ont en général pas bonne presse dans la diaspora. Leur immunité diplomatique permet surtout de couvrir le financement du SNF (Somali National Front), le mouvement armé du clan marehan au pouvoir du temps de la dictature.

La récupération islamique

Un phénomène politique plus récent est la mainmise des islamistes sur certaines *hawilad*. À première vue, cela peut sembler surprenant car les *hawilad*, telles qu'elles fonctionnent aujourd'hui, ne peuvent guère être comparées aux banques islamiques du monde arabe. Elles ne font généralement pas de prêts, hormis du crédit à très court terme, et elles n'appliquent pas les règles du droit musulman en ce qui concerne le prélèvement obligatoire de l'aumône *zakat*. Elles échappent à tout contrôle religieux ou étatique, se contentent pour la plupart de transférer des fonds et n'offrent pas les services que l'on attend habituellement d'une banque. Leurs opérations n'ont rien de religieux et ne consistent pas à collecter un denier du culte comme peut le faire l'imam de la diaspora ismaélienne, l'Aga Khan, dont les fidèles remettent chaque année à peu près 10 % de leurs revenus sous forme de donations dites *dasond* en gujarati.

Mais le modèle des banques islamiques est très en vogue depuis les premiers essais égyptiens de caisses d'épargne en 1963. Son gros avantage est de mobiliser les fonds dormants. Lancée en 1978, la succursale à Khartoum de la banque du prince saoudien Mohammed bin Faisal a ainsi constitué une bonne partie de son

capital en drainant l'épargne de la diaspora soudanaise (Shaaeldin et Brown, 1988). Au Yémen, les banques Tadamoun et Saba ont, de leur côté, plutôt visé la paysannerie, celle-ci ayant la réputation d'avoir thésaurisé les trois quarts de la masse monétaire en circulation. De tels précédents ont pu séduire quelques *hawilad* somaliennes, notamment celles qui avaient été les premières à occuper un marché ensuite devenu de plus en plus compétitif avec la montée de la concurrence.

Dirigée par un religieux, Ahmed Noor Ali Jimaale, la compagnie Barakat a, par exemple l'intention d'ouvrir un établissement de ce type en Somalie. L'argument est que les banques islamiques garantissent mieux leurs prêts parce qu'elles s'impliquent directement dans les projets qu'elles soutiennent. Prohibant l'usure *riba*, elles investissent en partageant les risques et les profits avec le client, soit en s'associant au capital d'une entreprise – actionnariat *musharaka* –, soit en prêtant de l'argent qui sera récupéré avec un intérêt calculé au prorata des bénéfices réalisés par le débiteur – contrat *mudharaba* ou crédit-bail *ijara* –, soit enfin en achetant des marchandises pour le compte d'un commerçant – vente à tempérament *murabaha* (Ahmed, 1997).

Dans une optique spéculative, cette dernière caractéristique convient bien à une situation de guerre car elle permet des bénéfices rapides. Elle enfreint d'ailleurs le droit islamique, le prix de revente étant déterminé à l'avance. Mais la nouvelle orientation religieuse de certaines *hawilad* somaliennes n'est peut-être qu'un opportunisme de circonstance afin de capter les capitaux du monde arabe. En Somalie, l'enracinement social des fondamentalistes est douteux au vu des traditions pastorales d'une société marquée par un islam syncrétique. Dans d'autres pays, en outre, les banques islamiques ont pu être pénalisantes en ce qui concernait le développement de l'économie structurée et la reconstruction des régions ravagées par la guerre. Ainsi dans la république arabe du Yémen après les affrontements de 1994, la loi n° 21 de 1996 a semblé remettre en cause le principe des intérêts que percevaient les banques traditionnelles déjà encadrées par les lois n° 21 et n° 36 de 1991. Au lieu d'autoriser simplement les banques islamiques au même titre que n'importe quel établissement financier, les autorités de Sanaa ont, comme en Turquie ou en Malaisie, créé une dualité

juridique et elles ont finalement dû revenir sur les privilèges accordés quant au niveau de réserves obligatoires auprès de la banque centrale (Al-Saqqaf, 1997).

Sur le plan politique, il est encore trop tôt pour savoir si la montée en force d'un mouvement islamique en Somalie aura des conséquences durables sur le fonctionnement des *hawilad*. Mais dans la durée, ces dernières ont certainement soutenu l'émergence d'acteurs indépendants par rapport aux clientèles qui vivaient autrefois des prébendes de l'État. Les conséquences politiques sont indéniables. Au Yémen, les financements de la diaspora ont par exemple permis aux paysans de la Tihama et aux commerçants de l'Hadramaout, deux gros foyers d'émigration, d'échapper à l'influence des autorités traditionnelles en faisant appel aux tribunaux du gouvernement plutôt qu'à la justice du cheikh local, ceci tout en constituant des réseaux concurrents alors que l'émigration privait elle-même la chefferie de ses propres parents (Swanson, 1982). En Somalie, les *hawilad* ont, en l'occurrence, facilité la naissance de nouvelles classes marchandes, à défaut de niveler les inégalités sociales.

D'un point de vue strictement économique, certes, les résultats peuvent paraître assez décevants pour l'instant. En l'absence d'État et de banques, les *hawilad* ne jouent qu'un rôle de substitution ; elles ne sont qu'un pis-aller. À la différence des émigrés sénégalais ou maliens, la diaspora somalienne n'a pas cherché à contrôler l'utilisation de ses fonds par le biais de coopératives distribuant son aide sous forme de bons d'achat. Les envois d'argent servent surtout à subvenir à des besoins élémentaires, au mieux à soutenir le commerce. Faute de garanties suffisantes dans un contexte de guerre, ils encouragent peu les investissements productifs et privilégient seulement les actifs à long terme, notamment dans l'immobilier, ou au contraire à très court terme, par exemple dans l'import-export. Le problème tient à l'instabilité du pays et à l'absence d'autorité plutôt qu'au mode d'opération des *hawilad*. Pour certains, un tel constat relève aussi de travers culturels. Les nomades ont la réputation d'être dépensiers, à tel point que les Amhara d'Éthiopie leur ont donné le surnom de « dieux de l'argent », *ilaahi la'aqtah* en somali. Victimes de sécheresses et de

conflits à répétition, les populations pastorales ont préféré se reconvertir dans l'import-export car elles contrôlaient les grandes routes caravanières avant que le développement des transports ne ruinât leur monopole. Il y a là une certaine tradition qui expliquerait l'inclination vers le commerce plutôt que vers l'agriculture ou l'industrie (Piguet, 1998).

L'importance des *hawilad* devrait finalement prendre toute son ampleur quand viendra le temps de la reconstruction. Les anciens diplomates somaliens, notamment, ne sont pas les derniers à penser qu'au vu de ses ressources humaines, la diaspora jouera alors un rôle crucial en représentant le pays auprès des bailleurs de fonds et en fournissant les compétences nécessaires à la reconstitution d'une administration civile (Dool, 2000). Dans le nord, qui a renoué avec la paix et pris le nom de Somaliland, les Isaaq de l'étranger ont d'ores et déjà financé la reconstruction de Hargeisa et le rétablissement de quelques institutions étatiques. Dans le sud, la situation reste instable. À Mogadiscio en 1999, des Somali du Canada, liés à la compagnie de téléphone Nationlink, ont néanmoins installé une fabrique de spaghettis, Deeqa (« Satisfaction ») ; des Somali de Finlande ont ouvert un laboratoire d'analyse sanguine, Al-Muhajarin (« Le Voyage ») ; et des Somali des États-Unis avaient l'intention de lancer une usine Pepsi Cola, l'établissement du rival Coca-Cola étant hors d'usage. Sachant par ailleurs les réticences de la communauté internationale à placer son aide dans la région, il ne fait pas de doute que les *hawilad* seront un moteur essentiel pour ce qui est de financer une certaine forme de reprise économique.

Bibliographie

- AHMED (E.), 1997 –
Banques islamiques et sociétés islamiques d'investissement. *Politique africaine* n° 66 : 39-48
- AL-SAQQAF (M.A.), 1997 –
Banques islamiques : les enjeux politiques. *Monde arabe Maghreb-Machrek* n° 155 : 37-44.
- BARRA (G.), (ed.), 1960 –
1 000 Kikuyu Proverbs. Londres, McMillan, 123 p.
- BEILEH (A.D.), 1983 –
Kat Elimination in Somalia. *Horn of Africa* vol. 5, n° 4 : 56-58.
- BELLION-JOURDAN (J.), 1997 –
L'humanitaire et l'islamisme soudanais. Les organisations Da'wa Islamiya et Islamic African Relief Agency. *Politique africaine* n° 66 : 61-73.
- BROUDIC (C.), 1997 –
Etude du contexte socio-économique des populations vulnérables à Mogadiscio, Nairobi, Action Contre la Faim, polycop.
- BRYDEN (M.), FARAH (A.Y.), 1996 –
The Somaliland Peace Committee : Case Study of a Grassroots Peace Making Initiative, Addis Abeba, UNDP, polycop.
- CASSANELLI (L.), 1986 –
Qat : changes in the production of a quasilegal commodity in Northeast Africa. in Appadurai (A.), (ed.), *The social life of things. Commodities in cultural perspective*, New York, Cambridge University Press : 236-255.
- DOOL (A.), 2000 –
Somalia, Hope and Despair : Can Peace Gatherings Ever Be Productive for the Somali Nation ? Londres, Horn Heritage Publications, 36 p.
- DOOL (A.), 1999 –
Somalia, Lack of a Reading Culture : A Nation's Progress and Development Handicapped ! Londres, Horn Heritage Publications, 36 p.
- DUFFIELD (M.), 1993 –
NGOs, Disaster Relief and Asset Transfer in the Horn : Political Survival in a Permanent Emergency. *Development and Change* vol. 24 : 131-157.
- EKSTROM (C.E.), 1993 –
Budgetary chaos and evasion : the case of Somalia. *International Journal of Public Administration* vol. 16, n° 7 : 1053-1070.
- GOTOM (E.), 1987 –
« Systems of social interaction of refugee adjustment processes : The Case of Eritrean Refugees in Khartoum ». in Rogge (J.) (ed), *Refugees : A Third World Dilemma*, Totowa (New Jersey), Rowman, Littlefield : 130-142.
- GOLDSMITH (P.), 1997 –
The Somali Impact on Kenya, 1990-1993 : The View From Outside the Camps., in Adam, Hussein Mohamed, Ford, Richard (ed.), *Mending Rips in the Sky. Options for Somali Communities in the 21st Century*. Lawrenceville (NJ), Red Sea Press : 461-483.
- HASHI (A.N.), 1996 –
Weapons and Clan Politics in Somalia, Mogadiscio, Horn of Africa.

- HEADLEY (W.R.), ABEBE (F.), GACHIE (N.), IMAA (F.), 1987 – *A Self Study for Coordination of Services to Urban Refugees in Nairobi by Religious Congregations of Men*, Nairobi, Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en mouvement, People on the Move/Catholic Overseas Development Fund, polycop.
- HOSSEIN FARZIN (Y.), 1991 – Food Aid : Positive or Negative Economic Effects in Somalia ? *The Journal of Developing Areas* vol. 25 : 261-282.
- JAMAL (V.), WEEKS (J.), 1993 – Remittance Economies : Somalia and Lesotho., in Jamal (V.), Weeks (J.) (ed.), *Africa misunderstood or whatever happened to the rural-urban gap ?* Londres, McMillan : 89-96.
- JAMAL (V.), 1988a – Somalia : an unconventional economy. *Development and Change* n° 19 : 203-245.
- JAMAL (V.), 1988b – Somalia : Survival in a Doomed Economy. *International Labour Review* vol. 127, n° 6 : 783-812.
- KING (K.J.), 1973 – *Ras Makonnen : Pan-Africanism from within*, Nairobi, Oxford University Press.
- LEWIS (I.M.), 1994 – *Blood and bone. The call of kinship in Somali society*, Lawrenceville (NJ), Red Sea Press.
- MARCHAL (R.), MESSIANT (C.), 1997 – *Les chemins de la guerre et de la paix. Fins de conflit en Afrique orientale et australe*, Paris, Karthala.
- MARCHAL (R.), BOYLE (E.), 1996a – *Final Report on the Food Monetization Program in Somalia*. Nairobi, Union européenne, polycop.
- MARCHAL (R.), 1996b – *The post civil war somali business class*. Paris, EHESS, polycop., 123 p.
- MARCHAL (R.), 1992 – La guerre à Mogadiscio. *Politique africaine* (Paris) n° 46 : 120-125.
- MARCHAL (R.), 1989 – « Le Soudan, terre d'asile ». in Lavergne (M.) (ed.), *Le Soudan contemporain*, Paris, Karthala : 575-598.
- MEHMET (O.), 1971 – Effectiveness of foreign aid : the case of Somalia. *Journal of Modern African Studies* (Londres) vol. 9, n° 1.
- MENKHAUS (K.), 1997 – *Awdal Region. Studies on governance* n° 2. Nairobi, UNDOCS, polycop.
- MEYER (G.), 1991 – Retours et développement économique. Etudes de cas en Syrie, en république arabe du Yémen et en Egypte., in Beauge (G.), Buttner (F.) (ed.), *Les migrations dans le monde arabe*, Paris, CNRS.
- MONTCLOS (PEROUSE de) (M.-A.), 2001 – A Refugee Diaspora : When the Somali Go West., in Koser (K.) (ed.) *New African Diasporas*, Londres, Routledge (à paraître)
- MONTCLOS (PEROUSE de) (M.-A.), 2000 – Réseaux financiers, diaspora et *hawilad* : le rôle clé de la péninsule

arabe entre l'Occident et la Somalie. *Autrepart* n° 16 (à paraître).

MONTCLOS (PÉROUSE de) (M.-A.), 1999 –

Le « Somalien volant », des camps de réfugiés aux diasporas urbaines en Afrique de l'Est et dans la péninsule arabe. in Lavergne (M.) (ed.) : *Les nouvelles formes de la mobilité spatiale dans le monde arabe*, Tours, Urbama, vol. 1 (à paraître).

MONTCLOS (PÉROUSE de) (M.-A.), 1998 –

Le poids de l'histoire et le choc des cultures : les réfugiés somaliens du Kenya confrontés à la raison d'État. *Autrepart* n° 5 : 155-171.

MONTCLOS (PÉROUSE de) (M.-A.), 1996 –

Libéria : des prédateurs aux ramasseurs de miettes. in Jean (F.), Ruffin (C.) (ed.), *Économie des guerres civiles*, Paris, Hachette Pluriel : 269-297.

MUBARAK (J.A.), 1997 –

The « Hidden Hand » Behind the Resilience of the Stateless Economy of Somalia. *World Development* vol. 25, n° 12 : 2027-2041.

MUBARAK (J.A.), 1996 –

From bad policy to chaos in Somalia : how an economy fell apart, Westport (Conn.), Praeger.

PEIL (M.), 1995 –

Ghanaians abroad. *African Affairs* vol. 94, n° 376 : 345-367.

PIGUET (F.), 1998 –

Des nomades entre la ville et les sables. La sédentarisation dans la Corne de l'Afrique. Paris, Karthala, 444 p.

RUSSELL (M.), 1984 –

Beyond Remittances : the Redistribution of Cash in Swazi Society. *Journal of Modern African Studies* vol. 22, n° 4 : 595-615.

RUSSELL (S.S.), 1986 –

Remittances from International Migration : A Review in Perspective. *World Development* (Washington) vol. 14, n° 6 : 677-96.

SAMATER (I.M.), 1997 –

« Light at the End of the Tunnel : Some Reflections on the Struggle of the Somali National Movement ». in Adam (H.-M.), Ford (R.) (ed.), *Mending Rips in the Sky. Options for Somali Communities in the 21st Century*. Lawrenceville (NJ), Red Sea Press : 21-48.

SCF, 1996 –

Household Food Economy Analysis. Kebri Beyah Refugee Camp, Ethiopia. Addis Abeba, Save the Children Fund UK, polycop., 6 p.

SHAAELDIN (E.), BROWN (R.), 1988 –

Towards an Understanding of Islamic Banking : The Case of Faisal Islamic Bank. in Barnett (T.), Abdelkarim (A.) (ed.), *Sudan : State, Capital and Transformation*, Londres, Croom Helm.

SORENSEN (J.), 1990 –

Opposition, exile and identity : the Eritrean Case. *Journal of Refugee Studies* vol. 3, n° 4 : 298-319.

STEFFEN (H.), BLANC (O.), 1982 –

La démographie de la république arabe du Yémen. in Bonnenfant (P.) (ed.), *La péninsule arabique aujourd'hui*, Paris, CNRS, vol. 2.

SWANSON (J.C.), 1982 –

Histoire et conséquences de

l'émigration hors de la république arabe du Yémen. in Bonenfant (P.) (ed.), *La péninsule arabe aujourd'hui*, Paris, CNRS, vol. 2.

USIP, 1999 –
Removing Barricades in Somalia.
Washington, United States Institute
of Peace, polycop.

Périodiques

Africa Confidential (Londres)

*La dépêche internationale
des drogues* (Paris)

Libération (Paris)

Le Monde (Paris)

Rôle des flux migratoires et des réfugiés dans la construction d'un État

La Turquie

Stéphane de Tapia
Géographe

La construction turque de l'État-nation est un phénomène récent, datant de la première moitié du XX^e siècle. Cependant, les racines de la turquisation de l'actuelle république de Turquie sont bien plus anciennes et remontent au Moyen Âge, à l'époque des Croisades. L'histoire turque en Haute Asie et Asie centrale, puis en Anatolie, d'abord nomade, *türke*¹ et *seldjoukide*, puis ottomane et enfin républicaine, est faite de multiples courants migratoires, parmi lesquels réfugiés et déplacés jouent un rôle de premier plan.

La Turquie est tout autant terre d'accueil de réfugiés, déplacés, expulsés – les *muhacirs*², plus de sept millions de personnes de 1783 à

¹ L'ethnonyme *türk*, *türkî*, peut être rendu en français par *turc* ou *turcique*, si l'on veut distinguer *turc* d'Anatolie – l'actuelle Turquie – et *turc* d'Asie centrale. Les linguistes emploient le terme turquien pour la langue turque de Turquie, *turcique* pour les langues turques centrasiatiques.

² Le *turc* de Turquie s'écrit en alphabet latin depuis 1928, ce qui pose invariablement des problèmes pour les transferts de fichiers informatiques ! ↻

aujourd'hui, mais les premiers « réfugiés » apparaissent en Anatolie dès l'époque gengiskhanide (XIII^e siècle) – que terre de départ de réfugiés, déplacés et expulsés, Grecs anatoliens et pontiques, Arméniens, Kurdes, Assyro-Chaldéens..., dans un incessant tourbillon où les uns sont remplacés par d'autres. Ce constat, toujours d'actualité en cette fin de XX^e siècle, vaut depuis au moins 930 ans, si l'on retient la date de naissance de la Turquie selon les nationalistes, soit 1071, la bataille de Malazgirt ou Mantzikert. L'historiographie turque, réécrite et renouvelée durant les années 1930, dans l'optique de la construction d'un État-nation laïcisé, occidentalisé, modernisé, fait en réalité le lien entre histoire médiévale et actualité contemporaine et, par son discours autant que par ses silences sélectifs sur les flux migratoires et la présence de minorités autochtones, aide à l'édification d'une nation plus proche du modèle allemand (avec de fortes réminiscences impériales cependant) que du modèle français³.

Nous tenterons de montrer comment la mobilité forcée ou volontaire, sous des formes très variables, peut être instrumentalisée, à l'entrée comme à la sortie d'un territoire particulier. En effet, l'actuelle Turquie se présente comme un réduit de l'ancien empire ottoman, recentrée sur une province asiatique, où la conception de l'État, sous une forme modernisée, reste hautement traditionnelle et étrangère à la logique « latine », et à notre avis, européenne occidentale de l'État-nation. Nous montrerons également que cette conception reste vivante et peut générer des problèmes difficiles dans la nouvelle configuration du Moyen-Orient et de l'Asie centrale de « l'après *perestroïka* »⁴. En réalité, cette conception de la « nation » n'est pas

² suite Nous avons opté pour une solution intermédiaire consistant à garder une orthographe la plus proche de la graphie française pour la bibliographie, et une transcription plus proche de la prononciation pour le texte. Ex. : muhacir doit se lire mouhadjir.

³ On se reportera aux travaux d'Etienne Copeaux, thèse et articles, qui font autorité en la matière. Cf. bibliographie jointe.

⁴ Pour la Turquie, le point d'inflexion des relations avec l'URSS et l'ensemble des pays socialistes se situe bien en 1988-89, à l'époque Gorbatchev. C'est la période de l'arrivée des premiers migrants turcs en URSS, de l'ouverture de la frontière caucasienne, du dernier exode des Turcs de Bulgarie. La disparition de l'URSS accentue et conforte les relations turco-turkestanaises comme turco-russes.

spécifiquement turque et par ailleurs, la Turquie n'a pas la capacité de contrôler l'ensemble des flux migratoires qui l'intéressent directement ou indirectement. Les réfugiés ne sont pas seulement utilisés par la construction identitaire ; ils sont acteurs à part entière.

■ Flux migratoires et réfugiés dans l'histoire de la Turquie

La Turquie, « étranger proche » de l'Europe

Vu d'Europe, ce pays semble de plus en plus contradictoire et problématique, ne cessant d'affirmer son attachement aux valeurs occidentales et sans cesse mis à l'index pour ses atteintes aux droits de l'homme, faisant acte de candidature à l'intégration européenne tout en parcourant Iran, Libye, républiques turcophones d'Asie centrale. Européenne, asiatique, laïque, musulmane à 99 %, la Turquie déroute, dérange, interpelle et attire nombre de délégations étrangères venues étudier la question sur place.

Ce pays mal connu en France, au-delà d'un cercle étroit de connaisseurs et de spécialistes, forme un cadre exceptionnel pour l'étude des migrations et des mobilités. Plus connue comme pays d'émigration ou d'origine de très nombreux solliciteurs d'asile (en particulier depuis 1915, avec le triste précédent du génocide arménien⁵, puis

⁵ Le terme de génocide n'est pas admis par la grande majorité des Turcs, autorités, intellectuels, population, pour qui les événements de 1915, sans doute regrettables, sont dus à l'état de guerre général et à l'inorganisation consécutive de la déportation collective de la population arménienne. Les Arméniens ne peuvent évidemment pas accepter cette vision d'une histoire qui est pourtant commune aux deux peuples vivant sur un même territoire. La polémique est loin d'être terminée, mais elle est moins fermée qu'elle ne le paraît. Encore faudrait-il que les deux états issus de l'empire puissent dialoguer en faisant abstraction de leurs problèmes internes.

avec le problème kurde), la Turquie moderne s'est en grande partie construite comme pays d'immigration et particulièrement comme pays d'accueil de très nombreux réfugiés.

Ce dernier aspect, qui mérite explication, sera d'ailleurs l'un des fils conducteurs de notre réflexion. Mais il convient de se poser plusieurs questions quant à la gestion turque des flux migratoires, à l'entrée comme à la sortie (sélectivité des candidats à la nationalité turque et au simple droit d'asile en territoire turc, homogénéisation grandissante d'une population turco-islamique et même turco-sunnite) et quant à l'impact effectif de cette gestion dans la définition de l'actuel État-nation, construction selon nous inachevée. Alors que les entrées accentuent la personnalité turque (et sunnite) de l'ensemble de la population, les sorties atténuent la présence chrétienne et plus généralement minoritaire autant que celle des mouvements de gauche turcs sur l'échiquier politique.

La Turquie, plusieurs fois candidate au Marché commun et à l'Union européenne, reste en marge d'une Europe qu'elle revendique tout en s'en démarquant souvent⁶. La problématique des droits de l'homme est ici toujours présente malgré des progrès non négligeables. La Turquie indispose les Européens pourtant incapables d'une décision claire et définitive à son sujet, dans le sens d'une adhésion ou d'un rejet. Pour les Européens, les Turcs sont probablement les plus proches des étrangers, avec lesquels on partage autant de points communs que de divergences⁷. Ce pays, qui laisse rarement indifférent, repose en fait sur une infrastructure socio-politique bien spécifique, construction faite de mobilités historiques et contemporaines, souvent occultée, autant par habitude de ce fait

⁶ Le tout dernier sommet européen d'Helsinki admet le droit de la Turquie à la candidature à l'Union européenne. On rappellera simplement que l'accord d'Association d'Ankara avec le Marché commun fut signé en 1963.

⁷ Trois États contemporains se situent à cheval entre Europe et Asie : Turquie, Russie et Kazakhstan. Si l'on exclut le dernier que personne ne connaît véritablement, on remarquera que Turquie et Russie ont dans l'imaginaire européen beaucoup de points communs.

toujours présent dans la vie sociale que par calcul politique des élites et décideurs.

Les trois phases de turquisation de l'Anatolie

Pour nombre d'historiens et pour les nationalistes turcs, la Turquie naît le 19 août 1071, au soir de l'une de ces innombrables victoires décisives dont raffolent les manuels d'histoire, à la bataille de Malazgirt (en arménien Mantzikert). Venu d'Asie centrale, le chef seldjoukide Alparslan ouvre la porte aux tribus turkmènes qui vont s'insinuer partout en Anatolie. Cette vague de migrants n'est pas tout à fait la première, car sous l'hégémonie byzantine, voire romaine, les premiers éléments turcophones, fédérés ou mercenaires, se sont infiltrés dans ce qui sera plus tard la Turquie. Il convient pourtant d'éviter tout anachronisme sur la prétendue notion d'identité turque qu'aiment à rappeler les militants turcs d'extrême droite. Ces éléments pouvaient être hunniques, péché-nègues, protobulgares, koumans... Les premières alliances objectives entre Byzantins et Turcs au sens propre datent déjà de 572, lorsque Byzance cherche à prendre à revers l'Iran. La première vague de peuplement turc (*oghuz*) de l'Anatolie est donc consécutive à la prise de contrôle par les Seldjoukides et leurs alliés nomades des territoires arméniens et byzantins étendus de l'Ararat à la Mer Egée. Les effectifs sont probablement faibles (Cahen, 1988) et pourtant la greffe prend. Les Croisés ou les voyageurs médiévaux, Marco Polo, entre autres, (Roux, 1984) se déplacent déjà en pays turc, même si celui-ci reste largement contesté par les Byzantins comme par les Croisés latins.

La deuxième vague de peuplement est consécutive à l'émergence de l'empire mongol gengiskhanide, avec l'arrivée de réfugiés musulmans de Transoxiane, de contingents militaires défaits en Asie centrale... Parmi les figures connues, on citera Mevlâna Celalettin Rumî, fondateur de l'ordre des derviches Mevlevî à Konya, né à Balkh (actuel Afghanistan). Cette nouvelle vague de migrations entraîne vers l'Occident des Mongols, des Turkmènes, des Ouïgours, des Kurdes, des Persans..., mais on ne sait pas quel aura pu être l'apport quantitatif réel de ces migrations (Cahen, 1988 ; Balivet, 1994). On ne connaît pas, par exemple, la date d'entrée des

Ottomans en Anatolie, avec les alliés d'Alparslan (1071 et après) ou à l'époque gengiskhanide (vers 1230-1240) (Mantran 1993), bien que l'on connaisse souvent leur origine tribale (Kayı pour les Ottomans, Kınık pour les Seldjoukides).

La résultante de ces deux vagues de peuplement, qui en réalité reprennent à leur compte les héritages précédents (Islam arabo-persan, empires persan et byzantin), est un vaste empire pluriethnique et multiconfessionnel, parfois comparable aux empires russe, austro-hongrois, voire mongol ou chinois. Cet empire, sous domination turco-musulmane, ménage des plages d'autonomie culturelle, religieuse et économique, aux autochtones qui ne se fondent que partiellement dans ce qui reste une construction impériale et en aucun cas une nation au sens occidental du terme. La notion de *millet – millet musulman, millet chrétien, millet juif* – est avant tout celle d'une communauté religieuse qui petit à petit va prendre une connotation ethnique⁸.

La troisième vague de turquisation du peuplement est de loin postérieure et à maints égards hautement paradoxale. Elle débute officiellement en 1783 avec l'annexion de la Crimée par la Russie et se poursuit toujours, avec des accélérations parfois brutales, comme en 1989. Elle est paradoxale car composée en grande partie d'éléments ethniquement non turcs, mais très attachés à la défense de l'identité turque moderne (Bosniaques, Caucasiens, en particulier). Les turcophones (Tatars, Azéris, Kazakhs, Ouïgours...) font preuve d'un dynamisme particulier malgré leur nombre parfois réduit. Au total, environ 7 400 000 réfugiés ou rapatriés seront entrés officiellement en territoire ottoman, de 1771 à 1922, puis turc, de 1923 à aujourd'hui. À l'inverse, par échanges de populations, exodes ou émigrations, la Turquie aura vu partir 1 200 000 Grecs anatoliens, la quasi-totalité des

⁸ Le mot est d'origine arabe ; en turc actuel, *millet* peut signifier la Nation (*Ulus*), par exemple pour *Millet Meclisi* (Assemblée Nationale), mais aussi un groupe de personnes ayant les mêmes valeurs ou caractéristiques. On parlera familièrement de la gent féminine (*Kadın milleti*), de la corporation des chauffeurs de taxi (*taksici milleti*), ou de ces gens là !, avec connotation ouvertement péjorative, *bu millet var ya*, ah ces gens là !

Arméniens ou des Assyro-Chaldéens, et plus de cinq millions de migrants contemporains (en tenant compte des retours) pour lesquels le clivage entre migration économique et migration politique n'est pas toujours pertinent.

Réfugiés, rapatriés et immigrants en Turquie, questions de vocabulaire

Dans le vocabulaire turc courant, les catégories « réfugié », « rapatrié » font souvent l'objet de confusion. Le turc utilisera *muhacir*, *mülteci*, *göçmen*, pour définir des populations venues en Turquie à la suite de déplacements forcés. L'administration pour sa part opère d'autres distinctions, sur des bases juridiques et l'établissement de droits spécifiques. Elle use également de pouvoirs discrétionnaires permettant de tolérer ou d'accueillir certains groupes sans passer par le statut de réfugié (Iraniens, Turkmènes irakiens, Bosniaques...).

Muhacir (turc moderne : *göçmen*, le migrant)⁹ était appliqué aux réfugiés, rapatriés entrant dans l'empire ottoman, pour des populations très diverses : rapatriés des Balkans, réfugiés musulmans des Balkans d'origines diverses (Albanais, Macédoniens, Pomaks, Serbo-bosniaques, Grecs islamisés...), Tatars de Crimée, Caucasiens musulmans, certains turcophones (Nogay, Karaçay, Balkars, Terekeme, Azéris...), d'autres non (Tchéchènes, Tcherkesses...). Le droit à l'intégration leur a été reconnu, à titre collectif, aussi bien par l'empire que par la république. La réglementation reconnaît deux catégories d'immigrés : *iskân göçmen*, pour les collectivités admises sur le territoire national, *serbest göçmen*, pour les personnes accueillies à titre individuel. Dans un cas comme dans

⁹ On retrouve ici la racine arabe « hadjr », migration ; littéralement le *muhacir* est un migrant. Mais ce terme se réfère également à la migration du prophète Muhammad vers Médine, épisode dit « Hégire » fondant officiellement la naissance de l'Islam. Ainsi le *muhacir* (*mohajjer* en persan, en Iran, Afghanistan ou au Pakistan) désigne le « rapatrié » ou le réfugié en terre musulmane, *Dar'ul Islam*, qui a quitté son pays passé sous contrôle non musulman et devenu *Dar'ul Harb*, terre de conflit en marge du *Dar'ul Islam*.

l'autre, la comparaison avec la catégorie allemande des réfugiés – rapatriés (*Aussiedler*) s'impose avec une nuance puisqu'il ne s'agit pas que de Turcs ethniques. La comparaison avec les rapatriés d'Algérie pour la France, groupe comprenant beaucoup de descendants de colons espagnols ou italiens d'origine, des Juifs sépharades maghrébins, des alliés autochtones (les Harkis), peut également être intéressante.

Mülteci (turc moderne : *sığınanlar*, les demandeurs d'asile) s'applique plutôt à des solliciteurs d'asile, parfois non musulmans, en transit pour un temps plus ou moins long. La vocation à l'intégration dans la communauté turque n'est pas reconnue ou cette reconnaissance, très rare, est opérée à titre discrétionnaire et individuel.

La Turquie, pays d'arrivée : une vocation méconnue

Il est difficile d'imaginer la Turquie, pays d'émigration massive, comme un pays d'immigration. C'est pourtant le cas, car à chaque retrait de l'empire ottoman ou de ses alliés (Khanat de Crimée en particulier, peuples musulmans du Caucase du Nord), des milliers de combattants, suivis des familles, se replient vers les territoires ottomans. Trois routes terrestres, une route maritime, seront employées, avec des étapes consécutives à chacun des traités de paix stabilisant les fronts entre Autrichiens, Russes et Turcs, la rive occidentale de la mer Noire, du Don au delta du Danube, la rive orientale, du Caucase du Nord à l'Anatolie orientale, la route des Balkans (qui est aujourd'hui la principale route de migration vers l'Europe), la liaison entre les ports de Crimée et les ports turcs de la mer Noire. Les étapes ont été le Bucak et le Boghdan (actuelle Moldavie – Ukraine), le Deliorman et la Dobruca (Dobroudja/Dobrogea), en Roumanie et Bulgarie, avant passage en Thrace et Anatolie. Ces populations ont souvent été disséminées sur des marges frontalières ou des terres agricoles à coloniser (Tanoglu 1955, Shami 1994, Tekeli 1994). On retrouve leurs descendants en Anatolie centrale, dans les plaines de Tchukurova et du Hatay, en Thrace orientale, Jordanie (les troupes d'élite du royaume jordanien sont composées de Tcherkesses) et de fait partout où ont été réalisés des échanges de population avec la Grèce (Cappadoce, environs

de Bursa, Izmir, Eskishehir, etc.)¹⁰. Les descendants de ces familles ont généralement une conscience claire de leurs origines et font montre d'un réel attachement à la Turquie, pays d'accueil de leurs parents à une, deux, trois générations ou plus (Yağatarol 1999). De nombreuses thèses de géographes turcs ou étrangers (Tunçdilek, Hütteroth, de Planhol), d'anthropologues (Svanberg, Angelika et Ulrich Landmann, Paleczek), pour n'en citer que quelques-uns, montrent la richesse du thème en Turquie (cf. tableau 1).

Depuis l'avènement du régime républicain, en 1923, les flux de réfugiés vers la Turquie se sont de fait maintenus, en grande partie à la suite des traités de Sèvres, puis de Lausanne, et dans le cadre plus général des traités issus de la Première Guerre mondiale, instaurant des États-nations et organisant plusieurs échanges de population. À l'est, ce sont les traités de Gümrü et Kars qui régleront le sort final des Arméniens, Azéris et Géorgiens. Kurdes, Pontiques et Assyro-Chaldéens, largement touchés par le conflit, resteront en suspens (Yerasimos, 1993) (cf. tableau 2).

La Turquie, pays de départ : une situation complexe

Selon les statistiques officielles, 3 457 489 ressortissants turcs vivent en émigration en 1998, dans plus de trente pays. Cette émigration est avant tout de nature économique, mais tout observateur sait à quel point dans l'émigration turque les filières migratoires (les originaires de tel groupe ou telle région) font place aux dimensions

¹⁰ Dans l'ouvrage d'Andrews (1989), cité en bibliographie, les groupes réfugiés présents en Turquie au XX^e siècle sont les suivants : Azéris (Karabaghli, Shirvanli, Karapapah, Terekeme), Ouïgours, Kirghizes, Kazakhs, Ouzbeks, Buharlik de Sibérie (Tatars d'origine ouzbèke), Tatars de Crimée, Nogays, Balkars, Karaçay, Kumuks, Turcs de Bulgarie (Amuca alévis, Tchitaks, Gacals, Pomaks, Tatars, quelques Gagaouzes orthodoxes), Musulmans de Yougoslavie (Pomak, Torbeshi, Tchitaks, Gagaouzes, Bosniaques, Kurki), Daghestanais (Avars, Dargwa, Andi-Dido, Lak, Haidaq, Lezgiar), Tchétchènes et Ingouches du groupe Vaynakh, Tcherkesses de onze clans ou tribus dont la totalité du groupe oubykh, dont la langue aura été sauvée de l'oubli par Dumézil, Albanais et enfin quelques groupes chrétiens et juifs (Estoniens, Cosaques du Kuban, Molokanes russes, Polonais, Juifs d'Espagne, Karaïtes et Kirimçaks).

PÉRIODE	EFFECTIFS	CIRCONSTANCES HISTORIQUES	RÉGIONS D'ACCUEIL	RÉGIONS DE DÉPART
A) Immigration de Crimée				
1771-1800	*500 000	Occupation et annexion russe	Roumélie et Anatolie	Ancien Khanat de Crimée
1812-1828	200 000	Suite des guerres napoléoniennes et répression russe	Région d'Eskisehir	Ancien Khanat de Crimée
1853-1864	*800 000	Guerres de Crimée et du Caucase	Roumélie et Anatolie	Steppes de Crimée + Nogays du Bucak + Tatars de Lithuanie + Tcherkesses du Caucase
1874-1891	600 000	Répression russe	1) Littoral de Constantza à Burgas	Ancien Khanat de Crimée
1902-1904	20 000	Répression russe	2) Plaine danubienne (Delta à Vidin)	Littoral criméen méridional
			3) Bulgarie intérieure, Wobres	
			4) Istanbul, Edirne, Bursa, Eskisehir, Ankara, Sivas, Izmir, Konya, Adana, Diyarbakir, Alep et Syrie	
B) Immigration du Nord-Caucase				
1768-1770	10 000	Guerres du Caucase	Turquie	Caucase du Nord-Ouest, Adygé
1780-1800	30 000			
1812-1815	15 000	Guerres napoléoniennes		
1828-1829	12 000			
1829-1863	300 000	Guerres du Caucase	1) Roumélie : Nish, Kosovo et Macédoine	Steppes du Kuban
		Résistance de Sheykh Shamil	2) Sofia et plaine danubienne	Caucase Nord et Ouest, Adygé
1877-1879	500 000		3) Anatolie : Amasya, Tokat, Sivas, Cankiri, Adana, Konya, Aydin, Içel, Bursa, Kocaeli, Sakarya	Caucase central, Balkarie
1879-1917	9 000		4) Syrie : Alep, Damas, Amman	Tchéchénie et Daghestan
			5) Chypre	
C) Immigration d'Azerbaïdjan Caucasien				
1812-1815	7 000			
1828-1829	10 000			
1860	20 000		Kars, Igdir et Ardahan	
1877-1878	40 000	Guerre russo-turque		
1917-1920	10 000	Première Guerre mondiale et Révolution soviétique, guerre civile	Kars et Erzurum	

PERIODE	EFFECTIFS	CIRCONSTANCES HISTORIQUES	RÉGIONS D'ACCUEIL	RÉGIONS DE DÉPART
D) Immigrations de Grèce et Chypre				
1826-1864	60 000	Guerres d'indépendance	Istanbul et Anatolie	Crète
1878-1880	15 000	Annexion britannique de Chypre	Istanbul et Anatolie	Chypre
1885-1923	750 à 800 000	Guerres balkaniques	Istanbul et Anatolie	Macédoine, Thrace Occidentale, Epire
E) Immigration de Bulgarie				
1828-1829	30 000	Guerre russo - turque		
1876-1880	500 000	Guerre russo - turque et Indépendance bulgare	Edirne (200 000) Syrie (75 000) Adana (25 000) Chypre (10 000) Anatolie, divers (40 000) Algérie (500)	
1885-1923	500 000	Guerres balkaniques	Turquie	
F) Immigration de Roumanie				
1826	200 000	Guerre russo-turque de 1806-1812 et conséquences	Istanbul et Eskishehir	Eftâk (Valachie), Bugdan et Dobrudja
1877-1900	90 000	Guerre russo-turque et Indépendance roumaine	Turquie	Dobrudja, Tulcea , Constantza, Bessarabie
G) Immigration de Yougoslavie				
1806-1826	30 000	Révoltes serbes et conséquences des guerres napoléoniennes	Skoplje, Kosovo et Monastir Roumélie	Garnisons de Serbie et Bosnie-Herzégovine
1826-1830	150 000	Retraits de Serbie		Forteresses turques (Belgrade...),
1867-1870	150 000	Retraits des forteresses de Serbie et Indépendance serbe	Izmit (15000), Istanbul, Izmir et Anatolie - divers lieux	Bosnie-Herzégovine, Sandjak
1908-1923	300 000	Guerres balkaniques		
Total	5 708 000			

Tableau 1
Immigrations vers l'Empire ottoman (1771-1923).

Source : diverses encyclopédies turques

Années	Origines						
	Bulgarie	Roumanie	Yougoslavie	Grèce	Turkestan	Autres	Réfugiés
1923-1933	101 507	33 852	108 179	384 000			
1934-1960	272 971	87 476	160 922	23 788		31 466	
1961-1970	13 114	268	30 368	712		945	
1971-1972	4 902	76	93			4 739	
1973	5 332	28	150			4	565
1974	1 457	23	47		6	17	1 057
1975	400	34	126			15	1 180
1976	2 421	6	99			18	715
1977	12 005		94		66		974
1978	60 738		41				625
1979	6	8	179		8		610
1980	8	11	151		50	1	510
1981	5	12	95	4	61		1 096
1982	2	33	162		13	3 846	2 592
1983	6	14	189		24	354	2 657
1984	1	85	202		15		3 344
1985		70	300		20		1 809
1986		133	275		10		3 257
1987		88	331		2	1	4 131
1988	7	101	415		7	53	3 928
1989	225 863	139	435				2 250
1990	52 961	85	224		9		1 496
1991	17 950	3	151		3		2 520
1992	3 092	12	161		4		1 697
1993	220	7	331		5	569	761
1994	166	15	265			183	1 645
1995	52		227				1 690
1996	55	1	263				1 641
1997	76	3	277				2 367
Total	775 322	122 583	304 752	408 504	303	42 211	45 117

Source : divers annuaires statistiques DIE, de 1981 à 1999 (Direction générale des affaires rurales + Direction générale de la sécurité)

Tableau 2
Immigrations vers la Turquie à l'époque républicaine (1923-1992).

politiques. Sont ainsi relevées des filières kurdes, aléviées, assyro-chaldéennes, arméniennes, liées à des syndicats de gauche, des partis politiques, des confréries musulmanes (*tarikats*)... (de Tapia, 1996). Au plus fort du recrutement des travailleurs par les industries et les chantiers européens, ces dimensions politiques n'apparaissent pas, car il suffisait de se fondre dans la masse des immigrés pour quitter la Turquie. Ainsi, les coups d'État militaires de 1960 et 1971 sont passés inaperçus dans les flux migratoires (Güzel, 1995). Celui de 1980 en revanche a été le prétexte invoqué par des dizaines de milliers de Turcs pour solliciter l'asile en Europe, à un moment où les autorités compétentes en matière de droit d'asile n'étaient guère en mesure d'instruire cette avalanche de dossiers (Grémy, 1991). Alors que les réfugiés des décennies 1960 et 1970 n'avaient guère besoin de preuves pour obtenir le droit au séjour, n'étant d'ailleurs pas obligés de recourir à la sollicitation d'asile, la fermeture accrue des frontières dans les décennies 1980-1990 n'est même plus garante des conventions internationales sur les réfugiés.

Il n'en reste pas moins que la pression migratoire perdure et que les autorités turques ne sont pas toujours garantes des droits politiques parfois les plus élémentaires. En d'autres termes, l'émigration dans toutes ses composantes aura permis l'émergence d'une diaspora kurde, la consolidation de la diaspora assyro-chaldéenne en Europe et en Amérique (Yacoub, 1995), le repli de nombreux éléments islamistes, fascistes, gauchistes et révolutionnaires en Europe. C'est ici qu'il convient de se poser la question de l'instrumentalisation de l'émigration par la société turque dans son ensemble.

Les réfugiés en Turquie : instrumentalisation pour la construction nationale

Nous nous trouvons donc face à deux phénomènes inverses, accueil de réfugiés/expulsion de réfugiés, mais qui nous semblent pourtant aller dans le même sens, celui de la turquisation, de l'homogénéisation du peuplement sur des bases recomposées, à savoir l'islamisation totale de la mosaïque anatolienne et l'assimilation de toutes les minorités.

À l'entrée, ne se rencontrent plus, à l'exception d'un flux nouveau de migrants de travail (expatriés occidentaux et japonais, tra-

vailleurs clandestins, migrants en transit...) que des Turco-musulmans sunnites ou des allogènes se réclamant des mêmes valeurs que la société turque. A la sortie, se rassemblent les minorités ethno-confessionnelles (Grecs de Turquie, Arméniens, Assyro-Chaldéens, Juifs, Yezidis, Alévis...) ou les Kurdes qui par leur nombre représentent un réel danger pour la cohésion de l'édifice. Il est par exemple clair que les derniers jours des chrétiens d'Orient sont maintenant comptés et que, d'ici les premières décennies du XXI^e siècle, les populations chrétiennes autochtones auront virtuellement disparu. Kurdes et Alévis – souvent d'authentiques Turcs ethniques et pas uniquement des Kurdes – poseront d'autres problèmes.

La « synthèse turco-islamique » et les flux migratoires

La synthèse turco-islamique (*Türk-Islam Sentezi*) représente un courant de pensée moderne, très présent dans la vie publique et politique turque, mais toutefois sans être expressément attaché à l'un ou l'autre parti politique. Ce courant, à cheval sur les expressions nationalistes et islamistes, est conservateur, se classant sans ambiguïté à droite sur l'échiquier politique. Il est alimenté par de nombreux intellectuels, professeurs de faculté, éditorialistes, et se démarque en prenant ses distances avec l'Occident, tout en revendiquant la modernité, sans trop critiquer les héritages d'Atatürk (Oran, 1990). Au maître mot de la politique turque qui était occidentalisation (*batililashma*) s'oppose aujourd'hui modernité/« contemporanéité » (*çaghdashlashma*)¹¹. Ce programme politique, véhiculé par le Foyer des Intellectuels (*Aydınlar Ocagı*) apparaît dans les années 1980, à la suite du coup d'État organisé par Kenan Evren et édite toute une série de rapports officiels et officieux sur la Culture Nationale (*Millî Kültür*) où l'enjeu est bien celui d'un nouvel équilibre entre islam turc et idéologie turque. L'islam y est conçu comme la parade contre les mouvements de gauche, le facteur de cohésion de la nation turque. Ce n'est plus la laïcité à la

¹¹ Synonyme de modernité et de libéralisme pour la droite turque, çaghdash est pour la gauche synonyme de démocratie. À ce titre, les associations ou fondations aléviennes et militantes des droits de l'homme l'utilisent souvent.

turque, c'est le retour de l'islam – religion d'État, enseigné dans les écoles laïques de la République comme dans les écoles confessionnelles chrétiennes. Cette « réislamisation » par le haut rencontrera vite la « réislamisation » par le bas que pratiquent les confréries et les partis de droite depuis déjà les années 1950. Les relations entre sunnites et alévis – accusés en bloc d'être communistes et kurdes, ce qui est dans tous les cas une simplification hâtive –, entre musulmans et chrétiens ne vont cesser de se détériorer.

Pour les partisans de la synthèse, ce sont les Turcs ottomans qui ont construit la forme la plus achevée de société musulmane, avant d'être agressés par l'Occident. Ce courant est donc par essence nationaliste et islamiste, mais refuse par définition le rapprochement avec les Arabes comme avec des minoritaires qui seraient un danger pour la turcité, les Kurdes en particulier. Il est conscient de la supériorité technique de l'Occident, mais refuse une quelconque supériorité morale. Il peut de ce fait rejoindre les panturquistes intéressés par l'Eurasie turque. L'exaltation du passé turco-musulman n'est pourtant pas un retour vers l'empire.

En d'autres termes, les ressortissants turcs issus de minorités ethniques ou confessionnelles ont le choix entre l'assimilation et le départ. Laïcité et démocratisation ne sont pas considérées comme des objectifs prioritaires, l'individu doit s'effacer devant l'identité collective.

L'accueil sélectif des réfugiés non musulmans ou non sunnites

Un rapport d'Amnesty International proteste contre l'accueil sélectif des réfugiés en Turquie, souvent fermée aux non Européens, mettant en avant la méfiance, voire la discrimination que subissent Irakiens et Iraniens en Turquie, très souvent d'origine kurde. Ce rapport analyse ensuite le traitement plus favorable que connaissent Bulgares d'origine turco-tatare et Bosniaques accueillis sans visa¹². Cette analyse appelle de fait de nombreux commentaires.

¹² Amnesty International, Turquie. *Protection sélective : traitement discriminatoire à l'égard des réfugiés et demandeurs d'asile non Européens*. Doc. EUR 44/16/94-EFAI 94 RN 068.

La Turquie ottomane, puis républicaine, a longtemps fait preuve d'une assez grande tolérance en matière d'accueil de réfugiés. Le cas le plus connu est sans doute celui des Juifs d'Espagne chassés par les Rois très Catholiques en 1492 et immédiatement accueillis par le Sultan sur les places d'Istanbul et de Thessalonique, tandis que d'autres s'installaient au Maghreb. Cette tradition d'asile s'est poursuivie avec des Polonais et des Cosaques catholiques au XVIII^e siècle, des opposants hongrois à l'empire des Habsbourg¹³, des Allemands antinazis ou simplement mariés avec des Israélites durant les années 1930-1940. Ces derniers, professeurs de faculté, architectes, urbanistes, compositeurs... ont marqué l'université turque, particulièrement à Ankara (Ceyhun, 1995)¹⁴. De fait, cette tradition d'ouverture apparaît aujourd'hui très étriquée. Ainsi, si les leaders kurdes que sont Ahmed Barzani et Djelal Talabani bénéficient effectivement d'un traitement de faveur (résidence à Ankara, passeports diplomatiques turcs), les réfugiés kurdes ou assyro-chaldéens d'Irak, iraniens en général, afghans, tunisiens (islamistes d'*En Nahda*)..., sont difficilement tolérés, parfois victimes de discriminations, voire d'une véritable insécurité. Les Iraniens sont trop souvent victimes d'attentats commis par les agents de la police politique iranienne ! On estime pourtant à plus d'un million le nombre des Iraniens ayant transité par la Turquie pour se réfugier en Europe et aux États-Unis. De même, le traitement des réfugiés kurdes irakiens reste problématique. Ainsi, à la suite du bombardement chimique d'Halabja, environ 80 000 Kurdes irakiens se réfugient en Turquie. La plupart d'entre eux repartent vers le Kurdistan irakien

¹³ Les Polonais de Polonezköy (Adampol) dans la banlieue d'Istanbul sont arrivés en 1839-1842 avec le Prince Czartoryski, à la suite d'une révolte avortée. Ils sont toujours catholiques. Un groupe de Cosaques orthodoxes, accueilli en 1683 s'est maintenu jusqu'en 1962 à Kocagöl (Balıkesir), date à laquelle il a massivement opté pour un retour en Russie.

¹⁴ Gerhard Kessler, Fritz Neumark, Wilhelm Röpke, Alexander Rüstov, Josef Dobretschberger, Ernst Reuter, Umberto Ricci, quelques économistes connus pour leur engagement antinazi, antifasciste ou parfois simplement époux de femmes juives allemandes ou autrichiennes. On retrouve dans ces listes un compositeur comme Paul Hindemith, des urbanistes, des architectes, des médecins, des artistes (Leopold Levy)... La liste donnée par Demirtas Ceyhun est intéressante à plus d'un titre.

après quelques mois de présence dans le sud-est anatolien. Certains seront installés par l'association France Liberté en Auvergne, puis disséminés dans l'ouest de la France alors que plusieurs milliers d'entre eux, réfugiés en Anatolie dans les mêmes circonstances, résident toujours, bien des années après et dans des conditions difficiles, dans les camps de Kiziltepe et Mardin (Cigerli 1998). À aucun moment, la Turquie ne leur reconnaît le statut de réfugié.

En réalité, ce n'est pas à l'encontre des non Européens que s'effectue une quelconque discrimination, mais bien à celle des non sunnites et non turcophones, à l'exception notable des Bosniaques souvent pourtant hétérodoxes (bektashî, ce qui les situe à la marge du sunnisme, mais ne les rattache pas automatiquement à l'alévisme, et encore moins au chiisme). Les faibles flux originaires d'Afghanistan (Turkmènes, Kazakhs, Ouzbeks du Turkestan afghan et de Kabul, Kirghizes du Pamir), de Chine (Ouïgours) ou encore le flux très important de Bulgares (environ 330 000 en 1989-1990), appartiennent ethniquement au fonds turc ou turquisé et massivement au sunnisme (même si l'on rencontre des Alévis bulgares). Les Kurdes iraniens et irakiens sont sunnites, mais kurdes, tandis que les Azéris d'Iran sont turcophones, mais chiites ! Quant aux Tunisiens, ils sont arabes et islamistes, donc mal vus des autorités militaires et partiellement civiles.

On imagine cependant mal l'effort consenti par les autorités et la société turque pour l'intégration des réfugiés d'origines kazakhe, balkanique, afghane, même pour des périodes récentes. Ce sont des dizaines de milliers de logements et d'emplois qui ont dû être fournis, parfois en quelques mois. Des villages ont été construits et mis à disposition de groupes compacts après 1950 (Karagündüz pour les Kirghizes près de Van, Altay pour les Kazakhs près de Konya), des quartiers de logements collectifs également, par exemple près de Bursa pour les Bulgares d'origine turque. Ceci étant, cette politique d'accueil se rapproche beaucoup de celle de l'Allemagne face aux *Übersiedler*, *Aussiedler* et autres *Vertriebene*. La référence à la notion de *soydashlik* (personnes de même origine ethnique) apparaît avec constance dans le discours turc (nationalistes, politiciens en général, presse).

Question kurde versus question tcherkesse : deux approches opposées d'une même réalité humaine

À la différence des Kurdes, les Tcherkesses sont immigrés. Kurdes et Tcherkesses sont musulmans sunnites, mais les Kurdes (comme les Turcs d'ailleurs) comptent une forte minorité alévie. Les Tcherkesses sont intégrés, ou le semblent, mais commencent à retrouver une histoire différenciée de l'historiographie officielle (travaux cités en bibliographie : Berzeg, Kanbolat, Mansur, Sever, Yançatarol...). Les Kurdes, au moins partiellement, rejettent l'historiographie officielle. Le principal facteur discriminant tient probablement au nombre (quelques centaines de milliers de descendants de Tcherkesses plus ou moins conscients de leurs origines et qui doivent beaucoup à l'empire ottoman et à la Turquie contre plusieurs millions de Kurdes) et à la géographie : il n'y a pas continuité de territoire entre les communautés tcherkesses anatoliennes, moyen-orientales et caucasiennes alors que les Kurdistans sont transfrontaliers, par le simple fait du découpage de frontières internationales dans des territoires tribaux. Les mêmes tribus sont souvent représentées de chaque côté de la frontière et les liens du sang souvent priment sur le droit international. Ceci explique sans doute cela : une Turquie relativement généreuse et accueillante pour les Caucasiens immigrés, dure et tranchante pour les Kurdes, qu'ils soient autochtones, immigrés ou réfugiés. On se reportera ici aux nombreux travaux de Hamit Bozarslan ou Gérard Chaliand, à la thèse récente de Sabri Cigerli ou à l'ouvrage collectif de Muhtesem Kaynak, pour mieux cerner une question encore beaucoup plus compliquée qu'elle ne le paraît.

À la lumière de ce que viennent de subir, de ce que subissent sous nos yeux, nombre de populations civiles que nous citons ici, Bosniaques et Kosovars de l'ancienne Yougoslavie, Kurdes d'Irak, Tchétchènes, Arméniens et Azéris du Karabagh, la comparaison entre Kurdes et Caucasiens (ou Musulmans balkaniques) s'impose.

Les Kurdes, quelle que soit leur nationalité officielle, sont toujours *persona non grata*, à la notable exception de quelques personnalités utiles au régime en place et des réseaux sociaux qu'elles contrôlent. C'est bien le cas des députés kurdes, souvent chefs de tribus et

aujourd'hui patrons de milices armées par l'État contre le PKK (*köy korucuları* ou protecteurs de villages), intégrés aux sphères du pouvoir, plus nombreux que l'on ne se l'imagine. C'est aussi le cas des chefs de l'UPK et du PDK irakien, qu'Ankara soutient directement contre le PKK, indirectement contre Bagdad. Sabri Cigerli (1998) montre bien les contradictions dans lesquelles les autorités turques s'empêtrant à partir de 1988, à la suite du bombardement chimique d'Halabja, au Kurdistan irakien. 80 000 Kurdes sont admis en Turquie, on leur met à disposition des installations, mais sans leur reconnaître le statut de réfugiés. La situation se complique encore en 1991, mais le monde change et l'opinion publique turque aussi : les Turcs des montagnes, appellation en vigueur dans les années 1960, deviennent pour tout un chacun des Kurdes, de Turquie ou d'ailleurs. Ouverture toute relative, car si le tabou qui s'appliquait au nom même des Kurdes disparaît, s'il est admis que l'on puisse parler le kurde en Turquie à titre privé, les Kurdes d'Irak, d'Irak ou de Syrie, ne sont pas les bienvenus en Turquie, même s'ils peuvent être tolérés dans une certaine mesure. L'ouvrage de Kaynak *et al.* (1992) rappelle que la Turquie ouvre ses portes – au nombre de 16 !, *dixit* l'ouvrage – à 51 542 Irakiens en 1988, 7 489 en août 1990, 62 922 immigrants d'Irak et du Koweït chassés par la guerre en 1990, plus de 460 000 Irakiens en hiver 1990-91. Sur le total général, 25 675 personnes resteront en Turquie, 1 018 seront admis dans les pays occidentaux.

Les Tcherkesses forment une population indifférenciée dans l'esprit des Turcs, qui les accueillent du mieux qu'ils le peuvent, à partir de 1864. Ceux-ci sont victimes d'une opération planifiée de nettoyage ethnique, ayant le choix entre déportation en territoire russe et départ vers la Turquie ottomane. Ces Tcherkesses, qui en réalité recourent des populations caucasiennes musulmanes très diverses, s'installent dans de nombreuses régions de Turquie, des Balkans à la Syrie, et deviennent les champions du nationalisme turc.

On remarquera cependant que ces flux ne sont pas contemporains. Les actuels Tchétchènes qui vivent une situation proche de ce qu'ont connu leurs cousins caucasiens un siècle auparavant ne cherchent pas l'asile en Turquie, du moins pas massivement, mais ils peuvent bénéficier des réseaux établis dans la population turque depuis le siècle dernier. Par contre, Kazakhs et Kirghizes sont à peu

près contemporains des quelques centaines de milliers de Bulgares qui cherchent l'asile en Turquie entre 1950 et 1989. Autant l'intégration des arrivants des années 1950 semble acceptée – même si elle a posé de gros problèmes pratiques et financiers à l'époque –, autant celle des réfugiés de 1989-1990 va devenir difficile. Mais il convient de se rappeler que le contexte change très vite : la Bulgarie de Jivkov disparaît et laisse place à une normalisation des relations turco-bulgares impensable quelques mois auparavant. Alors que les Bulgares des années 1950 s'adressaient à un pays encore assez peu peuplé, ceux de 1989, au moins le double (300 000 à 360 000 personnes !), entrent en masse dans un pays en crise économique récurrente.

■ Les réfugiés, acteurs de la construction de l'État-nation

Les réfugiés turco-musulmans arrivent dans la période de décadence de l'empire, où conflits avec les voisins et révoltes centrifuges sont pratiquement constantes. Celui-ci a un besoin impérieux de cadres, de combattants, voire de main-d'œuvre, pour se maintenir à flot sous les pressions internes comme externes. Cette situation préfigure la Première Guerre mondiale et les échanges de populations qui suivront. L'Anatolie et la Thrace orientale, réduits turcs de l'empire, vont connaître une véritable recomposition qui touche autant le peuplement que l'ethnicité.

Turquisme, panturquisme, pantouranisme

Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les *Muhacirs* et les réfugiés en général jouent un rôle éminent dans la construction du nationalisme et l'émergence de mouvements intellectuels et politiques comme le turquisme, le panturquisme ou le pantouranisme. « *L'Islam en Union Soviétique* », d'Alexandre Bennigsen et Chantal

Lemercier-Quelquejay (1968), a pour notre objet l'intérêt de citer en notes la biographie simplifiée de nombre de nationalistes tatars, azéris, kazakhs, ouzbeks, caucasiens, réfugiés en Turquie fin XIX^e – début XX^e siècles. Les publications de François Georgeon (1980), Etienne Copeaux (1993), Lowell Bezanis (1994), Erik Zürcher (1994) en contiennent également. Parmi ceux-ci, Ali Hüseyinzade, Ahmet Aghaoghlu, Yusuf Akçura, Abdurrashid Ibrahimov, Mehmet Emin Rasulzade, Mohamed Ayaz Ishakov, Fuad Tuktarov, Zeki Velidi Togan, Abdülkadir Inan..., ont joué comme politiciens, universitaires, éditorialistes, des rôles éminents dans les mouvements révolutionnaires turcs, azéris, tatars, menchevik, bolchevik, kémaliste. Tous ces exilés ont vécu la fin de leur vie en Turquie où ils ont parfois été au premier plan de la vie politique (Yusuf Akçura, Ahmet Aghaoghlu) ou intellectuelle (Zeki Velidi Togan, Abdülkadir Inan). Des historiens comme François Georgeon (1980) affirment que le nationalisme turc est né sur les bords de la Volga. A l'inverse, la Turquie ottomane, et Istanbul en particulier, jouent un rôle important dans la naissance d'idées modernistes et nationalistes en Iran : les réfugiés et commerçants azéris fréquentent la capitale ottomane, s'y installent et publient (Zarcone, 1991 et avec Zarinbaf-Shahr, 1993). Istanbul est aussi un relais des idées réformistes islamiques pour les Ouzbeks de Boukhara (Zarcone, 1991).

Parmi la nombreuse littérature éditée en Turquie durant les années 1990 sur les minorités autochtones ou immigrées, répondant à un besoin nouveau de recherche d'identité dans un contexte intérieur plus libéral et un contexte international très instable, les ouvrages de Sefer Berzeg (1990, 1998), avocat de Samsun, d'origine tcherkesse et historien à ses heures, peuvent être cités en exemple d'études cherchant à rétablir des vérités historiques indépendantes de l'historiographie officielle. Le premier ouvrage est intéressant, car il veut réhabiliter la mémoire de nombreux officiers turcs d'origine caucasienne ayant joué un rôle politique non négligeable à la fin de l'empire et au début de la république. La biographie de ces officiers parfois devenus députés, ministres, préfets, montre durant les années 1915-1923 un véritable clivage entre partisans du Sultan Calife et d'Atatürk. Les Tcherkesses de l'Ouest anatolien animent de fait de nombreuses révoltes contre la république naissante. Ces biographies montrent aussi leur appartenance non négligeable à

l'Organisation Spéciale (*Osmanlı Teshkilât-i Mahsus'a*) chargée par le comité Union et Progrès (*İttihad ve Terakkî*) de liquider la question arménienne. Nombre d'entre eux seront exilés à Malte par les Britanniques, certains se réfugieront en Grèce. Certains comme Tcherkes Ethem seront éliminés par les autorités républicaines après s'être révoltés contre le nouveau régime instauré par Mustafa Kemal, mais d'autres comme Hüseyin Rauf Orbay connaîtront des carrières politiques importantes.

Durant la guerre d'indépendance (*İstiklâl Savashi*), ces officiers tcherkesses (qui forment également l'ossature de l'actuelle armée jordannienne, comme nous l'avons déjà souligné) ont donc joué un rôle fondamental, prenant l'initiative de création de milices d'auto-défense musulmanes contre les Grecs, les Arméniens, les Pontiques, participant aux activités de l'armée de Mustafa Kemal (cf. le rôle très important du Colonel Orbay), mais aussi dans le camp adverse, en défendant le Sultanat et le Califat.

Il est symptomatique qu'à la fin des années 1990 soient édités de très nombreux titres sur le Caucase et les minorités d'origine caucasienne en Turquie, immigrées (Tcherkesses, Tchétchènes) ou autochtones (Lazes, Géorgiens). Ces ouvrages de qualité très inégale sont de fait renforcés par plusieurs revues ou journaux, parfois bilingues (turc et langue de la minorité en question) dont l'histoire semble assez agitée, mais pour lesquels les autorités font montre d'une relative tolérance, bien plus grande en tous cas que pour les écrits en kurde.

Nationalisme turc et panturquisme en opposition

Le nationalisme turc (*Türk milliyetçiliği, Türkçülük*) s'oppose très fortement au panturquisme (*Türkçülük, Turancılık*) durant la période de construction de l'État-nation républicain. Ainsi, si la Turquie apparaît comme un sanctuaire pour les militants d'origine soviétique, elle n'en reste pas moins prudente, voire hostile, et quelques réfugiés en vue seront même expulsés. Contrairement à Enver Pacha, mort au Turkestan et dont les cendres viennent d'être rapatriées lors d'une cérémonie présidée par Süleyman Demirel,

président de la République, Atatürk a préféré jouer la carte du nationalisme turc en Anatolie. Le turquisme a de fait marginalisé le panturquisme.

Après l'apparition du kémalisme, les éléments d'origine soviétique vont jouer un rôle atténué – sans commune mesure avec celui des réfugiés de l'empire russe –, au moins jusqu'aux années 1950, période du passage au multipartisme, où l'on voit naître la figure emblématique du colonel Alparslan Türkesh, né à Chypre et fondateur du courant connu en Europe sous l'appellation des « Loups Gris » (*Ülkü Ocakları* ou les Foyers de l'Idéal ; les militants se nommant « idéalistes », *ülküçüler*). Le parti, parfois interdit, renaissant sous d'autres dénominations, est généralement connu sous son nom actuel de MHP (*Milliyetçi Hareket Partisi* – Parti d'Action Nationaliste, voir Bora et Can, 1999 pour l'évolution récente d'une déjà longue histoire).

Dans les rapports ambigus que tissent la Turquie kémaliste et l'URSS de Lénine, puis Staline, la Turquie apparaît avec l'Allemagne, la Pologne, la France, la Chine nationaliste, le Mandchoukouo, le Japon, la Finlande, comme l'un des pays de repli des nationalistes et panturquistes tatars et centrasiatiques qui réussissent à échapper aux avancées de l'Armée Rouge ou aux purges staliniennes. Beaucoup de ces nationalistes, révolutionnaires ou réformistes, ont effectivement joué le jeu de la révolution russe avant d'être amèrement déçus. Certains arrivent avec les Russes Blancs, d'autres durant les années 1930 (purges, collectivisation), les derniers dans les bagages de la *Wehrmacht*. Certains d'entre eux ont ouvertement collaboré avec les Nazis ou les Japonais dans l'espoir d'une reconquête des territoires perdus au Caucase, en Crimée ou en Asie Centrale. En Turquie, ces activistes sont néanmoins très surveillés et s'ils animent des associations et publient dans des revues militantes (nationalistes, panturquistes, anticommunistes), les autorités ne les laissent jamais dépasser les limites de ce qui pourrait occasionner des incidents diplomatiques avec l'URSS (Bezanis 1994, Copeaux 1993, Üstel 1993). Les Turkestanais du Xinjiang (Ouzïgours, Kazakhs), même entrés en Turquie plus tard (pour les Kazakhs après 1954) appartiennent au même registre. Mais après le passage au multipartisme, qui voit d'ailleurs d'autres fils de *muhacirs* accéder au plus haut niveau de l'État (Adnan

Menderes, Hasan Polatkan d'origine tatare criméenne, Celal Bayar, Fuat Köprülü, Fatih Rüştü Zorlu d'origine tcherkesse/Bezans 1994 : 83), les éléments les plus radicaux de l'anticommunisme refont surface en s'intégrant dans le nouveau parti d'Alparslan Türkesh, *Milliyetçi Hareket Partisi* (Parti d'Action Nationaliste), et en particulier dans les groupes de jeunes militants.

Pour la période contemporaine, alors que les flux d'entrée restent marginaux (Ouzïgours du Xinjiang), détournés par l'Afghanistan (Turkmènes, Ouzbeks, Kazakhs, Kirghizes) ou le Cachemire (Kazakhs et Ouzïgours), il semble que la présence de ces réfugiés d'origine centre asiatique joue un rôle sans commune mesure avec leur très faible nombre, en particulier par la relation qu'entretiennent leurs associations et fondations avec les mouvements d'extrême droite et les services américains de la CIA et connexes (*Radio Liberty*, *Radio Free Europe*, par exemple liées à l'*United States Information Agency*, gestionnaire de *Voice of America*, au départ et jusqu'en 1973, émanation de la CIA). Ils y retrouvent les enfants des réfugiés tatars et caucasiens (*Newsweek* 3/04/1993). Sur le plan intérieur, nombreux seront les jeunes militants *ülkücü* participant aux incidents entre étudiants de gauche et de droite dans les universités, entre autres parmi les jeunes kazakhs (Svanberg 1989). Sur le plan extérieur, les fondations créées par les parents nés en Turquie ou en Eurasie turcophone, Balkans et Caucase, vont après 1990 faciliter les relations entre la Turquie et les nouvelles républiques de la CEI (Bilici, Copeaux, 1992).

Aujourd'hui, le rôle de ces réfugiés-immigrés peut apparaître plus discret. Il est en fait très peu étudié en tant que tel. Or la présence de jeunes Turcs d'origines abkhaze, tchéchène, tcherkesse, bosniaque... dans les conflits du Caucase et de l'ex-Yougoslavie, sans être massive, a souvent été attestée. Hors de Turquie, les descendants turcs des Ouzbeks sont fiers de dire que l'armée saoudienne compte au moins neuf généraux d'origine ouzèbe et l'on peut lire des textes sur l'identité tcherkesse retrouvée en Jordanie (Shami, 1994), tandis que les USA abritent plusieurs serveurs Internet alimentés par la diaspora turco-tatare, très impliquée dans l'étude et le soutien des peuples turcophones de l'Eurasie.

Conclusion :

Ne mutlu Türküm diyene !¹⁵

Pour conclure provisoirement ce premier aperçu de ce qui pourrait être en Turquie et au Moyen-Orient (Jordanie, Egypte, Iran, Afghanistan...) un axe de recherche intéressant, on remarquera que le fondateur de l'État moderne en Turquie, Mustafa Kemal, devenu Atatürk après l'instauration des patronymes à l'occidentale, est né à Thessalonique en Macédoine, que le dernier président d'origine militaire de Turquie, ex-chef d'État-major, Kenan Evren, né à Kula, dans l'arrière-pays d'Izmir, était originaire de Roumanie, qu'Alparslan Türkeş, ex-colonel mêlé à une tentative de coup d'État en 1963, aux côtés du colonel Aydemir (d'origine tcherkesse), devenu leader des nationalistes turcs, est né à Chypre, que Celal Bayar, également général et président de la République en 1950-1960 était d'origine pomake (musulman bulgarophone), tandis qu'un général appartenant au Quartier général des Armées nous déclarait lors d'un voyage d'étude ses origines macédonienne et bosniaque, appuyant sur le fait qu'être turc, était en fait une question de philosophie, un concept politique, plus qu'une réalité intangible.

Il n'en reste pas moins qu'affirmer sa non turcité se révèle souvent être un exercice dangereux. Le paradoxe est celui d'une historiographie résolument asiatique, comme le souligne Etienne Copeaux, associée à l'affirmation appuyée d'une identité résolument européenne par des élites issues directement de l'empire ottoman, jouant à la fois de leur attachement à la Turquie et de leurs origines extérieures à l'Anatolie. Cependant, l'intégration des descendants des réfugiés turco-musulmans dans la nouvelle Turquie n'est pas une illusion. Bien au contraire, ce sont ces groupes, souvent non turcophones au départ qui ont pris en main les destinées de la répu-

¹⁵ « Quel bonheur pour celui qui se dit Turc ! », slogan de l'époque d'Atatürk, inscrit sur de très nombreux édifices publics.

blique, en insistant sur l'unicité du peuple turc, en niant les composantes autochtones allogènes, des Arméniens aux Kurdes. Ce paradoxe n'est pourtant pas nouveau puisque l'empire ottoman fonctionnait en grande partie sur ce modèle.

Les réfugiés et rapatriés turco-musulmans, au-delà de leur nombre et de leur installation sur la quasi-totalité du territoire turc, par groupes compacts (villages, quartiers de *muhacirs*) ont joué un rôle affirmé dans la création et la construction de l'État-nation turc. Ce rôle a pu selon les périodes être de premier plan, avec la génération des Akçura et Aghaoghlu ; beaucoup plus discret sous la présidence d'Atatürk, où le turquisme a supplanté le panturquisme, il revient en force mais par le biais de la société civile (associations, fondations, universitaires, publications...). Les immigrés sont aujourd'hui bien intégrés, tout en réaffirmant leur identité d'origine, identité qui permet par ailleurs à la classe politique comme à l'économie de réinvestir les régions musulmanes des Balkans, du Caucase, de l'Asie centrale. Instrumentalisés à leur entrée, les *muhacirs* et autres *göçmen* ont servi à conforter le caractère turc et musulman de la population de l'empire. Ceci a contribué à l'avènement de la république, mais de fait perdue de nos jours. Loin d'être de simples sujets, les immigrés ont le plus souvent été des acteurs, parfois de toute première importance.

Bibliographie

- ABU SAHLIEH (S.A.A.), 1996 –
The Islamic Conception of Migration.
International Migration Review (IMR),
30 (1) : 37-57.
- AKKAYA (C.), SPOHN (M.),
KORAY (S.) ed., 1996 –
Immigration Country Turkey. Essen,
Zentrum für Türkeistudien, série ZfT
Aktuell 37.
- ALTAY (H.), 1981 –
Anayurttan Anadolu'ya,
[De la mère patrie à l'Anatolie].
T.C. Kültür Bakanlığı, 354/2. Ankara.
- ANDREWS (P.A.), ed., 1989 –
*Ethnic Groups in the Republic of
Turkey*. Wiesbaden, L. Reichert
Verlag, Beihefte zur Tübinger Atlas
des Vorderen Orients, B/60.
- ASLAN (M.A.), 1988 –
Kürt Mülteciler [Les réfugiés kurdes].
Demokrasî, Istanbul.
- BALIVET (M.), 1994 –
*Romanie byzantine et pays
de Rûm turc : histoire d'un espace
d'imbrication gréco-turque*.
Cahiers du Bosphore, Isis, Istanbul.
- BAZIN (M.), 1993 –
Disparités et flux migratoires dans
« l'aire turque ». *Cahiers d'Etudes de
la Méditerranée Orientale et du
Monde Turco-Iranien*, 15 : 227-241.
- BENNINGSEN (A.), LEMERCIER-
QUELQUEJAY (C.), 1968 –
L'Islam en Union Soviétique.
Payot, Paris.
- BERZEG (S.), 1990 –
Cerkes Göçmenleri II,
[Les migrants tcherkesses]. Nart,
Istanbul.
- BERZEG (S.) et al., 1998 –
*Soçi'nin Sürgündeki Sahipleri
Cerkes-Vubyhlar* [Les Tcherkesses
maîtres de Sotchi en exil :
les Oubykhs]. Takav, Ankara.
- BEZANIS (L.), 1994 –
« Soviet Muslims Emigrés in the
Republic of Turkey ». *Central Asian
Survey*, 13 (1) : 59-180.
- BILICI (F.), 1992 –
Acteurs du développement entre la
Turquie et le monde turc : les *vakyfs*.
*Cahiers d'Etudes de la Méditerranée
Orientale et du Monde Turco-Iranien*,
14 : 17-29.
- BORA (T.), CAN (K.), 1999 (5^e édition,
1^e édition en 1991) –
*Devlet, Ocak, Dergâh (12 Eylül'den
1990'lara Ülkücü Hareket)*, [État,
Foyer, Couvent (l'action idéaliste du
12 septembre aux années 1990).
İletişim, Istanbul.
- BOZARSLAN (H.), 1997 –
*La question kurde. État et minorités
au Moyen-Orient*. Presses de
Sciences Po, Paris.
- BRUNEAU (M.), 1998 –
*Les Grecs pontiques.
Diaspora, identité, territoire*.
CNRS Editions, Paris.
- CAHEN (C.), 1988 –
La Turquie pré-ottomane.
IFEA, Varia Turcica 7, Paris.
- CEYHUN (D.), 1994 –
Ah ! Su biz göçebeler, [Ah !,
nous ces (incorrigibles) nomades].
Sis Tchanî, Istanbul.
- CEYHUN (D.), 1995 –
Ah !, Su biz karabiyikli Türkler,
[Ah, nous ces Turcs à moustache
noire !].
Sis Tchanî, Istanbul.
- CHALIAND (G.), 1981 –
Les Kurdes et le Kurdistan.
Maspéro, Paris.

- CIGERLİ (S.), 1998 –
Les réfugiés kurdes d'Irak en Turquie. L'Harmattan, Paris.
- COPEAUX (E.), 1992 –
« Les Turcs de l'Extérieur dans Türkiye : un aspect du discours nationaliste turc ». *Cahiers d'Etudes de la Méditerranée Orientale et du Monde Turco-Iranien*, 14 : 31-52.
- COPEAUX (E.), 1993 –
« Le mouvement prométhéen ». *Cahiers d'Etudes de la Méditerranée Orientale et du Monde Turco-Iranien*, 16 : 9-46.
- COPEAUX (E.), 1994 –
« Manuels scolaires et géographie historique : le cas turc ». *Hérodote*, 74-75 : 196-240.
- COPEAUX (E.), 1997 –
Espaces et temps de la nation turque. Analyse d'une historiographie nationaliste, 1931-1993. CNRS Editions, Paris.
- COPEAUX (E.), 2000 –
Une vision turque du monde à travers les cartes de 1931 à nos jours. CNRS Editions, Paris.
- DUMONT (P.), 1980 –
« L'émigration des musulmans de Russie vers l'Empire ottoman. Aperçu bibliographique des travaux en langue turque », in *Les migrations internationales de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*. CNRS, Paris.
- GEORGEON (F.), 1980 –
Aux origines du nationalisme turc, Yusuf Akçura (1876-1935). ADPF, Paris.
- GREMY (J.-P.), 1991 –
« Demandeurs d'asile ». *Sociétés Contemporaines*, 6 : 255-272.
- GRIGORIANZ (A.), 1999 –
Kafkasya Halkları [Peuples du Caucase]. Sabah, Istanbul.
- GÜZEL (M.-S.), 1995 –
« Syndicats français, immigrés turcs », in (A.) Jund, (P.) Dumont et (S.) de Tapia (dir.), *Enjeux de l'immigration turque en Europe*. L'Harmattan, Paris.
- KANBOLAT (Y.), 1989 –
Reyhanlı ilçesinde Türkmen asiretlerinin durumu ve Kuzey Kafkasya Göçmenleri [la situation des tribus turkmènes dans l'arrondissement de Reyhanlı et les immigrés du Nord-Caucase]. Bayir, Ankara.
- KARPAT (K.H.), 1990 –
« The « hijra » from Russia and the Balkans : the process of self-definition in the late Ottoman State », in (D.F.) Eickelmann and (J.) Pescatori (Ed.), *Muslim travellers : pilgrimage, migration and the religious imagination*. Routledge, Londres.
- KARPAT (K.H.), 1996 –
« Muslim Migration : a Response to Aldeeb Abu Sahlieh ». *International Migration Review*, 30 (1) : 79-89.
- KAYNAK (M.) et al., 1992 –
Iraklı sığınmacılar ve Türkiye 1988-1991 [Les demandeurs d'asile irakiens et la Turquie, 1988-1991]. Tanmak, Ankara.
- KAZGAN (G.), 1980 –
« Migratory movements in the Ottoman Empire and the Turkish Republic from the end of the XVIII^e century to the present day », *Les migrations internationales de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*. CNRS, Paris.
- KIRIŞCI (K.), 1991 –
« Refugee Movements and Turkey ». *International Migration*, 29 (4) : 545-560.
- KIRIŞCI (K.), 1996 –
« Refugees of Turkish Origin : « Coerced Immigrants » to Turkey

- since 1945 ». *International Migration Review* 34 (3) : 385-412.
- KLÄY (E.J.), 1983 –
« Endstation « Islambol ». Die Türkei als Asylland für muslimische Glaubensflüchtlinge und Rückwanderer (muhaçir) in 19 und 20 Jahrhundert. *Ethnologica Helvetica* 7 : 9-82.
- MANSUR (S.), 1995 –
Ceçenler [les Tchétchènes]. Sam, Ankara.
- MANTRAN (R.), 1993 –
Histoire de la Turquie. PUF, Paris.
- ORAN (B.), 1990 –
« Occidentalisation, nationalisme » et « synthèse turco-islamique ». *Cahiers d'Etudes de la Méditerranée Orientale et du Monde Turco-Iranien*, 10 : 33-53.
- ROUX (J.-P.), 1984 –
Histoire des Turcs. Fayard, Paris.
- SEVER (M.), 1999 –
Kafdagı'nın Bu Yüzü [Ce versant du Caucase]. Dogan, Ankara.
- SHAMI (S.), 1994 –
« Displacement, Historical Memory and Identity : The Circassians in Jordan », in Seteney Shami, *Population, Displacement and Resettlement, Development and Conflict in the Middle East*. Center for Migration Studies, New York.
- SVANBERG (I.), 1989 –
« Turkistani Refugees », in (P.A.) Andrews (dir.), *Ethnic Groups in the Republic of Turkey*, L. Reichert Verlag, Beihefte zum Tübinger Atlas des Vorderen Orients, B/60. Wiesbaden.
- SVANBERG (I.), 1989 –
Kazak Refugees in Turkey. A Study of Cultural Persistence and Social Change. Acta Universitatis Upsaliensis, 8.
- TANOGLU (A.), 1955 –
« The recent Emigration of the Bulgarian Turks ». *Review of the Geographical Institute of the University of Istanbul*, 2 : 3-36.
- TAPIA (S.) de, 1992 –
« L'exportation des minorités ethniques : instrument de la synthèse turco-islamique en Anatolie », in (A.L.) Sanguin (ed.), *Les minorités ethniques en Europe*. L'Harmattan, Paris.
- TAPIA (S.) de, 1994 –
« Turquie balkanique et Turquie caucasienne. La Turquie face à son environnement, héritages et interrogations », communication au Colloque international « La Nouvelle Question d'Orient » du 5 au 7 décembre 1994. Toulouse Le Mirail (non publié).
- TAPIA (S.) de, 1996 –
« Logistique de l'émigration ou logistique d'une diaspora ? Les réseaux turcs d'Europe », in (G.) Prévélakis (dir.), *Les Réseaux des Diasporas*. L'Harmattan – KYKEM Paris, Nicosie.
- TARHAN (N.), 1988 –
« Les mouvements de migration de la Turquie ». *Cahiers Balkaniques*, 13 : 15-56.
- TEKELI (I.), 1994 –
« Involuntary Displacement and the Problem of Resettlement in Turkey from the Ottoman Empire to the Present », in (S.) Shami, *Population, Displacement and Resettlement, Development and Conflict in the Middle East*. Center for Migration Studies, New York.
- TOUMARKINE (A.), 1995 –
Les migrations des populations musulmanes balkaniques en Anatolie (1876-1913). Isis, Istanbul.
- ÜSTEL (F.), 1993 –
Les « Foyers Turcs » et les « Turcs

- de l'extérieur ». *Cahiers d'Etudes de la Méditerranée Orientale et du Monde Turco-Iranien*, 16 : 47-61.
- VASILEVA (D.), 1992 –
« Bulgarian Turkish Emigration and Return ». *International Migration Review* 26 (98-2) : 342-352.
- YACOUB (J.), 1995 –
« Les Assyro-Chaldéens : une communauté en situation migratoire », in (S.) de Tapia (Coord.), *Les Annales de l'Autre Islam (Turcs d'Europe... et d'ailleurs)*, 3. Inalco, Paris.
- YANÇATAROL (S.), Dir., 1999 –
Türkiye Cerkeslerinde Sosyo-kültürel Degisme [Changement socio-culturel chez les Tcherkesses de Turquie]. Kaf-Der, Ankara.
- YERASIMOS (S.), 1993 –
Questions d'Orient. Frontières et minorités des Balkans au Caucase. La Découverte / Livres Hérodote, Paris.
- ZARCONI (T.), 1991 –
« Histoire et croyance des derviches turkestanais et indiens à Istanbul ». *Anatolia Moderna*, 34 (2) : 137-201.
- ZARCONI (T.), 1993 –
« La communauté iranienne d'Istanbul à la fin du XIXe et au début du XXe siècle », Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, Convegno sul tema : *La Shi'a nell'Impero Ottomano* : 57-83.
- ZARCONI (T.) et ZARINEBAF-SHAHR (F.), Dir., 1993 –
Les Iraniens d'Istanbul. IFRI/IFEA, Paris.
- ZÜRCHER (E.J.), 1994 –
Turkey, a Modern History. I.B. Tauris. Londres, New York.

Les modalités de l'accueil

partie 2



Les camps de réfugiés palestiniens à Beyrouth, 1948-1998

Julien Mauriat
Géographe

Les réfugiés palestiniens sont installés au Liban depuis 1948. Cet article veut rendre compte de leurs conditions de vie 50 ans plus tard, et également évoquer les causes de leur exil et leur installation dans le « pays du Cèdre ». Il s'agit de comprendre pourquoi ils sont aujourd'hui considérés comme les « gueux » de la diaspora (Kodmani-Darwish, 1997). Au cœur de cette étude, c'est la convergence entre deux histoires qui nous intéresse : celle du mouvement national palestinien d'un côté et, de l'autre, celle du long conflit libanais qui s'est prolongé d'avril 1975 jusqu'à la fin de l'année 1990.

Cette recherche est issue d'une enquête personnelle réalisée à Beyrouth pendant l'hiver 1996-1997. Elle s'appuie sur des travaux antérieurs, notamment ceux effectués par l'anthropologue américaine Rosemary Sayegh (1994) à Beyrouth dans les années 1970 et 1980, et ceux conduits par Blandine Destremau (1994) puis Hanna Jaber (1994) dans les camps palestiniens de Amman en Jordanie. À la suite de ces études, une question fondamentale se pose : ces camps sont-ils restés des espaces enclavés, isolés de leur environnement urbain, ou se sont-ils insérés d'une manière ou d'une autre dans la ville ? Au-delà de cette question, s'il ne fallait retenir qu'un seul intérêt à cette recherche, ce serait sans doute une forme de lutte contre l'oubli de ces populations qui vivent aujourd'hui dans le Liban de l'après-guerre mais qui sont largement marginalisées dans un processus de paix proche-oriental à la dérive.

En effet, pour les Palestiniens, et pour la communauté internationale, les camps du Liban sont avant tout les symboles du martyr d'un peuple en exil. Le siège de Tell al-Zaatar en août 1976, les massacres de Sabra et Chatila en septembre 1982 et la « guerre des camps » entre 1985 et 1988 sont autant d'images qui ont fixé l'attention du monde entier sur ces minuscules territoires au cœur des villes libanaises. Cependant, ces événements ont laissé la place, à partir de la fin des années 1980, au mouvement de libération qui se développait dans les territoires occupés, mouvement connu sous le nom d'« Intifada » ; les camps du Liban ont alors été relégués au rang d'héritages du passé. Il y a donc aujourd'hui une véritable nécessité de remettre en lumière le sort quotidien de ces réfugiés, qui, malgré tout, au fond d'une impasse psychologique et politique totale, survivent au jour le jour, loin des grandes réflexions internationales sur l'avenir du processus de paix.

Après avoir décrit les différentes étapes de la présence palestinienne sur le territoire libanais, de 1948 à 1998, on insistera dans un second temps sur la situation actuelle et sur l'avenir de ces camps à Beyrouth, enclaves internationales dans la ville, en proie à de nombreux problèmes de gestion et d'organisation interne.

■ Les Palestiniens dans les camps du Liban : 50 ans de ségrégation

Le 27 novembre 1947, par la résolution 181, l'ONU propose la partition de la Palestine en deux États, l'un juif et l'autre arabe. Ce dernier n'aura jamais de réelle existence. Cette résolution marque le début de deux années de guerres contre les pays arabes voisins, qui ne cesseront que dans les premiers mois de 1949. Entre-temps, près d'un million de Palestiniens ont quitté leur terre et se sont réfugiés en Jordanie, au Liban et en Syrie.

L'expulsion de 1948 et les premières années dans les camps

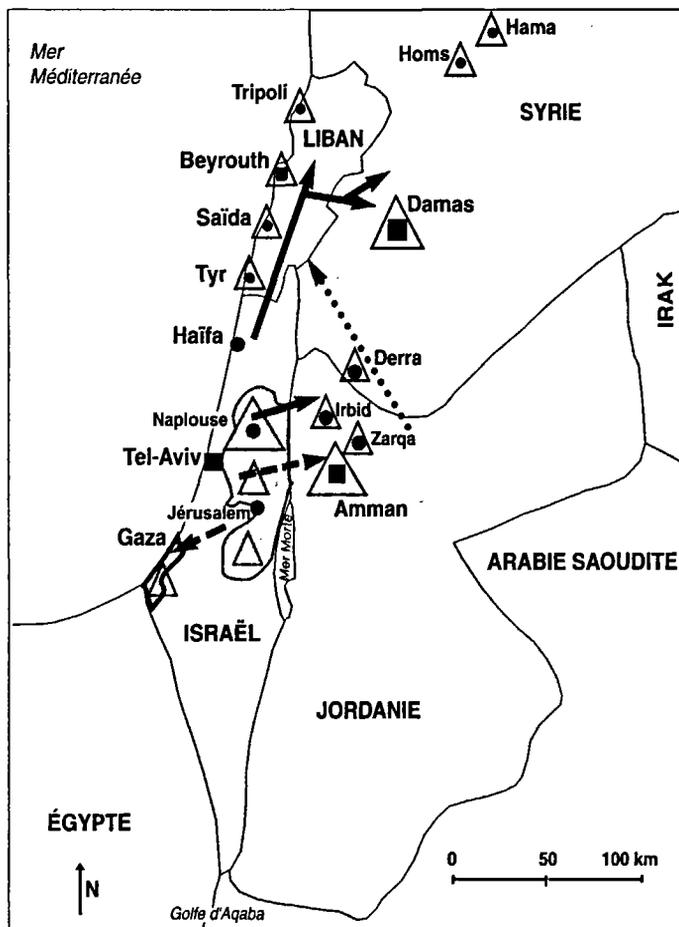
Longtemps, le débat a été virulent sur les causes de cet exode massif : fuite ou expulsion ? Aujourd'hui, notamment grâce aux travaux des historiens israéliens (Morris, 1987), on estime que le départ de la population arabe de centaines de villages et de dizaines de villes a eu de multiples causes. Pourtant, comme le rappellent A. Gresh et D. Vidal (1987), ce serait l'intimidation des populations palestiniennes par les actes extrémistes d'organisations sionistes telles que l'Irgoun, qui aurait poussé à l'exode ces milliers de personnes. L'exemple le plus frappant est le massacre des habitants du village palestinien de Deir Yassin en avril 1948. Les messages de menaces qui suivirent obligèrent souvent les habitants des villages voisins à fuir.

Fuite ou expulsion massive, entre les mois de mai et de juin 1948, ce sont plus de 100 000 Palestiniens qui sont arrivés au Liban, toutes classes sociales et tous âges confondus. À l'époque, la population du très jeune État libanais n'était que de 1,2 million d'habitants. En un mois, elle a alors augmenté de 8 %. C'est dans ce contexte, quelques jours après la fermeture de sa frontière sud par le Liban, que David Ben Gourion déclare le 16 juin qu'il n'est pas favorable au retour des Palestiniens réfugiés dans les pays arabes, « même après la guerre » (Gresh, 1987).

Expulsion et installation : du provisoire au permanent

Devant cet afflux massif de réfugiés et cette interdiction de retour, l'Unrwa, United Nations for Relief and Works Agency (Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient) devient opérationnelle en mai 1950, six mois après sa création. Ce sont 914 000 personnes dont elle a la charge, à travers le Proche-Orient (figure 1). Au Liban, les 127 000 Palestiniens qui ont réussi à passer la frontière avant sa fermeture sont répartis dans seize camps.

Dans ce pays, l'installation et la prise en charge de ces premiers réfugiés diffèrent d'une situation à l'autre. Ainsi, les premiers arrivés sont issus de la bourgeoisie palestinienne des grandes villes



Sources : Unrwa et recherches personnelles

J. Mauriat, 1998

Figure 1
La diaspora palestinienne au Proche-Orient, 1948-1998.

ou des gros villages de Galilée, au nord de la Palestine. Ils s'installent à Beyrouth, à Saïda ou à Tyr, dans les appartements de leur famille ou d'amis. Quand ils ont emporté assez d'argent, ils louent des appartements en ville et ne voient pas grand-chose des camps. Mais, pour ceux qui n'ont pas d'argent, c'est le regroupement familial, villageois, ou citadin qui les guide. La création du camp de Borj el-Brajneh, à Beyrouth, est à ce titre relativement significative. Selon P. Gorokhoff (1982), qui a réalisé une des dernières études sur son organisation spatiale, sa genèse est liée au destin d'une seule famille, autour de laquelle se sont regroupés les habitants de plusieurs villages. En 1949, la famille Agha, originaire du village de Tarshiha, en Galilée, vient s'installer dans le village de Borj el-Brajneh, dans lequel elle avait des amis. Les autres habitants du village, dispersés dans plusieurs camps au sud du pays, ont vent de cette installation alors qu'ils devaient partir pour la Syrie. Ils se mettent alors sous la protection des Agha à Borj el-Brajneh. Ces derniers leur trouvent un terrain en s'adressant à la municipalité. Ils s'y installent après de nombreuses péripéties. Cet emplacement est celui de l'actuel camp. Terrain privé prêté par son propriétaire, cet espace a été par la suite loué par l'Unrwa à partir de mai 1950. L'emprunt court toujours.

Mais les réfugiés ont aussi été pris en charge par les églises maronite ou grecque-orthodoxe, qui les accueillent dans leurs couvents, comme à Dbayeh ou à Mar Elias, puis sur leurs terrains lorsque la situation se prolonge plusieurs mois. L'État libanais, dans les premiers jours de l'exode, met aussi à disposition des réfugiés les anciennes casernes françaises de l'époque du mandat sur le Liban (1920-1943). Quel que soit le terrain d'accueil, ces « camps » ne sont alors que des campements de tentes, au début pris en charge uniquement par le CICR, et par différents organismes de soutien libanais, puis, après le début des années 1950, par les services de l'Unrwa. Peu à peu, de Amman à Beyrouth, en passant par Damas, le provisoire se transforme en permanent et les Palestiniens s'approprient à vivre dans un exil qui dure depuis maintenant 50 ans.

Les années 1960 ou la conquête de l'autonomie

Durant les 20 premières années de l'exil, les camps de réfugiés palestiniens au Liban se situaient à proximité des villes, mais en

étaient encore éloignés de plusieurs kilomètres. Ce n'étaient pas encore des camps urbains. Ils étaient entourés à l'époque par des citronneraies, des orangeraias et des oliveraies. C'est d'ailleurs dans ces dernières que les réfugiés, essentiellement des paysans, avaient trouvé du travail, main-d'œuvre journalière ou saisonnière qui n'avait souvent que cette maigre et précaire source de revenu.

Tout au long des années 1950 et 1960, il n'y avait pas encore de constructions en dur. Les tentes étaient seulement consolidées par des planches de bois et des tôles. Des problèmes, qui sont toujours d'actualité aujourd'hui, sont vite apparus dans ces espaces surpeuplés. L'approvisionnement en eau était souvent difficile, autant que l'évacuation des déchets et des eaux usées était rudimentaire. Ces camps sont ainsi devenus des terrains féconds pour toutes sortes de maladies infectieuses liées à la difficulté de préserver une hygiène minimum. Les réfugiés étaient contrôlés en permanence par l'armée libanaise et les services de la Sécurité intérieure. Des mesures restrictives avaient été prises pour empêcher coûte que coûte la politisation de ces populations : atteintes aux libertés d'expression et contrôle permanent sur les allées et venues, dans les camps comme en dehors. Ces mesures sont résumées dans le discours de passation de pouvoir d'un capitaine dans le camp de Chatila en 1967. S'adressant aux réfugiés, il leur précise bien : « Restez disciplinés et obéissants, ne vous laissez pas tenter par des idées subversives... Vive la Palestine, vive le Liban ! ».

Si cette politique avait suffi pour maintenir la première génération de réfugiés dans une certaine neutralité, la seconde, née dans l'exil, va tout faire pour conquérir son autonomie. C'est à la fin des années 1960, lorsque sont créés les principaux mouvements politiques palestiniens, le Fatah, présidé par Yasser Arafat, le Front démocratique de libération de la Palestine, de Nayef Hawatmeh, et le Front populaire de libération de la Palestine, de Georges Habbache, que les réfugiés se transforment rapidement en fedayyin, combattants de la Résistance. De 1967 à 1969, les principales activités militaires ont lieu en Jordanie. Mais les commandos vont rapidement s'infiltrer sur tout le territoire libanais et principalement dans les montagnes de l'Arkoub, au Sud, d'où ils dirigent des actions contre Israël. Ces fedayyin se heurtent rapidement à l'armée

libanaise qui n'entend pas leur laisser une once de souveraineté. Pourtant, les forces palestiniennes parviennent à prendre le contrôle des camps dès octobre 1969. L'État libanais ne peut qu'officialiser la forte présence armée palestinienne dans le pays par les accords du Caire en novembre de la même année. Ces accords donnaient aussi aux Palestiniens des droits qu'ils n'avaient dans aucun autre pays de la diaspora ; ceux de résidence et de travail, ainsi qu'une entière liberté de mouvement. C'est par les armes que les réfugiés ont ainsi, au début des années 1970, acquis les droits qui leur étaient refusés jusqu'alors. En 20 ans, les réfugiés se sont transformés en militants, puis en fedayyin, armés et retranchés dans des camps situés désormais en plein cœur des villes du pays.

Les camps retranchés au cœur du conflit libanais : 1969-1990

À partir du moment où les forces palestiniennes prennent le contrôle des camps, l'armée libanaise et la Sécurité intérieure quittent ces territoires, désormais sous la seule autorité de leurs habitants.

1969-1982 : des camps militarisés au cœur des villes

Les camps sont alors militarisés, de véritables murs étant édifiés tout autour. Les Palestiniens se retranchent pour résister en consolidant les bâtiments et en créant un réseau d'abris sous le camp. Ce dispositif est renforcé à partir de la fin de l'année 1971 par l'arrivée des fedayyin rescapés des combats de Septembre noir en Jordanie dont ils ont été rejetés par l'armée du roi Hussein (figure 1). La gestion de ces territoires est alors prise en charge par les dirigeants palestiniens à travers la création de Comités populaires. Ces derniers sont chargés, dans chaque camp, de veiller à son approvisionnement, à la construction, puis à l'entretien, des réseaux d'eau, d'égout, et même d'électricité. Dans tous les camps, pour pallier la surpopulation, on autorise chaque famille à construire sa maison en dur et à lui ajouter un deuxième étage. De 1948 à 1970, le nombre de réfugiés palestiniens immatriculés par l'Unrwa est en effet passé de 100 000 à 180 000, sans compter les

milliers de combattants entrés clandestinement, donc non enregistrés par l'agence de l'ONU, et qu'il faut accueillir dans ces territoires exigus. C'est, de plus, une période d'effervescence idéologique. Le mouvement de libération de la Palestine, qui se présente comme démocratique et laïc, quelles que soient les tendances qui combattent parfois entre elles, progresse à partir des camps de l'exil. Ces derniers vont devenir les symboles de l'idéal révolutionnaire palestinien, mais aussi du martyr d'un peuple en exil.

Il faut rappeler qu'à la fin des années 1960 et au début des années 1970, Beyrouth a subi une forte croissance démographique liée, entre autres, à l'afflux massif de réfugiés libanais. Ils fuient leurs villages du Sud-Liban, terrains d'affrontements quotidiens entre l'armée israélienne et les combattants palestiniens. L'urbanisation croît très fortement et gagne rapidement les anciens villages situés à quelques kilomètres au sud de la ville, autour desquels se trouvent les camps de Chatila et de Borj el-Brajneh. Les champs qui les entouraient sont alors totalement urbanisés. Ces nouveaux arrivants, réfugiés eux aussi, mais dans leur propre pays, ont souvent tout perdu dans leur fuite. Ce sont donc de véritables bidonvilles qui se créent dans la banlieue-sud d'une ville qui va peu à peu basculer dans la guerre. C'est la « ceinture de misère » de Beyrouth (Bourgey, 1982). Entre les Palestiniens et ces nouveaux réfugiés, chiïtes pour la plupart, faisant partie des exclus de la société libanaise (Picaudou, 1989), des liens sociaux, économiques et politiques se tissent. Les Libanais s'entassent autour des camps, et profitent de l'élan politique mais aussi économique que ces derniers cristallisent alors autour d'eux.

Mais en avril 1975, la guerre éclate au Liban. Les réfugiés palestiniens s'y impliquent en première ligne. Dès le début des combats, ils deviennent des belligérants actifs, pour lesquels les camps sont des refuges essentiels. C'est d'ailleurs par une fusillade entre des fedayyin et des milices chrétiennes le 13 avril 1975 que l'on date le début du conflit (Picaudou, 1989). Dès la première année de la guerre, les camps de Beyrouth subissent d'importantes destructions et les camps qui résistent encore se retranchent de plus en plus derrière leurs murs. En effet, dès l'année 1976, tous ceux qui se situaient à l'est et au nord de l'agglomération beyrouthine, c'est-

à-dire sur le territoire des milices chrétiennes, sont systématiquement assiégés, puis détruits. Leur population est alors contrainte de se réfugier en banlieue-sud.

Ce fut le cas pour Dbaych d'abord, mais surtout pour Tell el-Zaatar. Ce dernier fut assiégé de juin à août 1976 par les milices du Parti national libanais. Le 1^{er} août, après deux mois de siège et de combats acharnés de part et d'autre, le camp tombe. L'OLP annonce 2 500 morts et 15 000 déplacés. Les ruines seront rasées le lendemain et les habitations jamais reconstruites. Le processus fut identique à Jisr el-Bacha, quelques centaines de mètres plus loin, et, dès les premiers jours de janvier 1976, à la Quarantaine, un bidonville du nord de Beyrouth, occupé par des Libanais et des Syriens mais contrôlé militairement par les milices palestiniennes. À la fin de l'année 1976, après une seule année de combats, des 16 camps existants au Liban avant-guerre, il n'en reste donc plus que 12, qui sont toujours présents aujourd'hui sur le territoire libanais.

Cependant, les camps de la banlieue sud de Beyrouth n'ont pas non plus été épargnés par la guerre durant cette période. En effet, de juin à juillet 1982, c'est l'opération « Paix en Galilée » qui voit les forces israéliennes envahir le Sud-Liban, puis remonter jusqu'à Beyrouth, et enfin arriver aux portes des camps. Les combattants palestiniens, battus, doivent être évacués, et au soir du 3 septembre, plus de 15 000 d'entre eux ont quitté le pays, essentiellement vers la Tunisie, l'Algérie et le Yémen, en suivant les pas de Yasser Arafat. 4 500 autres, qui combattaient dans des organisations proches du gouvernement syrien, se replient dans la plaine de la Bekaa (Picaudou, 1989). Dans un pays en guerre pour encore huit ans, les dizaines de milliers de Palestiniens qui ont dû rester au Liban sont plus démunis que jamais.

1982-1990 : des camps détruits mais qui résistent

Ces années, sans doute les plus difficiles dans les camps de l'exil libanais, et en particulier à Beyrouth, débutent avec les massacres de Sabra et Chatila, entre le 15 et le 18 septembre 1982, soit dix jours à peine après le départ des fedayyin d'Arafat. Ces massacres sont perpétrés par les Forces libanaises pour venger la mort de leur

chef et éphémère président du Liban, Bachir Gemayel, tué dans un attentat quelques jours après son élection. À la tête de ces commandos, qui sont intervenus dans un secteur totalement contrôlé par Tsahal, et donc avec une certaine bienveillance israélienne, on trouvait Elie Hobeikha, actuel ministre du gouvernement de Rafic Hariri.

Mais, même si ces massacres de plus de 3 000 Palestiniens et de centaines de chiites libanais qui vivaient dans les camps, émeuvent l'ensemble de la communauté internationale, jusqu'à Tel Aviv où se développe un important mouvement pour la paix, les réfugiés qui ont survécu ne peuvent fuir le pays, et survivront pendant encore huit ans, en pleine guerre, cernés de toutes parts au cœur de la ville.

Trois ans seulement après les massacres de Sabra et Chatila, un nouveau siège des camps de la banlieue-sud de Beyrouth est organisé, cette fois par les anciens alliés chiites des Palestiniens. De 1985 à 1988, la milice Amal, commandée par l'actuel président de l'Assemblée nationale, Nabih Berri, organise un blocus presque total de Chatila et de Borj el-Brajneh. Chris Giannou (1993), alors médecin à Chatila pour le compte du Croissant Rouge international, a décrit l'enfer quotidien des habitants vivant sous terre, ravitaillés épisodiquement et coupés du monde pendant près de trois ans. Les réfugiés occupent de véritables « camps seconds », sous les camps eux-mêmes, dans les souterrains, les galeries, les abris, seuls lieux de refuges dans ces minuscules territoires de 200 mètres sur 200 bombardés continuellement.

On comprend donc pourquoi, au terme de cette décennie où les Palestiniens ont plus subi la guerre qu'ils ne l'ont faite, les destructions sont massives dans les camps. C'est dans ce contexte que la paix intervient en 1990. Les Palestiniens de Beyrouth doivent apprendre à se réapproprier le camp et surtout ses territoires environnants, en l'occurrence la banlieue-sud, ses bidonvilles et ses populations immigrées, libanaises et syriennes. Épargnés ni par la guerre ni par la misère et la ségrégation, les camps se reconstruisent et les liens se tissent à nouveau avec les ennemis d'hier, compagnons de misère d'aujourd'hui.

À Beyrouth, les camps de réfugiés dans la paix retrouvée

La diaspora palestinienne installée au Proche-Orient en 1998

En 1997, c'est en Jordanie qu'il y aurait le plus grand nombre de Palestiniens, environ 1,35 million, alors que le Liban n'en accueilleraient que 352 000 et la Syrie 347 000. Il y aurait donc environ deux millions de Palestiniens dans les pays voisins d'Israël. Dans les territoires occupés, plus de 715 000 réfugiés se trouveraient dans la bande de Gaza, et 530 000 en Cisjordanie (rapport du Comité exécutif de l'Unrwa, 1997).

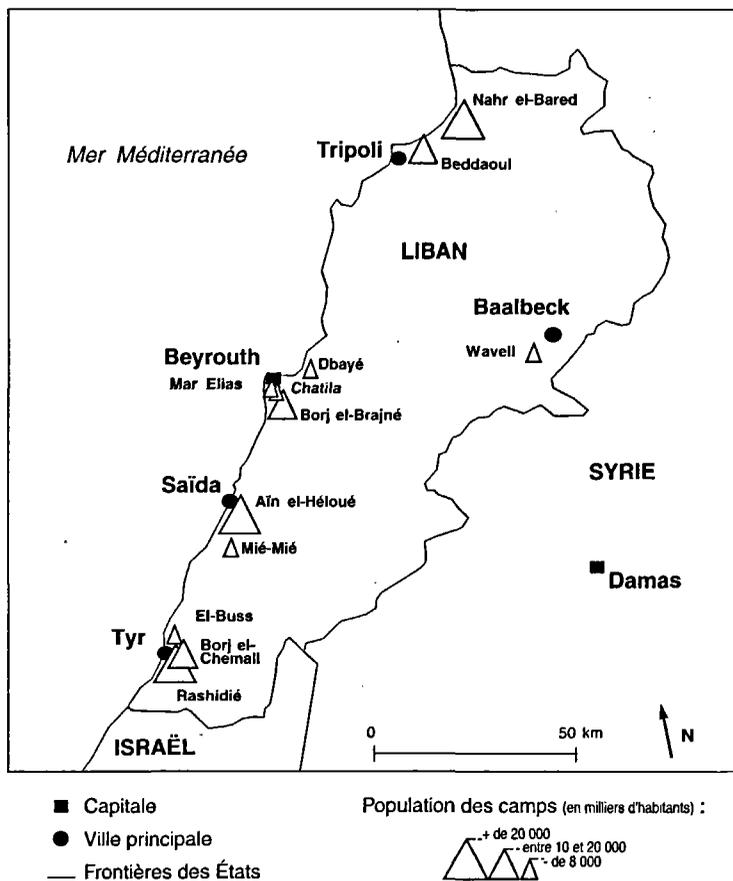
Une forte présence autour des plus grandes villes

Comme le montre la figure 1, les principaux lieux de concentration de ces populations sont à proximité immédiate des villes. Ainsi, en Jordanie, dix camps sont installés autour des trois plus grandes villes du pays. La Syrie et le Liban accueillent respectivement dix et douze camps. Notons que tout au long de cette étude, nous considérerons comme des « camps » les lieux dans lesquels ont été regroupés les réfugiés palestiniens dès leur arrivée, mais surtout ceux qui sont gérés par l'Unrwa.

Il faut signaler que ces territoires-refuges sont aujourd'hui loin d'accueillir la majorité des Palestiniens qui, pour la plupart, habitent dans les quartiers environnants. Ainsi, en Jordanie, seuls 20 % des Palestiniens y vivaient, pour 30 % en Syrie (Rapport du Comité exécutif de l'Unrwa, 1997). Pourtant, et c'est une des spécificités de notre étude, l'Unrwa estime que cette proportion atteint encore 60 % au Liban. Même si ce pourcentage doit être revu à la baisse, il n'en reste pas moins qu'il est significatif de la situation particulière des Palestiniens dans ce pays de la diaspora, une situation de pauvreté et de ségrégation qu'ils subissent depuis cinquante ans.

Avant de pousser plus loin l'analyse de ces camps du Liban et de ceux de Beyrouth en particulier, il convient de préciser davantage leur localisation et leur situation démographique dans le « pays du Cèdre ». La figure 2 nous montre comment, dans ce pays de 3,5 millions d'habitants, dont 1,5 sont regroupés dans l'agglomération beyrouthine, les douze camps sont installés par trois ou quatre autour des quatre grandes villes du pays, Tripoli, Beyrouth, Saïda, et Tyr. Comme on peut le voir, les situations démographiques sont très différentes d'un camp à l'autre, de quelques milliers d'habitants sur quatre ou cinq hectares comme à Chatila ou à Dbayeh, jusqu'aux 40 000 habitants d'Aïn el-Héloueh, le plus grand du Liban. On peut en fait distinguer trois ensembles de camps : ceux de plus de 20 000 habitants, Aïn el-Héloueh, Nahr el-Bared et Rashidieh ; ceux qui accueillent entre 10 000 et 20 000 réfugiés, du nord au sud, Beddaoui, Borj el-Brajneh et Borj el-Chemali, et enfin les six autres, dont la population ne dépasse pas 8 000 habitants.

C'est par l'Unrwa que sont rendues publiques ces principales données démographiques. Cette agence, dont nous verrons plus loin l'action dans les camps, prend encore aujourd'hui en charge les réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie, mais aussi à Gaza et en Cisjordanie. Il convient de garder à l'esprit l'imprécision des chiffres donnés par l'Unrwa. En effet, elle ne comptabilise que les réfugiés et leurs descendants, arrivés dans ses différents pays d'intervention dès 1948. Ceux de 1967, qui ont fui l'annexion des territoires occupés par Israël, ainsi que ceux qui ont suivi les forces armées palestiniennes après leur éviction de Jordanie en 1971, ne sont pas enregistrés par l'Agence de l'ONU. De plus, parmi les réfugiés de la première heure, nombreux sont ceux qui n'ont pas été immatriculés, pour diverses raisons, en arrivant au Liban. Au milieu des années 1980, on estimait que près de 100 000 Palestiniens vivaient ainsi au Liban sans y être « officiellement » présents (Dupuis, 1985). Inversement, aujourd'hui, selon l'Unrwa elle-même, 20 % des réfugiés déclarés vivent en fait à l'étranger, souvent au Canada ou dans les pays scandinaves. Il faut noter que l'agence de l'ONU est pratiquement la seule source de données chiffrées sur les camps de la diaspora. Les recherches sur le terrain nous ont permis de les rectifier ou parfois seulement de les pondérer, mais leur fiabilité est souvent plus qu'incertaine.



Source : Unrwa, modifiée d'après enquêtes

J. Mauriat, 1998

Figure 2
Les camps de réfugiés palestiniens au Liban en 1998.

La localisation des camps à Beyrouth en 1998

Comme le montre la figure 3, quatre camps sont répartis autour de Beyrouth : Borj el-Brajneh, le plus important, est situé à l'extrême sud, Chatila est en bordure de Beyrouth-municipale, Mar Elias est plus ancré dans la ville, et enfin Dbayeh, au nord, se trouve loin des limites municipales. Seul le camp de Mar Elias est à l'intérieur des limites de la ville. Accueillant environ 3000 habitants sur deux

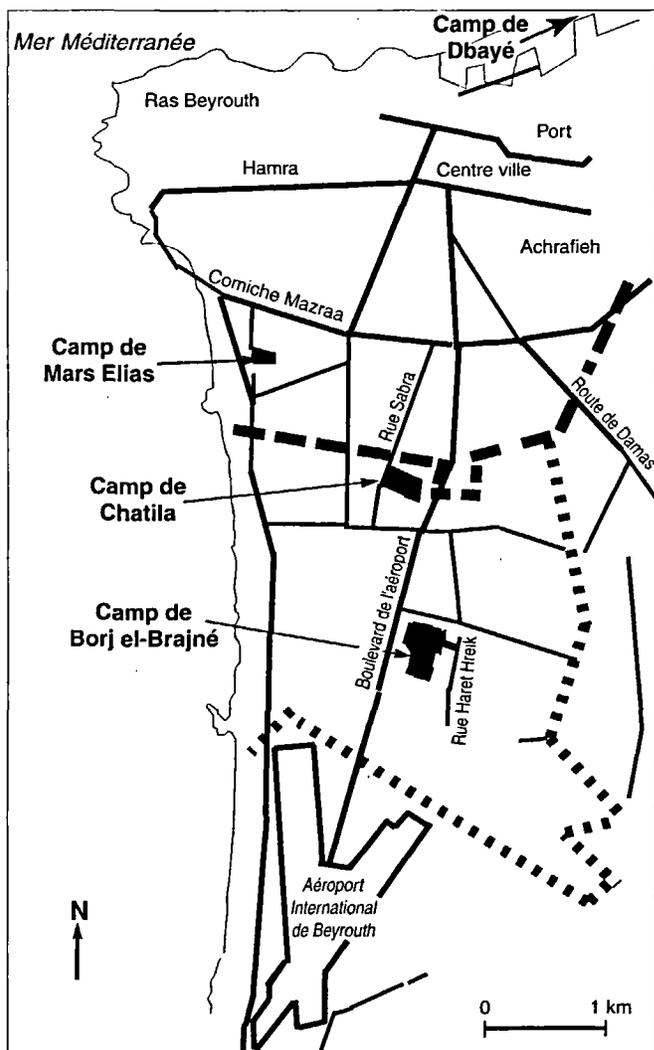
hectares, il se situe dans le secteur de Moussaytbeh, à moins de 250 mètres au sud de la Corniche Mazraa, un des axes essentiels de circulation de la ville. À quelques dizaines de mètres au sud de Mar Elias, commence la banlieue-sud. Presque aussi vaste et peuplée que Beyrouth-municipale, elle a une superficie de 16 km² pour 400 000 à 500 000 habitants. Au cœur de cette zone, le camp de Borj el-Brajneh - 11 000 habitants regroupés sur une vingtaine d'hectares - se trouve sur le territoire de deux communes : celle d'Haret Hreik pour la partie nord du camp et celle de Borj el-Brajneh pour les deux-tiers sud. Le camp de Chatila – environ 8 000 personnes sur cinq hectares – est situé quant à lui sur la commune de Ghobciri, en bordure sud de la limite communale de Beyrouth. Au nord de l'agglomération, au bord du Nahr el-Kalb, le camp de Dbayeh est occupé depuis 1948 par des réfugiés palestiniens chrétiens. Regroupant plus de 3000 personnes sur quatre hectares, il est installé au fond d'un vallon d'accès peu aisé, à 10 km de Beyrouth. Dbayeh a une situation particulière dans l'agglomération, camp chrétien loin du tumulte de la banlieue-sud.

La particularité principale de tous ces camps, outre leur présence le long des grandes voies d'accès de la capitale, est leur inscription dans des territoires la plupart du temps fragmentés et partagés, à l'image de la banlieue-sud. C'est de ce contexte dont il faut tenir compte pour mettre en évidence les dynamiques internes de ces camps, isolés en plein cœur de l'agglomération beyrouthine.

Le nouveau visage du camp de Chatila : 1991-1997

Pour comprendre les évolutions récentes que l'on peut observer dans les camps de réfugiés palestiniens à Beyrouth, l'étude du cas de Chatila peut être exemplaire. Ce camp est marqué plus que d'autres par une réorganisation morphologique et humaine. En 1991, au sortir de la guerre, il est détruit à plus de 80 %. Ce sont avant tout les habitations se situant à sa périphérie qui ont été touchées, la plupart totalement rasées pendant la « guerre des camps » entre 1985 et 1988.

Six ans plus tard, en 1997, Chatila a été reconstruit presque entièrement, et l'on peut distinguer trois types d'habitats. Au cœur



- Camps de réfugiés palestiniens
- Limite de Beyrouth-municipie
- Limite de la banlieue-sud
- Routes principales de l'agglomération

Sources : 1962-1965 , armée libanaise; Harb el- Kak, 1996; enquête personnelle, 1997

J. Mauriat 1998

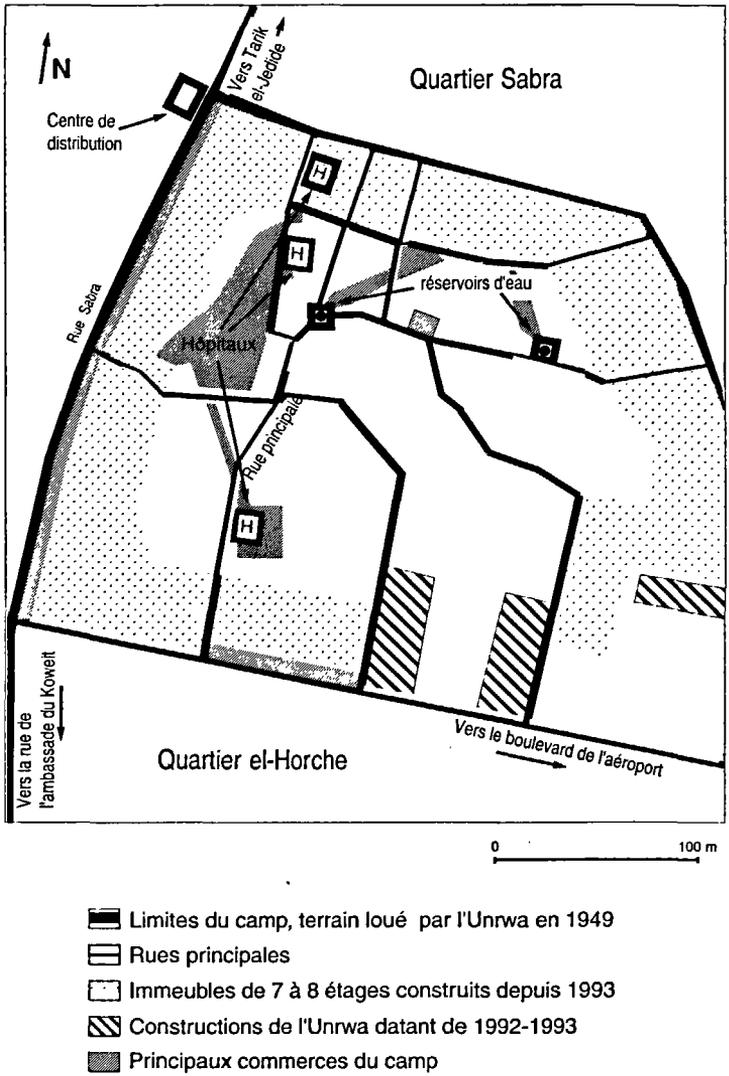
Figure 3
Les camps de réfugiés palestiniens à Beyrouth en 1998.

du camp, les anciennes habitations de deux étages, plus ou moins préservées, aux structures vieillissantes. Puis, concentrées dans la zone sud-est du camp (figure 4), les constructions de l'Unrwa, qui datent de 1992-1993¹ : petites habitations de deux étages, rudimentaires et peu coûteuses, mais qui permettent de loger tous ceux que la guerre avait déplacés. Enfin, et c'est sans doute le phénomène le plus intéressant, toute la zone périphérique du camp, dévastée en 1991, est aujourd'hui totalement occupée par des immeubles de sept ou huit étages. Ils ont été construits à partir de 1993 grâce en partie à l'argent de Palestiniens, revenus des pays du Golfe après l'opération « Tempête du désert », et de Libanais qui y investissent.

En même temps que s'accomplissait ce bouleversement morphologique, la population du camp a largement changé depuis la fin des années 1980. On peut considérer que seule la moitié des habitants y est encore d'origine palestinienne. La main-d'œuvre syrienne, par exemple, au lieu de s'entasser dans les bidonvilles à l'extérieur du camp, vient louer à de faibles prix des chambres aux réfugiés. Chatila est ainsi en passe de devenir un lieu de refuge pour les populations paupérisées non palestiniennes de Beyrouth.

Cependant, en 1998, il faut signaler que la vie dans les camps de Beyrouth, et à Chatila encore une fois plus qu'ailleurs, est marquée par la très mauvaise qualité des réseaux élémentaires. Ainsi, le camp n'est pas relié au réseau électrique de Beyrouth. Pour pallier ce manque, les réfugiés ont installé trois générateurs qui fournissent l'électricité aux habitants qui ont les moyens de s'y abonner. L'Unrwa livre 2 000 litres de fuel par mois pour leur fonctionnement. De la même manière, le réseau d'eau potable se résume à deux réservoirs et à un magasin, tenu par un Palestinien qui vend son eau à bon prix. Les réservoirs, quant à eux, ont été payés par l'Unesco, et sont approvisionnés par l'Unrwa. Quant au réseau d'égouts, il montre jour après jour ses insuffisances, les eaux usées débordant régulièrement dans les ruelles du camp. Notons pourtant

¹ Depuis 1994, le gouvernement libanais interdit théoriquement toute construction dans les camps de Beyrouth.



Sources : Enquêtes personnelles, 1997

J. Mauriat 1998

Figure 4
Le camp de Chatila en 1997.

que cette situation désastreuse des réseaux n'est pas propre aux camps de réfugiés palestiniens mais qu'elle est valable dans tout le Liban, même si dans les grandes villes d'immenses progrès ont été effectués.

Différenciation spatiale des camps palestiniens dans la banlieue-sud de Beyrouth

Cette étude n'est qu'une première approche des camps dans le Liban de l'après-guerre, elle ne se veut donc pas exhaustive. Il s'agit de donner des pistes de recherches pour des travaux à venir sur ces camps. Nos observations ont porté en premier lieu sur le paysage urbain aux frontières de ces territoires palestiniens de la banlieue-sud. Nous avons surtout voulu saisir certains mouvements de va-et-vient des camps vers les autres quartiers de la ville, et réciproquement.

Essai d'une typologie des espaces frontaliers des camps

On peut considérer les espaces frontaliers des camps palestiniens comme des « zones tampons », des espaces qui s'intercalent entre les réfugiés et les territoires avoisinants, et qui limitent ainsi leur contact physique direct. Il s'agit de véritables no man's land, espaces vides, la plupart du temps en ruine, preuve qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Qu'on se trouve au nord ou au sud du camp, la vision est toujours identique d'un face à face à distance avec les territoires environnants. Le camp est alors mis en évidence par le vide qu'il produit autour de lui au sein du territoire dans lequel il s'inscrit. Face au camp, les bidonvilles du sud, comme les immeubles du nord, sont rejetés à distance respectable. C'est le cas au nord de Borj el-Brajneh et au sud de Chatila, séparés par des espaces vides de plusieurs centaines de mètres d'avec les quartiers non palestiniens de la ville.

Ces « zones tampons » peuvent prendre d'autres aspects peut-être moins marquants dans le paysage urbain, mais qui isolent également ces espaces dans la ville. Les zones frontalières peuvent en effet être constituées par des immeubles ou des zones

d'activités en tout genre, qui n'ont rien à voir avec le camp, mais qui jouent le rôle efficace de paravents pour des territoires bien trop présents dans la ville. C'est, par exemple, le cas à la frontière orientale de Borj el-Brajneh. Ce dernier se trouve ici comme à l'abri derrière une zone constituée d'immeubles anciens et récents de plus de huit étages, à l'ouest desquels s'entassent les dernières maisons du camp, séparées ainsi de la rue principale d'Haret Hreik (figure 3).

Dans cette étude spatiale, il manque des données sur les limites juridiques de ces camps, c'est-à-dire des terrains loués par l'Unrwa à des propriétaires libanais depuis cinquante ans. Les frontières actuelles correspondent-elles à ces premières bornes ? C'est une des questions à laquelle les recherches à venir devront répondre. On peut d'ores et déjà dire que des camps comme Chatila et Borj el-Brajneh se sont très peu étendus horizontalement depuis leur création. L'étude des photos aériennes de la fin des années 1970 (Mauriat, 1997) a montré une extension de quelques mètres par-delà les limites fixées au début des années 1950 par l'Unrwa. Néanmoins, dès le début des années 1980, les parcelles occupées redeviennent identiques à celles sur lesquelles les tentes avaient été plantées trente ans auparavant. C'est une rapide étude du cadastre, associée à celle des photos aériennes sur l'ensemble de la période, qui nous l'a montré (Mauriat, 1997).

Il faut noter, de plus, que de nombreuses représentations symboliques appuient la distinction physique des camps dans la ville. À Beyrouth, leur entrée est ainsi souvent matérialisée par un drapeau aux couleurs palestiniennes placé en général au milieu de la voie d'accès principale. À l'entrée de Chatila, il a été mis en place à l'endroit même où se trouve la limite du terrain occupé par les réfugiés en 1949. Il faut pourtant signaler que si cette marque correspond bien à une délimitation spatiale du camp dans la ville, elle ne signifie pas que de l'autre côté du drapeau, au nord, l'espace n'a plus rien à voir avec les réfugiés palestiniens. Au contraire même, puisqu'il s'agit du quartier de Sabra, occupé en majorité par ces mêmes réfugiés, qui y ont toujours trouvé comme un prolongement de Chatila. Cet exemple montre bien la difficulté de tirer des conclusions trop hâtives sur le découpage politique de ces territoires.

De plus, la communauté palestinienne n'est pas la seule à marquer son territoire. Au sud de Chatila, c'est cette fois de l'autre côté de la frontière que le mouvement Amal a suspendu des drapeaux peints sur les murs mais aussi a installé une borne à ses couleurs, à la limite du quartier El Horche. De la même manière, au sud de Borj el-Brajneh, le Hizbollah contrôle un territoire limité à l'ouest par le boulevard de l'Aéroport et dont on voit les marques politiques à la frontière du camp palestinien. Cette délimitation spatiale et politique prend la forme de citernes « peintes aux couleurs de la République islamique d'Iran (vert, blanc et rouge), financière de l'opération, et qui portent le symbole de l'imam Hussein » (Harb el-Kak, 1996). Cependant, le Hizbollah a aussi installé des citernes pour des populations qui n'habitaient pas « son » territoire, mais qui profitaient, à l'image des Palestiniens, de ces installations. Même si, dans ce cas précis, la distinction entre le camp de Borj el-Brajneh et le quartier de Raml est tout aussi morphologique que politique, il faut encore une fois observer avec prudence les signes de cette différenciation.

Un environnement urbain morcelé en de multiples territoires

Pour étudier les liens entre les réfugiés palestiniens des camps de la banlieue-sud et les populations environnantes, il s'agit d'abord de présenter rapidement ces territoires urbains dans lesquels ils vivent. Cette présentation pourrait se résumer schématiquement de la manière suivante : habitat précaire et souvent illégal au sud de ces camps, habitat structuré occupé par des populations moins paupérisées au nord.

Ainsi, au sud de Chatila, le quartier El Horche (figure 4) est deux fois plus vaste que le camp lui-même et se caractérise par un habitat précaire et insalubre. Ce véritable bidonville est occupé par des Libanais et surtout par des ouvriers syriens qui n'ont pas d'autres choix, en arrivant à Beyrouth, que d'aller grossir les rangs de la « ceinture de misère » de la capitale, dont El Horche est un des plus beaux fleurons. Dans ces zones, il n'y a presque aucun service urbain en activité. Au sud de Borj el-Brajneh, on trouve le quartier illégal de Raml. Dans cet espace, le tissu urbain est moins dense que dans le camp lui-même, et il y est mieux structuré. Néanmoins, cette zone,

qui est un prolongement datant des années 1970 du vaste quartier de Raml plus au sud, se caractérise, comme El Horche, par une grande précarité de l'habitat. Mais la différence ne vient pas tant du niveau de vie général que de l'origine de la population de Raml. En effet, ce sont pour la plupart des réfugiés du sud du Liban qui ont fui les bombardements à partir des années 1970. Il s'agit donc d'une population étrangère à cet espace mais non au Liban comme à El Horche. Elle est prise en charge par les services mis en place par les associations du Hizbollah, qui tentent d'organiser ces espaces.

Si l'on pouvait distinguer une certaine continuité de la trame urbaine entre Borj el-Brajneh et le quartier de Raml, en revanche, il n'y a aucune similitude morphologique avec la zone d'habitations située au nord du camp ; de plus, cette zone est occupée par une petite classe moyenne qui ne ressemble guère aux habitants des quartiers sud. En ce qui concerne le nord de Chatila (figure 4), il est constitué jusqu'à la corniche Mazraa, par plusieurs zones successives : le quartier Sabra d'abord, et, plus au nord, le secteur de Tarik el-Jedideh, regroupant les quartiers d'Ard Jalloul, de Dana et de l'université arabe de Beyrouth. Ces espaces sont anciennement implantés dans la ville et possèdent une trame urbaine très structurée ; seul le quartier de Sabra présente des continuités morphologiques avec le camp, même si l'organisation générale du bâti y est très différente. Ce sont deux espaces bien distincts, le camp officiel d'un côté et de l'autre le quartier où s'est regroupée une grande partie de la communauté palestinienne parfois dans des conditions de forte précarité.

L'environnement des camps de réfugiés palestiniens de la banlieue-sud apparaît donc bien dans sa diversité. Ceci donne un élément de réponse à l'étude de leurs frontières : elles sont caractérisées par la discontinuité et la variété de leurs formes physiques, adaptées à leur vis-à-vis changeant du nord au sud.

Quelles relations entre Palestiniens des camps et populations environnantes ?

Pour étudier les relations entre Palestiniens et populations environnantes, plusieurs pistes ont pu être suivies au cours de notre

enquête. Ces premières observations des camps de l'après-guerre montrent plusieurs tendances.

Des mouvements quotidiens du camp vers la ville

En premier lieu, c'est la situation des zones d'activités commerciales autour des camps qui a été étudiée. On suppose que leurs emplacements dirigent les mouvements d'entrée et de sortie des camps. Il existe deux pôles d'activités autour des camps. À l'est de Borj el-Brajneh, la rue Haret Hreik polarise l'activité commerciale de la zone. Une seule ruelle y donne un accès direct depuis le camp (figure 3) et permet aux Palestiniens d'accéder aux commerces des anciens villages de la périphérie de Beyrouth, aujourd'hui intégrés dans sa proche banlieue. Une enquête plus approfondie serait nécessaire, mais on peut d'ores et déjà dire que les Palestiniens du camp ont largement contribué à l'essor de l'activité économique à l'est du boulevard de l'Aéroport. Ils ont en effet mis en place de nombreux petits commerces, ambulants ou non, et ont ainsi attiré, par leur simple présence, mais aussi leur main-d'œuvre active, des commerçants libanais, puis syriens, et ce dès le milieu des années 1960.

Autour de Chatila, une vaste zone d'activités s'étend depuis la frontière du camp jusqu'à environ 500 mètres au nord, au cœur de Beyrouth-municipale. Les commerces s'étalent le long de la rue Sabra, orientée en droite ligne du nord au sud (figure 4). Elle fait la liaison entre le quartier de Tarik el-Jedidch et les abords du camp. Cette zone se prolonge vers le sud jusqu'à la rue de l'Ambassade du Koweït. Mais, plus on se dirige vers le sud, plus la zone d'activités se transforme, réduite à de petits commerces qui proposent des services souvent liés à la petite épicerie ou à la mécanique. Plus au sud, la rue traverse le quartier El Horche, au pied du marché aux légumes. Elle est alors occupée par des marchands de fruits ambulants, en grande majorité libanais et syriens.

Les liens avec les quartiers qui constituent l'environnement direct des camps de Beyrouth semblent suivre, aujourd'hui, la dichotomie nord-sud qui était évoquée précédemment pour définir la diversité des territoires composant la banlieue-sud. Cette évolution semble se faire au détriment des liens avec les quartiers illégaux et très

populaires du sud des camps. Ainsi, les habitants de Chatila resteraient tournés vers le nord, c'est-à-dire vers la zone d'activités principale au sud de Beyrouth, mais aussi le fief communautaire palestinien de la rue Sabra. À ce sujet, il serait nécessaire de mener une étude approfondie sur les liens unissant Chatila au quartier de Tarik el-Jedideh, fief de la communauté sunnite beyrouthine, en sachant que les Palestiniens de cet ensemble sud de la capitale sont presque à 100 % de confession sunnite eux aussi ; il reste que, comme dans l'analyse géopolitique globale du Liban, l'approche communautaire ne suffit pas à expliquer les liens très forts entre cette population de réfugiés et une communauté installée depuis longtemps sur cette terre.

Un autre indicateur des relations quotidiennes entre les réfugiés et les territoires environnants est celui de l'emplacement des écoles réservées aux Palestiniens. Ces dernières sont situées exactement dans les zones d'activités que l'on vient de définir : par-delà la rue Haret Hreik pour les enfants de Borj el-Brajneh et en plein cœur des quartiers nord de Chatila. Même si, dans la majorité des cas, les enfants n'ont pas à s'éloigner du camp, la tendance actuelle est la mise en place de classes en plein cœur des quartiers environnants, en particulier à Tarik el-Jedideh. Le va-et-vient journalier des enfants du camp vers la ville constitue une forme de rupture de l'isolement de ces réfugiés, une tendance qui pourrait s'accroître dans les années à venir.

L'étude des relations socioprofessionnelles journalières des réfugiés montre que leurs lieux de travail sont situés à proximité des camps. Ainsi, à partir d'une petite enquête sur le lieu de travail de 25 Palestiniens vivant à Chatila et dans le quartier Sabra², on peut mettre en évidence leurs déplacements journaliers. Il faut tout d'abord faire une distinction entre les emplois sédentaires et ambulants. Sur 25 Palestiniens, dix ont un lieu de travail fixe. Ce sont pour la plupart des petits commerçants, travaillant dans la rue Sabra et ses environs, mais aussi des maçons ou des peintres en bâtiments embauchés à l'époque de l'enquête depuis plusieurs

² Enquête réalisée entre le 15 et le 20 décembre 1996.

semaines sur le même chantier, celui de la Cité Sportive en rénovation, ou sur les nombreux immeubles en construction au nord de Chatila³. Ceux qui ne peuvent trouver d'emplois stables sont marchands ambulants, souvent de fruits et légumes.

La règle pour ces hommes est de travailler dans l'aire d'influence directe du camp, en l'occurrence dans un espace compris entre la limite nord de Chatila et la corniche Mazraa. Ainsi, même si les résultats de cette étude ne peuvent être généralisés, on peut observer une tendance qui porterait à croire aux faibles contacts avec Beyrouth-municipale. Qu'en est-il pour les réfugiés des autres camps de l'agglomération ? Seule une recherche exhaustive permettrait de répondre.

Des mouvements à sens unique ?

On a évoqué les mouvements observés à Chatila et le caractère « mixte » de sa population. L'espace du camp n'est alors plus perçu par les populations de la ville comme fermé et hostile, mais bien au contraire comme un refuge pour des personnes qui ne trouveront pas ailleurs de telles conditions de location de logements. Il faut de plus remarquer que les Palestiniens accentuent ce mouvement. On peut ainsi voir, sur le mur de certaines habitations occupées par des réfugiés palestiniens, des inscriptions proposant la location de chambres à bas tarifs, dans lesquelles viennent vivre des ouvriers syriens souvent de passage, mais qui y sont parfois installés depuis deux ou trois ans.

Ce processus est plus difficilement identifiable dans les autres camps de l'agglomération, en particulier à Borj el-Brajneh. En effet, selon son directeur⁴, n'y serait installée qu'une poignée de Libanais et de Syriens. Pourtant, selon d'autres informations, et après plusieurs passages dans le camp, on se rend compte, sans pouvoir

³ Depuis les années 1950, 63 professions sont interdites aux Palestiniens dans l'administration et la plupart des métiers libéraux les plus qualifiés.

⁴ Employé palestinien de l'Unrwa ayant le titre de directeur du camp.

en donner une quelconque mesure chiffrée, de la présence réelle de populations qui ne se sont visiblement pas installées depuis longtemps et qui n'appartiennent pas à la communauté palestinienne. Elles seraient, comme à Chatila, mais dans une bien moindre mesure, composées de Libanais et de Syriens qui recherchent aussi des logements bon marché, avec, ici plus qu'ailleurs, des conditions de vie relativement meilleures que dans les bidonvilles voisins.

Ces nouvelles populations qui vivent dans les camps n'ont pas accès, et pour cause, aux services de l'Unrwa ni à ceux des différentes ONG. Elles sont donc en train d'organiser d'autres réseaux, apportant de l'argent dans les camps, notamment à Chatila, en ouvrant ou en alimentant certains commerces au sein même de ces espaces. À terme, si ce processus se poursuit, les mouvements de populations se feront couramment du camp vers la ville, et réciproquement. On constate en outre une volonté de plus en plus forte des réfugiés palestiniens de quitter ces espaces où règne la précarité. Ils tentent leur chance dans les autres pays de la diaspora, parfois jusqu'au Canada pour ceux qui le peuvent. À Chatila, l'isolement des habitants est déjà quasiment rompu grâce à ces mouvements désormais permanents.

Au début de l'année 1997, une nouvelle période s'amorce pour les camps, en tout cas dans leurs rapports avec leur environnement immédiat. Ils sont isolés dans la ville, mais l'étude des liens entre leurs habitants et les populations qui les entourent montre que les usages ont changé plus vite que les formes urbaines. Ces frontières sont d'abord les marques, très fortes dans le paysage beyrouthin, des conflits passés. Depuis le retour de la paix au Liban, on pourrait donc les considérer comme de simples reliques de l'histoire urbaine violente de Beyrouth.

Au terme de nos observations, le constat du renouvellement de la population des camps change la finalité même de ces espaces : peut-on encore parler de « camps de réfugiés palestiniens » à Beyrouth ? Ils tendent à perdre leur caractère et leur identité uniquement palestiniens, pour se définir plus comme des territoires enclavés dans la ville, accueillant les populations paupérisées de la capitale, toutes nationalités confondues.

■ De Amman à Beyrouth, quelle place dans la ville pour les camps palestiniens ?

De Amman à Beyrouth, ce qui frappe en premier lieu l'observateur, est une forme de négation de ces camps palestiniens comme territoires urbains à part entière. En effet, à Amman « l'espace des camps n'est inclus ni dans les plans d'aménagement de la Municipalité, ni dans les plans cadastraux du département "Land and Survey" » (Destremau, 1994) : les cartes se rapportant au secteur couvrant les camps signalent ces derniers par des espaces blancs. On retrouve cette négation de l'espace des camps à Beyrouth aujourd'hui, à l'heure où le gouvernement du Premier ministre Rafic Hariri souhaite rétablir sa souveraineté sur l'ensemble du territoire national. Depuis 1996, le projet intitulé Elyssar a été lancé. Il est censé réaménager la banlieue-sud de Beyrouth, entre le boulevard de l'Aéroport et la mer. Les réaménagements de toutes les zones touchées par le projet sont décrites avec précision dans le « plan-masse », du nombre d'étages de chaque immeuble au tracé des routes. Mais sur la carte, au centre de ce bel ordonnancement, le camp de Chatila, au cœur de la zone concernée, est identifié par un espace blanc.

Cette forme de négation montre bien toutes les précautions prises par le gouvernement vis-à-vis de ces territoires qui le gênent. Les responsables du projet ne souhaitent d'ailleurs pas être interrogés sur cette question de l'avenir des camps, dans une ville qui tend à devenir un chantier permanent. Ils choisissent donc l'attentisme, et reculent au maximum le moment où ils devront prendre une décision concrète. Comment réagiront les Palestiniens, mais aussi l'Unrwa et les ONG présentes sur ces territoires ? Telle est la question fondamentale qu'il faudra se poser avant que les réfugiés ne se retrouvent au pied du mur, à nouveau obligés de quitter les camps de Beyrouth, pour d'autres territoires tout aussi surpeuplés et insalubres.

Si la situation est moins dramatique à Amman, en revanche, la gestion de l'espace des camps y est aussi entre les mains des services de l'Unrwa et des réfugiés eux-mêmes, par le biais des pressions qu'ils peuvent exercer sur l'Agence. Les municipalités sur les terrains desquelles se trouvent les camps sont étrangères aux aménagements qui peuvent y être réalisés. Selon Blandine Destremau (1994), l'aménagement des camps, la voirie, les réseaux, mais aussi les constructions ou rénovations des habitations sont du seul ressort des habitants eux-mêmes, des services de l'Unrwa, et, en Jordanie, du DAP, le Département des affaires palestiniennes. Comme à Beyrouth, les réfugiés doivent payer eux-mêmes le raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité des municipalités environnantes. Quant aux déchets, ils sont collectés par un service spécial de l'Unrwa à Amman, mais sous-traités à une entreprise privée à Beyrouth, depuis le début des années 1990. En contrepartie, dans les deux capitales, les habitants des camps ne s'acquittent pas des différentes taxes immobilières ou des permis de construire. Cette absence de réciprocité des droits et des devoirs entre les réfugiés et les municipalités confère à ces territoires un statut urbain d'exception.

Cette situation se retrouve dans les autres quartiers illégaux de la ville, en particulier à Beyrouth. Les territoires qui forment l'environnement des camps de la banlieue-sud ont eux aussi des rapports complexes avec les municipalités, en ce qui concerne les services, mais aussi les taxes et l'aménagement de l'espace. Le statut urbain d'exception de ces camps, à Beyrouth comme à Amman, est donc lié à d'autres éléments, en particulier au fait que leur gestion soit effectuée par une entité extérieure, non seulement à la ville, mais aussi au pays. Ce sont l'Unrwa et les autres agences de l'ONU qui gèrent ces camps, en relation avec les autorités locales, mais avec tout de même une vraie autonomie de gestion. Chatila, Borj el-Brajneh, Mar Elias et Dbayeh, mais aussi l'ensemble des autres camps du Liban, sont ainsi de véritables enclaves internationales au cœur des villes. L'État libanais et les édiles de ses municipalités sont partagés entre leur souhait de reconquérir les territoires détruits et laissés aux mains des différentes factions pendant la guerre, et leur volonté de ne pas envenimer encore une fois la question de la présence des réfugiés palestiniens dans le pays.

De Amman à Beyrouth, lorsqu'il ne les combat pas directement, l'État d'accueil laisse une certaine autonomie à ces camps. C'est une manière de se délester de la responsabilité du maintien de ces réfugiés dans des conditions d'existence décentes. Si, en Jordanie, où plus de la moitié de la population est palestinienne, il n'y a pas eu d'incidents majeurs depuis Septembre noir en 1971, au Liban en revanche, le souvenir des massacres n'est pas très éloigné et la tension est toujours omniprésente dès qu'il s'agit d'évoquer les perspectives d'avenir des Palestiniens dans ce pays.

Néanmoins, entre ces deux situations, il est une différence essentielle, qui marque depuis près de 50 ans l'inégalité des chances entre un Palestinien né dans l'exil libanais, et un autre né en Jordanie. Au-delà du statut de l'espace des camps, c'est celui des réfugiés eux-mêmes qui est en cause. En Jordanie, à l'exception de ceux qui sont arrivés de Gaza en 1967 et de ceux qui n'avaient pas été naturalisés en 1949-1950, « les réfugiés palestiniens jouissent de la citoyenneté et de tous les droits y afférant » (Destremau, 1994). Il leur est donc possible de travailler librement, d'avoir un accès à la propriété et à tous les avantages, ou inconvénients, de la vie de tout autre citoyen jordanien. On a vu qu'au Liban, le droit de travailler, mais aussi de se déplacer, était extrêmement restrictif et empêchait les réfugiés de s'élever socialement et économiquement dans la société libanaise. Dans le pays du Cèdre, seule une poignée de Palestiniens, les plus riches et le plus souvent ceux de confession chrétienne, se sont vu attribuer la nationalité libanaise. Un privilège qui ne toucherait qu'environ 50 000 personnes (Sayegh, 1994). Pauvres et apatrides se retrouvent dans ces camps qui symbolisent encore aujourd'hui l'impasse politique et psychologique où se trouvent ces réfugiés.

Si, à Amman, les Palestiniens des camps sont intégrés dans la ville, quand bien même leurs territoires peuvent encore être considérés comme des enclaves, à Beyrouth en revanche, le processus sera beaucoup plus long pour parvenir au même résultat. On a mis en avant les réticences de l'État libanais à intégrer ces camps et surtout leurs habitants. Mais avant d'espérer une certaine intégration qui pourrait effectivement adoucir les conditions de l'exil, il faut s'interroger sur la volonté des Palestiniens d'accepter de s'intégrer au Liban. Quelqu'en soit la forme, cela induirait obligatoirement

pour eux le renoncement de fait à leur retour en Palestine. Ce droit de retour, sur lequel reposent les revendications du mouvement national palestinien depuis 50 ans, peut-il être ainsi abandonné par les réfugiés du Liban ? Le désespoir de ces populations est-il tel qu'elles préfèrent renoncer à ce pour quoi elles se sont toujours battues ? Sacrifieraient-elles leur retour au bénéfice d'une amélioration des conditions de vie dans le pays d'accueil ? Ces questions fondamentales valent la peine d'être posées, même si dans l'état actuel de nos recherches les réponses sont loin d'être évidentes.

On peut de plus ajouter que les nécessaires mesures d'auto-ségrégation que les Palestiniens des camps ont dû mettre en place pour se protéger pendant les vingt dernières années de la guerre, ne doivent pas être faciles à abandonner du jour au lendemain. La méfiance est toujours d'actualité et la présence au gouvernement des ennemis les plus farouches des combats d'hier n'est sans doute pas faite pour rassurer les Palestiniens. De toute façon, une partie de l'opinion publique libanaise et de ses dirigeants est totalement hostile à une quelconque forme d'assimilation des réfugiés dans le pays.

Ainsi, en 1993, la tentative de Walid Joublatt, ministre des déplacés, de créer un nouveau camp, dans les montagnes du Chouf, pour les réfugiés de Beyrouth, a été très mal perçue et rejetée en bloc. Ce projet consistait en la construction de véritables petits immeubles, plus confortables et sûrs que les habitations des camps. La levée de boucliers a été immédiate de tous les côtés. De la part des Libanais d'abord, qui voyaient dans ce projet une installation permanente, et qui la refusaient. On comprend que la présence palestinienne n'est admise que si elle garde l'apparence d'une situation provisoire. Si les Palestiniens restent dans des taudis, on peut toujours faire semblant de croire en leur simple passage, en attente de jours meilleurs, et surtout d'un ailleurs. Les Palestiniens eux-mêmes ont aussi refusé ce projet qui les installait, certes, dans de meilleures conditions, mais qui les confinait loin de Beyrouth et des autres grandes villes du pays. On a déjà évoqué leurs conditions de vie par la pratique de petits métiers dont l'existence serait impossible en pleine campagne.

Mais au-delà de considérations économiques, les Palestiniens avaient aussi le sentiment qu'on voulait les installer définitivement

et donc les faire renoncer à leur droit au retour. Ils ont refusé cette proposition. Cette réaction a ajouté encore davantage à l'attentisme de l'État libanais, qui ne sait vraiment pas que faire de ces réfugiés apatrides dont il n'a finalement accepté la présence que dans les premiers jours de l'exil.

Cette recherche a montré que, depuis la fin de la guerre au Liban, des liens s'établissent, ou se rétablissent, entre les réfugiés palestiniens et les populations paupérisées de la banlieue-sud de Beyrouth. Pourtant, au-delà des questions que nous soulevons sur la possibilité ou non pour les Palestiniens et les Libanais d'accepter une certaine forme d'intégration, un autre problème apparaît. En effet, les liens qui se développent entre ces populations au niveau des quartiers se fondent sur l'attraction des services de l'Unrwa. Il est donc nécessaire de poser aussi la question de l'avenir des camps palestiniens à Beyrouth dans la perspective où l'Office se retirerait des pays de la diaspora pour laisser la place aux hypothétiques représentants de l'Autorité palestinienne. Comment pourraient survivre ces territoires et leurs habitants sans ces services, sans les milliers d'emplois que l'Unrwa a créés dans la communauté palestinienne ? Il serait aujourd'hui nécessaire au Liban de préparer l'après Unrwa, qui pourrait briser le fragile équilibre que les années de paix ont installé autour des camps de l'exil.

Néanmoins, tous ces éléments doivent être replacés dans un cadre politique plus général. Il ne se passera rien tant que le non-règlement de la question des réfugiés palestiniens au Proche-Orient perdurera. Depuis 50 ans, deux thèses bien connues s'affrontent. La première consiste en l'application ferme et définitive du droit international, en l'occurrence de la résolution 194-III de l'ONU de décembre 1948, convenant « qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers ». Ce texte a été complété en juin 1967 par la résolution 237 du Conseil de sécurité, appelant Israël à « faciliter le retour des habitants qui ont fui les zones de combats depuis le déclenchement des hostilités ». Jusqu'à présent, aucun de ces deux textes, revendications majeures des Palestiniens, n'a été respecté.

L'autre perspective, que l'on pourrait qualifier, sans la juger pour autant, de « pragmatique », s'inscrit dans une tout autre logique : constatant la dérive actuelle du processus de paix et appréciant les capacités d'accueil dont pourrait disposer un futur État palestinien indépendant, il est difficile d'imaginer la possibilité pour plusieurs centaines de milliers de réfugiés dispersés à travers le Proche-Orient de venir s'y installer. Il s'agirait donc plutôt de dénouer psychologiquement le problème en permettant aux Palestiniens d'aller et venir sans difficultés entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil. Pour Bassma Kodmani-Darwish (1997), ce serait une reconnaissance du droit au retour, sans la charge du poids économique du plus grand nombre. En effet, pour l'auteur, une minorité de Palestiniens n'exercera pas complètement ce droit si de meilleures conditions de travail leur sont proposées hors des frontières d'Israël. Mais même cette proposition, qui est loin de satisfaire les exigences premières des Palestiniens, n'est pas prête à voir le jour, étant donné l'évolution actuelle des relations israélo-palestiniennes.

Au Liban, les Palestiniens ont une conscience aiguë de ces impasses politiques majeures. Dans les camps, ils se battent depuis 50 ans pour survivre au jour le jour, en subissant une situation de plus en plus inacceptable.

Bibliographie

- BOURGEY (A.), 1982 –
« L'évolution des banlieues de Beyrouth dans les deux dernières décennies »
In Bouhdiba (A.) et Chevallier (D.) (ed) :
La ville arabe dans l'Islam, CNRS et Ceres : 301-322.
- DESTREMAU (B.), 1994 –
« L'espace du camp et la reproduction du provisoire : les camps de réfugiés palestiniens de Wihdat et de Jabal Hussein à Amman » In Bocco (R.) et Djalili (M.) (eds.) : *Moyen Orient : migrations, démocratisation et médiations*, Paris, PUF : 83-89.
- DUPUIS (S.), 1985 –
Palestiniens au Liban : une précarité source d'instabilité. *Les cahiers de l'Orient* : 40-53.
- GENET (J.), 1983 –
Quatre heures à Chatila. *Revue d'études palestiniennes*, n° 6 : 3-10.
- GIANNOU (C.), 1993 –
Vie et mort au camp de Chatila, le drame palestinien. Paris, Albin Michel, 342 p.
- GOROKHOFF (P.), 1984 –
Création et évolution d'un camp palestinien de la banlieue Sud de Beyrouth. Bourj El-Barajneh. Politiques urbaines dans le Monde Arabe. *Etudes sur le Monde Arabe*, n° 1, Lyon : 313-330.
- GRESH (A.), VIDAL (D.), 1987 –
Palestine 47, un partage avorté. Bruxelles, Complexe, 1^{ère} édition, 283 p.
- HARB EL-KAK (M.), 1996 –
Politiques urbaines dans la banlieue Sud de Beyrouth. *Les Cahiers du Cermoc n° 14*, Beyrouth, 85 p.
- JABER (H.), 1994 –
Méfiance dans les camps palestiniens de l'exil. *Le Monde Diplomatique*.
- KODMANI DARWISH (B.), 1997 –
La diaspora palestinienne. Paris, PUF : 67-92.
- MAURIAT (J.), 1997 –
Les camps de réfugiés palestiniens à Beyrouth : dynamiques internes et articulations à leur environnement immédiat. Mémoire de Maîtrise, université Paris-X Nanterre.
- MORRIS (B.), 1987 –
The birth of the Palestinian Refugee problem, 1947-1949. Cambridge University Press.
- PICAUDOU N., 1989 –
La déchirure libanaise. Bruxelles, Edition Complexe.
- SAYEGH R., 1994 –
Too many enemies. Zed Books Ltd London & New Jersey.

Les Sahraouis

Un peuple sans territoire

Sophie Caratini
Anthropologue

On appelle « peuple Sahraoui » une population d'origine nomade dont les terrains de parcours traditionnels étaient principalement situés dans ce qu'il est convenu de nommer le Sahara occidental. Le Sahara occidental est cette portion de désert, dont les limites résultent du partage de l'Afrique de l'Ouest entre Français et Espagnols (Conférence de Berlin 1885), sise entre le Maroc et la Mauritanie le long du rivage de l'Atlantique (figure 1). L'émergence des « Sahraouis », en tant que peuple revendiquant l'indépendance de ce territoire, qu'ils considèrent comme national, est la conséquence de l'histoire coloniale en même temps que du long processus de décolonisation, toujours inachevé, que cette histoire a généré. Avant même le départ des Espagnols, l'occupation du territoire en 1975 par les armées marocaine et mauritanienne dépossédait en effet pour la seconde fois les Sahraouis de leur terre, une dépossession qu'ils ne cessent depuis lors de combattre et de dénoncer, tant à l'intérieur par la résistance passive et/ou active (des manifestations sévèrement réprimées par les forces d'occupation), qu'à l'extérieur, par la guerre menée jusqu'en 1991, puis par la négociation. La Mauritanie s'étant retirée du conflit en 1979, le seul adversaire des Sahraouis est désormais le Maroc qui occupe la plus grande partie du pays à l'aide d'un ouvrage militaire défensif extrêmement sophistiqué, érigé du nord vers le sud sur plus de mille kilomètres.

La République arabe sahraouie démocratique (RASD), créée en exil le 27 février 1976 au moment du retrait de l'Espagne, a pris en charge l'organisation de camps de réfugiés disséminés au sud de

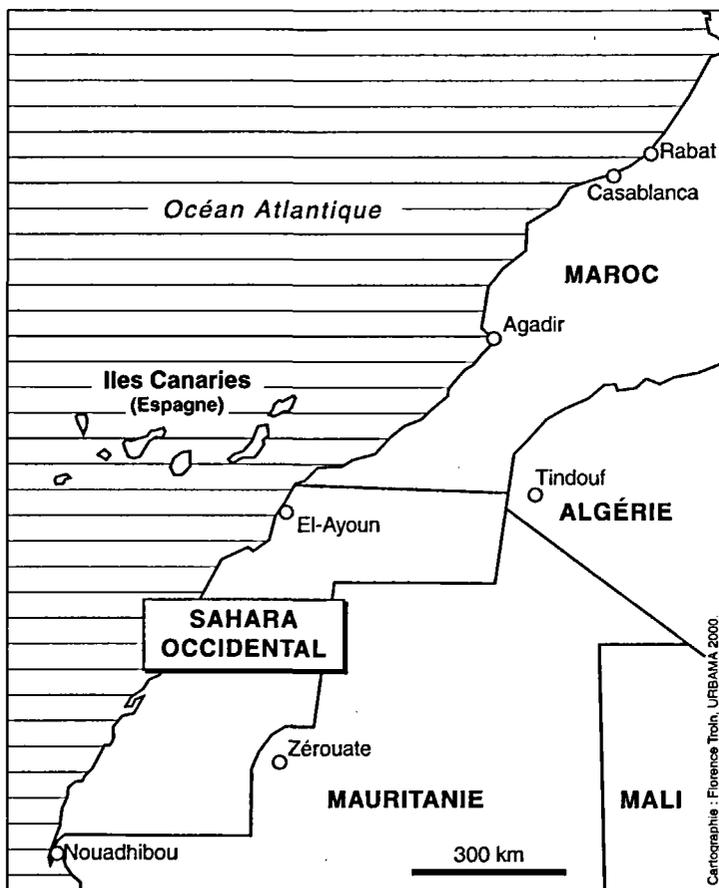


Figure 1
Le Sahara occidental.

l'oasis algérienne de Tindouf, sur un territoire stérile de quelques centaines de kilomètres carrés. 165 000 personnes (chiffres du HCR), pour la plupart femmes, enfants et vieillards, sont réparties entre quatre centres de sédentarisation distants de 20 à 140 km, tandis que les hommes, presque tous enrôlés dans l'armée de libération (à l'exception des membres du gouvernement et de quelques fonctionnaires), vivent le plus souvent dans les cantonnements

militaires des zones dites « libérées », soit entre la ligne de défense marocaine et la frontière.

Le gouvernement de la RASD – présidence, ministères et services administratifs divers – est installé près d'un important point d'eau, dans des constructions en dur disséminées pour des raisons de sécurité, chaque groupe de bâtiments étant situé à environ 1 km de l'autre. Ce lieu, Rabouni, relais entre le pouvoir algérien et les réfugiés, est donc le centre politique et économique de l'espace des camps (figure 2). C'est par lui que passent les aides alimentaires, le matériel civil et militaire, les ONG et autres associations caritatives, les journalistes, tous les étrangers amis, ainsi que toutes les informations et directives politiques.

Dix ans après la soutenance de ma thèse sur les Rgaybat, principale « tribu » du Sahara occidental, il m'a été possible, au cours de deux missions effectuées en 1995 et 1997 dans les camps de réfugiés sahraouis, de visiter la plupart des installations et de résider plusieurs semaines dans les familles. À partir des données recueillies lors de cette première approche du terrain, je présenterai tout d'abord les grandes lignes de la situation politique, puis quelques éléments de l'organisation spatiale des camps et de la vie sociale des populations réfugiées. J'évoquerai en dernier lieu le processus paradoxal de la construction identitaire du peuple sahraoui tels qu'il apparaît dans les rapports entre les sexes et les générations.

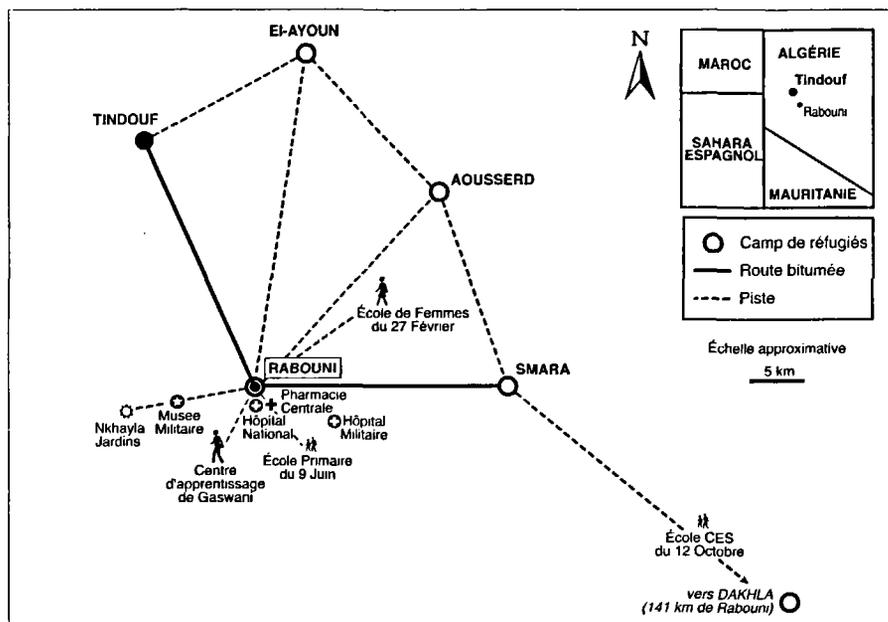
Le territoire national, un enjeu politique

Au Sahara occidental comme dans l'ensemble des pays africains, le découpage colonial est à l'origine d'une revendication nationaliste qui réunit dans un même objectif et dans un même destin une population aux contours flous. Ce flou, pour une part, est à la fois la cause et le prétexte d'un enlisement du processus de décolonisation qui semble ne jamais vouloir aboutir. Le Sahara occidental est,

après le Timor, une des dernières portions de l'empire colonial qui n'ait pas encore trouvé d'issue, ni dans l'indépendance, ni dans l'intégration à l'un des pays voisins. Statutairement, il a été reconnu par les instances internationales comme « en voie de décolonisation », mais le Maroc, qui tente de faire passer l'annexion aux pertes et profits de l'histoire, y a entrepris une politique de colonisation à l'israélienne, envoyant de nombreux civils résider sur place et investissant un budget important pour construire, dans les principales villes et en particulier dans la capitale El-Ayoune, une infrastructure moderne (habitations, stade, hôpital, routes, écoles, etc.).

Si la présence de l'ONU sur le terrain a permis, à quelques exceptions près, que soit respecté le cessez-le-feu de 1991, le plan de paix difficilement élaboré s'enlise au niveau politique depuis maintenant neuf ans. Essentiellement causé par les manœuvres d'obstruction marocaines, cet enlisement est également permis par le flou dont il a été question plus haut et qui rend difficile la délimitation du peuple sahraoui et donc de l'identification du corps électoral appelé à se prononcer lors du référendum d'autodétermination prévu par les accords de Houston (1997). Cet écueil résulte pour une part de l'histoire de la région, et pour une seconde part de sa géographie.

Avant la colonisation, le territoire sahraoui, comme l'ensemble du monde maure, n'a jamais été soumis à aucun pouvoir central. La cour de La Haye a d'ailleurs reconnu après enquête l'inexistence de liens juridiques de souveraineté territoriale entre le Maroc, la Mauritanie et le Sahara occidental, tout en constatant que ces régions n'étaient pas pour autant *terra nullius*. C'est dire que ni les empires du sud du Sahara, ni les royaumes septentrionaux du Maghreb n'avaient pu étendre leur pouvoir sur les steppes sahariennes dont les habitants avaient leur propre système de contrôle territorial, même si certains groupes ont pu, à certaines époques, établir des liens d'allégeance – essentiellement religieux – avec le sultan (qu'on disait – et qu'on dit toujours : « commandeur des croyants »). On ne saurait oublier que le Maroc doit... à l'armée française l'intégration au royaume de l'oued Noun et surtout de l'oued Draa qui marque la ligne des dernières oasis. Si les revendications marocaines actuelles cherchent – et parfois trouvent – dans le passé des arguments pour étayer leur thèse, c'est que la plupart des dynasties de ce pays ont eu pour origine des mouvements nés



Dessin : Florence Trion, URBAMA 2000.

Figure 2
Organisation spatiale des camps de réfugiés sahraouis.

dans la clandestinité, dans des lieux inaccessibles – montagnes ou déserts du Sud du royaume –, au-delà des limites de ce qu'on appelle le *bled makhzen*, soit les espaces effectivement contrôlés par l'Etat (plaines côtières et vallées des principaux oueds).

La question des origines, idéologie accentuée par la conquête arabe et sur laquelle se fondent bien souvent les légitimités dans l'histoire du Maghreb, se trouve donc réactualisée aujourd'hui par un discours omniprésent où la parenté est invoquée pour justifier l'injustifiable. À l'échelle de la grande histoire, les liens, certes nombreux, existant entre les régions sédentaires et le monde saharien sont rappelés dans une manipulation qui escamote l'essentiel, à savoir que le Sahara est toujours resté hors de tout contrôle étatique. À l'échelle de la petite histoire, les mouvements récents de populations résultant du maintien de la présence espagnole au-delà des indépen-

dances des pays voisins, ainsi que l'évocation d'une parenté plus ou moins lointaine établie entre populations résidant de part et d'autre des frontières, servent également d'alibi pour forcer la mission onusienne chargée de la préparation des élections à modifier en faveur du Maroc la composition du corps électoral, et même à repousser *sine die* la tenue du référendum d'autodétermination.

La définition du corps électoral est un enjeu crucial puisque le résultat des élections en dépend. Si le Maroc trouve des arguments pour tenter d'en modifier les contours à son profit, et faire inscrire sur les listes de l'ONU des populations traditionnellement considérées comme marocaines, c'est que la question de l'identité sahraouie est une vraie question. Et cela à cause de la géographie du lieu. Situé au-delà des zones dans lesquelles la pluviométrie ou les ressources aquifères rendraient possible une agriculture permanente, et donc une sédentarité, le Sahara occidental, à de rares exceptions près, est un territoire de nomades. En effet, même si l'on énumère ses ressources autres que pastorales, comme la richesse de son sous-sol ou de ses fonds marins par exemple, ces ressources n'ont pas été suffisamment exploitées par les populations pour avoir suscité des implantations significatives. Or, en regard de cette production pastorale dominante, les limites tracées sur la carte du désert par les puissances occidentales sont absurdes. Les mouvements des nomades du lieu dépassaient largement les terrains de parcours enclos par les frontières, et, à l'inverse, la nomadisation de pasteurs extérieurs pouvait comporter des périodes de passage ou même de résidence à l'intérieur du territoire colonisé par l'Espagne. À partir de là, on comprend qu'il soit délicat, quelle que soit la bonne ou la mauvaise volonté des parties en conflit, d'établir précisément la liste des personnes susceptibles d'obtenir le droit de vote.

À l'époque du nomadisme précolonial, l'accès aux ressources pastorales était acquis par un rapport de force fondé à la fois sur le nombre et sur la valeur guerrière des hommes de la « tribu ». L'argument du premier occupant n'a jamais été prégnant, d'autant que la plupart des groupes se donnaient pour origine – et se donnent encore aujourd'hui – un ancêtre commun venu d'ailleurs et paré de qualités comme l'appartenance aux lignées arabes, voire chérifiennes, et/ou la sainteté. De ce rapport de force constamment remis en cause naissaient des priorités d'accès, une mosaïque de terri-

toires possédés collectivement par les groupes dominants mais qui pouvaient être exploités par d'autres, soit à la suite d'accords réciproques, soit contre paiement d'un tribut. Les délimitations de ces territoires n'étaient jamais figées, et l'histoire du Sahara peut se décliner sous la forme d'une incessante recomposition des groupes et des espaces.

Même si l'on voulait s'en référer à la répartition des terrains de parcours entre les pasteurs et ne prendre en compte que les droits d'usage acquis au moment de la colonisation, la question ne pourrait pas être résolue puisque seraient exclus du vote les descendants des groupes dominés (et protégés) qui ne pourraient pas légitimer leur revendication par l'exercice d'un droit sur tout ou partie du territoire ex-espagnol. Intégrer dans le corps électoral tous ceux qui ont bénéficié, à un moment donné de l'histoire, de la protection et donc de l'hospitalité des « possédants » serait également illusoire, car l'accès aux ressources était accordé à d'autres pasteurs, dominants (ou non) dans des régions situées plus au nord, plus au sud ou plus à l'est, en particulier dans les situations climatiques extrêmes. De même, l'allégeance à l'occupant espagnol est notoirement insuffisante pour identifier la population sahraouie. La question est rendue plus épineuse encore par le fait qu'en 1958 le Maroc a reçu de l'Espagne la région qui s'étend entre l'actuelle frontière septentrionale du Sahara occidental et l'oued Draa, ligne des oasis dont le tracé aurait pu apparaître comme plus rationnel en ce qu'il marque effectivement sur le terrain non seulement la lisière des territoires nomades, mais également cette zone de passage linguistique entre la langue arabe des Maures du désert et la langue berbère des Marocains du Sud, entre la *hassaniya* et la *tachelhit*. Historiquement, on trouve donc dans cette zone des fragments de groupes dont la vocation traditionnelle est soit d'être rattachés aux populations du Nord (aujourd'hui marocaines), soit aux populations du Sud (sahraouies), soit aux deux, et qui peuvent donc faire l'objet de toutes les pressions.

Est-ce à dire pour autant que le peuple sahraoui n'existe pas ? Certes non, et la définition de ses contours doit être recherchée dans le processus de colonisation/décolonisation lui-même. Au moment de la colonisation, des logiques internes à la société segmentaire ont abouti à la répartition plus ou moins volontaire des « tribus » et « fractions »

entre « sujets français » et « sujets espagnols », cela du moins pour la distinction entre Maures de Mauritanie et Maures du Sahara occidental. Cette distinction, fondée sur des habitudes de nomadisation plus que sur des droits, puisque chacun disposait pratiquement des mêmes droits d'usage de part et d'autre de la frontière sur le territoire pastoral de son groupe, était donc le fruit d'une stratégie élaborée par les nomades eux-mêmes pour pouvoir circuler, nombre d'entre eux ayant résolu définitivement la question par l'acquisition de deux, voire trois cartes d'identité. Au Nord, le problème était rendu plus ardu par la mise en place de ce qu'on a appelé « les Confins algéro-marocains », organisation militaire française du contrôle de l'espace des frontières qui permit en son temps de ne pas avoir besoin de distinguer entre Algériens, Marocains et Mauritaniens dans ces régions extrêmes. Là, encore, les pasteurs avaient opté pour une stratégie d'appartenances multiples qui leur facilitait la circulation entre le territoire espagnol et celui des Confins.

Le moment des décolonisations a durci le processus d'identification des uns et des autres et provoqué une fois encore des mouvements de population, certains préférant la citoyenneté dans un pays arabe au statut de Sahraoui colonisé. La mise en exploitation des phosphates de Bou Craa, dans la Seguiet el-Hamra, puis la grande sécheresse du début des années 1970, ont également induit des migrations, ainsi qu'un mouvement général de sédentarisation des pasteurs les plus démunis. Mais parmi ces démunis, tous n'ont pas opté pour le Sahara occidental ; d'autres stratégies ont été développées en réponse aux inégalités de l'aide alimentaire apportée aux nomades par les différents pays environnants, selon les possibilités de travail plus nombreuses ici qu'ailleurs ou simplement pour s'en aller chercher refuge chez des parents ou amis.

L'émergence des premiers mouvements de révolte face à la politique espagnole, au début des années 1970, puis au fait colonial lui-même, a révélé pour la première fois l'existence d'un sentiment d'appartenance, si ce n'est à cette nation sahraouie qui n'existait pas encore, du moins à ses prémisses. L'identité sahraouie s'est construite dans la prise de conscience de l'altérité, dans la reconnaissance du même, des mêmes, soit ceux qui subissaient le même joug. Or dans la société pastorale, la responsabilité était collective, donc la définition de ceux qui subissaient le même joug ne pouvait pas être fondée uni-

quement sur les liens du sol mais également – surtout – sur les liens du sang. Le 12 octobre 1975, en réponse aux préparatifs de la marche verte organisée par Hassan II pour « récupérer » le Sahara, tous les groupes se considérant comme Sahraouis se réunissaient pour s’allier, jeunes et vieux, hommes et femmes, hommes libres et anciens esclaves, et proclamer l’Unité nationale, la fin du « temps des tribus », et la naissance du peuple sahraoui.

Le peuple sahraoui s’est donc construit dans la lutte pour l’indépendance et, pour la partie réfugiée dans les camps, dans la révolution. Vingt-cinq ans de guerre et d’exil en ont précisé l’identité qui se distingue aujourd’hui – par la langue, les institutions et les mœurs – de celles de ses voisins. Originale, en effet, est cette expérience inspirée de la révolution algérienne et de la révolution libyenne, et qui a tenté de concilier les idéaux démocratiques de l’Occident avec les valeurs de la vieille société bédouine. Originale également est la situation de ces réfugiés dont les camps, installés en plein désert et développés dans un esprit autonome sinon d’autosuffisance, ont bénéficié d’un isolement certain en regard de l’Algérie, isolement qui a permis à l’expérience de se développer à l’écart de la société d’accueil, et donc de préserver ses particularismes. L’organisation spatiale des camps, comme leur organisation sociale, produites au fil des ans, en sont l’expression tangible¹.

Le territoire des camps, une production spatiale

En l’absence de tout document cartographié, et compte tenu de la manière dont on circule entre Tindouf, Rabouni et les camps de

¹ On trouvera ci-dessous annexée la chronologie des principaux événements de l’histoire du peuple sahraoui.

réfugiés, il était difficile – surtout pour un non-géographe – d'acquiescer rapidement une juste appréhension de la répartition des lieux. Le temps, l'expérience et des bribes d'enquête recomposées m'ont permis de dessiner un schéma général des implantations et des circulations dont la figure ci-jointe est la synthèse imagée (figure 2).

Le maître mot de l'organisation des implantations semble être la dispersion. Une dispersion défensive, comme on l'a dit plus haut, et imposée également par la localisation des ressources en eau. Rabouni est le principal point d'eau du dispositif ; aussi deux premiers camps, El-Ayoun et Smara, ont-ils été installés chacun dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres au nord de ce point, auxquels il faut ajouter la première école militaire (l'école du 12 octobre, aujourd'hui internat pour les collégiens), et distants les uns des autres d'une quarantaine de kilomètres. Ultérieurement, un camp supplémentaire, Aousserd, a été érigé entre El-Ayoun et Smara, pour les décongestionner. De l'autre côté, vers le sud mais plus rapprochés (cinq à sept kilomètres), se trouvent les services centraux : la pharmacie centrale, l'hôpital militaire, la première école/internat pour les enfants qui n'accueille plus aujourd'hui que les plus grands (10-12 ans), le centre d'apprentissage réservé aux jeunes hommes (atelier de mécanique, etc.), Gaswani, et le principal jardin cultivé, Nkhayla, installé dans une minuscule palmeraie irriguée grâce à la présence d'une petite source. Tous ces points sont situés à quelques kilomètres les uns des autres. L'école des femmes dite du 27 février (formation, apprentissages, siège de l'Union des femmes et centre d'artisanat), qui a favorisé l'implantation d'un petit camp d'habitations abritant les familles du personnel et des stagiaires de l'école ainsi que la femme du président de la République qui participe à ses activités, se trouve également dans ce rayon de quelques kilomètres, mais vers le nord-est. Seul le camp de Dakhla, déjà présent dans le dispositif d'origine, bénéficie de ses propres ressources en eau, ressources qui ont conditionné sa position à 140 km de Rabouni, dans un isolement plus grand encore que les autres sites.

L'organisation intérieure des camps résulte d'un schéma identique, qui combine le plan carré – offensif, qui domine dans la société bédouine –, et le plan rond – défensif, d'une communauté regroupée à la suite d'une agression. Le plan carré, qui était celui des armées

romaines et reste celui de toutes les armées du monde, est par essence celui des campements nomades de la période bédouine, celle où le pastoralisme – et en particulier le pastoralisme camelin – allait de pair avec un processus d'expansion territoriale fondé sur le rapport de forces. Ce plan carré permet en outre de différencier le centre des côtés, la droite de la gauche, l'avant de l'arrière. Il assigne ainsi à ses occupants des places hiérarchisées, contrairement au cercle de la position défensive où chaque point de la circonférence est identique à l'autre, la position centrale étant la seule qui puisse signifier une disparité. L'organisation des camps de réfugiés par sa dualité carré/cercle exprime donc à la fois une représentation hiérarchisée de la société et son contraire. Si l'on devait en dessiner la figure, le camp sahraoui se présenterait comme un cercle au centre duquel seraient inscrits les bâtiments administratifs (pouvoir, santé, éducation). Sa circonférence serait occupée par une série de six unités comme autant de carrés disposés symétriquement autour de ce point central. Dans les camps les plus anciens, il n'y a pratiquement plus d'espace libre entre les unités et le centre, alors que dans le dernier camp d'Aousserd, cette disposition en étoile est d'autant plus apparente qu'une plus grande distance, plus d'un kilomètre, a été réservée entre le centre et les différentes parties du camp.

Chaque camp est assimilé à une région, ou *wilaya*, et chacune des six unités d'habitations le constituant est considérée comme une municipalité ou *daïra* (les termes sont repris du système algérien), elle-même divisée géométriquement en quatre quartiers. La « mairie » de chaque *daïra*, ainsi que le dispensaire et le jardin d'enfants sont généralement situés au centre du quartier. L'école quant à elle est parfois à l'extérieur, et selon qu'elle accueille les enfants de deux ou trois *daïras*, elle est située à égale distance des deux ou trois quartiers concernés.

Si l'organisation spatiale globale est donc circulaire, le plan de chaque *daïra*, et, à l'intérieur, de chaque quartier, est au contraire de tendance carrée, et se présente comme une série de lignes de tentes, identiques dans leur facture et toutes orientées dans la même direction. Pour la plupart, ces lignes de tentes sont doublées d'une ligne de petits bâtiments de terre qui servent de salon, de cuisine et de lieux d'aisance aux occupants des tentes. Le paysage des camps est donc

fort harmonieux au premier regard, et révèle si ce n'est la réalité du moins l'idéal égalitaire de la société sahraouie. Quelques différences pourront apparaître dans l'aménagement intérieur des tentes ou des petites pièces en dur, mais les éléments de personnalisation du logement restent extrêmement ténus et le modèle général est le même pour tout le monde. De légères disparités, apparues depuis le cessez-le-feu entre les familles qui ont pu acquérir quelques subsides de l'extérieur et les autres, se manifestent par des éléments de confort relatifs mais dont l'importance locale, tant pratique que symbolique, doit être signalée. On notera en dernier lieu qu'à la grande homogénéité de l'habitat des vivants s'oppose l'extrême hétérogénéité de la demeure des morts. Les cimetières, en effet, présentent une grande variété de sépultures, ce qui rappelle au passant que si le destin lie ici-bas les réfugiés sahraouis, la vie éternelle reste un pari individuel. On retrouve là l'opposition entre la conception islamique du salut, héritée des traditions judéo-chrétiennes, et les valeurs communautaires de la société nomade fondée sur l'idéologie du sang et sur la co-responsabilité des hommes issus – ou se disant issus – d'un même ancêtre, d'un même lignage : une co-responsabilité qui fonde une solidarité en ce sens qu'elle enferme les hommes de la « tribu » dans le même honneur ou la même honte.

Seules deux routes goudronnées permettent aux véhicules de circuler aisément. La première relie Rabouni à Tindouf, la seconde, plus vétuste, passe à proximité du camp de Smara et rejoint ensuite les anciennes mines de fer de Gara Djebilet qui justifient à l'origine son ouverture. Tous les autres sites sont atteints par des pistes dont les traces s'entrecroisent dans un paysage d'une aridité absolue parmi des reliefs calcaires chaotiques dans lesquels il est bien difficile de prendre ses repères, aux dires des plus avisés des guides sahraouis. Enfin, il convient de noter que dans un rayon de quarante kilomètres à la ronde il est pratiquement impossible de trouver le moindre brin d'herbe et surtout le moindre morceau de bois, car l'exploitation intensive effectuée par les réfugiés a dénudé le désert environnant. Les habitants des camps, qui vivent toujours sous la tente autant par goût que pour manifester leur refus de s'implanter définitivement en territoire algérien, ne font plus de feu depuis longtemps. Aussi, l'image du feu de bois est-elle pour beaucoup chargée de la nostalgie du passé, des pâturages et des troupeaux, de la vie nomade et du territoire perdu.

Ce territoire perdu, il est inscrit dans le territoire de l'exil : chaque camp, et chaque quartier de camp porte en effet le nom d'une ville ou d'un village du Sahara occidental. Rappel de la perte de l'espace, du sens de la présence de chacun en ces lieux hostiles, et rappel de l'enjeu de la lutte quotidienne, cette inscription du souvenir des lieux dans cet autre espace est aussi l'affirmation d'une volonté. Volonté de n'être là que pour un temps, volonté également d'effacer de l'histoire à venir la trace de ce moment humiliant où il a fallu fuir, quitter les lieux justement, abandonner la place à l'ennemi. De même qu'aujourd'hui l'on fait la confusion entre le Smara d'ici et le Smara de là-bas, par exemple, on pourra faire demain la confusion inverse puisqu'on n'aura pas laissé de nom sur la *hamada* de Tindouf. Restera sans doute ce mot de *mukhayyam*, les « camps », le fait de résistance par les camps, mais aucun mot ne permettra d'en désigner l'endroit précis. Nommé par le passé en même temps que l'avenir, le lieu du camp affirme ainsi son refus du présent.

Si la dispersion des sites dans l'espace résulte de l'état de guerre, si la manière de nommer l'espace reflète l'attitude des Sahraouis par rapport à l'exil, l'organisation spatiale interne des camps est significative de leur identité. Identité culturelle d'abord, en ce sens qu'il s'agit là d'une production spatiale générée par une population de culture bédouine, soit de pasteurs nomades de l'aire arabo-musulmane, identité sociale également en ce qu'elle inscrit au sol son organisation interne et ses modèles de référence, identité politique enfin puisque cette inscription reflète également ses hiérarchies et ses idéaux.

Le temps de l'exil, un peuple en formation

Pour comprendre l'organisation des camps de réfugiés sahraouis, il convient d'évoquer le contexte révolutionnaire qui fut à l'origine de sa conception puis de sa mise en œuvre. Le Front Polisario a été fondé par des jeunes gens formés aux idées révolutionnaires et tiers-

mondistes des années 1960 et 1970. L'influence de la révolution algérienne et des partis de gauche moyen-orientaux sur les modèles de lutte et de société adoptés est évidente. Elle peut être décelée dans le vocabulaire des slogans repris dans les chants et les poésies locales qui servaient de support à la propagande anticoloniale des premières années, où les « camarades » avaient remplacé les frères et les cousins. « Le tribalisme est un crime contre la nation », tel était le maître mot du pacte national sahraoui. Serait-ce à dire que toute population divisée en unités sociales *qaba'il* (*qabila* au singulier) ou « tribus » ne saurait légitimement revendiquer le titre de peuple ? voire le droit à former une nation ? Pour les Sahraouis, la question est double. D'une part, l'analyse qui prévalait à l'époque pour expliquer l'échec colonial – échec du point de vue des colonisés évidemment –, affirmait que la division en « tribus » de la société avait été la cause principale de son impuissance tant dans la résistance militaire que dans le combat politique et social. Éradiquer le « tribalisme » paraissait donc l'indispensable prémisses au renforcement d'une cohésion qui se voulait désormais nationale, pour une population qui avait fait la preuve de son incapacité à transcender ses divisions structurelles. D'autre part, le deuxième point qui alimentait cette conviction réformatrice était induit par l'existence d'instances internationales susceptibles de garantir aux peuples – mais seulement aux peuples – le droit à disposer d'eux-mêmes. Donc à l'impératif interne d'union devant le nouvel assaillant, les Sahraouis voulaient répondre au plus vite et pour des raisons de stratégie politique, à cette sommation d'être « un peuple » émanant des textes de l'ONU.

Tel a été le contexte de ma première prise de contact avec les Sahraouis, en 1975, au nord du territoire mauritanien, à l'occasion d'une enquête de terrain entreprise dans l'objectif de réunir les données nécessaires à l'élaboration de ma thèse d'anthropologie. Orientée vers le sujet par Ahmed Baba Miské, chargé de cours à l'université de Paris X -Nanterre mais qui était à l'époque membre du Front Polisario (sans qu'il ne m'en ait jamais rien dit), c'est en toute innocence que j'expliquais à mes hôtes mon projet de recherche sur l'organisation pastorale de la « tribu » des Rgaybat. J'ignorais en effet à l'époque que les Rgaybat était l'un des groupes dominants de la société sahraouie (si ce n'est le principal), celui dont étaient issus les premiers dirigeants du Front qui devaient affi-

cher plus encore que les autres leur rejet de la « tribu », de son histoire particulière, de ses faits d'armes glorieux et autres singularités légendaires. Selon eux, il n'y avait plus de « tribus » au Sahara occidental, les Rgaybat n'existaient pas, seul devait être objet de l'étude le peuple Sahraoui et son histoire. Sans vouloir mettre en exergue les difficultés que cette opposition a générées dans l'évolution de mon travail personnel (j'étais à l'inverse suspectée de sympathies pour le Front Polisario aux yeux des autorités mauritaniennes), il me semble important de soulever ici la question trop souvent négligée de l'enjeu de nos activités de recherche.

Soupçonnée jusqu'à la publication de mon ouvrage sur les Rgaybat (en 1989) d'avoir pris le prétexte de la recherche pour « travailler » directement ou indirectement pour l'un ou l'autre des belligérants, l'accès des camps de réfugiés, qu'avaient pourtant rejoints les familles qui m'avaient reçue en Mauritanie avant la guerre, m'a été refusé jusqu'au début des années 1990. C'est dire que le travail de terrain, qu'il n'ait d'autre but déclaré que « scientifique » ou qu'il se rapporte à une activité dite « humanitaire » ou de « développement », s'inscrit le plus souvent dans un rapport de forces dans lequel le chercheur est obligé de se situer, qu'il le veuille ou non. Il est important qu'il prenne conscience qu'il ne saurait construire sa représentation de l'autre en dehors d'une relation qui résulte pour une bonne part de ce positionnement, et que cette relation, au-delà des liens personnels créés, s'inscrit dans un processus de production et de reproduction des rapports qu'entretient sa société d'origine avec les populations rencontrées. Quelles que soient ses velléités d'indépendance, et même s'il se positionne *a contrario* du rapport dominant, le chercheur représente autre chose que lui-même, et la publication de ses écrits est un enjeu qui peut être fondamental pour ceux qui acceptent – ou non – de l'accueillir et de l'informer.

Pendant des années, les Sahraouis ont instauré la loi du silence dans les camps de réfugiés. Ils ont « oublié » – et exigé que chacun « oublie » – le passé « tribal » de la population sans pour autant renier les valeurs morales de la société nomade. Il s'agissait pour l'essentiel d'éradiquer les noms des ancêtres du langage et des mémoires, ainsi que ceux de tous les groupes d'appartenance, et cela dans un esprit de révolution culturelle qui avait pour objectif de

dégager la génération naissante des critères d'ascendance considérés comme trop prégnants sur la construction identitaire de l'individu. Le but de cette amnésie collective était d'accélérer la formation d'une représentation intérieure et extérieure de l'identité sahraouie dans laquelle le peuple aurait la primauté sur la « tribu ». Plus encore que de favoriser la cohésion de l'ensemble des individus et des groupes, il s'agissait surtout de faciliter l'émergence du citoyen sahraoui. Ce recours au silence comme solution qui se voulait radicale a fait l'économie de l'analyse de la société « tribale » et des fondements de son inégalité. Il n'a été retenu que l'étroitesse du groupe et l'existence d'une multiplicité de « tribus » comme obstacle au processus d'union nationale. S'ils ont fustigé également les inégalités intertribales, le fait qu'il y ait des appartenances plus « nobles » que d'autres ou qu'il ait résulté de l'histoire précoloniale et coloniale des différences de rangs et de statuts, les jeunes intellectuels du Front Polisario n'ont ni analysé ni remis en question l'inégalité interne, donc structurelle, de leur société. Cette occultation des inégalités internes était d'autant plus facile à réaliser qu'elle était moins apparente, l'idéologie bédouine, celle du sang, de l'honneur et de la fraternité, mettant en général en exergue l'égalité des hommes de la « tribu ». On a donc dénoncé le statut de la femme, ceux du forgeron, du griot et de l'esclave, mais de l'inégalité entre les lignages et entre les hommes du lignage et même de la famille, il n'a pas été question. Ainsi, le sens de mes travaux – qui était de mettre au jour cette inégalité structurelle – ne pouvait être ni compris ni accepté, et pendant une quinzaine d'années, alors que j'essayais de décrypter les logiques internes qui président à cette organisation sociale particulière improprement traduite par le terme français « tribu », je devenais *persona non grata* pour les autorités de la RASD, accusée implicitement de vouloir faire l'apologie d'une « tribu » particulière qui se trouvait être de surcroît le groupe d'appartenance du président de la République et des principaux cadres du bureau politique...

L'anthropologie est une science qui dérange en ce qu'elle s'applique à dévoiler des processus sociaux, des inégalités structurelles, des mécanismes de reproduction qui, soit sont occultés, soit au contraire alimentent les idéologies locales. Car le rôle de l'anthropologie est bien de faire la distinction entre la représentation (le discours idéologique, l'imaginaire social) et la pratique. C'est donc

une science éminemment politique, et dans l'observation de la vie des camps, il n'est pas possible à un anthropologue de ne pas poser certaines questions ou de ne pas tirer certaines conclusions de ce qui lui est donné à voir et à entendre. L'examen, par exemple, des stratégies matrimoniales ou plus simplement le constat des alliances conclues (puisque les Sahraouis se défendent d'avoir une stratégie matrimoniale officielle), révèle rapidement que si les femmes, depuis vingt-cinq ans que les camps sont implantés à Tindouf, circulent à l'intérieur d'une aire matrimoniale plus large qu'à l'époque précédente, et sans doute plus « librement », la notion même d'aire matrimoniale n'a pas disparu. Il reste quasiment impossible pour une femme sahraouie d'épouser un étranger par exemple, et à l'intérieur du « peuple » sahraoui dont les limites semblent se confondre avec l'aire matrimoniale de tous les individus, les échanges ne sont pas indifférenciés. Le sens de la circulation de la femme est toujours signifiant d'une hiérarchie potentielle entre les beaux-frères, et surtout projetée dans l'avenir entre l'oncle maternel et le neveu. Il s'agit là d'un trait culturel omniprésent dans le monde arabo-islamique et dont les Sahraouis ne pouvaient pas se dégager. Du fait que cet élément de l'alliance, socialement structurant, ne pouvait pas disparaître avec le seul silence comme mot d'ordre, il n'est guère étonnant qu'il soit encore impossible, après vingt-cinq ans de révolution, de voir une femme maure épouser un descendant d'esclave noir, par exemple, ou une fille d'un groupe considéré comme noble (arabe ou descendant du Prophète) épouser un roturier ou, pire, un forgeron. Tant que le mariage, c'est-à-dire la circulation des femmes entre les familles, connotera potentiellement une hiérarchie, ce type d'unions restera – sauf exception – très difficile à réaliser.

Depuis qu'ont été mises en place les commissions d'identification des votants par l'ONU, le secret sur les appartenances a été levé. De fait, sur les documents qui ont servi de base à ce processus d'identification (le recensement espagnol de 1974), les gens apparaissent par « tribus » et familles, et c'est donc bien dans cet ordre, et publiquement, par des appels radio, qu'ils ont été conviés à se présenter devant les commissions. Voilà donc maintenant cinq ans que des appels radiophoniques quotidiens informent les habitants des camps de la grille des appartenances dans laquelle ils sont tous historiquement inscrits. Ce phénomène de reconnaissance de l'identité rela-

tive de chacun et de l'existence des groupes a été accentué par l'ouverture des camps de réfugiés à partir de 1991 et la reprise du contact avec les parents ou amis restés dans les pays voisins. Les stratégies individuelles et collectives se sont de fait reconstruites dans la logique de la grille d'origine des appartenances, même si au plan du droit, la citoyenneté restait – et reste – l'idéal commun. Avoir tous les mêmes droits ne signifie pas être tous « les mêmes » comme les premiers révolutionnaires l'avaient rêvé. D'ailleurs, aucune démocratie au monde n'a jamais poussé si loin la conception de l'égalité sociale ou même de la « fraternité ».

Aussi voit-on apparaître depuis quelques années un discours « réparateur » qui tend à dire que cet effacement du passé tribal et donc de l'identité de chacun avait peut-être été une erreur, ou un excès, mais en même temps un mal rendu nécessaire par les impératifs du combat. Et il est vrai qu'au moment où les Sahraouis faisaient preuve dans la guerre d'une cohésion sans faille, d'autres combattants sahariens, comme les Tchadiens du Frolina², par exemple, ou plus tard les Touaregs, ne parvenaient pas à dépasser leurs différends structurels et à s'organiser de manière forte. À l'intérieur des camps de réfugiés sahraouis, cette cohésion se retrouve dans le monde des femmes et dans celui des enfants (en particulier dans les internats). De la même façon, ceux qui étudient ou travaillent à l'étranger nouent entre eux des relations immédiates renforcées par l'expérience commune. Cette cohésion n'est pas seulement due à la lutte contre le « tribalisme », elle résulte pour une grande part du souci que les Sahraouis ont toujours eu de leur image, de cet idéal de perfection, de dignité et presque d'autosuffisance que la RASD a également cultivé, et de l'importance qui a été accordée à la propagation de cet esprit et de cette image à travers l'éducation et la formation non seulement des enfants, mais de tout le monde.

² L'information me vient des militants français qui ont soutenu les deux causes et qui m'ont rapporté que dans les débuts de la guerre du Sahara, les militants du Frolina étaient très admiratifs de l'organisation sahraouie parce qu'ils n'arrivaient pas de leur côté à dépasser les cliques tribaux : le chef de guérilla n'était suivi que par ses co-tribules, et la coordination était très difficile.

Les Sahraouis ont en effet développé une conception active de l'exil qui suscite l'étonnement de tous ceux qui ont visité les camps. Dès les premières années, tous les individus, quels que soient leur âge ou leur sexe, se sont trouvés investis d'un rôle social, d'une place dans la société et d'un travail à accomplir. Pour les hommes, la question était vite résolue puisque l'armée sahraouie avait besoin de tous les bras valides. Néanmoins il fallut déléguer certains aux affaires politiques et également à l'enseignement. En cette occasion, la répartition traditionnelle des tâches dans la société nomade a été bousculée... mais jusqu'à un certain point seulement puisqu'il s'est avéré très difficile d'imposer aux étudiants issus des groupes guerriers d'accepter d'enseigner aux enfants tandis que les fils des marabouts, des forgerons et même des esclaves s'en allaient batailler. Pourtant, les compétences professionnelles des premiers exilés étaient trop précieuses pour pouvoir être négligées, aussi quelques jeunes lettrés et la plupart des artisans – les femmes plus encore que les hommes – ont-ils été invités à mettre leurs connaissances au service de la communauté. C'est donc, à l'origine, pour répondre aux premiers besoins d'une population démunie de tout que des processus de reproduction, au niveau des savoir-faire, ont été mis en place, du moins au niveau des adultes. Or ces savoir-faire étaient, dans la société précoloniale, associés à des statuts. Il a donc été très difficile, pour le Front Polisario, de contrarier les mécanismes de reproduction traditionnels, comme par exemple former une jeune fille de noble origine à l'art du cuir, ce qui aurait été vécu par sa famille comme un déclassement. Difficile également d'intervenir dans le sens contraire pour empêcher les fils des forgerons d'abandonner l'apprentissage des savoirs familiaux pour essayer d'acquérir par les armes l'antique prestige du guerrier. La résistance des familles étant parfois impossible à briser, il a fallu, dans tous les cas, composer, négocier. Si l'ouverture apportée aux individus par l'instauration de la démocratie a permis d'accélérer les processus de mobilité sociale, celle-ci est donc restée très orientée par l'ancien système de valeur.

Les jeunes enfants, au contraire, ont bénéficié sans limites des effets de la « révolution » et tous, sans distinction de sexe et d'origine sociale, ont été scolarisés dans la mesure des fonds disponibles puis envoyés à l'étranger. Cet effort de scolarisation des enfants sahraouis, limité dans les camps par le manque de fonds et de personnel qualifié mais développé à l'extérieur, est un des plus intéressants

à étudier puisqu'il a donné lieu à une véritable réflexion sur les valeurs sociales qu'il paraissait essentiel de promouvoir pour faire de ces enfants d'aujourd'hui les citoyens sahraouis de demain. Depuis quelques années, cette réflexion initiale semble quelque peu s'essouffler, d'autant que malgré quelques tentatives qui ont échoué faute des ressources nécessaires, les camps de réfugiés n'ont jamais pu organiser l'enseignement au-delà du primaire. Tous les enfants, garçons et filles, sont depuis les débuts de l'exil envoyés faire leurs études secondaires et supérieures dans les pays « amis » (Algérie, Cuba, Libye, Espagne et quelques pays européens).

Si les premiers révolutionnaires sahraouis, dirigeants du Front et fondateurs de la RASD, sont à l'origine de cette conception active de l'exil, ce sont les citoyens des camps eux-mêmes, et en particulier les femmes puisque la plupart des hommes étaient et sont encore mobilisés, qui ont mis en œuvre tous les programmes.

Un séjour prolongé parmi elles m'a permis de comprendre à quoi correspondait dans la vie quotidienne, le schéma d'organisation des activités. Chaque individu, pour bénéficier de l'aide alimentaire distribuée au niveau des quartiers, doit non seulement être recensé comme habitant du camp mais être en charge d'un travail régulier auquel peuvent être ajoutées des tâches occasionnelles et généralement collectives dites « campagnes ». Pour ce faire, tous les adultes en âge de travailler sont répartis dans des comités populaires de base (Éducation, Santé, Production, Justice, Distribution alimentaire) qu'un système de représentations relie au ministère de tutelle correspondant. La répartition des tâches change d'une année sur l'autre de manière à ce que chacun(e) ait la possibilité de se former à toutes les fonctions (à l'exception de certains personnels spécialisés comme les infirmières ou les maîtresses d'école). À ce travail régulier est adjoint un rôle politique limité à la transmission des directives et à la surveillance de leur application à travers des « cellules » politiques chargées de répercuter au sommet les réactions et les discussions développées à la base. Il semble que pendant les années de guerre et surtout lors de périodes de tensions internes – qui ont abouti à la révolte des habitants des camps à la fin des années 1980 –, cette organisation ait été quelque peu déviée de son objectif initial qui était de proposer à chacun un lieu d'expression/discussion politique. Pendant un moment, les cellules poli-

tiques de la base sont devenues, en l'absence de police locale, un outil d'autosurveillance répressif, chacun étant encouragé à signaler aux membres locaux des dites cellules les agissements répréhensibles de ses voisins, à dénoncer en quelque sorte celles et ceux qui écoutaient la radio marocaine ou qui manifestaient trop peu d'entrain pour l'activité collective, etc.

Depuis le cessez-le-feu, ces pratiques ont disparu, même si l'effet d'enfermement tend à maintenir les tendances spontanées à la surveillance mutuelle. En même temps, le développement des institutions et l'élaboration d'une constitution et d'une législation ont permis à l'appareil d'État de décharger les citoyens d'un ensemble de tâches et de services qu'il ne pouvait pas assurer auparavant. Enfin, l'ouverture des camps, l'introduction de l'argent qui a favorisé le développement de petits commerces dans les quartiers et même l'instauration de quelques marchés, alimentés par la circulation des hommes et des marchandises entre l'Algérie et la Mauritanie, modifient quelque peu l'esprit de partage des réfugiés. Des stratégies individuelles ou familiales se développent en marge de la vie collective et l'on observe un relâchement général de l'activisme militant. La distribution alimentaire est toujours soumise à la condition de l'attribution d'une tâche, mais là encore la baisse de l'assiduité au travail et surtout la diminution de l'enthousiasme collectif reflètent le contexte de découragement de l'ensemble des Sahraouis qui désespèrent de voir aboutir le plan de paix dans les règles du droit. Le report incessant du référendum et la perspective toujours repoussée du retour conduisent la génération qui a fait la révolution à un certain scepticisme tandis que les jeunes, nés dans les camps et formés dans les pays « amis », développent pour leur part de nouvelles manières de regarder l'avenir, plus individualistes et plus désabusés.

Au moment où l'identification du peuple sahraoui est terminée, mais où l'ONU semble vouloir accepter, sous la pression de la France et des États-Unis, les demandes de recours présentées abusivement par les Marocains, ou même envisager une « troisième voie » qui remettrait en question l'organisation du référendum pourtant inscrit comme un droit inaliénable dans la charte des Nations unies, la guerre à nouveau menace d'embraser la région du Sahara occidental. Il est probable que si les combats reprennent, tous les jeunes Sahraouis sortis

des camps depuis le cessez-le feu, soit pour travailler dans d'autres pays, soit pour y étudier, rejoindront sans hésiter les rangs des combattants, et qu'à nouveau les femmes et les jeunes filles trouveront en elles l'énergie de reprendre en main une organisation que la paix et la mise à mal des espérances légitimes ont quelque peu dégradée. Il est cependant à souhaiter – même si la situation actuelle ne porte guère à l'optimisme – que le droit sera respecté, que le référendum aura lieu, et que les réfugiés pourront enfin rentrer chez eux mettre à profit cette expérience unique dans l'histoire d'un peuple.

Chronologie

XV^e-XIX^e siècle : Échanges sur les côtes du Sahara occidental avec les navigateurs espagnols, portugais, français et anglais.

1884-85 : Conférence de Berlin : partage de l'Afrique par les grandes puissances.

27 juin 1900 : Convention franco-espagnole qui fixe le tracé des frontières entre le Sahara occidental et la Mauritanie.

3 octobre 1904 : Convention franco-espagnole qui fixe le tracé des frontières septentrionales du Sahara occidental.

1934 : Fin de la conquête française de la Mauritanie et de la conquête espagnole du Sahara occidental.

1956 : Indépendance du Maroc.

1957 : Opération Ecouvillon : action conjointe des armées espagnole, française et marocaine pour écraser la tentative de libération du Sahara occidental et de la Mauritanie par les éléments extrémistes de l'Armée de libération marocaine alliés aux insoumis du Sahara occidental et de la Mauritanie septentrionale.

1958 : Cession par l'Espagne au Maroc de la zone de Tarfaya. Ifni et le Sahara occidental acquièrent le statut de provinces espagnoles.

1960 : Indépendance de la Mauritanie.

1961 : Six délégués Sahraouis siègent au Cortes en tant que députés. Un conseil ou *cabildo* de quatorze membres désignés par trois collèges électoraux siège au niveau de la province tandis qu'un système de représentation est organisé dans les régions et les localités. Une politique de peuplement est développée, un début de scolarisation est instauré et les forces militaires et de police sont accrues.

1962 : Indépendance de l'Algérie. Découverte des gisements de phosphate.

1963 : Création de l'OUA.

1964 : Résolution de l'OUA sur le principe d'intangibilité des frontières coloniales.

1965 : Première résolution de l'ONU en faveur de la décolonisation d'Ifni et du Sahara espagnol.

1966 : Résolution de l'ONU sur l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. La résolution est reprise par l'OUA.

1967 : Seconde résolution de l'ONU identique à la précédente. Création de l'assemblée sahraouie (*jemaa*), constituée de 42 membres (maires, chefs de « tribu », de « fraction » ou de « sous-fraction »). Le pouvoir de la *jemaa* est uniquement délibératif et consultatif. Bassiri crée le Mouvement de libération du Sahara.

1968 : Résolution de l'ONU identique aux précédentes.

1969 : L'Espagne cède au Maroc le territoire d'Ifni sans y avoir organisé de consultation des populations. L'OUA demande l'application des résolutions mais l'ONU entérine les faits.

Septembre 1969 : Le Maroc reconnaît la Mauritanie.

1970 : Résolution de l'ONU identique aux précédentes. L'OUA réclame l'application des résolutions. Manifestations à El-Ayoum, arrestation/disparition de Bassiri. Début de l'exploitation des phosphates de Bou Craa.

1971 : Résolution de l'ONU identique aux précédentes. Création au Maroc d'un Mouvement révolutionnaire des Hommes bleus.

1972 : Résolution de l'ONU réaffirmant le droit à l'autodétermination des Sahraouis et à l'indépendance du Sahara occidental. L'OUA réclame que soit appliqué le droit à l'autodétermination des Sahraouis et exprime sa solidarité à la population du Sahara. Le Maroc, qui préside l'OUA cette année-là, vote la résolution mais affirme qu'il n'acceptera jamais l'indépendance du Sahara occidental.

1973 : L'ONU restreint ses déclarations au droit à l'autodétermination des populations. Scission du Mouvement révolutionnaire des Hommes bleus dont une partie se rallie aux thèses marocaines.

20 février 1973 : Proposition espagnole d'une indépendance par étape.

10 mai 1973 : Création du Front Polisario issu d'éléments du Mouvement de Libération du Sahara de Bassiri réfugiés en Mauritanie et d'un groupe d'étudiants constitué à Rabat autour d'El-Quali ould Mustafa Sayed.

20 mai 1973 : Proclamation par le Polisario de la révolution et du début de la lutte armée. Publication d'un premier manifeste.

Juin 1973 : Début de la répression policière espagnole.

Août 1974 : Madrid annonce à l'ONU l'organisation d'un référendum dans les 12 mois et recense 74 000 électeurs. Le Maroc demande une consultation de la Cour de Justice de La Haye.

25-31 août 1974 : Deuxième Congrès du Front Polisario : manifeste politique d'orientation socialiste prônant le rôle de la femme, la recherche d'une unité nationale authentique et la réflexion sur les valeurs traditionnelles que traduit un Programme d'Action Nationale.

Septembre 1974 : Tentatives espagnoles pour susciter un Parti d'Union nationale Sahraouie, favorable à la décolonisation par étapes, avec les chefs de « tribu ». Echec.

Décembre 1974 : L'ONU demande à l'Espagne d'ajourner l'organisation du référendum et d'attendre l'avis consultatif de la Cour de La Haye sur le statut du Sahara occidental avant la colonisation.

Janvier 1975 : Madrid ajourne le référendum d'autodétermination.

Février 1975 : Le Maroc crée le Front pour la Libération et l'Unité qui attaque les garnisons espagnoles au nord de la Seguiet el-Hamra.

Mai 1975 : Le secrétaire du Parti d'Union nationale Sahraoui constitué par l'Espagne fait allégeance au sultan après s'être emparé de la caisse du parti.

21 septembre 1975 : Franco annonce que « l'État espagnol réitère et garantit solennellement que la population du Sahara décidera librement de son avenir ».

12 octobre 1975 : Troisième Congrès du Front Polisario. Proclamation de l'Unité Nationale, de la fin des « tribus » et de la naissance du peuple sahraoui.

16 octobre 1975 : Publication du rapport de la Cour de Justice qui déboute le Maroc de ses prétentions sur le Sahara occidental et réaffirme le droit des Sahraouis au référendum. Le roi du Maroc mobilise 350 000 civils pour organiser une grande marche sur El-Ayoum (la « marche verte »).

17 octobre 1975 : Le général Franco est victime d'une crise cardiaque.

6 novembre 1975 : La marche verte marocaine franchit la frontière. Le Conseil de Sécurité condamne mais n'intervient pas.

14 novembre 1975 : Accords tripartites de Madrid pendant l'agonie de Franco. L'Espagne cède le Sahara occidental au Maroc et à la Mauritanie. D'après le rapport présenté au Congrès américain en 1995 par Frank Ruddy, ancien ambassadeur et vice-président de la commission d'identification en poste à la Minurso, l'Espagne aurait agi sous la pression de la France et des États-Unis. Alger dénonce le fait accompli.

27 novembre 1975 : Couronnement du roi Juan Carlos à Madrid.

Décembre 1975 : Les troupes espagnoles commencent à évacuer le Sahara occidental, cédant la place, dans les villes, aux armées marocaine et mauritanienne.

Janvier 1976 : Fuite des populations civiles vers Tindouf. Bombardements marocains des réfugiés regroupés à Guelta Zemmour, Tifariti et Oum Dreiga. 40 000 réfugiés arrivent à Tindouf.

1er février 1976 : Giscard d'Estaing approuve les accords de Madrid.

26 février 1976 : Retrait de l'Espagne du territoire.

27 février 1976 : Proclamation de la RASD.

6 mars 1976 : Reconnaissance de la RASD par l'Algérie. Rupture des relations diplomatiques algéro-marocaines.

9 juin 1976 : Attaque de Nouakchott par les combattants sahraouis, mort d'El-Ouali, secrétaire général du Front Polisario.

1977 : Série de combats menés par les Sahraouis sur les installations minières de la Mauritanie et du Sahara occidental. Guerre d'usure. Intervention des avions militaires « jaguars » français en Mauritanie.

10 juillet 1978 : Renversement de Mokhtar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie. Cessez-le-feu entre les Sahraouis et la Mauritanie. Renforcement de la guerre avec le Maroc.

20 février 1979 : Reconnaissance par la France du droit d'autodétermination des Sahraouis.

1980 : Guerre avec le Maroc qui subit d'importants revers. L'ONU intervient pour demander au Maroc de négocier avec le front Polisario. Construction du premier mur de défense marocain autour de la zone minière de Bou Craa.

Février 1982 : La RASD est admise à l'OUA.

Avril 1983 : Échec des négociations sahraouie-marocaines.

1984 : Le Maroc se retire de l'OUA car la RASD y siège désormais en tant que 51^{ème} membre.

1985 : Poursuite de la guerre d'usure des Sahraouis contre les Marocains qui continuent la construction de leurs murs défensifs.

7-10 décembre 1985 : Sixième Congrès du front Polisario.

Avril 1987 : Achèvement du sixième mur de défense marocain englobant les 7/8 du territoire sahraoui. L'ONU envoie une mission étudier sur place les conditions d'organisation d'un référendum.

1988 : Rétablissement des relations diplomatiques entre Alger et Rabat. Le Maroc accepte le plan de paix proposé par l'ONU. Le front Polisario déclare un cessez-le-feu unilatéral.

1989 : Une délégation sahraouie est reçue par Hassan II, la négociation bloque. Reprise des attaques sahraouies.

1990 : Nouveau cessez-le-feu des Sahraouis. Négociations séparées du Maroc et du Polisario à Genève avec des représentants de l'ONU et de l'OUA qui ont conçu conjointement le plan de règlement du conflit.

Septembre 1991 : Cessez-le-feu bilatéral. Installation de la Minurso (Mission des Nations unies pour le Référendum au Sahara occidental) de part et d'autre du mur de défense marocain. Mise en œuvre du plan de paix. Référendum programmé pour le 26 janvier 1992.

Octobre 1991 : Transfert massif de populations marocaines vers le Sahara occidental et demande par les Marocains de la révision des critères d'identification des votants. Le Maroc demande l'ajout d'une liste de 120 000 votants.

Janvier 1992 : Début d'une série de reports de la date du référendum. Un rapport d'enquête présenté au Sénat américain met en cause le manque de soutien du secrétaire général de l'ONU à la Minurso.

Février 1992 : Boutros Ghali, nouveau secrétaire général de l'ONU, demande un délai de trois mois pour reconsidérer le plan de paix.

Avril 1992 : Reprise des transferts de populations du Maroc vers le Sahara occidental.

Janvier 1993 : Le Maroc signe des accords de partenariat avec la CEE et l'Espagne.

Février 1993 : La France vend 20 avions Mirage 2000 au Maroc.

1993 : Le Paris-Dakar traverse le Sahara occidental. Importante activité diplomatique.

1994 : Frank Ruddy est chargé par l'ONU de mener à son terme le référendum.

Février 1994 : Le Parlement européen condamne les violations des droits de l'Homme au Maroc et au Sahara occidental et demande l'application du plan de

paix. Le Maroc annonce l'enregistrement de tous les descendants des Sahraouis dans tout le Maroc et tous ses consulats. Le Maroc interdit l'accès de ses bureaux d'El-Ayoum aux observateurs de la Minurso. Boutros Ghali propose d'organiser le référendum sans le front Polisario. Refus des États-Unis.

Mai 1994 : Ouverture de bureaux de recensement du peuple Sahraoui à Zouérate et Nouadhibou.

Juin 1994 : Une centaine d'autobus transportent plusieurs vagues de civils marocains au Sahara occidental.

Janvier 1995 : Rapport de Frank Ruddy accusant les manœuvres marocaines. Mise en place des commissions d'identification.

Mars 1995 : Le New York Time confirme les dires de Frank Ruddy. Le Maroc bloque le processus d'identification.

1996 : Koffi Annan, nouveau secrétaire général des Nations unies, relance le processus de paix.

Septembre 1997 : Signature des Accords de Houston entre le Maroc et le Polisario. L'ONU prolonge la Minurso et relance le travail d'identification. Le référendum est prévu pour le 7 décembre 1998.

Décembre 1997 : Fin de la campagne d'identification à l'exception des « tribus contestées » soit 102 000 personnes résidant au Maroc. Après négociation, la commission accepte d'examiner 65 000 candidatures. La presse marocaine accuse la Minurso d'être « à la solde du Polisario ».

7 décembre 1998 : Nouveau report de la date du référendum.

1999 : Traitement de la question des recours.

Mai 1999 : Un accord passé entre les partis stipule que le droit d'appel est reconnu aux requérants susceptibles d'apporter des éléments nouveaux à leur dossier.

Décembre 1999 : Fin du travail de la commission de recensement : sur 242 000 demandants, 198 000 se sont présentés au cours des cinq années de travail de la commission, et 86 000 sont admis à participer au vote. Sur les 65 000 candidats présentés par le Maroc et contestés par les Sahraouis, 2 130 sont acceptés.

Janvier 2000 : Le Maroc essaye d'imposer la révision de tous les dossiers déboutés entre 1994 et 1999. L'ONU reste hésitante. On parle d'un report des élections à 2002 voire 2003. Les Sahraouis menacent, s'il en était ainsi, de reprendre les hostilités.

Bibliographie

- ABDHOUM (F.)ould, 1998 –
L'émergence de la fonction publique dans l'État sahraoui. Le cas de l'éducation nationale. Mémoire de Mastère, Lausanne, IDHEAP.
- BARBIER (M.), 1982 –
Le conflit du Sahara occidental. L'Harmattan, Paris.
- BERRAMDANE (A.), 1992 –
Le Sahara occidental, enjeu maghrébin. Karthala, Paris.
- BONTEMPS (Cl.), 1984 –
La guerre du Sahara occidental. PUF, Paris.
- BRENNEISEN (C.M.), 1998 –
Les ressources exploitables du Sahara occidental.
L'Ouest Saharien
vol. 1 : 25-40. L'Harmattan, Paris.
- CARATINI (S.), 1989a –
Les Rgaybat (1610-1934) : Des chameliers à la conquête d'un territoire. Tome 1. L'Harmattan, Paris.
- CARATINI (S.), 1989b –
Les Rgaybat (1610-1934 : Territoire et Société. Tome 2. L'Harmattan, Paris.
- CARATINI (S.), 1995 –
Du modèle aux pratiques : ambivalence de la filiation et de l'alliance chez les Rgaybat de l'Ouest-saharien. *L'Homme*, 133 : 33-50.
- CARATINI (S.), 1996 –
Le rôle social de la femme au Sahara occidental.
La Pensée, 308 : 115-124.
- CARATINI (S.), 1998 –
L'institution de la famille à l'épreuve de l'exil dans les camps de réfugiés Sahraouis.
Insaniyat, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, 4 janvier-avril 1998 (vol. II, 1) : 79-88.
- CARATINI (S.), 2000 –
Le système de parenté sahraoui. L'impact de la révolution. *L'Homme*, 154-155/2000 : 431-456.
- CARO BAROJA (J.), 1990 –
Estudios saharianos. Jucar, Madrid (rééd.).
- Déclaration de l'ambassadeur M. Frank Ruddy devant la sous-commission des départements du Commerce et de la Justice du Congrès américain, janvier 1995, *in Sahara info 92.* Paris, 1995.
- FROBERVILLE (M.) de, 1996 –
Sahara occidental, la confiance perdue. L'Harmattan, Paris.
- HODGES (T.), 1987 –
Sahara occidental, Origine et enjeux d'une guerre du désert (trad. 1983). L'Harmattan, Paris.
- « Human Rights Watch : letter of Kenneth Roth Executive Director, to H. Exc. Ambassador Madeleine Albright, Permanent Mission of the United States to the UN ». New York, September 19, 1995.
- KAISER (A.), 1992 –
Sahraouis états d'exil. Syros, Alternative, Strasbourg.
- MISKE (A.B.), 1978 –
Front Polisario, l'âme d'un peuple. Paris, éditions Rupture.
- PAZZANITA (A.), 1996 –
Western Sahara, world bibliographical Series, vol. 190. Oxford, England, Santa Barbara, California, Denver, Colorado, Clio Press.

Perrigaux (C.), 1990 –
*Femmes sahraouies, femmes
du désert*. L'Harmattan, Paris.

« The Western Sahara : The
Referendum Process in Danger ». *Sénat américain*, Washington, janvier
1992.

« Western Sahara,
keeping it secret – The United
Nations Operation in the Western
Sahara », vol. 7, n° 7, *Human Rights*

Watch/Middle East. New-York,
October 1995.

ZEIN (S.), 1987 –
*Les chemins sahraouis
de l'espérance*. L'Harmattan,
Paris.

ZOUBIR (Y.H.), 1988 –
*International Relations
of the Western Sahara Conflict*.
L'Ouest Saharien vol. 1. :
127-140. L'Harmattan, Paris.

Camps de réfugiés et environnement au Kenya

Enjeux et contradictions

Luc Cambrézy
Géographe

La décennie passée a vu naître de nouvelles inquiétudes. Parmi celles-ci – d'ailleurs en étroite relation avec les espoirs ou les illusions issues de la fin de la Guerre froide – se trouvent en bonne place la « mondialisation » et « l'environnement ». Leur « nouveauté » est, bien entendu, discutable ou dans tous les cas, très relative. Déjà, les aventures conquérantes des grandes puissances coloniales constituaient à l'évidence l'ébauche d'un projet « mondialisant ». Quant à l'environnement, au moins depuis l'époque des grands encyclopédistes, des générations de naturalistes, de géographes, puis d'écologues, avaient progressivement donné corps et sens à cette catégorie en construction. Depuis les années 1990, les risques de dégradation environnementale de la planète dans son ensemble sont devenus des thèmes qui se sont d'autant plus facilement banalisés que dans le même temps s'accélérait la mondialisation des économies et des relations entre les États.

Dans les lignes qui suivent, la question environnementale sera abordée au Kenya, dans le contexte très particulier des camps de réfugiés. On verra que, même dans ce cadre, la mondialisation n'est jamais bien loin. Car nous vivons aujourd'hui avec l'hypothèse que tout ce qui touche au cadre de vie oblige à une approche globale – et donc mondiale – de l'environnement et des sociétés qui peuplent la planète. À cet égard, la conférence mondiale sur l'environnement qui s'est tenue à Rio en 1992 a beaucoup contribué à faire passer l'idée de « système » auprès du plus grand nombre. Ainsi, l'altéra-

tion de la couche d'ozone – dont les pays industrialisés sont tenus pour responsables – semble avoir des répercussions planétaires en termes climatiques. De même, les problèmes démographiques qu'affrontent les pays du Sud – sujet d'une autre conférence, au Caire cette fois – « pourraient » constituer une autre menace pour la croissance harmonieuse des pays industrialisés. En somme, « l'effet papillon » mis à la portée de tous.

Copenhague, Istanbul, Pékin..., on pourrait allonger la liste de ces conférences, décliner les objectifs de ces rencontres. La cohérence de celles-ci se situait justement dans l'hypothèse de ces liens entre les problèmes environnementaux, démographiques, sociaux... Fait significatif, elles avaient toutes pour point commun d'avoir été organisées par les Nations unies et, par là même, de faire passer l'idée et l'ambition d'un monde géographiquement fini et par conséquent, par nécessité, supposé rendu solidaire. C'est en ce sens que « l'angoisse environnementale » est bien sous-tendue par l'idéologie de la mondialisation.

Même s'il est vrai que ces conférences ont été souvent qualifiées de façon peu louangeuse, penser qu'elles furent inutiles serait aller un peu vite en besogne. Utiles, elles le furent sans doute. Mais pour qui, pour quoi ? Au cours de la présente contribution, la chronique de la question environnementale dans les camps de réfugiés du Kenya est l'occasion de s'interroger sur le sens de cette singulière évolution où l'on voit l'environnement devenir une catégorie à part entière – en même temps qu'un marché – de la mondialisation.

1 Environnement, déforestation et ravitaillement en bois dans les camps de réfugiés de Dadaab

Les questions environnementales ont pris ces dernières années une importance croissante dans le domaine de l'aide humanitaire et notamment dans celui de l'assistance aux réfugiés. Cette attention grandissante se manifeste de plusieurs manières. C'est d'abord l'apparition vers 1994-1995, d'une unité « environnement » au sein du HCR finançant des séminaires, des guides environnementaux et un nombre croissant d'études sur l'impact de l'arrivée des réfugiés dans les régions d'accueil. La prise en compte de cette nouvelle préoccupation répondait à l'évidence aux conclusions de la Conférence de Rio. Avec le postulat suivant : toute activité, quelle qu'elle soit et où qu'elle soit, a des répercussions en matière d'environnement ; toute modification de l'environnement local a des conséquences au niveau de l'environnement global.

Dans le cas du Kenya, tout commence par l'arrivée des réfugiés à Dadaab vers la fin de l'année 1991. La guerre civile et la famine en Somalie poussaient alors des centaines de milliers de réfugiés vers la frontière la plus proche du Kenya ou de l'Éthiopie. Au Kenya, c'est à proximité du village de Dadaab, qu'a été ouvert le premier camp d'Ifo (figure 1). Organisé suivant un plan géométrique très précis, l'ensemble de la surface destinée à ce camp (d'une capacité d'environ 40 000 réfugiés) ainsi que les proches alentours furent défrichés au bulldozer.

Il semble que le HCR se soit ensuite rapidement rendu compte des conséquences de cet aménagement expéditif qui, pour les réfugiés, ne faisait qu'aggraver leurs conditions de vie : davantage de poussière et une absence totale d'ombrage dans une région où la température moyenne approche quarante degrés. Dans les deux camps ouverts ensuite en 1992 (Dagahaley et Hagadera), bien qu'ils soient également organisés suivant un système de blocs géométriques, les grands arbres furent protégés partout où cela ne contrecarrait pas le

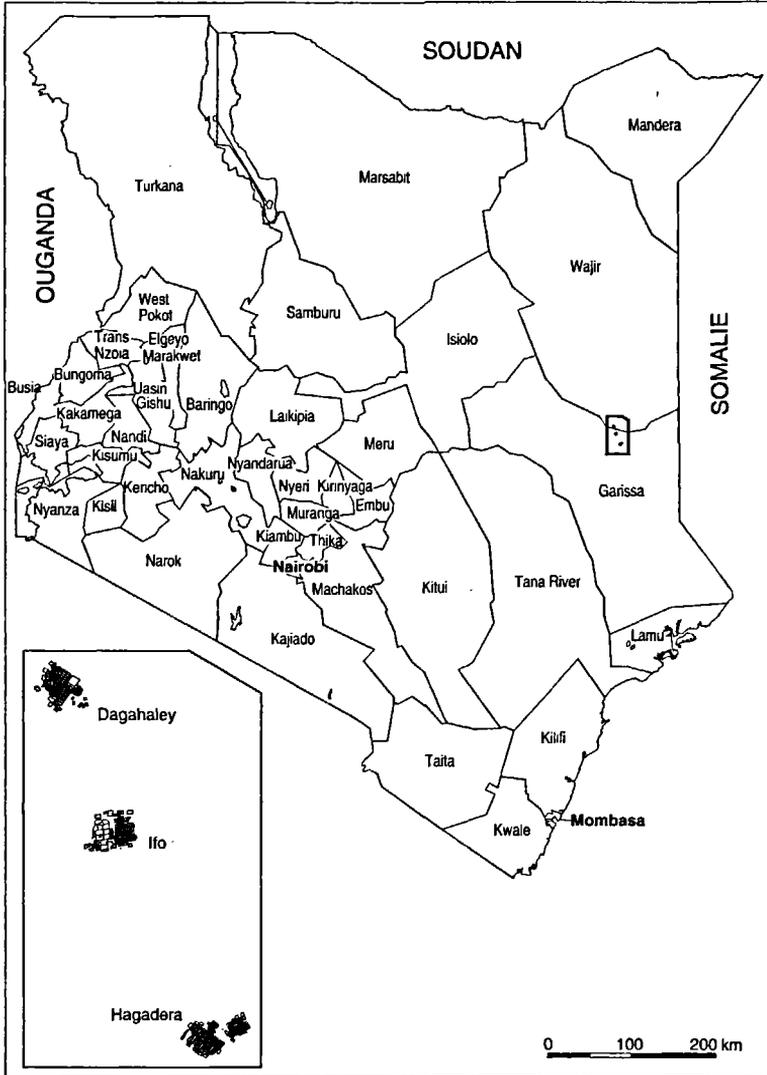


Figure 1
Les camps de réfugiés de Dadaab.

tracé des chemins d'accès¹. Ces défrichements n'avaient cependant pas que des aspects négatifs. Ils répondaient au souci de limiter la propagation des incendies et permettaient – pensait-on sans doute – de tenir les bandes armées et les bandits à une distance respectable des camps. Dès 1995, alors que les trois camps de Dadaab étaient durablement installés dans la routine de l'assistance humanitaire, la coopération allemande (GTZ), partenaire sous-traitant du HCR, mit en place un ambitieux programme environnemental. Prévention, réhabilitation et éducation sont les maîtres mots de ce programme.

En 1997, un accord de coopération entre le HCR et l'Orstom autorise les premières recherches formelles sur l'évaluation précise de la déforestation. En termes de dégradation, fin 1995 début 1996, nos premiers séjours dans les camps de Dadaab avaient conduit à un constat mitigé. L'observation sur le terrain amenait à confirmer les conclusions du seul travail rigoureux effectué jusqu'alors (Ogweni et Ochieng, 1996) : une déforestation totale autour du camp d'Ifo dans un rayon de trois à cinq kilomètres et une sérieuse absence d'ombrage dans le camp lui-même. À Dagahaley et Hagadera, la situation semblait moins préoccupante puisque, les grands arbres d'ombrage avaient été préservés et que, l'aire de déforestation autour des camps était plus réduite et plus sélective.

Cependant, du fait de l'insécurité, les difficultés d'accès au terrain ne permettaient pas une vision exhaustive de la situation – et encore moins une estimation chiffrée des surfaces dégradées – puisque la méthode retenue par les auteurs de cette étude consistait à suivre quelques transects en notant de façon assez peu précise les limites de cette déforestation. Du fait des contraintes inhérentes à la méthode des transects, il restait donc à réaliser une cartographie des états de surface avec, eu égard aux conditions d'accès au terrain, un passage obligé par l'image satellite et la photographie aérienne (Cambrézy, 1999 ; Souris, 1999).

Pourtant, avant même que les conditions de cette étude soient réunies, nous avons acquis la conviction que l'importance de cette

¹ Au total, les trois camps de Dadaab (Ifo, Dagahaley et Hagadera) abritent plus de 100 000 réfugiés depuis 1992.

dégradation devait être relativisée. Aussi importante qu'elle fut dans le proche périmètre des camps de Dadaab, il fallait rapporter ces défrichements à l'ensemble de l'écosystème concerné. Or les camps sont situés dans une zone immense et très peu peuplée couverte d'une brousse relativement dense et cela, sur les milliers de kilomètres carrés de la province du Nord-est du Kenya. De ce fait, il semblait évident que nous étions loin de la catastrophe écologique que pouvait évoquer la vision au sol, autour du camp d'Ifo, vers lequel étaient systématiquement envoyés les visiteurs. Dans tous les cas, que cette présentation alarmiste de la réalité fut délibérée ou non, nous avions le sentiment que le lien était loin d'être établi entre les dégradations localement causées par les réfugiés et l'inquiétude relative à la protection de la planète qui justifiait que le HCR élargisse le champ de ses activités. En tout état de cause, l'importance de la dégradation environnementale restait à confirmer par des études dignes de foi.

Quant au ravitaillement en bois de chauffe, la période 1991-98 fut marquée par plusieurs évolutions. De 1991 à la fin de l'année 1998, l'approvisionnement en bois reste une affaire individuelle qui concerne chaque famille de réfugiés en fonction de ses besoins. Traditionnellement, cette activité est réservée aux femmes et à leurs filles. Tous les deux ou trois jours, celles-ci partent donc en brousse afin de collecter le bois nécessaire à la cuisson des aliments. Dans un contexte de très grande insécurité, ce système évolua progressivement du fait des distances de plus en plus grandes à parcourir et donc du fait de l'augmentation du temps consacré à la collecte du bois. En effet, la récurrence des viols, les attaques sur les chemins et les pistes d'accès aux camps, comme les rackets répétés auxquels étaient soumises les populations, plaçait le HCR dans une situation difficile dans la mesure où la protection des réfugiés est son premier mandat.

Le constat de l'importance des distances que les réfugiés devaient parcourir pour trouver du bois s'appuyait sur les propres analyses du HCR mais surtout sur l'observation de l'activité croissante des marchés du bois dans les camps. Ce dynamisme de l'économie du bois de chauffe était associé à une participation grandissante des hommes à la collecte. En effet, si les femmes continuèrent d'aller en brousse afin de collecter le bois selon les pratiques traditionnelles,

les hommes se livrèrent à leur tour à cette activité contribuant ainsi à l'approvisionnement des marchés ; mais d'une manière bien différente, soit par l'utilisation d'une brouette en bois de fabrication artisanale soit par l'emploi de charrettes tractées par des ânes².

Il reste que ces évolutions semblaient justifier les plaintes des autorités kenyanes. L'apparition d'un marché du bois très dynamique, la participation des hommes à la collecte ne pouvaient être interprétées que comme une confirmation de l'importance des distances à parcourir et, conséquence « logique » de cette évolution, une aggravation de la déforestation.

C'est sur cette base que le HCR, assisté de ses partenaires opérationnels – principalement des ONG –, engagea une action multiforme en matière de protection et de réhabilitation de l'environnement. Cette action fut conduite avec comme seule justification scientifique l'étude, citée précédemment. En fait, tout se passe comme si la cause était entendue ; l'hypothèse d'une dégradation massive du milieu était devenue une certitude au nom du postulat selon lequel toute présence de réfugiés serait supposée s'accompagner de graves perturbations.

Pour toutes ces raisons, la question du bois de chauffe – et donc de sa collecte – devenait un problème prioritaire. Afin de redresser l'image négative laissée par l'occurrence des viols, les mesures adoptées par le HCR furent alors citées à de nombreuses reprises en exemple par les divers organes d'information de l'agence.

Le souci d'une action environnementale visible et forte a rapidement débouché sur diverses initiatives, notamment en matière de reboisement, de prévention des défrichements, d'assistance auprès des victimes des violences et d'éducation environnementale. Sur ce dernier point, directement assumé par le HCR, l'idée de sensibiliser les réfugiés à l'importance de l'environnement et à la nécessité de sa préservation procédait très largement d'une perception négative.

² Il est regrettable que pendant toute cette période aucun suivi n'ait été réalisé sur l'évolution et le dynamisme de ces marchés, sur l'activité croissante des propriétaires de charrettes à âne et sur les aires et distances de collecte.

L'hypothèse implicite de ce programme consistait à considérer le réfugié beaucoup plus comme un prédateur que comme une victime. Autrement dit, aussi louables que soient les intentions de ce programme éducatif, cela revenait à poser par avance l'ignorance et la responsabilité des réfugiés en matière d'environnement. Pourtant, sachant que ces derniers sont pour la plupart des pasteurs et des agriculteurs des régions proches de la frontière, on était en droit de s'interroger sur la démarche consistant à transformer une hypothèse en certitude avant même de l'avoir vérifiée. Fallait-il y voir la réponse à l'urgente nécessité de montrer que l'assistance humanitaire sait réagir à l'irritation du gouvernement ? On pouvait le penser.

Du côté de GTZ, l'activité était essentiellement concentrée sur un programme d'économie d'énergie et de reboisement dans et autour des camps. Ce programme combinait le reboisement à la distribution aux réfugiés de foyers, en terre ou en acier, destinés à réduire les consommations de bois de feu. Ces fours étaient délivrés en échange de jeunes plants d'arbres que les réfugiés se chargeaient de planter et d'entretenir. À l'actif de ce programme, on notera le développement d'une activité artisanale (pour la fabrication des fours) et une réelle amélioration du couvert végétal et de l'ombrage dans les camps. Après les précipitations exceptionnelles et les inondations liées au phénomène El Nino (novembre, décembre 1997), la rapide croissance de ces arbres plantés modifia sensiblement l'aspect de ces camps, notamment celui de Ifo. Celui-ci se présente aujourd'hui comme une oasis de verdure au milieu des sables dénudés de l'auréole de dégradation qui l'entoure. Pour ce qui concerne l'économie d'énergie réellement obtenue par la distribution des fourneaux, on peut en revanche se montrer plus réservé. Selon les études conduites par différentes ONG, cette économie serait de l'ordre de 10 à 20 %, mais dans la mesure où ce sont ces mêmes organisations qui soutiennent la promotion de ces fours, la tentation de donner une image positive de l'efficacité de leur action laisse planer quelques doutes sur la fiabilité de ces estimations. Mais après tout, aussi faibles que soient ces économies d'énergie, elles sont sans doute bonnes à prendre, notamment pour les femmes. Enfin, pour mener à bien ce programme de reboisement, chaque camp a été pourvu d'une pépinière destinée à répondre aux besoins en jeunes plants. Ce sont également ces pépinières qui alimentent les zones replantées autour des camps (green belt), seul programme directe-

ment orienté vers la réhabilitation des zones dégradées. La surface réhabilitée ou mise en défens s'étendait sur 163 hectares en 1998.

Le dernier programme qu'il convient de citer est celui de la protection des blocs par une haie d'épineux (*Comiphora*) censée se transformer à terme en haies vives. Ainsi plus de 200 kilomètres de haies ont été plantés pour la protection des habitants et des diverses installations (tableau 1). Au total, il faut préciser que si les « *green belt* » correspondent bien à une action de réhabilitation d'espaces dégradés, la création de haies est le résultat d'un prélèvement dans la brousse environnante sans l'assurance d'une réelle régénération ailleurs (par la croissance des haies vives).

Camp	Nombre de parcelles protégées ou plantées (<i>green belt</i>)	Surface (hectares)	Longueur (kilomètres)
Dagahaley	15	48	70
Ifo	15	58	65
Hagadera	21	57	74
Total	51	163	209

Tableau 1
Actions de réhabilitation et de protection.

En 1997, le bilan des actions environnementales ne semblait plus répondre aux attentes et critiques de tous ceux qui faisaient des réfugiés les responsables d'une crise environnementale de grande ampleur. Ce bilan, par sa logique même, semblait irréfutable. Sans même chercher à simplifier ou à caricaturer, il pouvait s'exprimer de la manière suivante : plus le temps passe plus la déforestation autour des camps est importante. Plus la déforestation est avancée autour des camps, plus les distances à parcourir par les réfugiés pour se procurer du bois sont importantes. Plus la distance à parcourir est importante plus la sécurité et la protection des réfugiés est difficile à assurer.

Avec un tel bilan, il va de soi que le HCR ne pouvait faire autrement que de rechercher une solution témoignant tout à la fois de son volontarisme et du souci de son image. C'est ainsi que fut envisagée la mise en œuvre d'un programme planifié de collecte et de distribution du bois de chauffe. Par le choix raisonné des zones de collecte et par la prudence des prélèvements, celui-ci était censé assurer la protection d'un environnement supposé menacé tout en diminuant les risques encourus par les femmes. Il ne restait plus alors qu'à obtenir les financements.

C'est dans ce contexte que se situe, fin 1997, la visite tout à fait opportune d'une mission de quelques membres du Sénat américain. Comme toujours, ce type d'événement est mis à profit pour sensibiliser les bailleurs de fonds potentiels. Le financement des camps de réfugiés est en effet un problème d'autant plus préoccupant pour le HCR que, dans le cas présent, le conflit somalien est devenu avec le temps un « non événement » qui n'attire plus les médias et ne risque guère, par conséquent, de stimuler la générosité des donateurs. Cette visite fut particulièrement bienvenue puisque les sénateurs, émus autant par le drame de ces femmes sans cesse menacées que par la dégradation de la végétation autour des camps, débloquaient un financement de plusieurs millions de dollars pour financer le programme envisagé. À partir de 1998, débuta alors une vaste opération d'achat de bois auprès d'une soixantaine de commerçants locaux (Owen, 1998). Avec leurs camions, ceux-ci avaient la charge d'approvisionner les centres de stockage et de distribution mis en place dans chacun des trois camps³. Au même titre que les distributions alimentaires, les quantités de bois données aux réfugiés étaient fonction de la taille de la famille, mais dépendaient également des disponibilités financières du HCR.

³ Ce programme a connu depuis lors bien des avatars dont nous n'avons qu'une connaissance partielle. En substance, il semble que le financement américain a été interrompu. Mais, face au mécontentement des commerçants locaux (relayé par les autorités kenyanes), le HCR se voit maintenant contraint de financer cette opération sur ses fonds propres. ↪

Le bilan de la déforestation, témoin des contradictions de l'action environnementale

Le premier bilan de l'étendue de la dégradation du couvert végétal a été effectué dans le cadre d'une convention de recherche entre le IICR et l'IRD (ex Orstom). Dans le contexte d'insécurité qui prévaut dans cette région, la seule méthode opératoire était celle d'une approche cartographique. Celle-ci se base sur le traitement et la comparaison de plusieurs images aériennes et satellites prises à différentes époques (1979, 1990, 1995 et 1998) et des relevés de terrain destinés à confirmer, préciser ou corriger la cartographie issue de la photo-interprétation⁴. Sans entrer dans les détails de cette étude, on se contentera ici d'en extraire les principales conclusions (Beaudou, Cambrézy, 1999).

La localisation et l'évolution des auréoles de dégradation, la progression dans le temps et dans l'espace de ces défrichements du centre vers la périphérie donnent effectivement raison à l'hypothèse d'un besoin constant et jamais satisfait en bois (tableau 2). Il n'y

³ suite La poursuite de cette action ne couvre cependant pas – loin s'en faut – la totalité des besoins en bois de chauffe. À la suite de l'étude conduite par l'IRD, un ingénieur forestier s'est vu confier la responsabilité de quantifier de façon précise les stocks de bois disponibles et de proposer un plan de collecte.

⁴ Cette méthode, pourtant classique, est extrêmement frustrante et n'est, par conséquent, qu'un pis aller. L'exercice consistant à interpréter a posteriori des photographies ou des images aériennes prises plusieurs années auparavant introduit un biais considérable dans la mesure où il est le plus souvent impossible de connaître de façon précise les conditions phyto-écologiques des jours et des semaines qui ont précédé la prise de vue. Or, on sait que la qualité de la photo-interprétation – surtout lorsqu'il s'agit d'images satellites – tient pour beaucoup à la connaissance du terrain *au moment* où la prise de vue aérienne a été réalisée. Le passage du phénomène El Nino a, de ce point de vue, été très instructive puisqu'elle a transformé pendant quelques semaines cette région habituellement aride en une vaste étendue verdoyante.

avait donc qu'un pas à faire pour en attribuer la responsabilité aux besoins en bois de feu des réfugiés. Pourtant cette hypothèse ne résistait guère à une analyse plus approfondie.

Camp	Surface camp (ha)	Surface auréole dégradée en 1995 (ha)	Surface totale auréole en 1995 (ha)	Surface auréole dégradée en 1998 (ha)	Surface totale dégradée en 1998 (ha)
Ifo	431	977	1 408	3 025	3 456
Dagahaley	359	1 116	1 475	1 183	1 542
Hagadera	457	438	895	650	1 107
Total	1 247	2 531	3 778	4 858	6 105

■ Tableau 2
Evolution des surfaces dégradées.

Le problème consistait à mettre en rapport le nombre de réfugiés depuis l'ouverture de ces camps (100 000 réfugiés environ depuis sept ans) et la consommation moyenne de bois (1 kg par jour et par réfugié) au regard de la superficie des auréoles de dégradation autour des camps ; ou, autre méthode, au regard la production théorique de bois dans ces types de milieux (tableau 3).

Malgré les incertitudes d'une approche rétrospective – il aurait fallu, pour l'éviter, pouvoir conduire les mêmes observations de terrain en 1979 et en 1990 – la similitude des résultats, en utilisant l'une ou l'autre approche, donne une large crédibilité aux conclusions suivantes.

Sans entrer dans les détails de cette étude, toutes les méthodes de calcul adoptées aboutissaient au même résultat. *La déforestation est très inférieure à ce qu'elle aurait dû être si les surfaces dégradées correspondaient effectivement aux besoins des réfugiés en bois de feu pour la période considérée.*

Dans l'hypothèse la plus basse, avec un volume brut de 1,4 t /ha, 182 142 hectares auraient dû être coupés pour pourvoir aux besoins des réfugiés. Dans l'hypothèse la plus favorable (18,9 t/ha), la

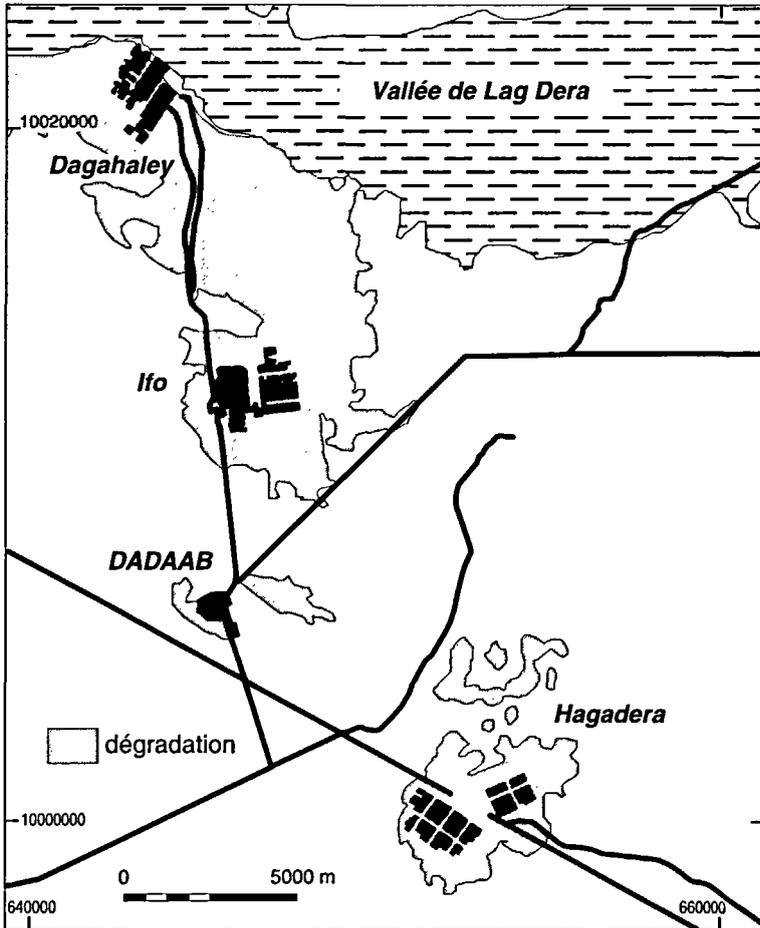
Formations végétales	Volume brut m ³ /ha	Précipitations (mm)
Savanes arbustives (sols sableux)	1,4 à 6,3	445 à 575
Savanes arbustives (limons)	4,5 à 10,1	500 à 700
Savanes arbustives (sols lourds)	2,7 à 8,7	450 à 575
Fourrés tigrés	14,7	450
Savanes arbustives du domaine sud soudanien	15,4 à 18,9	980

Sources : Aménagement des forêts naturelles des zones tropicales sèches :
FAO-CIRAD, 1996.

■ Tableau 3
Production végétale dans différentes formations
de forêts sèches tropicales.

superficie nécessaire serait « seulement » de 13 492 hectares. Dans tous les cas, si le problème du bois de chauffe se posait réellement comme il avait été posé, la superficie qui aurait dû être défrichée aurait été de deux à 30 fois supérieure aux surfaces effectivement dégradées (voir tableau 2). Ainsi, quelles que soient la fiabilité des estimations des besoins en bois de chauffe, de la production primaire ou même des surfaces considérées comme dégradées, force est de constater que la dégradation du couvert végétal est très loin d'atteindre l'importance qu'elle devrait avoir si les réfugiés avaient été ces prédateurs que l'opinion générale se plaisait à faire d'eux (figure 2).

L'importance somme toute réduite des aires dégradées conduisait à reconsidérer la question du bois de feu qui jusqu'alors n'avait été envisagée qu'en termes de dégradation inéluctable du couvert végétal. En effet, l'hypothèse d'une déforestation croissante liée au ravitaillement en bois contenait implicitement une autre hypothèse, celle de la coupe de bois vert par les femmes. Or on sait, et toutes les sociétés traditionnelles le savent, qu'il faut une quantité bien supérieure de bois vert que de bois mort pour obtenir – au prix d'un temps consacré à l'entretien du feu également plus élevé – une quantité équivalente d'énergie. Par ailleurs, la technique du portage de bois sur le dos ne permet d'apporter qu'une quantité limitée au



Sources : A. Beaudou, L. Cambrézy. Refugee camps and deforestation in Dadaab. UNHCR-IRD, 1999.

■ Figure 2
Déforestation autour des camps de Dadaab.

foyer. Celui-ci doit donc répondre à un besoin immédiat interdisant le stockage dans l'attente que le bois vert devienne sec. Enfin, à supposer que les réfugiés souhaitent réellement stocker du bois, cette pratique serait aussitôt contrecarrée par le manque d'espace (dans les blocs les plus densément peuplés) et – du fait de la très

grande promiscuité – par les risques de vol que ce bois stocké ne manquerait pas d'encourager.

Pour des raisons de temps, d'efficacité, de simplicité d'entretien du foyer, il est en fait évident que les réfugiés recherchent avant tout du bois mort et que c'est la disparition de ce bois mort à proximité des camps qui allonge les distances de collecte et conduit maintenant les hommes à prendre une part de plus en plus active à cette activité. Les femmes ne partent pas dans la brousse pour ramener 15 à 20 kilos de bois vert qui brûlera mal et dont la moitié servira en fait à sécher l'autre moitié. Le bon sens et la simple observation aurait d'ailleurs dû suffire depuis longtemps à s'en rendre compte.

Cette remarque pose en revanche aux chercheurs des questions sur la capacité d'un écosystème donné à produire « naturellement » du bois mort. On s'est aperçu à cette occasion que les événements, les conditions et les durées qui aboutissent à l'existence du bois mort dans tout écosystème arboré demeurent mal connus. On pense bien sûr au vieillissement des arbres, aux crises climatiques (sécheresse, inondations) aux termites et aux maladies ; on pense aussi aux effets de la faune sauvage et notamment aux herbivores ; par extension on se doute qu'en milieu pastoral notamment, les chèvres et les dromadaires participent – mais dans quelle mesure ? – à la production de bois mort. Et du même coup on se dit que la frontière entre production naturelle et production humaine de bois mort risque d'être bien difficile à cerner. Enfin, à supposer qu'on ait pu répondre à toutes ces questions, dans la perspective d'une collecte systématique du bois mort disponible au sol, il resterait encore à résoudre le problème essentiel du temps nécessaire au renouvellement du stock de bois mort « naturellement » produit. Sur toutes ces questions, faute d'avoir considéré le bois mort comme une ressource en soi – et non pas seulement exclusivement comme le produit de la coupe et donc, de l'action humaine – les forestiers sont encore bien embarrassés pour y répondre.

Il est visible et vérifiable que, malgré l'aridité de la région de Dadaab, la densité du bush associée aux très faibles densités de population ont laissé un riche héritage sous la forme d'un stock considérable de bois mort disponible au pied des arbres et des arbustes. Le climat n'est d'ailleurs pas étranger à cela puisque l'aridité diminue d'autant la décomposition du matériel végétal tombé

au sol. Il est donc probable que cet héritage est bien celui de plusieurs décennies. En ce sens, s'il est certain que le simple ramassage de ce bois mort presque « fossilisé » ne constitue pas une grave menace pour l'environnement, il est non moins certain que toute surface « nettoyée » de son bois mort n'est pas prête de renouveler son stock avant longtemps. C'est évidemment la raison des distances toujours plus importantes parcourues par les réfugiés. C'est aussi la cause de l'implication croissante des hommes dans cette activité. C'est enfin la justification d'un marché de plus en plus actif qui ne pouvait qu'irriter la population locale comme les autorités gouvernementales.

Au total, la raison principale de ces auréoles de déforestation autour des camps de réfugiés est à rechercher ailleurs. Même s'il ne s'agit que d'une hypothèse que l'absence de « mémoire des camps » n'a pas permis de vérifier, une seule explication paraît envisageable. Ce sont moins les besoins en bois de feu qui en seraient à l'origine que les besoins en « bois d'œuvre » répondant aux multiples nécessités d'un camp de réfugiés de cette nature (constructions, clôtures, etc.). Depuis la mise en place des camps, à l'origine d'une dégradation importante du couvert végétal, jusqu'à l'entretien de l'habitat (termites) ou son renouvellement (mobilité des réfugiés), tout concourt au maintien d'une demande soutenue et à peu près constante en perches de bois de toutes tailles. Dès lors, il apparaît que le premier facteur explicatif de cette dégradation est le camp lui-même. En soi fortement consommateur d'espace, la formule du camp de réfugiés – dès lors que celui-ci tend à se pérenniser – implique une très forte demande en bois d'œuvre afin de répondre aux multiples besoins qu'implique l'ouverture d'un camp puis sa transformation progressive en structure pérenne (reconstruction ou amélioration de l'habitat des réfugiés, écoles, dispensaires, centres de distribution, mosquées, clôtures, locaux administratifs...).

▮ Les leçons à tirer

Ce constat, mis en perspective avec les actions environnementales, illustre le fossé qui sépare si souvent le monde des réfugiés de celui qui les assiste. Alors que l'appareil humanitaire – convaincu de la menace que représentent les réfugiés pour l'environnement – s'emploie à « éduquer » ces derniers et à tenter péniblement de réparer, par le reboisement, ce qu'il avait contribué à détruire, les réfugiés, eux, continuent comme avant et vont à l'essentiel, c'est-à-dire là où se trouve le bois mort. À l'instar de la population locale – dont elle partage d'ailleurs la même culture – la population réfugiée témoigne de sa connaissance intime du milieu par le choix des zones à explorer pour le ramassage du bois. Dans l'apparente monotonie des paysages, à la couleur des sols et en fonction de la présence de telle ou telle espèce végétale, elle sait identifier les « espaces à bois mort ». Les réfugiés somaliens de la région de Dadaab ne sont donc pas ces prédateurs bornés qu'il faudrait éduquer.

Dans la mesure où l'attention des réfugiés se porte essentiellement sur le bois mort, l'impact de la consommation de bois de feu sur l'environnement est en fait très limité – tout au moins tant que les disponibilités en bois mort d'origine naturelle sont abondantes. De ce fait, les causes de la déforestation effectivement observées autour des camps de réfugiés semblent d'abord imputables à la mise en place des infrastructures (voies d'accès), aux constructions (aussi bien les bâtiments d'infrastructure que les abris des réfugiés), et enfin aux prélèvements effectués pour la mise en place des haies vives. Ainsi, alors qu'on avait posé comme hypothèse de départ que les réfugiés étaient les principaux responsables de cette déforestation, on s'aperçoit que ce sont en fait les besoins nécessaires à leur protection qui expliquent l'essentiel de la déforestation. De ce fait la question qu'il convient de poser est double. Elle concerne d'abord la nature de l'aide. Si véritablement l'environnement est une priorité, ne faut-il pas investir plus au départ en matériaux de construction et de protection qui ne seraient pas prélevés sur le milieu ? La seconde question – plus fondamentale – concerne la forme de l'aide. L'accueil des réfugiés dans de grands camps, coûteux en termes de dégradations végétales pour les besoins de son infrastructure, n'est-

il pas le premier choix à revoir et à questionner ? Dans cette perspective, la politique des pays hôtes à l'égard des réfugiés est clairement interpellée. C'est en effet la volonté d'endiguement et de contrôle des réfugiés qui aboutit au choix retenu par l'État de maintenir les réfugiés dans des camps. Ce sont donc moins les réfugiés que les options choisies pour les assister qui sont à l'origine des dégradations environnementales (Van Damme, 1995)

Au passage, cette « chronique » de la question environnementale montre à l'évidence l'erreur des hypothèses – faute de diagnostic – sur lesquelles le HCR a pourtant fondé son action. Après avoir entretenu à grands frais et pendant des années des actions environnementales aux résultats limités, force est de constater que l'exigence d'un diagnostic rigoureux importait moins que la nécessité de l'action immédiate. Dans la mesure où l'urgence de cette action était censée répondre aux critiques du gouvernement kenyan – critiques nourries par un puissant réseau de journalistes, d'ONG « environnementales », de chercheurs et d'universitaires – c'est en définitive la finalité réelle de ces grandes manœuvres autour de la protection du milieu qui est interrogée.

La mise en œuvre d'un programme de collecte et de distribution planifiées du bois de chauffe répond à l'évidence à une préoccupation du gouvernement. Dès lors qu'elle permet aux populations locales (ou à certaines d'entre elles) d'être les premières bénéficiaires d'un marché du bois passé pour partie sous contrôle kenyan, elle a d'ailleurs toutes les apparences de la légitimité. Toujours dans cette perspective, on pourrait d'ailleurs dire que peu importe que ce programme soit fondé sur une erreur de diagnostic, si celui-ci est synonyme de retombées économiques et financières avantageuses pour les différentes sphères d'intérêts locales et nationales. Cette analyse, qui semble être celle du gouvernement kenyan, soulève pourtant des questions tout à fait essentielles. Elles concernent aussi bien la pertinence de ce nouveau programme de prise en charge de la distribution du bois, que, plus largement, une certaine perversion de l'assistance humanitaire.

En premier lieu, la pratique de la collecte et de la distribution organisée et planifiée du bois n'est pas sans dangers et peut, à terme, s'avérer plus dangereuse que le mal que l'on prétendait soigner. D'où l'importance du diagnostic. Dès lors qu'elle est soumise pour son

financement aux bailleurs de fonds, la cessation ou la réduction des crédits place aussitôt le HCR devant une source de conflits supplémentaire avec la population locale et les autorités gouvernementales. Elle place en outre le HCR en position d'otage par rapport aux fournisseurs évidemment tentés d'augmenter régulièrement les prix du bois sous les prétextes les plus divers. Enfin, dans une logique de rentabilité maximale, elle encourage les fournisseurs à ne pas s'en tenir à la seule collecte de bois mort et à pratiquer la coupe de bois vert, son séchage et son stockage avant livraison⁵. En matière de protection du couvert végétal, il y a donc de bonnes raisons de penser qu'une évolution vers un système marchand et formel de ce secteur a toutes les chances d'aboutir au contraire de l'objectif recherché.

D'un autre côté, on ne saurait trop se réjouir de voir la protection de l'environnement devenir un sujet d'inquiétude pour un nombre croissant de gouvernements du Nord comme du Sud. Mais il reste à confirmer qu'il s'agit là d'une évolution qui va au-delà du discours de circonstance. Or, dans le cas des populations réfugiées, au Kenya aujourd'hui comme hier dans l'ex-Zaïre ou en Tanzanie, la dénonciation des dégradations – réelles ou fictives – en même temps qu'elle impose au HCR de tenter d'y remédier, permet aux pays hôtes d'éviter l'embarrassante question des modalités de cet accueil. Quand, dans le même temps, la dégradation de l'environnement se transforme en un prétexte à la menace d'expulsion des réfugiés, c'est tout le droit international et les devoirs des États en matière d'assistance humanitaire qui se trouvent remis en cause. Or, c'est au moment où le HCR s'implique et investit des budgets importants dans la problématique environnementale que cette question devient un nouveau motif permettant aux gouvernements de mettre sous conditions l'accueil des réfugiés. Peut-il réellement s'agir là d'une coïncidence quand le « chantage à l'environnement » s'appuie sur une présentation alarmiste et mal comprise des dégradations

⁵ C'est l'observation faite dans la région du camp de Kakuma au Nord-Ouest du Kenya. La coupe et le séchage de bois vert par les Turkana est déjà une réalité. Cette activité est le résultat de l'interdiction faite aux réfugiés de sortir du camp pour s'approvisionner en bois.

causées par les réfugiés ? Il est, bien entendu, difficile d'y croire et cela montre à quel point les différents acteurs ont acquis une conscience aiguë des intérêts en jeu (Basset, 2000).

En passant de l'appel à l'aide auprès du HCR (pour prendre en charge l'assistance aux réfugiés) à une renégociation sous conditions de cet accueil en fonction des seuls intérêts de l'État et de la population locale, c'est bien à une inversion des rôles et à une perversion du devoir humanitaire auxquelles nous assistons. En ce sens, les individus et les organisations qui, par leur expérience et leurs compétences ont leur mot à dire en matière d'environnement, ont une responsabilité particulière. Même dans la perspective de quelques contrats alléchants d'expertises ou de réhabilitation, ils ne peuvent se faire les instruments intéressés d'une cause environnementaliste qui n'en a que le nom. Dans la mouvance des nombreux groupes de pression, thuriféraires de la cause environnementale, la vigilance s'impose plus que jamais. Et plus il se confirme que l'environnement devient une marchandise qui répond aux lois de l'offre et de la demande, plus il faudra apprendre à se méfier des discours produits et de l'idéologie qu'elle véhicule. Or à cet égard, force est de constater l'existence d'un puissant mouvement d'idées par tout un ensemble de média, de journalistes, d'ONG et de scientifiques qui distillent un « message » très fortement connoté sur le plan idéologique.

Il se développe en effet une véritable théorie de la catastrophe écologique. Dans un commode amalgame, la déforestation, le surpeuplement, les guerres civiles sont autant d'arguments pour une présentation alarmiste des dégradations environnementales et de la diminution de la biodiversité. Partout dans le monde, combien d'articles de presse, combien d'émissions et de documentaires de télévision pour convaincre l'opinion publique de la gravité de la situation ? Soupçonner l'existence d'un véritable « lobby » à l'origine de cette avalanche médiatique serait peut-être exagéré. Mais on ne peut négliger le fait que si l'environnement est devenu un thème à la mode, il constitue du même coup un marché qui, en même temps qu'il aiguise de nombreux appétits, diffuse une singulière vision de l'environnement. Les défrichements, le brûlis, sont systématiquement présentés comme autant de témoignages d'une nature qui disparaît sous nos yeux. Derrière cela, c'est bien sûr la pression démographique, voire le surpeuplement, qui sont pointés du doigt

en omettant bien sûr de rappeler combien nos propres campagnes sont depuis longtemps largement artificialisées. C'est donc bien là le message de cette idéologie de l'environnement essentiellement orientée vers la protection et la conservation. Car si le raisonnement était poussé jusqu'au bout, il conduirait à la conclusion que l'homme étant le principal prédateur de la Nature, la solution passe par son élimination ; ou tout au moins, sa mise en réserve. L'idée est d'ailleurs « intéressante ». Après avoir mis la nature en défens – ce qui est la fonction des parcs nationaux et des réserves de faune et de flore – faut-il inverser le processus et parquer les sociétés humaines pour « laisser vivre la nature » ? On répondra sans doute que ce processus est déjà en marche puisque, d'une certaine manière, les villes se chargent d'enfermer les populations sur des espaces réduits. Environnement et malthusianisme..., nous voici de nouveau face à la mondialisation. Sans pour autant nier l'impact inquiétant de l'action anthropique sur la plupart des écosystèmes terrestres et sans minimiser, de ce fait, le rôle crucial de l'observation scientifique comme d'une législation internationale préventive, on admettra qu'il y a matière à débat.

Bibliographie

- Anonyme, 1996 –
Aménagement des forêts naturelles des zones tropicales sèches.
FAO-Cirad.
- BASSETT (T.), BI ZUELI (K.), 2000 –
Environmental discourses and the Ivorian savanna. *Annals of the association of American geographers*, 90 (1) : 67-95.
- BEAUDOU (A.), CAMBRÉZY (L.), 1999 –
Refugee camps and environment. Landscape and deforestation in Dadaab region (Kenya), UNHCR-IRD (reprog.), 69 p.
- CAMBRÉZY (L.), 1999 –
« Pour une géographie des populations réfugiées », in Lassailly-Jacob (V.), Marchal (J.-Y.), Quesnel (A.) (éd) : *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte* : 431-449. Paris, IRD.
- DOMENACH (H.), PICOUET (M.), 2000 –
Population et environnement.
Que Sais-je ? n° 3556.
- OGWENO (D.C.),
OCHIENG (E.A.), 1996 –
Extent and trends in vegetation degradation around Ifo, Dagahaley, and Hagadera refugee camps and recommendations for their rehabilitation. Rapport GTZ, Nairobi.
- OWEN (M.), 1998 –
Energy management and environmental rehabilitation project. Baseline data collection and project planning. Rapport GTZ, Nairobi.
- SOURIS (M.), 1999 –
Aerial videography : principles and implementation. UNHCR-IRD (reprog.), 54 p.
- VAN DAMME (W.), 1995 –
Do refugees belong in camps ? Experiences from Goma and Guinea. *The Lancet*, 346 : 360-362.

Politiques d'intervention auprès des réfugiés guatémaltèques au Mexique

De l'organisation pour le retour
à l'intégration nationale

Edith Kauffer
Politologue

À la fin des années 1990, le Mexique était l'ultime État d'accueil de l'un des groupes de réfugiés issu du conflit centraméricain¹. En 1998, le HCR recensait au Mexique 46 000 réfugiés qui résidaient dans trois États (figure 1) : le Campeche et le Quintana Roo où ils étaient regroupés en sites agricoles, ces deux États étant situés dans la région appelée péninsule du Yucatán, et le Chiapas où se trouvait la plus grande partie de cette population (figure 2).

Au Mexique, les réfugiés se trouvent dans une situation tout à fait exceptionnelle aussi bien dans un contexte régional qu'international. En effet, à l'échelle de l'Amérique centrale, ce pays est le dernier État à héberger encore à la fin des années 1990 des réfugiés en grand nombre sur son territoire. Les autres États centraméricains, affectés par les guerres civiles qui ont déstabilisé cette région, ont trouvé une solution au problème posé par la présence des réfugiés :

¹ Sont inclus sous cette appellation, les conflits internes qui touchent le Guatemala et le Salvador, secoués par des mouvements de guérilla et le Nicaragua sandiniste où triomphe la révolution en 1979, caractérisée par l'apparition d'un mouvement armé contre-révolutionnaire. ↗



Figure 1
Localisation des zones de réception des réfugiés au Mexique.

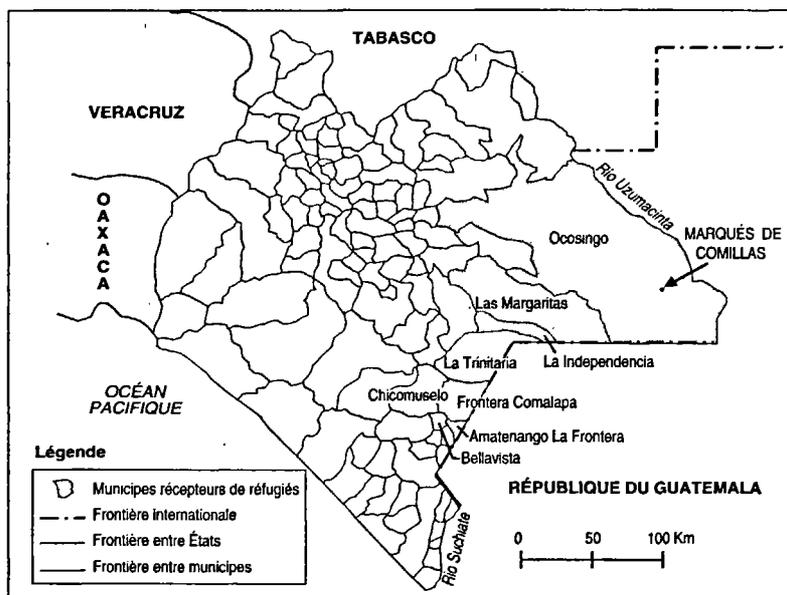


Figure 2
État du Chiapas, localisation des sites de réfugiés.

le Honduras les a renvoyés chez eux, Belize les a insérés dans des installations rurales et le Costa Rica leur a proposé de régulariser leur situation. À l'échelle internationale, le Mexique différerait de nombreux États récepteurs de réfugiés car il n'était pas signataire de la Convention de Genève de 1951 et de ce fait ne disposait pas d'un véritable statut de réfugié dans sa législation². Cette lacune n'exclut cependant pas une longue tradition d'asile politique qui renvoie davantage au concept latino-américain de *asilado*³. Au cours des années 1980, la seule référence explicite au statut de réfugié au Mexique est attestée par la signature de la Déclaration de Carthagène de 1984⁴, qui propose une définition plus large que la Convention de Genève mais qui est dénuée de tout caractère obligatoire⁵. Ce n'est qu'en 1990 que le Mexique modifia la « loi générale de population »⁶ dans le but d'y inclure le cas des réfugiés. Cependant, le décret d'application qui définit les modalités de mise

¹ suite L'emploi du terme de conflit centraméricain permet de souligner les similitudes entre les conflits internes et leur utilisation par les grandes puissances immergées dans le conflit Est-Ouest comme source de déstabilisation des voisins centraméricains. Par exemple, bien que non touché par un conflit interne, le Honduras alimente la dynamique conflictuelle dans l'isthme à travers l'installation de bases militaires contre-insurrectionnelles patronnées par les États-Unis d'Amérique.

² Cette affirmation demeure valable pour le XX^{ème} siècle uniquement car le Mexique a signé la Convention au début de l'année 2000, signature assortie d'un certain nombre de réserves.

³ Littéralement « asilé » ou bénéficiaire du droit d'asile. L'asile est reçu soit dans les légations diplomatiques et s'appelle alors asile diplomatique, soit il est octroyé aux frontières du pays récepteur et porte le nom d'asile territorial.

⁴ La Déclaration de Carthagène clôt un séminaire organisé sur le thème des réfugiés et orienté vers la recherche d'une réponse régionale face aux phénomènes spécifiques de l'Amérique latine dans ce domaine, incluant la participation d'autorités politiques, d'institutions nationales et internationales et de spécialistes en la matière.

⁵ En effet, il s'agit d'une déclaration et non pas d'un texte juridique contraignant.

⁶ La « loi générale de population » est le texte de loi qui régit les droits et les obligations des étrangers en territoire mexicain, quelle que soit leur situation migratoire (touristes, résidents, immigrés, réfugiés, bénéficiaires de l'asile politique).

en œuvre de cette réforme n'a été publié qu'en 1992 et l'octroi du document migratoire correspondant au nouveau statut n'est encore nullement effectif.

Les réfugiés guatémaltèques installés en territoire mexicain n'ont donc jamais été juridiquement reconnus comme tels puisqu'ils ne bénéficiaient pas d'un statut dans la juridiction mexicaine. Malgré la réforme de la loi de 1992, ils n'arrivèrent pas à obtenir le document migratoire qui leur conférerait un statut légal. Au mois d'août 1996, à la suite de l'annonce d'une nouvelle politique donnant la possibilité aux réfugiés de demeurer définitivement au Mexique, les autorités procédèrent à la distribution de deux nouveaux documents migratoires : l'un, le formulaire migratoire⁷ FM-2, donnait un statut d'immigrant aux Guatémaltèques qui désiraient rester définitivement au Mexique ; il était accompagné de la mention « assimilé », terme qui fut inséré dans le droit mexicain en 1996 à la suite de l'annonce de cette nouvelle politique. L'autre, le formulaire migratoire FM-3, était un document accordé à des non immigrants ou résidents temporaires « assimilés »⁸ c'est-à-dire des réfugiés indécis qui pensaient peut-être rentrer au Guatemala. Plus de 50 % de la population réfugiée installée dans les trois États du sud-est mexicain est constituée d'enfants nés au Mexique, qui possèdent juridiquement la double nationalité, – mexicaine et guatémaltèque –, en vertu du droit du sol et du droit du sang et qui devront opter pour l'une d'entre elles à leur majorité⁹. Dans ces conditions juridiques, il est inexact de qualifier du terme de « réfugiée » la population guatémaltèque qui a fui au Mexique. Cependant, les autorités mexicaines et les institutions internationales n'ont eu de cesse de la considérer comme telle et de la désigner par ce nom. Elles n'ont jamais tenté

⁷ Le document migratoire mexicain s'appelle formulaire migratoire (FM) et possède un numéro qui correspond au statut accordé à l'étranger vivant au Mexique.

⁸ Ces deux éléments font partie du processus de régularisation migratoire qui accompagne la politique publique d'intégration.

⁹ Le Mexique ne reconnaît pas la double nationalité sauf dans le cas des Mexicains qui adoptent la nationalité américaine, depuis une réforme datant de 1997.

de désigner par une appellation spécifique les différents groupes qui avaient fui la violence au Guatemala dans les années 1980 et qui s'étaient installés en territoire mexicain¹⁰.

La politique d'accueil des réfugiés guatémaltèques au Mexique a connu des évolutions extrêmement contradictoires qui découlent sans doute du mode de gestion politique qui prédomine au Mexique. Malgré ces revirements, le territoire mexicain a toujours représenté un havre de paix pour une population qui fuyait la violence et la répression. Cet article retrace les conditions de l'arrivée des réfugiés guatémaltèques au Mexique qui eut pour conséquence l'émergence d'une nouvelle organisation sociale, fondement d'une mobilisation politique orientée vers le retour au Guatemala. Parallèlement, cette expérience a conduit à la création de sites agricoles dans la péninsule du Yucatán, lesquels constituèrent la cible du programme pilote d'intégration à la fin des années 1990. Cette histoire, qui s'est caractérisée par des expériences diverses tant du côté du gouvernement d'accueil que de celui des réfugiés, s'est déroulée pendant les deux dernières décennies.

■ La fuite des Guatémaltèques vers le Mexique

Pour comprendre les raisons qui ont contraint des familles entières à fuir leurs terres pour aller se réfugier de l'autre côté de la frontière, il convient de rappeler quelques éléments de l'histoire du Guatemala depuis la Seconde Guerre mondiale.

¹⁰ Rappelons que ni la sociologie, ni les *Refugee Studies* ne sont parvenues à forger un concept de réfugié distinct de la définition juridique émanant des institutions internationales.

Les causes du conflit

La proportion des Indiens parmi la population guatémaltèque est une donnée fondamentale à signaler car de nombreux réfugiés appartiennent à un des groupes ethnolinguistiques de l'aire maya¹¹ : 90 % des réfugiés installés au Chiapas et environ 50 % de ceux du Campeche sont indiens. La proportion des Indiens parmi les réfugiés du Quintana Roo est supérieure à 50 %. Les non Indiens, appelés *ladinos*, forment un groupe composé de métis et de blancs. L'estimation de la population indienne au Guatemala fait partie d'un débat entaché d'intérêts et de considérations politiques. On ne peut déterminer avec exactitude le nombre des Indiens tant dans le pays d'origine que parmi les réfugiés car celui-ci dépend des critères d'identification pris en compte : en effet, certains recensements se fondent sur des critères objectifs c'est-à-dire des signes d'identification externes comme le port du costume traditionnel et la langue, alors que d'autres tiennent compte de critères plus subjectifs comme les déclarations d'appartenance des personnes interrogées. Cependant, aucune de ces deux procédures de recensement n'est vraiment fiable. En effet, le critère d'appartenance ne peut être que subjectif car il dépend de la perception sociale de ce groupe qui a une position subordonnée par rapport à l'élite économique et politique, blanche et métisse. S'affirmer Indien revient bien souvent à reconnaître qu'on appartient à un groupe subalterne. Quant aux critères objectifs, – port du costume traditionnel et usage d'une langue indienne –, ils ont tendance à simplifier la réalité sociale et à réduire une question complexe à des éléments visibles parfois discutables.

Sur le plan politique, le Guatemala du XX^e siècle est un État militarisé. Après le renversement du gouvernement réformiste du général Arbenz en 1954, le pays se transforma en un État « de sécurité nationale », caractérisé par l'omniprésence de l'armée. Cela signifiait que les militaires gouvernaient et subordonnaient la gestion

¹¹ Les Indiens sont regroupés en une vingtaine de groupes ethnolinguistiques au Guatemala.

publique à la sécurité nationale dans le but d'exercer un contrôle total sur la société. Dans le contexte de la victoire de la révolution à Cuba, de l'installation d'un gouvernement sandiniste au Nicaragua et face à l'absence de moyens d'expression et de représentation au Guatemala, le mouvement de guérilla des années 1960, qui avait été décimé grâce à l'aide des États-Unis, se réactiva au cours de la décennie suivante. Trois groupes distincts apparurent dans des zones spécifiques : l'Armée guatémaltèque des pauvres (EGP) dans les Hautes Terres, les Forces armées rebelles (FAR) à l'est du pays et l'Organisation révolutionnaire du peuple en armes (Orpa) vers la côte sud. La mobilisation de la guérilla atteignit un point culminant en 1981, et se caractérisa alors par une présence relativement étendue au Guatemala. En 1982, les trois fractions formaient l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (Urng), porte-parole de la guérilla au cours des années 1990 durant les négociations de paix avec le gouvernement guatémaltèque.

Face à la dictature militaire, les forces sociales se sont progressivement radicalisées. Par exemple, le Comité d'unité paysanne (CUC), organisation présente dans les zones rurales et dont les revendications étaient centrées autour de la lutte pour la terre, se radicalisa en 1981 et passa à la lutte armée¹². La logique de l'État anti-insurrectionnel fut de lutter contre l'ennemi externe, le communisme et son corollaire au plan interne, le subversif¹³. À la fin des années 1970, les militaires guatémaltèques suspectaient l'ensemble des organisations paysannes et populaires de participer à la guérilla car elles se trouvaient dans la zone d'influence de celle-ci. La campagne contre-insurrectionnelle renforça alors le cercle vicieux de la violence qui mena à la radicalisation de l'action politique des groupes organisés.

Parallèlement à ce phénomène, en réponse au problème du manque de terres et en l'absence d'une réforme agraire qui aurait permis une

¹² La Déclaration d'Iximché de 1981 constitue le moment clef de cette radicalisation.

¹³ Terme utilisé par les militaires pour désigner les personnes qui sont la cible privilégiée de la répression en raison de leurs activités politiques, sociales ou de leur appartenance à une organisation paysanne ou à un syndicat.

redistribution équitable, certains groupes de l'Église catholique guatémaltèque et la congrégation religieuse américaine des Maryknolls organisaient, au début des années 1960, la colonisation des terres vierges de la forêt dense. Celles-ci étaient situées dans les départements du Quiché et du Huehuetenango qui étaient frontaliers avec le Mexique et dont une portion de leur territoire était marquée par la présence de la guérilla. La colonisation se faisait par un regroupement en coopératives aux caractéristiques spécifiques : chacun des membres de la coopérative défrichait et cultivait son lopin de terre puis commercialisait les excédents de sa production. Quant à la vie communautaire, elle obéissait à un schéma d'organisation où la solidarité était renforcée par l'expérience de la communauté pionnière. Cinq petites coopératives formaient alors la coopérative de l'Ixcán Grande, peuplée de paysans indiens originaires essentiellement du Huehuetenango et du Quiché.

À l'est du Quiché, dans le département du Petén, naissait une autre forme de coopératisme promue directement par le gouvernement guatémaltèque. C'est en effet dans le Petén que sont apparues au début du siècle les premières expériences guatémaltèques de coopératives, caractérisées par de nombreux échecs dus aux difficiles conditions de vie dans la zone. Les colons provenaient des départements orientaux du Guatemala et étaient *ladinos*. Le processus de formation des coopératives s'ajoute à un phénomène plus large de transformation des communautés indiennes sur les plans social, économique, politique et religieux qui est apparu dès les années 1930 et 1940.

Considérées comme des foyers de l'insurrection, les zones rurales du Guatemala devinrent la cible de la politique contre-insurrectionnelle qui débuta à la fin des années 1970. La contre-insurrection passa du stade de la « répression sélective » à celui de la « répression massive ». Elle eut initialement pour cible les dirigeants des organisations populaires et paysannes, les syndicalistes et les universitaires et elle toucha à la fois le milieu urbain et rural. Elle se généralisa ensuite dans les campagnes, par une politique de la terre brûlée qui consistait à faire table rase à travers la réalisation de massacres collectifs et provoqua des fuites massives des populations. Elle toucha principalement les régions du Huehuetenango et du Quiché en ayant pour cibles privilégiées les coopératives de l'Ixcán.

Elle déboucha, enfin, sur la reconstruction militarisée de certaines zones rurales guatémaltèques qui furent repeuplées selon un schéma imposé par les militaires.

L'exode vers le Mexique

Les massacres provoquèrent des déplacements de population forcés, internes et internationaux. Les Guatémaltèques qui franchissaient la frontière furent appelés réfugiés par les institutions internationales et mexicaines¹⁴ tandis que ceux qui demeuraient au Guatemala étaient considérés comme des déplacés internes. On évalua le nombre de ces derniers à un million de personnes. Les réfugiés recensés en 1984 formaient un groupe de 45 000 personnes mais certaines ONG mexicaines présentaient des estimations allant jusqu'à 200 000 personnes. La contiguïté entre les municipes¹⁵ de départ et d'arrivée était le facteur déterminant de l'installation au Mexique dans l'État du Chiapas car les réfugiés pensaient retourner dès que possible sur leurs terres. C'est également la contiguïté qui expliquait la concentration de certains groupes indiens dans des zones de réception précises. La prédominance de certains groupes ethniques du Guatemala se reproduisit ainsi de l'autre côté de la frontière à l'échelle locale (figure 2).

Dès leur arrivée au Chiapas, les réfugiés déléguaient des membres de leur groupe afin de négocier avec les Mexicains un droit d'installation à l'intérieur des *ejidos*¹⁶ ou des propriétés privées de la zone. Lorsqu'ils accordaient aux réfugiés le droit de s'installer, les

¹⁴ Bien que cela paraisse contradictoire en raison de l'inexistence du statut de réfugié au Mexique, les réfugiés guatémaltèques ont toujours été appelés de cette manière.

¹⁵ Le municipe constitue la plus petite unité administrativo-politique du Guatemala. Il est formé par une ville ou gros village appelé chef-lieu de municipe (*cabecera municipal*) et par les hameaux et villages de la zone.

¹⁶ Propriété de la terre issue de la révolution mexicaine qui repose sur la tenure collective. Les personnes qui possèdent des droits dans les *ejidos* sont appelés *ejidatarios*. En effet, ceux-ci prêtent ou louent parfois leurs terres à des personnes qui viennent de l'extérieur.

Mexicains mettaient à leur disposition un lieu où construire une nouvelle communauté et, dans certains cas, des terres de culture en échange d'une main-d'œuvre gratuite lors des semailles et des moissons. Chaque groupe de réfugiés négociait son installation avec la population mexicaine en fonction des besoins et des intérêts mutuels et nommait ses délégués pour établir le contact. Les communautés de réfugiés du Chiapas se formèrent ainsi de manière spontanée selon les possibilités d'installation offertes par les autochtones. Elles ne furent pas le résultat de l'intervention des autorités publiques mexicaines et ne constituèrent pas des camps au sens traditionnel du terme¹⁷.

La distribution de l'aide humanitaire s'établit sur la base du regroupement des réfugiés dans ces lieux qui prirent le nom de camps. En réalité, il s'agissait de villages paysans formés spontanément ou installés aux marges des hameaux mexicains, souvent impossibles à différencier pour l'observateur externe. Ils ne formaient pas réellement des camps mais cette appellation s'est imposée et maintenue car elle faisait référence au caractère initialement improvisé de l'installation. Jusqu'en 1984, les camps étaient concentrés officiellement dans huit municipes puis dans sept d'entre eux (figure 2) à partir de la réinstallation vers de nouveaux États. À l'ouest du municipio de Chicomuselo dans la zone du Soconusco, les réfugiés ne s'installaient pas de manière regroupée mais ils se fondaient parmi les travailleurs migrants temporaires dans les fermes où était cultivé le café. Leur exode correspondait davantage à une répression sélective qu'à une politique de répression systématique dans les zones d'origine¹⁸. Dirigeants paysans, syndicalistes ou membres d'orga-

¹⁷ Le camp désigne traditionnellement des lieux fermés et surpeuplés, voire insalubres. Le terme espagnol de *campamento* utilisé dans le cas des réfugiés guatémaltèques au Mexique fait davantage référence à des installations provisoires qu'à la situation d'ouverture ou de fermeture des lieux d'installation. Sur l'origine des camps de réfugiés, Voir Liisa Malkki, « Refugee and Exile. From Refugee Studies to the National Order of Things », *Annual Review of Anthropology*, 24, 1995 : 495-523.

¹⁸ À la différence des réfugiés installés dans les camps qui sont originaires des départements du Huehuetenango, Quiché, Petén, Alta Verapaz, les réfugiés installés hors de la zone des camps proviennent de l'ouest de Huehuetenango, Chimaltenango, San Marcos, Quetzaltenango, Suchitepequez.

nisations de l'opposition, tous redoutaient d'être découverts. C'est pour cela qu'ils continuaient à se cacher au Mexique. L'existence d'une migration traditionnelle de travailleurs agricoles vers les plantations de café de la zone facilitait la recherche d'un lieu d'installation pour les réfugiés provenant des départements situés à l'ouest et au sud du département du Huehuetenango car nombre d'entre eux connaissaient déjà la région avant l'exil.

Lorsque la présence des réfugiés s'officialisa, les institutions humanitaires éprouvèrent le besoin d'élaborer des critères de délimitation de leur zone d'intervention. Elles choisirent la région qui s'étendait entre les municipes de Chicomuselo et d'Ocosingo (figure 2), en raison de l'existence de groupes de réfugiés installés spontanément grâce à l'accord des populations locales. Ces regroupements spontanés devinrent les sites d'accueil de réfugiés du Chiapas caractérisés, dans la majorité des cas, par un partage de l'espace avec les voisins mexicains et une interaction quotidienne entre les deux groupes. Cette spécificité ne déboucha pas cependant sur l'assimilation des réfugiés dans la société de réception car les deux communautés continuaient de coexister. Les camps du Mexique ne correspondent pas à la vision traditionnelle du camp de réfugiés. Hors de la zone des sites officiels située dans les sept municipes mentionnés à partir de 1986, les réfugiés étaient considérés comme des personnes « dispersées » et appelées comme telles car elles n'étaient pas reconnues officiellement¹⁹.

¹⁹ La terminologie utilisée reflète leur condition, c'est-à-dire la dispersion qui contraste avec le regroupement caractéristique des camps de réfugiés reconnus.

■ La naissance d'une organisation sociale et politique chez les réfugiés

La population formée par les réfugiés guatémaltèques au Mexique est très hétérogène. On observe une opposition entre les Indiens et *Ladinos* et entre les différents groupes indiens qui doivent généralement utiliser l'espagnol pour communiquer. Les affiliations religieuses sont diverses mais le catholicisme a tendance à prédominer, même s'il est teinté de pratiques syncrétiques et traditionnelles observables à travers les actes de la vie quotidienne. Les expériences organisationnelles sont variées et l'appartenance à des organisations, voire à la guérilla, est caractérisée par des degrés différents au sein de la population et à l'intérieur de chaque famille.

La reconstruction d'une organisation sociale

L'hétérogénéité des réfugiés empêcha la reconstruction de la collectivité orientée autour de la vie communautaire telle qu'elle existait au Guatemala lors de l'exil au Mexique. Cette diversité fut accentuée par un élément clef qui apparut lors de la formation des premiers camps de réfugiés. En effet, dès leur arrivée, les réfugiés qui se trouvaient réunis en un même endroit se regroupaient suivant l'appartenance ethnique, religieuse ou en fonction du village de provenance. Lorsque la négociation aboutissait avec la population locale formée essentiellement par des petits propriétaires et *ejidatarios* mexicains, elle se concrétisait par l'installation des réfugiés sur l'espace concédé qui était divisé entre les sous-groupes existants et proportionnellement à leur nombre. Ainsi, des camps hétérogènes se formèrent en raison de la volonté de répartition équitable de l'espace disponible entre les différents groupes.

Malgré cette hétérogénéité, la naissance d'une solidarité axée sur la survie fut la base de la reconstruction de l'organisation sociale dans ces camps. En effet, l'organisation sociale initiale fut tournée vers la gestion des besoins les plus urgents de la population réfugiée : la nourriture, la lutte contre les maladies et la sécurité. Si la sécurité

relevait généralement d'une prise en charge par le groupe, la distribution des aliments, tout comme les services médicaux étaient liés à l'intervention d'acteurs externes. Lors des premiers temps, ce fut d'abord la population mexicaine qui donna à manger et hébergea les réfugiés, puis le diocèse de San Cristóbal de Las Casas²⁰ qui assura la survie des arrivants. L'Église accompagna l'étape d'urgence par un soutien moral et spirituel, domaine généralement délaissé par les organisations intervenant auprès des populations réfugiées. Plus tardivement, apparurent des institutions officielles qui distribuèrent une assistance. Dans le domaine médical, un groupe de médecins de l'hôpital de Comitán²¹ joua un rôle prépondérant, auquel s'ajouta l'Institut mexicain de sécurité sociale (IMSS) dans les zones où il était présent²².

À l'intérieur des camps, la gestion de l'aide reposait sur l'existence de relais : le représentant et le promoteur²³ constituaient deux figures clefs de la relation entre le camp et le monde extérieur. De même, afin de permettre aux intervenants externes de stocker nourriture et médicaments et de disposer d'un lieu de travail et de réunion, les réfugiés construisirent des infrastructures communautaires comme les hangars, les centres de soins et les salles de réunions.

Parallèlement à la gestion de l'aide humanitaire, les réfugiés s'organisèrent de manière collective pour construire des maisons car ce secteur ne fut pas pris en charge par les organisations humanitaires au Chiapas au cours des années d'exil : la situation des réfugiés était

²⁰ Ville qui se situe à environ 200 kilomètres des camps les plus proches et dont l'évêque, Samuel Ruiz García, est célèbre pour son action en faveur des populations indiennes.

²¹ Petite ville située à 80 kilomètres de la frontière avec le Guatemala.

²² Les déficiences des services de santé au Chiapas se traduisaient par leur absence dans les régions les plus éloignées.

²³ Le terme de représentant fait référence à la personne qui représente le groupe de réfugiés face à des instances externes. Celui de promoteur désigne les personnes qui, dans les domaines de la santé et de l'éducation, sont chargées de coordonner ces fonctions auprès des membres de la communauté.

considérée comme temporaire²⁴. L'habitat était donc tout particulièrement rustique et sa construction s'effectuait grâce aux matières premières disponibles dans la zone. Parmi les besoins non immédiats et donc postérieurs à l'arrivée, il y avait l'éducation. Elle se fondait sur le même schéma organisationnel que la santé à travers les promoteurs chargés du travail quotidien et liés à des agents extérieurs. C'était un besoin largement suggéré par les acteurs externes car il ne représentait pas une priorité pour les réfugiés. Il a cependant été repris et assumé par ceux-ci.

À la différence de certains groupes de réfugiés qui se caractérisent par une apathie et une forte dépendance à l'égard des institutions humanitaires²⁵, les Guatémaltèques installés au Mexique ont élaboré une organisation sociale basée sur la nécessité de la survie dans une situation d'urgence. Elle déboucha sur la reconstruction d'une identité autour d'éléments d'identification liés à l'expérience de la fuite. Le fondement de cette organisation sociale fut le camp de réfugiés qui correspondait à un espace défini à l'intérieur duquel se reflétaient les divisions du groupe.

Le caractère exceptionnel de l'expérience des réfugiés guatémaltèques s'explique par l'absence d'une politique de camps fermés. Lorsque les réfugiés affluèrent au Chiapas au début des années 1980, les fonctionnaires des services migratoires furent les premières autorités à faire rapidement acte de leur présence. Face à la soudaineté et la surprise de l'afflux, l'expulsion constitua la première réaction officielle. Durant ce laps de temps, les réfugiés qui échappèrent à ce danger s'installèrent et s'organisèrent²⁶. On ne peut négliger le rôle qu'eurent le diocèse de San Cristóbal ainsi que la Comar (Commission mexicaine d'aide aux

²⁴ Seules seront distribuées des tôles de zinc pour les toits des maisons dans les années 1990, suite à une donation du gouvernement japonais ainsi que des matériaux provenant des ONG.

²⁵ Surtout lorsqu'ils se trouvent enfermés dans des camps, comme à Hong Kong.

²⁶ En réalité, la vaste étendue de la zone d'arrivée, son accessibilité limitée et le manque d'organisation des autorités, liés au manque de personnel n'ont pas permis de contrôler réellement le flux.

réfugiés) dans cette organisation. Formée par les représentants de trois ministères (Affaires étrangères, Travail et Prévision sociale et Intérieur), la Comar était en réalité divisée entre deux courants, celui des fonctionnaires des Affaires étrangères, favorables aux mouvements révolutionnaires centraméricains et défenseurs de la tradition d'asile politique et celui du ministère de l'Intérieur, plus centré vers la sécurité. L'observation du rôle des acteurs dans cette politique d'accueil révèle la prépondérance de l'influence des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur au sein de la Comar, le ministère du Travail ne jouant en réalité aucun rôle spécifique.

Au cours des années d'exil, la Comar modifia ses lignes d'action en fonction de la personnalité et des intérêts de son représentant, le coordinateur général. La personnalisation des politiques publiques est une constante au Mexique et constitue un mode de gestion qui ne permet pas de travailler à long terme au sein de la Comar car les orientations dépendent du titulaire. On distingue ainsi différentes périodes (tableau 1). Malgré l'optique de sécurité nationale qui prévalut entre 1983 et 1989, les réfugiés furent libres de s'organiser à l'intérieur des camps. En effet, le rôle de la Comar se limitait à l'administration et à la distribution de l'aide humanitaire.

1982-1983	optique humanitaire
1983-1989	sécurité nationale, interdiction des ONG
1989-1994	droits de l'homme
1994-1995	sécurité nationale, soulèvement armé
1995-1997	indéfinie, en raison de deux mandats brefs
1997-1998	sécurité nationale

Tableau 1
Orientation de la politique de la Comar.

Décisions institutionnelles et organisation des réfugiés

Seules deux périodes furent marquées par une prise de décision de la Comar qui affecta directement l'organisation sociale des réfugiés. La première coïncida avec le déplacement de la population réfugiée vers les États du Campeche et du Quintana Roo et la seconde fut constituée par la volonté de les regrouper dans des sites spécifiques.

À la suite de l'arrivée des Guatémaltèques au Chiapas et en raison de l'insistance du gouvernement guatémaltèque qui affirmait que les réfugiés appartenaient à la guérilla, l'armée guatémaltèque pénétra à plusieurs reprises en territoire mexicain, violant la souveraineté de l'État voisin et commettant un certain nombre de délits. Le 30 avril 1984, sept réfugiés furent tués dans le camp de El Chupadero. Ce jour-là, les autorités mexicaines décidèrent de manière unilatérale de transférer tous les réfugiés vers les États du Campeche et du Quintana Roo, loin de la frontière (figure 1). Exécutée dans le but de protéger la sécurité des réfugiés, cette décision semblait honorer les principes de protection qui découlaient de leur présence sur le territoire d'un État d'accueil. Cependant, elle faisait peu cas de l'opinion des réfugiés qui s'opposaient à cette réinstallation. Entre 1984 et 1986, les opérations de transfert furent réalisées à travers l'emploi de mesures coercitives parfois radicales : le camp de Puerto Rico, situé à quelques centaines de mètres de la frontière, fut incendié. Fermée afin de réaliser discrètement l'opération de déplacement, la zone de Marqués de Comillas (figure 2) fut la principale région touchée par le transfert forcé car elle était éloignée et difficile d'accès.

La moitié seulement des réfugiés furent déplacés vers les États de réinstallation²⁷. Dans la zone de Marqués de Comillas, ceux qui

²⁷ Il est extrêmement difficile de quantifier l'extension de cette population. Les dispersés du Soconusco se dissimulent en migrants économiques et ceux de Marqués de Comillas survivent grâce aux relations établies avec les Mexicains.

refusaient de s'en aller se dispersèrent ou rentrèrent au Guatemala et le sort de ces derniers demeure méconnu. À partir de 1986, la zone de Marqués de Comillas fut considérée comme non peuplée par des réfugiés alors qu'elle constituait la seconde région d'installation de réfugiés dispersés.

Au-delà du besoin évoqué de protéger les réfugiés, le déplacement vers les nouveaux États avait d'autres raisons, parmi lesquelles la peur de la contagion révolutionnaire liée d'une part à l'existence d'organisations paysannes actives au Chiapas et d'autre part aux caractéristiques de la population réfugiée. Celle-ci contribuait à alimenter une situation d'agitation au Chiapas car elle focalisait les luttes sociales. Les nouveaux États d'accueil étaient quant à eux faiblement peuplés et, de ce fait, exempts de conflits agraires.

Le déplacement affecta l'organisation sociale des réfugiés car il aboutit à une séparation de la population en trois groupes distincts qui connurent dès lors des conditions spécifiques liées à leur insertion dans une dynamique locale différente : les réfugiés du Chiapas, ceux du Campeche et ceux du Quintana Roo. De plus, l'éloignement géographique entre ces trois groupes représentait un danger pour l'unité du mouvement qui était en cours de formation. L'organisation politique qui émergea alors constitua une réponse face à la menace de dislocation. La décision des autorités mexicaines stimula indirectement l'organisation politique des réfugiés.

En 1990, la Conférence internationale pour les réfugiés en Amérique centrale (Cirefca) se réunit pour la seconde fois afin de trouver des solutions concertées face au phénomène des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés. Lors de cette seconde réunion, le gouvernement mexicain annonça sa volonté d'ouvrir quinze « établissements sûrs » ou nouveaux sites d'installation au Chiapas, afin de faciliter l'accès des réfugiés à des infrastructures de qualité, de mettre en place des projets productifs destinés à garantir leur autosuffisance et, évidemment, de concentrer et de contrôler la population réfugiée guatémaltèque. Malgré la disponibilité du financement international, cette tentative se solda par un échec en raison de l'opposition de la population réfugiée au projet. Un seul camp modèle fut construit en 1990 au Chiapas appelé « Rancho Colorado » par les autorités mexicaines alors que les réfugiés le

dénomrait « Nueva Libertad »²⁸. Le projet menaçait en effet directement l'organisation sociale des réfugiés orientée vers le retour au Guatemala c'est-à-dire les différentes stratégies qu'ils avaient mises en place afin d'entamer des négociations avec les autorités de leur pays d'origine et d'inscrire ce thème du retour sur l'agenda politique guatémaltèque.

L'émergence de l'organisation politique

À la fin de l'année 1987 et au début de l'année 1988, les réfugiés créèrent une structure de représentation légitime qui émanait d'assemblées tenues dans les camps : les Commissions Permanentes (CCPP). La légitimité des CCPP était liée à leur représentativité, à leur reconnaissance par des instances externes notamment le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et la Comar ainsi que par des organisations guatémaltèques et des organisations non gouvernementales internationales. Les réfugiés recherchaient alors la reconnaissance de leur gouvernement, premier pas qui devait mener à l'inscription du thème des réfugiés sur l'agenda politique guatémaltèque. La politisation de leurs revendications, définie comme la prise en compte de celles-ci par les autorités du pays d'origine, commença par l'ouverture de négociations avec le gouvernement guatémaltèque sur le thème du retour en 1991.

Le « retour » est un terme qui fut inventé par les réfugiés et qui s'oppose au « rapatriement » individuel, ce dernier résultant d'un accord entre les autorités de l'État d'expulsion et le HCR, accord qui inclut parfois le pays d'accueil mais exclut toute participation des populations concernées. Depuis 1984, le rapatriement fut encouragé par les autorités guatémaltèques mais les rapatriés furent intégrés dans le schéma de reconstruction militarisée du Guatemala. En 1987, un accord tripartite fut signé entre le HCR, la Comar mexicaine et la Commission spéciale d'aide aux rapatriés (Cear) guatémaltèque.

²⁸ Le nom utilisé par les autorités est en réalité celui du terrain privé. Les réfugiés rebaptisent systématiquement les nouveaux sites par des noms symboliques comme ici, Nouvelle Liberté.

afin d'organiser la logistique du rapatriement individuel. À l'opposé de ce dernier, le retour, tel qu'il était défini par les CCPP, devait être collectif, organisé et devait comporter une série de garanties. Pour la population réfugiée, sa notion de « retour » n'était pas celle de « rapatriement » qui émanait des bureaucraties ; il s'agissait de s'approprier le processus et d'être sujet de son histoire.

Malgré des positions apparemment inconciliables, les négociations se soldèrent par la signature des Accords du 8 octobre 1992 entre le gouvernement et les CCPP. La pression internationale constitua un élément clef pour comprendre l'évolution de la position des autorités guatémaltèques qui aboutirent à ces accords. Ces derniers incluaient le respect des droits fondamentaux (liberté d'organisation et d'association, non-discrimination, liberté de mobilisation, droit à la vie) qui étaient violés par les rapatriements individuels réalisés depuis 1984, en raison de la réinsertion des populations dans le cadre d'un schéma de reconstruction militarisée. La réaffirmation de ces droits était également liée à l'expérience de la fuite et elle visait à garantir, au Guatemala, la pérennité de l'organisation politique construite au Mexique. En effet, les réfugiés s'étaient constitués en acteurs politiques au Mexique dans le but d'avoir un rôle à jouer sur la scène politique guatémaltèque. Pour les Guatémaltèques, l'un des défis à relever dans le futur était d'assurer la survivance de leur organisation politique au Guatemala.

Les accords comprenaient aussi des dispositions spécifiques qui relevaient directement des conséquences de la fuite et de la condition de réfugié. Le dispositif de vérification des accords avait pour objectif de surveiller que les autorités guatémaltèques respectent ce qu'elles avaient signé. L'accompagnement international était conçu comme une mesure de protection et était formé par des volontaires mexicains ou étrangers chargés d'accompagner les réfugiés lors du retour et de demeurer sur place durant le temps estimé nécessaire pour témoigner des conditions politiques. De même, un point des accords définissait les mécanismes de la récupération des terres et d'accès à la propriété en fonction des circonstances de la fuite et surtout de l'éventuelle installation de populations nouvelles sur les terres appartenant aux exilés. Le point fondamental de ces accords était la promesse gouvernementale de mettre à disposition des réfugiés des crédits afin d'acheter des terres pour former de nouvelles

communautés de « retournés »²⁹. L'exemption du service militaire durant trois ans pour les jeunes gens et la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis au Mexique figurent également dans les accords dans le but de faciliter la réintégration au Guatemala et de valoriser l'expérience de l'exil.

Le retour fut conçu comme un projet politique car il devait jouer le rôle d'un catalyseur pour la reconstruction du Guatemala. Il prônait notamment un changement à l'échelle des structures politiques et à celle de la société globale. L'émergence d'une organisation politique s'explique par une mobilisation des réfugiés effectuée dans la majorité des camps, qui s'appuie sur une organisation de la population autour du thème du retour. La structure du camp et son organisation sociale forment le support de l'organisation politique et elles assurent ainsi l'extension de celle-ci car elle est calquée sur la première. Il existe un continuum entre l'organisation au sein des camps et l'organisation politique, un lien constant entre la base et les *leaders*. Cependant, après le premier retour au Guatemala, cette organisation se caractérise par une tendance à la professionnalisation qui a pour effet une moindre consultation de la base, à la différence de la période 1988-1992 caractérisée par l'existence d'un mécanisme consultatif réel.

À partir de l'année 1989, l'ensemble des activités développées dans les camps sont orientées vers le retour et elles permettent d'assurer sa promotion. Le travail des ONG et l'aide internationale visent le renforcement de l'organisation politique puis l'organisation logistique du retour, lorsque celui-ci se réalise. Toutes les organisations qui apparaissent après 1989, comme les groupes de femmes ou les structures catégorielles notamment celles des promoteurs, sont soumises au projet de retour. L'apprentissage d'un métier, l'éducation, en somme l'ensemble des activités menées dans les camps, visent à consolider le projet de retour en réalisant sa promotion auprès des réfugiés et en facilitant la réintégration de la population au Guatemala à travers les compétences et les enseignements dispensés au Mexique.

²⁹ À partir du premier retour, les réfugiés adoptent la forme juridique de la coopérative.

Bien qu'omniprésent dans l'ensemble des camps de réfugiés des trois États d'installation, le projet de retour au Guatemala ne faisait pas l'unanimité : certains réfugiés ne partageaient pas le désir de rentrer. De même, la structure organisationnelle de certains camps n'obéissait pas aux CCPP. Ces groupes se trouvaient localisés au Chiapas et au Campeche ; dans l'État du Campeche, dès l'année 1993, ils formèrent une organisation orientée vers l'intégration³⁰, dont le rôle s'est limité à déclarer leur désir de rester au Mexique.

De l'autosuffisance à l'intégration

L'hétérogénéité de la population réfugiée s'observait non seulement à une micro-échelle – en fonction des caractéristiques de chaque famille – mais aussi en ce qui concernait les conditions qui prévalaient dans chaque État d'accueil. En effet, la situation des réfugiés au Chiapas illustrée par la continuité de l'assistance s'opposait à celle des réfugiés regroupés dans les nouveaux États d'accueil.

L'expérience du Campeche et du Quintana Roo : quelle autosuffisance ?

À l'issue de la réinstallation dans les États du Campeche et du Quintana Roo, un programme portant le nom de plan multi-annuel et financé par l'UE fut mis en place. Il fut d'abord présenté comme un projet destiné à assurer l'autosuffisance économique et l'intégration locale des réfugiés. Par la suite, les autorités mexicaines évitèrent délibérément de mentionner le thème de l'intégration car elles étaient plutôt favorables au retour des réfugiés au Guatemala. Ce

³⁰ Appelée Comité Pro-integración.

plan avait pour objectifs généraux de satisfaire les besoins essentiels des familles à travers l'accès aux services et aux infrastructures ainsi que de leur procurer un salaire minimum mensuel grâce à 250 à 300 jours de travail salarié par an, de préférence à l'intérieur du camp. Il avait également pour but d'élever les revenus des familles, de stimuler l'emploi et de développer les services pour atteindre un niveau de vie équivalent à celui des communautés mexicaines. Le programme fut au départ lancé pour une durée de trois ans, s'étendant de 1989 à 1991, mais il fut prolongé d'un an en raison d'une mise en œuvre plus longue que prévue.

Les quatre premiers sites de réfugiés qui furent créés au Campeche (Maya-Tecún et Quetzal-Edzná) (figure 3) et au Quintana Roo (Maya-Balam et Kuchumatán) (figure 4) ne disposaient que d'une faible superficie de terres arables. En 1989 et 1990, deux nouveaux sites plus aérés furent créés dans chacun des deux États dans le cadre du nouveau programme. À l'issue du plan multi-annuel et après plus d'une décennie de présence, il est possible d'établir un constat sur la situation de ces sites agricoles. Le système de crédit mis en place, qui reposait sur des prêts sans intérêt, aboutit à un échec total. En effet, le modèle du Fonds d'aide récupérable (FAR) n'a pas fonctionné comme tel car les réfugiés n'ont jamais pris conscience de la nécessité de rembourser ces prêts, ce qui témoigne de la persistance d'un schéma assistancialiste³¹. De même, dès le départ, le FAR s'est heurté à une contradiction liée à la situation du réfugié. En effet, des crédits ont été accordés à des personnes qui sont reparties au Guatemala sans rembourser le prêt. En quatre ans, le taux de récupération des prêts octroyés fut inférieur à 22 %.

Il existe une différence très marquée entre les sites créés avant le plan multi-annuel et ceux construits dans le cadre de celui-ci. Dans ces derniers, la mise à disposition des réfugiés d'une superficie de terre plus étendue facilita le développement des infrastructures agricoles comme l'irrigation. En effet, les terres du Campeche et du Quintana Roo sont de mauvaise qualité et l'absence de rivières per-

³¹ Défini comme une assistance démesurée qui mène à une dépendance des réfugiés vis-à-vis des institutions humanitaires.

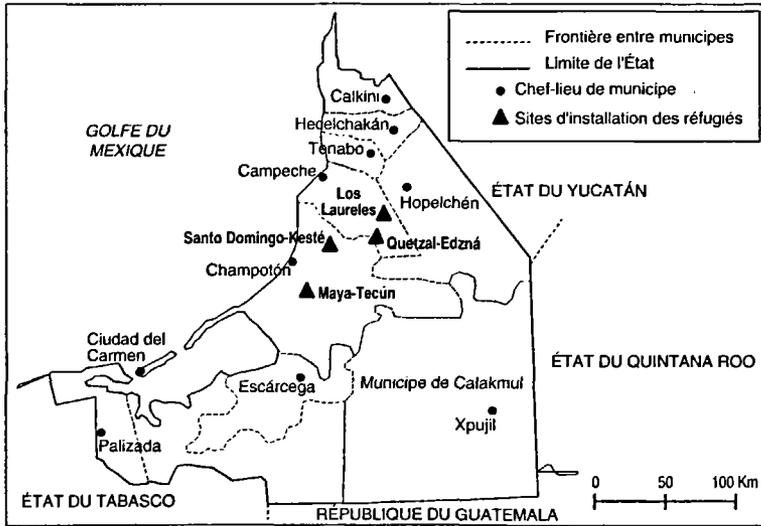


Figure 3
État du Campeche, localisation des sites de réfugiés.



Figure 4
État du Quintana Roo, localisation des sites de réfugiés.

met difficilement d'introduire des systèmes d'irrigation peu coûteux, rendant la construction de puits nécessaire. De manière globale, le plan multi-annuel a surtout favorisé les nouveaux sites et a abouti à la création de déséquilibres qui perdurent et ne cessent de s'accroître. En effet, les investissements ont été plus particulièrement orientés vers les sites créés dans ce but. Par exemple, parmi les sites du Campeche, celui de Maya-Tecún est le plus délaissé par les investissements et les projets. C'est le site le moins propice pour développer des projets agricoles dans le cadre de la nouvelle politique d'intégration ; c'est également le moins peuplé.

En 1998, parmi les projets mis en place par le plan multi-annuel, ceux qui survivent encore sont peu nombreux : leur échec s'explique non seulement par la volonté des institutions d'imposer un schéma collectif de travail, mais aussi par l'impact du retour et du rapatriement, l'absence de circuits de commercialisation et un statut migratoire limitatif qui ne permet pas d'effectuer des opérations de commerce rentables car il empêche les réfugiés de délivrer des factures. Les familles qui possèdent des récoltes excédentaires ou développent des cultures commerciales sont souvent la proie des intermédiaires qui fixent le prix d'achat des produits à leur convenance. Ces circonstances favorisent la désagrégation des efforts collectifs et stimulent ainsi les pratiques individualistes.

Le plan multi-annuel faisait état du transfert aux autorités mexicaines des infrastructures et des services établis par les organismes d'assistance. Toutefois, ce transfert ne se réalisa que bien après la fin du plan. Les centres de soins furent les premiers à être transférés. En septembre 1997, les écoles furent remises aux ministères des deux États d'accueil, l'enseignement étant dès lors assuré par des maîtres d'école mexicains.

L'observation du budget du HCR³² et son évolution permettent de démontrer une autosuffisance largement subventionnée. Ce n'est

³² D'après les chiffres fournis par le HCR de Campeche en pesos mexicains, *Integration Programm for Guatemalan Refugees in Campeche ; Mexico, Expenditures 1st january 1989-31st october 1996 and prevision for 1997.* ↩

donc pas une autosuffisance réelle, si l'on considère que cette dernière signifie une indépendance vis-à-vis des institutions d'assistance et qu'elle consiste à rendre les réfugiés autonomes dans le cadre de sites agricoles, c'est-à-dire grâce à la promotion de l'agriculture. Les quantités indiquées pour l'année 1997 mettent en évidence que le plan multi-annuel n'a pas débouché sur une réelle autosuffisance.

Année	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Eau courante	395 087	389 329	335 745	331 030	547 486	500 385	462 836	40 390	1 125 800
Éducation	446 374	770 529	1 017 506	755 329	466 671	861 836	1 252 962	1 006 467	2 722 733
Production grains	1 069 333	1 623 791	2 043 294	1 336 125	981 227	796 229	1 017 786	597 499	1 181 209
Infrastructures communautaires	17 085	25 490	30 245	23 400	0	0	0	0	386 000

Tableau 2
Répartition de l'aide du HCR.

Si l'on considère que l'autosuffisance se définit comme le fait d'accéder à un niveau de vie similaire aux communautés locales, il semblerait, à la lecture des rapports des institutions et des agences de financement³², que les réfugiés du Campeche et du Quintana Roo l'aient obtenue. L'observation de la réalité permet en effet de souligner qu'en matière d'infrastructures (écoles et centres de santé notamment) – financées exclusivement par l'aide internationale – les sites d'installation du Campeche et du Quintana Roo sont mieux équipés que les communautés voisines. Cependant, l'année 1997 est marquée par de forts investissements du HCR dans ce domaine, les-

³² suite Rappelons que le peso est dévalué en décembre 1994, ce qui peut expliquer une augmentation des budgets, ceux-ci étant établis en dollars.

³³ ACNUR, CE, *Evaluación del programa multianual de Campeche (México) 1986-1993*, 1993, 129 p.

quels indiquent clairement que l'autosuffisance, considérée sous cet angle-là, n'a pas été réellement atteinte. De même, il existe des déficiences dans certains secteurs qui conduisent à nuancer ce constat. Par exemple, les latrines ne sont pas construites selon les normes du ministère mexicain de l'Environnement et sont donc actuellement considérées comme polluantes. En outre, dans les premiers camps, elles se trouvent regroupées à l'écart des habitations, situation qui a mené à la construction de latrines dans les jardins de chaque famille à l'initiative des réfugiés, selon des critères excluant les considérations écologiques.

Si le concept d'autosuffisance signifie qu'une famille peut subvenir à ses besoins sans recourir à l'aide des institutions humanitaires, les obstacles pour atteindre cet objectif sont nombreux dans les sites agricoles mis en place au Campeche et au Quintana Roo. Tout d'abord, les réfugiés ne disposent que de peu de terres agricoles, un handicap majeur pour une population formée de paysans qui cherche à obtenir son autosuffisance. En effet, alors que les Mexicains du voisinage disposent de terrains de plusieurs dizaines d'hectares, les terres prêtées aux réfugiés par les autorités ne dépassent pas deux hectares, dans le meilleur des cas. Dans certains sites, les réfugiés sont uniquement dotés d'un demi-hectare de terres médiocres ; de plus, plusieurs sites sont touchés périodiquement soit par la sécheresse, soit par les inondations, voire par des catastrophes climatiques comme en 1995 lors de l'ouragan Roxanne. Au Quintana Roo, le site de Los Lirios se caractérise par un certain nombre d'inconvénients comme de fréquentes inondations et une aptitude limitée des terres pour l'agriculture. Depuis 1995, il s'est vidé de la population réfugiée qui a opté pour le retour.

Afin de pallier le problème de l'insuffisance de terres de culture, certaines familles ont recours à des accords avec les Mexicains des environs pour louer des terres supplémentaires ou pour solliciter un droit d'usage. D'autres familles ont pu acheter des terres, mais la majorité de la population réfugiée doit se contenter du lopin mis à sa disposition. Face aux difficultés rencontrées pour vivre de l'agriculture, le complément du revenu familial provient des migrations économiques locales, régionales et internationales. Les réfugiés, plus particulièrement les hommes (pères de famille ou fils aînés), se rendent dans les fermes voisines lors des semailles et des récoltes.

Ou bien, ils migrent vers les villes où ils sont employés comme apprentis maçons dans le bâtiment, notamment à Cancún, station balnéaire du Quintana Roo ou dans les principales capitales de la région comme Villahermosa, Campeche ou Mérida. Certaines femmes occupent des emplois de domestiques dans les villes mais leur proportion est moindre. C'est une migration temporaire. Enfin, il existe une migration clandestine vers les États-Unis qui rappelle que la survie des paysans pauvres n'est pas assurée dans les zones rurales du Mexique.

L'existence de ces migrations permet de souligner que les revenus familiaux ne dépendent pas uniquement du travail réalisé dans la zone de résidence. En outre, l'observation *in situ* permet de mettre en parallèle la fréquence des migrations économiques et un meilleur niveau de vie des familles. En conséquence, il est possible de réfuter la thèse de l'autosuffisance dans les sites agricoles créés pour les réfugiés dans la péninsule du Yucatán. En effet, il ne s'agit pas d'une autosuffisance qui repose sur le succès d'un programme de développement basé sur la production agricole mais sur le recours à des sources complémentaires de revenu, liées à la migration. Enfin, certaines familles de réfugiés sont effectivement autosuffisantes, mais cette affirmation ne peut aucunement s'appliquer à l'ensemble de la population réfugiée.

Marqués de Comillas : entre autosuffisance et intégration spontanée

Le cas des « dispersés » de Marqués de Comillas mérite d'être mentionné car, à la différence des réfugiés des sites agricoles du Campeche et du Quintana Roo, il s'agit d'une population abandonnée à son sort à la suite de la réinstallation. Malgré la coupure de l'aide humanitaire, les réfugiés qui demeurent dans la zone après le transfert survivent grâce à l'existence de liens avec la population mexicaine. Lorsque les Guatémaltèques s'installent au début de la décennie 1980, Marqués de Comillas constitue en effet une région pionnière. Les réfugiés participent au défrichage et à la mise en valeur de la zone, situation reconnue et soulignée par les paysans mexicains. Après le retrait de l'aide internationale, les réfugiés dis-

persés survivent aisément au moyen d'une intégration spontanée parmi la population locale. Ils bénéficient alors des services mis à disposition des populations mexicaines. Dans nombre de cas, leurs conditions de vie dépassent largement la survie car les réfugiés achètent du bétail. Il est possible d'affirmer qu'ils connaissent une véritable autosuffisance puisqu'ils vivent parmi les Mexicains, utilisent leurs infrastructures et sont totalement dépourvus d'aide extérieure.

Le phénomène observé à Marqués de Comillas s'explique par l'existence de terres disponibles dans la zone d'installation ainsi que par la faible densité de population ; enfin, des conditions similaires à celles vécues par les populations issues des coopératives de l'Ixcán sur le plan climatique et agricole facilitent l'intégration au milieu. Cette situation permet de mettre en évidence le fait que l'autosuffisance ne résulte pas automatiquement de l'existence d'une politique publique destinée à sa promotion mais peut s'obtenir en raison de conditions structurelles favorables tout comme à travers une véritable insertion des populations dans le milieu naturel et la vie économique de la zone d'installation. Dans le cas de Marqués de Comillas, il s'agit d'une expérience temporaire car la majorité des réfugiés décident de s'inscrire sur les listes du retour à partir de l'année 1993.

■ La nouvelle politique d'intégration

Les composantes de la politique publique d'intégration

En août 1996, le gouvernement mexicain annonçait officiellement un virage dans sa politique publique en faveur des réfugiés. Il leur proposait de demeurer définitivement au Mexique dans les États du Campeche et du Quintana Roo. Le premier pas de cette politique consista en une régularisation migratoire dans le but de les doter d'un statut juridique qui leur permette de se déplacer et de travailler

dans le secteur de leur choix sur l'ensemble du territoire mexicain. Depuis 1989, les réfugiés possédaient un document migratoire FM-3 de non immigrant qui leur octroyait le droit de travailler uniquement dans le domaine agricole à l'intérieur du municipe d'installation³⁴. Toute sortie du municipe était sujette à l'obtention d'une autorisation octroyée par les autorités migratoires, indépendamment de la fin poursuivie³⁵.

Depuis l'année 1996, les réfugiés sont désormais des « assimilés ». Ceux qui désirent demeurer définitivement au Mexique peuvent opter pour la nationalité mexicaine, s'ils ont des enfants ou un conjoint mexicains, selon une procédure accélérée et financée par le HCR. En gage de bonne volonté, environ 60 réfugiés ont été naturalisés quasi instantanément par les autorités mexicaines. 2 500 personnes ont demandé la citoyenneté mexicaine en 1996³⁶. Avant son retrait définitif, le HCR s'est engagé à conclure les travaux publics en cours, à doter les sites d'eau courante à domicile, à électrifier toutes les communautés à l'exclusion du module 3 de Maya-Tecún et à construire certaines infrastructures comme la maison de la femme³⁷. Les secteurs de la santé et de l'éducation relèvent désormais des ministères mexicains compétents et chaque site possède une organisation interne destinée au paiement de l'eau courante. Cependant, dans ce domaine, il n'existe aucune organisation de la population qui permette d'assurer un suivi lorsque se présente un problème tech-

³⁴ Le document migratoire de l'époux l'autorisait à travailler uniquement comme agriculteur. Les femmes étaient considérées comme femmes au foyer, ce qui consistait à leur interdire légalement l'accès au marché du travail, ceci étant mentionné sur leur document migratoire.

³⁵ Ces déplacements impliquent une perte de temps et un coût. En réalité, les restrictions mènent à la réalisation de déplacements clandestins qui dispensent les réfugiés des autorisations nécessaires.

³⁶ Durant les années 1998, 1999 et 2000, des centaines de lettres de naturalisation ont été distribuées, sans toutefois parvenir à satisfaire toutes les demandes en cours.

³⁷ Il s'agit d'une maison destinée aux réunions des femmes dans le contexte de la politique de soutien aux femmes et de la dynamique de genre développée par le HCR.

nique ou une panne. En conséquence, les réfugiés n'ont de cesse de recourir aux institutions d'assistance³⁸ pour pallier l'absence d'organisation interne en la matière.

La seconde composante de la politique d'intégration inclut la mise en place d'un programme de développement dans 25 villages, parmi lesquels se trouvent 18 communautés mexicaines et sept sites guatémaltèques dans les deux États de la péninsule. Ces villages sont regroupés en quatre micro-régions. Le programme appelé « Projet d'aide à l'intégration définitive des réfugiés guatémaltèques dans les États du Campeche et du Quintana Roo » (Paid) est financé par l'Union européenne à la hauteur de 70 % de son budget. Il forme une nouvelle structure de travail centrée sur l'intégration et constituée par le gouvernement mexicain et l'Union européenne, excluant le HCR et les ONG³⁹.

La population bénéficiaire : esquisse de variables explicatives et formes d'organisation

À la différence du projet politique de retour, celui de l'intégration obéit indéniablement à des motivations économiques. Malgré l'existence de conditions de vie difficiles dans les zones rurales du Mexique, la situation est en général bien meilleure qu'au Guatemala et le niveau de vie supérieur à celui des communautés de retour. La variable économique de l'intégration représente une hypothèse qui tend à se confirmer à travers les entretiens effectués et l'observation du processus d'organisation en faveur de l'intégration où s'expriment des revendications essentiellement économiques⁴⁰. Parmi les éléments que l'on peut regrouper dans cette catégorie se trouvent les revendications orientées autour de l'amélioration des infrastructures, les pers-

³⁸ Observations *in situ*, 1997 et 1998.

³⁹ En 1998, la dernière ONG qui travaillait auprès des réfugiés disparaît. Le HCR a fermé ses portes au Quintana Roo en juin 1998.

⁴⁰ Observations *in situ*, 1997 et 1998.

pectives d'éducation des enfants, les meilleures conditions de vie, la facilité du travail au Mexique liée au caractère accessible de la zone d'installation et à la topographie du terrain.

L'organisation pour le retour reposait sur la transformation des réfugiés en acteurs politiques au Guatemala malgré leur présence en territoire mexicain alors que l'organisation en faveur de l'intégration vise à convertir les réfugiés en acteurs politiques au Mexique. Rappelons qu'ils sont étrangers et ne disposent pas de droits politiques jusqu'à l'acquisition de la citoyenneté mexicaine. La modification de la structure organisationnelle des sites agricoles d'installation est un processus qui va de pair avec leur insertion dans la structure politico-administrative mexicaine. Dans ce domaine, qui relève exclusivement des autorités mexicaines, aucune décision n'avait été annoncée alors que les réfugiés avaient commencé à transformer leur structure organisationnelle. Les sites du Campeche, uniquement formés par la population guatémaltèque et ses descendants mexicains, n'apparaissaient pas sur les cartes officielles car ils ne sont pas inclus dans la structure administrative mexicaine. À la fin de l'année 1998 au Quintana Roo et en 1999 au Campeche, l'existence administrative des sites guatémaltèques fut légalement reconnue par les autorités locales.

Le retour était fondé sur la mobilisation de la population en fonction d'un objectif précis, d'un projet politique. Il comprenait l'organisation de la population concernée qui légitimait la revendication. L'intégration est une décision des autorités mexicaines, qui émane du sommet et qui se dirige vers la population bénéficiaire. Le retour succéda à l'émergence d'un processus organisationnel dans les camps. Il constituait le but à atteindre pour l'organisation politique qui surgit en exil alors que la politique d'intégration précède l'organisation effective de la population. À l'exception du comité pro-intégration qui naît en 1993 mais se limite à revendiquer le droit à l'intégration au Mexique, aucune stratégie organisationnelle, ni aucun programme d'action ne répondent instantanément à la nouvelle politique d'intégration.

Dans un premier temps, tous les réfugiés ne partagent pas le désir de demeurer au Mexique et il existe une proportion d'indécis. L'organisation politique de la population désirant rester au

Mexique apparaît formellement plus d'un an après l'annonce de la nouvelle politique, au début de l'année 1998⁴¹.

Après presque deux décennies de vie au Mexique, la situation des réfugiés guatémaltèques semble s'orienter vers une solution définitive, celle de leur intégration au Mexique. Pour bien analyser ce processus, il faut tenir compte de trois variables de la vie d'un individu : ses expériences antérieures et postérieures au déplacement ainsi que son statut social. En effet, l'intégration est un processus qui ne débute pas lors de l'annonce d'une politique publique allant dans ce sens mais qui s'amorce dès l'arrivée des réfugiés dans la société d'accueil.

La mise en œuvre et le déroulement de cette nouvelle politique publique suscitent de nombreuses interrogations. Dans le domaine économique, « intégration » signifie participation à l'économie locale et accès aux infrastructures et aux services. Toutefois, l'intégration ne peut se limiter au seul secteur économique ; elle fait intervenir des données culturelles, sociales, économiques et politiques. En effet, ce n'est pas parce qu'une politique d'intégration est déclenchée que celle-ci atteint son but. L'exemple du Mexique permet de souligner le fait que les politiques publiques en faveur des réfugiés sont parfois dictées par les intérêts des bureaucraties ou des agences financières. Au cours de sa première phase, le projet développé par le gouvernement mexicain et l'Union européenne semble orienté davantage en fonction des temps bureaucratiques de Bruxelles que des besoins réels de la population. Pour des raisons politiques et économiques, aucun intérêt n'est porté aux deux revendications principales des réfugiés : l'accès à la terre et l'amélioration de l'habitat. Parallèlement, les acteurs de la politique d'intégration n'ont pas défini clairement ce qu'ils entendaient par intégration et le développement de cette politique publique suscite de grandes incertitudes.

⁴¹ Observations *in situ*, 1997-1998.

Bibliographie

ACNUR, ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL TRABAJO, 1986 –
Labour Migration and Integration of Refugees in Latin America : Final Report. Genève, 33 p.

AGUAYO QUEZADA (S.),
CHRISTENSEN (H.),
O'DOHERTY (L.), VARESE (S.),
1987 –
Social and Cultural Conditions and Prospects of Guatemalan Refugees in Mexico. Genève, UNRISD report 87.1, 93 p.

AGUAYO QUEZADA (S.),
O'DOHERTY (L.), 1986 –
« Los refugiados guatemaltecos en Campeche y Quintana Roo ». *Foro internacional*, 106, octobre-décembre : 266-295.

AGUAYO (S.), 1985 –
El éxodo centroamericano, Consecuencias de un conflicto. Mexico, Secretaría de Educación Pública, 173 p.

AGUAYO (S.), SURKHE (A.),
ZOLBERG (A.R.), 1989 –
Escape from Violence : Conflict and the Refugee Crisis in the Developing World.
Oxford, Oxford University Press.

ARMSTRONG (A.), 1988 –
« Aspects of Refugee Wellbeing in Settlement Schemes : an Examination of the Tanzanian Case ». *Journal of Refugee Studies*, 1 (1) : 57-73.

BASCOM (J.), 1993 –
« The Peasant Economy of Refugee Resettlement in Eastern Sudan ». *Annals of American Geography*, 83 (2) : 320-346.

BASOK (T.), 1993 –
Keeping Heads above Water : Salvadorean Refugees in Costa

Rica. Montréal and Kingston, McGill-Queen's University.

BERRY (J.W.), KIM (U.), 1989 –
« Acculturation attitudes in plural societies ». *Applied Psychology : an International Review*, 38 : 185-206.

CERNEA (M.), 1995 –
« Social Integration and Population Displacement : The Contribution of Social Science ». *International Social Science Journal*, mars, n° 143 ; 91-112

CIREFCA, 1989 –
Principios y criterios para la protección y asistencia a los refugiados, repatriados y desplazados centroamericanos en América Latina.
Guatemala, mai, 31 p.

CIREFCA, 1992 –
Segunda Reunión del Comité de seguimiento de CIREFCA,
7 y 8 de abril de 1992.
San Salvador, « Informes sobre los avances en la ejecución del plan de acción concertado en favor de refugiados, repatriados y desplazados centroamericanos ». Mexico, février 1992.

COMISIÓN MEXICANA DE AYUDA A REFUGIADOS, 1992 –
Plan multianual para la autosuficiencia y la integración de los refugiados guatemaltecos en el estado de Quintana Roo.

COMISIÓN MEXICANA DE AYUDA A REFUGIADOS –
s/d. *Programa multianual para la autosuficiencia e integración. Marco conceptual y operacional*.

COMISIÓN MEXICANA DE AYUDA A REFUGIADOS, 1995 –
Refugiados guatemaltecos en

México. *Análisis demográfico y perspectivas de solución*. Tuxtla Gutiérrez, avril.

COMITÉ PRO-INTEGRACIÓN DEL ESTADO DE QUINTANA ROO, 1993 – *Presentación*. Maya Balam, 20 octobre, 1 p.

CHAMBERS (R.), 1986 – « Hidden Losers ? The Impact of Rural Refugees and Refugee Programs on Poorer Hosts ». *International Migration Review*, 20 (2) : 245-263.

CHRISTENSEN (H.), 1985 – *Refugees and Pioneers : History and Field Study of a Burundian Settlement in Tanzania*. Genève, UNRISD.

CHRISTENSEN (H.), 1982 – *Survival strategies for and by Camp Refugees*. Genève, Unrisd.

DALEY (P.), 1991 – « Gender, Displacement and Social Reproduction : Settling Burundi Refugees in Western Tanzania ». *Journal of Refugee Studies*, 4 (3) : 24-66.

FERNÁNDEZ (J.M.), 1991-92 – « Integración Social de los Refugiados Guatemaltecos en México y Perspectivas de retorno ». *Cuadernos de Trabajo Social*, 4-5 : 7-41.

FERRIS (E.G.), 1984 – « The Politics of Asylum. Mexico and the Central American Refugees ». *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, 26 (3) : 357-384.

FERRIS (E.G.), 1987 – *The Central American Refugees*. New York, Praeger, 189 p.

FRELICK (B.), 1991 – « Running the Gauntlet, the Central American Journey in Mexico ». *International Journal of Refugee Law*, 3 (2) : 208-241.

GOLD (S.J.), 1992 – *Refugee communities : A Comparative Field Study*. Newbury Park, Sage Publications.

HANSEN (A.), 1990 – *Refugee Self-Settlement versus Settlement on Government Schemes : The long-Term Consequences for Security, Integration and Economic Development of Angolan Refugees (1966-1989) in Zambia*. Genève, United Nations Research Institute for Social Development, Discussion Paper, 17 novembre, 44 p.

HERRERA BALHARRY (E.), ZAMÓRA CHACÓN (N.), 1985 – *Soluciones duraderas como formas de inserción de los refugiados centroamericanos : casos de Costa Rica y Nicaragua*. Washington D.C., Comité Intergubernamental para las Migraciones, 103 p.

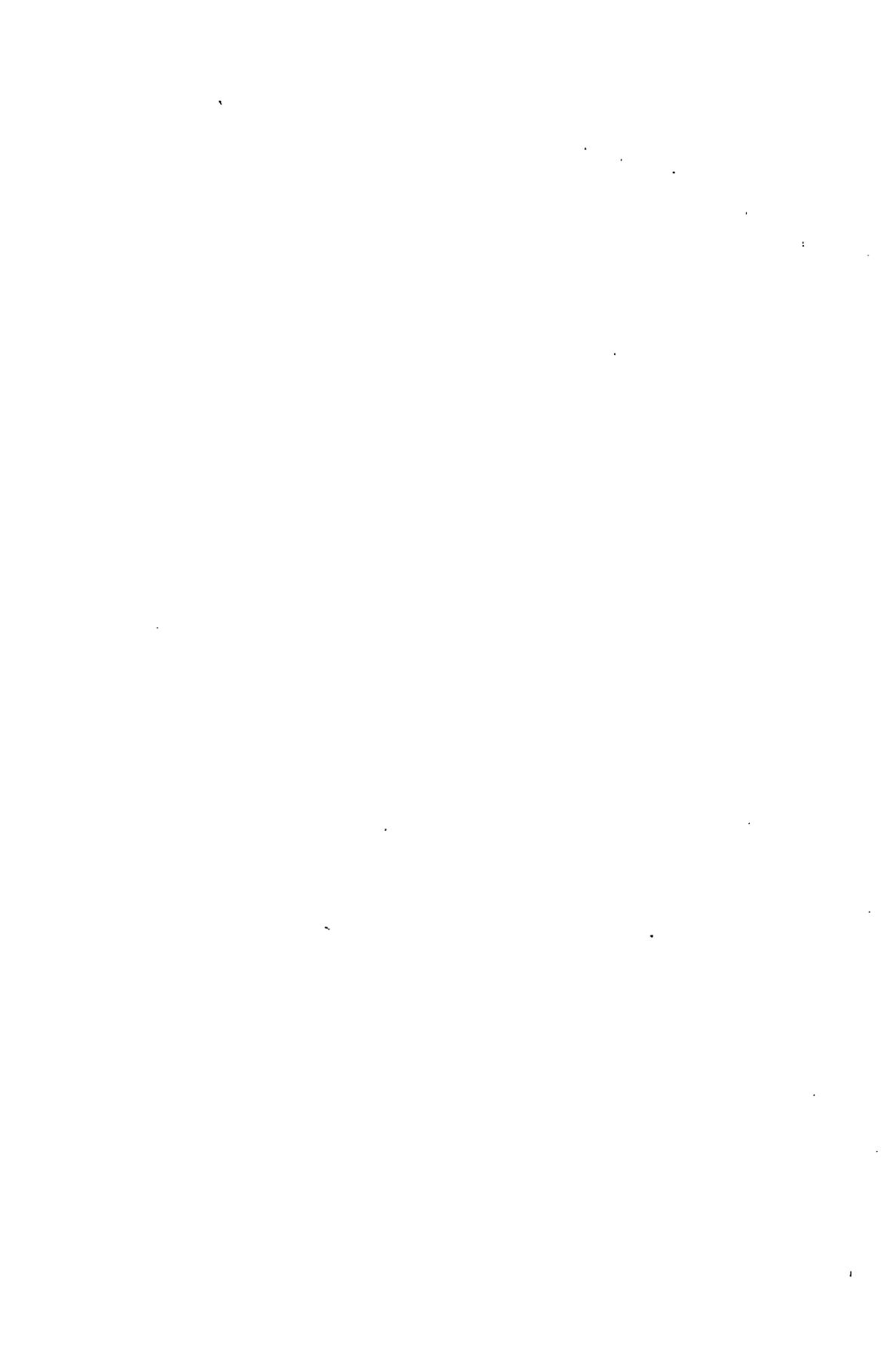
IMAZ BAYONA (C.), 1989 – *Los refugiados y las relaciones bilaterales en la frontera sur de México*. Mexico, Consejo Nacional de Población, 24 p.

KAUFFER (E.), 1997 – « Chiapas y los refugiados guatemaltecos en la década de los ochenta. De la conformación de la frontera al desarrollo transfronterizo ». *Perspectivas Históricas*, 1 (1), juillet-décembre 1997 : 89-123.

KAUFFER (E.), 1998 – « Los refugiados guatemaltecos en Chiapas y los derechos humanos ». *Anuario de Estudios Indígenas*, VII, 1998 : 283-308.

KAUFFER (E.), 1997 – « Refugiados y fronteras. Las ambigüedades de una relación imprescindible ». *Foro Internacional*, 150, octubre-décembre 1997 : 734-757.

- KAUFFER (E.), 1992 –
Les politiques publiques d'accueil des réfugiés centraméricains.
 Mémoire pour le DEA en Science politique comparative,
 Aix-en-Provence.
- KAUFFER (E.), 1997 –
 « Refugiados guatemaltecos y conformación de la frontera sur en los años ochenta » in (P.) Bovin (coord.) *Las Fronteras del istmo, Fronteras y sociedades entre el sur de México y América central*, Centro de Investigaciones y Estudios Superiores en Antropología Social (Ciesas), Centro Francés de Estudios Mexicanos y Centroamericanos (Cemca). Mexico : 163-170
- KAUFFER (E.), 1999 –
 « Panorama de la integración de los refugiados guatemaltecos en Campeche : decisión a futuro y transformaciones organizativas ». *Acta Universitaria*, 9 (1) : 34-50.
- KAUFFER (E.), 2000 –
Les réfugiés guatémaltèques au Chiapas. Le retour du peuple du maïs. Un projet politique. Paris, L'Harmattan, 320 p.
- KELLY (D.), 1983 –
 « Guatemala's Refugees : Victim and Shapes of Government Policies ». *The Fletcher Forum*, 7 (2) : 323-354.
- LOESCHER (G.), 1988 –
 « Humanitarianism and Politics in Central America ». *Political Science Quarterly*, 103, (2) : 295-320.
- LYTTON (T.), 1990 –
 « Exodus and the Struggle for Deliverance : Guatemalan Refugees in Mexico ». *International Journal of Refugee Law* : 173-180.
- MANZ (B.), 1986 –
Guatemala : cambios en la comunidad, desplazamiento y repatriación. Mexico, IGE, Editorial Praxis.
- MARMORA (L.), 1988 –
 « Social Integration and Employment of Central American Refugees », in Pessar (P.R.), (ed.), *When Borders don't Divide : Labor Migration and Refugee Movements in the Americas*. New York, Center for Migration Studies : 143-155.
- MINISTERIO DE EDUCACIÓN DE BELICE, 1987 –
 « La educación como función de integración social y cultural durable al refugiado », in *Seminario Regional de Servicios Sociales para Refugiados*, Tela, Honduras, 21-26 juin. Genève, ACNUR, 158 p.
- O'DOGHERTY (L.), 1988 –
 « The Hidden Face of the War in Central America ». *Current Sociology*, 36 (2) : 93-106
- Rogge (J.R.), 1981 –
 « Africa's Resettlement Strategies ». *International Migration Review*, 15 (1) : 195- 212
- STEIN (B.), 1986 –
 « Durable Solutions for Developing Country Refugees ». *International Migration Review*, 20 (2) : 264-282.
- STEPPUTAT (F.), 1992 –
Beyond Relief ? Life in a Guatemalan Refugee Settlement in Mexico. Copenhagen, Institute of Cultural Sociology, Ph.D Dissertation, 149 p.
- WOLLNY (H.), 1991 –
 « Asylum Policy in Mexico : a Survey ». *Journal of Refugee Studies*, 4 (3) : 219-236.



Des réfugiés mozambicains sur les terres des Zambiens

Le cas du site agricole d'Ukwimi,
1987-1994

Véronique Lassailly-Jacob
Géographe

En Afrique, les réfugiés sont encore majoritairement d'origine rurale et fuient vers les régions ou les pays limitrophes. Ils se déplacent par petits groupes, sur de courtes distances et s'arrêtent dès qu'ils se sentent en sécurité de l'autre côté d'une frontière qu'ils franchissent souvent sans difficultés. Ils s'installent dans un premier temps aux côtés ou parmi la population locale avec laquelle ils ont souvent des liens anciens. Lorsque le rythme des arrivées s'intensifie, la communauté internationale et les pouvoirs publics interviennent pour enregistrer et assister les nouveaux venus. Afin de contrôler et de mesurer ces afflux soudains, les autorités vont exiger que les réfugiés soient regroupés dans des lieux précis, un regroupement qui facilitera la gestion et la distribution de l'aide humanitaire mais aussi et surtout la programmation d'un futur rapatriement. Toutefois, dans bien des cas, les réfugiés se dispersent dans la zone frontalière parmi les autochtones (surtout lorsque ceux-ci sont de même groupe ethnique), préférant s'insérer dans le milieu d'accueil plutôt que d'être regroupés dans des camps ou des sites agricoles très contrôlés et éloignés de la frontière.

Cet article traite d'une forme de regroupement particulière des réfugiés, promue par le HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) au titre de sa politique d'installation sur place, l'une des trois solutions préconisées au problème de l'exode. Celle-

ci s'est traduite par des sites agricoles dans lesquels les réfugiés ont été assistés pour devenir autosuffisants et s'insérer dans la société d'accueil. Cette forme d'assistance, aujourd'hui délaissée, fut orchestrée par de multiples acteurs dont les intérêts, souvent conflictuels, ont freiné la viabilité et l'insertion de ces sites. À travers l'étude de l'un d'eux ouvert dans le sud-est de la Zambie, ce sont les éléments ayant joué en faveur et à l'encontre de l'insertion d'un groupe de réfugiés mozambicains qui sont identifiés et analysés.

■ Les sites agricoles ouverts aux réfugiés

Pendant trente ans, de 1960 à 1990, le HCR privilégia la solution de l'aide à « l'installation sur place » (Beigbeder, 1999), terme utilisé par cet organisme pour signifier l'établissement de longue durée des réfugiés dans le pays de premier accueil. Cette solution, qualifiée de durable, se concrétisa principalement par l'ouverture de sites agricoles, mais fut également accordée sous la forme d'une assistance dans des situations d'installation spontanée de réfugiés parmi la population locale ; cette dernière option est actuellement adoptée pour les réfugiés ruraux libériens qui ont trouvé refuge en Guinée forestière et dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les « sites agricoles »¹ furent ouverts afin de promouvoir l'autonomie des réfugiés et leur intégration dans la région d'accueil pendant la durée

¹ Ces sites agricoles ont fait l'objet d'une littérature abondante dans la recherche en sciences sociales anglophone ; ils apparaissent sous différents noms tels que « *refugee rural settlements* », « *organized settlements* », « *planned refugee settlement schemes* », « *local settlements* ». En français, ils prennent le nom de « zones d'installation rurales » ou bien « installations agricoles » ou encore « sites agricoles ». Cette diversité d'appellations révèle l'imprécision qui entoure cette forme particulière d'établissement en milieu rural.

de leur exil. Mise en pratique en Afrique orientale et australe, notamment au Soudan, en Tanzanie, en Ouganda, au Botswana, au Burundi, dans l'ex-Zaïre et en Zambie, cette politique a été également étendue à l'Amérique latine (Mexique, Belize) et à l'Asie du Sud-Est (Malaisie). Ainsi, le gouvernement mexicain a regroupé une grande partie des réfugiés guatémaltèques dans sept sites agricoles ouverts dans les provinces du Campeche et du Quintana Roo (cf. l'article d'Edith Kauffer dans ce volume).

Caractéristiques d'un site agricole

Un site agricole se distingue d'un camp par de multiples critères comme ses nombreuses infrastructures et des équipements sociaux de qualité qui lui confèrent une certaine pérennité ; et par sa vaste étendue qui intègre des terres agricoles autorisant ainsi des densités de population plus légères. De plus, le type d'assistance dispensé associe aide humanitaire traditionnelle et aide au développement avec un objectif d'autonomie qui se concrétise par la création d'exploitations agricoles, la distribution d'outils et de semences et la présence d'un encadrement. Enfin, par son aménagement spatial, un site agricole prend souvent l'aspect d'une zone d'installation de « villages » dispersés au milieu de leurs terres. Dans ce cas, il se rapproche du modèle classique du colonat agricole par certains éléments de son paysage comme la barrière qui ferme son entrée, ses villages lotis, son parcellaire géométrique et ses petites unités administratives regroupant habitations du personnel et équipements « en dur ». Les réfugiés y sont considérés comme des colons.

Un site agricole est géré par de multiples instances. D'un côté, le pays d'accueil met à la disposition des réfugiés des terres agricoles et fournit du personnel administratif. De l'autre, les organismes des Nations unies, principalement le HCR et le PAM (Programme alimentaire mondial), en collaboration avec de nombreuses ONG locales ou étrangères prennent en charge les coûts d'installation et de fonctionnement jusqu'à ce que le site soit déclaré économiquement viable et transféré alors aux autorités du pays d'accueil. Enfin, la population locale joue un rôle dans le niveau d'insertion des nouveaux venus à travers les relations qu'elle noue avec eux.

Toutefois, on observe que ces notions de viabilité et d'intégration n'ont jamais été clairement définies par le HCR. Accéder au seuil de la « viabilité » signifie que tous les équipements sont opérationnels et que les réfugiés ont atteint un certain niveau d'autosuffisance qui est estimé par rapport à celui des populations locales. Si le principe de base est que les réfugiés ne bénéficient pas de conditions de vie meilleures que celles des autochtones, celui-ci ne peut être réaliste lorsque ces derniers ont un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté, ce qui est souvent le cas. Généralement, les réfugiés deviennent des privilégiés dans un contexte de grande pauvreté. Quant au terme « intégration », il est défini par le HCR comme un processus d'assimilation dans la vie économique et sociale de la société d'accueil. Cela se traduit par des écoles dont l'enseignement est dispensé dans la langue du pays d'accueil et de nombreux équipements et infrastructures mis à la disposition de tous. On peut s'interroger sur le bien-fondé de l'utilisation du terme « assimilation » pour des réfugiés qui, en majorité, rentreront chez eux tôt ou tard. Dans les textes, ces sites doivent atteindre leurs objectifs après une période d'environ quatre années à l'issue de laquelle le HCR se retire et transfère ses fonctions au gouvernement. Mais la réalité est tout autre puisque la plupart des sites sont assistés par la communauté internationale aussi longtemps que les réfugiés sont présents. L'étude de cas développée ci-dessous en est un exemple.

Les sites agricoles en Afrique

En Afrique, les premiers sites furent établis au début des années 1960 pour accueillir les Tutsi rwandais qui se réfugiaient en Tanzanie, Burundi, ex-Zaïre et Ouganda. Bibwe est le nom du premier site agricole, ouvert en 1961 dans la province du Kivu de l'ex-Zaïre (Stein et Clark, 1985). En 1978, on comptait quelque 60 sites agricoles en Afrique, la majorité d'entre eux étant concentrés au Burundi, en Tanzanie et en Ouganda (Christensen, 1985). Douze ans plus tard, en 1990, plus de 140 sites avaient été ouverts, principalement en Afrique orientale et australe et hébergeaient près d'un quart des réfugiés recensés à cette époque soit un nombre proche du million (Mathieu, 1991). Ces sites

n'étaient pas tous orientés vers la production agricole. Au Soudan oriental, à la périphérie des villes de Gedaref et de Khashm-el-Girba, des installations qualifiées de semi-urbaines accueillèrent une population d'origine urbaine et proposaient des activités principalement artisanales. Au Soudan également, une autre catégorie de sites ne disposait pas de terres agricoles, mais, situés à proximité des grands périmètres irrigués d'Etat, ils offraient aux réfugiés la possibilité d'aller s'employer sur ces fermes (Asfaha, 1992). Le Soudan créa le plus grand nombre de sites, et la Tanzanie fut le pays qui intégra le mieux ces installations dans sa politique de développement agricole et son programme de villagisation.

Malgré des investissements importants en infrastructures, équipements collectifs, programmes agricoles et activités diverses, la plupart de ces sites n'ont pas atteint leurs objectifs de viabilité économique et d'intégration dans la région d'accueil. Alors qu'ils étaient conçus pour soulager le fardeau de l'aide humanitaire, ils ont été source d'une assistance renouvelée ou prolongée aussi longtemps que les réfugiés étaient présents. Ces sites ont donné lieu à une littérature critique qui souligna les faiblesses et les contradictions de cette politique d'assistance (Kibreab, 1989 ; Stein et Clark, 1985). Certaines analyses, comme celles de S. Asfaha (1992) au sujet des sites ouverts au Soudan oriental, soulignent le manque d'attention qui fut accordé à la planification et à la mise en valeur de ces installations : localisations géographiques défavorables, capacités d'accueil fréquemment dépassées, programmes d'assistance inappropriés furent autant de freins à la viabilité et à l'intégration.

Actuellement, l'aide à l'installation sur place n'a plus les faveurs des pays donateurs qui se refusent à financer une forme d'assistance coûteuse dont les objectifs d'autosuffisance et d'intégration ont été rarement atteints. Quant à certains pays hôtes, ils n'acceptent plus désormais cette forme d'accueil qui implique un séjour de longue durée d'étrangers sur leur territoire. Mais cette politique est encore d'actualité dans des pays comme l'Ouganda où en 1996, plus de 100 000 réfugiés Soudanais étaient devenus agriculteurs dans de nombreux sites dispersés dans le nord du pays (UNHCR, 1996). En Zambie également, depuis 1964, année de l'indépendance, le gouvernement poursuit avec l'aide du HCR cette politique

d'ouverture de sites agricoles. Actuellement, deux installations situées dans l'ouest du pays hébergent depuis bientôt 30 ans des réfugiés angolais et le site de Mwange ouvert en avril 1999, dans le nord-est du pays, à 200 km de la frontière avec la RDC, regroupe des réfugiés congolais qui y furent transférés de la zone frontalière.

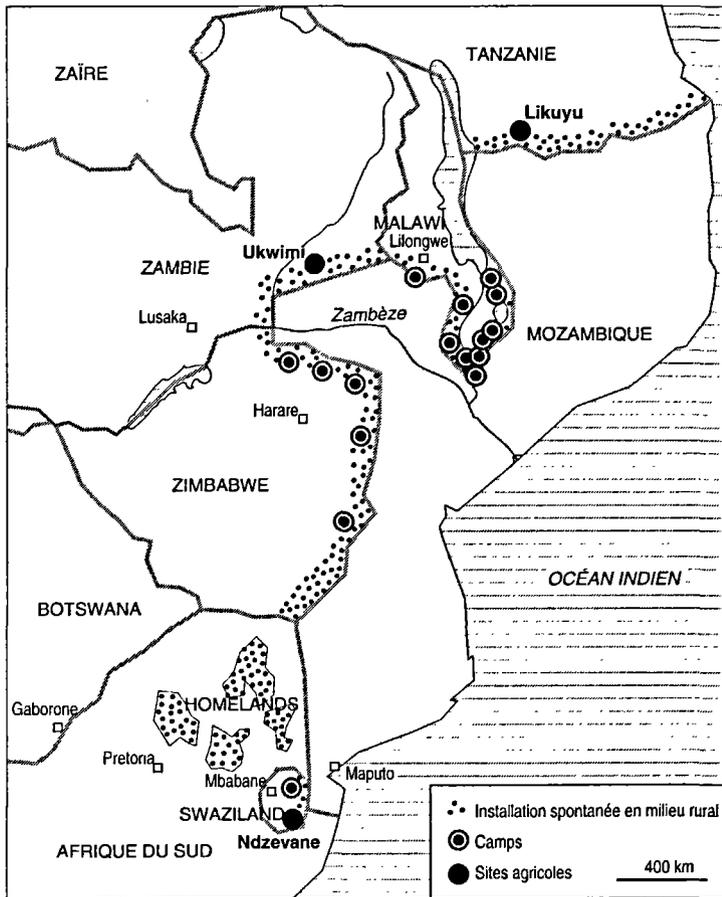
L'étude de cas suivante décrit et analyse les répercussions d'un afflux de réfugiés mozambicains sur la vie d'une population locale zambienne, ces deux communautés ayant vécu côte à côte pendant sept ans au sein du site agricole d'Ukwimi entre 1987 et 1994. Les enquêtes menées auprès des deux communautés mettent en lumière les obstacles auxquels se sont heurtés les réfugiés pour s'insérer dans le milieu d'accueil malgré les multiples atouts favorables dont ils disposaient.

■ Ukwimi, un site agricole en Zambie²

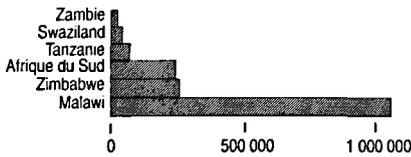
Contextes historique et géographique

De 1977 à 1992, une guerre civile dévasta le Mozambique, entraînant les déplacements de population les plus massifs parmi ceux recensés pendant cette même période à l'échelle mondiale. À la fin de 1992, plus de 3,5 millions de personnes s'étaient déplacées sous la contrainte à l'intérieur du pays et environ 1,7 million de réfugiés étaient hors des frontières (World Refugee Survey, 1993). Tous les pays frontaliers (Tanzanie, Malawi, Zambie, Zimbabwe, Afrique du Sud et les Homelands, Swaziland) devinrent à nouveau terres d'accueil de réfugiés mozambicains (figure 1). En effet, la

² Cette partie est une version remaniée de deux articles publiés en anglais par V. Lassailly-Jacob en 1993 et 1999 (cf. bibliographie).



RÉFUGIÉS MOZAMBICAINS ENREGISTRÉS EN DÉCEMBRE 1992



Source : World Refugee Survey, 1993

Carte établie par Véronique Lassailly-Jacob, CNRS
Conception graphique Alexandra Laclau, EHESS

Figure 1
Réfugiés mozambicains dans les pays d'accueil, 1993.

guerre d'indépendance qui se déroula de 1965 à 1975 avait déjà entraîné la fuite de milliers de réfugiés vers ces pays.

Dans un premier temps, les fuyitifs s'installèrent dans les zones frontalières à proximité des centres d'accueil mis en place par la Croix-Rouge. Ils bénéficièrent aussi d'une aide de la population locale avec laquelle ils avaient des liens ethniques³ ou bien des relations qu'ils avaient forgées au cours de migrations ou de fuites antérieures. Les gouvernements d'accueil ne décidèrent d'intervenir que lorsque de nouveaux afflux engendrèrent une insécurité grandissante aux frontières. Ils adoptèrent des politiques d'asile diverses. Si le Malawi accepta le plus grand nombre de réfugiés mozambicains (près d'un million); l'Afrique du Sud, en revanche, non-signataire à cette époque de la Convention de l'OUA (Organisation de l'unité africaine)⁴, considéra ces fuyitifs comme des immigrants illégaux et pratiqua une sévère politique de refoulement. La barrière électrifiée qui fut érigée le long de sa frontière avec le Mozambique fit longtemps scandale. Dans les autres pays d'accueil, des camps de diverse nature furent ouverts : camps de transit comme celui de Malindza au Swaziland où une aide d'urgence était dispensée ; camps plus durables dits « de soin et d'entretien » dans lesquels des micro-projets générateurs de revenus étaient proposés, comme les multiples camps qui surgirent dans le sud du Malawi⁵ ou bien les cinq grands camps du Zimbabwe⁶ ou encore celui de Rhulani dans le homeland de Gazankulu ; sites agricoles, enfin, bénéficiant de terres arables, qui

³ Par exemple, les groupes ethniques Ngoni, Chikunda, Chewa et Nsenga occupent la zone frontalière, certaines de leurs chefferies s'étendant de part et d'autre de la frontière.

⁴ Une Convention régionale régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique fut adoptée en 1969 par l'Assemblée des chefs d'États de l'OUA (Organisation de l'unité africaine).

⁵ En circulant sur la route qui relie Blantyre à Lilongwe, on reconnaissait les camps mozambicains à la présence des enfants qui proposaient aux automobilistes les bidons d'huile de l'aide alimentaire.

⁶ Le Zimbabwe accueillait en 1992 plus de 120 000 réfugiés mozambicains qui furent regroupés dans cinq grands camps dont celui de Tongogara situé à quelque 30 km de la frontière.

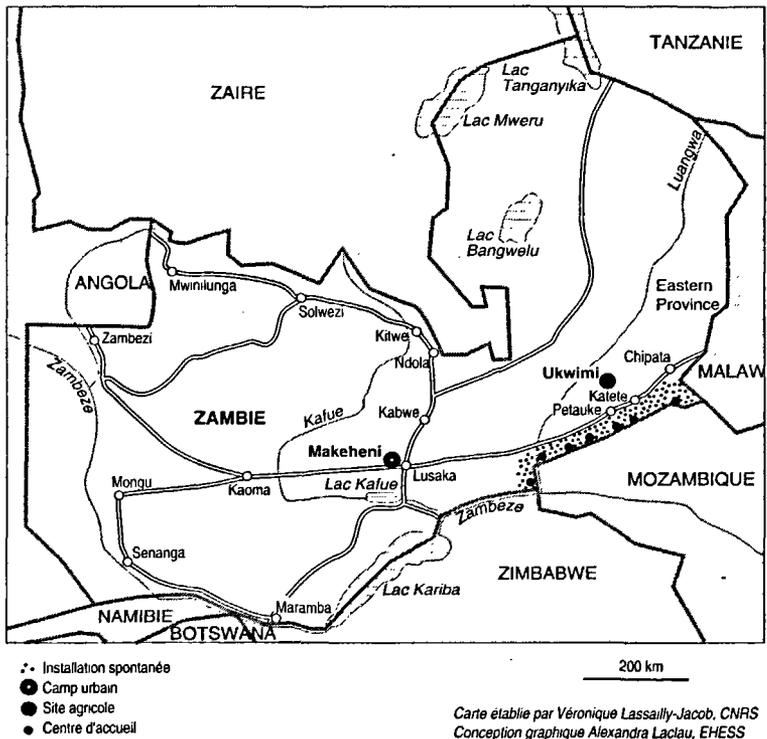


Figure 2
Réfugiés mozambicains en Zambie, 1993.

furent ouverts dans trois pays d'accueil, la Zambie (Ukwimi), le Swaziland (Ndzevane) et la Tanzanie (Likuyu) (figure 1).

L'histoire du site d'Ukwimi débute en 1987. À la suite d'une série de raids meurtriers menés par la guérilla mozambicaine dans la zone frontalière zambienne, le gouvernement décida d'une politique de réinstallation forcée en transférant tous les réfugiés dispersés vers un site agricole établi à l'intérieur du territoire (figure 2). En dépit de la législation zambienne, qui stipule que tous les réfugiés qui entrent en Zambie doivent s'enregistrer au poste frontière et être assistés dans un camp ou un site agricole, nombre d'entre eux ont refusé le transfert à Ukwimi, préférant se cacher parmi la population locale.

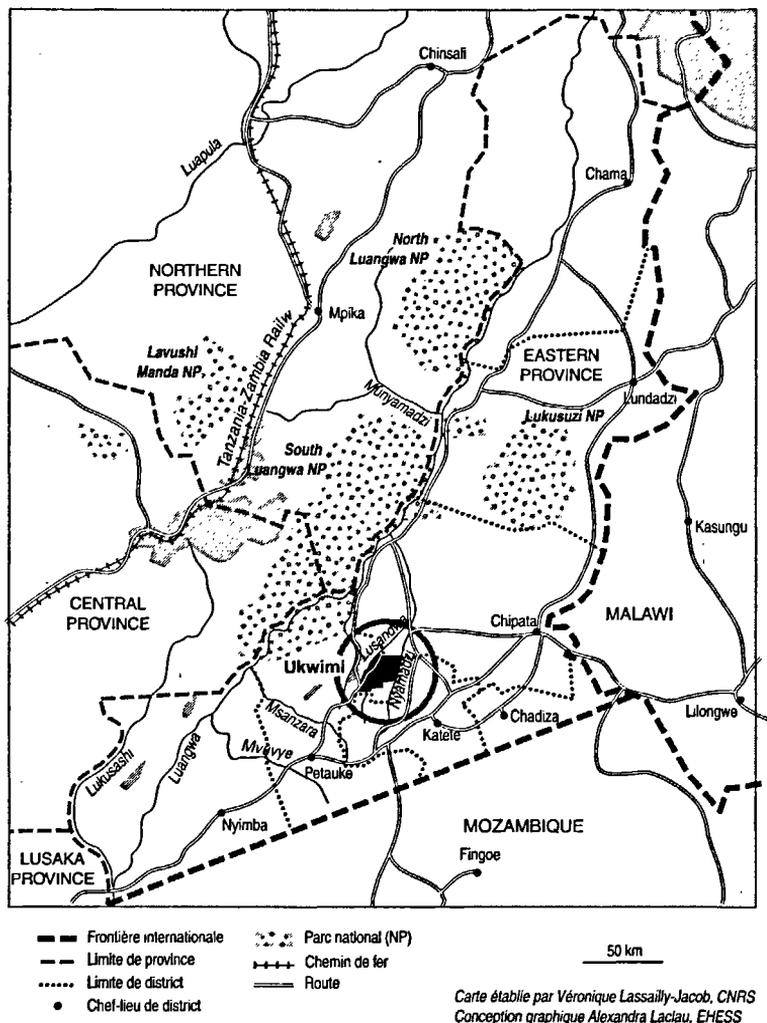


Figure 3
 Le site d'Ukwimi dans la province de l'Est.

Le site d'Ukwimi, du nom d'un ancien chef coutumier, occupe une superficie de 310 km² dans une zone boisée (forêt claire de miombo-mopane) et vallonnée. L'ouverture du site fut décidée à la suite d'un triple accord entre le HCR, le gouvernement zambien et

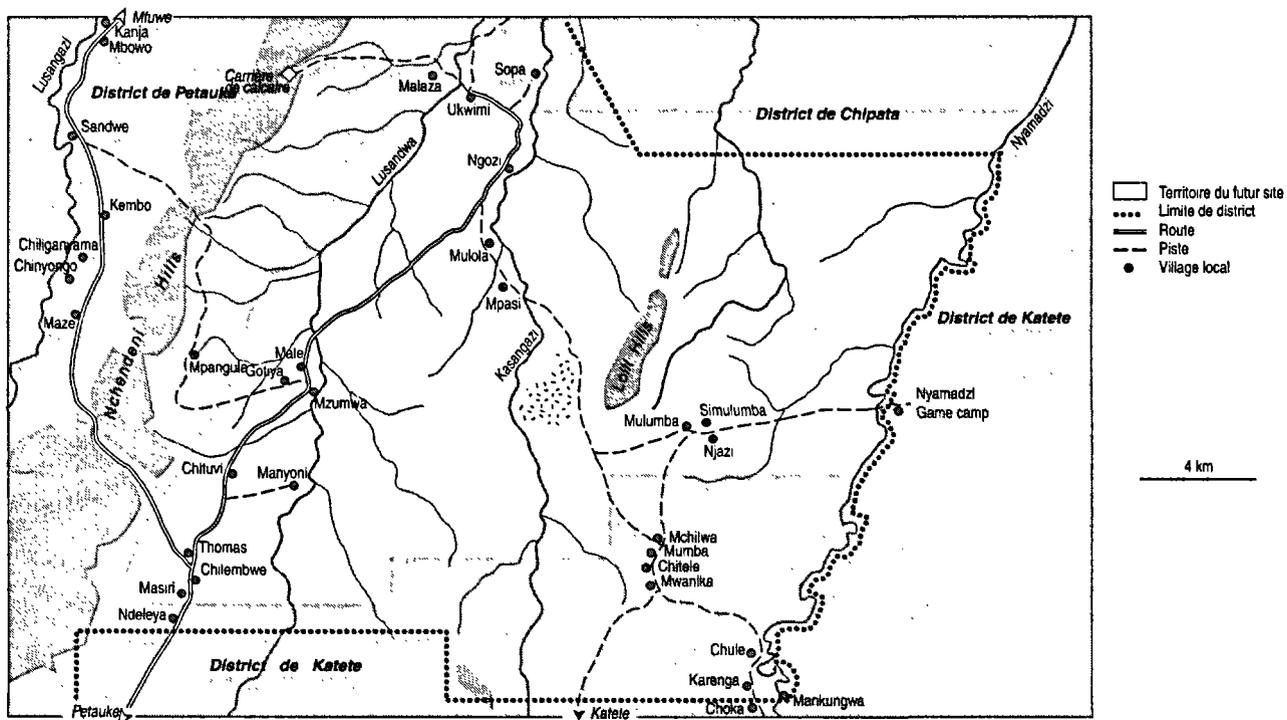
deux ONG, l'une, locale, le *Zambian Christian Refugee Services* (ZCRS) et l'autre, internationale, la *Lutheran World Federation* (LWF). Situé dans la province de l'Est (Eastern Province), à 70 km au nord de la petite ville de Petauke et à quelque 100 km de la frontière (figure 3), ce secteur fut choisi non pas pour ses potentialités agricoles mais en raison de son accessibilité et de son faible peuplement. En effet, les précipitations y sont irrégulières⁷, entraînant fréquemment des aléas dans les rendements des principales cultures, maïs, coton et arachide. De plus, située à proximité du vaste parc national du Sud-Luangwa (figure 3), la zone abritait une importante faune sauvage et était infestée de glossines. Enfin, les études menées par un consultant du HCR (Schelas, 1986) révélaient des sols au potentiel agricole inégal, la présence de larges secteurs incultes ou inondables et des ressources hydrauliques difficilement accessibles par endroits. Toutefois, ce lieu fut sélectionné car on y accédait par une piste carrossable qui avait été construite pendant la période coloniale pour acheminer les matériaux extraits d'une carrière aujourd'hui désaffectée ; de plus, on y trouvait de vastes espaces libres parsemés de quelques petits villages d'agriculteurs-chasseurs (figure 4). Comme toutes les zones rurales du pays, cette région s'était dépeuplée au moment du « boom » urbain des années 1960 et du développement de la région de la Copper Belt.

Un espace à deux facettes

À la différence de nombreux sites conçus sous la forme de gros lotissements de type urbain⁸, Ukwimi fut planifié comme une zone d'installation de « villages » dispersés au milieu de leurs terres. La

⁷ Le climat de type soudano-sahélien se caractérise par des précipitations annuelles de l'ordre de 800 mm concentrées pendant une saison des pluies qui s'étend de novembre à mars.

⁸ Par exemple, les premiers sites comme celui de Mhéba ouvert dans le nord-ouest de la Zambie ou ceux de Qual el nahal au Soudan sont de gros lotissements aux formes géométriques, plus apparentés à des lotissements de type urbain en milieu rural qu'à des villages.



Carte établie par Véronique Lassailly-Jacob, CNRS. Conception graphique Alexandra Laclau, EHESS

Figure 4
Zone d'Ukwimi avant l'arrivée des réfugiés.

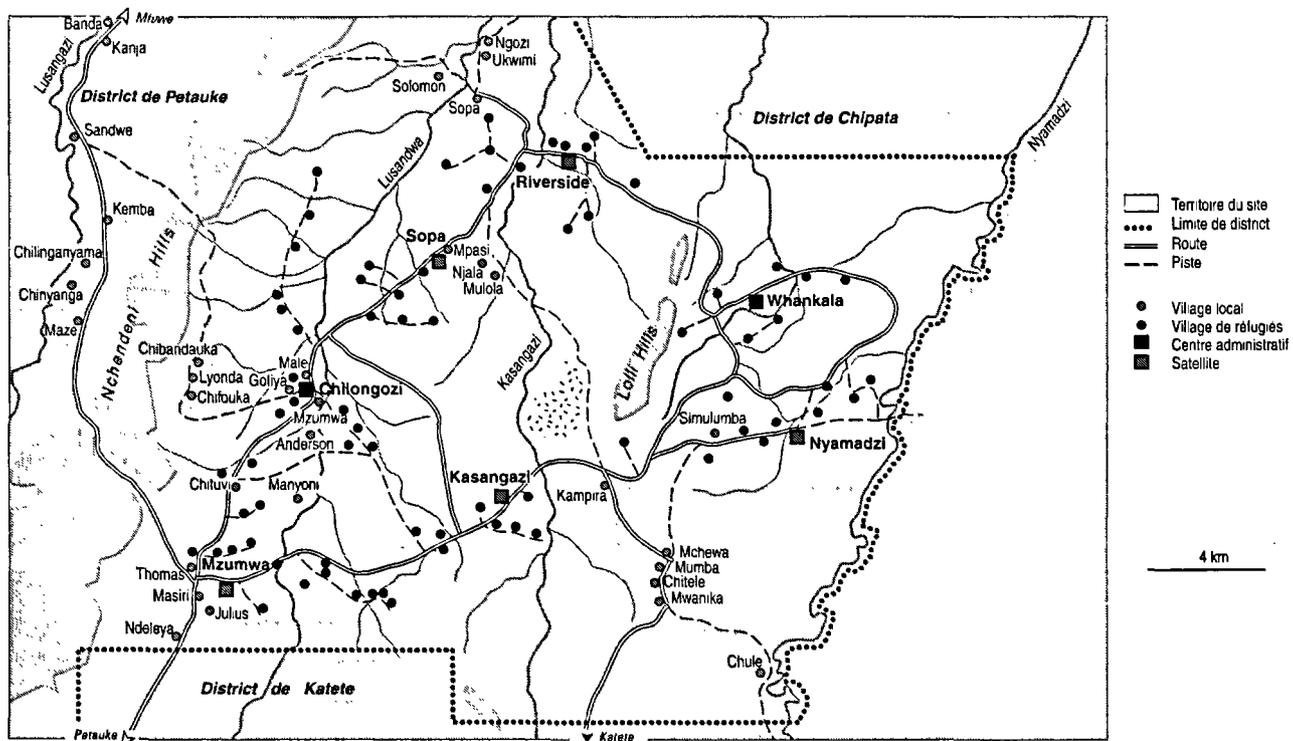


Figure 5
Site agricole d'Ukwimi, 1993.

Carte établie par Veronique Lassally-Jacob, CNRS. Conception graphique Alexandra Laclau, EHESS

singularité de cette zone d'accueil de réfugiés, outre sa vaste superficie, fut d'intégrer à l'intérieur de ses limites les villages locaux déjà implantés. Ainsi, deux espaces s'y trouvaient imbriqués : un vaste secteur planifié et loti par les aménageurs pour les réfugiés et le personnel administratif et des petites « enclaves de liberté » laissées à la disposition des habitants originaires du lieu (figure 5).

Les quartiers administratifs et les villages des réfugiés entourés de terres cadastrées représentaient l'espace planifié. En 1993, sept ans après l'ouverture du site, 73 villages de 100 à 300 habitants étaient nés le long des pistes nouvellement créées et rassemblaient 25 600 Mozambicains qui formaient la communauté la plus importante du site. La localisation et la taille des villages avaient été décidées en fonction de prospections pédologiques et hydrologiques soigneusement menées⁹. Chaque village était identifié par un nombre (figure 5). Les cases des réfugiés s'alignaient à intervalle régulier en villages-rues et les bâtiments en dur de sept quartiers administratifs aux plans quadrillés abritaient le personnel administratif (membres des ONG, du HCR, du gouvernement, enseignants, personnel médical). Les lieux occupés par les réfugiés et le personnel administratif formaient l'espace visible, la devanture que le visiteur c'est-à-dire, bien souvent, le donateur était invité à voir et à apprécier. C'était l'espace connu des intervenants qui sillonnaient le site à bord de leurs véhicules ou de leurs motos. C'était aussi un espace uniformément attribué et cadastré puisque chaque famille réfugiée recevait un lot de 400 m² pour bâtir son habitation ainsi qu'une parcelle de terre arable de deux hectares. C'était enfin un espace contrôlé de près dont les occupants, les réfugiés, devaient se plier à des directives strictes et faisaient l'objet de recensements répétés et de visites régulières de la part du personnel d'encadrement.

L'autre type d'espace était un espace à l'écart, situé à proximité des rivières et des points d'eau. C'était l'espace des villages zambiens et

⁹ De nombreux puits équipés de pompes manuelles furent creusés. La mesure soigneuse des débits déterminait le nombre d'habitants à installer dans chaque village.

de leurs terroirs. On découvrait ces lieux en empruntant les sentiers qui s'écartaient des pistes principales. Ils constituaient le côté caché du site, un espace ignoré des autorités car il était hors de leur contrôle. En effet, bien que l'ensemble du périmètre délimité ait été déclaré terre gouvernementale, les autorités avaient toléré la présence de ces enclaves demeurées sous juridiction coutumière. Au premier abord, les villages zambiens étaient semblables à ceux des Mozambicains car leur taille, leur architecture et les matériaux de leurs habitations étaient similaires. Mais on identifiait rapidement ces villages comme zambiens en raison de leur plan ramassé, de leurs cases regroupées autour de cours, de leurs manguiers, de la diversité de leurs greniers et de la présence d'un petit bétail vagabondant. Il était impossible de connaître les effectifs et les activités de cette communauté locale vivant à l'intérieur du site car sa présence n'était signalée dans aucun des rapports produits par les ONG ou le HCR. Étant hors de leur mandat d'intervention, elle ne fut jamais intégrée dans les fréquents recensements d'Ukwimi. Elle formait en quelque sorte une communauté fantôme dont la présence était tolérée à condition qu'elle ne trouble pas la bonne conduite des activités qui contribuaient à la réputation du site.

À l'intérieur du site, trois communautés (réfugiée, administrative et locale) se côtoyaient, habitant chacune son propre espace. Malgré l'attention inégale dont deux d'entre elles faisaient l'objet – réfugiée et locale –, une situation qui ne pouvait que freiner l'insertion des nouveaux venus, ces communautés avaient rapidement tiré profit de leur présence respective.

Une mise en place accélérée du peuplement

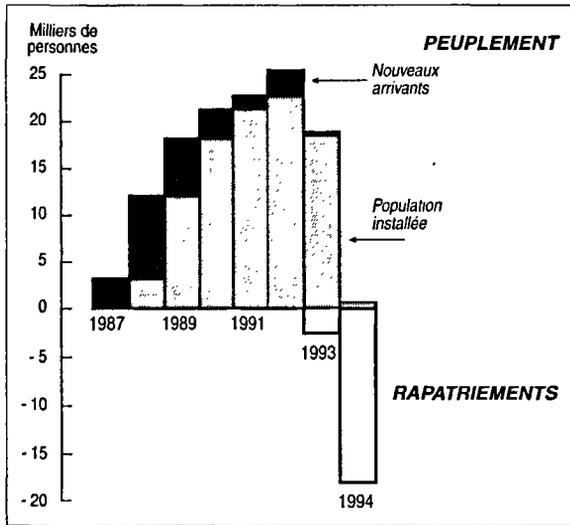
À l'image d'un camp de réfugiés, un site agricole est un espace qui se densifie rapidement par des vagues d'arrivées rapprochées. Ukwimi fut peuplé par des afflux ininterrompus de réfugiés jusqu'en 1994, date du grand rapatriement organisé par le HCR et du transfert administratif du site aux autorités zambiennes (figure 6). Lorsqu'ils arrivaient à Ukwimi à bord des camions de la Croix-Rouge zambienne, les réfugiés étaient hébergés, pendant deux semaines environ, dans les tentes d'un centre d'accueil, situé à Chilongozi jusqu'en 1989 puis à Whankala. Une assistance

alimentaire et médicale, des vêtements, des couvertures, des ustensiles de cuisine et des outils agricoles leur étaient aussitôt distribués. Les chefs de famille étaient ensuite emmenés sur le site d'un nouveau village où ils devaient défricher les lots qui leur étaient attribués pour construire habitation et dépendances.

La croissance démographique fut exponentielle pendant la première année car la population quadrupla, passant de 3 205 habitants à 12 059 habitants (figure 7). En 1989, à la suite de nouvelles arrivées massives, la surface d'origine dénommée Ukwimi A qui s'étendait sur 150 km² et dont la capacité d'accueil était estimée à 15 000 habitants fut doublée par l'ouverture d'Ukwimi B. Puis, arrivèrent en 1992-1993 les réfugiés de la famine fuyant la terrible sécheresse qui affecta toute l'Afrique australe. Ils venaient principalement du nord de la province de Tete, des districts de Maravia, Makanga, Chiuta, Chifunde et Fingoe et furent collectivement reconnus comme réfugiés dès lors qu'ils acceptaient d'être transportés à Ukwimi. En 1992, le rapport annuel de l'ONG Lutheran World Federation faisait état de 25 520 réfugiés. Enfin, de nouvelles arrivées eurent lieu en 1993 et 1994 constituées de réfugiés urbains d'origines diverses provenant du centre de transit de Makeheni situé dans la banlieue de Lusaka à la suite de sa fermeture¹⁰.

La communauté formée par les réfugiés était donc extrêmement hétérogène et ces villages numérotés n'étaient que des entités artificielles. En effet, leur peuplement s'était fait en fonction des dates d'arrivée des réfugiés et non pas de leurs liens familiaux. Bien souvent, les membres des familles s'étaient dispersés au cours de leur fuite. Emmenés à Ukwimi à différentes périodes, ils furent astreints à résider dans divers lieux du site sans possibilité de regroupement. L'objectif des autorités était de peupler progressivement et rationnellement l'ensemble du site et non pas de recréer une communauté. Dans un tel contexte, les termes de « communauté » et de « villages » ont une signification particulière

¹⁰ Les réfugiés d'origine urbaine venaient du Rwanda, du Burundi et de l'ex-Zaïre ; logés à proximité des quartiers administratifs, ils ne recevaient pas d'exploitations agricoles mais bénéficiaient de l'aide humanitaire.

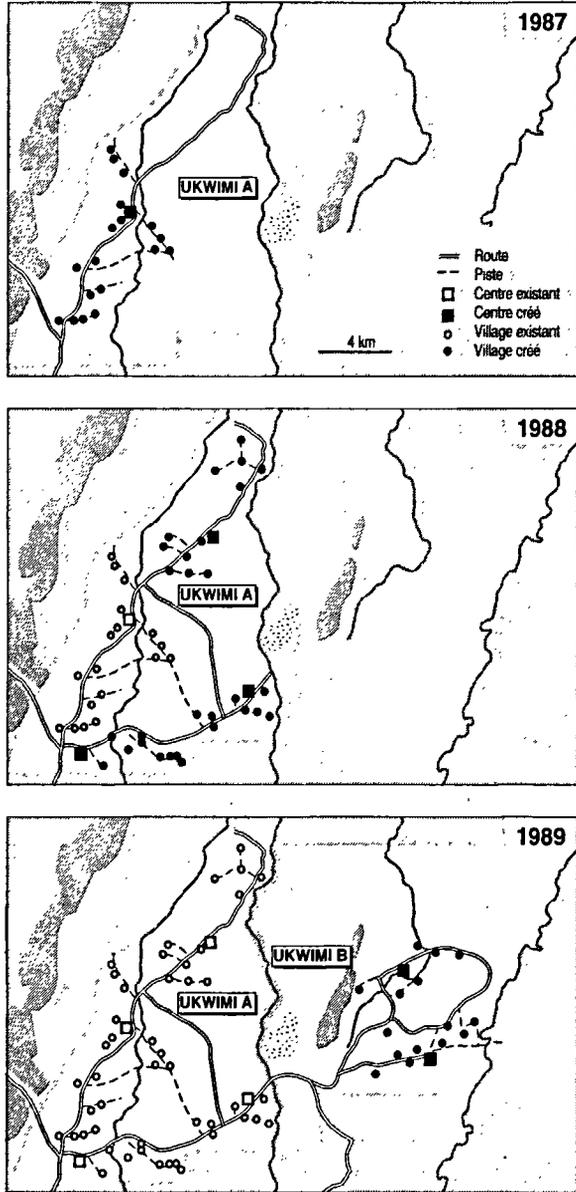


Graphique établi par Véronique Lassailly-Jacob, CNRS
d'après les Rapports annuels de l'ONG Lutheran World Federation

■ Figure 6
Peuplement des réfugiés à Ukwimi, 1987-1994.

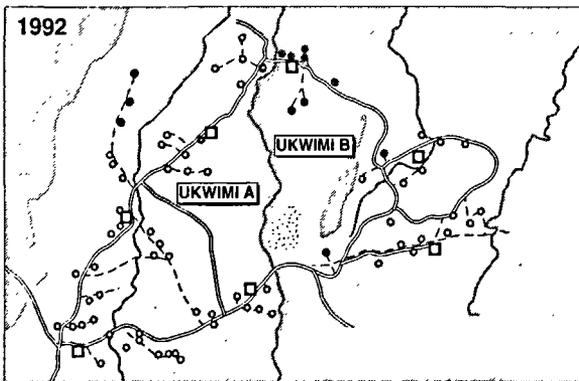
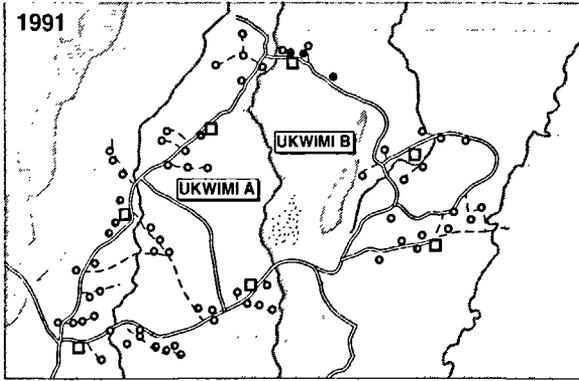
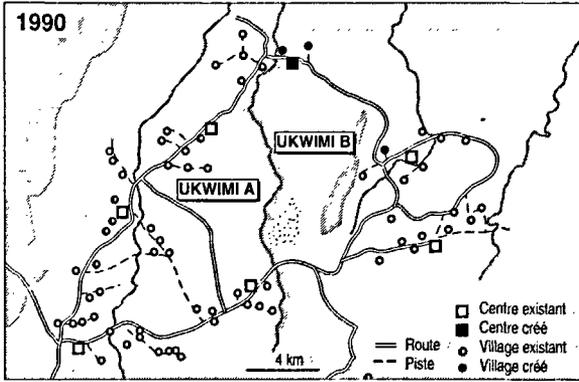
qui fait davantage référence à la nationalité des ressortissants et à leur regroupement imposé en unités de peuplement.

Dans le même temps, les enclaves sous contrôle des occupants d'origine se peuplèrent de citoyens qui leur étaient apparentés. En cette période d'inflation et de crise économique, le site d'Ukwimi était devenu un pôle d'attraction en raison de ses équipements collectifs (ceux-ci s'étaient très dégradés dans le reste du pays), ses possibilités d'emplois et son essor économique. Si les villages locaux s'étaient agrandis, de nombreuses fermes isolées avaient aussi surgi à l'intérieur des enclaves pour protéger les droits des autochtones face à la pression foncière croissante des réfugiés et de leur encadrement. On observait également un mouvement de retour sur des terres ancestrales situées en périphérie du site où de nouveaux villages s'implantaient. Quant au personnel administratif, son nombre s'accrut régulièrement au fur et à mesure de l'extension spatiale du site et de son constant peuplement.



Cartes établies par Véronique Lassally-Jacob, CNRS. Conception graphique Alexandra Lactau, EHESS

Figure 7
Évolution du peuplement des réfugiés à Ukwimi.



Cartes établies par Véronique Lassailly-Jacob, CNRS. Conception graphique Alexandra Lactau, EHESS

En 1993, le site d'Ukwimi était devenu un espace plein de vie dont le développement fulgurant profitait à tous les habitants de la région. Les conditions physiques peu favorables de la zone étaient masquées par le boom démographique et l'assistance généreuse dont elle bénéficiait.

■ L'insertion des réfugiés à Ukwimi¹¹

Les atouts

Ukwimi fut un lieu protégé¹², délimité mais non clos où les réfugiés retrouvèrent la sécurité matérielle et physique qu'ils avaient perdue au Mozambique. Des terres agricoles disponibles et cadastrées, de nombreuses infrastructures et équipements mis à la disposition de tous, une parenté ethnique entre les réfugiés et la population locale, tous ces éléments contribuaient aux bonnes relations qui s'étaient nouées entre les réfugiés et la population locale.

■ Infrastructures et terres agricoles

Ukwimi fut certainement l'un des sites agricoles les plus assistés en Afrique. Deux ONG (Zambian Christian Refugee Services et Lutheran World Federation) supervisées par le HCR vont planifier, gérer et

¹¹ Les informations présentées dans cette partie proviennent d'une recherche de caractère empirique entreprise dans le site au cours de deux séjours en 1992 et 1994. Elles sont issues d'entretiens et de questionnaires ouverts menés auprès d'agents d'encadrement, de notables et chefs de famille des villages locaux ainsi que de membres de la communauté réfugiée. Elles proviennent également de la lecture de nombreux rapports : ceux de l'ONG Lutheran World Federation, de chercheurs (Black, Mabwe *et al.* 1990), de consultants (Schefas, 1986) et d'étudiants anglais (Sullivan, 1992, Spitteler, 1993).

¹² L'entrée du site était barrée et surveillée en permanence par deux militaires. Tous ceux qui entraient et sortaient d'Ukwimi devaient s'enregistrer.

administrer le site de très près. Dès l'arrivée des premiers réfugiés en 1987, d'autres organismes comme Médecins sans frontières, la Croix-Rouge, Save the Children Federation, Austcare furent présents. De plus, le site fut extrêmement bien administré, chaque secteur étant divisé en satellites (trois satellites à Ukwimi A et deux satellites à Ukwimi B), eux-mêmes contrôlant une zone rassemblant 8 à 14 villages réfugiés. Réfugiés et population locale bénéficièrent de nombreuses infrastructures (pistes d'accès, puits équipés de pompes manuelles, ponts et barrages, marchés, moulins à maïs), équipements socioculturels (dispensaires, écoles, lieux de culte, foyers sociaux, coopératives) et activités productives très encadrées. Cité comme modèle pour l'assistance au développement aux réfugiés¹³, Ukwimi fut un site « façade », un site « vitrine ».

Les nouveaux villages de réfugiés étaient dispersés sur un vaste territoire de 310 km² et, bien que certains secteurs soient plus densément peuplés que d'autres, la situation de ces « villageois » n'était en rien comparable à celle de leurs compatriotes hébergés dans les camps surpeuplés du Malawi ou du Zimbabwe. Chaque chef de famille recevait l'usufruit d'une exploitation de deux hectares, était assisté pendant deux années avec des rations alimentaires et bénéficiait de dons de semences de soja, riz, maïs, arachide, divers légumes ainsi que d'engrais et de produits phyto-sanitaires. Certains d'entre eux avaient agrandi leur exploitation en demandant l'autorisation de cultiver aux chefs de terre locaux et ceux qui étaient situés à proximité de bas-fonds, les *dambo*, avaient spontanément développé des jardins de saison sèche dans ces espaces délaissés par les agriculteurs locaux¹⁴.

¹³ Dans un ouvrage publié en 1995 par le HCR, le site d'Ukwimi fit l'objet d'un encadré (p. 168) où il était cité comme une réussite ; en Zambie, de nombreux reportages télévisés, émissions radiophoniques et articles de presse ont célébré la qualité de vie des réfugiés à Ukwimi ; ce site était devenu le symbole de la réussite de la politique d'installation sur place.

¹⁴ Au moment de l'arrivée des réfugiés, les bas-fonds étaient inoccupés car le jardinage aurait supposé un gros travail de surveillance dans cette région giboyeuse. Or, l'exode rural avait dépeuplé les villages et, la zone étant isolée, l'approvisionnement en semences, engrais et insecticides était difficile. Enfin, la culture de légumes n'était pas un besoin essentiel car la nourriture de brousse était abondante.

Parenté ethnique et échanges

Un autre atout en faveur de l'insertion était lié à la parenté ethnique entre les deux communautés. Les réfugiés venaient des districts frontaliers et appartenaient en majorité au groupe ethnique Chewa proche de celui des Nsenga, ethnie des villageois. Ils parlaient la même langue et partageaient des traditions et des traits culturels proches. Dès l'arrivée des réfugiés, des relations se nouèrent entre les deux communautés. Les nouveaux venus se trouvèrent en contact avec des villageois qui disposaient de ressources alimentaires diversifiées provenant de leurs cultures, arbres fruitiers et petit bétail. Tous ces aliments de choix étaient absents des rations alimentaires qui leur furent distribuées par le PAM pendant deux années¹⁵ et de leur nouvel environnement, au moins dans un premier temps¹⁶. Très vite, les réfugiés s'approvisionnèrent chez les villageois zambiens afin non seulement d'obtenir ces aliments prisés mais aussi de se procurer des semences et des boutures locales. Le troc devint pratique courante, ces produits étant échangés d'une part contre une portion des rations alimentaires (l'huile en particulier) et d'autre part contre du travail agricole sous la forme de contrats de « *piecework* » ou « *travail à la tâche* », pratique très répandue dans la région. Les réfugiés s'employaient pour défricher, butter et sarcler les champs des agriculteurs zambiens et récolter leurs cultures. Et pendant la saison des mangues, nombreuses étaient les jeunes filles mozambicaines qui allaient piler ou égrainer le maïs des femmes zambiennes en échange de quelques fruits. Les premières relations entre Zambiens et Mozambicains furent fondées sur ces transactions de ressources alimentaires et de semences contre des produits de l'assistance humanitaire et une force de travail.

¹⁵ Ces rations distribuées tous les quinze jours comprenaient par jour et par personne : 500 grammes de maïs, 50 grammes de haricots, 20 grammes de sucre, 20 grammes d'huile, 10 grammes de sel.

¹⁶ L'ONG Lutheran World Federation distribuera par la suite aux réfugiés des boutures d'arbres fruitiers et développera une activité de petit élevage (porcs, poulets).

Par la suite, les agriculteurs locaux tirèrent profit du capital foncier qu'ils avaient conservé dans leurs enclaves. Les chefs de terre cédaient des portions aux réfugiés les plus dynamiques qui disposaient d'une main-d'œuvre familiale importante ainsi qu'au personnel d'encadrement. Ils prêtaient volontiers leurs terres car ils pensaient que les réfugiés et le personnel d'encadrement¹⁷ seraient des gens de passage qui rentreraient chez eux un jour ou l'autre. Ces prêts étaient l'opportunité de récupérer dans l'avenir des terres préalablement défrichées et aménagées. En échange, ils recevaient des engrais, des semences sélectionnées de divers légumes et d'autres produits de l'assistance agricole auxquels ils n'avaient pas accès. Ils profitaient également de la force de travail des réfugiés pour étendre leurs exploitations en cultures pluviales et de bas-fonds. Ceux qui profitaient le plus de cette situation étaient les détenteurs des droits sur la terre, les *headmen* ou chefs de village ainsi que les chefs de terre. Enfin, l'éradication des glossines, grâce aux vastes défrichements pratiqués par les réfugiés et à la disparition de la faune sauvage, permit l'essor d'un élevage bovin.

Malgré ces échanges bénéfiques aux deux communautés, des tensions étaient apparues sept ans après l'installation des réfugiés. Par exemple, dans le nord du site, les villageois zambiens situés à proximité de la rivière Lusandwa avaient interdit l'accès des *dambo* aux réfugiés qui voulaient y exploiter des jardins. Les palabres se multipliaient pour empêcher tout abattage d'arbres dans ces zones.

¹⁷ Le personnel zambien recherchait, dès son arrivée, une portion de terre pour cultiver un champ de maïs et un jardin potager. Pour eux, il était essentiel de produire sur place leur nourriture de base, le maïs. Ils demandaient la permission de cultiver aux chefs de terre des villages zambiens et employaient des réfugiés ou des locaux pour travailler sur leurs parcelles. Comme les logements étaient en nombre insuffisant, ils louaient des habitations dans les villages zambiens alentour. Ce personnel, nombreux, joua un grand rôle dans la dynamique de développement du site en injectant de l'argent dans l'économie locale.

Les freins

La « dégradation » des ressources naturelles

Selon le personnel d'encadrement, la cause des tensions provenait des dégradations que les réfugiés effectuaient sur l'environnement. Nous avons voulu vérifier ces hypothèses en observant comment les réfugiés utilisaient les ressources de leur environnement et quelles étaient les répercussions de ces prélèvements sur la vie des habitants du site.

Dès leur transfert sur le lieu d'un nouveau village, les familles défrichaient les deux lots qui leur étaient attribués, l'un pour y construire leur habitat et l'autre pour y cultiver. Cases et dépendances s'érigeaient en quelques jours à partir de matériaux locaux et le bois de chauffe était ramassé alentour. Les femmes prélevaient aussi des ressources pour compléter et diversifier les rations alimentaires du PAM, des rations toujours semblables et qui de plus ne pouvaient inclure certains éléments de base de leur alimentation. Il s'agissait des produits qui entrent dans la confection de la sauce, le *relish* qui accompagne le porridge de maïs ou *nsima*, plat principal des deux repas quotidiens. Composante essentielle du repas, le *relish* formé de produits sauvages ou de légumes améliore la qualité nutritionnelle et diversifie le régime alimentaire en fonction des saisons. Pour obtenir ce *relish*, indispensable à l'équilibre de leur alimentation, les nouveaux venus prélevaient les ressources des terres communales, terres de brousse ou friches, en pratiquant la cueillette, la chasse, la pêche et en mettant le feu à la brousse pour attraper des petits rongeurs.

Les réfugiés durent prélever également les ressources de leur environnement pour se procurer des revenus. Leur statut ne les autorisait ni à quitter le site sans obtenir au préalable une permission écrite du représentant du ministère de l'Intérieur ni à accéder à un emploi hors des limites du site. Ils utilisèrent le bois, le roseau ou les graminées pour les transformer et les vendre. Le commerce du charbon de bois – malgré son interdiction – se développa rapidement et les artisanats de vannerie, poterie, menuiserie, ébénisterie devinrent des activités florissantes grâce, en particulier, à l'afflux des visiteurs nationaux et internationaux. Ukwimi

deviendra un lieu réputé dans tout le pays pour son artisanat d'ébénisterie pratiqué par des réfugiés Témoins de Jéhovah originaires de la région de Milange.

Tous ces prélèvements avaient lieu sur les terres communales demeurées sous l'autorité des chefs coutumiers qui acceptaient de les laisser à la disposition de tous. La cause des tensions n'était pas tant l'étendue des prélèvements mais plutôt la rapidité avec laquelle ils avaient lieu dans certains secteurs du site. En quelques jours, des dizaines d'hectares étaient défrichés, bambous, roseaux, grandes graminées et nourriture de brousse comme le gibier, les chenilles ou le miel disparaissant soudainement des alentours. Nos entretiens avec les villageois zambiens ont révélé que les plaignants étaient bien ceux qui habitaient à proximité des quartiers administratifs et des plus gros villages de réfugiés. Les femmes âgées surtout étaient les plus touchées par cette situation car, pratiquant la collecte de ces produits pour la consommation familiale ou pour la vente, elles ne pouvaient plus s'y consacrer en raison des grandes distances à parcourir.

Un autre point de litige concernait les effets des mises à feu précoces. Bien qu'interdits par l'encadrement, les feux se répandaient désormais très tôt dans la saison sèche et menaçaient les récoltes de maïs des agriculteurs zambiens. Ils détruisaient également les grandes graminées qui allaient servir à recouvrir les huttes et à clôturer les jardins. Les enfants réfugiés étaient accusés de ces mises à feu qui avaient pour but essentiel la capture de petits rongeurs. Toutefois, si la récolte de maïs des réfugiés avait déjà été transportée dans les greniers grâce à l'utilisation d'une charrette attelée mise à la disposition de chaque village réfugié, celle des agriculteurs zambiens était toujours rassemblée en tas dans les champs ; ces derniers attendaient de pouvoir louer aux réfugiés les charrettes pour transporter leurs récoltes.

Enfin, l'abattage des arbres des forêts-galeries pour l'ouverture des jardins de *dambo* était source de querelle. Les agriculteurs zambiens déploraient de voir des arbres d'ombrage et quelques-uns de leurs arbres sacrés abattus par les réfugiés pour étendre les jardins, une pratique agricole qui leur était familière. Ces terres de *dambo*, longtemps délaissées, étaient devenues depuis l'arrivée des réfugiés un espace convoité et disputé. Tous les habitants d'Ukwimi

voulaient occuper ces espaces pour y planter des bananiers, de la canne à sucre et des légumes car l'activité de jardinage était devenue rapidement lucrative en raison de l'apparition d'un marché. Pendant la présence des réfugiés, cet espace fut accaparé à la fois par les réfugiés avec l'aide de l'encadrement et par les notables et chefs de terre des villages zambiens. Les villageois sans statut social particulier furent exclus du partage car les chefs de terre préféraient prêter ces bas-fonds aux réfugiés qui les remerciaient par des dons de l'assistance, en particulier engrais et semences. Les villageois zambiens étaient amers de devoir acheter des légumes cultivés sur leurs propres terres par des réfugiés qui étaient toujours largement assistés.

En résumé, seuls certains secteurs situés autour des quartiers administratifs et des plus fortes concentrations de villages de réfugiés étaient vidés de ressources naturelles prisées dont le gibier, soumis aux effets négatifs de feux de brousse précoces et étaient en partie déforestés par les implantations humaines et les mises en culture des bas-fonds. Toutefois, ces répercussions négatives touchaient principalement certaines catégories de la population zambienne, en particulier les femmes âgées ou bien les agriculteurs qui ne disposaient pas de charrettes pour transporter leur récolte ou encore les villageois qui ne pouvaient avoir accès aux bas-fonds.

Les répercussions écologiques de la présence des réfugiés étaient perçues à la fois positivement et négativement par la population locale ; en outre, elles étaient ressenties différemment selon le genre et le statut social. Toutefois, on ne pouvait comprendre en profondeur le niveau des relations qui s'étaient nouées entre les deux communautés sans évaluer la portée des interventions de l'encadrement.

Les interventions des organismes d'assistance

Dans le site d'Ukwimi, l'assistance elle-même a représenté une importante source de tension entre les deux communautés. En effet, si la majorité des villageois zambiens admettaient que les réfugiés et eux seuls devaient bénéficier d'une assistance humanitaire, ils contestèrent vivement le fait que cette assistance se prolongea au-delà des deux années de l'aide d'urgence et qu'elle continua à être

distribuée indistinctement à tous les membres de la communauté réfugiée et à elle seule.

Tout d'abord, on observe que les réfugiés d'Ukwimi furent continuellement assistés jusqu'à leur rapatriement en 1994. Les camions transportant l'aide alimentaire se rendirent régulièrement sur un site qui ne fut jamais déclaré autosuffisant et de ce fait resta dépendant de l'aide extérieure jusqu'à son transfert à l'administration zambienne au moment du départ des réfugiés. D'une part, le site fut sans cesse peuplé par de nouvelles arrivées¹⁸ qui obligèrent le HCR, le PAM et les ONG à rester constamment présents pour dispenser une assistance ; d'autre part, une catégorie parmi les réfugiés, reconnue comme personnes vulnérables (femmes chefs de famille avec de jeunes enfants, personnes handicapées ou isolées, mineurs non accompagnés) bénéficiait, à ce titre, d'un programme d'assistance spécifique permanent.

Ensuite, l'assistance se prolongea par le biais d'un programme de développement agricole et par les nombreuses donations qui ne cessèrent d'affluer. Les réfugiés furent invités à intensifier leur agriculture par des octrois de semences et d'engrais subventionnés ; grâce à un encadrement agricole « rapproché », ils furent même encouragés à produire des cultures commerciales comme le tabac et le tournesol. Cela signifiait que la préoccupation première des intervenants n'était plus la survie et la protection des réfugiés mais leur production agricole. L'objectif affiché d'autosuffisance alimentaire était largement dépassé. Et dans ce site très visité et médiatisé, les donations ne cessèrent d'affluer pour l'ensemble de la communauté réfugiée et seulement pour elle. Quant aux écoles et dispensaires, leur fréquentation était gratuite pour tous les réfugiés alors que la population locale devait payer.

De plus, chaque communauté était considérée par l'encadrement comme une entité homogène. En dépit du fait que quelques réfugiés dynamiques avaient réussi à s'enrichir et à devenir au fil des années

¹⁸ Il semble clair que le principal souci du gouvernement zambien était de continuer à peupler le site afin que l'aide internationale ne s'interrompe pas.

plus aisés que les notables locaux, ils étaient toujours considérés comme réfugiés et à ce titre continuaient à recevoir une aide. Cette assistance prolongée et indifférenciée sera source d'une accentuation des inégalités économiques à l'intérieur de la communauté réfugiée (entre ceux qui avaient les moyens d'en tirer profit et les couches vulnérables) et entre les réfugiés et la population locale. Par exemple, toutes les boutiques du marché étaient possédées par des réfugiés et certains avaient investi leur capital dans l'achat de moulins à maïs, de bicyclettes et de transistors. Cette situation était source d'animosité de la part des villageois zambiens.

Enfin, après la grande sécheresse de 1991-1992, le programme d'aide d'urgence ne fut pas le même pour la communauté réfugiée et pour les locaux. La première fut largement et rapidement secourue par la communauté internationale avec une aide alimentaire constituée de maïs et de haricots ; elle bénéficia également de dons en semences d'arachides qui étaient introuvables dans toute la région ainsi que des semences de sorgho et des boutures de manioc. Les Zambiens, eux, n'eurent droit qu'à une aide alimentaire de maïs qu'ils ne purent obtenir qu'à travers un programme du PAM « nourriture contre travail ». Nombreux furent ceux qui, parmi la population locale, allèrent travailler dans les champs des réfugiés afin de se procurer des semences d'arachide pour la saison suivante.

Deux communautés vivant côte à côte étaient administrées sous deux tutelles dont l'une était extrêmement généreuse, – la communauté internationale –, et l'autre très démunie, – le gouvernement zambien. Les dons de la communauté internationale au seul profit d'un groupe de réfugiés vivant aux côtés d'une population locale peu assistée par son propre gouvernement, furent une cause importante des tensions entre les deux groupes. Ces frictions eurent un rôle dans le rapatriement massif qui survint en 1994¹⁹. Après sept années de présence à Ukwimi, la majorité des réfugiés acceptèrent d'être rapatriés par le HCR. Ils laissaient

¹⁹ À la suite des accords de paix signés en 1992 et avec la perspective des élections d'octobre 1994, une vaste opération de rapatriement des Mozambicains dispersés dans tous les pays limitrophes fut planifiée et assistée par le HCR.

derrière eux un site bien desservi par une route carrossable toute l'année, 73 villages équipés de puits, sept écoles primaires et dispensaires, des centaines d'hectares de terres défrichées, des bas-fonds aménagés, des boutiques...

Installés sur les terres des Zambiens, les réfugiés mozambicains disposaient de nombreux atouts pour vivre en bonne harmonie avec cette population d'accueil pendant un exil qui aurait pu se prolonger. Nous avons montré que les relations qui s'étaient nouées entre les deux groupes leur étaient bénéfiques malgré quelques tensions nées des dégradations environnementales dans les secteurs les plus peuplés du site. Mais le niveau d'insertion de la communauté réfugiée ne pouvait être compris sans que soient évaluées les répercussions de l'assistance humanitaire et de la politique d'asile du gouvernement d'accueil. Dans une telle situation de regroupement contrôlé et assisté, de multiples acteurs jouent un rôle dans le niveau d'insertion ou d'exclusion de la communauté réfugiée. Dans ce cas, trois acteurs principaux, le HCR, LWF et le gouvernement zambien ont eu semble-t-il des stratégies contradictoires :

D'une part, le HCR s'est efforcé de promouvoir une solution d'accueil durable pour des réfugiés de longue durée en mettant en place une politique d'assistance généreuse orientée vers leur insertion socioéconomique dans le milieu d'accueil. Mais cette politique d'assistance, par ses modalités de distribution exclusive, aura eu un effet contraire à celui escompté en entravant l'insertion de ceux auxquels elle s'adressait. D'autre part, l'ONG principale, LWF, fut davantage soucieuse de soutenir la production agricole des réfugiés dont les excellents résultats contribuaient à la réputation du site plutôt que de veiller à construire une nouvelle communauté bien insérée dans le milieu d'accueil. Enfin, le gouvernement zambien semble avoir utilisé l'opportunité de la présence des réfugiés et de l'aide internationale qui les a accompagnés pour désenclaver un secteur marginal de son territoire. Son objectif n'était pas l'insertion des réfugiés mais l'utilisation de leur force de travail pendant la durée de leur exil, une politique d'accueil qui donnait, certes, accès au territoire mais un accès contrôlé, rentabilisé et surtout limité dans le temps.

Le site d'Ukwimi aura connu un développement aussi fulgurant qu'éphémère qui s'acheva avec le départ des réfugiés et celui de l'aide internationale. Devenu périmètre de réinstallation gouvernemental, il fut peuplé de colons zambiens qui ne parviennent pas encore aujourd'hui à lui redonner son essor d'antan.

Bibliographie

- ASFAHA (S.), 1992 –
Un espace agraire loti au Soudan :
les sites d'installation des réfugiés
Érythréens. *L'Espace Géographique*,
21 (4) : 347-356.
- BEIGBEDER (Y.), 1999 –
*Le Haut Commissariat des Nations
unies pour les réfugiés.*
Que Sais-je ? n° 3489, Presses
Universitaires de France, 127 p.
- BLACK (R.), MABWE (T.), SHUMBA (F.),
WILSON (K.), 1990 –
*Ukwimi Refugee Settlement :
Livelihood and Settlement Planning.*
Report to Government of Zambia.
- BLACK (R.), 1994 –
Refugee Migration and Local
Economic Development in Eastern
Zambia. *Journal of Economic and
Social Geography*, vol. 85 : 249-262,
Utrecht, Pays-Bas.
- CHAMBERS (R.), 1986 –
Hidden Losers ? The Impact of Rural
Refugees and Refugee Programs
on Poorer Hosts.
International Migration Review,
vol. XX, n° 2 : 245-263.
- CHRISTENSEN (H.), 1985 –
*Refugees and Pioneers. History
and Fied Study of a Burundian
Settlement in Tanzania.* United
Nations Research Institute
for Social Development,
Genève.
- HANSEN (A.), 1990 –
Refugee Self-settlement versus
Settlement on Government
Schemes : The Long-Term
Consequences for Security,
Integration and Economic
Development of Angolan Refugees
(1966-1989) in Zambia. *United
Nations Research Institute for Social
Development, Discussion Paper 17*,
Genève.
- HCR, 1995 –
Les réfugiés dans le monde.
En quête de solutions.
Éditions La Découverte.
- KIBREAB (G.), 1989 –
Local Settlements in Africa :
A Misconceived Option ?
Journal of Refugee Studies, vol. 2,
n° 4 : 468-490.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1993 –
Refugee-Host Interactions :
A Field Report from the Ukwimi
Mozambican Refugee Settlement,
Zambia. *Refuge, Canada's Periodical
on Refugees* 13 : 24-27, Toronto,
Canada.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1996 –
En Afrique, sur les chemins de l'exil.
Hommes et Migrations,
n° 1198-1199 : 22-30.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1999 –
« The Environmental Impacts of
Refugee Settlement : A Case Study

- of an Agricultural Camp in Zambia ». in (B.) Sundberg Baudot and (W.R.) Moomaw (eds) : *People and their Planet. Searching for Balance*. MacMillan Press, England : 187-203.
- MATHIEU (J.L.), 1991 – *Migrants et Réfugiés. Que Sais-je ?* n° 259, Presses Universitaires de France, 126 p.
- SCHELAS (B.), 1986 – *Ukwimi agricultural settlement : Assessment and Recommendations for the Settlement of Mozambican Refugees. Eastern Province, Zambia*. Report to UNHCR, branch Office, Lusaka.
- SPITTELER (M.), 1993 – *Balancing woodland resource use needs with environmental needs : A case study of Ukwimi refugee Settlement, Zambia*. Refugee Studies Programme, Oxford, Student Field Trip.
- SULLIVAN (S.), 1992 – *Utilisation of and ecological impact on wild resources by Mozambican refugees and local Zambians at Ukwimi Refugee Settlement, Zambia*. Fieldwork Report, University College, London.
- STEIN (B.), CLARK (L.), 1985 – *Older Refugee Settlements in Africa : Final Report*. Refugee Policy Group, Washington.
- UNHCR, 1996 – *Northern Uganda. Review of Rural Settlement Programme for Sudanese Refugees*. PTSS Mission Report 96/08, Genève.
- WILSON (K.), 1992 – *Enhancing Refugees' Own Food Acquisition Strategies*. *Journal of Refugee Studies*, 5 : 226-246.
- U.S. COMMITTEE FOR REFUGEES, 1993 – *World Refugee Survey, Country Reports*, Washington D.C.

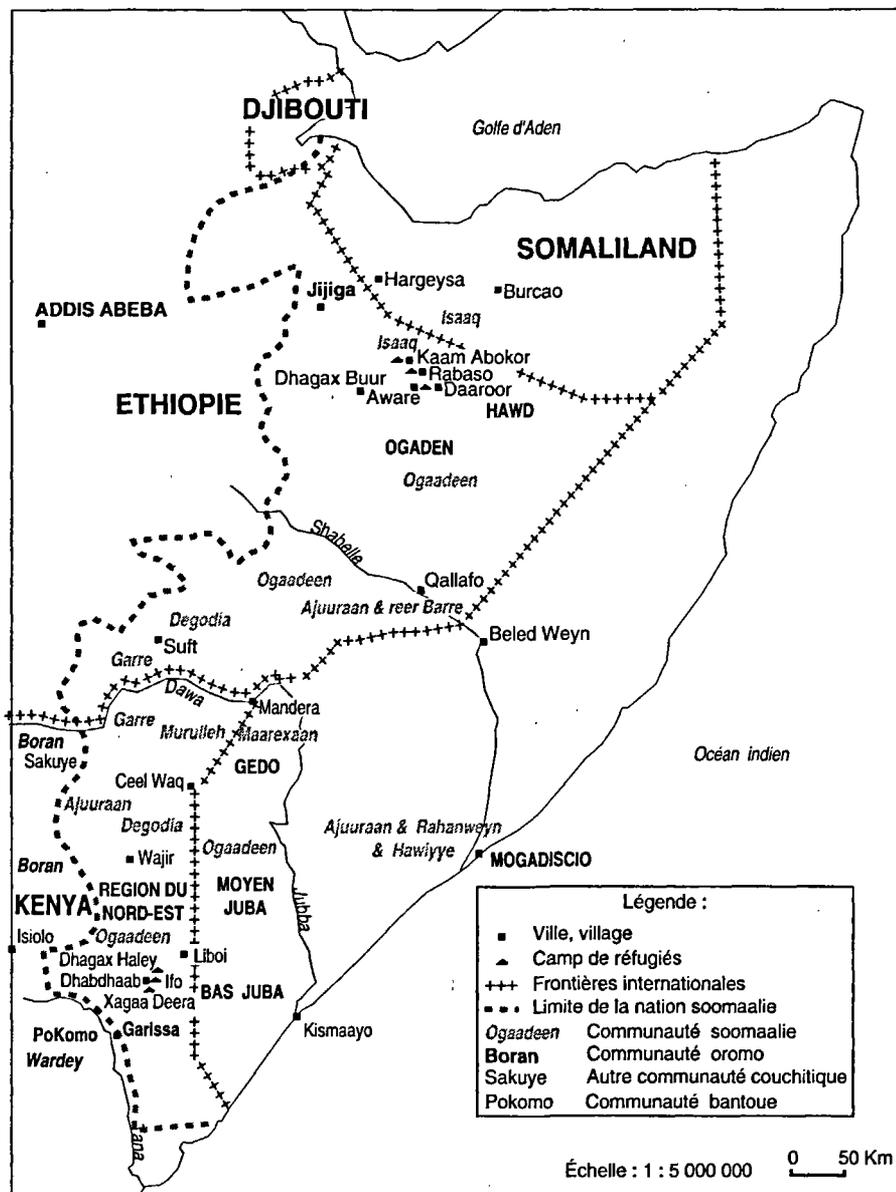
Solidarité et réseaux dans l'exil

Les réfugiés somaliens clandestins au Kenya et en Éthiopie

Nathalie Gomes
Anthropologue

« Réfugiés », à cette dénomination fait écho une série d'images misérabilistes et voyeuristes, diffusées par la presse écrite et audiovisuelle : silhouettes décharnées en mouvement vers une frontière, solitude dans l'épreuve du déracinement au milieu d'une foule de fugitifs qui se côtoient sans se parler, lien social perdu sur les chemins de l'exode, oubli de l'autre dans la douleur, indifférence... Le message est clair : leur survie dépend de nous !

Ce stéréotype est certes efficace, mais il ne rend compte que d'une seule dimension de la réalité sociale que l'on entend dévoiler. Plusieurs chercheurs l'ont pressenti en écrivant que : « Dans certaines situations, les migrants tendent à se diluer dans le territoire nouvellement investi, s'aidant pour cela d'un réseau de migrants, déjà installés » (Cambrézy, 1993 : 158) ou encore que : « Contrairement aux clichés largement répandus, les premiers groupes de réfugiés ne fuient pas au hasard, mais suivent des itinéraires familiers. Soit ils sont apparentés aux populations vivant de l'autre côté de la frontière, soit ils empruntent d'anciens chemins d'exil, de vieilles routes migratoires ou des parcours de transhumance, qui ont forgé des liens entre les migrants et leurs hôtes » (Lassailly-Jacob, 1996 : 24). Ces remarques invitent à la réflexion en suggérant que les exilés ne sombrent pas dans l'errance, mais qu'ils partent souvent pour une destination où ils ont des chances de retrouver les leurs, ceux qui vivent déjà à l'extérieur, dont ils attendent refuge et assistance.



Source : I.M., Lewis, Peoples of the Horn of Africa
 Institute for African Studies, Londres, 1955

Figure 1
 La partition de l'espace soomaali.

Cet article se propose d'esquisser une analyse de l'intégration sociale et économique des réfugiés somaliens, c'est-à-dire des citoyens de l'ex-république de Somalie, dans les régions frontalières du nord-est du Kenya et de l'Ogaden en Éthiopie, peuplées d'une population soomaalie (figure 1)¹. La première partie expose les stratégies de survie déployées par les exilés et explicite le choix de la clandestinité fait par certains d'entre eux. La deuxième partie examine les réponses ambivalentes de ces deux pays d'accueil face à cet influx massif d'étrangers indissociables des habitants locaux. La troisième partie montre, à partir d'études de cas, comment une minorité a pu passer d'une situation précaire de subsistance à une situation d'autosuffisance qui a souvent nécessité la légalisation « bricolée » de leur statut.

I Stratégies de survie des réfugiés somaliens

L'exil des Somaliens a précédé le début de la guerre à Mogadiscio, en 1991, et s'est poursuivi bien après l'expulsion des forces des Nations unies, en 1995, c'est-à-dire les deux temps forts de la guerre civile qui a plongé la Somalie dans un chaos hobbesien.

Dès le début des années 1980, la répression brutale du gouvernement somalien à l'encontre du SNM (Mouvement national

¹ Cette analyse est basée sur plusieurs enquêtes de terrain, financées par l'Institut français pour la Recherche en Afrique (Ifra), l'IRD (ex-Orstom) et le Centre français des études éthiopiennes (CFEE), et effectuées dans le cadre d'un travail d'une consultation anthropologique pour Médecins sans frontières (MSF-Belgique), au Kenya, à Nairobi, Garissa et Dadaab, en octobre 1996 et en Éthiopie, à Addis-Ababa et Dhagax Buur en octobre 1997. Outre l'observation participante, toutes les informations ont été recueillies dans le cadre d'entretiens semi-directifs. La toponymie et les patronymes soomaalis sont écrits suivant l'orthographe du soomaali, transcrit en caractères latins depuis 1972.

soomaali), un parti politico-militaire dissident représentant les populations isaaqs qui peuplent le Somaliland, a déclenché une première vague de migration (Compagnon, 1992). En 1988, la tentative de démantèlement du SPM (Mouvement patriotique soomaali), un second mouvement de rébellion représentant les communautés ogaadeens qui occupent le moyen et le bas Jubba, puis la lutte fractionnelle entre ces derniers et les Mareexaan, le clan du président Siyyad Barre installé dans le Gedo, ont provoqué une seconde vague de migration (figure 1). En 1991, après l'effondrement du régime de Siyyad Barre, c'est un conflit fratricide entre les communautés hawiyyes, plus précisément entre les Abgaal et les *habr* Gedir, en campagne pour le pouvoir politique vacant à Mogadiscio qui a accéléré la fuite des civils. Parmi eux, se trouvaient surtout des femmes, des vieillards et des jeunes enfants, qui ne prenaient pas part aux combats mais qui faisaient les frais des affrontements (Marchal, 1992). Ces batailles politiques se sont combinées avec de sévères sécheresses (*abaar*), notamment en 1984-1985 et 1990-1991, qui ont accentué les déplacements transfrontaliers d'une population somalienne dont la principale activité économique est l'élevage extensif de bovins et de camélidés bien que certains groupes soomaalis cultivent les berges des fleuves Shabelle et Jubba.

Les individus les plus aisés ont pu directement trouver refuge dans les anciens pays colonisateurs de la Somalie que furent l'Angleterre et l'Italie ou dans des pays occidentaux qui avaient développé une politique d'accueil, par exemple les USA, le Danemark, le Canada et l'Australie. Les plus démunis, quant à eux, n'avaient d'autre choix que celui de se mettre en marche vers les pays frontaliers que sont l'Éthiopie et le Kenya.

Le nord-est du Kenya et l'Ogaden : terres d'asile

Leur passage au Kenya et en Éthiopie était d'autant plus facile que les régions limitrophes du nord-est du Kenya et de l'Ogaden, étaient déjà habitées par une population autochtone soomaalie (figure 1). En effet, la présence des Soomaali dans le NFD (*Northern Frontier*

District du Kenya) est bien antérieure à l'arrivée des colons britanniques au début du XX^e siècle, même si leurs migrations se sont prolongées sous leur administration (Turnbull, 1955 ; Turton, 1975). Par ailleurs, les pâturages de la région éthiopienne de l'Ogaden, en particulier ceux du Hawd, étaient depuis longtemps fréquentés par les éleveurs de dromadaires somaliens à l'occasion de leurs transhumances saisonnières (Drysdale, 1964 ; Cossins, 1971).

La partition coloniale de la nation soomaalie en cinq territoires, dont deux seulement (le Somaliland et la Somalie italienne) fusionnèrent en 1960 pour donner naissance à la république de Somalie, éveilla le sentiment nationaliste de ce peuple. Dès les années 1940, des cellules de la SYL (Ligue de la jeunesse soomaalie), un groupe de militants créé à Mogadiscio, s'implantèrent partout en Éthiopie et au Kenya pour prêcher l'unité à la fois culturelle, religieuse et géopolitique des Soomaali (Drysdale, 1964 ; Castagno, 1964). Ce sentiment nourrit la ferveur des guérillas de sécession qui se sont succédé.

En 1948-1954, la rétrocession de la région de l'Ogaden à l'Éthiopie (sous administration britannique depuis 1942) suscita la colère des autochtones soomaalis, imprégnés du rêve de la « Grande Somalie », qui réagirent par un exode massif. Six ans plus tard, au moment de l'indépendance de la Somalie, les Soomaali d'Éthiopie, laissés-pour-compte, s'engagèrent dans une guerre de sécession contre le gouvernement de l'empereur Haylä Selassé. En 1963-1964, leur mouvement de libération, l'OLF (Front de libération de l'Ogaden) fut soutenu par les troupes de l'armée somalienne. Dans le même temps, en mai 1963, les Soomaali du Kenya boycottèrent les premières élections générales à la suite de la fin de non-recevoir opposée à leur revendication sécessionniste, et cela en dépit des résultats d'un référendum conduit dans le NFD, en octobre 1962. Ils se lancèrent dans quatre longues années de guérilla contre le gouvernement kenyan de Jomo Kenyatta, surnommée la guerre des *shifita*².

² *Shifita* est un terme, d'origine amharique, qui signifie à la fois rebelle et bandit.

Ce séparatisme réapparut, en Éthiopie, juste après le coup d'État militaire de 1969 en Somalie, lorsque le général Siyyad Barre, en quête de légitimité, promut de nouveau l'unification de la nation soomaalie en un seul État indépendant. En 1976, deux partis politico-militaires virent le jour à Mogadiscio : le WSLF (Front de libération de la Somalie occidentale), recrutant ses membres au sein des communautés ogaadeens et le SALF (Front de libération des Soomaali-Abo), incorporant des éléments oromos islamisés. En 1977-1979, l'armée somalienne déploya une fois encore ses propres troupes pour aider les rebelles. Leur offensive éclair puis leur défaite déclencha une fois de plus l'exil de milliers de Soomaali d'Éthiopie.

Le « pan-somalisme » tomba en désuétude, en avril 1988, avec la signature d'un traité de paix entre Siyyad Barre et Māngestu Haylä Mariam. Mais, si la majorité des Soomaali du Kenya et d'Éthiopie ont aujourd'hui renoncé à leur irrédentisme, le dessin des frontières internationales n'a jamais effacé les liens sociaux, économiques et politiques entre les communautés installées de part et d'autre de ces invisibles tracés (Little, 1992 ; Djama, 1993), au grand désespoir des autorités de tout temps incapables de maîtriser les flux et reflux de populations.

Les camps et la clandestinité au Kenya

Au cours de nos enquêtes à Garissa au Kenya puis à Dhagax Buur en Éthiopie, nous avons été frappés par le nombre important, bien que difficilement quantifiable³, de réfugiés somaliens qui vivaient en dehors des camps de réfugiés et plus particulièrement en milieu urbain. Leur présence s'explique par les délais de l'intervention de la communauté internationale, par l'ambiguïté du statut de réfugié et surtout par l'absence d'opportunité de travail.

De fait, les premiers camps de réception furent ouverts tardivement, en 1989, en Éthiopie et seulement en 1991-1992, au Kenya

³ En mai 1992, 1 100 réfugiés à Garissa auraient été ramenés de force par la police kenyane sur Dhadhaab (Pérouse de Montclos, 1999).

(figure 1). En octobre 1998, les trois camps frontaliers de Caam Abokor, Rabasso et Daaroor, localisés au nord de la zone éthiopienne de Dhagax Buur, comptaient 79 389 personnes, en majorité originaires du Somaliland (UNHCR, 1998). En 1994, le gouvernement kenyan s'inquiétait des raids menés par les commandos somaliens à l'encontre des réfugiés et des incursions en Somalie, entrepris par les membres de la guérilla, abrités dans les camps frontaliers. En conséquence, ils furent tous transférés et dispersés dans trois camps de soins et d'entretien, situés plus à l'intérieur des terres près du petit village de Dhadhaab. Leurs mouvements furent officiellement limités à l'intérieur d'un périmètre circonscrit dont l'ultime limite était la rivière Tana, considérée depuis la colonisation britannique comme la limite naturelle entre les « conquérants » soomaalis et les autres communautés kenyanes. En septembre 1996, Ifo, Dhagax Haley et Xagaa Deera regroupaient 115 000 personnes, un chiffre équivalent à la population autochtone du district de Garissa qui se trouvait, d'un seul coup, multipliée par deux (UNHCR, 1996).

Toutefois, même après la mise en place des infrastructures d'accueil, nombre de réfugiés n'ont pu obtenir de cartes alimentaires, sous prétexte qu'ils ne satisfaisaient pas les critères de sélection. En effet, le statut de réfugié n'était attribué qu'à des individus en mesure de démontrer que leur vie était menacée en Somalie, et les superviseurs des camps se tenaient quotidiennement informés de la localisation des affrontements et de l'identité des groupes de victimes. De plus, un trafic des documents donnant accès aux rations fut démantelé par le HCR dans les camps de réception de Mombasa, avec pour conséquence l'expulsion des fraudeurs hors des infrastructures d'accueil. L'organisation internationale ne se préoccupait pas de leur reconduction à la frontière. Aussi furent-ils libres de s'installer, à leurs risques et périls, là où ils l'entendaient. Enfin, il faut souligner qu'en 1991-1992 les populations nomades autochtones, affectées par la sécheresse, sollicitaient aussi l'assistance des organisations humanitaires : cette situation provoqua une grande confusion lors des enregistrements, tant il était difficile de distinguer les citoyens kenyans-soomaalis ou éthiopiens-soomaalis déplacés par le manque d'eau (*Internally displaced people, IDPs*) des véritables exilés. Parmi ces derniers, il était souvent impossible de distinguer les réfugiés économiques des réfugiés politiques.

Enfin, l'isolement géographique des sites aménagés ainsi que le manque d'activités ont joué un rôle fortement dissuasif. Dans ces camps perdus au milieu de la brousse, dans une zone semi-désertique, sans eau ni végétation, les réfugiés somaliens redoutaient par-dessus tout la perspective « de ne rien avoir à faire ». La vie s'y était pourtant vite organisée. La vente de bois de chauffe prélevé dans le périmètre autorisé et la revente d'une partie des dons reçus permettaient aux réfugiés statutaires d'acheter aux habitants locaux des produits non délivrés par le HCR : thé, sucre, lait, vêtements traditionnels, autant de marchandises nécessaires à la reconstitution de leur environnement culturel. L'approvisionnement des marchés intérieurs, des étals et des échoppes qui fleurissaient dans les allées était assuré par des entrepreneurs se fournissant à Garissa. Mais les vraies opportunités de travail et d'épargne se trouvaient en ville. D'où le choix délibéré, fait par certains réfugiés, de s'y installer clandestinement, directement ou après leur passage dans un des camps.

La médiation d'une parentèle locale

Les réfugiés somaliens n'auraient pu s'intégrer dans les petites villes frontalières du Kenya et de l'Éthiopie sans le soutien de la population locale. L'hospitalité (*maamuus*) est une règle sociale chez les Soomaali. Elle revêt différentes formes selon le degré de parenté avec les personnes accueillies et les circonstances (Lewis, 1961). La société soomaalie est une société segmentaire-lignagère, divisée en groupes de descendance unilinéaires [patrilinéaires] : le lignage, le clan, la confédération de clans et la famille de clans. La solidarité agnatique, qui lie les individus issus des mêmes ancêtres masculins, est de celle qui ne se refuse pas. Par exemple, elle fait de l'immigrant somalien ogaadeen un invité (*marti*) particulièrement bien reçu dans le district de Garissa, dans la mesure où le territoire des Ogaadeen s'étend de part et d'autre de la frontière entre le Kenya et la Somalie⁴ (figure 1). Mais les liens matrilatéraux et

⁴ La cession du Jubaland (Gedo, moyen et bas Jubba) aux Italiens, en 1925, divisa leur aire d'influence.

matrimoniaux ont aussi été invoqués par les réfugiés pour obtenir l'assistance de leurs hôtes.

Les habitants de Garissa et de Dhagax Buur n'ont pas failli à leurs obligations. Ils ont offert aux clandestins, comme à tout invité, le gîte et le couvert mais aussi la protection. En effet, en tant que « *magan* » [protégé], leur vie et leurs biens sont défendus. Ils apportent leur contribution (*jiffo*, *rafiso*) et reçoivent leur part si la tribu d'accueil obtient un dédommagement en cas d'offense (meurtre, blessure ou injure) perpétrée à l'encontre de l'un de ses membres (Moxamed, 1995). Certains hôtes ont même été plus loin en aidant les réfugiés à acquérir leur autonomie financière. Soit ils les ont embauchés dans les entreprises familiales, soit ils ont mobilisé leur réseau de relations pour les faire travailler chez des tiers, soit encore ils leur ont alloué des crédits sans intérêt (*ribe*) pour qu'ils s'installent à leur compte.

Le xawilaat

Ces obligations culturelles d'entraide n'ont pas toujours été dénuées d'intérêt pécuniaire. En effet, des entrepreneurs soomaalis-kenyans, avançant leur appartenance religieuse (islam sunnite de rite Chafi'ite) comme preuve de leur honnêteté, ont créé des banques parallèles insérées dans un réseau international (*xawilaat*), qui fonctionnait bien avant la guerre civile, en Somalie, dans le milieu des affaires (Miller, 1981).

Le principe du *xawilaat* est simple et nous l'avons expérimenté à Garissa : un réfugié soomaali contacte un parent, un allié ou tout simplement un ami, installé dans un pays occidental, en France par exemple, pour solliciter son soutien financier. Le parent, l'allié ou l'ami en question envoie un mandat à un représentant soomaali de la banque en France, accompagné de renseignements concernant l'identité et la localisation du destinataire. Le représentant fait parvenir un téléfax ou un message radio à son correspondant à Garissa, spécifiant qu'il a reçu cette somme pour telle personne. En moins de 48 heures, l'argent est remis au réfugié moyennant une commission de 5 à 10 %. Le système fonctionne aussi du Kenya vers la Somalie. Les réfugiés transfèrent ainsi le fruit de leur

épargne à leurs parents et alliés restés en Somalie. Ces banques parallèles proposent aussi d'autres services : elles monnayent l'usage privé de leurs moyens de télécommunications et ont aussi créé un service de détectives pour retrouver la trace des réfugiés somaliens qui n'ont pas pu établir le contact avec leur parentèle, installée dans un pays tiers.

Au Kenya, nous avons recensé deux agences dans le village même de Dhadhaab (c'est-à-dire à quelques kilomètres des camps), onze agences à Garissa et quatre agences dans le quartier soomaali de la banlieue de Nairobi, Eastleigh. En Éthiopie, nous avons répertorié une agence à Dhagax Buur. Plusieurs compagnies se partagent ce marché lucratif dont les plus connues sont : Shilco (*International Trading Agency*) et Al Barakaat. Elles disposent d'antennes dispersées sur les cinq continents. Par exemple, Al Barakaat est représentée dans plus de vingt États. On la trouve dans les principaux pays d'accueil occidentaux c'est-à-dire en Angleterre, en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Suède, au Danemark, en Finlande et en Norvège mais aussi aux États-Unis et au Canada et encore en Australie. Elle possède aussi des succursales dans les Émirats arabes unis, au Koweït et au Yémen, pays d'investissement, de même qu'au Soudan et bien sûr à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya et en Somalie.

Des entretiens que nous avons conduits, il ressort que les réfugiés concernés reçoivent, en moyenne, 5 000 shillings kenyans par mois (500 francs), ce qui correspond à un salaire local moyen. Même si ces transactions ne concernent qu'une minorité de réfugiés (estimée entre quatre et cinq pour cent de la population des camps de Dhadhaab, soit environ 5 000 personnes selon l'opérateur de la banque de Dhadhaab), ces flux monétaires internationaux, qui transitent souvent par la Suisse et les Émirats arabes unis, n'en sont pas moins négligeables (2,5 MF par mois pour une seule agence dont 250 000 F de bénéfices à partager).

I L'inavouée complaisance des autorités

L'autonomie financière des réfugiés somaliens n'était pas la seule condition de leur intégration sociale et économique dans les pays frontaliers. Établis *incognito* hors des camps, ils s'exposaient à une arrestation, sanctionnée par une expulsion. Ils devaient résoudre le problème de leur irrégularité statutaire vis-à-vis des autorités de ces pays d'accueil.

Une corruption efficace au Kenya

Au Kenya, la première réaction du gouvernement fut d'organiser le rapatriement forcé des exilés. En avril puis en juin 1989, deux groupes de 5 000 personnes arrivèrent à la frontière, dans le village de Liboi, et furent immédiatement refoulés *manu militari* (Africa Watch, 1989). Quelques mois plus tard, en réponse aux infiltrations croissantes des réfugiés somaliens, un recensement fut décidé. Chaque citoyen kenyan-soomaali fut sommé de se présenter à l'un des 51 postes de contrôle, dans un délai de trois semaines, sous peine d'arrestation. Après enquête, une pièce d'identité spéciale, attestant de leur authentique citoyenneté kenyane, leur fut délivrée : la *Soomaali Verification Card*, surnommée la carte rose (*pink card*). Cette procédure discriminatoire fut vivement condamnée par la section kenyane de la commission internationale des juristes. Des personnalités politiques locales, dont Axmed Khalif Moxamed, ancien député dagoodiye de Wajir-Ouest et secrétaire général du conseil suprême islamique (*Supreme Muslim Council*) ainsi que l'avocat ogaadeen, Moxamed Ibraahim, refusèrent de s'y soumettre. Le premier de ces notables fut temporairement déchu de ses fonctions et le second fut arrêté lors d'une manifestation, en 1990. Face au scandale déclenché par la Ligue internationale des droits de l'homme, cette carte d'identité nationale supplémentaire fut officiellement rendue obsolète en 1992.

Ces mesures répressives étaient légitimées par la lutte contre le climat d'insécurité qui régnait dans le Nord-Est. Les bandes armées somaliennes et soomaalies-éthiopiennes étaient soupçonnées de fournir des mercenaires aux communautés locales en proie à des luttes intestines (Gomes, 1995). Ces mercenaires étaient accusés de piller les convois de passagers et de marchandises qui empruntaient les pistes régionales afin de récupérer les armes automatiques des escortes militaires. On leur imputait aussi la recrudescence du braconnage et de la contrebande de trophées dans les parcs nationaux (Gomes, 1994). En d'autres termes, ils étaient présentés comme des *shifita*, c'est-à-dire des bandits sanguinaires. Or, dans un pays dont la ressource essentielle est le tourisme, chaque incident relaté dans la presse écrite et audiovisuelle était vécu comme un drame, d'autant plus que l'on attribuait à ces forbans les pires forfaitures (brimades et viols).

Mais, paradoxalement, la présence de certains chefs de factions soomaalies était tolérée sur le territoire kenyan. C'est ainsi que nous avons rencontré, à Garissa, en octobre 1996, Axmed Hassan Cabdi, surnommé Axmed « *dag* » (lit. le téméraire), le commandant de l'une des deux troupes du SPM (Mouvement patriotique soomaali) en campagne dans le sud de la Somalie. Il venait assister à une série de réunions (*shir*) avec les Anciens (*odayaal*) des sections Cabdallah-Ogaadeen qui résident au Kenya pour obtenir de leur part un plus grand soutien logistique : argent, hommes, armes et munitions. Sa présence était justifiée sous un prétexte médical et autorisée par un document officiel, délivré par le ministère kenyan de la Santé et signé par la police kenyane. Il faut dire qu'Axmed « *dag* » était bien connu des autorités locales. En 1989, afin de disculper son parti politico-militaire, il avait symboliquement livré, sur la place publique de Garissa, le bandit Sofé Cabdille qui faisait régner la terreur dans tout le district. Il est vrai aussi qu'à cette époque le commandant de l'armée kenyane (CGS), le général Moxamud, était un Soomaali affilié au groupe des Ogaadeen, plus précisément au groupe des Cabduwaaq. Élevé au rang de héros national pour avoir fait avorter le putsch contre le président kenyan, Daniel Arap Moi, en 1982, on le soupçonna même de faire pression pour que sa communauté bénéficie d'un traitement de faveur.

Cette complaisance des autorités kenyanes s'appliquait aussi aux gens ordinaires. La plupart des clandestins de Garissa ne sortaient pas de la maison de leurs hôtes une fois la nuit tombée pour éviter les patrouilles de police qui circulaient en ville. Toutefois, leur rencontre infortunée avec les représentants de l'ordre ne conduisait pas systématiquement à une arrestation. En effet, le versement d'un pot-de-vin d'environ 50 shillings kenyans, le *kitu kidogo*, « la petite chose » en swahili, faisait souvent office de laissez-passer.

Afin que les réfugiés somaliens n'aient plus à monnayer, au jour le jour, leur libre circulation et leur droit au travail, leurs hôtes kenyans se sont préoccupés de la régularisation de leur situation. Outre le mariage, une autre parade qui a pu fonctionner dans le cadre du renouvellement général des cartes d'identité nationale en 1995 fut de faire passer les jeunes réfugiés en bas âge pour leurs propres enfants et les adultes pour des déplacés kenyans-soomaalis venus du fin fond de la brousse. Ils expliquaient le fait qu'ils ne maîtrisent ni le swahili, ni l'anglais par le faible niveau de scolarisation en milieu pastoral. Une seconde solution, plus onéreuse, consistait en l'achat frauduleux des papiers. Les réfugiés avaient la possibilité d'obtenir une carte d'identité kenyane moyennant le versement, en espèces, d'une somme allant de 3 000 à 5 000 shillings kenyans (300 à 500 francs).

Ces deux alternatives nécessitaient forcément la complicité du personnel corrompu de l'administration locale : celle des représentants des divisions (*DO*) et des districts (*DC*), recrutés en dehors de la société locale, ainsi que celle des chefs (*Chiefs*) et de leurs assistants, systématiquement sélectionnés parmi les autochtones pour administrer les plus petites unités (*locations* et *sublocations*). À noter que ces derniers échelons sont un héritage direct de l'administration coloniale britannique qui fonctionnait sur le modèle de *l'indirect rule*. Bourmaud le souligne : « Le *Chief* anglais n'opérait pas de façon systématique dans une zone précisément tracée, son domaine d'intervention correspondait plus à une circonscription anthropologique, déterminée par l'organisation pré-coloniale » (Bourmaud, 1988).

En 1951, par exemple, les trois communautés soomaalies qui peuplaient le district kenyan de Wajir, les Ajuuraan, les Dagoodiye et les Ogaadeen, étaient représentées par 21 *Chiefs*, correspondant

aux 21 lignages d'éleveurs qui évoluaient dans cette zone pastorale. On leur reprochait souvent leur manque d'autorité. Il faut dire que chez les Soomaali, les décisions politiques font l'objet de longues palabres entre les Anciens (*odayaal*) réunis en conseil (*shir*). Chaque groupe possède bien un lignage aristocratique dominant au sein duquel est choisi un *leader* (*sulddaan, wobur, ugaas*), agissant tantôt comme un simple *primus inter pares*, un chef spirituel (Lewis, 1961), tantôt comme un véritable chef d'État exerçant un pouvoir souverain (Cassanelli, 1982 ; Moxamed Cabdi, 1995). Mais peu de ces chefs coutumiers ont eu l'occasion d'investir les appareils d'État coloniaux et contemporains.

Un accueil partial et pragmatique en Éthiopie

Contrairement au gouvernement kenyan, le gouvernement éthiopien a pris ouvertement position dans le conflit somalien en réservant aux populations soomaalies non ogaadeen, en particulier à la communauté isaaq, un accueil plus que chaleureux (figure 1). Aucune restriction de mouvements en dehors des camps ne leur fut imposée. Le gouvernement fédéral et le HCR n'ont rien fait contre leur installation spontanée dans les villages existants ou dans de nouveaux *settlements* (Walker et Sugule, 1998). De fait, le processus de sédentarisation de ces populations dans le Hawd avait débuté dans les années 1970, grâce à l'utilisation d'une nouvelle technique de capture des eaux : des réservoirs bétonnés (*berked*) (Cossins, 1971 ; Markakis, 1989).

Les bonnes relations entre l'Éthiopie et cette communauté soomaalie remontent à la partition de la Corne de l'Afrique et plus précisément à un traité, signé en 1897, entre le *negus* Menelik II et les puissances coloniales. Ce traité autorisait les mouvements pastoraux transfrontaliers entre les pâturages de saisons des pluies du Hawd (*Reserved Area*) et les pâturages de saisons sèches du protectorat du Somaliland. Cette liberté de mouvements fut reconduite jusqu'en 1954 dans le cadre de l'administration militaire de l'Ogaden imposée par les Britanniques à l'empereur Haylä Sélassé en échange de leur soutien militaire contre les colons italiens (Eshete, 1994).

Entre 1960 et 1978, les gouvernements éthiopiens qui se sont succédé ont dû faire face aux rébellions de tous les Soomaali d'Éthiopie, unis dans leur revendication pour le rattachement de leur territoire à la république de Somalie. Mais au début des années 1980, le *därg*⁵ décida de soutenir le parti politico-militaire isaaq du SMN (Mouvement national soomaali), en campagne contre le régime autoritaire de Siyyad Barre, en accueillant ses troupes à Aware (Gomes, 1998). Cette décision provoqua de sérieux affrontements entre groupes ogaadeens et issaqs de la zone de Dhagax Buur (figure 1).

Le nouveau gouvernement fédéral éthiopien, présidé par Mälläs Zénawi, a poursuivi cette politique, en nommant en 1995 Idd Tahir, un Isaaq, comme président de la nouvelle région soomaalie (l'ESNRS : *Ethiopian Soomaali National Regional State*). Il faut dire que le fédéralisme ne fait pas l'unanimité parmi les Soomaali d'Éthiopie dont une partie aspire toujours à la sécession. Si les revendications des rebelles de l'Al Itahat sont d'ordre religieux, la branche armée de l'ONLF (Front national de libération de l'Ogaden) recrute ses membres parmi les Ogaadeen-Daarood, en compétition avec les Isaaq pour les pâturages du Hawd. Pour apaiser les tensions, qui se sont manifestées par un attentat contre Idd Tahir en 1997, le gouvernement a dû composer en remplaçant ce dernier par Moxamed *macallin*⁶ Cali, un Ogaadeen.

Un nouveau départ

L'exil, contraint par la guerre, représente certes une épreuve difficile, mais qui permet parfois de se construire une vie nouvelle, ailleurs. Si certains réfugiés souhaitent retourner dans leur pays d'origine, d'autres ont trouvé leur place au sein des sociétés d'accueil et ont saisi les occasions qui s'offraient à eux.

⁵ Le terme *därg* est le nom donné à la junte militaire éthiopienne.

⁶ *Macallin*, en soomaali, signifie instituteur, professeur.

L'exemple d'Habiba est révélateur de cette adaptabilité. Cette jeune femme cawliyaan, originaire de Kismaayo, a été accueillie à Garissa, dans le quartier périphérique (*bullā*) de Gamiero, en 1995, par sa grand-tante, Furuako, mariée à un policier cabduwaaq-ogaadeen. Ce dernier a emprunté de l'argent qu'il lui a prêté. Elle a utilisé cette somme pour ouvrir un kiosque à thé (*tea kiosq*) sur le marché de Garissa (« *sog mugdi* », le « marché noir ») et acheter une carte d'identité kenyane. Elle a obtenu ses papiers après huit mois de réclusion chez ses hôtes. Ayant acquis son autonomie financière, elle est désormais en mesure d'aider sa famille. Sur les 3 000 shillings qu'il lui reste de son revenu mensuel, loyer du kiosque et frais des marchandises déduits, Habiba épargne 1 000 shillings tous les deux mois qu'elle fait parvenir à sa mère, bloquée à Kismaayo, par l'intermédiaire des routiers soomaalis (*ganased*) qui font du commerce entre le Kenya et la Somalie.

Ce déplacement forcé a été pour certains Somaliens, l'occasion d'un retour au pays. C'est le cas de Korfa Garene. Korfa est né à Qallafo, en Éthiopie, en 1949. Sa famille quitta le pays, dans les années 1950, après la rétrocession de l'Ogaden à l'Éthiopie. Il fut scolarisé en Somalie, de l'autre côté de la frontière à Beled Weyn, dans une mission italienne et poursuivit des études d'économie à Mogadiscio puis en Italie. Il devint directeur d'une banque nationale somalienne et exerça sept années à Hargeysa, dans le nord de la Somalie. En 1991, chassé par la guerre civile, il se réfugia d'abord à Nairobi puis à Addis-Ababa. Fort de son affiliation à une célèbre lignée aristocratique soomaalie, les Gareen-Ajuuraan⁷ et de son haut niveau d'éducation, il se lança dans l'arène politique éthiopienne. En 1995, il fut élu député fédéral de la circonscription électorale de Qallafo-Ferfer-Mustahil, par le *reer* Barre, une communauté soomaalie d'agriculteurs aux traits bantous (*jareer*) gouvernée de longue date par ses ascendants. Dès 1992, il fonda une organisation humanitaire locale, « *Guardian* », pour solliciter des

⁷ Les Ajuuraan auraient contrôlé un vaste empire théocratique dans la Corne de l'Afrique, entre le XV^e et le XVII^e siècle (Cassanelli, 1982, Gomes, 1998). Leur chef d'État, qui portait le titre religieux d'*imam*, était sélectionné au sein de la dynastie des Gareen.

fonds internationaux destinés à la construction de canaux d'irrigation (*keli*) sur les terres agricoles des berges du Shabelle. Les régions de l'Ogaden et du nord-est du Kenya ont longtemps été négligées en termes de développement économique et social et le retour de ces élites politiques et commerçantes, qui ont reçu leur formation en exil, représente une véritable aubaine.

▮ Une leçon de dynamisme

Une partie des réfugiés somaliens n'a donc pas opté pour l'attitude passive d'attente des dons de nourriture en provenance des pays occidentaux. Contrairement aux idées reçues, beaucoup, ne se complaisant pas dans une situation de dépendance, ont cherché les moyens d'acquérir leur autonomie financière. Parce que la vie n'est pas uniquement la satisfaction des besoins élémentaires, parce que le travail est plus qu'une activité rémunératrice, une minorité a cherché à s'insérer dans les réseaux économiques des pays d'accueil.

Cette volonté d'intégration n'a pas été envisagée par le HCR. En dehors de la fabrication d'ustensiles traditionnels, présentée comme « *generating income activities* », aucun programme d'insertion par l'économique n'a été mis en place. En contrepartie, dans le cas somalien, la parentèle a joué le jeu de la solidarité (parfois intéressée) et les banques parallèles ont résolu le problème de l'accès des réfugiés statutaires et clandestins au système bancaire des pays d'accueil. Par contre, cette volonté d'intégration a été soutenue tacitement ou ouvertement par les autorités kényanes et éthiopiennes, non par humanisme, mais pour des raisons économiques et politiques bien précises.

Bibliographie

- AFRICA WATCH, 1989 –
Kenya Forcible Return of Somali
Refugee. Government Repression
on Kenyan-Somali. Londres.
- BOURMAUD (D.), 1988 –
Histoire politique du Kenya.
Paris, Karthala.
- CAMBRÉZY (L.), 1993 –
Les chemins de l'exode.
Représentations spatiales, pratiques
territoriales et foncières des
populations réfugiées ou déplacées.
Chroniques du Sud, Orstom,
Paris, 13 : 158-166.
- CASTAGNO (A.), 1964 –
The Somali-Kenyan Controversy.
Implication for the Future.
*The Journal of Modern Africa
Studies*, 2 (2) : 165-188.
- COMPAGNON (D.), 1992 –
Dynamique de mobilisation,
dissidence armée et rébellion
populaire : le cas du mouvement
national somali (1981-1990).
Africa, 67 (4) : 503-530.
- COSSINS (N.J.), 1971 –
Pastoralism under Pressure.
*A study of Somali Clans in Jijiga
Area of Ethiopia*. Addis Ababa,
Livestock Meat and Board,
Provisional Military Government.
- DRYSDALE (J.W.S.), 1964 –
The Somali Dispute. Londres,
Pall Mall Press.
- DJAMA (M.), 1993 –
Dynamique sociale en zone
frontalière. *Recueil est africains*,
3. Paris.
- ESHETE (T.), 1994 –
« *The British Administration in the
Ogaden and its Legacy : Challenges
and Responses*. » in Proceedings of
the XIth International Conference of
Ethiopian Studies, Addis Ababa,
- Institute for Ethiopian Studies,
1 : 323-339.
- GOMES (N.), 1995 –
*Conflit politique armé chez les
Soomaali du Kenya. La vengeance
comme mode d'acquisition et de
conservation du pouvoir politique*.
DEA d'anthropologie sociale et
d'ethnologie, Paris, EHESS.
- GOMES (N.), 1997 –
Les bandits du nord Kenya.
Les contradictions d'une
revendication politique. *Les Cahiers
de l'institut français pour la
recherche en Afrique*, 4 : 29-69.
- GOMES (N.), 1997 –
*Diasporas soomaalies et réseaux
d'entraide internationaux. Migrants,
déplacés et réfugiés du nord-est
du Kenya*. Nairobi, rapport pour
l'IRD-Nairobi (ex-Orstom-Nairobi).
- GOMES (N.), 1998 –
*Anthropological Report for the Water
Rehabilitation & Development
Programme in the Context of Food
and Health Security, Dhagax Buur
Zone*. ESNRS, Ethiopia, Bruxelles,
MSF-Belgique.
- LASSAILLY-JACOB (V.), 1996 –
En Afrique, sur les chemins de l'exil.
Hommes et migrations, 1198-1199 :
22-30.
- LEWIS (I.M.), 1961 –
*A Pastoral Democracy. A Study
of Pastoralism and Politics among the
Northern Somali of the Horn of Africa*.
Oxford, Oxford University Press.
- LITTLE (P.D.), 1985 –
Traders, Brokers and Markets
« Crisis » in Southern Ethiopia.
Africa, 62, 1 : 243-256.
- MARCHAL (R.), 1992 –
La guerre à Mogadiscio. *Politique
africaine*, 46 : 120-125.

- MARKAKIS (J.), 1989 –
« The Isaaq-Ogaadeen Dispute »
in (A.) Horjt, (J.A.) Ornäs,
(M.A.) Moxammed Salih (éd),
Ecology and Politics, Uppsala,
Nordiska Afrika Institutet.
- MILLER (N.), 1981 –
The Other Somalia, Trade and the
Hidden Economy. *American
University Field Staff Reports*,
Hanover, n° 29-30, 1^{ère} partie : 1-17.
- MOXAMED C., 1995 –
Le X^{er} soomaali : La cohésion de la
Nation. Communication au Colloque
Dialogues d'Histoire Ancienne,
Besançon.
- PEROUSE de MONTCLOS (M.-A.),
1999 –
Déplacements forcés et urbanisation
dans une petite ville de province :
l'exemple de Garissa. *Les Cahiers
de l'Ibra*, janvier-février 1999,
15 : 4-16.
- TURNBULL (R.G.), 1955 –
The Daarood Invasion. *Kenya Police
Review*, Nairobi.
- TURTON (E.R.), 1975 –
Galla and Somali Migrations in the
Horn of Africa : A Reassessment of
the Juba/Tana Area. *The Journal
of Modern African History*, 16 (4) :
519-537.
- UNHCR, 1996 –
Dadaab Refugee Camp Main Data.
Addis Ababa, Bulletin mensuel
d'information.
- UNHCR, 1998 –
Ethiopia Fact Sheet, Addis Ababa,
Bulletin mensuel d'information.
- WALKER (R.), SUGULE (J.), 1998 –
*Changing Pastoralism in the
Ethiopian Somali National Regional
State (Region V)*, Addis-Abeba,
UNDP-EU.

Retour et réintégration

partie 3



Le droit international des réfugiés et le rapatriement involontaire

Michael Barutciski
Juriste

Si le rapatriement a longtemps été reconnu comme l'une des solutions durables à la situation des réfugiés, il joue depuis le début des années 1990 un rôle prépondérant dans les politiques des pays d'accueil. Peu après sa nomination comme Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés en 1991, Madame Sadako Ogata déclarait au cours d'une réunion de son Comité exécutif qu'elle prévoyait le début d'une décennie de rapatriement. Après deux discours importants sur ce sujet en mai et juin 1992, le Haut Commissaire annonçait officiellement que 1992 serait la première année d'une décennie de rapatriement. Le HCR est donc devenu très soucieux des préoccupations des principaux États donateurs qui veulent que les réfugiés rentrent chez eux.

Durant les deux dernières décennies, les mesures prises à l'égard des demandeurs d'asile déboutés dans les pays occidentaux sont significatives. Plusieurs pays européens, afin de justifier leur refus, ont créé des catégories humanitaires *ad hoc* pour permettre à ces « migrants » de rester légalement ou bien ont simplement toléré leur présence prolongée. Cette approche permettait d'éviter la question délicate du retour car nombre de ces migrants provenaient de pays en crise. Toutefois, la situation est en train d'évoluer rapidement car depuis plusieurs années, certains pays d'accueil semblent s'orienter vers le rapatriement des demandeurs d'asile y compris ceux qui ont obtenu le statut de réfugié prévu dans la Convention de 1951.

La pratique du rapatriement volontaire peut soulever des controverses quant au caractère réellement « volontaire » lorsqu'il y a des pres-

sions exercées par les autorités, tandis que la nouvelle tendance soulève le problème encore plus débattu du rapatriement involontaire. Par exemple, si le gouvernement allemand est prêt à investir des sommes importantes pour permettre le rapatriement et la réintégration de ressortissants bosniaques dans des régions de la Bosnie-Herzégovine où il n'y a plus de risques de persécution, est-ce que le refus de ces derniers de rentrer dans leur pays d'origine est justifié ? La question fondamentale est la suivante : l'État d'accueil peut-il utiliser la force pour rapatrier un individu dont le refus de rentrer dans son pays d'origine est jugé illégitime ? Cette interrogation conduit à clarifier le concept de l'institution de l'asile, notamment la notion de durée de la protection offerte par les communautés d'accueil.

Cet article cherche à ouvrir une discussion sur le concept du rapatriement volontaire qui n'a pas été officiellement remis en question jusqu'à maintenant. Il suggère que le rapatriement peut être involontaire dans certaines situations, tout en étant conforme au droit international. Il démontre néanmoins que le respect du caractère volontaire représente toujours un principe utile du point de vue politique.

■ La portée limitée du droit international des réfugiés

Selon le droit international, les États assument à la fois la responsabilité première de protection des réfugiés et le financement du Haut Commissariat aux réfugiés. Il faut donc bien comprendre les positions gouvernementales si on veut les influencer et améliorer le sort des réfugiés. De plus en plus souvent, les représentants des États affirment que le rapatriement constitue la meilleure solution au sort des réfugiés. Comme le note le Comité exécutif du HCR : « le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et la réinstallation constituent les solutions durables traditionnelles aux problèmes des réfugiés, tout en réaffirmant que le rapatriement librement consenti des réfugiés représente la meilleure solution, lorsque cela est possible » (Conclusion n° 79, 1996).

Une attention particulière doit être accordée à la position de l'Union européenne et de ses États membres car ils sont parmi les donateurs les plus importants des programmes du HCR et comme tels ont une grande influence sur ses politiques. Il faut aussi reconnaître que depuis plusieurs années l'UE développe des politiques d'asile parmi les plus restrictives au monde. Les États membres subissent des pressions pour limiter les flux de réfugiés sur leur territoire en cherchant à réduire le nombre de demandes d'asile infondées.

La déclaration du représentant de l'UE à la 48^e session du Comité exécutif du HCR en 1997 était d'autant plus importante qu'elle comprenait une proposition concrète pour préserver l'institution de l'asile. Cette déclaration suggérait qu'il était parfois nécessaire de procéder au rapatriement involontaire afin de s'assurer que la protection était uniquement réservée à ceux qui en avaient réellement besoin : « Je rappelle, à cet égard, que si le rapatriement librement consenti demeure la règle, le retour non volontaire peut s'avérer nécessaire pour les personnes qui n'ont pas besoin de protection internationale. Le retour de ces dernières est un facteur important pour la sauvegarde de l'institution de l'asile pour ceux qui en ont besoin » (déclaration au nom de l'Union européenne par SEM Jacques Reuter, représentant permanent du Luxembourg, 48^e session du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, 13-17 octobre 1997)

Pour saisir l'importance de cette proposition, il faut comprendre que chaque État limite sa capacité d'accueil en ce qui concerne les demandeurs d'asile. Bien sûr, les précédents historiques nous suggèrent que la métaphore implicite dans cette notion de capacité d'asile ne reflète pas la réalité dans la mesure où la capacité d'un État à recevoir des réfugiés varie beaucoup selon les circonstances. Néanmoins, il est difficile de ne pas voir que plusieurs États importants se comportent de manière à suggérer qu'ils perçoivent la limite de leur capacité d'asile. Par exemple, si 80 000 demandes de reconnaissance du statut de réfugiés devaient être présentées à l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et des apatrides) l'année prochaine, il est probable que le gouvernement adopterait des mesures législatives extraordinaires pour se protéger contre cette « marée ». Pourtant, un refuge a été trouvé pour un nombre beaucoup plus important de personnes déplacées durant les grandes

guerres du XX^e siècle. Même si les gouvernements ne peuvent admettre officiellement qu'ils ont des quotas, ils s'assurent d'une relative stabilité du nombre de demandes annuelles prévisibles.

Si le meilleur régime international de protection des réfugiés est celui qui accorde une protection adéquate au plus grand nombre de réfugiés, il serait logique que les individus qui n'ont plus besoin de protection soient rapatriés afin que les ressources limitées soient allouées aux réfugiés qui ont besoin d'une protection internationale. Depuis 1995, le Comité exécutif du HCR se penche sur la question du retour pour les personnes qui n'ont plus besoin d'une protection internationale.

Il faut rappeler que le système actuel de protection internationale des réfugiés a été créé essentiellement par des États occidentaux pour lesquels le souci de la protection des droits de l'homme n'était pas la seule préoccupation. Pendant la rédaction de ces instruments juridiques, des inquiétudes concernant les contrôles migratoires furent souvent exprimées. C'est pourquoi il n'y a pas actuellement un véritable droit à obtenir l'asile dans les traités internationaux. La tendance récente au renforcement des liens entre la protection des réfugiés et la protection des droits de l'homme est bienvenue, mais elle brouille quelque peu la relation sous-jacente entre le droit des réfugiés et la législation réglementant l'immigration.

Les États défendent farouchement leur souveraineté en matière d'immigration et le droit des réfugiés ne représente pas une véritable dérogation à la règle générale. Ignorer ce fait équivaldrait à fermer les yeux sur le contexte historique dans lequel le droit international des réfugiés a été créé après l'adoption des premières lois sur l'immigration au début du XX^e siècle. Les premiers instruments formels de protection internationale des droits de l'homme n'ont été adoptés qu'après la seconde Guerre mondiale. Les défenseurs des droits des demandeurs d'asile doivent prendre conscience que les gouvernements ont des obligations envers leurs contribuables (qui souhaitent des mesures de contrôle migratoire) et qu'une protection réaliste des demandeurs d'asile devrait être en conformité non seulement avec les obligations étatiques, mais aussi avec les droits des États.

Suite aux violences qui se sont produites pendant le rapatriement des Rwandais en 1996-1997, les déclarations des représentants

des pays de la région des Grands Lacs doivent être analysées. Selon le représentant de la république démocratique du Congo : « Il nous serait aussi utile de repenser le droit d'asile, en rapport avec la sécurité des populations du pays d'accueil. Devant une telle situation, ma délégation invite l'auguste assemblée à reconsidérer ces concepts si chers au HCR, tels l'accès au territoire, la nature volontaire du rapatriement, le droit d'asile notamment, non pas pour les remettre en cause mais pour essayer de les adapter au contexte socio-politique des pays qui en sont victimes, comme le mien » (discours de Son Excellence Monsieur le Ministre Etienne-Richard Mbaya, république démocratique du Congo, devant la 48^e Session du Comité exécutif du programme du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, octobre 1997).

Son homologue du Burundi ajoute que son pays « est devenu la cible des assaillants déclarés mais masqués sous l'étiquette de réfugiés » (SEM Nsanze Terence, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Burundi auprès de l'Office des Nations unies, discours lors de la 48^e session du Comité exécutif du programme du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 15 octobre 1997).

Ces déclarations par lesquelles les États soulignent clairement que le séjour prolongé des réfugiés peut représenter une menace pour la sécurité du pays suggèrent que le Comité exécutif du HCR devrait considérer attentivement la proposition du représentant de l'UE. Étant donné que les principes élaborés dans la Convention de 1951 sont de plus en plus remis en question par les pratiques répressives des États, il est nécessaire de s'assurer que ces principes offrent des réponses réalistes et acceptables aux acteurs impliqués dans la protection des réfugiés. Le retour des individus qui n'ont plus besoin de protection doit être envisagé pour ainsi préserver la crédibilité du régime international de protection. En principe, ces personnes ne sont plus des « réfugiés » au sens de la Convention et elles n'ont plus besoin de la protection accordée par le droit international au groupe restreint des victimes des violations des droits de l'homme qui répondent aux critères du statut de réfugié.

Cela ne veut pas dire nécessairement que le droit considère ces personnes comme n'étant plus dans une situation difficile. Il s'agit sim-

plement de reconnaître que leur situation n'oblige plus les États à leur accorder une protection minimale contre la persécution. Il est clair, par exemple, que les conditions socio-économiques en Bosnie-Herzégovine sont telles que les ressortissants de ce pays ont de bonnes raisons d'être réticents à rentrer après avoir bénéficié d'un refuge en Europe occidentale. Cependant, si un individu qui ne remplit plus les critères du statut de réfugié trouve son intérêt à rester dans le pays d'accueil, celui-ci est-il obligé de lui accorder l'asile ? Si la situation dans le pays d'origine est redevenue stable, l'État d'accueil peut-il y renvoyer les ressortissants ? Les autorités administratives du pays d'accueil qui ne distinguent pas entre les obligations juridiques de l'État et les désirs particuliers d'un migrant risquent de se faire reprocher par les contribuables soucieux des contrôles migratoires de n'avoir pas rempli l'obligation de protéger les intérêts légitimes de l'État. *A fortiori*, l'octroi d'une forme durable d'asile pour des personnes qui n'ont plus besoin de protection risque de ponctionner des ressources parfois limitées. Autrement dit, la capacité d'asile des pays d'accueil peut être épuisée d'une manière qui risque de nuire à la crédibilité du système international de protection des réfugiés.

Afin de s'assurer du succès d'une opération de rapatriement, les gouvernements peuvent adopter une attitude qui va au-delà de leurs obligations juridiques. En effet, ils sont libres de procéder avec une approche plus généreuse car ils ont tout intérêt à garantir le succès de l'opération. L'échec d'un rapatriement peut mener à la violence et à un nouveau déplacement. Par exemple, il est risqué de soutenir une politique aveugle de retour prématuré qui peut avoir pour conséquence un nouvel afflux de réfugiés.

■ Le rapatriement volontaire et le retour en sécurité

La notion de « rapatriement volontaire » joue un rôle important dans l'actuel système international de protection des réfugiés. Néanmoins, il faut noter que cette notion ne figure pas dans le traité principal de ce système, c'est-à-dire la Convention de 1951. Elle se trouve dans plusieurs instruments universels qui ne prévoient pas de véritables obligations contraignantes pour les États tels que le statut du HCR (qui provient d'une résolution de l'Assemblée générale), les résolutions subséquentes de l'Assemblée générale et les conclusions du Comité exécutif du HCR. Selon le système établi par la Convention de 1951, cette notion représente une recommandation politique et non une obligation juridique.

Le principe contraignant relatif au rapatriement et qui figure dans la Convention de 1951 concerne la protection contre le refoulement. L'article 33 de la Convention stipule qu'il est interdit de renvoyer sur un territoire dangereux toute personne qui satisfait à la définition du réfugié : « Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

Étant donné qu'il n'y a pas d'obligation d'accorder l'asile aux réfugiés en droit international, rien n'interdit de manière explicite d'envoyer des réfugiés dans un pays tiers où leurs liberté et sécurité ne seraient pas menacées. Depuis le développement du droit international en tant que branche distincte du droit aux alentours du XVII^e siècle, l'exil dû à la persécution a généralement été considéré du point de vue du droit de l'État d'accorder l'asile. Même s'il y a eu une tendance au XX^e siècle d'aborder les situations d'asile du point de vue du droit des individus, cela n'a pas changé l'approche historique face à l'asile et cette tendance semble être ouvertement contestée par les gouvernements à la fin du XX^e siècle.

À partir de cette interprétation des engagements étatiques, il devient clair que la volonté des demandeurs d'asile n'est pas forcément un facteur que les gouvernements doivent prendre en compte lors d'une décision de rapatriement. Toutefois, un rapatriement volontaire est évidemment plus facile à mettre en œuvre et représente dans ce sens une recommandation utile pour les États. Cependant, dans la mesure où des individus pourraient refuser le rapatriement même si les conditions dans leur pays d'origine permettent un retour en sécurité après une période d'exil relativement courte, cette recommandation n'a pas été traduite en obligation contraignante sous le régime de la Convention de 1951.

Étant donné que le principe contraignant de la Convention de 1951 qui s'applique au rapatriement se trouve dans la disposition sur le non-refoulement, les États d'accueil doivent simplement déterminer si la situation est couverte par la clause de cessation du statut de réfugié : « Cette Convention cessera, dans les cas ci-après, d'être applicable à toute personne visée par les dispositions de la section A ci-dessus : (1) Si elle s'est volontairement réclamée à nouveau de la protection du pays dont elle a la nationalité ; ... (4) Si elle est retournée volontairement s'établir dans le pays qu'elle a quitté ou hors duquel elle est demeurée de crainte d'être persécutée ; ou (5) Si, les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue comme réfugiée ayant cessé d'exister, elle ne peut plus continuer à refuser de se réclamer de la protection du pays dont elle a la nationalité ».

En d'autres termes, si un individu est réfugié (c'est-à-dire a une crainte raisonnable de persécution dans son pays d'origine), l'État ne peut pas le rapatrier. Bien entendu, le réfugié peut décider lui-même de rentrer dans son pays sans que l'État viole le principe de non-refoulement. En conséquence, un gouvernement ne peut encourager le rapatriement que lorsqu'une personne ne correspond plus à la définition du réfugié (c'est-à-dire la situation visée dans la clause de cessation ci-dessus). Si la situation est couverte par la clause de cessation, le réfugié peut être rapatrié et le caractère volontaire ou involontaire du rapatriement n'est pas un aspect pertinent car il ne s'agit plus d'un contexte de protection de réfugié. Si la situation n'est pas couverte par la clause de cessation, le rapatriement ne peut pas être encouragé par l'État.

Il découle du raisonnement ci-dessus que le concept du rapatriement volontaire est incohérent s'il est interprété en tant que règle

juridique contraignante. Sa valeur semble reposer surtout en tant que recommandation pour qu'un gouvernement tienne compte de la volonté de la personne concernée à rentrer chez elle. Bien que raisonnable, cette recommandation ne peut pas être transformée en principe contraignant selon les règles du droit international établies par la Convention de 1951. Elle permet néanmoins de faciliter le respect du principe de non-refoulement quand les décisions concernant la cessation du statut ne sont pas réalistes.

Ce concept est particulièrement important quand le statut des individus ne peut pas être déterminé, comme c'est souvent le cas lors des situations de flux massifs. Dans de tels contextes, il peut servir indirectement à déterminer qui est vraiment réfugié au sens de la Convention ou bien a besoin réellement de protection. L'accord volontaire d'une personne pour être rapatriée indiquerait que la protection n'est plus requise et donc que la personne concernée n'est plus réfugiée. Cependant, le refus d'être rapatrié n'indiquerait pas forcément que les critères du statut de réfugié sont remplis car ce refus pourrait être motivé par des raisons qui n'ont aucun rapport avec la protection internationale. Dans ce cas, le gouvernement aurait l'obligation de vérifier la situation de l'individu avant de procéder au rapatriement. Toute autre interprétation de la notion de rapatriement volontaire suggérerait que le statut du HCR permet à cette organisation d'encourager le rapatriement volontaire de réfugiés dans des territoires dangereux, ce qui évidemment ne reflète pas l'intention des rédacteurs.

Dans la mesure où le HCR cherche à réconcilier les principes de protection avec ses préoccupations stratégiques, il ne devrait pas considérer le concept de rapatriement volontaire en tant que principe contraignant car celui-ci ne représente pas une obligation universelle acceptée par les États. La notion devrait être traitée comme une recommandation quand il n'est pas possible de procéder à la détermination du statut de réfugié. Dans ce sens, le paragraphe (q) de la Conclusion générale sur la protection internationale adoptée à la 48^e session du comité exécutif du HCR est rédigé correctement. Ce paragraphe « affirme que le rapatriement librement consenti des réfugiés, lorsqu'il est réalisable, est la solution la plus souhaitable ».

La Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (Convention de l'OUA signée en 1969) illustre

les problèmes liés aux tentatives d'accorder un statut contraignant au principe de rapatriement volontaire. Si on suit le raisonnement présenté ci-dessus, on constate que les rédacteurs ont introduit une norme incohérente à son article V (1) : « Le caractère essentiellement volontaire du rapatriement doit être respecté dans tous les cas et aucun réfugié ne peut être rapatrié contre son gré ».

Si les deux parties de cette phrase doivent être lues séparément, la première partie semble ignorer la possibilité d'un rapatriement involontaire quand la personne concernée cesse d'être réfugiée tel que prévu dans la clause de cessation de l'article I (4) (e). La deuxième partie de la phrase suggère *a contrario* que les réfugiés peuvent être volontairement rapatriés, ce qui n'est pas possible compte tenu de l'inclusion du terme « réfugié » qui s'applique uniquement aux individus qui craignent un danger et sont protégés par l'article II (3) : « Nul ne peut être soumis par un État membre à des mesures telles que le refus d'admission à la frontière, le refoulement ou l'expulsion qui l'obligeraient à retourner ou à demeurer dans un territoire où sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté seraient menacées... ».

Si les rédacteurs voulaient que les deux parties soient lues conjointement pour ainsi établir un seul critère qui s'applique aux personnes qui satisfont la définition du réfugié, l'illogisme noté précédemment s'applique toujours et une disposition cohérente aurait précisé qu'aucun réfugié ne peut être rapatrié, sans faire mention du caractère volontaire ou involontaire.

Malgré la confusion à laquelle se prête la notion de rapatriement volontaire, il faut souligner que le principe universel auquel se sont engagés la majorité des États est celui d'un retour dans des conditions de sécurité. D'autres règles de la protection internationale des droits de l'homme peuvent affecter ce principe, mais elles ne modifient pas sa substance. Si une personne qui remplit les critères de la définition du réfugié est contrainte au retour par l'État d'accueil, ce rapatriement involontaire constitue un « refoulement » en droit international et représente la violation la plus fondamentale de la Convention de 1951. Tel qu'indiqué ci-dessus, la situation du réfugié doit être couverte par la clause de cessation pour que le rapatriement involontaire soit conforme au droit. Autrement dit, il s'agit d'une question de définition : est-ce que le statut de réfugié a cessé

ou non ? Cette règle explicite est satisfaisante. Les tentatives nobles d'établir des normes plus élevées dans cette matière doivent être formulées avec prudence car la pratique récente suggère que même les normes minimales sont parfois remises en cause.

Il est clair que le principe du retour en sécurité pose ses propres problèmes, particulièrement en ce qui concerne la détermination des conditions de « sécurité ». Une nouvelle norme dangereuse semble se développer selon laquelle le retour est possible dans une région « relativement sûre ». C'est l'expression utilisée par le Haut Commissaire lors de la 48^e session du Comité exécutif quand elle faisait référence au rapatriement des Rwandais en 1996-1997 : « le HCR n'a pas encouragé le rapatriement, mais a aidé les réfugiés à rentrer spontanément, particulièrement vers les provinces jugées relativement sûres ».

Il faut rappeler qu'en 1985 le Comité exécutif précisait dans sa conclusion n° 40 que les « réfugiés ne doivent être rapatriés que s'ils en expriment librement le désir ; le caractère librement consenti et individuel du rapatriement des réfugiés et la nécessité d'effectuer ce rapatriement dans des conditions de sécurité absolue, de préférence au lieu de résidence des réfugiés dans le pays d'origine, doivent toujours être respectés ».

On constate que les dernières années ont vu des changements importants concernant les critères du rapatriement : du rapatriement volontaire, on est passé au retour dans des conditions de sécurité. De plus, il semble que le degré de sécurité peut aussi être qualifié. Ce dernier point mérite particulièrement l'attention des militants en faveur du droit d'asile qui devraient s'assurer que le rapatriement soit au moins conforme au principe du non-refoulement. Or, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de compromis sur le critère de sécurité, il faut insister sur le respect intégral de ce principe.

Malheureusement, des déclarations faites au Comité exécutif du HCR confortent les inquiétudes quant au respect des conditions de sécurité. La réunion annuelle qui a suivi le rapatriement des Rwandais en 1996-1997 s'est naturellement penchée sur les conditions dangereuses de l'opération. Bien que la plupart des dispositions concernant le non-refoulement qui figurent dans les conclusions de 1996 aient été reprises en 1997, le commentaire suivant a été omis : « Le Comité exécutif... affligé par les violations

répandues du principe du non-refoulement et des droits des réfugiés, se traduisant parfois par des pertes en vies humaines de réfugiés, et gravement préoccupé par les rapports indiquant qu'un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile ont été refoulés et expulsés dans des situations extrêmement dangereuses, rappelle qu'il ne peut être dérogé au principe du non refoulement » (Conclusion n° 79, 1996, paragraphe (i)). Cette omission est frappante car la description reflète particulièrement bien le sort de beaucoup de réfugiés rwandais peu après la session annuelle de 1996.

Si, en principe, le critère du retour en sécurité est jugé acceptable, il est possible de faire certaines suggestions pour faciliter sa mise en œuvre. Le rapatriement devrait avoir lieu seulement si des organisations présentes dans le pays d'origine peuvent confirmer que les conditions ne sont plus dangereuses. Le Haut Commissaire des droits de l'homme pourrait jouer un rôle dans ce contexte et un lien formel entre les différentes agences onusiennes qui s'occupent de la protection des réfugiés et des droits de l'homme représenterait un développement positif. Des ONG qui s'occupent des questions liées aux droits de l'homme telles qu'Amnesty International pourraient aussi jouer un rôle à cet égard.

Pour s'assurer que le critère du retour en sécurité soit possible et puisse avoir des retombées positives, celui-ci devrait être lié à un processus transparent fondé sur des renseignements fiables qui impliqueraient la présence des agences onusiennes (en tant que représentantes de la communauté internationale) et d'une représentation des réfugiés et de l'État d'origine. Ce genre d'arrangement pourrait aider à faire en sorte que les risques soient étudiés correctement et à s'assurer que les États n'agissent pas contrairement à leurs obligations. Il faut surtout s'assurer que la clause de cessation ne soit pas invoquée sans des critères de procédure individuels qui permettent aux individus concernés d'invoquer des objections et de présenter leur cas.

Dans un système international où les États ne se sont pas engagés explicitement à accorder l'asile aux personnes qui répondent à la définition restreinte du « réfugié », il est difficile d'exiger que le rapatriement soit toujours un acte volontaire. L'engagement juridique généralement assumé par les États dans le contexte du rapatriement

trierement se trouve dans le principe du non refoulement. L'absence d'une obligation d'accorder la résidence permanente aux réfugiés a été nécessaire pour assurer le succès des négociations sur la Convention de 1951.

Bien que la portée des instruments juridiques soit limitée, les problèmes de mise en œuvre sont tellement fréquents et graves que le directeur de la protection internationale au HCR a dû déclarer devant le Comité exécutif en 1997 que le non respect était en train de devenir la norme en droit international des réfugiés. Il est nécessaire de faire preuve de réalisme pour aborder le problème du rapatriement dans ce contexte. La reconnaissance que le rapatriement involontaire puisse être légal et légitime sous certaines conditions n'équivaut pas à un appui général pour des politiques de renvois massifs.

Il serait imprudent d'abandonner la notion de rapatriement volontaire qui a été généralement acceptée pendant de nombreuses années. Cependant, l'argument selon lequel un rapatriement doit toujours être volontaire court le risque d'encourager les gouvernements à éviter tout contact avec les réfugiés et à tout faire pour prévenir leur arrivée. Dans cette période où les principes de protection des réfugiés semblent être remis en cause, la prudence et un discours modéré sont nécessaires.

Bibliographie

- BARUTCISKI (M.), 1997 – Involuntary Repatriation When Refugee Protection Is No Longer Necessary : Moving Forward After the 48th Session of the Executive Committee. *International Journal of Refugee Law*, vol. 10, n° 1/2 : 236-255.
- CHIMNI (B.S.), 1993 – The Meaning of Words and the Role of UNHCR in Voluntary Repatriation. *International Journal of Refugee Law*, vol. 5, n° 3 : 442-460.
- CREPEAU (F.), 1995 – *Droit d'asile : de l'hospitalité aux contrôles migratoires*. Éditions Bruylant, Bruxelles.
- GOODWIN GILL (G.), 1997 – « Repatriation and International Law - The Legal Safeguards », in *Repatriation : Legal and Policy Issues Concerning Refugees from the Former Yugoslavia*, Working Group on Refugees n° 97/22, European University Institute, Florence.
- HATHAWAY (J.), 1997 – « The Meaning of « Repatriation », in *Repatriation : Legal and Policy Issues Concerning Refugees from the Former Yugoslavia*, Working Group on Refugees n° 97/22, European University Institute, Florence.
- VEDSTED-HANSEN (J.), 1997 – « Repatriation of Refugees from the former Yugoslavia : An Analysis of the Requirements for Repatriation », in *Repatriation : Legal and Policy Issues Concerning Refugees from the Former Yugoslavia*, Working Group on Refugees n° 97/22, European University Institute, Florence.

De la théorie à la pratique

L'ambiguïté des politiques de rapatriement du HCR au Koweït et dans l'ex-Zaïre

Annick Bartoli
Consultante

L'assistance aux réfugiés est un problème de droit international régi par l'ONU (Organisation des Nations unies). Dans ce cadre, le HCR (Haut Commissariat pour les réfugiés) assure la protection des réfugiés et tente de rechercher des solutions durables aux épreuves qu'ils vivent, en aidant les gouvernements – et avec leur approbation, les organisations privées – à faciliter le rapatriement librement consenti de ces réfugiés ou bien leur assimilation dans de nouvelles communautés nationales.

L'évolution actuelle, rapide et complexe, des relations internationales, questionne sans doute les principes des instances onusiennes, aujourd'hui emportées dans le mouvement dit de « mondialisation », qu'elles ont d'une certaine manière préfiguré. L'intervention du HCR, directement liée à la dynamique géopolitique, ne peut plus se concevoir comme neutre et égalitaire. Par exemple, le droit d'ingérence en est à ses balbutiements, contestable dans ses choix, souvent critiqué pour être juge et partie. Quoiqu'il en soit, les textes fondateurs (Convention et Protocole relatifs au statut des réfugiés, 1951, 1967) rencontrent à l'évidence au temps de leur application, des difficultés dues tant à leur élaboration idéologique et politique, qu'à la rencontre sur le terrain de conditions locales qui peuvent les pervertir. Inadéquations de dispositions par trop univoques dans leurs principes et leurs orientations, et conflits d'intérêts de toutes natures (ethniques, religieux, politiques, économiques par exemple) entravent l'action des opérateurs de procédures mises en œuvre dans l'urgence, aboutissant le plus souvent à des

échecs ou à des « cafouillages » généralement non publiés, voire récupérés au bénéfice d'une politique de prestige. Deux exemples de mise en œuvre de projets, très différents, donc non comparables, l'un au Koweït l'autre au Zaïre, ne suffiront pas, mais permettront peut-être d'illustrer et de poser de nouveau ces questions sous un angle mieux circonscrit.

Avant d'exposer ces deux situations, rappelons que du point de vue juridique, le rapatriement volontaire dans leur pays d'origine est l'une des trois options qui s'offrent aux réfugiés, les deux autres étant l'installation durable dans le pays d'asile ou la réinstallation dans un pays tiers. À ces options s'oppose une conjoncture internationale souvent défavorable à l'application immédiate et aisée des textes. Le temps de recherche de solutions détermine la situation et le destin des réfugiés. Une situation d'asile dans un camp peut durer quelques mois ou des années, voire être illimitée. L'exemple des Palestiniens est le paradigme de ce type de situation, les Nations unies n'ayant d'autre solution que de s'en accommoder.

Au Koweït, sous la pression du gouvernement local qui entendait expulser au plus vite ses réfugiés et demandeurs d'asile, les opérations de rapatriement n'ont duré que quelques semaines. Faute de pouvoir identifier des pays d'accueil, le statut de réfugiés ne pouvait être accordé à tous. En tout état de cause, cette procédure ne pouvait aboutir qu'après la phase des entretiens individuels qui permettaient de déterminer si la situation du demandeur était en accord avec les termes de la Convention de Genève. Cependant, la diminution croissante de possibilités d'accueil dans des pays tiers, contraignait le HCR à privilégier le rapatriement volontaire dans le pays d'origine. Les agents du HCR furent donc conduits à contraindre les demandeurs d'asile au rapatriement forcé, tout en sachant qu'objectivement leur sécurité restait menacée. Dans un contexte de négociation bloquée, la réponse des responsables du HCR fut elle-même forcée.

Dans le cas du Zaïre, les exilés angolais reçurent le statut de réfugié au titre du groupe, et non à titre individuel. Leur rapatriement, cette fois librement consenti, fut organisé collectivement. Il se déroula de manière précipitée et dans une grande confusion, alors que les conditions du retour restaient très incer-

taines du fait du conflit armé et de l'insécurité absolue régnant en Angola à cette période.

■ Le cas du Koweït : des rapatriements forcés

Après la guerre opposant l'Irak et le Koweït, le HCR eut pour mission de procéder à l'application du statut de réfugiés à diverses populations affectées par le conflit. En septembre 1991, la situation se présentait de la manière suivante : à 80 kilomètres environ au nord de Koweït City, la Croix-Rouge internationale avait édifié un camp de transit dont elle assurait la logistique (approvisionnement en eau et vivres, mise en place de tentes et fournitures de petit matériel rudimentaire). Ce camp était situé à proximité de la frontière irakienne, dans une zone désertique, le long de la route reliant l'Irak à Koweït City. Cette route longeait quelque 80 puits de pétrole toujours en flammes à la suite des premiers bombardements irakiens. En quittant Koweït City, sur une vingtaine de kilomètres, d'innombrables épaves de véhicules sur les bas-côtés de la route témoignaient de la retraite précipitée de l'armée irakienne après l'intervention des forces alliées. Jusqu'au camp, bâtiments industriels et entrepôts avaient été soufflés et le désert était truffé de milliers de mines antipersonnel larguées d'avion, souvent apparentes. Au paroxysme de la pollution atmosphérique entretenue par les émanations de gaz en combustion, l'obscurité était presque totale. Ce camp accueillait environ 1 200 réfugiés, un nombre qui ne cessa de fluctuer. Il s'agissait de familles de Bédouins, hommes, femmes et enfants, ainsi que des soldats irakiens déserteurs.

À l'abri de containers métalliques sommaires, les personnels du HCR procédèrent à des entretiens individuels « d'identification et d'évaluation ». Chaque chef de famille et chaque militaire étaient interrogés sur les raisons et les conditions de leur arrivée dans le camp. Trois catégories pouvaient être distinguées :

1) Des Bédouins (Bedoons, mot qui en arabe signifie « hommes du désert ») nés aux confins des frontières de l'Irak, de l'Arabie saoudite et du Koweït, apatrides¹ en ce sens que les autorités koweïtiennes ne leur accordaient pas de passeport. Pourtant, la plupart de ces hommes étaient des recrues de l'armée koweïtienne, soldats entraînés, logés avec leurs familles et touchant une solde régulière qui combattirent contre l'armée irakienne jusqu'à l'occupation du Koweït par cette dernière. Devenus « inutiles », ils furent alors conduits en Arabie Saoudite et internés dans un camp, à la charge de ce pays. Suite à l'intervention des forces alliées, dès la libération du pays, l'Arabie les renvoya au Koweït mais ils ne furent pas pour autant réintégrés dans l'armée. Errants, démunis, c'est ainsi qu'ils aboutirent au camp de transit. Bien qu'apatrides au regard des règles migratoires koweïtiennes, ils furent considérés comme des rapatriés puisqu'ils avaient regagné leur territoire d'origine. Leur vie n'étant pas directement menacée, selon les termes de la Convention de Genève, ils ne relevaient pas du statut de réfugié.

2) D'autres Bédouins, également sans nationalité, venus d'Irak au moment des combats. Seules quelques familles purent attester de persécutions et d'emprisonnements. Assimilées aux réfugiés non-apatrides, elles purent statutairement bénéficier d'un accueil dans un pays tiers. À ce moment précis, peu de pays se déclaraient prêts à accueillir ces demandeurs d'asile, exceptés les pays scandinaves (plus particulièrement la Norvège), peu ou pas engagés dans le conflit. Il est intéressant de rapporter ici les propos tenus par une femme bédouine, au moment de son départ précipité vers la Suède qui, dans l'aéroport déjà dépaysant de Koweït City, lucide, s'exclama : « Pour nous, il n'y a que les extrêmes ! ».

3) Des Irakiens, déserteurs de l'armée irakienne, originaires de la région marécageuse de Al Basrah, au sud de l'Irak. Ces hommes

¹ Il existe dans ce pays différentes catégories de passeports, numérotés, signalant la plus ou moins grande proximité avec les familles au pouvoir. Ces Bédouins traditionnellement nomades, bien qu'aujourd'hui la plupart d'entre eux soient sédentarisés, sont exclus de fait du statut de ressortissant du Koweït ou des pays voisins.

avaient été engagés depuis dix ans dans une succession de conflits armés : la guerre Iran-Irak, la guerre civile dans leur province, et enfin l'invasion du Koweït puis la défaite de l'armée irakienne. Cette défaite les avait conduits à la désertion. Toutefois, leur demande d'asile dans un pays tiers ne put aboutir puisque la Convention de Genève exclut les déserteurs du droit au statut de réfugiés.

En novembre 1991, sous le contrôle du HCR et des autorités koweïtiennes, le camp fut brutalement fermé et rasé. Les Bédouins qui avaient leur résidence habituelle au Koweït furent reconduits jusqu'à la capitale. Dès lors que la protection du HCR ne leur était plus assurée, leur transfert en autobus puis leur débarquement à Koweït City s'opèrent sans ménagements. Ils se plaignirent auprès du HCR d'avoir été spoliés, par les forces koweïtiennes du ministère de l'Intérieur, du peu de biens qu'ils avaient pu emporter. Quant aux soldats déserteurs et aux Bédouins venus d'Irak, ils regagnèrent l'Irak sous la protection de la Croix-Rouge.

Dans la capitale, le HCR rencontra et traita les demandes d'une autre catégorie de demandeurs d'asile. À la suite de la guerre, le gouvernement koweïtien avait décidé d'expulser les travailleurs étrangers. Des milliers de personnes – dont bien entendu des Irakiens – durent quitter le pays². Ces Irakiens étaient souvent des cadres : ingénieurs, informaticiens, techniciens, tous employés dans le secteur industriel et pétrolier koweïtien, des médecins aussi installés au Koweït depuis des années et maintenus du fait de leurs qualifications. Dès l'invasion irakienne, ils furent identifiés à l'ennemi et conduits dans un centre de détention improvisé à la périphérie de la ville. D'aucuns, mariés à des ressortissantes koweïti, furent brutalement contraints au divorce par les familles de leurs épouses. Un autre centre de détention, également prise en charge

² Expulsés du Koweït mais aussi de l'Arabie Saoudite et d'autres États du Golfe, plus de 500 000 Palestiniens partirent vers la Jordanie, 30 000 à 40 000 vers la Cisjordanie, 21 000 auraient émigré au Canada, en Australie, voire dans d'autres pays industrialisés du Nord. Par ailleurs, environ 8 000 Yéménites, Libanais et Asiatiques quittèrent ces pays, volontairement ou non, sans que le HCR intervienne.

par le HCR, fut ouvert pour la population féminine. Les Irakiens qui purent échapper aux contrôles, au harcèlement et à la détention, tentèrent de subsister dans la clandestinité.

Après l'enregistrement du groupe pris en charge, les personnels du HCR procédèrent à des entretiens individuels, conduits suivant une méthodologie essentiellement axée sur les raisons de l'établissement au Koweït des personnes concernées. Celles-ci étaient provisoirement maintenues dans le centre de détention, situation dont la durée pouvait varier de quelques jours à plusieurs mois selon que l'intéressé acceptait ou non le retour au pays d'origine. Selon la Convention de Genève, « une personne ne peut pas être refoulée vers un territoire où sa vie ou sa liberté seraient menacées, en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ». La Convention a donc pour vocation de protéger les réfugiés, leur évitant un retour forcé dans un pays hostile ; elle est dans sa philosophie le premier instrument susceptible de résoudre cette question.

Bien que les autorités koweïtiennes fussent tenues de respecter les procédures d'identification du HCR, dans la pratique, le déroulement des opérations se heurtait à plusieurs difficultés : peu d'informations vérifiables, obstacle de la langue, complexité des situations. Faute d'un traducteur officiel, un des détenus traduisait de l'arabe à l'anglais, sous le contrôle du directeur du centre et de ses personnels. Les interrogatoires révélèrent que certains de ces détenus avaient quitté l'Irak pour des raisons politiques, car, n'appartenant pas au parti Baas, ils s'étaient sentis menacés ainsi que leur famille. Progressivement, ils avaient perdu leur travail, n'avaient plus accès aux services de santé et leurs enfants étaient exclus du système scolaire. Au domicile, les épouses et les familles étaient constamment harcelées. Beaucoup avaient été emprisonnés, certains torturés. Pour eux, le retour en Irak était rigoureusement impossible et leur demande d'asile dans un pays tiers fut approuvée et transmise au siège du HCR pour la recherche d'un pays d'accueil. Par contre, d'autres immigrés, demandeurs d'asile d'origine irakienne, étaient venus au Koweït pour y travailler et n'avaient donc pas été contraints au départ pour des raisons de persécution.

Dans le centre de détention, le Comité international de la Croix-Rouge assurait un rôle de médiation entre les autorités locales et

les intéressés. Il se chargeait également de raccompagner à la frontière ceux qui avaient accepté le rapatriement et veillait à leur sécurité en assurant le relais de leur prise en charge du côté irakien.

Certains exilés se rendaient spontanément mais de manière très discrète, dans les locaux du HCR, craignant en chemin les contrôles policiers. Plusieurs nationalités fréquentaient les lieux. S'y présentaient notamment des Irakiens ayant jusqu'alors échappé aux contrôles d'identité de la police koweïtienne et qui vivaient dans la clandestinité. Des Kurdes d'Irak, travailleurs immigrés au Koweït, venaient également y solliciter protection et asile dans un pays tiers. Leur nationalité irakienne compliquait leur situation. Enfin, les travailleurs palestiniens, du fait du soutien de l'OLP au gouvernement irakien, se voyaient contraints brutalement à quitter le Koweït. Venus réclamer assistance et protection, ils se virent infliger une fin de non recevoir au motif que le HCR n'était pas mandaté pour traiter le cas des réfugiés palestiniens. L'Unwra (United Nations Relief and Work Agency), l'organisme chargé de cette question n'étant pas présent au Koweït, ils durent quitter le pays sans protection, la plupart pour la Jordanie.

L'affluence des demandeurs d'asile à la suite du conflit avait donc provoqué une pression considérable sur les dispositifs et les politiques d'accueil des pays du Proche et du Moyen-Orient, mais aussi de ceux des pays occidentaux. Les intervenants sur place devaient appliquer les directives du HCR alors qu'ils étaient confrontés à une diversité et une complexité de situations telles que les critères retenus pour accorder ou refuser le statut de réfugié étaient très largement inappropriés. Sauf pour quelques juristes rigoristes, le dilemme que suscita la majorité des cas plongea les membres de l'équipe dans un malaise sans solution, que l'impasse de la réponse forcée ne fera qu'aggraver. Quand on sait que la décision finale d'orientation est prise à partir des témoignages individuels, qui affirment la réalité des persécutions, donc la crainte légitime d'un rapatriement au pays d'origine, on mesure toute la difficulté à évaluer la réalité de ce risque et à établir des ordres de priorité pour l'accès à un pays d'accueil.

Le cas de l'ex-Zaïre : un rapatriement anticipé

La situation décrite ici se déroula durant le premier trimestre de l'année 1990. Fuyant la guérilla et l'extrême pauvreté dans leur province d'origine, Luena et Saurimo, environ 30 000 réfugiés Angolais s'étaient spontanément installés depuis le début des années 1983, dans la province du Shaba (Katanga) au sud du Zaïre, dans le district de Dilolo, région frontalière de l'Angola. Très vite, le gouvernement zaïrois exigea leur éloignement de la frontière. Les risques d'attaque des réfugiés par l'Angola furent la raison invoquée pour ce transfert. Il aboutit à la création de trois sites d'installation agricoles à environ 50 kilomètres de la frontière : Kisingue, Tchimbumbulu et Divuma (figure 1). Les réfugiés durent se résigner à ce déplacement qui les éloignait encore davantage de leur pays.

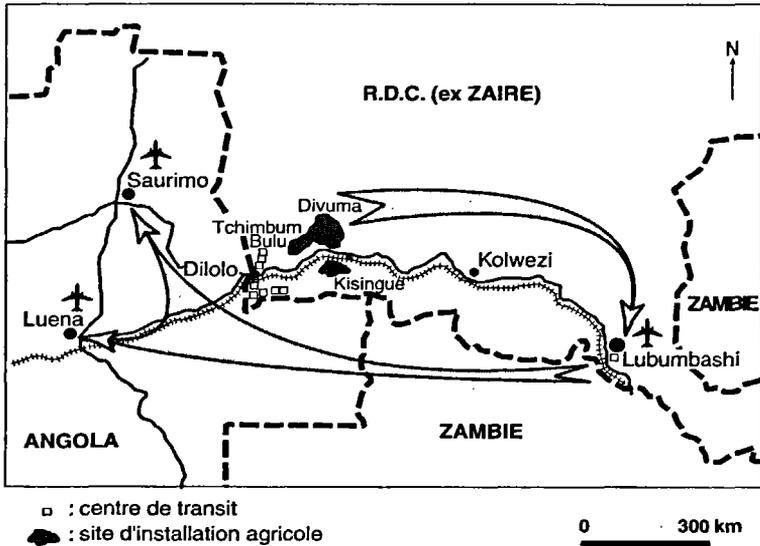


Figure 1
Les étapes du rapatriement des réfugiés.

Ces trois sites étaient distants de 10 à 20 kilomètres les uns des autres, dans le périmètre d'une ancienne cité minière, Kisingue-Manganèse. Ils étaient situés à proximité de la voie ferrée reliant Kolwezi et Lubumbashi (à l'est) à l'Océan Atlantique via l'Angola (Lobito). Du fait de la guerre, toute la section ferroviaire angolaise était close ce qui avait conduit à l'arrêt des activités industrielles dans cette zone du Shaba. Kisingue était devenue une ville pratiquement abandonnée, où subsistaient encore environ 2 000 habitants. Au milieu des infrastructures délabrées, l'hôpital demeurait en fonction malgré ses faibles moyens. Dans cette vaste région, à presque 1 000 kilomètres de Lubumbashi et 2 000 kilomètres de Kinshasa, les réfugiés se trouvaient relativement isolés. Les caractéristiques physiques de cette région de savane arborée étaient favorables à l'agriculture. La pluviométrie y était suffisante pour permettre la culture du manioc, du riz et de fruits. Les réfugiés étaient en majorité agriculteurs et pratiquaient un petit élevage d'appoint, ce qui leur procurait une certaine autosuffisance alimentaire. Toutefois, environ 10 % de la population enfantine souffrait de malnutrition.

Du point de vue de la logistique de l'aide, l'équipement des sites était assuré par la coopération canadienne (World University Canadian) ; le Programme alimentaire mondial fournissait des engrais et des vivres ; l'organisation Médecins sans frontières (MSF Belgique) assurait la couverture sanitaire. Chaque site était dirigé par un ingénieur agronome zaïrois, appelé chef de site, entouré d'une équipe de techniciens agricoles et d'agents de développement. Les réfugiés assuraient un certain nombre de travaux collectifs. Ainsi, ils maintenaient les pistes en état pour la circulation, participaient à la construction en matériaux locaux des petites maternités rurales, des dispensaires et des lieux de culte. L'enseignement élémentaire était assuré par quelques-uns d'entre eux, enseignants ou petits fonctionnaires. Il n'y avait ni collège ni hôpital à l'intérieur des sites.

Au début de l'année 1990, de janvier à mars, trois consultants travaillant pour le HCR furent recrutés pour la mise en œuvre du rapatriement de ces populations. L'annonce du rapatriement survenait dans un contexte de vives tensions au sein des personnels zaïrois qui géraient les lieux d'hébergement. La cinquantaine d'agents employés par le HCR avaient séquestré deux cadres canadiens afin de protester contre le retard de plusieurs mois dans le versement de

leurs salaires. Ces dysfonctionnements, dûment constatés, mettaient en cause la sous-délégation du HCR siégeant à Lubumbashi. Sous la pression des événements, des fonds furent acheminés dans la hâte et l'insécurité, pour satisfaire les revendications et permettre le déroulement des opérations.

L'opération de recensement et d'identification des réfugiés visant à les reconduire vers l'Angola put alors commencer. Dans le cadre d'un rapatriement librement consenti, chaque personne devait certifier par un document signé son accord. Après plusieurs années passées dans les sites d'accueil, la perspective enfin annoncée du retour au pays mobilisait totalement les réfugiés. Tous voulaient partir au plus vite. Cette impatience contribua à faire régner une certaine confusion qui ne fit que s'accroître au fil des semaines. En effet, si l'arrivée des réfugiés s'était effectuée à pied, après un trajet de près de deux cents kilomètres, le retour – du fait du minage total de la région du côté angolais – ne pouvait être envisagé que par voie aérienne.

Un avion des lignes aériennes angolaises fut donc affrété par le HCR, mais l'aéroport le plus proche se trouvant à Lubumbashi (1 000 kilomètres à l'ouest), il fallut organiser l'acheminement par voie ferrée des réfugiés vers cette ville. Le train effectuant le trajet Lubumbashi-Dilolo fut réservé à cet effet par le HCR, une fois par semaine (figure 1). Le coût très élevé du rapatriement devint rapidement un facteur important dans le déroulement, par ailleurs lent et complexe, des opérations. À partir des trois sites, 600 personnes pouvaient être transportées chaque semaine, à un rythme à peu près régulier. L'enregistrement des partants se faisait dans la confusion et la bousculade, car tous voulaient partir les premiers. Cependant, cet apparent désordre était orchestré par les chefs de site zairois en raison de leur connivence avec les différents groupes de réfugiés angolais, par l'entremise de leur hiérarchie. Cette connivence portait essentiellement sur un partage du pouvoir et de l'influence dans un but de profits économiques³. Plus généralement, le trafic d'in-

³ Par exemple, les chefs de site zairois avaient organisé un trafic de coupe de bois pour l'exportation vers les pays voisins en détournant →

fluence qui s'est exercé dans cette communauté retranchée, en a profondément remanié le tissu social.

Au demeurant, le HCR assurait le transport des personnes et des biens, par camions jusqu'à la gare, distante d'une vingtaine de kilomètres. À l'issue de cette première étape du voyage, le tribunal coutumier zaïrois était fréquemment convoqué pour régler un certain nombre de litiges, rendant l'opération de rapatriement plus complexe encore. Ainsi, par exemple, il arrivait que des enfants nés de couples mixtes (le père ou la mère étant un Zaïrois habitant un village voisin des sites) soient séparés du parent angolais, le droit du sol impliquant en règle générale le maintien au Zaïre des enfants nés sur le sol de ce pays. Les obstacles de cette sorte ayant été relativement aplanis, l'opération de rapatriement proprement dite pouvait commencer. C'était toujours en pleine nuit, après des heures d'une attente interminable que se faisait l'embarquement. Les femmes disposaient des bougies sur les rebords des fenêtres du train, des chants d'adieux s'élevaient. Ce moment avait quelque chose d'intensément pathétique. Sans doute, les réfugiés imaginaient-ils leur réinstallation dans leurs villages respectifs. La réalité fut bien différente... Le voyage dans ce train délabré et tombant régulièrement en panne durait quatre ou cinq jours. Inconfort, chaleur, pluie, manque total d'hygiène, provoquaient des pathologies parfois fatales. À l'arrivée à Lubumbashi, un camp de transit dût être installé car l'avion ne pouvait transporter que 200 passagers en moyenne par semaine ; ce camp de transit étant devenu rapidement surpeuplé, la lutte pour y maintenir des conditions d'hygiène même rudimentaires y fut permanente. La nature de ce nouveau camp d'hébergement plaçait les personnes déplacées en situation de totale dépendance, notamment alimentaire, une situation à l'opposé de celle rencontrée dans les sites qu'ils venaient de quitter.

Trois mois plus tard, une mission de Médecins sans frontières fut effectuée sur les conditions d'accueil des réfugiés en Angola. Elle révéla une nouvelle situation de transit, dans un troisième type de

³ suite de leur usage le matériel mis à disposition des sites par le HCR (véhicules, tracteurs, divers outils) ; ce trafic dura jusqu'à sa découverte par les autorités zaïroises.

camps d'accueil, à proximité des aéroports de Luena et Saurimo. Ces camps avaient été organisés dans l'urgence et l'impréparation et les conditions de vie y étaient plus précaires encore que les précédentes. La raison de l'implantation de ces camps tenait à l'instabilité politique qui prévalait encore dans la région d'origine des réfugiés. En fait, l'insécurité interdisait d'envisager le retour des populations dans leurs villages respectifs.

Cette expérience qui montre clairement que l'opération de rapatriement fut décidée, organisée et mise en œuvre alors que les conditions du retour n'étaient pas réunies pose un certain nombre de questions. Quelles ont été les véritables raisons de ce rapatriement ? Espoir prématuré du rétablissement de la paix en Angola, illusion, manque de réalisme de la part du HCR ? Quel était le fond politique de ces décisions ? Pourquoi ce départ précipité ? Y avait-il une volonté zaïroise d'expulsion ou des intérêts angolais à faire revenir au pays ses ressortissants ?

Des moyens financiers considérables furent consacrés à ce rapatriement dans des conditions difficiles et pour un aboutissement catastrophique puisque les populations concernées furent brutalement déplacées sans pour autant regagner leur région d'origine. Sans doute, une étude plus attentive des réalités locales ainsi que la prise en compte des tensions politiques et des enjeux, auraient permis une plus juste évaluation et une meilleure planification. Avant même d'envisager un retour visiblement précipité, d'autres solutions auraient pu être envisagées telles que la constitution d'un fonds spécial destiné à l'amélioration des conditions de vie dans les sites. Ce financement aurait pu permettre d'établir un hôpital pour rendre les soins accessibles à tous ou bien contribuer à l'amélioration de l'équipement agricole et des moyens de transport pour la commercialisation des produits cultivés. On peut penser que ces dispositions auraient pu promouvoir une plus grande autonomie des populations réfugiées. Mais, l'extrême sujétion dans laquelle ces populations étaient maintenues a sans doute été la raison déterminante de leur impatience à rentrer en Angola.

■ Au-delà du problème de statut...

Dans le cadre d'une réflexion générale sur le type d'intervention des instances internationales auprès des populations réfugiées, les deux exemples rapidement présentés montrent l'inadéquation des procédures au regard des situations locales, singulières et mouvantes. La question est de savoir si ces dysfonctionnements sont seulement le fait de l'inadéquation des règles et des procédures évoquées ici ou s'ils ne sont pas structurellement compris dans le projet lui-même. Dans ce cas, ils seraient alors le résultat d'une politique orientée et déterminée dans le sens du prestige des instances de décision, d'un équilibre politique et économique régional et international, véritable objectif des programmes, au détriment des populations concernées. C'est dire le risque d'une instrumentalisation des populations déplacées, au bénéfice d'intérêts qui ne les concernent pas directement. Dès lors, il s'agirait d'un déplacement de la question elle-même qui n'est plus que prétexte à résoudre des conflits qui l'englobent et l'occulent.

Le rôle du HCR était à l'origine celui de la protection juridique des réfugiés ; il s'est étendu par la suite à la coordination de l'assistance matérielle. Autrefois, le devoir d'assistance aux populations revenait aux pays d'accueil. Aujourd'hui, ceux-ci, tout en assurant cette obligation, l'assortissent généralement d'une demande systématique de financement auprès du HCR. Ainsi, par un curieux renversement de situation, les populations déplacées deviennent enjeu d'échanges dans lesquels leurs intérêts sont soumis aux fluctuations de l'offre et de la demande. Ces problèmes, humanitaires à l'origine, déclenchent et suscitent des luttes d'intérêts qui transforment les populations concernées en nouveaux objets du marché, producteurs de plus-values et éventuellement fauteurs de troubles par les déséquilibres sociaux qu'ils engendrent.

L'arrivée massive et soudaine des réfugiés provoque leur concentration, avec ses inévitables conséquences. Cette situation conduit de fait à traiter le réfugié comme un objet exogène, corps étranger non intégrable dans les pays d'accueil. Au mieux, c'est-à-dire au pire,

comme l'ont montré quelques exemples historiques (Palestiniens), ils sont maintenus dans un isolement qui n'empêche pas cependant leur répression ou leur exploitation comme travailleurs.

L'afflux brutal et massif de populations dans la détresse entraîne sans aucun doute de profondes modifications du lien social et... du paysage ! Ainsi, le fait de la dégradation de l'environnement imputé aux réfugiés est devenu pour les instances internationales et les gouvernements concernés des pays d'accueil un sujet de préoccupation au risque d'occulter le fait patent que ce sont autant les populations locales que les réfugiés qui pâtissent de la dégradation. Dans quel environnement, par exemple, étaient placés les réfugiés bédouins et irakiens dans leur camp situé à proximité des puits de pétrole en feu ? Les conditions de vie, on devrait dire de survie, qui sont le lot des réfugiés, – morbidité et mortalité accrue, inactivité forcée, perte de fait des droits liés à la citoyenneté, massification des problèmes –, sont autant de facteurs qui confinent à la perte de l'identité. En définitive, la véritable question est celle du statut du réfugié. La dégradation des conditions de vie dont il est victime, due à la politique de son propre pays qui le contraint à l'exil, est aggravée par les conditions d'accueil qui le confinent à des positions qui oscillent entre celle de l'exclu et celle de l'otage.

Dès lors, les questions qui préoccupent HCR et pays d'accueil dans leurs négociations ne sont plus seulement la prise en charge liée au déplacement, mais aussi toutes ces conséquences environnementales, sociales et politiques. Le réfugié, dans son statut précaire si particulier d'urgence humanitaire, devient enjeu politique et économique. Ainsi, il apparaît comme une valeur d'échange, dans la mesure où les conventions internationales peuvent entraîner les États concernés à négocier chèrement leur hospitalité. Aujourd'hui, le risque grandit de voir l'aide humanitaire devenir à la fois l'un des instruments de la domination des pays du Nord (et de la concurrence qu'ils se livrent entre eux) pour le contrôle de gisements énergétiques et/ou de positions stratégiques et l'un des instruments de chantage des pays du Sud. Respect des droits de l'homme et droits humanitaires se trouvent de ce fait relégués au second plan.

La notion de réfugiés, pour préoccupante qu'elle fût dès la mise en place en 1921 d'organismes en charge du problème, est aujourd'hui – ne serait-ce que quantitativement – sans commune mesure.

De quelques centaines de milliers de personnes déplacées au début du siècle, on est passé à plus de 20 millions dans le monde en l'an 2000 (Salgado, 2000). Par ailleurs, contrairement aux idées reçues, les moyens de communication modernes ne sont pas les mieux adaptés pour diffuser les informations concernant la question des populations déplacées, ou plutôt s'ils le sont, ils sont aussi le moyen de l'occultation de ces informations. Les ONG qui, à leur début, pouvaient faire entendre les revendications des réfugiés, sont devenues presque totalement dépendantes des instances politiques et financières internationales, rejoignant ainsi structurellement les organisations déjà existantes du type HCR... C'est dire les impasses dans lesquelles sont engagées les instances internationales. Les solutions pour l'avenir seront sans doute à rechercher à partir du modèle associatif, dont on peut espérer une plus grande neutralité que celle des instances internationales, partant, une meilleure évaluation des situations et leur gestion plus circonscrite donc plus efficace.

Bibliographie

- BEIGBEDER (Y.), 1999 –
Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Que Sais-je ? n° 3489, Presses Universitaires de France, 127 p.
- BOCCO (R.), 1993 –
« Migrations, démocratisation, médiations : enjeux locaux et internationaux au Moyen-Orient. » in (R.) Bocco et (M.) Djailili (ed.) : *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*. Presses Universitaires de France : 9-29.
- CLARK (L.), 1987 –
Refugee participation case study : The Shaba settlements in Zaïre. Refugee Policy Group, Washington, 21 p.
- DEBOUVRY (P.) 1987 –
« Déplacement et installation des réfugiés Angolais dans le sud du Zaïre » in *Dynamiques des systèmes agraires. Le développement rural. Comprendre pour agir*. Éditions de l'Orstom : 13-43.
- HCR, 1995 –
Les réfugiés dans le monde. En quête de solutions. Éditions La Découverte.
- HCR, 1997 –
Les réfugiés dans le monde. Les personnes déplacées : l'urgence humanitaire. Éditions La Découverte.
- LASSAILLY-JACOB (V.), MARCHAL (J.-Y.), QUESNEL (A.), (ed.) 1999 –
Déplacés et réfugiés : La mobilité sous contrainte. Éditions de l'IRD, collection Colloques et Séminaires.
- SALGADO (S.), 2000 –
Exodes. Éditions La Martinière.
- VAN HEAR (N.) 1993 –
« L'impact des rapatriements forcés vers la Jordanie et le Yémen pendant la crise du Golfe. » in (R.) Bocco et (M.) Djailili, ed. : *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*, Presses Universitaires de France, Paris : 101-115.

Terres spoliées, terres minées

Les obstacles au retour des réfugiés
cambodgiens et les contraintes
de la reconstruction nationale

Christel Thibault
Géographe

Depuis les années 1970, plusieurs centaines de milliers de Cambodgiens ont été contraints de fuir provisoirement ou définitivement leur pays. Cet article se propose de présenter les faits majeurs qui ont conduit ces personnes à chercher refuge en Thaïlande ainsi que certaines des difficultés auxquelles ces réfugiés ont été confrontés depuis leur retour dans leur pays d'origine.

L'extension du conflit américano-vietnamien au Laos et au Cambodge constitue le principal facteur déclenchant d'un processus de déstabilisation profonde de la société cambodgienne. Cette société, alors considérée comme relativement stable et homogène (tant sur le plan ethnique que social) a progressivement sombré dans le chaos. L'épisode le plus dramatique fut le génocide perpétré par les Khmers rouges, entre 1975 et 1979, qui aboutit (selon des estimations difficiles à établir) à l'élimination physique de deux à trois millions de personnes – soit près du tiers ou de la moitié de la population totale de l'époque. Le Cambodge est bien un pays martyr.

Les migrations forcées font partie intégrante de l'histoire récente du Cambodge. Inégales dans le temps et dans l'espace, elles ont toutefois contraint la quasi-totalité de la population cambodgienne à se

déplacer au moins une fois, ne serait-ce qu'à l'intérieur du pays. La plupart des Cambodgiens ont cherché à fuir à l'étranger, mais seulement une partie d'entre eux est parvenue à franchir une des frontières nationales du Cambodge. La frontière khméro-thaïlandaise a canalisé le flux le plus important de réfugiés. Ces réfugiés (le terme étant entendu au sens large) ont été finalement accueillis dans des camps aux statuts différents et se sont trouvés scindés en deux groupes bien distincts : certains se sont exilés parce qu'ils ont eu la possibilité d'être accueillis par des pays tiers tels que la France, les États-Unis, le Canada ou l'Australie ; les autres ne furent que provisoirement tolérés sur le sol thaïlandais avant d'être rapatriés au Cambodge.

Le cas de la frontière khméro-thaïlandaise est particulièrement intéressant parce qu'à l'échelle du pays, la situation qui y régnait était d'une complexité inégalée. Le nombre de réfugiés qui vinrent se masser de part et d'autre de cette frontière décidèrent les Nations unies à initier au Cambodge une opération de maintien de la paix de grande envergure et, en particulier, à organiser le rapatriement vers leur région d'origine de quelque 380 000 Cambodgiens. Les opérations de rapatriement se sont déroulées entre 1992 et 1993, comme cela avait été prévu lors de la signature des Accords de Paris en 1991.

Le coup d'État qui eut lieu à Phnom Penh en juillet 1997 et la chute du bastion khmer rouge d'Anlong Veng en avril 1998 se sont traduits, dans les provinces de l'ouest, du nord-ouest et du nord, par des affrontements armés qui ont de nouveau imposé le déplacement de plusieurs dizaines de milliers de personnes vers le côté thaïlandais de la frontière. Dans cet article, nous n'insisterons pas sur ces mouvements de fuite car ils sont sans commune mesure avec les grands flux qui se dirigèrent vers la frontière khméro-thaïlandaise durant les années 1980, et les modalités de rapatriement de ces réfugiés furent différentes. Cependant, les personnes rapatriées au Cambodge entre 1998 et 1999 se heurtent à des obstacles tout à fait comparables à ceux que rencontrèrent les rapatriés de la première vague (1992-1993) – dont ils sont eux-mêmes fréquemment issus.

█ L'exode vers la frontière khméro-thaïlandaise

On peut distinguer deux grandes périodes en fonction des motivations des mouvements de fuite, de l'importance quantitative des flux de réfugiés ainsi que des différents types de camps qui ont surgi : la période khmère rouge 1975-1979, puis une autre période allant de l'invasion vietnamienne (1979) jusqu'au grand rapatriement de 1992-1993. Cependant, des migrations de moindre ampleur – internes principalement – ont commencé à se faire jour dès la fin des années 1960. Toutes ces migrations forcées furent indissociables des grands événements qui ont marqué la politique du pays car chaque changement de régime, chaque coup de force, s'est traduit par un accroissement de la mobilité de la population cambodgienne.

Crises politiques et déplacements de la population

Les migrations forcées au Cambodge résultent directement d'un contexte géopolitique particulier, hérité de la Seconde Guerre mondiale et opposant, pour des raisons idéologiques et stratégiques, les puissances régionales et leurs alliés respectifs.

À partir de 1953, date de la proclamation de l'indépendance du Cambodge, le prince Norodom Sihanouk (tout en étant prochinois) s'est efforcé de préserver une certaine neutralité politique. Ce pays connut effectivement une période de paix relative jusqu'à la fin des années 1960. Mais le prince choisit de rompre ses relations diplomatiques avec les États-Unis et de tolérer le développement d'une piste de ravitaillement des Vietcongs entre le port du sud-ouest (Kompong Som) et les sanctuaires des maquisards des provinces orientales (Mondolkiri et Rattanakiri), elles-mêmes déjà traversées par la grande piste Hô-Chi-Minh. En 1969 débutèrent les premiers bombardements des B 52 américains – ayant pour objectif d'éventrer cette piste clandestine – et les épandages de défoliants sur les plan-

tations d'hévéa de l'est du pays. Ces bombardements ont principalement déclenché des mouvements internes de population en provenance des campagnes vers les agglomérations. La ville apparut alors comme un premier refuge plus sûr¹ qu'une frontière thaïlandaise par ailleurs relativement éloignée des zones orientales pionnières.

Grâce à l'appui des États-Unis, le général Lon Nol remplaça en 1970 à la tête du nouveau gouvernement le prince destitué. Non seulement la guerre du Vietnam s'étendit alors au Cambodge mais le pays s'enfonça dans une guerre civile – sanglante à l'égard des Vietnamiens et des royalistes – qui ne prit fin qu'en avril 1975, lorsque les Khmers rouges firent tomber Phnom Penh. La période pendant laquelle le pays fut contrôlé par les Khmers rouges fut violente et dura près de quatre années. Elle se traduisit par un génocide au cours duquel une part très importante de la population disparut. La société khmère fut, à cette époque, si profondément déstructurée qu'elle en porte encore actuellement des séquelles. Le génocide et les traumatismes qu'il a engendrés sont à l'origine d'un départ des Cambodgiens vers les pays frontaliers que sont le Vietnam et la Thaïlande et, par la suite, vers les pays occidentaux. Cette fuite fut massive mais *différée* puisque du « temps de Pol Pot », tous les déplacements des Cambodgiens étaient étroitement contrôlés.

En janvier 1979, le Cambodge fut placé sous domination vietnamienne pour dix ans. Passant momentanément outre leur aversion profonde et séculière à l'égard des « Yuons »², les Cambodgiens accueillirent les Vietnamiens en libérateurs. Pourtant, en dépit du relatif soulagement apporté par les soldats vietnamiens (qui apparaissaient finalement comme un moindre mal), une majorité de Cambodgiens choisit de s'exiler : ce fut une véritable hémorragie.

Pendant la période khmère rouge et les années qui la suivirent, des camps se sont progressivement établis de part et d'autre des fron-

¹ Cette fonction de refuge était cependant très relative puisque les agglomérations du pays devinrent le théâtre d'émeutes anti-vietnamiennes particulièrement violentes, souvent suivies de massacres.

² *Yvon* est un terme, très péjoratif, utilisé par les Cambodgiens pour désigner les Vietnamiens.

tières vietnamienne et surtout thaïlandaise. Puis, des discussions ont été engagées concernant l'élaboration d'accords de paix et l'éventualité d'une intervention directe des Nations unies au Cambodge. Les accords de paix furent finalement signés à Paris en octobre 1991; ils entérinèrent la mise en place, à terme, d'une Autorité provisoire des Nations unies sur le Cambodge (ou Apronuc, qui exerça ses bons offices jusqu'en novembre 1993) et posèrent les premières bases d'un rapatriement organisé pour les personnes restées bloquées à la frontière dans des camps.

La période khmère rouge : 1975-1979

La situation au Cambodge

Pendant la période khmère rouge, en dépit de la répression, des exactions et des exécutions auxquelles se livraient les hommes de main de l'Angkar – l'Organisation suprême qui dirigeait alors le pays –, les mouvements de fuite restèrent très limités. Selon la proximité géographique et l'origine ethnique des Cambodgiens, ces mouvements mineurs ont eu lieu vers la frontière thaïlandaise ou vers la frontière vietnamienne. Ce fut par contre l'époque des grandes déportations. À la suite de la prise de Phnom Penh, le 17 avril 1975, les Khmers rouges décidèrent de procéder à l'évacuation des villes et de déporter les citoyens à la campagne afin de les soumettre à une « rééducation » inflexible. Certains de ces citoyens étaient des ruraux fraîchement installés qui avaient fui les bombardements américains qui s'étaient abattus sur les zones forestières et les campagnes orientales du pays. Les populations rurales furent aussi rassemblées autoritairement ; le Cambodge était devenu un vaste camp de travail divisé en communes populaires.

Comme il est extrêmement difficile de s'échapper d'un univers concentrationnaire – quel qu'il soit – toute velléité de fuite était pratiquement annihilée, sauf pour les personnes se trouvant dans les provinces du Nord-Ouest, à proximité de la frontière thaïlandaise. La population cambodgienne fut réduite à l'esclavage : à la perte de liberté de mouvement (aucun déplacement n'était toléré en dehors de ceux imposés par l'Angkar) furent associées une perte des biens matériels et une perte d'identité car les Khmers rouges ont volon-

tairement détruit la trilogie traditionnelle qui donnait sa cohésion à la société cambodgienne : la famille, le monastère bouddhique et la communauté villageoise. Les familles furent éclatées (maris et femmes étaient tenus séparés, et les enfants étaient enrôlés dans des brigades de jeunes servant souvent d'espions), tous portaient le même vêtement noir. L'ensemble de la population était très affaiblie physiologiquement (par les travaux forcés, le manque de nourriture, la dysenterie et le paludisme), numériquement en raison des exécutions et des purges sanglantes dirigées contre les ennemis du régime³ et psychologiquement par la destruction des relations sociales traditionnelles.

Cette période très noire, génocidaire, fut aussi totalement iconoclaste : il s'agissait bien de faire table rase du passé, quitte à détruire les fondements essentiels de l'identité khmère – tout en prétendant être les dignes héritiers des bâtisseurs des prestigieux temples d'Angkor –, du « Khmer des origines » (terrible concept qui n'est pas sans rappeler « l'Aryen » ou, plus récemment, le « Serbe des origines »...). Le discours khmer rouge est absolument affligeant de violence, de racisme, de paradoxe et de paranoïa ; il n'est pas exagéré de parler de pathologie mentale des dirigeants khmers rouges. Les personnes qui ont réchappé de cette tourmente ont subi de graves traumatismes susceptibles d'être réactivés par des faits qui pourraient nous paraître anodins. Ceci est un fait psychologique de premier ordre que même le géographe ne peut ignorer : il est toujours délicat de procéder à des enquêtes auprès de ces rescapés.

L'attitude de la Thaïlande à l'égard des réfugiés

Tant que le nombre de réfugiés resta limité, la Thaïlande les accepta sur son territoire et les accueillit dans des centres de réception administrés par le HCR où ils étaient susceptibles d'entamer des démarches de demande d'asile auprès de pays tiers.

³ Les « féodaux », les « ennemis complets de la révolution », les « royalistes », les « capitalistes patriotes », les « intellectuels réactionnaires », le clergé bouddhique et tous les réfractaires en général. Cf. Locard (H.), 1996.

Pour les Cambodgiens, la Thaïlande est bien un pays de premier accueil ; elle n'est en aucun cas un pays d'asile. Elle ne compte pas parmi les Tass signataires de la Convention de Genève de 1951 (définissant le statut du réfugié) ni même du protocole de 1967. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Thaïlande est fortement sollicitée le long de toutes ses frontières par des Indochinois cherchant refuge (Vietnamiens, Laotiens, Cambodgiens et Birmans). Elle a toujours été libre de définir les différents statuts qu'elle accordait à ces personnes. Sa politique fut plus ou moins sévère selon les périodes et l'origine des Indochinois réfugiés, et fut dictée par la volonté de ne pas être mise en marge par la communauté internationale et par le respect des relations diplomatiques entretenues avec les pays d'origine des réfugiés. Cette politique s'est traduite sur le terrain par une succession de fermetures et d'ouvertures, souvent partielles et sélectives, de la frontière autant que des camps mis en place sur son sol. C'est ainsi qu'une ségrégation *de facto* de la population réfugiée cambodgienne a été effectuée.

La Thaïlande a considéré que les personnes auxquelles elle acceptait d'accorder un asile provisoire étaient des « personnes déplacées », mais en pratique le HCR les considéra comme de véritables réfugiés (ayant des droits et bénéficiant d'une certaine protection sécuritaire et sanitaire) ; et elle qualifia d'« immigrants illégaux » (appelés aussi « nouveaux Cambodgiens »⁴) les personnes parvenues sur son sol alors que ses frontières étaient censées leur être fermées. De son côté, le HCR considéra ces dernières comme des « personnes déplacées » : elles ne bénéficièrent d'aucun droit et d'une moindre protection. Le statut et les conditions de vie et de réintégration de ces différentes personnes furent grandement déterminés par la période au cours de laquelle eut lieu leur fuite et par la localisation des camps au sein desquels elles furent finalement accueillies.

⁴ La distinction thaïlandaise officielle entre les « anciens Cambodgiens » (parvenus en Thaïlande avant 1980 et éligibles par les services d'immigration des pays tiers) et les « nouveaux Cambodgiens » n'est pas sans rappeler la distinction qu'avaient établie les Khmers rouges entre le « peuple ancien » et le « peuple nouveau » (qui devait être rééduqué par le travail forcé et l'endoctrinement politique).

Les réfugiés étaient dans leur majorité des citoyens relativement aisés qui possédaient un niveau certain d'instruction et avaient fréquemment des parents déjà installés dans un pays étranger. Les immigrants illégaux – ou personnes déplacées selon le HCR – étaient principalement issus de milieux ruraux et modestes. Plus que l'éducation, l'aisance matérielle fut un facteur discriminant de premier ordre car les personnes instruites (occidentalisées) mais sans un minimum de fortune personnelle n'ont pas pu fuir à temps et furent rapidement exécutées par les Khmers rouges. Le degré d'information aussi fut déterminant car de nombreux intellectuels cambodgiens (et combien d'occidentaux ?) n'ont pas imaginé que la prise de pouvoir par les Khmers rouges allait conduire à de tels débordements. Quant aux déplacés internes, il s'agissait de personnes n'ayant pas réussi à franchir la frontière. La distribution de l'aide internationale du côté thaïlandais de la frontière, dès la fin de l'année 1979, contribua grandement à attirer du côté cambodgien de nouveaux venus et à fixer sur place une population estimée à près d'un million de personnes.

Quelle que soit la définition du « réfugié » que l'on choisisse de retenir, il n'en reste pas moins que la situation qui régnait au Cambodge pendant la période khmère rouge conditionna un vaste mouvement de fuite *latent* qui ne manqua pas de se produire dès que les troupes vietnamiennes renversèrent le régime de Phnom Penh. Les Cambodgiens purent de nouveau circuler librement.

La période vietnamienne et pré-onusienne (1979-1992)

La situation au Cambodge

Les départs massifs ont suivi de peu le déploiement des troupes vietnamiennes d'occupation et se sont dirigés presque exclusivement vers la frontière khmère-thaïlandaise. Les Bo-doï se livrèrent à de nombreux combats avec les soldats khmers rouges et les obligèrent à opérer une retraite précipitée vers le chaînon montagneux des Cardamomes, au sud-ouest du pays, et vers celui des Dangrek, au nord. Dans leur fuite vers la frontière, les Khmers rouges emmenèrent en otages les populations des villages traversés.

Bien que les combats aient été nombreux, il apparaît cependant qu'une proportion importante des départs a été principalement motivée par la famine qui s'installait dans le pays.

Cette famine avait été conditionnée par la désorganisation profonde du système traditionnel de production agricole qui avait marqué la période khmère rouge. Une campagne de construction de grands ouvrages hydro-agricoles avait été lancée afin d'optimiser, soi-disant, la production rizicole du pays. Ces grands travaux s'étaient généralement soldés par des échecs car les ouvrages avaient été construits au mépris des lois physiques et agricoles les plus élémentaires, et sans l'encadrement de techniciens puisque la plupart des personnes possédant un savoir-faire avaient été exécutées. Par ailleurs, les paysans étaient sous-alimentés et consommaient une partie du paddy sur pied, avant maturation, voire des semences qui auraient dû être destinées aux récoltes suivantes. Non seulement la population souffrait de dysenteries, mais les superficies réellement ensemencées étaient insuffisantes pour nourrir les civils cambodgiens et les soldats vietnamiens (qui réquisitionnaient le paddy stocké dans les greniers collectifs⁵). Poussés par la famine et les exactions, plusieurs centaines de milliers de personnes se trouvèrent ainsi progressivement massées dans des camps de fortune, dressés à la hâte de part et d'autre d'une frontière saturée de mines et soumise à des attaques armées.

La situation en Thaïlande

À partir de novembre 1979, la Thaïlande adopta une politique de la porte ouverte et autorisa le HCR à assister les personnes rassemblées au sein de camps *éloignés* de la frontière (Sakeo, Khao I Dang et Kamput). Toutefois, elle craignit rapidement de se voir débordée par cet afflux massif de réfugiés et son attitude se durcit très nettement dès février 1980. Elle décida alors de fermer sa frontière, de ne plus accepter de nouvelles personnes déplacées sur son territoire

⁵ Frappé par un embargo et une disette sévère, le Vietnam n'entretenait guère ses troupes parties en campagne.

et effectua un refoulement aussi massif que brutal de près de 43 000 Cambodgiens (politique dissuasive de la *humane deterrence*). La communauté internationale s'est inquiétée d'une telle attitude et fit pression sur la Thaïlande jusqu'à ce que celle-ci accepte de négocier les nouvelles conditions d'accueil provisoire susceptibles d'être proposées à ces réfugiés.

Les Nations unies obtinrent de la Thaïlande que ces nouveaux arrivants puissent rester momentanément sur son territoire, mais la Thaïlande exigea du HCR qu'ils soient placés dans des camps situés à la lisière de son territoire, au sein d'une étroite bande frontalière contrôlée par l'armée thaïlandaise. Par ailleurs, cette population réfugiée permit à la Thaïlande de bénéficier d'un véritable « rempart humain » destiné à décourager les velléités d'incursions de la part des Vietnamiens, d'effectuer des ponctions sur l'aide distribuée et de continuer d'apporter un soutien moins occulte aux Khmers rouges dans leur lutte contre le régime pro-vietnamien de Phnom Penh.

L'armée thaïlandaise, la Thai Task Force 80, contrôlait aussi étroitement la bande frontalière que les abords des camps et leur accès. Le personnel humanitaire n'était pas libre de ses mouvements et devait impérativement quitter les camps à la tombée de la nuit. Il se vit même refuser l'accès à de très nombreux camps jusqu'en 1982.

Cette catégorie particulière de réfugiés et de camps ne pouvant relever du mandat du HCR, l'assistance de ces camps fut confiée, dans un premier temps, à l'Unicef (secondée par la FAO et le CICR). Contrairement aux réfugiés accueillis dans les camps HCR, les personnes déplacées ne résidaient pas encore dans ces camps frontaliers. Ces « réfugiés » non-résidents constituaient une population extrêmement mobile qui passait la frontière une fois par semaine pour venir s'approvisionner dans les quelques points de distribution de l'aide internationale (principalement situés dans la région d'Aranyaprathet), car les autorités de Phnom Penh avaient catégoriquement refusé que les organisations humanitaires interviennent directement au Cambodge – en dépit de la famine qui y sévissait.

À partir de 1982, l'Unbro (United Nations Border Relief Operation) remplaça l'Unicef. Chacun de ces sites, ou camps Unbro, était placé sous la domination étroite d'une des trois fac-

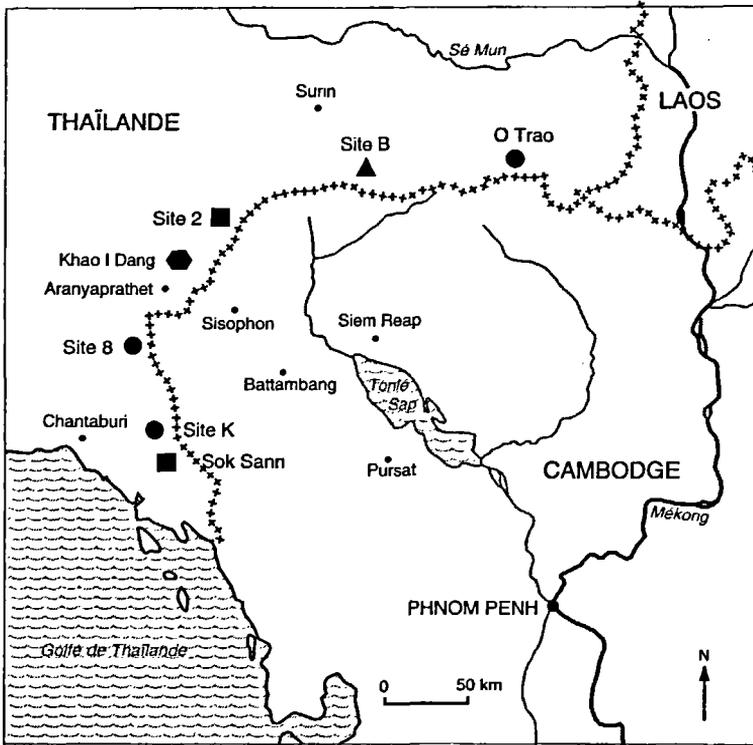
tions politiques cambodgiennes en opposition avec le régime vietnamien de Phnom Penh (FLNPK, PKD et Funcinpec : cf. figure 1). Ces factions étaient armées et recrutait couramment de jeunes miliciens, dans l'enceinte même de ces camps, chargés d'effectuer quelques coups de forces ou de poser des mines de l'autre côté de la frontière. Dans une certaine mesure, les camps devinrent les bases – arrière d'une guérilla reconstituée. Par ailleurs, ces camps n'étaient pas des entités fixes : durant les saisons sèches, la recrudescence des combats imposait fréquemment leur évacuation vers des sites plus sûrs (Unhcr, 1995). Ces sites d'évacuation acquirent rapidement un caractère de permanence et finirent par abriter tant de personnes que plus rien ne les distinguaient réellement des sites initiaux.

Les résidents de la vingtaine de camps frontaliers secondaires furent progressivement rassemblés dans les camps principaux (Site Deux, Site B, Site Huit, O Trao, Site K et Sok Sann) afin de faciliter leur gestion, de leur assurer de meilleures conditions de sécurité et de permettre la mise en place des opérations de rapatriement.

Le retour au Cambodge

Dans quelles conditions les personnes déplacées, rapatriées depuis les camps frontaliers, furent-elles réinstallées au Cambodge ? Quels types de difficultés rencontrent-elles actuellement ?

À partir de juin 1989, les pays tiers cessèrent pratiquement d'intégrer des réfugiés. Même les réfugiés résidant dans les camps du HCR ne pouvaient qu'envisager un retour au Cambodge, à plus ou moins longue échéance. Il s'agissait d'un rapatriement organisé par les Nations unies et coordonné par le HCR. Ce rapatriement fut qualifié de « volontaire » par le HCR bien que les Cambodgiens n'aient pas eu le choix : la Thaïlande souhaitait la fermeture des camps ; il était hors de question que les autorités locales leur permettent de s'installer sur place. La Thaïlande avait instauré, en 1980, un programme de rapatriement réellement volontaire qui n'avait rencontré



Sources : Carte adaptée d'après LCHR, 1987, *Seeking Shelter : Cambodians in Thailand*

Camps frontaliers

- UNHCR et autorités thaïlandaises
- UNBRO et FLNPK
- ▲ UNBRO et FUNCINPEC
- UNBRO et PKD
- Villes principales
- Villes secondaires

UNHCR : United Nations High Commissioner for Refugees
 UNBRO : United Nations Border Relief Operation
 FLNPK : Front de Libération Nationale du Peuple Khmer
 PKD : Parti du Kampuchea Démocratique, parti khmer rouge
 FUNCINPEC : Front d'union nationale pour un Cambodge indépendant, neutre et coopératif, parti royaliste

Figure 1
 Les camps frontaliers à la veille du grand rapatriement de 1992-1993.

aucun succès auprès des réfugiés cambodgiens⁶ puisque neuf ans après le début de ce programme, seulement quatre Cambodgiens avaient accepté de regagner leur pays (Chantavanich et Rabe, 1990), contre quelque 380 000 personnes pour le rapatriement de 1992-1993.

Réinstallation et problèmes d'ordre foncier : premiers résultats de recherche

Les observations conduites au cours de deux missions de terrain ont laissé apparaître qu'un problème foncier revêtant différentes formes s'est posé au moment du rapatriement des réfugiés et qu'il se pose encore actuellement. Certaines difficultés rencontrées par les rapatriés depuis leur retour concernent également l'ensemble de la population rurale cambodgienne. Il s'agit en particulier de la présence de très nombreuses mines dont la localisation est souvent dangereusement incertaine, ainsi que d'un accès au sol rendu parfois difficile en raison des méfaits commis par certains groupes de militaires. La terre est devenue un nouvel objet de convoitise.

Pour les rapatriés de la frontière khméro-thaïlandaise, la garantie de pouvoir disposer d'un lopin de terre – dès leur retour – leur permettait d'espérer retrouver rapidement un premier « point d'ancrage » essentiel dans leur nouvelle vie hors des camps. Elle devait également compenser cette légitime angoisse due à un retour, après plus de dix années d'absence, dans un pays qui était loin d'être pacifié.

Enregistrement et vœux des résidents des camps UNBRO

Avant que les opérations de rapatriement ne débutent, les résidents furent soumis à un enregistrement préalable afin d'être dénombrés

⁶ Contrairement aux réfugiés Lao, même si le mouvement de retour resta modeste.

et qu'une *carte d'électeur* leur soit délivrée. Les vœux de réinstallation collectés à cette occasion devaient permettre de diriger les rapatriés vers l'un des cinq centres de réception situés au plus près de la région, du district, du village ou de l'agglomération urbaine de leur choix. Au cours de cet enregistrement, il leur fut également demandé de se prononcer en faveur de l'une des options de réinstallation parmi celles qui leur seraient proposées par le HCR, une fois parvenus au plus près du lieu désiré :

option A : deux hectares de terre cultivable et les matériaux nécessaires à la construction d'une habitation ;

option B : un lopin pour installer un jardin et une habitation (le *dey-lot*) et les matériaux nécessaires à sa construction ;

option C : une somme d'argent de 50 US \$ par adulte et de 25 US \$ par enfant âgé de moins de 12 ans.

De plus, toutes les familles furent dotées d'un kit composé de quelques outils et ustensiles ménagers ainsi que d'une ration alimentaire de paddy de 400 jours (ou de 200 jours si elles souhaitaient aller à Phnom Penh) car, en admettant qu'une terre cultivable puisse leur être donnée, la période de retour ne permettait pas d'entreprendre immédiatement une mise en culture (nécessité de construire sa maison, retard sur le calendrier agricole...).

La plupart des rapatriés ont manifesté le désir de se rapprocher des membres de leur famille restés au pays et rescapés plutôt que d'aller s'installer sur de nouvelles terres, dans une autre province ou même à la périphérie de la capitale. Les provinces du nord-ouest du pays – Battambang, Banteay Meanchey, Siem Reap et Pursat – furent ainsi choisies comme lieu de destination finale par près de 75 % des effectifs de rapatriés (dont près de 60 % pour les seules provinces de Battambang et de Banteay Meanchey).

Les vœux de réinstallation formulés exprimaient clairement que la majorité des rapatriés souhaitait bénéficier de l'option A, c'est-à-dire de deux hectares de terre cultivable. Cela permettait en outre d'espérer qu'il n'y ait pas d'hypertrophie *durable* de la capitale liée à cet afflux en provenance de la frontière.

L'attachement à la terre

Les résultats de cet enregistrement préalable reflètent l'origine rurale des résidents des camps UNBRO, principalement issus des campagnes du Nord-Ouest.

Pour ces paysans riziculteurs, la terre représentait bien entendu un moyen de production irremplaçable. Mais il convient d'ajouter qu'au Cambodge, les populations rurales étaient – et sont encore – fortement attachées à la dimension symbolique de cet espace. En effet, l'espace agricole (comme l'espace de vie, de manière plus générale) est borné et protégé par des génies fonciers. Ces *neak ta* (esprits d'ancêtres) sont fréquemment représentés par le *rûp* (la forme) – une racine ou une pierre aux formes curieuses, déposée en un lieu précis. Or, il fut constaté par des spécialistes de la santé mentale que, dans les camps frontaliers, le fait de n'avoir pas pu honorer régulièrement ces *neak ta* avait été souvent source de culpabilité et de crainte. Ceci relève d'une tradition rurale encore extrêmement présente au Cambodge.

Pendant la période khmère rouge, en raison des déportations, des exécutions et des fuites, la société fut totalement éclatée et les relations affectives, humaines ou symboliques ont été rompues. Le *neak ta* étant associé à un lieu, ne plus pouvoir se rendre en ce lieu et honorer le *neak ta*, revenait en quelque sorte à rompre un lien spirituel fort. En revanche, revenir sur ses terres permettait de renouer avec la tradition, de retisser des liens symboliques avec le sol et de ne plus risquer d'encourir le ressentiment des *neak ta*. C'est une des raisons pour lesquelles quelques familles ont préféré revenir sur des terres dangereuses (encore soumises aux combats ou minées) – tout en bénéficiant de l'option C. Ce fut le cas en particulier de ce que les Nations unies avaient défini comme « no go zones », parce qu'elles étaient trop dangereuses, fortement impaludées ou trop sèches.

Le Cambodge étant encore un pays fondamentalement rural, les Cambodgiens sont attachés à un *mode de vie* rural. Dans les petites agglomérations urbaines du pays, les habitations khmères sont souvent des habitations rurales à peine modifiées, même si elles sont parfois de taille plus modeste. Le Cambodge n'a jamais réellement connu d'exode rural. Les ruraux ont déserté la campagne pour

sauver leur vie : ils fuyaient les bombardements américains et les épandages de défoliants. La ville était avant tout un refuge. Aujourd'hui encore, le monde citadin demeure l'apanage des minorités nationales (chinoises, sino-khmères ou cham) et des étrangers (Occidentaux, Thaïlandais, Malaysiens...).

Pourtant, au-delà de l'attachement traditionnel du paysan khmer à sa rizière, on est en droit de s'interroger sur les motivations profondes – et sans doute plus pragmatiques – qui ont conduit ces réfugiés à opter pour ces deux hectares de terre agricole. Pour quelle raison un paysan cambodgien réfugié et s'appropriant à être reconduit dans son pays aurait-il refusé un don de deux hectares de terre ? Après plus de dix ans passés dans des camps, à vivre selon un mode de vie pratiquement urbain (en particulier à Site 2), ces paysans réfugiés pensaient-ils encore comme l'auraient fait des paysans cambodgiens qui n'auraient pas été contraints de fuir ? En se portant en faveur de ces deux hectares de terre, entendaient-ils pratiquer de nouveau des activités agricoles ou bien envisageaient-ils simplement de vendre leur lopin ? Compte tenu du peu d'informations disponibles, il est bien délicat *a posteriori* de faire la part des choses...

Quelles que soient leurs motivations réelles, les rapatriés ont manifesté le désir d'être réinstallés sur des terres agricoles et non de se précipiter vers les agglomérations du pays. Or, on constate qu'une fois parvenus dans les centres de réception du HCR, près de 90 % des rapatriés ont accepté l'aide proposée sous forme d'argent (option C). La raison est simple : il n'y avait pratiquement pas de terres disponibles qui soient à la fois non minées et non soumises aux combats. Pourtant le HCR était conscient de ce grave problème, dès avant que les premiers convois de rapatriés ne franchissent la frontière.

L'identification des terres destinées à la réinstallation des rapatriés

Un des services techniques du HCR (le PTSS : Programme and Technical Support Section) a entrepris une mission à Bangkok et au Cambodge entre le 4 novembre et le 17 décembre 1991. Cette mis-

sion avait pour objectif de définir la superficie et la qualité des terres disponibles susceptibles d'être attribuées aux quelques 380 000 rapatriés ainsi qu'aux 112 000 déplacés internes. Ainsi, il avait été prévu d'étudier les potentialités d'au moins 200 000 ha situés au sein ou à proximité des finages dans lesquels les rapatriés souhaitaient s'installer.

Pour ce faire, ils utilisèrent les données collectées par les fonctionnaires cambodgiens habilités, l'imagerie satellitaire (issue des données de Landsat puis de Spot) et complétèrent leurs résultats par des enquêtes de terrain destinées à déterminer les qualités réelles de ces terres : sur le plan agricole, sur le plan sécuritaire (mines et récurrence des combats régionaux), sur le plan sanitaire (qualité de l'eau potable quand elle était disponible, degré de prévalence du paludisme...), ainsi que l'existence et l'état des voies de communications. En corrélant ces différentes informations, quatre catégories de terres abandonnées ont été définies selon leur degré de potentialité : S1 – bien appropriée à cette réinstallation ; S2 – moyennement appropriée ; S3 – ponctuellement appropriée ; voire N – non appropriée. Certains de ces résultats peuvent être ainsi résumés :

Provinces du Nord-Ouest	Vœux des rapatriés	Disponibilité en terre	Excédent ou déficit	% des terres S1 - bien appropriées
Pursat	10 000 ha	33 514 ha	+ 23 514 ha	0,9 %
Battambang	68 000 ha	49 707 ha	- 18 293 ha	45,4 %
Banteay Meanchey	36 000 ha	89 850 ha	+ 53 850 ha	2,4 %
Siem Reap	14 000 ha	58 020 ha	+ 44 020 ha	0
Total	128 000 ha	231 091 ha	+ 103 091 ha	/

Source : tableau dressé d'après UNHCR, 1991, PTSS : Land Identification for settlement of returnees in Cambodia, p. 14 et annexes.

■ Tableau 1
Disponibilité de terres agricoles, par province,
au regard des besoins des rapatriés.

D'après les résultats de cette mission, et en étant optimiste, on était en droit de conclure qu'il y avait *a priori* :

- suffisamment de terres pour tous, à condition toutefois que les rapatriés acceptent de se redistribuer au sein de ces provinces – même en tenant compte des besoins des déplacés internes que le HCR estime à 45 000 ha ;
- une forte corrélation entre le manque de terre disponible et la qualité de la terre agricole. Les provinces disposant des meilleures terres étaient les plus recherchées mais elles disposaient de peu de terres vacantes. Une forte concurrence pour l'utilisation du sol était à prévoir⁷.

L'insécurité des terres disponibles

Des terres appropriées mais minées

La classification adoptée par le PTSS reposant principalement sur des critères agronomiques et des conditions d'accessibilité, elle ne pouvait qu'être remise en cause par l'importance des superficies minées (figure 2) et la récurrence des conflits armés. Plus de 70 000 ha étaient considérés comme présentant un *risque élevé* de minage, dont près de la moitié présentait un minage *avéré*, dense ou moyen.

À titre d'exemple, la région de Battambang possède certes des sols parmi les plus fertiles du pays (avec ceux des berges du Tonlé Sap et du Mékong) mais elle est aussi l'une des plus densément minées et jouxte la riche région frontalière de Pailin (productrice de pierres précieuses) qui resta, jusqu'à une date très récente, un puissant bastion khmer rouge aux marges agitées.

Si l'on considère les situations sécuritaires provinciales, on s'aperçoit que la plupart des terres sont *de facto* dangereuses ou

⁷ Une classification plus fine laisse apparaître que la plupart des terres des provinces de Siem Reap et de Pursat ne sont que très localement appropriées à toute installation ; en revanche la majorité des terres de Banteay Meanchey est moyennement appropriée – mais ces terres sont dangereuses.

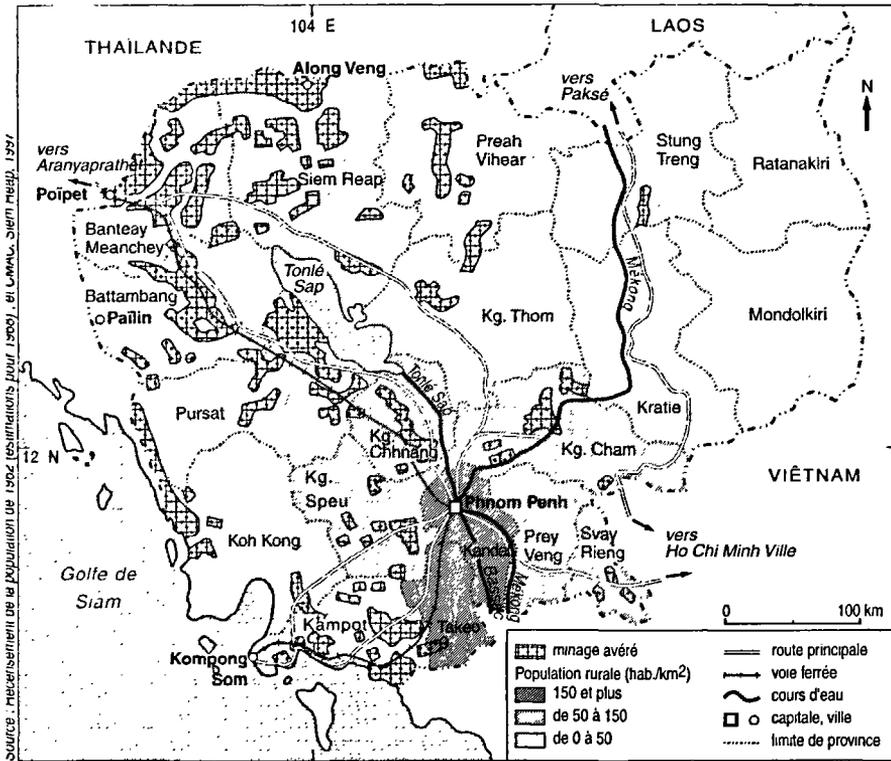


Figure 2
Zone de minage avéré et densité de population rurale cambodgienne.

bien localisées à proximité de zones dangereuses. Toute réinstallation devait être étroitement soumise à la mise en place d'un programme de déminage nécessairement étendu et intensif. Or cela ne s'est pas produit malgré les efforts engagés. C'est certainement la raison majeure qui a contraint les rapatriés à accepter en masse une option de réinstallation sous forme d'argent et non sous forme de terres cultivables.

Des opérations de déminage insuffisantes

Le minage du pays constitue un problème majeur qui contrarie sévèrement la reconstruction du pays, et en particulier la réinstallation des rapatriés.

Il n'y avait pratiquement pas de démineurs au Cambodge avant 1992 car s'il est relativement facile de poser ces engins explosifs, les neutraliser réclame des compétences techniques très pointues et un apprentissage assez long. Par ailleurs, les Nations unies avaient conscience de ce problème mais avaient certainement sous-estimé son caractère limitant en matière de développement durable (Thibault, 1998). Le plan d'action mis en place dans le cadre des Accords de Paris (1991) reposait sur une connaissance curieusement erronée de l'utilisation des mines : les Onusiens pensaient alors que les soldats cambodgiens démobilisés fourniraient les effectifs nécessaires pour entreprendre une vaste campagne de déminage. Or, même au terme d'une année d'apprentissage rigoureux, tous les apprentis démineurs ne sont pas aptes à neutraliser les engins explosifs. D'autre part, la faction khmère rouge a bloqué la mise en place du processus de paix : les Casques bleus n'ont pas pu se déployer sur l'ensemble du territoire, si bien que les autres factions cambodgiennes ont refusé de continuer à démobiliser leurs soldats. Non seulement le cessez-le-feu ne fut pas respecté, mais les hommes nécessaires au déminage ne furent pas mis à disposition. Utiliser les militaires démobilisés pour assurer les opérations de déminage était une idée défendable, à condition que les Nations unies se donnent les moyens légaux d'intervenir ou de faire pression dans le cas où l'une des factions cambodgiennes ne respecterait pas les engagements pris lors de la signature des accords de paix. Finalement, les hommes, les moyens et les techniciens ont manqué. Une structure civile de déminage (CMAC : Cambodian Mine Action Centre) s'est tardivement mise en place et avance à très petits pas. Au regard de la progression des opérations de déminage, les rapatriés sont rentrés bien trop tôt, mais juste à temps pour participer... aux élections !

L'accès au sol

Le retour des rapatriés a entraîné, au début des années 1990, une augmentation sensible de la population de certains villages, rendant ainsi le manque de terre cultivable encore plus patent.

L'omniprésence militaire

La pression sur l'espace agricole et les régions forestières s'est encore accrue avec la « diversification » des activités de nombreux militaires (trafics de grumes et de drogues, réquisition de récoltes...). En se ralliant aux FARC (Forces Armées Royales Cambodgiennes), les combattants Khmers rouges sont venus grossir les rangs d'une armée régulière déjà pléthorique⁸. Que les militaires préparent leur « reconversion » ou qu'ils profitent simplement d'un rapport de force qui leur est très favorable, beaucoup d'entre eux se livrent à une exploitation illégale et effrénée des ressources forestières du pays (Global Witness, 1998), privent certaines minorités ethniques de leurs parcours traditionnels et s'approprient autoritairement des terres rizicoles. Les militaires cambodgiens sont à l'origine de la quasi-totalité des litiges fonciers qui conduisent régulièrement plusieurs centaines de représentants de familles lésées à venir manifester devant l'Assemblée nationale de Phnom Penh. Ce problème prend une telle ampleur que le gouvernement a été contraint de mettre en place une commission spéciale chargée d'examiner les cas impliquant militaires et policiers (*The Cambodia Daily*, May 10, 1999). Finalement, les rapatriés se heurtent autant à des opportunistes ayant récupéré des terres non cultivées qu'à une autorité toute puissante qui fait de l'abus de pouvoir son lot quotidien.

Les migrations secondaires

Certains paysans ont repris le chemin de la Thaïlande parce qu'ils se retrouvaient sans terre ou parce qu'ils n'avaient pas la possibilité

⁸ Au terme du recensement militaire initié en avril 1999, 50 000 hommes devraient être démobilisés.

de faire valoir légalement leur ancien droit de culture sur les terres qu'ils travaillaient avant de fuir le Cambodge. Ces nouvelles migrations, principalement illégales, concernaient à la fin de l'année 1998 près de 12 % des actifs des provinces frontalières de Battambang, Banteay Meanchey et Siem Reap (Chan et So, 1999).

La plupart de ces migrants trouvaient à s'employer comme journaliers au sein des exploitations agricoles thaïlandaises proches de la frontière. D'autres avaient tenté leur chance comme ouvriers du bâtiment ou manutentionnaires à Bangkok et dans les autres agglomérations thaïlandaises. Mais sévèrement touchée par la crise financière de 1997, la Thaïlande prit des mesures draconiennes afin de protéger les emplois nationaux (*immigrant workers replacement policy*) et nombre de ces travailleurs clandestins furent reconduits à la frontière sans salaire. Rentrés au Cambodge les poches vides, ils ne furent pas en mesure de rembourser les dettes contractées durant leur absence par leurs proches restés au pays.

De l'état actuel de ce travail de recherche, il ressort un fait majeur qui pourrait apparaître comme étant paradoxal : le retour de ces anciens réfugiés ne semble pas avoir impliqué – comme on était en droit de l'attendre – qu'ils recouvrent les terres qu'ils exploitaient avant de fuir en Thaïlande. Bien que dans leur majorité les rapatriés aient souhaité être acheminés au plus près de leur lieu d'origine, le HCR dut pourtant identifier plus de 200 000 hectares pour leur réinstallation, ainsi que près de 45 000 hectares destinés à faciliter celle des déplacés internes. Or, si l'on peut concevoir que l'absence prolongée des réfugiés ait laissé le temps à d'autres (certainement « protégés » par le régime en place) de s'installer sur ces terres vacantes, on comprend moins aisément que les déplacés internes – contraints de fuir parfois plus souvent que les réfugiés mais toujours moins longtemps – n'aient pu revenir sur leurs terres.

Comment se fait-il que désormais la terre manque au Cambodge ? Certes, trop peu d'espaces agricoles et forestiers sûrs, non minés et exploitables, sont disponibles. Et lorsqu'ils le sont, les populations rurales en sont fréquemment tenues à l'écart par la force. Comme les activités secondaires extra agricoles sont en général peu nombreuses et peu rémunératrices, certains rapatriés sont contraints de

s'employer en tant que journaliers auprès de chefs militaires ou bien de migrer de nouveau vers des agglomérations urbaines ou vers la Thaïlande. Cependant, ces facteurs semblent insuffisants pour rendre compte de ce problème foncier dans sa globalité. On peut émettre l'hypothèse qu'une part importante de la terre ait changé de mains. Peut-on pour autant parler de « nouvelle donne » foncière – dans les provinces du nord-ouest en particulier ? Dans l'affirmative, de quelle manière s'est-elle mise en place et quelle est son importance au regard d'autres facteurs contrariant le processus de réinstallation durable des rapatriés ? Dans quelle mesure la loi foncière actuellement en vigueur favorise-t-elle certaines catégories de la population ? Enfin, ce problème foncier ne révèle-t-il pas d'importantes mutations au sein de la population cambodgienne ? Seules des enquêtes approfondies permettront d'apporter des éléments de réponses à ces questions.

Bibliographie

- CHAN (S.), SO S., 1999 – Cross-border migration hit by Asian crisis. *Cambodia Development Review*, vol. 3, issue 1, March 1999 : 1-4. CDRI, Phnom Penh.
- CHANTAVANICH (S.), RABE (P.), 1990 – Thailand and the Indochinese refugees : fifteen years of compromise and uncertainty. *Southeast Asian Journal of Social Sciences*, vol. 18, n° 1 : 66-79.
- CONDOMINAS (G.), POTTIER (R.), 1982 – *Les réfugiés originaires d'Asie du Sud-Est*. Coll. Rapports officiels, La Documentation Française, Paris.
- DELVERT (J.), 1961 – *Le paysan cambodgien*. Thèse d'Etat, Mouton & Co, Paris, La Haye.
- FIDELIN (B.), 1999 – *Prêtre au Cambodge*. Editions Albin Michel, Paris.
- FOREST (A.), 1992 – *Le culte des génies protecteurs au Cambodge*. L'Harmattan, Paris.
- Global Witness, 1998 – *Cambodia's future on the move*. March 1998.
- HIEGEL (J.-P.), HIEGEL-LANDRAC (C.), 1996 – *Vivre et revivre au camp de Khao I Dang. Une psychiatrie humanitaire*. Fayard, Paris.
- LOCARD (H.), 1996 – *Le « petit livre rouge » de Pol Pot ou les paroles de l'Angkar entendues dans le Cambodge des Khmers rouges du 17 avril 1975 au 7 janvier 1979*. L'Harmattan, Paris.
- Nations unies, 1991 – *Accords pour un règlement politique global du conflit du Cambodge*. Paris, le 23 octobre 1991.
- The Cambodia Daily* – May 10, 1999, Phnom Penh.
- The Phnom Penh Post* – April 2 – 12, 1999, Phnom Penh.
- THIBAUT (C.), 1998 – « Les mines au Cambodge. Les Cambodgiens et les Nations unies face à un risque sécuritaire majeur. » in *Le Voyage inachevé. Hommage à Joël Bonnemaison*, ORSTOM-PRODIG, Paris : 559-565.
- UNHCR, 1991 – *Land identification for settlement of returnees in Cambodia*. PTSS Mission report 91/33, November 4-December 17, 1991, UNHCR, Geneva.
- UNHCR, 1995 – *United Nations Border Relief Operation for Cambodians in Thailand*. UNHCR, Bangkok.
- UNHCR, 1999 – *Funding and donor relations. Global appeal. East Asia and the Pacific*. <http://www.unhcr.ch/fdrs/ga99/khm.htm>.

Le rocher de la prospérité

La réinsertion des réfugiés au Laos

Fabrice Mignot
Géographe

Après 1975, les pays d'Asie du Sud-Est ont subi des déplacements migratoires forcés de millions d'individus à partir du foyer indochinois. En 1989, avec le Plan global d'action (CPA), programme adopté par 70 États, comprenant les pays d'origine d'Indochine, les pays de premier accueil et ceux de réinstallation des réfugiés indochinois, la Communauté internationale a décidé d'engager des moyens considérables pour apporter une solution rapide et définitive à la question des réfugiés indochinois par la fermeture des camps de premier accueil et a mandaté le HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) pour régler le sort des derniers résidents de ces camps. En application de ce programme, près de 30 000 réfugiés volontaires, ou demandeurs d'asile déboutés, ont été rapatriés au Laos. Les réfugiés rapatriés ont été convaincus par les modalités de réintégration prévues par le HCR, malgré la continuité du régime politique lao. Parmi ces rapatriés, plus de 10 000 ont choisi d'habiter dans des villages nouveaux. Les autres réfugiés lao séjournant dans les camps en Thaïlande ont été réinstallés outre-mer dans des pays occidentaux.

Le HCR a élargi ses prérogatives en participant lui-même à la réinsertion des rapatriés. Il a fait construire de nouveaux villages et défricher des terres contribuant ainsi à modeler le paysage lao. En outre, ces villages de rapatriés regroupent plusieurs ethnies et jouxtent des villages existants qui bénéficient de nouveaux équipements, tels qu'écoles, dispensaires, marchés, équipements hydrauliques, etc. Ils sont donc aussi des leviers du développement

local et bouleversent le mode de répartition traditionnel des villages dans l'espace culturel lao.

« Le rocher de la prospérité » est une formule forgée à partir des toponymes villageois des rapatriés à Na Sa-at. Elle suggère à la fois la difficulté de la mise en valeur du territoire avec le mot « rocher » et la volonté de réussir la réintégration avec le terme « prospérité ». La réinsertion n'est pas une sinécure, elle est un dur combat pour la survie. Malgré l'accueil favorable et l'aide matérielle reçue, les réfugiés doivent redoubler d'effort et d'imagination pour tirer parti de leurs ressources. Ils doivent aussi s'entendre nécessairement entre eux et avec leurs voisins. La plupart des réfugiés rapatriés au Laos ont passé plus de 15 ans en exil, mais ils ont finalement choisi de retourner dans leur pays qui est l'un des plus pauvres du monde, rejetant les offres de réinstallation dans des pays occidentaux. Le rapatriement au Laos est aussi de ce fait un paradoxe culturel.

■ Les réfugiés lao : de l'exode vers la Thaïlande au retour dans des villages nouveaux

La guerre civile au Laos a pris une ampleur dramatique à cause de la dimension régionale du conflit et surtout du soutien massif des deux superpuissances, Union Soviétique et États-Unis, aux belligérants. Mais, ce conflit idéologique, annonciateur de bouleversements politiques sanglants avec l'instauration d'un État totalitaire, a aussi constitué un terreau favorable au développement de micro-conflits entre ethnies, clans et villages, dont les cicatrices se sont avivées avec des déplacements forcés de population, gigantesques à l'échelle de ce pays peu peuplé. Les réfugiés restés dans les camps en Thaïlande et refusant d'être réinstallés dans les pays occidentaux ou en Chine, étaient dans leur majorité écrasante des ruraux. Le gouvernement lao a demandé au HCR une assistance à la réintégration de ces réfugiés structurés en communautés solidaires, car il

craignait les difficultés que pouvaient créer des retours collectifs. La proposition de création de villages et l'allocation de terres a déterminé, dans la plupart des cas, le choix du rapatriement par les réfugiés.

Fuite en Thaïlande, exil et rapatriement

À partir du printemps de l'année 1975, les communistes ont pris le pouvoir dans tous les pays de l'ex-Indochine française. Au Laos, dès le 8 août 1975, les fonctionnaires de l'ancien régime ont été astreints à des stages de rééducation politique dans des camps militaires, et le dernier parti politique d'opposition a été interdit le 28 septembre 1975. Cette vague de répression provoqua un mouvement de panique chez les citadins. Le déploiement des troupes vietnamiennes, la vengeance des miliciens communistes, bombardés massivement pendant les années 1960, et les massacres perpétrés par des civils dans les zones de tension ethnique, incita à fuir les clans et les groupes ethniques montagnards qui s'étaient opposés à l'avance communiste depuis 1945, comme certains groupes Tai¹, Hmong et Yao.

Les fonctionnaires et les militaires de la monarchie, les élites urbaines, les séparatistes hmong et yao furent considérés par les communistes victorieux, en majorité issus des groupes ethniques

¹ Le mot « thai » est souvent remplacé par le mot « tai » pour désigner une famille ethnolinguistique thai-kadaï. Le « h » désigne par convention un souffle d'expiration, dit « aspiration » pour la transcription du lao et du siamois en alphabet latin. Sans le « h », le mot tai (ton montant) signifie notamment « sud » en lao. Cette distinction dans la graphie doit avoir pour but d'éviter la confusion entre les groupes ethno-linguistiques et les citoyens de Thaïlande, « pays des Thai ». Cet État a changé de nom en 1938 sous l'influence de la politique pan thai, inspirée de son allié l'Allemagne nazie. Leur langue est le siamois. En 1968, Georges Condominas utilisait le mot « thai » pour décrire la civilisation des Lao de la plaine de Vientiane. Je reprendrais donc le terme de « thai lao » qui était notamment employé par le géographe Eric Pietrantoni ou par l'ethnologue Solange Thierry dans son article de l'*Encyclopedia Universalis*, pour désigner les Lao de la civilisation thai des plaines. La confusion provient aussi des peuples intéressés, car les ethnies montagnardes de la famille thai ne marquent pas l'aspiration, donc je les désigne par le mot « Tai ».

austro-asiatiques, comme les complices ou les responsables des bombardements massifs qui avaient traumatisé les habitants de l'est du Laos pendant une décennie. Victimes de représailles et hostiles au nouveau mode de vie austère et rural, empreint de préjugés, ils ont traversé le Mékong, souvent sous les balles des militaires, pour demander l'asile en Thaïlande. Ils ont ensuite été rejoints par des paysans mécontents de l'application des recettes drastiques du communisme de guerre à leurs villages et désorientés par la substitution de circuits étatiques obligatoires aux réseaux bouddhiques traditionnels. Ils ont été suivis par une grande partie de la communauté sino-lao, lésée par les restrictions à l'exercice du commerce et les mesures financières et suspectée de soutenir l'armée chinoise, entrée dans le nord du Laos en 1979. À la fin de l'année 1979, le HCR recensait 126 500 réfugiés lao en Thaïlande (Burrows, 1983).

Le gouvernement thaïlandais redoutait des opérations de déstabilisation par la présence de centaines de milliers de réfugiés lao dans la périphérie orientale de la Thaïlande, peuplée surtout de Thaï Lao, de Thaï Yuen et aussi de Hmong², de Khamou et de So, et relativement peu de Siamois. Ces craintes étaient justifiées par les déclarations irrédentistes du gouvernement communiste lao qui revendiquait les provinces annexées par le Siam au XIX^e siècle, et par la création d'une commission gouvernementale vietnamienne qui affrétait d'énormes cargos pour les candidats à l'exil (Dasse,

² Des groupes hmong nationalistes ont échappé à la répression des troupes de l'empire chinois han de 1795 à 1806, dans les plaines du Kweichou, du Hunan et du Szechuan, pour s'établir au Yunnan et dans la Fédération des Douze Mille Rizières, tributaire du Laos. À la suite d'une nouvelle poussée des troupes de l'Empire du Milieu, des communautés hmong ont fui le Yunnan à partir de 1853, pour se réfugier au Laos et au Tonkin, où ils s'installèrent dans des aires vacantes, isolées et exemptes de paludisme, au-dessus de 1000 mètres d'altitude. Les Hmong et les Yao, venus aussi de Chine, constituent le groupe des Lao Soung (Lao d'en haut), dans la terminologie officielle lao. En 1960, les représentants du gouvernement des États-Unis ont signé un accord avec des chefs de clan hmong, reconnaissant la souveraineté des Hmong sur les zones autonomes qui étaient administrées par les missionnaires catholiques à l'époque de la colonisation française (MOUA TOU YER, 1994). La CIA équipait une armée hmong depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et a commencé à faire de même avec les Yao en 1962.

1979). Le gouvernement thaïlandais n'avait accepté sur son territoire la présence de Khmers Rouges, voire de Hmong, armés que sous la pression des États-Unis. Les groupes armés antivietnamiens étaient basés dans des camps illégaux mais tolérés, pour enrayer la pression vietnamienne. La Thaïlande craignait d'être la prochaine proie de l'expansionnisme soviétique en Asie car, en 1979, l'Afghanistan venait d'être occupé par l'armée de l'URSS et le Vietnam massait des troupes tout au long de sa frontière orientale, de la mer à la frontière birmane.

L'État thaïlandais est confronté depuis la Seconde Guerre mondiale à de graves problèmes causés par des vagues de réfugiés en provenance des pays voisins³ et à des mouvements de guérilla dans les zones périphériques de son territoire. Il ne souhaitait pas que les réfugiés indochinois s'installent définitivement en Thaïlande. Ces menaces, concrétisées par l'arrivée massive de réfugiés dans tous les pays de la région (tableau 1), ont convaincu les États membres de l'Anase (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) d'adopter une ligne commune ferme : les pays responsables du conflit est-ouest devaient en assumer les conséquences et donc accueillir tous les réfugiés d'Indochine. À partir de 1979, les pays occidentaux, principalement les États-Unis et la France, ont accepté d'accueillir massivement les réfugiés d'Indochine. Entre 1979 et 1981, 140 000 Lao ont été réinstallés dans ces pays à niveau de vie élevé, ce qui est un fait exceptionnel pour un mouvement massif de population et particulièrement prometteur pour la création de réseaux actifs de diasporas.

La Chine, en raison de son hostilité au Vietnam, avait proposé de réinstaller des réfugiés dans des fermes d'État. Seuls 2 700 Lao, accueillis dans des camps thaïlandais, ont accepté cette destination d'exil, proche de leur pays d'origine mais sous la domination d'un régime communiste. En Chine se trouvaient déjà environ 1 250

³ Nationalistes et communistes ayant fui l'Indochine française lors de la répression contre les indépendantistes en 1946, Chinois musulmans ou militants du Kuo Min Tang qui avaient fondé un mini-État sur le territoire thaïlandais avec le soutien de Taïwan, nations minoritaires frontalières de Birmanie, comme les Karen.

Pays de premier accueil en Asie	Nationalité des réfugiés	Arrivées dans les camps du HCR	Réinstallations dans des pays occidentaux	Rapatriements dans les pays d'origine
Thaïlande	Laotienne	359 930	320 718	23 247
Thaïlande	Cambodgienne	237 398	235 077	22 137
Thaïlande	Vietnamienne	160 239	145 665	11 887
Thaïlande	Total Indochine	757 567	701 460	57 271
Malaisie	Vietnamienne	254 495	248 581	4 643
Hong-Kong	Vietnamienne	195 833	137 710	45 198
Indonésie	Vietnamienne	121 708	111 849	7 785
Philippines	Vietnamienne	51 722	49 541	1 589
Singapour	Vietnamienne	32 457	32 364	7
Japon	Vietnamienne	11 045	10 340	1 075
Macau	Vietnamienne	7 128	7 706	0
Corée (Sud)	Vietnamienne	1 348	1 348	0
Total		1 433 303	1 300 899	117 568

D'après les chiffres du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), fascicule Resettlement Section, juillet 1995, Genève.

Tableau 1

Les réfugiés d'Indochine entre avril 1975 et juin 1995 dans les camps du HCR.

réfugiés venus directement au début des années 1980 (Bamber, 1992), ainsi qu'un millier d'opposants thaï lao équipés par l'armée chinoise, la « division Lan Na ». La Chine a surtout accueilli plusieurs centaines de milliers de Sino-Vietnamiens à partir de 1978. En Asie du Sud-Est, seule la Malaisie avait accepté la réinstallation de réfugiés sur son territoire : des villages nouveaux avaient été créés pour une dizaine de milliers de Cambodgiens musulmans. Mais des dizaines de milliers de Lao se sont installés illégalement en Thaïlande, en se mêlant à la population avec la tolérance des autorités.

Les réinstallations massives dans des pays riches ont produit un effet d'appel. Les Lao continuaient à quitter leur pays : en 1985, 86 000 d'entre eux séjournaient encore dans des camps en Thaïlande

et moins de 5 % des réfugiés avaient accepté un rapatriement (Burrows, 1985). Aussi, en cette même année, les autorités thaïlandaises ont instauré une procédure de sélection des demandeurs d'asile. Mais, en raison de critères plus favorables que ceux de la Convention de Genève, comme l'existence de parents dans un pays d'exil, le taux d'admission a atteint 69 % ; en outre, les déboutés n'ont pas été expulsés. Ce taux a ensuite diminué avec l'adoption de critères de reconnaissance de la qualité de réfugié fondés sur l'existence de persécution.

À la faveur de la normalisation des relations diplomatiques entre la Thaïlande et le Laos, à partir de 1988, et surtout du Plan global d'action (CPA) adopté en 1989, les mouvements migratoires ont été quasiment stoppés au début des années 1990. Le HCR a procédé à la réinstallation des réfugiés et au rapatriement des volontaires et des déboutés du droit d'asile. Entre 1990 et 1995, 27 047 Lao ont été rapatriés dont 88,2 % en provenance de Thaïlande et 11,4 % de Chine. À la fin de l'année 1996, 10 536 personnes habitaient dans 29 villages de réfugiés rapatriés. La moitié de ces villages était composée d'une population hmong ou yao majoritaire.

La création de villages de rapatriés

Le poids financier des institutions internationales, telles que le HCR et le Fonds d'aide aux réfugiés de l'Union Européenne (FAR), est sans commune mesure avec celui de l'administration lao, d'autant qu'au début des années 1990 la Communauté des États Indépendants (CEI) avait décidé de mettre un terme à son aide publique aux pays communistes. Le HCR et le FAR ont donc pu participer en tant qu'acteurs de premier rang à la politique d'aménagement du territoire de l'État lao. Le HCR a créé 29 villages nouveaux dans 12 provinces sur 18, et le FAR a procédé à des opérations lourdes de travaux publics autour de ces villages. Ces deux institutions internationales ont défriché des terrains à bâtir et à cultiver, ont tracé ou rénové des pistes, ont édifié des dispensaires, des écoles, des marchés, ont réalisé des aménagements hydrauliques avec des petits barrages, des puits, des pompes, ont fourni aux rapatriés des matériaux de construction, des semences, de l'argent, des tracteurs, des animaux, des ustensiles et des outils,

etc, et ont organisé des séminaires et des ateliers de formation pour les rapatriés par l'intermédiaire de trois ONG chargées du suivi de la réinsertion.

Les nouveaux villages de rapatriés ont été construits près de villages d'accueil volontaires et dynamiques, qui souhaitaient bénéficier de nouveaux équipements modernes⁴, avantage qui devait compenser les nuisances de l'installation massive de migrants dans leur environnement. De plus, pour des raisons de sécurité et pour faciliter la réinsertion des rapatriés, le gouvernement lao ne voulait pas que ces nouveaux villages, composés d'anciens opposants, soient isolés de la société. Enfin, ces rapatriements permettaient d'expérimenter le rapprochement spatial de groupes aux appartenances culturelles diverses qui ne se mélangent que rarement et ne s'agglomèrent pas dans l'espace culturel traditionnel lao. « Les villages du Laos étaient peuplés d'habitants appartenant au même groupe ethnique. Il était tout à fait exceptionnel de trouver un village où cohabitaient des races différentes » (Piétrantoni, 1957).

Ces opérations de réinsertion se sont révélées extrêmement complexes. En effet, plusieurs niveaux de décision se sont enchevêtrés. Sur les sites à aménager, la maîtrise d'ouvrage était partagée entre le HCR, le FAR et les diverses administrations lao, nationales et provinciales, la coordination appartenant au ministère du Travail et du Bien-Être Social. La maîtrise d'œuvre était dévolue à des entreprises semi-publiques. Le suivi de la réintégration a été confié pour deux ans à des ONG (l'ONG irlandaise Concern à Na Sa-at). Enfin, les maires (désignés par l'administration), responsables du développement local selon les termes de la Constitution lao, et les comités inter-villageois, où siègent des représentants du parti communiste (Parti révolutionnaire du peuple lao) et des organisations dites de masse, intervenaient aussi sur le cours des décisions.

Financements croisés et pluralité des sources de décision ont parfois nui à la coordination des processus. À Na Sa-at, le village existant

⁴ Le gouvernement lao a distribué une lettre circulaire à tous les villages du pays, les invitant à se porter volontaires pour l'accueil des rapatriés en échange d'infrastructures.

s'est, par exemple, vu imposer par des entreprises chinoises de travaux publics, des sections de pistes, sans intérêt immédiat, dont les raccords étaient de dimensions différentes. Les entreprises ont défriché à l'excès, dépassant les normes fixées tant par la législation, que par les cahiers des charges. Un remblai, destiné à servir de support de terrassement pour la construction d'une pagode, a été creusé à tort par des ouvriers chinois qui avaient besoin de terre pour des travaux de voirie dans un autre village. Des barbelés ont été dressés autour du village d'accueil pour empêcher ses habitants de s'emparer de parcelles défrichées, mesure aux effets psychologiques fâcheux. Une retenue d'eau a été aménagée aux abords du village pour alimenter une série de puits. Un lavoir a été construit sur les berges de l'étang ainsi créé, et non en aval du barrage. Avec les rejets massifs de lessive et les déchets divers dans cet étang, les plantes parasites ont proliféré diminuant la teneur en oxygène, et l'eau des puits est devenue totalement impropre à la consommation domestique en saison sèche.

L'attitude de chacun des acteurs a suivi une logique et un rythme différents. Les autorités ont promu un modèle de village de plaine autosuffisant et traditionnel, mais en même temps pluriethnique et doté d'équipements modernes structurant les interventions de l'État. Le HCR a insisté sur les voies et moyens de communication qui permettent aux réfugiés de garder le contact avec leurs parents exilés, ou avec ceux envoyés dans d'autres provinces du Laos. Les rapatriés ont adopté une attitude ambiguë : d'un côté, ils se sont souvent contenté d'attendre les subsides en nature de l'aide internationale, comme dans les camps de réfugiés, et ne se sont pas préoccupés de la gestion collective du site, comme pour la question décisive de l'eau. De l'autre, ils ont aussi redéfini les schémas d'aménagement fonctionnalistes qui ignoraient leurs traditions culturelles, et ont élaboré des stratégies de relations et de développement innovantes.

■ L'aménagement du site de Na Sa-at et son appropriation par les réfugiés rapatriés

Le gouvernement lao avait souhaité appliquer aux villages de rapatriés la logique de construction des autres villages nouveaux : villages de plaine pluriethniques, proximité des centres urbains et des routes nationales, accès aux services publics. Cependant, comme dans les camps de réfugiés en Thaïlande, les rapatriés ont refusé de scinder les communautés ethniques, voire claniques, et se sont regroupés dans des espaces propres en imposant les formes d'habitat traditionnelles.

Un espace carrefour

Na Sa-at est un village situé dans la province de Khammouane, au centre du Laos (figure 1), à 20 kilomètres au sud-est de la ville de Thakhek (figure 2), au bord de la route nationale 13 qui longe le Mékong. Désormais totalement asphaltée de Vientiane à Savannakhet, cette route définit l'aire de développement la plus dynamique du pays, avec Vientiane et Paksé, à cause de sa proximité frontalière avec la Thaïlande. Le village est situé à une altitude de 170 mètres sur le piémont des hauteurs du Say Phou Khanna qui culmine à 273 mètres et domine la plaine du Mékong.

Il est construit sur une frontière culturelle inscrite dans le paysage par les pratiques agricoles. À l'est de Na Sa-at, quelques villages et hameaux épars, entourés de forêts mésophiles à diptéro-carpacées, sont peuplés de Sek, montagnards de langue kadaï. Ceux-ci pratiquent l'agriculture sur brûlis et la riziculture pluviale, parfois irriguée ; ils déplacent leurs hameaux de maisons sur pilotis aux murs de bambou tressé et aux toits d'herbe séchée, selon les cycles de jachère décennaux reconstituant la forêt et les sols. Ces villages sont d'accès difficile, surtout en saison des pluies, car ils ne sont reliés à la RN13 que par des pistes sablonneuses entrecoupées de ravines franchissables à gué. Certains de ces villages dominent la rivière Se



Figure 1
 Les villages de réfugiés rapatriés au Laos.

Bang Fay, important tributaire du Mékong, du haut d'un escarpement d'une vingtaine de mètres de hauteur. Les Sek n'utilisent ce cours d'eau que pour la consommation domestique et l'irrigation, car ils ne pêchent pas et ne se déplacent pas en pirogues, ce qui leur permettrait pourtant d'accéder facilement aux villes de Thakhek et de Mahaxay.

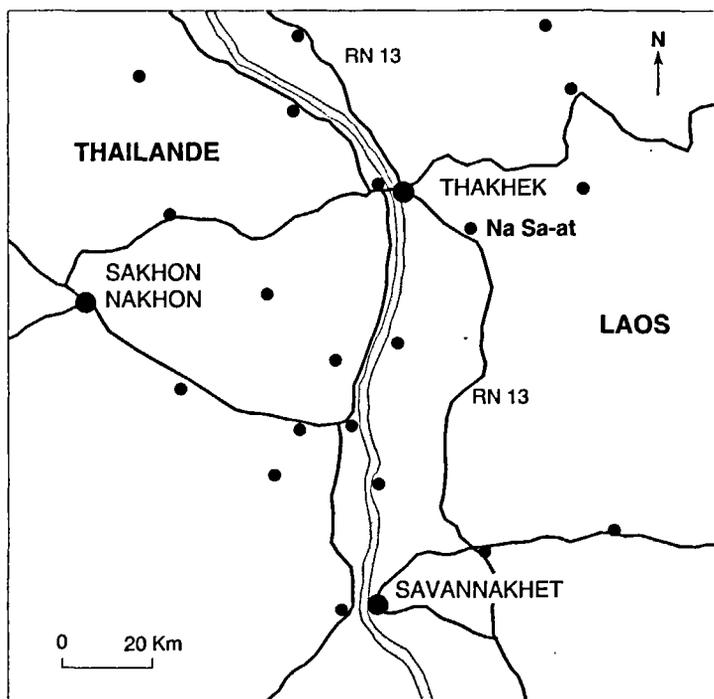
À l'ouest de Na Sa-at, dans la plaine alluviale du Mékong, des villages thaï lao occupent plus densément le territoire, et se distribuent dans un paysage de rizières inondables sous pluie et de vastes lambeaux de forêt claire. Ils sont reliés entre eux et à la RN13 par un réseau de pistes en terre. Malgré ce réseau de communication dense et praticable, ces villages vivent assez isolés et se livrent à une éco-

nomie d'autosuffisance fondée sur le riz gluant. Ils bénéficient d'équipements scolaires, routiers et hydrauliques récents : important groupe scolaire à Dongkasen (à 5 km de Na Sa-at) comprenant un collège, école inaugurée en 1997 dans le village chrétien de Khokxang grâce aux fonds de l'ONG Concern, puits creusés et aménagés, en 1997, sur les directives de l'administration lao, dans tous les villages environnant le site considéré.

Dans cet espace de distribution culturelle traditionnelle, Na Sa-at est un village qui a été créé spontanément au début des années 1990 par un groupe d'essarteurs du village de Nakoum, situé à un kilomètre de la RN13 à l'ouest du site. Nakoum est peuplé de So (ou Brou), ethnie dominante sur le plateau de la province de Khammouane. Le mode de vie des So est comparable à celui des Sek, mais ils se consacrent beaucoup plus à l'élevage de buffles et de vaches que leurs voisins. Les So se distinguent aussi de leur entourage par leur type physique (peau brune foncée, petite taille, yeux non bridés) et par leur dialecte austro-asiatique (so slouy). Ils pratiquent en général le culte des ancêtres et des esprits de la forêt, et ils ont récemment commencé à aménager un espace bouddhiste (vat) dans leur village, absent dans les années 1940 (Fraisie, 1950) et sur la carte topographique réalisée en 1984 par le Service géographique de l'État lao.

Avec la rénovation de la RN13 depuis le début des années 1990, des hameaux sont apparus le long de cette voie de communication cruciale pour le pays, qui avait plutôt tendance à repousser les habitations à cause de la poussière soulevée par les véhicules de passage. Na Sa-at est l'un d'entre eux ; son nom qui signifie « champs propres » serait la traduction lao du terme so Nakoum et indique à la fois le lien maintenu avec le village d'origine (à mi-chemin entre les deux villages se trouvent les bois sacrés où siège l'autel de l'esprit du fondateur du village, puis le temple bouddhiste) et l'ouverture sur la société dominante d'expression lao. Les pionniers so avaient construit un village clairière de manière traditionnelle, avec des petites maisons sur pilotis, en retrait de la route.

À ce hameau s'est juxtaposé un village-rue avec l'arrivée de commerçants. Des So, quelques Thaï Lao et des couples mixtes, s'exprimant encore en langue so en famille, habitent désormais cette partie du village, où les maisons et les cafés épiceries à larges



- Routes nationales
- Mékong (frontière internationale)
- Ville de plus de 10 000 habitants
- Ville de plus de 2 000 et de moins de 10 000 habitants.

Figure 2
Le site de Na Sa-at à l'échelle régionale.

devantures sont construits de plain-pied. Ces maisons sont parfois équipées de téléviseurs, très rares dans les villages traditionnels, alimentés par des batteries de camion ou de voiture. Une ligne électrique a été installée ici le long de la RN13 en 1997, mais elle ne profite pas au village (ni au dispensaire et à l'école construits par le HCR) qui n'a pas les fonds pour financer un transformateur.

L'activité commerciale est favorisée par un arrêt de taxis collectifs et de cars à la croisée de plusieurs pistes et de la RN13. Les paysans des alentours viennent se ravitailler en petits produits usinés, ce qui

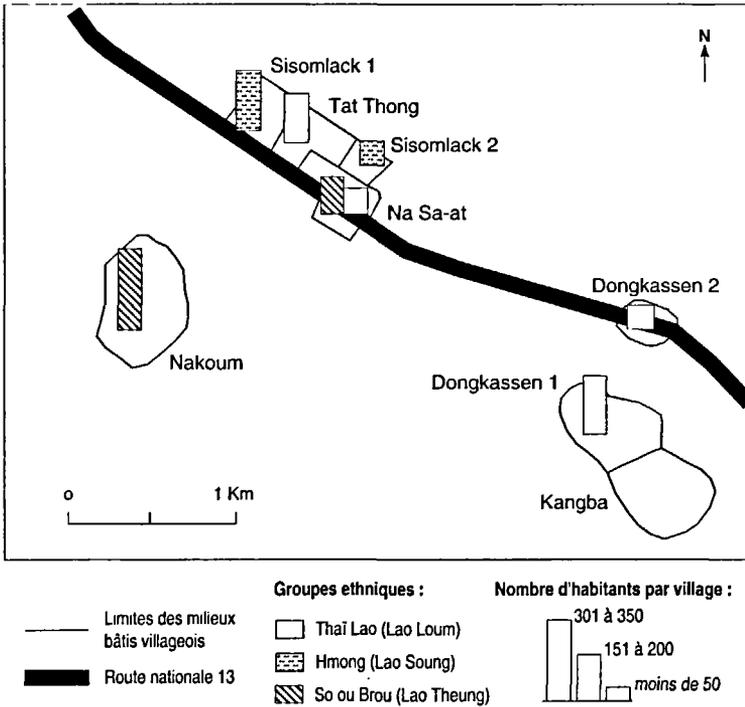
leur évite de se rendre au grand marché de Thakhek. Cependant, le développement commercial est ralenti par l'absence d'un système de crédit institutionnel en faveur des petits épargnants, et par la crise financière asiatique. Le FAR vient de terminer la construction d'un marché à la sortie sud du village et les réfugiés rapatriés ont commencé à installer quelques boutiques le long de la RN13 en face de ce marché. Chaque semaine, les Hmong viennent y vendre leurs légumes.

L'affirmation des particularismes

En 1997, à côté de cet espace « conquis » où vivaient 44 familles, ont été réinstallées par le HCR 72 familles hmong et 57 familles thaï lao (figure 3). Au printemps 1998, on dénombrait 54 familles hmong, soit 378 habitants, et 52 familles thaï lao, soit 216 habitants, selon les chiffres donnés par les chefs de village

À la différence des pionniers de Na Sa-at, les rapatriés ont bénéficié d'outils et de matériaux de construction, tels que planches, tôles ondulées, efficaces contre les orages et convoitées par les So. En outre, le HCR a acheté à l'État lao une aire agricole qu'il a divisée en parcelles distribuées aux réfugiés. Une piste recouverte de graviers de cinq kilomètres de long a été construite pour relier le village à ce terrain. Le HCR a aussi construit deux petits barrages et des puits aux abords du village pour l'alimentation en eau. Le terrain à bâtir, entrecoupé de ravines et en pente, a été presque totalement défriché, ce qui sur un sol d'argiles ferrugineuses lessivées, où le replantage est quasiment impossible, fait craindre des risques d'érosion à moyen terme. Le HCR y a tracé des pistes de graviers de bonne qualité, ne se transformant pas en borborygmes à la saison des pluies.

Les rapatriés hmong ont refusé l'attribution initiale des terrains d'habitation et le type de construction prévu, qui était plus adapté aux options culturelles des Thaï Lao qu'à leurs coutumes : maisons sur pilotis aux murs de bambou tressé, disposées en rangées parallèles à la route, selon les critères de la géomancie lao (Charpentier et Clément, 1975). Les Hmong ont exigé un village séparé où ils ont concentré leurs maisons en cercle autour d'une place centrale, en



Sources : Enquête de l'auteur, avril 1998, Cartes 1 : 10 000 et 1 : 100 000, Vues aériennes 1981-1983

Figure 3
 Population et ethnies sur le site de Na Sa-at.

bas de pente, à proximité de la RN13. Ils ont plutôt repris le mode hmong traditionnel de construction de l'habitat : vastes maisons de plain-pied, aux murs de planches, sans véranda, ni cuisines extérieures, sans cheminées, avec de rares petites fenêtres, regroupant parfois plusieurs familles.

Un des clans minoritaires sur le site, le clan Yang (huit maisonnées), a choisi de s'éloigner de ce village dominé par le clan Vue (21 maisonnées). Le HCR a donc attribué aux Hmong une enclave dans le village thaï lao, où se sont installées six maisonnées du clan Yang et aucune du clan Vue. Les maisonnées qui n'appartiennent pas à ces deux clans se sont réparties entre ces deux lieux : quatre maisonnées

Lo, trois Song, deux Chang, un Ly et un Pha dans le village principal, et quatre Song dans l'enclave. « La logique du lignage l'emporte généralement sur celle du voisinage au sein d'un même village » (Taillard, 1977), et au sein d'un village pluriethnique, la proximité d'une autre ethnie est préférée à celle d'un clan rival. En outre, l'exogamie clanique et la résidence patrilocale, traditionnelles chez les Hmong, ont été maintenues, si bien que les épouses proviennent toutes d'un autre clan dans la maisonnée où elles résident. Si l'opposition Yang-Vue est territoriale, elle n'empêche pas les échanges matrimoniaux. Dans un souci d'équilibre politique, le maire est Vue, l'adjoint est Yang.

Les villages de réfugiés rapatriés tranchent par leur aspect avec les villages traditionnels environnants, et notamment avec les villages thaï lao enserlés dans une végétation exubérante et parsemés d'arbres fruitiers. Le sol dénudé, subissant un rapide processus d'induration sous l'effet des pluies de mousson, semble avoir inspiré la toponymie des rapatriés thaï lao qui ont nommé leur village Tat Thong, « Rocher Cuivré ». Mais ce terme évoque aussi un épisode de la vie de Bouddha⁵. Ce choix pourrait être alors interprété comme un signe manifeste de réaffirmation culturelle dans un pays où l'État a troqué au début des années 1990, sur ses armoiries, la faucille et le marteau pour le stupa bouddhiste. Au sein de ce village thaï lao, deux quartiers se distinguent de l'ensemble. L'un d'eux regroupe la majorité des personnes ayant des parents dans le Khammouane. 34 % des chefs de famille de ce village sont nés dans cette province et 30 % y ont encore de la famille. Aucune marque extérieure ne permet de repérer ce quartier. Un autre quartier est celui des rapatriés de Chine arrivés les derniers sur le site. Ils ont perdu tout contact avec leurs parents restés au Laos et n'ont pas de liens familiaux à l'étranger. Leurs maisons, parfois décorées par d'immenses idéogrammes chinois peints sur les murs, sont assez pauvres.

Chez les Hmong, qui occupaient souvent l'espace de manière temporaire, le choix de la toponymie indique clairement la

⁵ Une école d'ingénieurs de la préfecture de Vientiane porte aussi ce nom.

volonté d'allégeance aux autorités. Leur village s'appelle Sisomlack Phathana. Le premier terme est un mot composé avec les premières syllabes des noms des promoteurs du site, ingénieurs du HCR et de l'ONG Concern, ainsi que chefs de service provinciaux du ministère du Travail. Le second terme signifie prospérité, développement ; il est souvent utilisé de cette manière pour les noms des entreprises. Le village hmong est donc avant tout un projet dans l'esprit de ses habitants : la réconciliation et la réinsertion dans l'espace national lao après un siècle d'ambiguïtés séparatistes, et le pari d'un meilleur avenir économique. Les Hmong de ce site parlent entre eux le hmong et la plupart ne maîtrisent que peu ou pas du tout le lao ; certains utilisent l'écriture hmong dérivée du pali, inventée dans les années 1960, d'autres, l'écriture latine introduite par les missionnaires catholiques. Les autorités municipales ont jugé utile de peindre des recommandations bilingues sur les lieux publics. Les Hmong ont évité un écueil à leur réinsertion en ne donnant à leur village ni un nom hmong, qui aurait paru trop exotique en ce lieu, ni un nom lao qui aurait été un déni trop fort d'identité.

Les autorités lao ont entériné en 1997 l'existence administrative de trois villages sur le site de Na Sa-at, car il semblait trop ambitieux d'imposer une unité pluriethnique à ce site. Pour les habitants de Thakhek, ces différences sont perçues de manière confuse. Ils désignent ce site pluriculturel de trois villages agglomérés, sous le nom de Ban Maï, « village nouveau », en précisant parfois « de réfugiés », ou plus souvent par Lak Sao, « borne kilométrique n° 20 », terme administratif neutre qui estompe toute différenciation. Mais la réalité du lieu est tout autre. La cogestion de ce site fragmenté est problématique.

La gestion de l'eau, ressource essentielle à la survie d'un village, est si catastrophique qu'aux printemps 1998 et 2000, pendant la saison sèche, il n'y avait plus d'eau potable, en dehors d'un puits récemment creusé par le FAR derrière le marché et d'une source située dans la forêt à 1,5 km de distance du village existant. La lessive et les déchets ont pollué l'étang qui est envahi par les formations végétales ; l'eau des puits situés au-dessus des nappes phréatiques est croupie ; et dans l'autre étang, les buffles

viennent se baigner dans l'eau boueuse⁶. Les projets de gestion commune de l'eau n'ont pas abouti et les villageois attendent une aide extérieure. Or, traditionnellement, les Hmong du Xieng Khouang utilisaient des pompes et des canalisations de bambou pour acheminer l'eau dans leurs villages (Robequain, 1931).

Les questions culturelles sont exclues avec véhémence du champ de gestion commun, comme la construction d'un temple bouddhiste proposée par les Thai Lao, alors que la majorité des Hmong se déclare bouddhiste sur les questionnaires d'enquête relevés en 1998, les autres restant chamanistes. Les So ont commencé à édifier des bâtiments bouddhistes à Nakoum, mais entre 1997 et 2000, seul le dortoir de bois des rares moines avait été édifié. Les hommes so montrent leur peu d'intérêt pour la religion dominante, en envoyant leurs femmes prier avec les bonzes pendant certaines fêtes, pendant qu'ils dégustent la couenne de buffle, censée contenir une force mythique. Dans la doctrine bouddhiste, la femme a un karma trop faible pour atteindre le nirvana, elle peut au mieux se réincarner en homme. Pendant les fêtes du Nouvel An bouddhique d'avril 1998, les So ont exécuté des cérémonies animistes dans le vat, en présence des moines. Des lieux neutres et communs, comme le marché et les cafés-épiceries fréquentés par toutes les ethnies sans ostracisme, pourraient se révéler propices aux échanges et montrer l'intérêt des rencontres commerciales. Les équipements publics, comme le dispensaire et l'école, qui jouissent d'un prestige certain et d'une fréquentation relativement remarquable, pourraient aussi faciliter les échanges et susciter des mentalités plus collectives.

⁶ À la saison sèche de 1997, les rapatriés m'avaient contraint à boire de l'eau de ces puits, car ils voulaient vérifier que le HCR ne leur avait pas donné des sources contaminées.

▣ Les stratégies économiques de réinsertion sur le site de Na Sa-at

Les réfugiés rapatriés ont renoué avec leurs pratiques agricoles traditionnelles, mais les Hmong rapatriés ont aussi introduit une filière de confection avec un réseau de distribution international, tant dans le village de Na Sa-at que dans d'autres villages de réfugiés rapatriés comme à Phatao, le plus grand village hmong du pays.

Les difficultés de la riziculture

Chaque famille de rapatriés à Na Sa-at a été dotée de deux lopins de terre d'un hectare chacun environ. Une aire de 260,86 ha a été défrichée au sein de la forêt mésophile. La forêt dense représente un potentiel agricole par sa réserve de terres grumeleuses et humifères, mais son exploitation nécessite un système cohérent d'essartage avec des jachères broussailleuses. Le sol est très sablonneux (dépôts schisto-gréseux) et a un pH compris entre 5,5 et 6,5, ce qui est satisfaisant pour le riz qui a un optimum voisin de 6. La fragile couche d'humus est menacée par un défrichement excessif et par les brutales pluies de mousson qui provoquent la destruction des agrégats et leur transformation en poudre sans humus. Les entreprises maîtres d'œuvre ont coupé les grands diptérocarpacés et ont vendu les grumes en Thaïlande malgré l'opposition du HCR, puis les rapatriés ont abattu les arbres restant pour construire des campements et éparpiller des cendres fertilisatrices dans les essarts.

À la différence des montagnards austro-asiatiques et tai, les Hmong ignorent la jachère et ne reconstituent pas les sols en saison sèche avec des matières organiques animales ou de la paille, avec des plantations spéciales apportant un surplus d'azote, ou par amendement. Les sols ne sont pas non plus ameublés, aérés et dés herbés par des instruments plus performants que la houe, comme le buttoir. Sur un sol acide, pauvre, sans jachère, sans assolement, sans apport d'engrais, les rendements sont acceptables en rizière inondée. Or, la technique de la rizière inondée demanderait des travaux de terras-

sement considérables sur ce terrain accidenté traversé par un cours d'eau à écoulement saisonnier, et les résultats seraient aléatoires en raison de la perméabilité du sol, de la faiblesse de la quantité d'eau disponible, même avec un barrage collecteur.

Le manioc s'adapte bien, comme le prouvent les expériences réalisées par certaines familles, ce qui était à prévoir compte tenu des caractéristiques du sol. Pourtant, il reste une culture d'appoint, peu consommée faute de savoir-faire culinaire. De plus, le riz, aliment de base dans les civilisations de l'Asie du Sud-Est, reste la référence culturelle dominant la diète quotidienne : en lao, manger se dit « kin khao », ce qui signifie littéralement « avaler du riz ». Le programme de cultures nouvelles, lancé par Concern, est, dans ce contexte, extrêmement difficile à mettre en œuvre. Pourtant, les rendements sont très bas : en moyenne moins de 400 kg/ha de paddy en 1996. Les familles de plus de sept enfants par femme (moyenne nationale) avaient un stock qui ne couvrait que deux mois de consommation. Certaines familles n'ont pas planté la totalité des semences données par le HCR (100 kg par famille et 60 kg pour les célibataires, très avantagés), car elles en ont consommé directement une partie, ou les ont revendues. D'autres ont défriché des terrains boisés aux sols plus humides près du village et y ont planté ces semences. Les tentatives de planter du maïs sur cette aire achetée par le HCR se sont révélées décevantes à cause de l'action intensive des prédateurs, tels que rats, taupes et criquets. L'usage intempestif d'insecticides a provoqué des cas d'intoxication alimentaires.

Les conditions naturelles du versant oriental des hauteurs du Say Phou Khanna, où est sis le terrain agricole des rapatriés et où se trouvent des villages sek, ne sont guère propices à la riziculture. Dans le village sek de Kèngkhèn, situé à 11 km dans la direction 150° Sud de Na Sa-at à vol d'oiseau, sur un terrain de nature comparable, le rendement moyen n'avait atteint que 612 kg/ha de paddy en 1996, dans des champs aplanis, entourés de diguettes et avec des pieds repiqués. Toutefois, dans la plaine alluviale du Mékong, à l'ouest de Na Sa-at, les rendements atteignent 1 900 kg/ha de paddy dans les mêmes conditions mais avec des sols riches en alluvions quaternaires, et irrigués.

À Na Sa-at, la situation agricole est aggravée par le manque d'expertise des paysans. En effet, 62,1 % des chefs de famille rapatriés

ont au moins vécu 15 ans en exil, et 51 % avaient moins de 16 ans en 1975. Or, hormis quelques jardins, les réfugiés n'ont pas eu, dans les camps en Thaïlande, la possibilité de pratiquer l'agriculture. La plupart des Hmong rapatriés, aujourd'hui âgés, s'étaient déjà éloignés des activités agricoles dans les années 1960, avec leur enrôlement massif dans l'armée royale. Ainsi, la perte de la mémoire collective des techniques agricoles est évidente. Les Hmong ne savent pas cultiver correctement le maïs, alors que 68 % des chefs de famille hmong sont nés dans la province de Xieng Khouang où le maïs représentait la principale culture vivrière de cette ethnie dans les années 1950.

Les stratégies pionnières

Pour pallier les pertes dues aux difficultés de la riziculture de montagne, les réfugiés rapatriés ont initié des stratégies familiales fondées sur des réseaux de relations internationaux. En Thaïlande, des Hmong avaient déjà créé des réseaux commerciaux avec leurs parents accueillis aux États-Unis. À Na Sa-at, 82 % des parents de familles hmong résidant à l'étranger sont installés aux États-Unis. Cela explique pourquoi toutes les femmes rapatriées, hmong et même thaï lao, façonnent des costumes traditionnels et des objets de tissu brodés qui sont vendus aux États-Unis ou sur les marchés touristiques au Laos. Les femmes hmong adaptent leur savoir-faire à des objets recherchés par les Occidentaux, comme les sacs à dos, les porte-monnaie et les taies d'oreiller qui ne figurent pas dans leur héritage culturel.

Cette activité textile est paradoxalement concomitante à la régression du port du costume traditionnel chez les rapatriés. À la différence des régions septentrionales du pays, aucun homme hmong n'utilise plus les pantalons et vestes noirs traditionnels, et les femmes s'habillent de plus en plus avec des vêtements de style occidental fabriqués en Thaïlande, ou à la mode des Lao des plaines. L'Union des femmes lao encourage désormais la diffusion de ce savoir-faire traditionnel hmong parmi les femmes rapatriées thaï lao. De façon surprenante, on constate que ces vêtements et objets de tissu brodés de façon traditionnelle attirent les Occidentaux en quête d'authenticité, dans la mouvance de la mode « ethnique » et de la

« world music ». Les Lao, réfugiés aux États-Unis et naturalisés américains, lorsqu'ils rendent visite à leurs familles au Laos, comme ceux rencontrés à Dongkasen, revêtent pour leur part la trilogie de la mode américaine : baskets, jogging, casquette de base-ball.

La filière textile procure une source régulière de revenus, bien plus abondante pour ceux qui détiennent les clés de ce réseau et qui soustraient une partie de la production aux autres rapatriés en prélevant de fortes commissions. Certaines familles ont réinvesti les fonds procurés par ce commerce dans l'achat d'arbres fruitiers produits en Thaïlande. Ils sont plantés sur des terrains sablonneux défrichés aux abords du village, près des étangs, au-dessus d'une nappe phréatique, dans un milieu humide, favorable à ce type de plantations. Les champs sont enclos pour éviter les dégâts et prédateurs provoqués par les grands animaux. Les surfaces de ces jardins sont souvent en partie utilisées pour des cultures de riz ou de maïs sur brûlis destinées à nourrir les familles. Un espace est réservé aux cultures commerciales d'arbres fruitiers qui peuvent être aussi complantés. Certains jardins sont très bien organisés, comme celui du maire hmong qui a planté 313 pieds d'ananas entre d'autres arbustes. Ces fruits pourront être vendus sur le marché de Na Sa-at ou à des commerçants.

Dans le district de Thakhek, les villageois ne développent pas ces cultures, à l'exception de bananiers autour de leurs maisons, alors que les rapatriés ont planté des espèces très diverses, telles qu'ananas, manguiers, tamariniers, goyaviers, pommiers cannelle, citronniers, rambutans, lychees, mais aussi pastèques, piments, plantes médicinales, aromates, ou citronnelle. Celle-ci est consommée comme aliment mais est aussi utilisée par les Hmong pour éloigner les moustiques, ce que paraissent ignorer leurs voisins. Ces innovations concernant les plantations semblent provenir des expériences de l'exil, quand, dans les camps en Thaïlande, les Hmong plantaient fruits et légumes qu'ils revendaient aux autres groupes ethniques de réfugiés desquels ils vivaient séparés. À l'évidence, ces plantations onéreuses, nécessitant un investissement de long terme montrent que nombre de familles de réfugiés ont décidé de rester à Na Sa-at.

Les Thai Lao ne sont que des sous-traitants dans le réseau textile : cette activité est devenue indispensable à leur survie, mais elle ne leur permet pas d'investir. En outre, la plupart d'entre eux refusent d'aller cultiver les champs dans la montagne, en invoquant la pré-

sence d'esprits hostiles. Un rapatrié thaï lao est décédé en 1997 alors qu'il creusait un canal de drainage sur le terrain qui lui avait été alloué par le HCR. Il avait été victime d'une crise de paludisme. Pour les Lao, un diagnostic médical de type occidental est insuffisant. Les causes profondes, et réelles pour eux, relèvent avant tout du monde « surnaturel », des esprits des ancêtres et du karma de l'individu. Ainsi, un des mythes fondateurs du bouddhisme théra-vada raconte que le Bouddha se serait rendu au Sri-Lanka, aurait chassé les démons dans les montagnes, et aurait laissé les génies bienfaisants dans les plaines où le fils de l'empereur Asoka a propagé le bouddhisme et fait construire des villes. Cette opposition entre plaines et montagnes est fondamentale dans la constitution des royaumes hindouisés d'Indochine (Tambiah, 1976). Cette croyance est profondément ancrée chez les Thaï Lao qui n'ont jamais cherché à s'installer dans les montagnes du Laos.

Trente familles de rapatriés thaï lao ont refusé les motoculteurs de l'ONG Concern et ont obtenu 18 buffles en échange, alors que les Hmong ont tous accepté les tracteurs. Le buffle ne nécessite ni entretien ni carburant. En outre, à la différence de ce qu'il représente pour les Hmong, le buffle est un animal de prestige pour les Thaï Lao car il est l'acteur central du mythe fondateur de leur nation et du Laos : les Lao seraient sortis de courges issues des naseaux d'un buffle envoyé sur terre par les dieux (ce mythe est relaté dans la chronique du Nitán Khun Borom, écrite par un bonze vers 1572, et traduite par Louis Finot en 1917). En outre, il n'est pas raisonnable de laisser des buffles seuls sur ces terrains agricoles de montagne où des empreintes de tigres ont été décelées, en particulier près du lieu de la disparition d'un enfant. Chez les Thaï Lao, l'esprit du tigre est le maître du territoire et le buffle est un animal sacré. Ainsi, l'acquisition d'un motoculteur passe toujours après la possession d'un buffle, même dans les villages chrétiens, et l'agriculture sera évitée sur les versants des montagnes, à la différence des peuples du Yunnan, des Philippines ou d'Indonésie, qui aiment cultiver les rizières en terrasse, et surtout des Austro-Asiatiques et des Hmong du Laos qui cultivent dans le sens des pentes. Plutôt que de se rendre dans les parcelles agricoles allouées avec les motoculteurs du HCR, nombre de Thaï Lao vont louer leurs services lors des labours à Nakoum ou vont

aider les membres de leurs familles qui étaient restés dans le Khammouane, à cultiver leurs champs, ou à mettre en valeur de nouvelles terres dans la plaine du Mékong.

Autour de Na Sa-at, village nouveau de création spontanée, les réfugiés rapatriés de Thaïlande et de Chine ont rétabli les frontières ethniques, voire claniques, et ont inscrit leur identité dans le paysage par le choix du bâti, la répartition des habitations, les modes d'exploitation agricole, etc. En effet, la condition de rapatrié, comme celle d'exilé, n'a pas spontanément rapproché les gens des vallées des montagnards lao. Les Hmong de Na Sa-at avaient accepté de rentrer au Laos, sachant qu'ils seraient installés dans une région où ils seraient les seuls habitants de leur ethnie, et ils ont alors refusé d'aller rejoindre leurs parents dans des pays d'exil riches. Aujourd'hui, ils s'insèrent dans l'espace culturel thaï lao tout en maintenant une spécificité identitaire qui leur permet de tracer des axes de développement économiques originaux. D'une part, les Hmong fréquentent les deux équipements intégrateurs que sont l'école et le dispensaire, comme les autres villageois. D'autre part, grâce au réseau plannétaire de leur diaspora, ils ont propagé leur activité artisanale traditionnelle de tissage et de broderie dans les villages thaï lao voisins.

Si l'appropriation de cet espace s'est faite dans un sens assez traditionnel avec le cloisonnement des territoires, le site a tendance à prendre un aspect de plus en plus composite. Les marqueurs d'identité évoluent rapidement. Les différenciations sociales sont affirmées de manière plus ostentatoire que dans les villages des alentours avec la construction de maisons en style nouveau urbain (« chalets thaïlandais ») et l'achat de « pick up trucks » par exemple. Pour certains, le rapatriement est finalement un choix économique rationnel : un dollar vaut bien plus cher au Laos qu'aux États-Unis. En outre, les rapatriés, qui se déplacent beaucoup plus que leurs voisins, et qui ont une ouverture internationale par leurs réseaux de parentés et par la possession de télévisions, ont une capacité importante à l'innovation. Ainsi, des familles ont construit de vastes maisons en style traditionnel hmong, mais sur pilotis. De même, s'inspi-

rant du village-rue commerçant, des rapatriés aménagent en annexe de leur demeure des magasins au bord de la route nationale. Des familles hmong ont commencé à adopter cette pratique ; elles sont dès lors contraintes de s'adresser à leurs clients en lao.

L'expérience du rapatriement, à Na Sa-at en particulier, montre l'extraordinaire capacité de renaissance des réfugiés. D'assistés, ils ont su se transformer en acteurs aux stratégies de survie originales. Les Hmong rapatriés sont à la pointe du modernisme, grâce à leurs parents installés outre-mer dans des pays industriels. Le comble de ce paradoxe est que la pénétration de ce modernisme repose sur la vente de tissu brodés de façon traditionnelle ! Les réussites personnelles et familiales ne sauraient pourtant masquer l'absence d'une politique collective et concertée entre tous les groupes culturels concernés en matière d'aménagement, notamment hydraulique, d'agriculture ou d'aide sociale, pour citer les domaines où il est urgent d'intervenir pour assurer la pérennité de ces villages. Déjà, entre 1998 et 2000, une trentaine de familles hmong ont abandonné Na Sa-at pour rejoindre des parents dans la province de Vientiane, en particulier dans la ville « Kilomètre 52 », où résident de nombreux déplacés hmong. En l'absence d'un système de protection sociale étatique et d'un système bancaire ouvert aux villageois, les Lao savent que la dynamique de la survie et du développement passera nécessairement par les structures familiales, claniques et ethniques, comme le montre l'exemple des réseaux des réfugiés rapatriés.

Bibliographie

- ARCHAIMBAULT (C.), 1973 –
Structures religieuses lao (rites et mythes). Vientiane, Vithagna.
- BAMBER (S.), 1992 –
Lao Refugees in China – A Postscript.
Thai-Yunnan Project Newsletter,
16 mars : 4-6.
- BUI XUAN QUANG, 1988 –
Réfugiés indochinois : boat people,
land people. *Etudes polémologiques*,
n° 1 : 97-123.
- BURROWS (R.), 1983 –
Le gouvernement thaïlandais ferme
un grand nombre de camps.
Réfugiés magazine, mai : 14.
- BURROWS (R.), 1985 –
Rapatriés au Laos.
Réfugiés magazine, mai : 32-33.
- CONDOMINAS (G.), 1968 –
Notes sur le bouddhisme populaire
en milieu rural lao. *Archives
de sociologie des religions*, CNRS,
n° 25, janvier-juin : 81-110.
- CONDOMINAS (G.),
POTTIER (R.), 1982 –
*Les réfugiés originaires de l'Asie
du Sud-Est, rapport au Président
de la République*. Paris,
La Documentation française.
- CHANTAVANICH SUPANG *et al.*, 1992 –
*The Lao Returnees in the Voluntary
Repatriation Programme from
Thailand*. Bangkok, Indochinese
Refugee Information Center,
Institute of Asian Studies,
Chulalongkorn University.
- CHARPENTIER (S.),
CLEMENT (P.), 1975 –
*L'habitation lao dans les régions
de Vientiane et de Luang Phrabang*.
Thèse université Paris-V.
- CHEUZEVILLE (H.), 1983 –
Thaïlande, l'espoir des réfugiés lao.
La nation lao, n° 16-31, mai.
- DASSE (M.), 1988 –
Les réfugiés en Thaïlande :
communisme, anticommunisme
et trafic de drogue. *Etudes
polémologiques*, n° 1/88 : 77-96.
- DASSE (M.), (P.), 1979 –
Les réfugiés indochinois :
implications politiques d'une tragédie.
Projet, septembre-octobre, n° 138 :
1 021-1 026.
- DASSE (M.), (P.), 1985 –
Ne pas oublier les réfugiés
d'Indochine.
Projet, mars-avril, n° 92 : 115-118.
- Documentation Réfugiés*, 1990 –
« Le Laos », supplément au n° 127.
- DORE (A.), (T.-S.), 1984 –
« Rapport sur les réfugiés laotiens »,
in *Les réfugiés originaires de l'Asie
du Sud-Est, monographies*. Paris.
La Documentation française.
- DUPONT-GONIN (P.), 1996 –
*L'opération hmong en Guyane
Française de 1977 : les tribulations
d'une ethnie, un nouvel exode
d'Extrême-Orient en
Extrême-Occident*. Paris. Péninsule.
- FRAISSE (A.), 1950 –
« Les tribus sô de la province de
Cammon », « Les tribus Sek et Kha
de la province de Cammon ». *Bulletin
de la société des études indo-
chinoises*, 2^e et 3^e trim., tome XXV,
n° 2 : 171-185 ; n° 3 : 334-347.
- GERAUD (M.-O.), 1997 –
*Regard sur les Hmong de Guyane
Française*. Paris, L'Harmattan.

- HCR (s.d.) –
The Indo-Chinese Exodus and the Comprehensive Plan of Action. Genève.
- LEMOINE (J.), 1972 –
Un village hmong vert du Haut Laos. Paris, CNRS.
- MARSHALL (R.), 1995 –
En Asie du Sud-Est : le HCR tourne la page. *Réfugiés Magazine*, 1 : 9-14.
- MIGNOT (F.), 1999 –
Villages de réfugiés rapatriés au Laos. 1999. L'Harmattan, Points sur l'Asie, Paris.
- MOUA TOU YER, TRUE WANGYEE MOUA, 1994 –
The Forced Repatriation of Hmong-Lao Refugees in Thailand. Santa Ana (California). The Hmong-Lao Human Rights Council.
- PIETRANTONI (E.), 1957 –
La population du Laos en 1943 dans son milieu géographique. *Bulletin de la société des études indochinoises*, 3^e trim., tome XXXII, n° 3 : 223-243.
- POMONTI (J.-C.), 1994 –
Laos : La triste errance des réfugiés méos. *Le Monde*, 19 août.
- ROBEQUAIN (C.), 1931 –
« L'habitation indigène en Indochine », in Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales *L'habitation indigène dans les possessions françaises*. Paris : 72-89.
- ROBINSON (C.), 1987 –
Southeast Asian Refugees : Critical Mass ? *Indochine Issues*, décembre.
- TAILLARD (C.), 1977 –
« Village, pouvoir lignager et société locale chez les Hmong du Laos », in *Habitations et habitat d'Asie du Sud-Est continentale*. L'Harmattan, Paris.
- TAMBIAH (S.J.), 1976 –
World Conqueror and World Renouncer. Cambridge University Press.
- VAN ES BEECK (B.), 1981 –
Les réfugiés du Laos en Thaïlande (mai 1975- juillet 1979). Thèse université Paris-VII.
- VIDAL (J.), 1960 –
La végétation du Laos. Toulouse, Les artisans de l'imprimerie.
- YANG DAO, 1972 –
Les difficultés du développement économique et social des populations hmong du Laos. Thèse université Paris-VI.



Résumés

Denys Barau : « La mobilisation des philhellènes en faveur de la Grèce, 1821-1829 »

Dans l'Europe de la Sainte-Alliance, l'insurrection des Grecs contre l'occupation turque a suscité dans l'opinion un enthousiasme aux ressorts multiples et contrastés qui a mobilisé pour s'exprimer toutes les formes alors disponibles. Des comités ont regroupé un peu partout en Europe et en Amérique des personnalités de toutes tendances, pour oeuvrer à l'indépendance de la Grèce par une combinaison originale d'actions militaires et d'opérations philanthropiques qui ne s'est pas retrouvée depuis.

Mots clés : Mobilisation humanitaire — Opération militaire — Philanthropie — Guerre d'indépendance. — Grèce — Turquie.

Annick Bartoli : « De la théorie à la pratique. L'ambiguïté des politiques de rapatriement du HCR au Koweït et dans l'ex-Zaïre »

Deux expériences d'intervention du Haut Commissariat pour les Réfugiés au Koweït et dans l'ex Zaïre montrent l'inadéquation du droit international au regard de la demande d'assistance et de protection exprimée par certaines catégories de réfugiés. D'autre part, l'ignorance des réalités locales conduit parfois à des programmes de rapatriement dans des conditions contestables. C'est en particulier le cas lorsque le retour des réfugiés dans leur pays transforme ces derniers en déplacés. Se pose alors le problème du décalage entre l'intention humaniste des règles qui président à l'assistance aux réfugiés et la réalité de son application sur le terrain.

Mots clés : Réfugiés — Rapatriement — Droit humanitaire — Assistance humanitaire — Camps — HCR — Koweït — Zaïre.

Michael Barutciski : « Le droit international des réfugiés et le rapatriement involontaire »

Cet article traite du rapatriement dans son contexte politique actuel et analyse le concept de rapatriement involontaire selon les normes juridiques internationales. Il suggère que dans certaines situations, le rapatriement involontaire peut être conforme au droit international tant qu'il se déroule dans la sécurité. Il montre néanmoins que le respect du caractère volontaire du rapatriement demeure un principe utile du point de vue politique dans la mesure où le gouvernement d'accueil a tout intérêt à respecter la volonté des personnes concernées à rentrer chez elles.

Mots clés : Droit international des réfugiés — Rapatriement volontaire — Non-refoulement — Rapatriement involontaire — HCR.

Luc Cambrézy : « Camps de réfugiés et environnement au Kenya. Enjeux et contradictions »

Dans les camps de réfugiés de Dadaab, au Kenya, un programme de protection environnementale et de réhabilitation du couvert végétal a été mis en place plusieurs années avant tout réel diagnostic sur l'ampleur et l'origine réelle des dégradations constatées. Des études ultérieures ont montré que les auréoles de dégradation autour des camps semblent essentiellement imputables aux besoins ligneux pour la construction et la maintenance des nombreuses infrastructures et non pas à la collecte de bois de chauffe par les populations. C'est donc le principe du camp lui-même, en tant que structure pérenne d'accueil et d'endiguement des réfugiés, qui se trouve questionné. Dans le même temps, la prise de conscience et la médiatisation des inquiétudes relatives à la gestion des ressources du milieu donnent aux pays d'accueil un nouvel argument de négociation avec le HCR tout en favorisant la naissance et l'épanouissement d'un véritable « marché de l'environnement ».

Mots clés : Réfugiés — Environnement — Camp — Déforestation — Bois de chauffe — Diagnostic environnemental — Assistance humanitaire — Kenya — Afrique.

Sophie Caratini : « Les Sahraouis. Un peuple sans territoire »

Dépossédé de son territoire par le Maroc depuis la guerre du Sahara, le peuple sahraoui s'est construit dans la lutte et l'exil. Depuis 25 ans, 165 000 réfugiés vivent sur la *hamada* de Tindouf en Algérie. Ils ont mis en œuvre, sous la direction du Front Polisario et du gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), une organisation de la vie collective qui se veut à la fois inspirée des idéaux révolutionnaires et tiers-mondistes des années 1970 et des valeurs de l'ancienne société bédouine. L'analyse des principales données du conflit, la présentation de l'organisation spatiale et sociale des camps, puis l'évocation de la construction identitaire du peuple sahraoui mettent en lumière cette expérience singulière.

Mots clés : Anthropologie — Monde Arabe — Décolonisation — Nomades — Camps de réfugiés — Sahraouis — Sahara occidental — Algérie.

Alain Gascon : « Les Somali. Nomadisme, migrations et déplacements forcés »

L'État somalien n'existe plus depuis 1991. La coalition qui avait contraint Siyaad Barre à fuir, s'est rompue : l'ex-Somaliland a proclamé son indépendance tandis que le Sud demeure déchiré entre seigneurs de la guerre. Pourtant, la Somalie est sans doute l'État-nation le plus homogène d'Afrique sub-saharienne. Marqués par l'élevage nomade et la division en clans, les Somali sont-ils condamnés à ne jamais former un État ? En dépit de leur tradition, ancienne, de mobilité et de migrations, ils ont fondé, sur leur territoire actuel, des cités-États, des émirats et des sultanats.

Mots clés : Nomadisme — Migrations — Déplacements forcés — Réfugiés — Camps — Aide humanitaire — État-nation — Clans — Seigneurs de la guerre — Somalie — Éthiopie.

Nathalie Gomes : « Solidarité et réseaux dans l'exil. Les réfugiés somaliens clandestins au Kenya et en Éthiopie »

Le cas des réfugiés somaliens qui ont fui la guerre civile en Somalie et qui ont trouvé asile dans les pays limitrophes que sont le Kenya et l'Éthiopie, dévoile le sens pratique des

exilés. Leur insertion sociale et économique dans les régions frontalières du nord-est du Kenya et de l'Ogaden s'est effectuée grâce à l'assistance d'une parentèle autochtone soomaalie mais aussi grâce à l'extension d'un réseau international de banques parallèles somaliennes. Leurs stratégies de survie illustrent le nécessaire pragmatisme qu'impose l'exil contraint et forcé.

Mots clés : Réfugiés clandestins — Réseaux socio-économiques — Intégration — Stratégies de survie — Somalie — Kenya — Éthiopie.

Edith Kauffer : « Politiques d'intervention auprès des réfugiés guatémaltèques au Mexique. De l'organisation pour le retour à l'intégration nationale »

Cet article retrace l'histoire des réfugiés guatémaltèques qui s'enfuirent au Mexique au début des années 1980. Installés spontanément dans un premier temps parmi les habitants du Chiapas, puis regroupés dans des camps dans cette même région, certains d'entre eux furent ensuite transférés vers des sites agricoles dans les États du Campeche et du Quintana Roo. L'auteur observe les évolutions de la politique publique mexicaine vis-à-vis des réfugiés qui s'est concrétisée à la fois par une action en faveur du retour et une tentative d'intégration dans le pays. Les transformations sociales du groupe hétérogène des réfugiés sont également analysées à travers les processus d'adaptation des uns à leur nouvel environnement et la mobilisation des autres autour du projet politique de retour sur leurs terres.

Mots clés : Réfugiés — Politique d'asile — Intégration — Rapatriement — Camps — Sites agricoles — Mexique — Guatemala.

Véronique Lassailly-Jacob : « Des réfugiés mozambicains sur les terres des Zambiens. Le cas du site agricole d'Ukwimi, 1987-1994 »

Cet article évoque une forme de camp originale, le site agricole qui fut initié par le HCR dans le cadre de sa politique d'installation sur place, l'une des trois solutions durables au problème des réfugiés. Conçu pour soulager le fardeau de l'accueil, le site doit permettre aux réfugiés grâce

à la pratique de l'agriculture, d'atteindre leur autosuffisance et de s'insérer dans la société d'accueil. L'auteur s'interroge sur la réalité de l'insertion des réfugiés sur des terres déjà appropriées. Elle montre que dans cette situation de regroupement, les relations qui se nouent entre réfugiés et autochtones ne peuvent être comprises sans que soient évaluées les répercussions de l'assistance humanitaire et de la politique d'asile du gouvernement. Ces hypothèses se fondent sur une étude de cas, celle d'un site agricole ouvert par le HCR dans le sud-est de la Zambie où des réfugiés mozambicains ont côtoyé pendant sept ans des agriculteurs locaux.

Mots clés : Réfugiés ruraux — Autochtones — Site agricole — Aide au développement — Politique d'asile — Zambie — Mozambique.

Julien Mauriat : « Les camps de réfugiés palestiniens à Beyrouth, 1948-1998 »

Depuis la fin de la guerre au Liban en 1990, on observe dans les camps de réfugiés palestiniens installés depuis 50 ans autour de Beyrouth, une réorganisation morphologique et démographique majeure. Accompagnant ces changements, des liens se rétablissent, ou s'établissent, entre les réfugiés et les populations environnantes, par-delà des frontières encore très marquées. Ils sont isolés au cœur de territoires qui échappent largement à l'autorité du pays d'accueil, à l'image des camps de Chatila et de Borj el Brajneh en banlieue sud.

Mots clés : Camps — Intégration — Réorganisation interne — Enclaves — Palestine — Liban.

Fabrice Mignot : « Le rocher de la prospérité. La réinsertion des réfugiés au Laos »

Depuis le début des années 1990, 29 villages ont été aménagés par le HCR pour les réfugiés rapatriés au Laos. Les rapatriés ont reproduit des formes de construction et d'organisation spatiale propres à leurs cultures. Ils ont cloisonné des territoires en fonction des ethnies et des clans. Ils ont aussi rapporté de leur exil des éléments de modernité comme les activités économiques en réseau international et les réinvestissements productifs. Ils doivent pourtant

affronter des problèmes collectifs, comme celui de la gestion de l'eau, malgré l'aide internationale.

Mots clés : Rapatriement — Villages nouveaux — Aménagement — Gestion de l'eau — Appartenance culturelle — Réseaux internationaux — Laos.

Marc-Antoine Pérouse de Montclos : « Réseaux financiers et *hawilad*. Le rôle de la diaspora somalienne dans la reconstruction du pays »

Résultat de la guerre et de la crise économique en Somalie, une « diaspora de réfugiés » s'est constituée à l'étranger, notamment en Occident. Mal intégrée, celle-ci s'implique beaucoup dans les affaires somaliennes et envoie régulièrement de l'argent aux parents restés dans la Corne de l'Afrique. Relayés par des compagnies spécialisées appelées *hawilad*, ces transferts de fonds jouent un triple rôle économique, social et politique en Somalie. Dans un contexte de guerre, ils ne soutiennent certes pas des investissements productifs, mais ils pourraient s'avérer plus déterminants en période de reconstruction.

Mots clés : Remises de fonds des migrants — Diaspora — Réfugiés — Économie de guerre civile — Reconstruction — Banques islamiques — Qat — Somalie.

Stéphane de Tapia : « Rôle des flux migratoires et des réfugiés dans la construction d'un État. La Turquie »

Depuis les années 1960, la Turquie est avant tout connue comme pays d'émigration, pays d'origine de nombreux travailleurs émigrés ou réfugiés. Cependant, on oublie souvent que ce pays a été et reste un pays d'immigration. Devenu récemment pays de transit et d'immigration pour des migrants cherchant en Europe ou en Turquie un travail, l'empire ottoman transformé en république a attiré depuis 1771 des millions de réfugiés et personnes déplacées à l'occasion de nombreux conflits dans les Balkans, les pays de la Méditerranée orientale, du Caucase et de la Mer Noire, voire en Sibérie ou au Xinjiang chinois. Tous n'étaient pas turcophones, ni même d'origines turques, mais à l'exception de rares chrétiens alliés un moment à l'empire, tous étaient

musulmans. Cet article propose un bilan politique de la venue de ces réfugiés qui ont, dans l'émergence de la Turquie contemporaine, joué un rôle immense, non seulement de par leur apport démographique, mais bien aussi par le transfert de leurs idéologies, croyances et convictions.

Mots clés : Réfugiés — Rapatriés — État-nation — Nationalisme — Turquisme — Intégration politique — Turquie.

Christel Thibault : « Terres spoliées, terres minées. Les obstacles au retour des réfugiés cambodgiens et les contraintes de la reconstruction nationale »

Depuis les années 1970, la population cambodgienne a été contrainte à des déplacements de diverses natures. Ainsi, plusieurs centaines de milliers de Cambodgiens, fuyant a posteriori le régime totalitaire khmer rouge, l'occupation vietnamienne et les combats entre factions politiques, trouvèrent un refuge provisoire au sein des camps frontaliers de Thaïlande. La réinstallation au Cambodge de ces réfugiés est remise en cause par le manque de terres car la plupart d'entre elles ont été dévastées par les combats, sont encore minées ou sont tombées aux mains de militaires en cours de démobilisation, qui forcent les civils à travailler pour leur compte ou bien les expulsent de leurs terres.

Mots clés : Frontière — Réfugiés — Camps — Mines — Litiges fonciers — Militaires — Cambodge.

Abstracts

Denys Barau : « From Philanthropy to Humanitarianism. The Mobilization for Greece, 1821-1829 »

In the Europe of the Holy Alliance, the Greek uprising against Turkish occupation aroused public enthusiasm for various, contrasting reasons that took all sorts of forms. Everywhere in Europe and America, committees canvassed personalities from all beliefs to support, through an original combination of philanthropic and military operations, the cause of Greek independence. No such combination has ever existed since then.

Key-words : Humanitarian Mobilization — Military Operation — Philanthropy — War of Independence — Greece — Turkey.

Annick Bartoli : « From Theory to Practice. Ambiguities in UNHCR Repatriation Policies in Kuwait and Zaire »

Two cases of UNHCR interventions in Kuwait and the former Zaire show how unadapted international law is to the needs expressed by certain categories of refugees for aid and protection. Lack of knowledge about the local situation sometimes leads to conducting repatriation programs under questionable conditions, in particular, whenever refugees as they return to their homeland turn into displaced persons. There is a gap between the humanistic intentions underlying the rules that preside over aid to refugees and implementation in the field.

Key-words : Refugees — Repatriation — Humanitarian Law — Humanitarian Aid — Camps — UNHCR — Politics — Koweit — Zaire.

Michael Barutciski : « International Refugee Law and Involuntary Repatriation »

This article deals with the current political context of repatriation and analyses involuntary repatriation from a legal point of view. It is suggested that involuntary repatriation can conform to international legal standards as

long as the return can occur in safety. Nevertheless, respect for the voluntary character of repatriation remains a politically useful principle to the extent that it encourages host governments to consider the desire of the concerned person to return home.

Key-words : International Refugee Law — Voluntary Repatriation — Non-refoulement — Involuntary Repatriation — UNHCR.

Luc Cambrézy : « Refugee Camps and the Environment in Kenya. Stakes and Contradictions »

In the Dadaab refugee camps in Kenya, a program for protecting the environment and restoring plant canopy was implemented several years before any real assessment was carried out about the scope and causes of the observed degradation. As studies showed, the concentric circles of environmental deterioration around camps could apparently be set down to the need not for firewood but for wood for construction purposes. The very principle of camps as lasting structures for hosting and containing refugees comes under question. Host countries can use the awareness of the need to manage environmental resources and the publicity surrounding it as a new argument in negotiations with the UNHCR; the emergence and development of a genuine « environmental market » can thus be favoured.

Key-words : Refugees — Environment — Camp — Deforestation — Firewood — Environmental Assessment — Humanitarian Aid — Kenya — Africa.

Sophie Caratini : « The Sahrawis. A Nation without Land »

Deprived of their land by Morocco since the 1975 invasion, the Sahrawi people of Western Sahara has forged an identity through their struggle and exile. For the past 25 years, 165 000 refugees have been living in the Tindouf *Hamada* in southwestern Algeria. Under the guidance of the Polisario Front and the SADR (Sahrawi Arab Democratic Republic) government, they have organized themselves in line with the revolutionary and Third-World ideals of the 1970s and with Beduin society's traditional values. Light is shed on this unique experience by analyzing the major aspects of this

conflict; presenting the spatial and social organization of camps; and discussing how these people have constructed an identity.

Key-words : Anthropology — Arabic World — Decolonization — Nomadic Peoples — Refugee Camps — Sahrawi People — Western Sahara — Algeria.

Alain Gascon : « Somalis. Nomadism, Migrations and Forced Displacements »

Somalia has ceased to exist as a state since 1991. The coalition that forced Siyaad Barre to flee has fallen apart : former British Somaliland has declared its independence while warlords have torn the south apart. Nonetheless, Somalia is undoubtedly the most homogeneous nation-state in Sub-Saharan Africa. Are Somalis , – pastoral nomads divided into clans – doomed to never form a state? Despite their age-long tradition of mobility and migration, they founded city-states, emirates and sultanates in what is now Somalia.

Key-words : Nomadism — Migrations — Forced Displacements — Refugees — Camps — Humanitarian Aid — Nation-State — Clans — Warlords — Somalia — Ethiopia.

Nathalie Gomes : « Solidarity and Social Networks in Exile. Illegal Somali Refugees in Kenya and Ethiopia »

The case of Somalis who fled from Somalia during the civil war to neighbouring Kenya and Ethiopia sheds light on the practical common sense of these refugees. Their social and political integration in northeastern Kenya and the Ogaden can be attributed to kinsmen who already lived in these areas and to an international remittance network. Studying their survival strategies reveal that pragmatism is necessary under the duress of exile.

Key-words : Illegal Refugees — Socioeconomic Network — Integration — Survival Strategies — Somalia — Kenya — Ethiopia.

Edith Kauffer : « Mexican Government's Policies toward Guatemalan Refugees. Between Sponsored Return and National Integration »

This article relates the story of the Guatemalan refugees who fled to Mexico in the early 1980s. First, they spontaneously settled or were grouped in camps in the state of Chiapas before being transferred to rural settlements in Campeche and Quintana Roo. Changes in the government's refugee policy have led to actions in favour of repatriation and to attempts to integrate these persons in Mexico. The social transformation of this heterogenous population is examined, i.e. how some of these refugees have adapted to their new environment and how others have been politically working for a return to their homelands.

Key-words : Refugees — Asylum Policy — Integration — Repatriation — Camps — Rural Settlements — Mexico — Guatemala.

Véronique Lassailly-Jacob : « Mozambican Refugees on Zambian Land. A Case Study of the Ukwimi Refugee Agricultural Settlement, 1987-1994 »

This article describes rural settlements, a special form of camps proposed by the UNHCR as part of a policy for integrating refugees in the first country of asylum. Designed to alleviate the burden of asylum, rural settlements provide arable land to refugees to help them becoming self-sufficient and locally integrated. Questions are asked about the reality of integration and self-sufficiency in areas devoted to such settlements. The relationships between refugees and local populations cannot be understood without taking into consideration the repercussions of humanitarian aid and government asylum policies. These hypothesis have come out of a case study of a rural settlement set up by the UNHCR in southeast Zambia, where Mozambican refugees have mixed with Zambian farmers for seven years.

Key-words : Rural Refugees — Host Population — Rural Settlements — Development Aid — Asylum Policy — Zambia — Mozambique.

Julien Mauriat : « Palestinian Refugee Camps in Beirut, 1948-1998 »

Since the end of the war in Lebanon in 1990, Palestinian refugee camps, set up for fifty years now around Beirut, have been reorganized spatially and demographically. As a result, refugees and local people are restoring everyday relations, even though boundaries still mark lines of segregation. In Beirut's southern suburbs, the Chatila and Borj El-Brajneh camps typify this situation as isolated enclaves outside the control of Lebanese authorities.

Key-words : Camps — Integration — Internal Reorganization — Enclaves — Palestine — Lebanon.

Fabrice Mignot : « The Rock of Prosperity. Reintegrating Refugees in Laos »

Since the early 1990s, the UNHCR has built 29 villages in Laos to repatriate refugees. These returnees have resorted to former cultural patterns with regard to architecture and the distribution of space. They have closed off areas for ethnic groups and clans. But they have also brought back from exile modern ways, such as international economic networks and productive investments. Despite international aid, they face collective problems such as managing the water supply.

Key-words : Repatriation — New Villages — Planning — Water Management — Cultural Features — International Networks — Laos.

Marc-Antoine Pérouse de Montclos : « Financial Networks and *Hawilad*. The Role of the Somali Diaspora in Reconstructing the Homeland »

The war and destruction of the economy in Somalia has sent refugees abroad, especially in the West. These poorly integrated Somalis maintain close ties with the homeland and send money to kin there. Through organizations called *hawilad*, these remittances carry economic, social and political weight in the country; and these organizations could be a major asset for reconstruction programs. However productive investments in Somalia cannot be sustained since fighting periodically breaks out anew.

Key-words : Remittances — Diaspora — Refugees — Civil War Economy — Reconstruction — Islamic Banks — Khat — Somalia.

Stéphane de Tapia : « The Role of Migratory and Refugee Movements in Nation-Building. Turkey »

Since the 1960s, Turkey has been known as a land from which workers or refugees emigrate. What is less well known is that it has been a land of transit and immigration for persons looking for work in Europe or Turkey. Since 1771, this part of the former Ottoman Empire has attracted millions of persons displaced owing to numerous conflicts in the Balkans, the Mideast, the Caucasus or around the Black Sea, and even immigrants from as far away as Siberia or Sinkiang in China. Not all these people spoke Turkic languages, or even had Turkish origins. Except for a few Christians allied with the Empire, all of them were Muslim. These peoples have played an important role in building the modern state, not only owing to their numbers but also due to their ideologies, beliefs and convictions.

Key-words : Refugees — Returnees — Nation-state — Nationalism — Pan-Turk — Political Integration — Turkey.

Christel Thibault : « Robbed Lands, Mined Lands. Obstacles to the Return of Cambodian Refugees and Constraints to National Reconstruction »

Since the 1970s, a large part of the Cambodian population has been forced to move for various reasons. Escaping from the totalitarian Khmer Rouge regime, the Vietnamese occupation or conflicts between political parties, several hundred thousand Cambodians found temporary shelter in camps located along the Thai border. Resettling these refugees in Cambodia is a problem given the lack of land: fields have been devastated, still harbour land mines, or have been turned over to veterans, who force civilians to work for them or even evict them.

Key-words : Border — Refugees — Camps — Landmines — Land Disputes — Soldiers — Cambodia.

Achévé d'imprimer en février 2001
sur les presses numériques
de l'Imprimerie Maury SA
21, rue du Pont-de-Fer – 12100 Millau
n° d'imprimeur : B01/25073 P
dépot légal : février 2001



Les migrations internationales sont devenues l'un des enjeux majeurs des rapports entre les États. Dans ce cadre, les mouvements de réfugiés et de déplacés liés aux conflits politiques, identitaires ou territoriaux témoignent de la fragilité de constructions nationales encore si souvent contestées. Les principales modalités d'accueil des réfugiés montrent bien les obstacles à l'intégration comme les limites d'une assistance humanitaire dont l'action reste plus curative que préventive. Mais la paix revenue, le retour et la réintégration des réfugiés dans leur pays d'origine se heurtent encore à des difficultés politiques, juridiques et économiques qui sont autant de freins à la reconstruction nationale et qui, par là même, dessinent les migrations internationales du futur. Tels sont quelques-uns des grands thèmes évoqués dans les différentes contributions de cet ouvrage, dont certaines, comme celles sur les camps palestiniens du Liban, sur la revendication territoriale des Sahraouis ou encore sur le difficile retour des réfugiés cambodgiens, sont d'une actualité toujours brûlante.

Migrations — Réfugiés — État — Aide humanitaire — Accueil — Retour — Intégration.

International migration has become one of the major issues in relations between states. Within this framework, movements of refugees and displaced persons resulting from political, identify or territorial conflicts show the fragility of national constructions that are still so frequently contested. The main procedures for hosting refugees clearly show the obstacles to integration and the limits of humanitarian aid, whose action is more curative than preventive. However, when peace is restored, the return and re-integration of refugees in their home countries still come up against political, legal and economic difficulties that all hinder national reconstruction and also indicate the pattern of future international migration. These are some of the major themes mentioned in the various contributions to this study, some of which are still extremely topical, such as those concerning the Palestinian camps in the Lebanon and the territorial claim of the Sahraouis.

Migration — Refugees — State — Humanitarian aid — Hosting refugees — Return — Integration.

IRD éditions

213, rue La Fayette
75480 Paris cedex 10

Diffusion

32, avenue Henri-Varagnat
93143 Bondy cedex
fax : 01 48 02 79 09
diffusion@bondy.ird.fr

130 FF t.t.c.
19,82 €

ISSN : 0767-2896
ISBN : 2-7099-1465-4

